

RADD

CONSEIL RÉGIONAL

juin 2024

**RAPPORTS
D'ANALYSE
TRANVERSAUX
2023**



VOLUME 2

SOMMAIRE RAPPORTS D'ANALYSE TRANSVERSAUX 2023

Rapport Langues de Bretagne Page 5

Introduction	Page 6
Transmettre la langue bretonne	Page 9
Développer la présence de la langue bretonne dans la vie quotidienne	Page 24
Transmettre la langue galloise par l'enseignement et la formation	Page 45
Développer la présence de la langue galloise dans la vie quotidienne	Page 53

Rapport Transversal Mer Page 67

Introduction	Page 68
Priorité 1 : Renforcer une économie maritime s'appuyant sur des filières d'excellence, créatrice d'emplois de qualité et au service de la transition écologique de la Bretagne	Page 70
Priorité 2 : Garantir des écosystèmes côtiers résilients et avoir des territoires maritimes dynamiques et résilients	Page 94
Priorité 3 : Faire de la mer un vecteur de rayonnement à l'international et un vecteur d'identité et de bien-être pour les Bretonnes et des Bretons.	Page 110

Rapport Transversal Santé Page 123

Introduction	Page 124
Les compétences des régions en matière de santé	Page 127
Les particularités bretonnes en matière de santé	Page 129
Levier 1 : Former les futur·es professionnel·les de santé breton·nes	Page 131
Levier 2 : Agir sur les déterminants environnementaux de la Santé	Page 133
Levier 3 : Prévention et promotion de la santé	Page 136
Levier 4 : Accès à la santé	Page 140
Levier 5 : Innovation et santé	Page 142

Rapport Transversal Jeunesse Page 145

Introduction	Page 146
Chantier 1 : Faciliter l'entrée des jeunes dans le monde professionnel	Page 147
Chantier 2 : Assurer un choix de formation épanouissant et enrichissant pour les jeunes	Page 150
Chantier 3 : Permettre aux jeunes de trouver l'information dont ils et elles ont besoin	Page 156

Chantier 4 : Permettre à tout-es les jeunes d'être en bonne santé	Page 159
Chantier 5 : Garantir l'accès à un logement pour les jeunes breton·nes	Page 162
Chantier 6 : Garantir l'accès à la mobilité, sous toutes ses formes	Page 165
Chantier 7 : Favoriser la prise en compte des droits culturels des jeunes	Page 168
Chantier 8 : Permettre aux jeunes de s'engager	Page 171
Chantier 9 : Faciliter la mobilité à l'international, dans le cadre de l'éducation formelle et non formelle	Page 175
Chantier 10 : Agir en faveur de la transition écologique avec les jeunes	Page 179
Chantier 11 : Garantir l'égalité Femmes.Hommes	Page 182
Chantier 12 : Développer une approche territoriale différenciée afin de favoriser l'accès aux droits et aux services pour les jeunes en milieu rural et dans les quartiers « politique de la	Page 185

**RAPPORT
LANGUES
DE BRETAGNE
2023**

**DANEVELL
YEZHOUÛ BREIZH
2023**

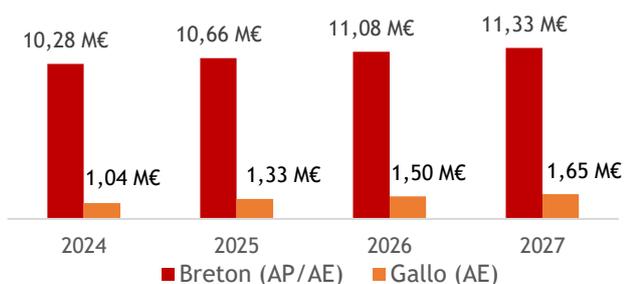
**FIN-CONTE
PARLEMENTS
DE BERTÈGN
2023**

Partant du constat d'une perte alarmante et continue de locuteurs et locutrices du breton et du gallo chaque année et d'un renouvellement par la transmission scolaire ou familiale insuffisant pour assurer la stabilité de leur nombre, la Région a mis en place depuis 2004 des politiques linguistiques autour d'objectifs d'accélération de la transmission d'une part, d'objectifs de renforcement de leur présence dans la vie quotidienne d'autre part, afin de favoriser le rétablissement de leur usage social et de susciter l'envie d'apprendre auprès du plus grand nombre.

L'actualisation de cette politique en 2012 a renforcé ces orientations et conduit la Région à consacrer des moyens supplémentaires pour l'atteinte de ses objectifs. En 2018, la Région a conduit une étude sociolinguistique complète. En 2022, la Région a obtenu de l'État l'insertion d'objectifs ambitieux dans la Convention spécifique pour la transmission des langues de Bretagne et le développement de leur usage dans la vie quotidienne 2022-2027 signée en mars 2022.

En décembre 2023, la Région a adopté un plan de réappropriation des langues de Bretagne qui prend en compte la situation sociolinguistique du territoire et a pour objectifs principaux de contribuer, en mobilisant les compétences et moyens qui sont ceux de l'institution, à enrayer la baisse du nombre de leurs locuteur·rices et de favoriser les conditions d'une restauration de leur statut de langues d'usage social courant dans la société bretonne.

Ce plan est assorti, tant pour le breton que pour le gallo, de prévisions de financement ambitieuses pour la période 2024-2027, avec pour objectif de disposer en 2027 de 12,98 M€ au total sur le programme 301 contre 11,33 M€ en 2024, soit une progression prévisionnelle de +14,6%.



Le présent rapport comprend :

- Un volet consacré au breton organisé autour de deux axes :
 - Transmettre la langue bretonne ;
 - Développer la présence de la langue bretonne dans la vie quotidienne ;
- Un volet consacré au gallo organisé autour de deux axes :
 - Transmettre la langue gallèse par l'enseignement et la formation ;
 - Développer la présence de la langue gallèse dans la vie quotidienne.

Pour chacun de ces volets, le rapport comprend :

- Les indicateurs publiés dans le plan de réappropriation, actualisés avec les données 2023 et commentés ;
- Les indicateurs publiés dans le rapport transversal 2022, également actualisés ;
- Les fiches-action du plan de réappropriation complétées d'un état de leur mise en œuvre, nécessairement succinct compte tenu du phasage du plan mais qui sera complété et commenté plus amplement dans le rapport transversal annuel 2024 ;
- Enfin, comme dans le rapport transversal 2022, des zooms sur certaines actions ou programmes transversaux.

RAPPORT TRANSVERSAL

LANGUE

BRETONNE

2023

DANEVELL DREUZSERVIJ

BREZHONEG

Introduction

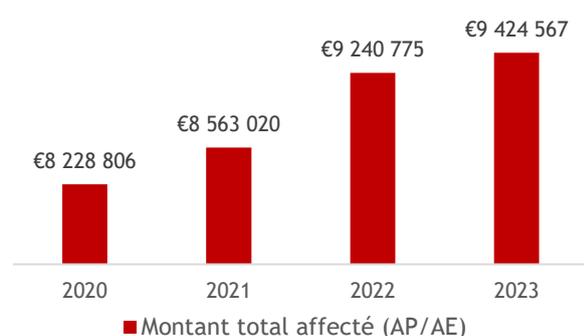
La Région a adopté en décembre 2023 un plan de réappropriation de la langue bretonne qui prend la mesure de l'urgence que cette dernière connaît et prévoit des évolutions ambitieuses de sa politique linguistique. Il est structuré en deux grands axes.

Transmettre la langue bretonne comprend d'une part l'ensemble des mesures concernant l'enseignement bilingue et par immersion, en prenant en compte les orientations et objectifs de la convention spécifique signée en 2022, notamment pour ce qui concerne la formation des enseignant·es bilingues ; d'autre part les mesures relatives à la formation des adultes dans le cadre du droit à la formation pour tous·tes, avec des mesures spécifiquement dédiées aux publics qui ne peuvent aujourd'hui facilement et rapidement se former ainsi qu'un souci particulier de répondre aux besoins des métiers brittophones en tension.

Développer la présence de la langue bretonne dans la vie quotidienne est l'axe complémentaire de la stratégie de transmission. Il intègre les politiques régionales transversales, la réponse de la politique linguistique seule ne pouvant satisfaire les besoins et l'exemplarité dans la mise en visibilité du breton dans toutes les compétences régionales constituant un élément fondamental de toute démarche de réappropriation. Il organise la poursuite et le renforcement du soutien aux démarches structurantes et généralistes permettant de sensibiliser, promouvoir et diffuser la connaissance au plus grand nombre, en particulier grâce au très important travail mené par l'*Office public de la langue bretonne*. Il intègre par ailleurs les démarches transversales favorisant la cohésion et la justice sociale - égalité, jeunesse - dans l'écosystème brittophone. Enfin il prévoit le renforcement des politiques et dispositifs favorisant la diffusion du livre, du spectacle vivant, des médias en langue bretonne, comprenant une stratégie nouvelle et ambitieuse de développement de la présence de la langue dans le monde numérique.

Le plan de réappropriation de la langue bretonne comprend une série d'indicateurs et prévoit le suivi et la publication annuelle de ces derniers dans le cadre du rapport transversal annexé au rapport d'activité et de développement durable. Le présent rapport prend par conséquent en compte cette dimension, les indicateurs d'activité publiés en 2022 dans le rapport transversal étant désormais complétés par les indicateurs de contexte et d'activité propres au programme 301 *Langues de Bretagne* pour le volet langue bretonne.

Un état de la réalisation de chacune des 50 actions du plan de réappropriation de la langue bretonne est également joint à cette évaluation. La quasi-totalité de ces actions étant phasées sur la période 2024-2027, une première évaluation de leur état de réalisation sera publiée dans le rapport transversal 2024.

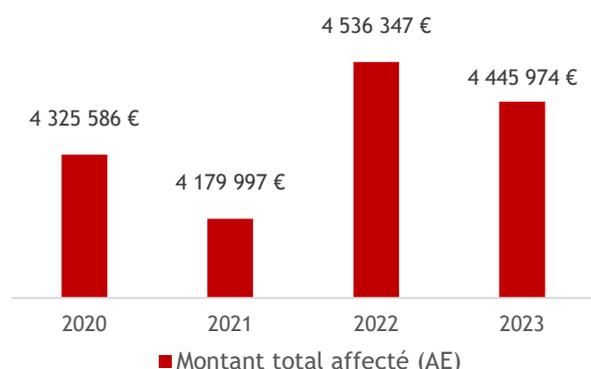


La somme des affectations consolidées (programme 301 *Langues de Bretagne* et autres programmes) en faveur de la langue bretonne a dépassé 9,4 M€ en 2023, soit une progression de 2% par rapport à 2022 (+184 K€).

Cette hausse a été essentiellement portée par le programme 301 et tout particulièrement par la politique régionale de soutien à la production et à la diffusion audiovisuelles en breton (+179 K€).

Transmettre la langue bretonne

4 ÉDUCATION DE QUALITÉ



La somme des affectations consolidées (programme 301 *Langues de Bretagne* et autres programmes) enregistre une baisse de 2% en 2023 pour ce qui concerne la transmission de la langue bretonne (-90 K€).

La baisse constatée sur cet axe est de 82 K€ (-1,9%), conséquence d'un recul important des aides *Skoazell* (-61,6 K€, cf. *infra*) et du transfert de la subvention annuelle (44,4 K€) à l'association *Deskiñ d'an Oadourien* (DAO) vers l'*Office public de la langue bretonne* (OPLB) - qui relève de l'axe 2 de la présente politique -,

faisant suite à la décision de DAO de cesser ses activités en décembre 2022 et demandant à l'OPLB de reprendre ces dernières, notamment pour ce qui concerne la promotion de l'enseignement de la langue bretonne aux adultes. Ces baisses ont été compensées partiellement par une hausse des autres participations régionales à hauteur de 24 K€.

1.1. Développer l'enseignement initial et supérieur en et de la langue bretonne

1.1.1. Soutenir le développement de l'enseignement bilingue

INDICATEUR : Élèves bilingues dans l'académie de Rennes

	Académie de Rennes	Académie de Nantes	Total
2018	17 580	757	18 337
2019	18 092	798	18 890
2020	18 352	813	19 165
2021	18 489	847	19 336
2022	18 919	846	19 765
2023	19 043	918	19 961
Cible 2027			30 000

L'enseignement bilingue compte 196 élèves supplémentaires à la rentrée 2023. Il s'agit de la 2^{ème} progression la plus faible depuis 35 ans, après celle de 2021, à la fois en nombre d'élèves et en taux de progression (+1% pour +0,9% en 2021). Si la dynamique des années 2018-2020, due en grande partie au plan de programmation mis en place dans la filière publique, s'était essouffée en 2021 du fait de la crise sanitaire, une reprise a été constatée en 2022 et il est très préoccupant que la croissance revienne en 2023 au niveau où elle était tombée en 2021. Plusieurs facteurs doivent contribuer à cette tendance mais les plus importants doivent être la faiblesse du développement en 2023 (il y a eu peu de nouveaux sites et uniquement dans le public), ainsi qu'un manque d'anticipation des besoins en compétences et en personnel dans les filières publique et catholique en vue d'atteindre les objectifs fixés par la convention spécifique (30 000 élèves bilingues en 2027).

Communiquer sur l'offre d'enseignement bilingue

L'action proposée		Action n° 1.	
⇒ Réaliser chaque année la campagne <i>ecole.bzh</i> en élargissant progressivement les partenariats aux Conseils départementaux afin de renforcer la diffusion de l'information dans les territoires et en favorisant les déclinaisons territoriales de la campagne.			
Soutien Région	Partenariats	Phasage	Structures concernées
- Subvention de 60 K€ par an	OPLB, Conseils départementaux, Diwan, Div Yezh, Divaskell, Kevre Breizh, Ententes de pays	Tous les ans	Mignoned ar brezhoneg
État de réalisation			Réalisé
Subvention de 60 000 € votée par la Commission permanente de février 2023			

Soutenir le développement du réseau Diwan

L'action proposée		Action n° 2.	
⇒ Poursuivre le renforcement de la professionnalisation du réseau Diwan afin de lui permettre :			
<ul style="list-style-type: none"> - D'assurer les fonctions supports indispensables à l'accompagnement des établissements du 1^{er} et du 2^d degrés ; - De disposer de l'encadrement administratif indispensable au fonctionnement des établissements du 2^d degré ; - De disposer des personnels non-enseignants accompagnant le développement du réseau (ouverture d'écoles dans le 1^{er} degré, ouverture de 2 collèges annexes). 			
Soutien Région	Partenariats	Phasage	Structures concernées
- Aide globale de 1,5 M€ par an à échéance		2024 > 2026	Diwan
État de réalisation			À venir 2024

En 2023, le total des aides régionales au réseau *Diwan* a atteint 1 367 000 €, dont 1 067 000 € au titre de la promotion de la langue bretonne (Commissions permanentes de décembre 2022, février 2023 et de septembre 2023) et 300 000 € pour l'animation en langue bretonne dans les internats bilingues (Commission permanente de février 2023).

L'action proposée		Action n° 3.	
⇒ Réaliser une étude sur la possibilité juridique de mise en place d'un outil de portage foncier pour l'ensemble des établissements Diwan du 1 ^{er} et du 2 ^d degrés.			
Soutien Région	Partenariats	Phasage	Structures concernées
- Marché d'étude	Diwan	2024	Diwan, collectivités territoriales propriétaires des locaux d'enseignement
État de réalisation			À venir 2024

Soutenir le développement de l'enseignement bilingue privé catholique sous contrat

INDICATEUR : Développement de l'enseignement bilingue privé catholique sous contrat

	Nombre d'élèves (B5)	Progression annuelle	Étudiant-es en master 2	Enseignant-es en formation continue
2022	5 458	-0,49%	4	4
2023	5 395	-1,15%	4	4
Cible 2027	8 238	+7,32% en moy.	20	20

La filière catholique bilingue a perdu des élèves à la rentrée 2023, pour la 3^{ème} année consécutive. Comparé à 2020, la filière a perdu 128 élèves au total. La baisse de 2023 est particulièrement sensible dans le Morbihan (-49 élèves) et dans le Finistère (-19) ; comme en 2022, l'Ille-et-Vilaine enregistre une légère augmentation (+15). En 2020, on comptait 6 nouveaux sites à la rentrée mais cette dynamique de développement n'a pas été poursuivie, ce qui explique en grande partie la baisse des effectifs.

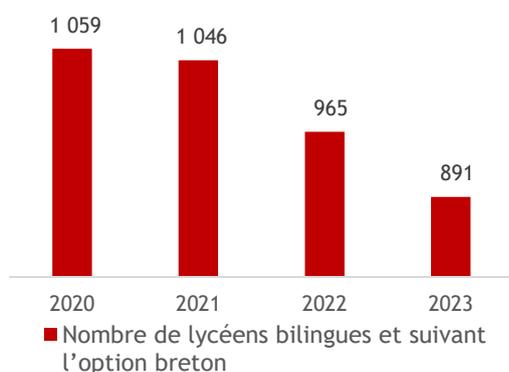
Le nombre d'étudiant-es inscrit-es en master 2 de préparation au concours de l'enseignement bilingue à l'*Institut supérieur de formation de l'enseignement catholique* (ISFEC) sur les sites de Brest, Rennes et Arradon est de 4, comme à la rentrée 2022. Ce nombre ne permet pas d'améliorer le vivier de candidat-es au concours dans des proportions suffisantes.

Le nombre d'enseignants et d'enseignantes en formation continue (4) inscrit-es au diplôme d'université (DU) de l'Université catholique de l'Ouest (UCO) d'Arradon est également identique à celui de l'année 2022-2023.

L'action proposée		Action n°4.	
⇒ Élaborer une convention pluriannuelle d'objectifs avec le CAEC prévoyant la mise en place progressive d'une part fixe (150 K€ en 2027) et d'une part variable (30 K€ en 2027) assise sur la réalisation d'objectifs qualitatifs et quantitatifs permettant à l'enseignement bilingue privé sous contrat de participer à la réalisation de l'objectif général de 30 000 élèves bilingues en 2027.			
Soutien Région	Partenariats	Phasage	Structures concernées
- Subvention totale de 180 K€ par an pour la langue bretonne		Tous les ans	Comité académique de l'enseignement catholique
État de réalisation			À venir 2024

L'aide annuelle de 180 000 € au Comité académique de l'enseignement catholique (CAEC) a été votée par la Commission permanente de septembre 2023.

La dotation complémentaire breton aux lycées publics et privés



Les programmes 107 et 108 financent la *dotation complémentaire breton aux lycées publics et privés* qui est indexée sur les effectifs des lycéen·nes qui suivent un enseignement bilingue ou un enseignement optionnel du breton en langue vivante. Cette dotation diminue depuis 2019 et la mise en œuvre de la réforme du baccalauréat, qui impacte en particulier l'enseignement optionnel des langues régionales (15% de baisse des effectifs pour l'option langue bretonne à la rentrée 2023).

En 2023, les lycées ont été financés à hauteur de 160 907 € (contre 173 759 € en 2022) au titre de cette

dotation pédagogique (171,36 € par élève) pour :

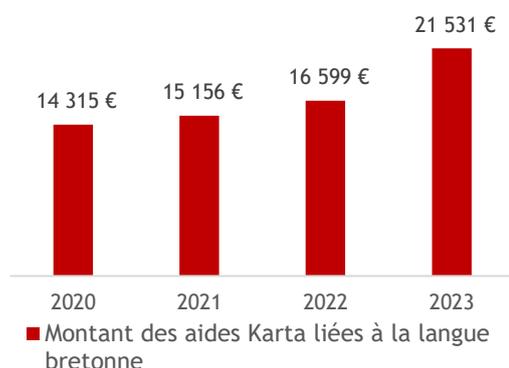
- 591 élèves bilingues à la rentrée 2022 (-13 élèves soit -2% par rapport à la rentrée 2021), la baisse étant plus marquée dans l'enseignement privé catholique sous contrat (-34%) qu'à Diwan (-1%). Les effectifs ont progressé dans l'enseignement public (+3%) ;
- 374 élèves suivant un enseignement optionnel du breton à la rentrée 2022 (-68 élèves soit -15% par rapport à la rentrée 2021), l'enseignement public connaissant une baisse de 20% des effectifs suivant l'option (-70 élèves), l'enseignement privé catholique sous contrat une légère hausse de 2% (+2 élèves).

L'aide s'établira à 154 400 € en 2024, le nombre de lycéen·nes bilingues étant de 569 à la rentrée scolaire 2023 (-22 élèves soit -4%, avec des disparités entre filières : -4% pour le public, -4% pour Diwan et pas de changement pour le privé catholique sous contrat) et le nombre de lycéen·nes suivant l'option étant de 322 (-52 élèves soit -14%, dont -17% pour l'enseignement public et -3% pour l'enseignement privé catholique sous contrat).

Les projets pédagogiques bilingues ou autour de la connaissance du breton

Le programme 101 intervient en faveur des activités en langue bretonne au titre des aides *Karta*. Affectées en 2020 par la crise sanitaire, elles ont repris progressivement leur croissance, au fur et à mesure que les lycées ont relancé des projets pédagogiques bilingues ou autour de la connaissance du breton.

En 2023, le montant total des aides *Karta* dédiées à la langue bretonne a dépassé la barre des 20 000 €. Cette progression est encourageante, l'objectif attendu étant d'atteindre le montant total des aides affectées en 2019, année de référence avant la crise sanitaire (24 107 €).



Soutenir le fonctionnement des fédérations de parents d'élèves de l'enseignement bilingue

L'action proposée				Action n°5.
⇒ Renforcer le soutien aux fédérations des associations de parents d'élèves de l'enseignement bilingue français-breton.				
Soutien Région	Partenariats	Phasage	Structures concernées	
- Aides à hauteur de 150 K€ au total à échéance		2025 > 2027	Div Yezh, Divaskell	
État de réalisation				À venir 2025

En 2023, le total des aides aux deux fédérations d'associations de parents d'élèves (*Div Yezh* et *Divaskell*) a atteint 140 000 €, votées par les Commissions permanentes de février et septembre 2023.

Soutenir le développement de l'association des enseignant·es de breton

L'action proposée				Action n°6.
⇒ Poursuivre le soutien à l'association des enseignant·es de breton Kelenomp !				
Soutien Région	Partenariats	Phasage	Structures concernées	
- Subvention de 55 K€ par an		Tous les ans	Kelenomp !	
État de réalisation				Réalisé
Subventions pour un total de 55 000 € votées par les Commissions permanentes de février et septembre 2023				

1.1.2. Accompagner la généralisation de l'enseignement dans le premier et le second degrés

INDICATEUR : Taux de couverture des établissements du 1er degré par l'enseignement optionnel

	Côtes-d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan
2022	0%	27,4 % (init.)	0%	0%
2023	0%	28,1 % (init.)	0%	0%
Cible 2027	25%	100%	25%	50%

En 2022-2023, l'initiation à la langue bretonne a été déployée par le Département du Finistère dans 157 établissements du 1^{er} degré (sur 573 établissements, les 21 écoles Diwan finistériennes n'étant pas comptabilisées). Le nombre d'établissements touchés par l'initiation est de 161 à la rentrée 2023-2024, avec intégration des écoles privées catholiques sous contrat.

Le déploiement de l'enseignement de la langue bretonne dans le premier degré, prévu par l'article 17 de la convention spécifique 2022-2027, n'est toujours pas mis en œuvre par l'Éducation nationale, ni en Finistère ni dans les autres départements.

L'action proposée		Action n°7.	
⇒ 1. Agir auprès de l'Académie pour le déploiement progressif de l'enseignement de la langue bretonne dans le 1 ^{er} degré public et privé dans le cadre de l'horaire normal des cours, conformément aux objectifs mentionnés dans la convention spécifique.			
⇒ 2. Maintenir l'aide régionale au Département du Finistère pour l'initiation.			
Soutien Région	Partenariats	Phasage	Structures concernées
- 2. Subvention annuelle au Département du Finistère	Éducation nationale, CAEC Département du Finistère	Tous les ans	Rectorat, DASENs, DDECs ; Département du Finistère
État de réalisation			Réalisé
Subvention de 85 000 € votée par la Commission permanente de décembre 2023			

1.1.3. Accompagner la formation des enseignant·es bilingues

INDICATEUR : Recrutement d'enseignant·es pour assurer l'enseignement du breton dans le 1^{er} degré

Nombre d'enseignant·es recruté·es	
2022	0
2023	0
Cible 2027	100

La généralisation progressive de l'enseignement de la langue bretonne dans le premier degré n'ayant pas fait l'objet d'une mise en œuvre en 2023, le recrutement des enseignant·es indispensables pour assurer ces cours de langue bretonne n'est pas prévu par les autorités académiques en 2023-2024. La Région n'a par ailleurs pas connaissance d'un recensement effectif des éventuelles compétences en langue bretonne des enseignant·es monolingues, qui permettrait de disposer d'un vivier complémentaire permettant d'assurer certaines heures d'enseignement dans des classes monolingues.

Développer l'enseignement du breton en licence dans les universités bretonnes

INDICATEUR : Étudiant·es en licence suivant l'option langue bretonne

	Brest Bretagne occidentale	Bretagne Sud	Rennes	Rennes 2
2022	105	27	0	174
2023	Non communiqué	Non communiqué	Non communiqué	Non communiqué
Cible 2027	150	60	20	200

Les données consolidées relatives au suivi par les étudiant·es de l'option langue bretonne dans les universités sont fournies par ces dernières en mai/juin n+1 et ne sont par conséquent pas disponibles pour l'année universitaire 2023-2024.

L'action proposée			Action n°8.
⇒ Poursuivre l'aide aux Universités de Brest Bretagne occidentale et Rennes 2 pour le développement des options de renforcement des compétences en langue bretonne ouvertes à tous les étudiant-es de licence ; ⇒ Agir auprès de l'Université de Bretagne Sud pour la mise en place d'une option de renforcement des compétences en langue bretonne ; ⇒ Agir auprès de l'Université de Rennes pour l'inscription de la langue bretonne au catalogue des enseignements de langue vivante ; ⇒ Réaliser la campagne annuelle de promotion des métiers du bilinguisme et de l'intérêt d'apprendre ou de poursuivre l'apprentissage du breton en licence.			
Soutien Région	Partenariats	Phasage	Structures concernées
- Prestation de communication - Subventions annuelles	Rectorat, Universités de l'académie de Rennes	2024 > 2027	Université de Brest Bretagne occidentale, Université de Bretagne Sud, Université de Rennes, Université de Rennes 2
État de réalisation			À venir 2024

Les aides régionales au renforcement des formations à la langue bretonne assurées par les universités de Bretagne occidentale et Rennes 2 ont été votées par la Commission permanente de décembre 2023, pour un montant total de 11 052 €.

Soutenir les licences de préparation au professorat des écoles bilingues

INDICATEUR : Étudiant-es inscrit-es en licence 1 PPPE par site

	Brest	Rennes	Vannes
2022	24	Sans objet	Sans objet
2023	25	Sans objet	Sans objet
Cible 2027	40	25	25

La licence *Parcours préparatoire au professorat des écoles bilingues* (PPPE) assurée par l'Université de Bretagne occidentale a effectué en 2023 sa deuxième rentrée, avec 284 vœux sur *ParcourSup* en 2023 pour 25 places ouvertes.

L'action proposée			Action n°9.
⇒ Soutenir le développement de la licence PPPE au Lycée de l'Iroise à Brest pour aboutir à des promotions annuelles de 40 étudiant-es, avec prise en charge des formations spécifiques intensives à la langue bretonne assurées par un centre de formation professionnelle à la langue bretonne.			
Soutien Région	Partenariats	Phasage	Structures concernées
- Subvention annuelle	Rectorat, UBO	Tous les ans	Université de Brest Bretagne occidentale, Lycée de l'Iroise
État de réalisation			Réalisé
Subventions pour un total de 34 510 € votées par les Commissions permanentes de septembre et décembre 2023			

La licence est ouverte aux étudiant-es brito-phones ou non (les débutant-es bénéficient d'un enseignement renforcé de la langue devant leur permettre d'atteindre le niveau B2 en fin de licence, en partie financé par la Région). L'entrée en L2 ou L3 est possible pour les étudiant-es en partie brito-phones (niveau B1 au minimum) qui ont déjà une L1 ou une L2 en lien avec les sciences humaines (ou qui ont une expérience dans l'enseignement, l'animation ou l'éducation populaire).

L'action proposée		Action n° 10.	
⇒ Obtenir la mise en place d'une deuxième licence PPPE à Vannes et d'une troisième à Rennes. ⇒ Soutenir le développement des nouvelles licences PPPE pour aboutir à des promotions annuelles de 40 étudiant·es, avec prise en charge des formations spécifiques intensives à la langue bretonne assurées par des centres de formation professionnelle à la langue bretonne.			
Soutien Région	Partenariats	Phasage	Structures concernées
- Subvention annuelle	Rectorat, UR2	2025 > 2027	Université de Rennes 2, lycée du secteur de Rennes à déterminer
- Subvention annuelle	CAEC, UCO	2024 > 2027	Université catholique de l'Ouest, lycée du secteur de Vannes à déterminer
État de réalisation		À venir 2024	

Dès l'automne 2023, l'Université de Rennes 2 et l'Université catholique de l'Ouest ont entrepris d'évaluer la faisabilité de la mise en place de licences PPPE et ont entamé les discussions avec la Région pour la mise en œuvre de cet engagement.

Développer les masters MEEF bilingues

INDICATEUR : Étudiant·es inscrit·es en master 2 MEEF

	INSPE	ISFEC	Kelenn
2022	8	4	16
2023	11	4	5
Cible 2027	40	20	20

La faible attractivité du métier d'enseignant·e bilingue auprès des jeunes est génératrice de graves difficultés de recrutement pour les masters *Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation* (MEEF) assurés par l'*Institut national supérieur du professorat et de l'éducation* (INSPE), Kelenn (centre de formation de Diwan) et l'ISFEC. Seul·es 20 étudiant·es inscrit·es en M2 concourront en 2024 pour obtenir l'un des 53 postes offerts aux concours bilingues (28 pour 57 postes en 2022-2023).

INDICATEUR : Bénéficiaires de Skoazell

	Master 1	Master 2
2018	36	Sans objet
2019	23	Sans objet
2020	24	Sans objet
2021	23	Sans objet
2022	15	23
2023	9	13
Cible 2027	40	35

Skoazell est une aide individuelle annuelle de 4 000 € versée aux étudiant·es inscrit·es en master MEEF bilingue et sélectionné·es par un jury régional. Le calendrier de sélection des masters et la procédure du site *MonMaster* impactent également négativement les masters MEEF, les étudiant·es faisant le choix de suivre un master en fonction des priorités qu'ils-elles se sont fixées. Seuls 9 étudiant·es ont demandé *Skoazell* en 2023 en master 1 sur 16 étudiant·es inscrit·es, soit 56% des effectifs, contre 15 en 2022 sur 18 inscrit·es (83%) : le recours accru à des dispositifs régionaux alternatifs tels *Qualif emploi individuel*, plus intéressants pour les salariés en reprise d'études, semble expliquer la baisse du taux de recours en 2023.

L'action proposée		Action n°11.	
⇒ Susciter la croissance des inscriptions en masters MEEF mention enseignement bilingue du 1 ^{er} et du 2 ^d degré et adapter l'enveloppe Skoazell avec pour objectif d'aider 40 étudiant·es en master 1 et 35 étudiant·es en master 2 en 2027.			
Soutien Région	Partenariats	Phasage	Structures concernées
- Aides individuelles Skoazell	Universités de l'académie de Rennes, instituts de formation	2024> 2027	Kelenn, INSPÉ, ISFEC
État de réalisation			À venir 2024

Soutenir la formation professionnelle et continue des futur·es enseignant·es bilingues

INDICATEUR : Enseignant·es inscrit·es en formation continue à la langue bretonne

	Nombre d'enseignant·es
2022	0
2023	0
Cible 2027	100

Fin décembre 2023, à la suite des échanges conduits par la Région avec le ministère de l'Éducation nationale dans le courant de l'automne, le Rectorat a annoncé la mise en place d'une enveloppe spécifiquement dédiée à la formation continue, sans perte de traitement, des enseignant·es monolingues volontaires. 5 enseignant·es du 2^d degré choisi·es sur l'académie et 5 enseignant·es du 1^{er} degré par département pourront candidater au dispositif en 2024, soit 25 enseignant·es.

INDICATEUR : Bénéficiaires de Desk/enseignement

	6 mois	3 mois
2018	65	35
2019	61	39
2020	75	35
2021	59	41
2022	62	42
2023	66	39
Cible 2027	105	75

Desk/enseignement soutient la formation professionnelle à la langue bretonne des futur·es enseignant·es bilingues. En 2023, toutes les demandes *Desk/enseignement* 6 mois (66) et 3 mois (39) ont pu être satisfaites, grâce à un report de places *Desk/petite enfance* non utilisées. Les Départements des Côtes-d'Armor et d'Ille-et-Vilaine ont rejoint ce dispositif, rejoignant le Finistère et le Morbihan. Le Département de Loire-atlantique devrait également l'intégrer à compter de la rentrée 2024.

L'action proposée		Action n°12.	
⇒ Adapter Desk enseignement aux besoins des enseignant·es en formation continue de l'académie de Rennes, des enseignant·es en congé-formation originaires d'autres académies, des enseignant·es en disponibilité, des étudiant·es en année de césure, des demandeur·ses d'emploi en reconversion professionnelle.			
Soutien Région	Partenariats	Phasage	Structures concernées
- Aides individuelles Desk enseignement	Rectorat, universités de l'académie de Rennes, OPLB, Départements	2024 > 2027	Kelenn, Mervent, Roudour, Skol an Emsav, Stumdi, UCO
État de réalisation			À venir 2024

Le coût total de *Desk/enseignement* pour la Région s'est élevé à 171,4 K€ en 2023 contre 177,4 K€ en 2022 grâce à l'inscription des Départements des Côtes-d'Armor et d'Ille-et-Vilaine dans le dispositif, pour un nombre total de mois de formation soutenus supérieur (513 mois) à celui de l'année 2022 (498 mois).

1.1.4. Encourager la production et la diffusion de matériel pédagogique en langue bretonne

INDICATEUR : Publications de TES

	Nombre
2022	21
2023	Non communiqué
Cible 2027	35

Le nombre de publications éditées en 2023 par *Ti-embann ar skolioù brezhonek* (TES), service de Canopé, sera connu courant 2024, lors du dépôt de la demande d'aide annuelle de cette structure.

L'action proposée		Action n° 13.	
⇒ Susciter et soutenir la progression du nombre de ressources pédagogiques élaborées chaque année par TES dans une optique de diversification des publics visés (manuels de langue bretonne pour les élèves du 1 ^{er} et du 2 ^d degrés par cycle d'enseignement, ressources répondant aux besoins de l'enseignement immersif dans le 2 ^d degré).			
Soutien Région	Partenariats	Phasage	Structures concernées
- Subvention de 270 K€ par an au Réseau Canopé	Rectorat, Réseau Canopé, OPLB	2024 > 2027	Ti-embann ar skolioù brezhonek (TES)
État de réalisation			À venir 2024

1.1.5. Stimuler la recherche universitaire sur la langue bretonne

INDICATEUR : ARED consacrées à la langue bretonne

	Nombre
2022	0
2023	0
Cible 2027	1

La recherche doctorale

Le programme 501 permet de financer les *Allocations de recherche doctorales* (ARED) sur 3 ans : en 2021, une ARED a été votée pour un projet de thèse sur le breton conformément aux dispositions de la convention spécifique 2015-20, reprises à l'article 43 de la convention spécifique 2022-2027.

L'action proposée		Action n° 14.	
⇒ Permettre une ARED par an à la langue bretonne afin de soutenir la recherche sur les thèmes prioritaires (aménagement linguistique, sociolinguistique des néobrittophones, cognition du bilinguisme, didactique, phonologie/syntaxe/syntaxe dynamique).			
Soutien Région	Partenariats	Phasage	Structures concernées
- Programme 501 : une ARED annuelle réservée aux thèmes prioritaires	Région (Enseignement supérieur)	Tous les ans	Université de Brest Bretagne occidentale, Université Rennes 2
État de réalisation			Non réalisé

1.2. Développer la formation des adultes à la langue bretonne

INDICATEUR : Adultes apprenant la langue bretonne

	Nombre
2021-2022	3 041
2022-2023	3 982
Cible 2027	5 000

L'année scolaire 2022-2023 révèle une progression très forte (+31%) du nombre d'adultes apprenant la langue bretonne, avec 3 982 personnes concernées contre 3 041 pendant l'année scolaire 2021-2022. Dans le détail, les cours hebdomadaires progressent (2 676 personnes inscrites contre 1 922 l'année précédente), alors que le nombre total de stagiaires en formation longue intensive reste stable (226 contre 229) ainsi que celui des personnes en formation à distance (324). Les stages courts connaissent une progression notable : 756 contre 566.

1.2.1. Garantir l'accessibilité de tous et toutes à la formation à la langue bretonne

L'action proposée		Action n° 15.	
⇒ Créer un portail généraliste sur le modèle d' <i>ecole.bzh</i> , permettant à tous-tes d'accéder à l'ensemble des informations relatives à la formation intensive, semi-extensive et extensive (dont <i>desketa.bzh</i>) à la langue bretonne, en fonction de sa situation et de ses besoins.			
Soutien Région	Partenariats	Phasage	Structures concernées
- Dotation annuelle		2024	OPLB
État de réalisation			À venir 2024

1.2.2. Favoriser l'insertion professionnelle par la formation intensive à la langue bretonne

INDICATEUR : Stagiaires de la formation intensive

	Nombre
2021-2022	229
2022-2023	226
Cible 2027	335

Le nombre total de personnes formées à la langue bretonne connaît une très légère baisse en 2023 par rapport à l'année précédente (-1,3%). Compte tenu de la stabilité du nombre de demandeur-ses d'emploi formé-es au breton au sein de ce contingent (*cf. infra*) sur la même période, cette évolution révèle un resserrement du nombre de stagiaires qui n'ont pas le statut de demandeur-se d'emploi, ce qui est préoccupant tant pour les centres de formation (baisse des recettes liées aux congés-formation) que pour la diversité des métiers ou entreprises qui font le choix de susciter ou d'accepter des congés-formation à la langue bretonne.

Permettre aux organismes de formation intensive de s'adapter et de développer de nouveaux sites d'apprentissage

L'action proposée		Action n° 16.	
⇒ Renforcer le soutien aux organismes de formation professionnelle intensive à la langue bretonne afin de leur permettre de mieux répondre aux besoins des apprenant-es - notamment les publics-cibles du Plan d'investissement dans les compétences - et de les accompagner dans le déploiement progressif de nouvelles offres de formation sur le territoire. ⇒ Une concertation sera organisée pour aboutir courant 2024 à la rédaction d'un cahier des charges pédagogique mentionnant les objectifs linguistiques à atteindre par les stagiaires et notamment la maîtrise prioritaire du standard commun.			
Soutien Région	Partenariats	Phasage	Structures concernées
- Subvention annuelle	OPLB	2024 > 2027	Kelenn, Mervent, Roudour, Skol an Emsav, Stumdi
État de réalisation			À venir 2024

En 2023, la somme des aides régionales au fonctionnement et aux activités des centres de formation *Kelenn, Mervent, Roudour, Skol an Emsav* et *Stumdi* a atteint 494 K€, contre 481,8 K€ en 2022.

Développer la formation des demandeur·ses d'emploi à la langue bretonne

INDICATEUR : Demandeur·ses d'emploi formé·es à la langue bretonne

	6 mois	3 mois
2017-2018	207	110
2018-2019	196	117
2019-2020	196	127
2020-2021	194	106
2021-2022	181	114
2022-2023	182	126
Cible 2027	265	177

Les effets de la crise sanitaire et de la reprise du marché de l'emploi qui l'a suivie sont sensibles sur la formation des demandeur·ses d'emploi à la langue bretonne. Ainsi en 2020-2021, année de la crise, nombre de stagiaires lourdement impactés par la téléformation ont renoncé à poursuivre leur formation de 6 mois par un stage de 3 mois : le taux de poursuite sur un stage de 3 mois, qui était de 64,8% en 2019-2020, a chuté à 54,6% avec seulement 106 stages de 3 mois suivis par des demandeur·ses d'emploi. À la rentrée qui a suivi, les stages de 6 mois ont à leur tour été impactés par la crainte d'un retour à la formation tout-distancielle, avec 181 demandeur·ses d'emploi accueilli·es en 2021-2022 contre 195 en moyenne les trois années précédentes. Les formations s'étant cependant déroulées normalement (en présentiel très majoritairement), les stagiaires ont de cette promotion ont été plus volontaires pour poursuivre sur des formations de 3 mois et le taux correspondant est remonté à 63%. Cette tendance s'est confirmée en 2022-2023 : si le nombre de stagiaires demandeur·ses d'emploi est quasi-identique à celui de l'année précédente, le taux de poursuite sur des stages de 3 mois a atteint 69,23%, soit un niveau jamais enregistré jusqu'à lors et dépassant même la cible fixée par la Région (66,8%).

L'action proposée		Action n° 17.	
⇒ Augmenter le nombre de demandeur·ses d'emploi formé·es à la langue bretonne en stages de 6 et 3 mois afin de favoriser le retour durable à l'emploi et de mettre à disposition des employeurs un vivier de professionnel·les répondant aux besoins des secteurs en tension.			
Soutien Région	Partenariats	Phasage	Structures concernées
- Subventions annuelles à la formation des demandeurs d'emploi	OPLB	2024 > 2027	Kelenn, Mervent, Roudour, Skol an Emsav, Stumdi
État de réalisation			À venir 2024

En 2023, la Région a attribué 1,272 M€ aux cinq organismes de formation pour la formation professionnelle des demandeur·ses d'emploi (Commission permanente de juillet) pour la période 2023-2024, soit une somme identique à celle de l'année 2022 pour la période 2022-2023. Ces cinq aides ont

prévu la formation de 128 demandeur·ses d'emploi sur des stages de 6 mois classiques, 74 sur des stages de 6 mois dans le cadre du PIC ainsi que 126 sur des stages de 3 mois.

Les aides à la formation professionnelle en breton

Les aides au titre du programme 201 sont consacrées à la réalisation d'un salon annuel des métiers bilingues organisé chaque année par *Stumdi* à Landerneau (735 € en 2023, comme en 2022).

Des aides peuvent également être accordées par le programme 207 aux centres de formation professionnelle à la langue bretonne au titre des *actions territoriales expérimentales* (ATE) pour la partie métier de formations de professionnels brito-phones. Aucune ATE de ce type n'est intervenue en 2023.

Garantir une certification professionnelle optimale

INDICATEUR : Lauréat·es du DCL

	Nombre
2018	321
2019	287
2020	220
2021	277
2022	317
2023	306
Cible 2027	400

Le nombre de lauréat·es du *diplôme de compétence en langue bretonne* (DCL) a diminué en 2023 (306 contre 317 en 2022, soit -3,47%). Ce nombre reste cependant largement supérieur à celui des adultes formé·es en stages intensifs (226 en 2022-2023, cf. *supra*), signe que le vivier de candidat·es souhaitant valoriser leurs compétences en langue bretonne pour un usage professionnel, quel que soit le mode et la date d'acquisition de ces compétences, reste vivace. Lors des deux sessions de l'année 2023, le taux de candidat·es ayant obtenu les niveaux de compétence les plus élevés (B2 et C1) a très fortement progressé, les taux cumulés de lauréat·es du DCL au niveaux B2+C1 étant passés de 54% des lauréat·es en 2022 à 62% en 2023. Cette évolution est particulièrement forte lors de la session de juin 2023, avec une progression de 12 points (68,6% en juin 2023 contre 56,6% en juin 2022), révélatrice d'excellentes performances des formations de 3 mois assurées par les cinq organismes de formation précités.

L'action proposée		Action n° 18.	
⇒ Accompagner le GIP-FAR pour la certification des compétences de l'ensemble des stagiaires de la formation intensive ainsi que des personnes apprenant le breton en formation semi-intensive via le DCL.			
Soutien Région	Partenariats	Phasage	Structures concernées
- Subvention annuelle au GIP-FAR	Rectorat, OPLB, centres de formation	2024 > 2027	GIP-FAR
État de réalisation			À venir 2024

Une subvention de 27 149 € a été votée par la Commission permanente de juin 2023 au profit du *GIP Formation de l'académie de Rennes* (GIP-FAR) pour l'organisation des sessions d'avril et de juin 2024 du DCL.

1.2.3. Soutenir les formations extensives et semi-intensives

Soutenir les structures de formation d'intérêt régional

L'action proposée			Action n° 19.
⇒ Élaborer, en concertation avec les acteurs, un barème d'aide régionale pour les structures d'enseignement de la langue bretonne disposant d'au moins un-e salarié-e et non subventionnées au titre du soutien aux organismes de formation professionnelle ou du soutien à la diffusion culturelle en langue bretonne dans les territoires.			
Soutien Région	Partenariats	Phasage	Structures concernées
- Moyens humains (agent-es Région)	OPLB	2025 > 2027	Structures professionnalisées d'enseignement de la langue bretonne aux adultes non soutenues au titre d'une autre action du programme 301
État de réalisation			À venir 2025

Accompagner le développement de formations semi-intensives répondant notamment aux besoins des salarié-es en activité

INDICATEUR : Bénéficiaires de Pevarlamm

	Nombre
2022	Sans objet
2023	Sans objet
Cible 2027	300

L'entrée en vigueur de ce dispositif est prévue pour la rentrée 2024.

L'action proposée			Action n° 20.
⇒ Mettre en place le dispositif Pevarlamm destiné à soutenir la formation semi-intensive, en tenant compte de la formule choisie, du revenu de l'apprenant-e, de son assiduité et de l'atteinte d'objectifs pédagogiques.			
Soutien Région	Partenariats	Phasage	Structures concernées
- Aide annuelle Pevarlamm	OPLB	2024	Les structures assurant des cours hebdomadaires et stages courts
État de réalisation			À venir 2024

1.2.4. Accompagner la formation pour les métiers brittophones en tension

Petite enfance

INDICATEUR : Bénéficiaires de Desk/petite enfance

	6 mois	3 mois
2018	25	10
2019	23	10
2020	14	10
2021	14	5
2022	15	6
2023	7	7
Cible 2027	20	10

Desk/petite enfance soutient la formation professionnelle à la langue bretonne des futur-es professionnel-les bilingues de la petite enfance. En 2023, toutes les demandes *Desk* 6 mois (7) et 3 mois (7) ont pu être satisfaites, tandis que leur nombre chutait fortement par rapport à l'année 2022, sans qu'il ne soit possible pour le moment de mesurer s'il s'agit d'une conséquence de la reprise de l'emploi ou d'un effet d'une éventuelle baisse d'attractivité de ces métiers. Les places non utilisées ont pu être reportées sur *Desk/enseignement* et *Desk/médiation-jeunesse*. Comme pour *Desk/enseignement*, les

Départements des Côtes-d'Armor et d'Ille-et-Vilaine ont rejoint ce dispositif, déjà soutenu depuis de nombreuses années par le Département du Morbihan. Le Département de Loire-atlantique devrait également le rejoindre à compter de la rentrée 2024.

L'action proposée			Action n° 21.
⇒ Adapter Desk petite enfance aux besoins des professionnel·les de la petite enfance se destinant à exercer leur métier en langue bretonne, en tenant compte notamment de la mobilité potentielle des candidat·es compte tenu de la répartition territoriale des structures employeuses.			
Soutien Région	Partenariats	Phasage	Structures concernées
- Aides individuelles Desk petite enfance	OPLB, Départements	2024 > 2027	Kelenn, Mervent, Roudour, Skol an Emsav, Stumdi, UCO
État de réalisation			À venir 2024

Le coût total de *Desk/petite enfance* pour la Région s'est élevé à 26,25 K€ en 2023 contre 45,3 K€ en 2022, du fait de la baisse du nombre de demandes et de l'inscription des Départements des Côtes-d'Armor et d'Ille-et-Vilaine dans le dispositif. Le nombre total de mois de formation s'est élevé à 63 en 2023 contre 108 en 2022.

Médiation-jeunesse

INDICATEUR : Bénéficiaires de Desk/médiation-jeunesse

	6 mois	3 mois
2022	4	Sans objet
2023	12	6
Cible 2027	16	8

Desk/médiation-jeunesse soutient la formation professionnelle à la langue bretonne des futur·es professionnel·les bilingues de la médiation-jeunesse. En 2023, toutes les demandes *Desk* 6 mois (12) et 3 mois (6) ont pu être satisfaites, grâce à un report de places *Desk/petite enfance* non utilisées. Les Départements des Côtes-d'Armor et d'Ille-et-Vilaine ont également rejoint ce dispositif, déjà soutenu depuis l'origine par le Département du Morbihan. Le Département de Loire-atlantique devrait également le rejoindre à compter de la rentrée 2024.

L'action proposée			Action n° 22.
⇒ Poursuivre l'adaptation de Desk médiation-jeunesse afin d'augmenter le nombre de candidat·es aux métiers de la médiation-jeunesse périscolaire les plus en tension (formation musicale, formation et animation sportives).			
Soutien Région	Partenariats	Phasage	Structures concernées
- Aides individuelles Desk médiation-jeunesse	OPLB, Départements	2024 > 2027	Kelenn, Mervent, Roudour, Skol an Emsav, Stumdi, UCO
État de réalisation			À venir 2024

Le coût total de *Desk/médiation-jeunesse* pour la Région s'est élevé à 38,4 K€ en 2023 contre 10 K€ en 2022, du fait de la forte attractivité de ce nouveau dispositif. Le nombre total de mois de formation soutenus s'est élevé à 90 contre 24 en 2022, année de lancement du dispositif où seule la session de 6 mois allant de septembre 2022 à mars 2023 a pu être aidée.

Fonction publique territoriale

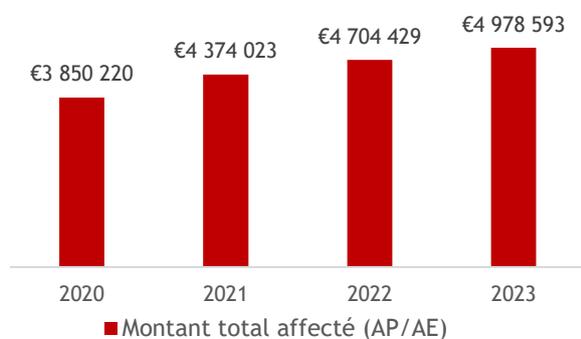
INDICATEUR : Bénéficiaires de Desk/territorial

	6 mois	3 mois
2022	Sans objet	Sans objet
2023	Sans objet	Sans objet
Cible 2027	10	6

La Région a lancé fin 2023 des discussions avec ses partenaires départementaux sur ce futur dispositif, pour lequel des modalités de financement adaptées - impliquant également le bloc communal - doivent être imaginées.

L'action proposée		Action n°23.	
⇒ Réfléchir à la création, en coopération avec les départements, les EPCI et les centres de gestion, d'un dispositif Desk territorial afin de soutenir la formation intensive des agent-es de la fonction publique territoriale désireux-ses d'exercer leur métier en langue bretonne et ne pouvant, pour des raisons économiques, accéder aux congés-formation.			
Soutien Région	Partenariats	Phasage	Structures concernées
- Aides individuelles Desk territoires	OPLB, Départements, EPCI, Centres de gestion	2024 > 2027	Kelenn, Mervent, Roudour, Skol an Emsav, Stumdi, UCO
État de réalisation			À venir 2024

Développer la présence de la langue bretonne dans la vie quotidienne



La somme des affectations consolidées (programme 301 Langues de Bretagne et autres programmes) enregistre une hausse de 5,8% en 2023 pour ce qui concerne la présence de la langue bretonne dans la vie quotidienne (+274 K€).

Les apports des autres programmes (213 K€) étant identiques à ceux de l'année 2022, cette hausse s'explique par une croissance de certains engagements au titre du programme 301, notamment le transfert de la subvention annuelle

à DAO de 44,4 K€ vers l'OPLB (*cf. supra*), le soutien à la sensibilisation (+16 K€) et aux Ententes de pays (+15,5 K€) ; les aides aux loisirs-jeunesse (+34 K€) ; les aides à la production audiovisuelle (+166 K€) et à la diffusion de la langue bretonne par les médias (+13,5 K€). Ces hausses ont été compensées par une baisse (-14 K€) des aides à l'édition, du fait d'une faible mobilisation du dispositif d'aide à la traduction littéraire (*cf. le point 2.5.2 infra*).

2.1. Soutenir le développement de la présence de la langue bretonne dans la vie publique

2.1.1. Aider à la structuration des politiques publiques locales

L'action proposée		Action n°24.	
⇒ Renforcer l'observatoire des pratiques linguistiques de l'OPLB pour lui permettre d'accroître ses capacités d'observation des politiques linguistiques publiques.			
Soutien Région	Partenariats	Phasage	Structures concernées
	État	2025	OPLB
État de réalisation			À venir 2025

2.1.2. Renforcer la présence de la langue bretonne dans le fonctionnement et les politiques régionales

Développer l'usage de la langue bretonne dans le fonctionnement de l'institution

INDICATEUR : Agent·es régionales·ux apprenant la langue bretonne

	Formation intensive	Formation CNFPT	Formation personnelle	Groupes de niveaux
2022	0	1	1	28
2023	0	1	0	15
Cible 2027	1	8	40	100

Formation des agent·es à la langue bretonne

Le personnel du Conseil régional peuvent bénéficier d'aides à la formation à la langue bretonne :

- qu'il s'agisse de la participation aux cours de breton organisés par groupes de niveau sur le temps de travail (9 agent·es en niveau 1, 6 agent·es en niveau 2 en 2023),
- de l'inscription à la formation semi-intensive (1 jour par semaine) sur cotisation organisée par le Centre national de la fonction publique territoriale (1 agent·e en 2023),
- de l'accès à un congé de formation pour un stage intensif de 6 mois ou 9 mois dans un centre agréé ou d'une prise en charge partielle de leurs projets de formation personnelle en cours du soir (pas d'agent·es concerné·es en 2023).

L'action proposée		Action n°25.	
⇒ Renforcer la formation des agent·es régionales·ux à la langue bretonne en utilisant tous les leviers de formation : congé-formation pour les stages intensifs de 6 et 3 mois, formation assurée par le CNFPT sur cotisation, formation personnelle extensive ou semi-intensive, groupes de niveaux.			
Soutien Région	Phasage	Structures concernées	
- Prise en charge partielle ou totale des frais de formation - Achat de prestations de formation	2024 > 2027	Région (Direction des ressources humaines), CNFPT, organismes de formation	
État de réalisation			À venir 2024

Installation d'une signalétique bilingue dans les bâtiments et équipements régionaux

La Région a réalisé la traduction en langue bretonne de 327 poteaux d'arrêts de cars en 2023 (contre 399 en 2022), dont 295 traductions concernant des poteaux uniquement bilingues français-breton soit 90% (contre 313 en 2022 soit 78%). Ce nombre n'est pas représentatif du nombre de poteaux traduits *in fine* car une traduction peut correspondre à plusieurs poteaux (un nom d'arrêt comme *Gare routière* concernera par exemple environ 12 poteaux dans une grande ville comme Brest).

En 2024, le nombre de traductions devrait considérablement augmenter (392 traductions ont été effectuées lors des premiers mois de l'année).

L'action proposée		Action n°26.	
⇒ Systématiser le bilinguisme paritaire français-breton de la signalétique bâimentaire, du jalonnement de voirie, des matériels de transport et infrastructures d'accueil des voyageur·ses, installer des systèmes d'annonces vocales et numériques en breton dans les matériels de transport.			
Soutien Région	Phasage	Structures concernées	
- Moyens humains (agent·es Région)	2024 > 2027	Région (Direction de la communication, Direction de l'immobilier, Direction des transports et de la mobilité, Direction des ports, Direction des canaux de Bretagne)	
État de réalisation			À venir 2024

Renforcer l'utilisation de la langue bretonne dans la communication régionale

L'action proposée		Action n°27.	
⇒ Développer le bilinguisme paritaire dans la communication imprimée et numérique de la Région			
Soutien Région	Phasage	Structures concernées	
- Moyens humains (agent·es Région) - Prestations de traduction	2024 > 2027	Région (Direction de la communication)	
État de réalisation			À venir 2024

Présence de la langue bretonne dans la communication régionale

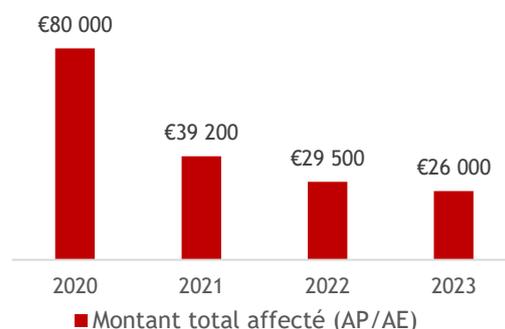
Le marché de traduction avec l'Office public de la langue bretonne a été renouvelé en 2022 et est valide jusqu'en 2026. 62 contenus de communication ont fait l'objet d'une traduction en 2023 (pour 101 en 2022), dont 11 pour le web (site, réseaux sociaux, presse) contre 46 en 2022, 21 pour les contenus imprimés (34 en 2022) et 30 pour de la signalétique (21 en 2022).

Développer la prise en compte des questions linguistiques dans les politiques régionales

L'action proposée		Action n°28.
⇒ Élaborer et déployer un plan progressif de prise en compte d'une conditionnalité linguistique dans les politiques régionales visant à inciter à l'utilisation et la diffusion de la langue bretonne, notamment : <ul style="list-style-type: none"> ○ Aménagement du territoire, affaires européennes et internationales ; ○ Économie, agriculture, tourisme ; ○ Formation professionnelle, lycées ; ○ Transports, ports, canaux ; ○ Culture, patrimoine, environnement, sport. 		
Soutien Région	Phasage	Structures concernées
	2024 > 2027	Région (toutes les directions, en particulier Direction de l'aménagement et de l'égalité, Direction du développement économique, Direction de l'éducation et des langues de Bretagne, Direction du développement des formations et des compétences, Direction de la culture et des pratiques culturelles, Direction du tourisme et du patrimoine, Direction de l'environnement, Direction des affaires européennes et internationales)
État de réalisation		À venir 2024

Zoom : le Fonds d'intervention régional

Le programme 904 intervient ponctuellement en faveur de plusieurs associations pour des projets n'entrant pas dans le domaine des autres politiques régionales mais présentant un intérêt marqué. La diminution continue des aides du *Fonds d'intervention régional* (FIR) aux structures agissant pour la langue bretonne depuis 2020 s'explique par la normalisation progressive du soutien régional dans le cadre du programme 301, les bénéficiaires intégrant progressivement des dispositifs de droit commun.



2.2. Appuyer la sensibilisation, la connaissance et la diffusion de la langue bretonne

2.2.1. Renforcer les missions et actions de l'Office public de la langue bretonne

L'action proposée			Action n°29.
⇒ Accompagner l'OPLB dans le renforcement de ses missions dans le cadre du plan de réappropriation de la langue bretonne. ⇒ Lancer une réflexion avec les Départements sur un alignement progressif de leur dotations annuelles à l'OPLB.			
Soutien Région	Partenariats	Phasage	Structures concernées
- Dotation annuelle	Départements	2024 > 2027	OPLB
État de réalisation			À venir 2024

La Région est la principale contributrice du fonctionnement et des activités de l'OPLB, également financé par l'État (ministère de la Culture), la Région des Pays-de-Loire et les cinq Départements. En 2023, une première dotation de 1,409 M€ a été votée par la Commission permanente de février, pour un montant identique à la dotation totale de l'année 2022. Cette dotation a été complétée à hauteur de 44,4 K€ par la Commission permanente de mai 2023, par transfert de la subvention annuelle à l'ex-fédération *Deskiñ d'an Oadourien* (enseignement aux adultes), qui était soutenue annuellement par la Région et s'est dissoute à la fin 2022 en décidant de transférer ses missions de coordination, communication et appui pédagogique à l'OPLB, transfert accepté par le Conseil d'administration de l'établissement.

2.2.2. Connaître la situation sociolinguistique de la Bretagne

L'action proposée				Action n° 30.
⇒ Reconduire l'enquête sociolinguistique en sollicitant la participation des Départements pour permettre d'améliorer l'échantillonnage, afin de disposer de résultats fiables à l'échelle des EPCI.				
Soutien Région	Partenariats	Phasage	Structures concernées	
- Prestation d'enquête	Départements	2024	Institut de sondage	
État de réalisation				À venir 2024

2.2.3. Soutenir la sensibilisation et la connaissance de la langue bretonne

La Région soutient annuellement le fonctionnement et les activités des grandes associations régionales qui agissent pour faire connaître la langue bretonne et sensibiliser la population à l'intérêt de l'apprendre et de l'utiliser :

- *Kevre Breizh*, qui fédère les associations culturelles et linguistiques bretonnes, les représente dans plusieurs instances et assure par ailleurs des missions de mutualisation de ressources auprès des Ententes de pays ;
- *Ar Redadeg a di da di* qui organise les années paires la *Redadeg*, course-relais destinée à recueillir des fonds pour le réseau des écoles *Diwan* et pour le financement de projets ponctuels en faveur de la langue bretonne ;

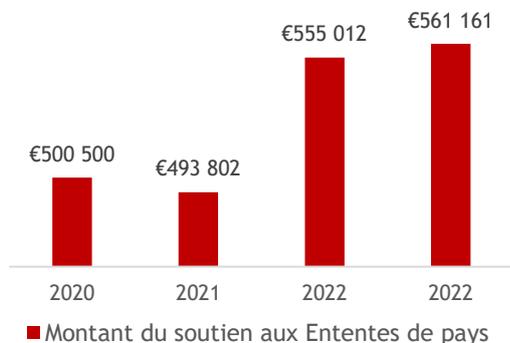
L'action proposée				Action n° 31.
⇒ Systématiser le soutien régional aux festivités d'accueil des départs et arrivées de la <i>Redadeg</i> .				
Soutien Région	Partenariats	Phasage	Structures concernées	
- Subventions annuelles	Ar Redadeg, villes accueillant les événements	2024, 2026	Ententes de pays ou autres structures organisatrices	
État de réalisation				À venir 2024

- *Mignoned ar Brezhoneg* organise chaque année impaire le festival de promotion de la langue Gouel broadel ar Brezhoneg et a mis en place un panel de services en breton pour les entreprises. Depuis 2021, l'association anime la campagne partenariale *ecole.bzh* visant à favoriser l'inscription des élèves en maternelle bilingue, toutes filières confondues (cf. supra).

L'action proposée				Action n° 32.
⇒ Anticiper l'annualisation, à compter de l'année 2025, de la Gouel broadel ar brezhoneg et son évolution vers un modèle d'événement du type <i>Eisteddfod</i> gallois.				
Soutien Région	Partenariats	Phasage	Structures concernées	
- Subventions annuelles		2024 > 2027	Mignoned ar brezhoneg	
État de réalisation				À venir 2024

2.2.4. Développer la diffusion culturelle et sociale en langue bretonne dans les territoires

Les Ententes de pays



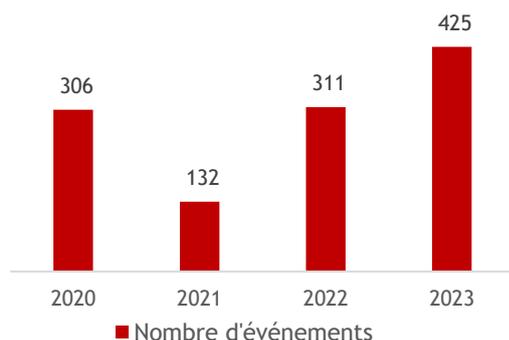
Les 17 Ententes de pays (fédérations d'associations locales) qui disposent d'au moins un emploi salarié sont aidées au titre du programme 301 pour la diffusion culturelle en langue bretonne sur le territoire. En 2023, ce soutien a atteint 447 K€ au titre du programme (contre 441 K€ en 2022), auxquels il convient d'ajouter 9 206 € d'aides aux centres de vacances avec ou sans hébergement pour certaines d'entre elles (7 682 € en 2022).

En 2023, 11 des 17 Ententes de pays accompagnées par le programme 301 au titre de la diffusion culturelle en langue bretonne sur le territoire ont par

ailleurs pu bénéficier d'autres financements régionaux : soutiens aux festivals Yaouank, Taol Kurun ; soutiens à la réalisations de projets dans le cadre de la Fête de la Bretagne ; appels à projets relatifs à la transmission du patrimoine culturel par le programme 302 (90 800 €), soutien à une opération dans le cadre de l'appel à projets Patrimoine maritime et littoral par le programme 304 (9 155 €), aide à la création d'une crèche associative en langue bretonne à Brest par le programme 904 (5 000 €).

L'action proposée		Action n° 33.	
⇒ Mettre en place et accompagner la réforme du soutien à la diffusion culturelle en langue bretonne sur les territoires par établissement d'une grille d'analyse permettant le calcul des aides en fonction d'une part fixe et d'une part variable évolutive.			
Soutien Région	Partenariats	Phasage	Structures concernées
- Subventions annuelles	Kevre Breizh	2024 > 2028	Ententes de pays professionnalisées
État de réalisation			À venir 2024

Zoom : le Mois du breton / Mizvezh ar brezhoneg



Le dispositif *Mois du breton / Mizvezh ar brezhoneg* permet depuis 2017 de mettre en valeur la connaissance de et sur la langue bretonne ainsi que les pratiques culturelles, sociales, économiques ou de loisir en breton chaque mois de mars, grâce à l'implication des Ententes de pays qui organisent, coorganisent avec leurs adhérents ou relaient les événements organisés sur leur territoire. Pour la 7^{ème} édition en 2023, 425 événements ont été organisés et ont bénéficié d'une communication *via* le site Internet et les réseaux sociaux du Conseil régional, contre 311 en

2022 et 132 pour l'édition 2021, qui avait été fortement perturbée par la crise sanitaire.

2.3. Développer les politiques inclusives intégrant la langue bretonne

2.3.1. Diffuser la culture de l'égalité en langue bretonne

INDICATEUR : Actions de sensibilisation à l'égalité menées en langue bretonne

	Nombre
2022	12
2023	17
Cible 2027	30

L'association *Joa!*, soutenue par la Région et uniquement composée de bénévoles, propose des interventions sur la vie relationnelle, affective et sexuelle et sur la prévention des violences faites aux enfants en breton. Elle intervient auprès des enfants, des jeunes, des professionnel·les et des familles dans les écoles, collèges et lycées bilingues ou immersifs, sur tout le territoire breton. Le nombre d'actions de sensibilisation (ateliers sur l'égalité ou la prévention des violences dans les établissements, formation des bénévoles sur des événements extérieurs, formation de professionnel·les) assurées par *Joa!* a progressé en 2023, avec 17 actions contre 12 en 2022.

L'action proposée		Action n° 34.	
⇒ Soutenir le développement d'actions d'information et de formation sur l'égalité femme-homme en langue bretonne auprès de tous les publics, avec une priorité vers les jeunes.			
Soutien Région	Partenariats	Phasage	Structures concernées
- Subventions annuelles	Réseaux d'enseignement bilingue	2024 > 2027	Associations de promotion d'une culture de l'égalité
État de réalisation			À venir 2024

La Commission permanente de mai 2023 a voté une subvention à l'association *Joa!* à hauteur de 3 000 €.

2.3.2. Développer les politiques jeunesse en langue bretonne

Soutenir la coordination de l'accueil de loisirs-jeunesse

La Région soutient la coordination et la structuration de l'offre de séjours-loisirs en langue bretonne assurée par l'*Union bretonne pour l'animation des pays ruraux* (UBAPAR). Une subvention de 23 K€ a été votée par la Commission permanente d'octobre 2023 au profit de l'UBAPAR, contre 21,5 K€ en 2022.

Former les professionnel·les de l'accueil de loisirs-jeunesse

INDICATEUR : Stagiaires DABU et DARE

	Nombre
2018	40
2019	44
2020	35
2021	25
2022	15
2023	36
Cible 2027	50

Une nette reprise de la formation des stagiaires au *DABU* (BAFA en langue bretonne) et au *DARE* (BAFD en langue bretonne) a pu être constatée en 2023, avec 36 stagiaires aidés par la Région (200 € par stage, permettant une réduction du coût de la formation pour les familles), soit plus que pour la dernière promotion précédent la crise sanitaire (35 en 2020). Il s'agit d'un signe encourageant pour la reconstitution d'un vivier d'animateur·rices de centres de loisirs en langue bretonne.

L'action proposée		Action n° 35.	
⇒ Soutenir le développement de la formation des animateur·rices et directeur·rices d'accueil de loisirs et centres de vacances en langue bretonne afin de disposer d'un vivier d'emploi répondant aux besoins des structures d'accueil de loisirs-jeunesse.			
Soutien Région	Partenariats	Phasage	Structures concernées
- Aide annuelle aux stages DABU/DARE	DRAJES	2024 > 2027	UBAPAR
État de réalisation			À venir 2024

Soutenir les familles dans l'accès aux loisirs-jeunesse

INDICATEUR : Journées-loisirs par enfant soutenues

	Nombre de journées avec hébergement	Nombre de journées sans hébergement
2018	4 542	572
2019	3 738	1 009
2020	883	299
2021	2 745	1 272
2022	2 435	1 561
2023	2 475	1 563
Cible 2027	3 600	2 400

L'accueil d'enfants dans les centres de vacances et centres de loisirs sans hébergement en langue bretonne a été très fortement impacté par la crise sanitaire en 2020-2021. L'activité a repris en 2021, avec un total de 4 017 jours/enfant soutenus mais sans atteindre son niveau d'avant-crise (4 747 en 2019) et une légère baisse des effectifs a été enregistrée en 2022 (3 996 jours/enfant au total, soit -0,5%). En 2023, le nombre total de journées-vacances soutenues a franchi à nouveau la barre des 4 000 (4 038 dont 2 475 avec hébergement et 1 563 sans hébergement).

La tendance de fond observée entre 2019 et 2022 dans les usages des familles, consistant à privilégier de plus en plus les accueils de loisirs sans hébergement, semble se stabiliser en 2023, ce type d'accueil représentant 39% du total des journées soutenues en 2023, comme en 2022, contre 21% en 2019. Par ailleurs, l'on note une tendance continue au raccourcissement de la durée moyenne des accueils liée au recours accru à l'accueil de loisirs sans hébergement, le nombre d'enfants progressant beaucoup plus vite que le nombre de journées-vacances : 768 enfants ont été accueillis en 2023 pour une durée moyenne de 5,25 jours contre 709 enfants pour des séjours de 5,64 jours en moyenne en 2022. En 2019, 753 enfants avaient été accueillis pour une durée moyenne de séjour de 6,3 jours.

L'action proposée		Action n°36.	
⇒ Poursuivre le soutien à l'accès des familles aux loisirs-jeunesse en langue bretonne grâce à l'aide de 4 € par jour/enfant pour les centres de loisirs sans hébergement en période extrascolaire et de 5 € par jour/enfant pour les centres de vacances avec hébergement.			
Soutien Région	Partenariats	Phasage	Structures concernées
- Aides aux séjours de loisirs-jeunesse	UBAPAR	2024 > 2027	Centres de loisirs sans hébergement en période extrascolaire, centres de vacances avec hébergement
État de réalisation		À venir 2024	

2.4. Intensifier la diffusion de contenus multimédias en langue bretonne

2.4.1. Développer une plateforme d'accessibilité universelle aux contenus multimédias en langue bretonne

L'action proposée			Action n° 37.
⇒ Mettre en place un portail global permettant l'accès rapide, organisé et éditorialisé aux contenus en langue bretonne, tous supports confondus (vidéo, son, numérique, écrit), en collaboration avec les diffuseurs numériques, radios et TV.			
Soutien Région	Partenariats	Phasage	Structures concernées
- Subvention annuelle	OPLB	2024 > 2027	OPLB, télévisions conventionnées, Dizale, Daoulagad Breizh, KuB, radios, presse écrite papier et numérique, BCD
État de réalisation			À venir 2024

2.4.2. Assurer la présence numérique de la langue bretonne

Permettre à la langue bretonne d'intégrer la révolution de l'intelligence artificielle

INDICATEUR : Traduction de corpus de référence

	Nombre de mots traduits
2019	373 109
2020	466 186
2021	478 194
2022	525 211
2023	497 466
Cible 2027	1 000 000

Si le nombre de mots traduits par le service traduction-conseil de l'OPLB a légèrement décru en 2023 (497 466 mots) par rapport au record enregistré en 2022 (525 211 mots), il se situe sur une trajectoire de croissance régulière depuis qu'il a franchi la barre des 450 000 en 2020 et 2023 a été la 2^{ème} meilleure année pour la traduction en langue bretonne depuis la création de l'établissement.

Il doit être noté que la taille des documents à traduire impacte bien évidemment cet indicateur : 2 157 dossiers de traduction ont été enregistrés en 2022 (244 mots en moyenne) pour 2 479 dossiers en 2023 (201 mots en moyenne), soit une progression de 15% du nombre de demandes en une année. Jamais un tel nombre de dossiers de traduction n'avait été atteint jusqu'à lors.

L'action proposée			Action n° 38.
⇒ Soutenir l'élaboration des briques linguistiques indispensables à l'intégration de la langue bretonne au développement de l'IA : reconnaissance vocale, dictionnaire général, corpus de phrases doivent compléter la synthèse vocale, le phonétiseur et le syllabifieur déjà opérationnels.			
Soutien Région	Partenariats	Phasage	Structures concernées
- Subventions sur projets	OPLB, DGLFLF	2024 > 2027	OPLB, entreprises et instituts de recherche
État de réalisation			À venir 2024

Développer un écosystème numérique brittophone

INDICATEUR : Dossiers retenus au titre de Stlenn et d'Arload

	Nombre de dossiers Stlenn	Nombre de dossiers Arload
2022	Sans objet	Sans objet
2023	Sans objet	Sans objet
Cible 2027	10	8

Les dispositifs *Stlenn* et *Arload* devant être créés à l'automne 2024, les premières données seront disponibles dans le cadre du rapport transversal 2024.

L'action proposée		Action n° 39.	
⇒ Mettre en place le dispositif Stlenn destiné à soutenir la traduction des sites, applications, systèmes d'exploitation, interfaces embarquées les plus employés, pour inclure les brittophones dans l'économie numérique et renforcer la visibilité de la langue.			
Soutien Région	Partenariats	Phasage	Structures concernées
- Subventions plafonnées	OPLB	2024 > 2027	Entreprises du secteur du numérique
État de réalisation			À venir 2024

L'action proposée		Action n° 40.	
⇒ Mettre en place le dispositif Arload pour soutenir la création d'applications spécifiquement dédiées à la transmission, l'apprentissage et la diffusion de connaissances sur et grâce à la langue bretonne.			
Soutien Région	Partenariats	Phasage	Structures concernées
- Subventions plafonnées	OPLB	2024 > 2027	Universités, établissements publics, entreprises, associations
État de réalisation			À venir 2024

2.4.3. Aider la diffusion radiophonique et audiovisuelle

Aboutir à la couverture du territoire breton par une offre radiophonique de qualité

INDICATEUR : Accessibilité des auditeur·rices à des contenus en langue bretonne sur le DAB+

	Nombre d'émetteurs diffusant BOA	Volume quotidien en breton sur BOA
2022	Sans objet	Sans objet
2023	12	3h
Cible 2027	18	4h

Breizh on air (BOA), fréquence créée et animée par la *Coordination des radios locales et associatives de Bretagne* (CORLAB) à partir de la mise en réseau d'une partie de ses 20 adhérentes, dont *Radio Kerne*, *RBG* et *RKB*, émet sur 12 secteurs depuis juillet 2023. L'objectif pour BOA est de pouvoir d'ici à 2027 émettre sur 6 secteurs supplémentaires afin de couvrir la totalité de la région (4 secteurs) et le centre et l'ouest de la Loire-Atlantique (2 secteurs). 3h quotidiennes de programmes en langue bretonne issus des radios adhérentes sont disponibles.

INDICATEUR : Nombre moyen de points obtenus par radio dans le cadre de la détermination de la part variable (sur 50)

Nombre moyen de points	
2018	43
2019	44
2020	43
2021	46
2022	46
2023	47
Cible 2027	49

La méthodologie d’instruction des demandes d’aides aux quatre radios associatives brito-phones ou bilingues à partir de la grille d’analyse sur 50 points incite fortement les radios à progresser chaque année, tant en qualité des programmes qu’en quantité d’émissions en langue bretonne mises à disposition des auditeurs. En 2023, cette progression qualitative et quantitative s’est poursuivie et s’est traduite par une évolution à la hausse du nombre moyen de points (47 contre 46 en 2022 et 2021)¹.

L’action proposée		Action n° 41.	
⇒ Achever l’intégration de Radio Kerne Naoned au dispositif de soutien au fonctionnement des radios brito-phones et bilingues de catégorie A, comprenant une part fixe par radio et une part variable calculée en fonction de l’atteinte d’objectifs.			
Soutien Région	Partenariats	Phasage	Structures concernées
- Dispositif d’aide aux radios	Brudañ ha Skignañ	2024	Arvorig FM, Radio Kerne, Radio Kerne Naoned, RBG, RKB
État de réalisation			À venir 2024

Renforcer la diffusion audiovisuelle en langue bretonne

INDICATEUR : Accessibilité des spectateur·rices à des contenus télévisuels en langue bretonne

	Volume annuel diffusé sur France 3	Volume annuel visionné sur Brezhoweb
2021-2022	87h	20 132 h
2022-2023	89h	21 914 h
Cible 2026-2027	100 h	25 000 h

France 3 Bretagne et Brezhoweb, les deux principaux diffuseurs télévisuels en langue bretonne, ont continué en 2023 à renforcer leur diffusion d’émissions en langue bretonne : 2 heures supplémentaires ont été diffusées par France 3 Bretagne sur la TNT, tandis que l’audience de Brezhoweb, chaîne intégralement diffusée sur le web, a progressé de 8,9%.

¹ La moyenne-cible en 2027 est de 49 points car les radios entièrement brito-phones bénéficient de 7 points sur 7 pour ce qui concerne le pourcentage d’heures en breton sur le total des heures diffusées (100% en breton : 7 points ; entre 75% et 100% : 6 points ; entre 60% et 75% : 5 points ; entre 50% et 60% : 4 points). En 2023, entre 66% et 72% de heures diffusées par les 2 radios bilingues ayant été en breton, elles ont toutes deux obtenu 5 points sur ce critère.

Développer la diffusion en salle et l'éducation à l'image en langue bretonne

INDICATEUR : Séances d'éducation à l'image dans le cadre de la Troiad

Nombre de séances	
2018	164
2019	164
2020	38
2021	0
2022	141
2023	157
Cible 2027	200

La crise sanitaire a lourdement impacté la tenue de la *Troiad ar filmoù* (opération de diffusion de films auprès des élèves des écoles et collèges bilingues et immersifs) en 2020 mais surtout en 2021, où elle a dû être annulée. Elle a pu reprendre en 2022, avec un nombre de séances inférieur à celui des années 2019 et 2018. En 2023, ce sont 157 séances qui ont pu être organisées, en très nette progression (+11%) tout comme le nombre d'élèves touché-es (11 881 en 2023 contre 10 454 en 2022, soit +13,6%) et le nombre d'établissements concernés (238 en 2023 contre 191 en 2022, soit +24,6%).

INDICATEUR : Interventions vidéo dans les établissements scolaires

Nombre d'heures soutenues	
2018	170
2019	170
2020	170
2021	170
2022	268
2023	261
Cible 2027	350

Daoulagad Breizh et *Canal Ti Zef* mènent auprès des lycéens (dans le cadre notamment du programme Karta) et collégiens des opérations d'éducation à l'image en langue bretonne. Le nombre d'heures d'interventions scolaires réalisées en 2023 connaît une très légère baisse (261 heures contre 268 heures en 2022, soit -2,6%).

L'action proposée		Action n° 42.	
⇒ Renforcer l'offre d'interventions scolaires d'initiation à la vidéo en langue bretonne (25 € par heure d'intervention).			
Soutien Région	Partenariats	Phasage	Structures concernées
- Aide à l'initiation à la vidéo dans les écoles	Établissements scolaires	2024 > 2027	Daoulagad Breizh, Canal Ty Zef
État de réalisation			À venir 2024

L'initiation à la vidéo dans les établissements scolaires a été soutenue par la Région à hauteur de 6 525 € en 2023 (subventions de 2 275 € votées par la Commission permanente de mai 2023 en faveur de Daoulagad Breizh et de 4 250 € par la Commission permanente de décembre pour Canal Ti Zef).

2.4.4. Développer la production de contenus audiovisuels

Soutenir le doublage et le sous-titrage en langue bretonne

INDICATEUR : Doublage de programmes audiovisuels et dispositif Istitlañ

	Volume de doublage soutenu en minutes	Nombre de longs-métrages sous-titrés
2018	2 002	
2019	1 688	
2020	1 256	
2021	1 901	
2022	1 615	
2023	1 771	
Cible 2027	1 800	10

Le volume de doublage soutenu par la Région au titre du *Fonds d'aide à l'expression audiovisuelle en langue bretonne* (FALB) a connu une belle progression en 2023 avec 1 771 minutes soutenues (correspondant à 29h31 de programmes) contre 1 615 minutes en 2022 (correspondant à 26h55 de programmes), soit une progression de +9,7%. Le montant total des aides au doublage a atteint 320 375 € en 2023 contre 319 090 € en 2022.

Les données relatives au dispositif *Istitlañ*, créé au printemps 2024, seront présentées dans le rapport transversal 2024.

L'action proposée		Action n° 43.	
⇒ Créer le dispositif Istitlañ permettant de disposer de sous-titres en langue bretonne sur les longs-métrages en sortie nationale (DVD et plateformes de streaming).			
Soutien Région	Partenariats	Phasage	Structures concernées
- Aide plafonnée	OPLB, Kuzul ar brezhoneg, Dizale	2024 > 2027	Distributeurs cinéma et vidéo
État de réalisation			À venir 2024

Soutenir la production audiovisuelle de flux en langue bretonne

INDICATEUR : Écriture de scénarii de fiction courte

	Nombre de dossiers reçus
2018	Sans objet
2019	15
2020	4
2021	3
2022	3
2023	5
Cible 2027	8

A la création du dispositif en 2019, un nombre record de projets de *scenarii* a été reçu, signe que ce dispositif était fortement attendu, tant par des scénaristes ayant une expérience du métier que par des créateur·rices en amateur. Entre 2021 et 2022, la Région a reçu chaque année entre 3 et 4 projets. En 2023, le nombre de projets reçus a évolué à la hausse, fruit d'une campagne de rappel sur les réseaux sociaux, qui sera reconduite chaque année. Il sera notamment rappelé que les projets non retenus les années précédentes peuvent être retravaillés pour être présentés à nouveau.

INDICATEUR : Production de programmes audiovisuels

Volume de production soutenu en minutes

2018	942
2019	1 579
2020	1 216
2021	1 739
2022	1 719
2023	1 789
Cible 2027	2 700

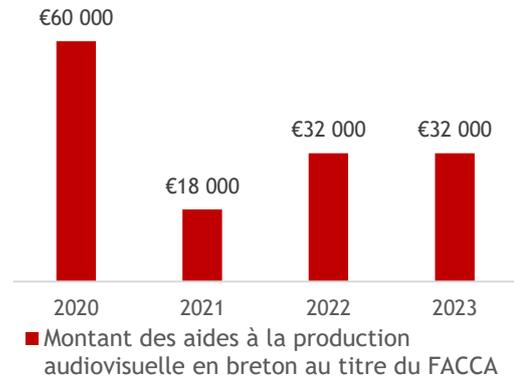
Le volume de production audiovisuelle soutenu par la Région au titre du FALB a connu une progression en 2023 avec 1 789 minutes soutenues (correspondant à 29h49 de programmes) contre 1 719 minutes en 2022 (correspondant à 28h39 de programmes), soit une progression de +4,1%. 2023 est la meilleure année pour la production audiovisuelle en langue bretonne sur la période 2018-2023. 12 programmes ont été soutenus contre 9 en 2022 et le montant total des aides a atteint 621 800 € contre 462 058 € en 2022.

La subvention moyenne à la minute produite au titre du FALB est ainsi passée de 269 € en 2022 à 347 € en 2023, signe d'une montée en qualité des productions, qui favorise leur audience auprès du public brittophone et non-brittophone, tous les programmes étant diffusés ou disponibles en *replay* avec des sous-titres en langue française.

Le soutien à l'audiovisuel

Au titre de la politique culturelle, le programme 303 aide chaque année des projets audiovisuels en langue bretonne dans le cadre du *Fonds d'aide à la création cinématographique et audiovisuelle* (écriture, développement, réalisation). Une aide à hauteur de 32 000 € a été apportée en 2023 à la société de production *Kalanna* pour la réalisation d'un documentaire bilingue intitulé *Karantez vamm*.

Le programme soutient également les télévisions locales pour la coordination et la diffusion de contenus en breton dans le cadre du COM audiovisuel, à hauteur de 107 200 € par an en fonctionnement depuis 2020.



L'action proposée

Action n° 44.

⇒ Renforcer l'enveloppe du FALB destinée à soutenir la production audiovisuelle de flux.

Soutien Région

Partenariats

Phasage

Structures concernées

- Subventions sur projet

Télévisions conventionnées

2024 > 2026

Producteurs professionnels

État de réalisation

À venir 2024

Soutenir la production radiophonique

INDICATEUR : Production de fictions radiophoniques

Volume de production soutenu en minutes

2018	210
2019	60
2020	60
2021	220
2022	136
2023	168
Cible 2027	200

Le volume de production de fictions radiophoniques soutenu par la Région au titre du FALB a connu une progression en 2023 avec 168 minutes soutenues (correspondant à 2h48 de programmes) contre 136 minutes en 2022 (correspondant à 2h16 de programmes), soit une progression de +23,5%. 2 programmes ont été soutenus contre 93 en 2022 et le montant total des aides a atteint 28 560 € contre 24 140 € en 2022.

L'action proposée		Action n° 45.	
⇒ Renforcer l'enveloppe du FALB destinée à soutenir la production de séries de fictions radiophoniques.			
Soutien Région	Partenariats	Phasage	Structures concernées
- Subventions sur projet	Radios brittophones et bilingues	2024 > 2026	Producteurs professionnels
État de réalisation			À venir 2024

2.5. Développer l'édition et la lecture en langue bretonne

2.5.1. Structurer l'édition, la diffusion et la lecture publique

INDICATEUR : Ouvrages édités

	Nombre
2018	95
2019	91
2020	102
2021	82
2022	63
2023	51
Cible 2027	100

L'édition traverse un moment difficile : les effets de la crise sanitaire se sont fait sentir en 2021, avec seulement 82 titres édités contre 102 en 2020 et surtout en 2022 (63 titres). La baisse constatée en 2023 (-12 titres édités) s'explique essentiellement par la décision de l'éditeur associatif *Keit Vimp Bev* (KVB) de suspendre ses activités d'édition de livres, alors que cet éditeur produisait régulièrement 10 titres nouveaux par an sur la période visée. En neutralisant le nombre de titres édités par KVB, ce sont 72 titres qui ont été édités en 2021, 53 titres en 2022 et 51 en 2023 : l'absence d'évolution positive entre 2023 et 2022 reste préoccupante.

Soutenir la mutualisation des éditeurs associatifs et diffuser la littérature en langue bretonne

L'action proposée		Action n° 46.	
⇒ Renforcer le soutien à Kuzul ar brezhoneg pour la structuration de l'édition en langue bretonne, la mutualisation des processus éditoriaux, la diffusion et la promotion des ouvrages.			
Soutien Région	Partenariats	Phasage	Structures concernées
- Subvention annuelle		2024 > 2026	Kuzul ar brezhoneg
État de réalisation		À venir 2024	

L'aide annuelle au fonctionnement et aux activités de *Kuzul ar brezhoneg*, fédération des éditeurs en langue bretonne, a fait l'objet d'une subvention de 72 K€ votée par la Commission permanente de juin 2023.

Renforcer la présence du breton dans la lecture publique

En fonction des résultats de l'état des lieux qui sera mené en 2024 par Livre & Lecture et de la méthodologie d'animation du réseau qui sera définie pour développer la présence du livre en breton dans la lecture publique, un ou plusieurs indicateurs seront publiés à compter du rapport transversal 2025.

2.5.2. Aider à la traduction et l'édition d'ouvrages

Soutenir la diffusion d'ouvrages du patrimoine littéraire mondial en breton

INDICATEUR : Traduction d'ouvrages du patrimoine littéraire mondial

	Nombre
2018	3
2019	3
2020	1
2021	6
2022	5
2023	1
Cible 2027	6

Un seul dossier de traduction littéraire a fait l'objet d'une demande d'aide en 2023 pour 2 160 € alors que 5 livres avaient été soutenus en 2022 et 6 en 2021. Le nombre de dossiers devrait à nouveau progresser en 2024, 3 demandes ayant été reçues dès le début d'année.

L'action proposée		Action n° 47.	
⇒ Adapter et renforcer le dispositif d'aide à la traduction littéraire en langue bretonne (hausse du plafond global de dépense de 20 000 à 30 000 €, aide maximale pour un long ouvrage portée de 5 000 à 8 000 €, intégration de la relecture).			
Soutien Région	Partenariats	Phasage	Structures concernées
- Aides aux projets	OPLB	2024	Éditeurs
État de réalisation		À venir 2024	

Soutenir la production d'ouvrages en breton

INDICATEUR : Nombre d'ouvrages soutenus

	Livres	Bandes dessinées
2018	76	
2019	80	
2020	80	
2021	67	
2022	70	1
2023	62	1
Cible 2027	90	2

Cet indicateur agrège les aides à l'édition et à la réédition d'ouvrages : en 2023, sur les 62 aides à l'édition, le nombre d'aides à la réédition d'ouvrages s'est élevé à 12, soit 51 ouvrages originaux soutenus au total (50 livres et la traduction de la bande dessinée *Algues vertes*), nombre identique à celui des ouvrages édités dans le courant de la même année (cf. *supra*).

Compte tenu de la décision de KVB de suspendre en 2023 ses opérations d'édition, le nombre d'aides régionales a progressé à périmètre constant puisque 18 demandes d'aides de cet éditeur (12 livres originaux, 6 rééditions) avaient fait l'objet d'un soutien en 2022 : hors KVB, ce sont 52 ouvrages et une BD qui ont été soutenus en 2022 pour 62 et une BD en 2023. Compte tenu du décalage entre les demandes d'aides (faites au début du processus d'édition) et la sortie effective des ouvrages, cette progression devrait impacter favorablement le nombre d'ouvrages édités en 2024.

L'aide à l'édition

Au titre de la politique culturelle, le programme 303 permet d'aider l'édition d'ouvrages en langue bretonne ou bilingues dans le cadre du soutien aux projets éditoriaux exceptionnels. Ainsi en 2023 l'ouvrage *Gwerz Denez* de Denez Prigent (Edilarge) a fait l'objet d'une aide à hauteur de 8 000 €.

L'action proposée		Action n° 48.	
⇒ Renforcer les moyens dédiés à l'aide à l'édition et la réédition d'ouvrages ainsi qu'à l'édition de bandes dessinées.			
Soutien Région	Partenariats	Phasage	Structures concernées
- Aides aux projets	OPLB	2024 > 2025	Éditeurs
État de réalisation			À venir 2024

Le montant total des aides à l'édition et la réédition d'ouvrages et de bandes dessinées en langue bretonne s'est élevé à 39,2 K€ en 2023 pour 40,8 K€ en 2022.

2.6. Encourager les pratiques culturelles en langue bretonne

2.6.1. Développer le théâtre en langue bretonne

Structurer la diffusion du théâtre en breton

INDICATEUR : Journées de représentation théâtrale soutenues par le dispositif Arvest

	Nombre
2022	Sans objet
2023	Sans objet
Cible 2027	25

Le dispositif Arvest devant être créé courant 2024, les données correspondantes seront publiées dans le cadre du rapport transversal 2024.

L'action proposée		Action n° 49.	
⇒ Créer le dispositif Arvest destiné à optimiser la diffusion des pièces de théâtre en langue bretonne dans les territoires, par un soutien forfaitaire de 2 000 € pour une représentation ou série de représentations par compagnie, par commune et par an.			
Soutien Région	Partenariats	Phasage	Structures concernées
- Aides à la diffusion théâtrale	C'hoariva	2024 > 2027	Compagnies de théâtre professionnelles
État de réalisation			À venir 2024

Soutenir les compagnies de théâtre professionnelles en langue bretonne et la création des troupes en amateur

La Région soutient le fonctionnement de la fédération du théâtre en langue bretonne *C'hoariva* ainsi que le fonctionnement des 4 compagnies professionnelles en langue bretonne (*Ar Vro Bagan*, *Mat ar jeu*) ou bilingues (*Teatr Piba*, *Strollad la Obra*). Le soutien à *C'hoariva* s'est élevé à 45 K€ en 2023 comme en 2022 tandis que le soutien aux quatre compagnies a atteint 169 K€, comme en 2022.

Le dispositif d'aide à la création des troupes en amateur permet de soutenir des projets de création ponctuels : s'il n'a pas été mobilisé en 2022, un projet a été reçu et soutenu par la Région en 2023, pour 3 K€.

Soutenir l'éducation théâtrale en breton

INDICATEUR : Interventions théâtrales dans les écoles

	Nombre d'heures
2018	617
2019	556
2020	566
2021	606
2022	436
2023	497
Cible 2027	720

480 heures d'interventions scolaires avaient été prévues en 2023, signe d'une reprise positive de l'activité depuis la révision du montant de l'aide régionale en 2022 (25 € par heure contre 17,5 €

auparavant). Ce sont 497 heures d'interventions théâtrales qui ont pu être réalisées, soit une progression de 14% du nombre d'heures. 749 heures d'interventions sont d'ores et déjà prévues pour 2024, soit une progression prévisionnelle de 50,7% et l'atteinte possible de l'objectif que la Région s'est fixé pour 2027 dans le cadre du plan de réappropriation de la langue bretonne.

L'action proposée		Action n°50.	
⇒ Renforcer l'offre d'interventions scolaires d'initiation au théâtre en langue bretonne dans le cadre du dispositif Skol c'hoariva (25 € par heure d'intervention).			
Soutien Région	Partenariats	Phasage	Structures concernées
- Aide à l'initiation théâtrale dans les écoles	C'hoariva	2024 > 2027	Compagnies de théâtre professionnelles
État de réalisation			À venir 2024

2.6.2. Soutenir la production et la diffusion musicales en breton

Pour ce qui concerne la diffusion de la musique chantée en langue bretonne, la Région aide chaque année la fédération des chorales en langue bretonne *Kanomp Breizh*, qui fédère 18 chorales, pour son fonctionnement et ses activités (36 K€ en 2023). Cette structure est également accompagnée par le FIR pour l'organisation du festival *Breizh a gan* (cf. le zoom *supra*).

La politique culturelle

Au titre de la politique culturelle et notamment le soutien aux manifestations artistiques et culturelles dans les territoires, le développement des pratiques en amateur et la transmission du patrimoine culturel immatériel et l'accompagnement de la diversité des pratiques artistiques et culturelles des habitants, la Région finance des projets, spectacles ou manifestations qui participent à la visibilité et la diffusion de la langue bretonne. En 2023, le *Taol-lañs* organisé par *Mignoned ar brezhoneg* dans le cadre de la GBB a été ainsi soutenu pour la première fois par le programme 302, à hauteur de 8 000 €.

RAPPORT TRANSVERSAL

LANGUE GALLÈSE

2023

FIN CONTE TRAVERSIER

GALO

Introduction

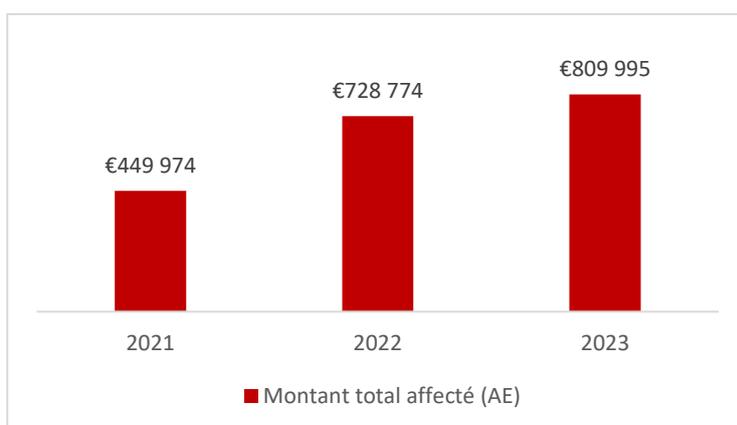
En 2023, la mise en œuvre de cette politique linguistique régionale en faveur de la langue galloise a poursuivi un double objectif d'augmenter le nombre de locuteurs par le développement de l'enseignement et de la formation et d'assurer la promotion de cette langue dans l'espace public en soutenant notamment les actions en faveur de la diffusion des pratiques culturelles en rapport avec l'usage du gallo.

En 2023 le montant global des crédits affectés au programme 301 pour la sauvegarde et le développement de la langue galloise a été de 810 K€. Le présent rapport a pour objet d'indiquer l'utilisation de ces crédits affectés à la mise en œuvre de la politique linguistique régionale pour la langue galloise et la participation d'autres programmes pour l'année 2023 à savoir :

- Les programmes concernant le soutien aux politiques éducatives dans le champ de la compétence globale de la Région pour l'enseignement dans les lycées (101, 107 et 108) ;
- Le programme concernant le Cinéma, les livres, les radios et les pratiques culturelles (303) ;
- Le programme concernant la recherche (501) ;
- Le programme concernant les transports collectifs (701) ;
- Le programme concernant le FIR (904) ;
- Le programme concernant l'Information et la promotion (905).

Ce rapport reprend la forme définie dans le Plan de Réappropriation de La langue Galloise 2024-2027 voté en décembre 2023 à savoir une déclinaison en 38 actions. Pour chaque action sont indiqués notamment les objectifs à atteindre pour 2027 et les indicateurs élaborés et partagés entre la Région et les acteurs engagés dans le développement de la langue galloise.

Au global, le montant affecté au programme 301 pour la sauvegarde et le développement de la langue galloise a progressé entre 2022 et 2023 de 11% ce qui a permis notamment de renforcer le soutien à l'Institut de la langue galloise pour faire face à des besoins croissants en matière de traduction, d'outils linguistiques, de développement de l'offre d'enseignement-formation et de visibilité de la langue. Par ailleurs, La Région a renforcé son soutien aux structures qui développent au sein des territoires où la langue galloise est présente un ensemble d'activités favorisant la transmission et l'usage du gallo ainsi qu'aux médias qui créent, produisent et diffusent des programmes audiovisuels et radiophoniques en langue galloise.



Transmettre la langue galloise par l'enseignement et la formation

Pour améliorer les conditions de transmission de la langue galloise et augmenter le nombre de locuteurs, il est indispensable de promouvoir l'enseignement de la langue galloise tout au long de la scolarité et de d'assurer en parallèle la formation des enseignants pour envisager notamment l'ouverture de classes bilingues français-gallo à échéance 2027.

1.1. Développer l'offre d'enseignement initial

1.1.1. Soutenir le développement de l'apprentissage du gallo dans le 1^{er} degré et le 2^d degré

Soutenir le développement de l'enseignement du gallo dans le réseau privé catholique

Soutien au développement de l'enseignement du gallo dans le réseau privé catholique

Le Comité Académique de l'Enseignement Catholique (CAEC) a contractualisé une enveloppe financière avec la Région dans le cadre d'un protocole de partenariat pluriannuel. La commission permanente de décembre 2022 a adopté ce nouveau protocole avec le CAEC pour la période 2023-2028. Il prévoit à l'article 4 un soutien au développement des langues de Bretagne. Le Conseil régional garantit, pour la durée du présent protocole une enveloppe globale d'un montant de 220 K€, pour le breton et le gallo. Au titre du programme 108, il a été versé au CAEC pour l'année 2023, 40 K€ pour le développement de l'enseignement du gallo dans les établissements privés bretons sous contrat avec le ministère de l'Éducation nationale.

Pour l'année scolaire 2022-2023, 12 établissements privés du 1^{er} degré soit 409 élèves bénéficient d'un apprentissage de la langue galloise. En matière de formation des enseignants, un seul enseignant de l'enseignement privé a suivi la formation linguistique « J'apprends le gallo pour l'enseigner » sur la période 2021-2023.

Action n°1

⇒ Participer au développement de l'enseignement du gallo dans le réseau privé catholique sous contrat par un soutien spécifique au CAEC dans le cadre du protocole de partenariat avec la région 2023-2028.

La Région garantit, pour la durée de ce protocole, une enveloppe annuelle dédiée au développement de l'enseignement du gallo dans les établissements privés bretons sous contrat avec le ministère de l'Éducation nationale.

Objectifs :

- Pérenniser les sites d'enseignement ouverts dans le premier degré proposant un enseignement du gallo,
- Ouvrir de nouveaux sites dans les territoires concernés, notamment dans le cadre d'une stratégie d'ouverture par pôle,
- Participer à la formation linguistique des enseignants à la langue galloise qu'il s'agisse de la formation initiale ou continue,
- Communiquer sur l'enseignement du gallo vers les familles et les possibilités de formation à la langue galloise à destination des enseignants.

Soutien Région	Phasage	Structures concernées
Programme 301	2024 > 2027	CAEC
Indicateurs		Cible 2027
- Nombre d'élèves formés		550
- Nombre d'enseignants ayant bénéficié d'une formation à la langue galloise		10
Etat de réalisation		Réalisé
Subvention de 40 K€ votée à la CP du 30 octobre 2023		

Soutenir le fonctionnement des fédérations de parents d'élèves

La fédération Divaskell a été soutenue à hauteur de 5 000 € en 2023 par la Région pour promouvoir et développer l'enseignement de la langue galloise dans les établissements privés bretons sous contrat avec le ministère de l'Education Nationale.

Action n°2		
⇒ Soutenir le fonctionnement des fédérations de parents d'élèves comme Divaskell, fédération des associations de parents d'élèves en filière bilingue Français-Breton et Français-Gallo de l'enseignement catholique, qui ont intégré le développement de l'enseignement du gallo dans leur projet.		
Objectifs :		
<ul style="list-style-type: none"> - Informer les familles sur les enjeux de l'enseignement de et en langue galloise ; - Échanger avec les parents d'élèves et les parents élus, la communauté éducative ; - Accompagner la création d'associations de parents d'élèves ; - Repérer des écoles éligibles pour l'ouverture de sites bilingues à titre expérimental. 		
Soutien Région	Phasage	Structures concernées
Programme 301	2024 > 2027	Fédérations de parents d'élèves
Indicateurs		Cible 2027
- Nombre de fédérations soutenues		2
- Nombre d'élèves « représentés » par les fédérations		50
Etat de réalisation		Réalisé
Subvention de 5 000 € votée à la CP du 15 mai 2023		

1er degré

INDICATEUR : Evolution du nombre d'élèves du 1er degré tous réseaux confondus bénéficiant du dispositif « 15 minutes de gallo par jour » depuis 2017

	Total
2017	139
2018	278
2019	440
2020	732
2021	920
2022	1 250
Cible 2027	3 000

L'association Cllâssiars a été créée fin 2016 pour développer l'enseignement de la langue galloise dans les écoles primaires par un accompagnement des enseignants dans les trois filières (publique, privée et immersive) notamment à l'aide d'un outil pédagogique "15 minutes de gallo chaque jour". L'association a développé également des outils d'apprentissage de la langue à destination des trois cycles de l'école primaire. Pour l'année scolaire 2022-2023, ce sont 57 classes qui ont bénéficié d'un accompagnement de cette association permettant à 1 250 élèves de suivre régulièrement un apprentissage de gallo.

Par ailleurs, afin d'assurer une continuité des apprentissages, Cllâssiars a engagé un travail avec les collèges en 2023. Pour assurer ses missions, l'association Cllâssiars a été accompagnée en 2023 par la Région à hauteur de 80 K€.

Il est à noter que fin 2023, l'association Cllâssiars a fusionné avec l'Institut de la langue galloise pour renforcer le service enseignement-formation de ce dernier.

Action n° 3

⇒ **Maintenir le soutien aux activités portées par l'association Cllassièrs.**

Il est à préciser qu'à partir de 2024, à la suite de la fusion de Cllassièrs au sein de l'Institut de la langue gallèse, cette aide sera intégrée à la subvention apportée au titre du fonctionnement et des activités de l'Institut de la langue gallèse, avec le souci d'une traçabilité précise de l'usage de ces crédits au service des objectifs suivants :

- Poursuivre et développer l'accompagnement didactique des enseignants proposant un apprentissage du gallo ;
- Aider à la constitution d'un réseau d'écoles proposant un apprentissage du gallo dans le 1^{er} et le 2^d degré par une continuité des apprentissages.

Soutien Région	Phasage	Structures concernées
Programme 301	2024 > 2027	Association Cllassièrs puis Institut de la langue gallèse
Indicateur		Cible 2027
- Nombre de classes bénéficiant d'un accompagnement pédagogique		137
Etat de réalisation		Réalisé
Subvention de 80 K€ votée à la CP du 27 février 2023		

2d degré

INDICATEUR : Evolution du nombre de lycéen.nes des réseaux public et privé suivant une option langue gallèse

	Total
2017	255
2018	286
2019	257
2020	141
2021	89
2022	32
2023	29
Cible 2027	100

La chute des effectifs constatée depuis 2020 est due à la réforme du lycée et du baccalauréat entrée en vigueur à la rentrée scolaire de 2019 et qui a fortement impacté l'enseignement de la langue gallèse en tant qu'option. Il a été proposé aux élèves la possibilité de choisir l'enseignement optionnel de la langue gallèse en Langue Vivante C (LVC) mais ce choix est entré en concurrence avec toutes les autres options. De plus, l'option langue gallèse a vu son poids pour le baccalauréat passer de 3,5 % jusqu'à la réforme à moins de 1% entraînant une forte chute des effectifs lycéens (-228 élèves entre 2019 et 2023).

La dotation complémentaire gallo aux lycées publics et privés

Dans le cadre du programme 107, la Région propose un soutien aux lycées publics qui dispensent un enseignement optionnel de gallo en tant que langue vivante par une dotation supplémentaire par élève inscrit qui s'élevait jusqu'en 2023 à 171,36 €/ par lycéen.ne. Il a été décidé de porter cette aide à 175 € par lycéen.ne à partir de l'année scolaire 2023-2024. Ainsi, le montant total des aides attribuées aux lycées publics Jean Brito de Bain-de-Bretagne et la Fontaine des Eaux de Dinan pour les 29 élèves suivant cette option en 2023-2024 se monte à 5 075 €.

Action n° 4

⇒ Maintenir la dotation supplémentaire attribuée aux lycées, d'un montant de 171,36 € par élève inscrit·e en option langue galloise et communiquer sur ce dispositif vers les lycées et sur cette option vers les lycéen·nes en partenariat avec les services de l'EN.

Objectifs :

- Augmenter le nombre de lycées proposant l'option langue galloise ;
- Augmenter le nombre de lycéen·nes choisissant une option langue galloise.

Soutien Région	Phasage	Structures concernées
Programmes 107 et 108	2024 > 2027	Lycées Services de l'Education Nationale
Indicateur		Cible 2027
- Nombre d'élèves concernés		100
Etat de réalisation		Réalisé
Subvention de 5 075 € en 2023		

1.1.2. Développer la recherche universitaire sur le gallo et l'enseignement de la langue galloise à l'université

INDICATEUR : Evolution du nombre d'étudiant·es suivant l'option langue galloise à l'Université Rennes 2 depuis l'année universitaire 2018-2019

	Total
2018 - 2019	12
2019-2020	18
2020-2021	17
2021-2022	11
2022-2023	21
Cible 2027	25

Aujourd'hui, la langue galloise est présente à l'université Rennes 2 par un enseignement optionnel de gallo, ouvert à l'ensemble des étudiants et dont la Région Bretagne assure un financement à 100%. Dans la convention spécifique pour la transmission des langues de Bretagne et le développement de leur usage dans la vie quotidienne 2022-2027, la Région s'est engagée à pérenniser sa participation aux enseignements optionnels de gallo aussi bien en initiation qu'en continuation, assurés par l'Université Rennes 2 au taux maximum de 100% pour un volume plafonné à 48 heures équivalent TD pour chacune des 3 années de la licence et pour chacun des deux niveaux initiation et continuation.

Ainsi, la participation de la Région en 2023 pour la mise en place de modules d'enseignement du gallo pour l'année universitaire 2022-2023 a été de 7 332 € pour 21 étudiants.

Action n°5

⇒ Pérenniser son soutien aux enseignements optionnels de gallo, d'une part en initiation et d'autre part en continuation, assurés par l'Université Rennes 2 au taux maximum de 100% pour un volume plafonné à 48 heures équivalent TD pour chacune des 3 années de la licence et pour chacun des deux niveaux initiation et continuation, conformément à l'article C16 de la Convention spécifique pour la transmission des langues de Bretagne et le développement de leur usage dans la vie quotidienne 2022-2027.

Il sera également envisagé de réaliser une campagne de communication sur l'option langue galloise dans le cadre d'un partenariat entre la Région et l'Université Rennes 2.

Soutien Région	Phasage	Structures concernées
Programmes 301	2024 > 2027	Université Rennes 2
Indicateur		Cible 2027
- Nombre d'élèves concernés		25
Etat de réalisation		Réalisé
Subvention de 7 332 € votée à la CP du 30 octobre 2023		

La recherche doctorale

Le programme 501 permet de financer des Allocations de recherche doctorale (ARED) sur 3 ans ; aucune ARED concernant la langue galloise n'a été financée en 2023.

Action n°6

⇒ Soutenir les projets de recherche universitaire sur des thèmes identifiés par la Région Bretagne comme prioritaires (sociolinguistique, didactique, normes linguistiques et graphiques, *phonologie/morphologie/syntaxe/ sémantique*).

Objectif : Consacrée 1 ARED sur la période 2024-2027 à un projet de thèse traitant de l'un des thèmes de recherche prioritaires par la Région Bretagne.

Soutien Région	Phasage	Structures concernées
Programme 501	2024 > 2027	Université Rennes 2
Indicateur		Cible 2027
- Nombre d'ARED		1
Etat de réalisation		Non-réalisé

1.1.3. Soutenir les actions pédagogiques intégrant le gallo

La dotation complémentaire breton aux lycées publics et privés

Dans le cadre du dispositif KARTA Bretagne, programme 101, qui permet d'accompagner les dynamiques éducatives mises en œuvre dans les lycées au bénéfice des lycéen·ne·s, ce sont trois projets pédagogiques intégrant la langue galloise qui ont été soutenus en 2023 pour l'année scolaire 2023-2024. Ainsi, le lycée général et technologique Simone Veil de Liffré a bénéficié d'une aide de 140 € pour la mise en œuvre de QR codes intégrant notamment des textes en gallo dans le cadre d'un projet sur la photographie. Par ailleurs, le lycée Jean-Baptiste le Taillandier, site Edmond Michelet à Fougères, a perçu une aide de 420 € pour un projet de sensibilisation à la langue galloise intitulé « Le gallo, qhi q'c'et don ? » proposé et animé par l'association la Granjagoul, maison du Patrimoine oral en Haute-Bretagne implantée à Parcé. Enfin, la Maison Familiale Rurale de Montauban-de-Bretagne a été aidée à hauteur de 436 € pour un projet d'initiation à la langue galloise auprès de 30 jeunes de CAPA Métiers de l'Agriculture, 1^{ère} et 2^{ème} année.

Action n°7		
⇒ Inciter à la mise en place d'actions intégrant la langue galloise, dans le cadre du dispositif Karta, pour sensibiliser les lycéen·nes au gallo.		
Objectif : Multiplier par 3 le nombre d'actions/projets soutenus dans le cadre de Karta.		
Soutien Région	Phasage	Structures concernées
Programme 101	2024 > 2027	Lycées
Indicateur		Cible 2027
- Nombre de projets KARTA intégrant la langue galloise		3
Etat de réalisation		Réalisé
Le montant total affecté en 2023 aux projets pédagogiques intégrant la langue galloise au titre du dispositif KARTA est de 996 €.		

1.1.4. Soutenir la conception, l'édition et la diffusion de matériel pédagogique et didactique pour l'enseignement du gallo

Conformément au plan de réappropriation de la langue galloise voté en décembre 2023, la Région Bretagne va engager à partir de 2024 un travail avec les services de l'Education Nationale et Canopé pour la mise en œuvre d'un partenariat pour la conception, l'édition et la diffusion de matériel pédagogique et didactique en gallo.

Action n°8		
⇒ Conventionner avec le réseau Canopé pour la conception, l'édition et la diffusion de matériel pédagogique et didactique en gallo dont les choix éditoriaux seront réalisés en conseil d'édition.		
La composition de ce conseil d'édition sera à définir en lien avec le réseau Canopé et les services de l'Education nationale.		
Soutien Région	Phasage	Structures concernées
Programme 301	2024 > 2027	Services de l'EN Réseau Canopé
Indicateur		Cible 2027
- Nombre d'outils pédagogiques créés, édités et diffusés annuellement		ND
Etat de réalisation		Non-réalisé

1.2. Soutenir la formation pour adultes

1.2.1. Favoriser l'émergence d'outils numériques pour développer la présence, l'apprentissage et l'usage de la langue galloise dans l'espace numérique

Conformément au plan de réappropriation de la langue galloise voté en décembre 2023, un appel à projet à titre expérimental pour soutenir les initiatives de création d'outils numériques innovants dédiés à l'apprentissage et à l'usage du gallo sera lancé à partir de 2025.

Action n°9		
⇒ Mettre en place un appel à projet à titre expérimental pour soutenir les initiatives de création d'outils numériques innovants dédiés à l'apprentissage et à l'usage du gallo du type plate-formes et applications mobiles.		
Objectif : Participer à la création et à la diffusion d'outils numériques pour développer la présence, l'apprentissage et l'usage de la langue gallèse dans l'espace numérique.		
Soutien Région	Phasage	Structures concernées
Programme 301	2025 > 2027	Opérateurs publics et privés
Indicateur		Eléments budgétaires prévisionnels
- Nombre d'outils numériques créés, édités et diffusés annuellement		2025 : 20 K€ (un projet) 2026 : 55 K€ (deux à trois projets) 2027 : 60 K€ (deux à trois projets)
Etat de réalisation		Non-réalisé

1.2.2. Soutenir la formation professionnelle à la langue gallèse

Action n°10		
⇒ Soutenir l'Institut de la Langue Gallèse pour la mise en œuvre de la Certification en langue gallèse.		
En parallèle, une réflexion sera engagée avec les services de l'EN pour obtenir un Diplôme de Compétences Linguistiques inscrit au Registre Spécifique (RS) ; ce registre répertorie l'ensemble des certifications professionnelles qui répondent à des besoins complémentaires à l'exercice d'un métier. Cette inscription permettra de rendre les formations intensives à la langue gallèse certifiantes. Ces formations donneront alors la possibilité aux personnes intéressées d'accéder à des dispositifs d'accompagnement à la formation professionnelle du type Congé de Formation Professionnelle (CFP) auprès de leur employeur pour la durée de la formation et la prise en charge des frais pédagogiques par leur employeur ou leur opérateur de compétences (OPCO).		
Objectif : Obtenir un Diplôme de Compétences Linguistiques langue gallèse inscrit au RS à échéance 2027.		
Soutien Région	Phasage	Structures concernées
Programme 301	2024 > 2027	Service enseignement-formation de l'Institut de la langue gallèse Services de l'Education Nationale
Indicateur		Cible 2027
- Nombre de personnes certifiées à l'issue de formations intensives à la langue gallèse.		36
Etat de réalisation		Non-réalisé

Conformément au plan de réappropriation de la langue gallèse voté en décembre 2023, le soutien aux acteurs de la formation professionnelle pour la mise en œuvre et la réalisation de formations dites "intensives" à la langue gallèse sera lancé à partir de 2026.

Action n°11		
⇒ Soutenir les acteurs de la formation professionnelle pour la mise en œuvre et la réalisation de formations dites "intensives" à la langue gallèse.		
Objectif : Développer le nombre de formations professionnelles à la langue gallèse proposées annuellement. Alors qu'il n'existe aucune formation certifiante de gallo à ce jour, il s'agira d'en proposer au minimum une chaque année à partir de 2026.		
Soutien Région	Phasage	Structures concernées
Programme 301	2026 > 2027	acteurs et actrices de la formation professionnelle
Indicateurs		Cible 2027
- Nombre de formations certifiantes proposées annuellement		1
- Nombre de personnes ayant suivi une formation intensive certifiante en langue gallèse		16
Etat de réalisation		Non-réalisé

Conformément au plan de réappropriation de la langue galloise voté en décembre 2023, il est prévu la mise en place d'un dispositif pour soutenir les personnes ayant un projet professionnel nécessitant la maîtrise de la langue galloise et s'engageant dans une formation dite "intensive" à partir de 2026.

Action n° 12		
<p>⇒ Mettre en place un dispositif pour soutenir les personnes ayant un projet professionnel nécessitant la maîtrise de la langue galloise et s'engageant dans une formation dite "intensive".</p> <p>Cette aide financière individuelle sera destinée aux personnes qui se forment à la langue galloise afin de devenir enseignant-e en et de langue galloise dans le premier ou second degré public ou privé et aux personnes ayant un projet professionnel nécessitant la maîtrise du gallo dans les secteurs que la Région identifiera comme prioritaires. Le passage de la Certification puis du DCL langue galloise, une fois obtenu, sera obligatoire pour tout stagiaire ayant bénéficié d'une aide directe de la Région à une formation professionnelle intensive à la langue galloise.</p> <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accroître le nombre enseignant-es en langue galloise dans l'enseignement public et privé sous contrat du 1er degré et du 2d degré, - Répondre aux besoins en matière de professionnel-les gallophones dans les secteurs que la Région identifiera comme prioritaires, - Obtenir un engagement fort de l'EN pour permettre aux enseignants du 1er degré de s'engager dans une formation intensive en vue de l'ouverture de classes bilingues à la rentrée 2027. 		
Soutien Région	Phasage	Structures concernées
Programme 301	2026 > 2027	CNFPT Associations Entreprises Services de l'EN
Indicateur		Cible 2027
- Evolution du nombre de bénéficiaires du dispositif Région suivant une formation professionnelle intensive		16
Etat de réalisation		Non-réalisé

Dispositif de formation continue intitulé "J'apprends le gallo pour l'enseigner"

Entre 2022 et 2023 dans le cadre du dispositif "J'apprends le gallo pour l'enseigner", l'Institut de la langue galloise (ILG) a proposé un premier cycle de formation de 258 heures de cours avec pour objectif linguistique de permettre aux enseignants d'atteindre, potentiellement, un niveau B1 en fin de parcours. Cette formation s'est déroulée sur 6 semaines de 30 heures durant les vacances scolaires et de deux semaines de 5 jours en immersion. Par ailleurs, six séances de 3 heures d'accompagnement hybrides, intercalées entre les semaines de formation, sont également proposées.

Cinq enseignants ont suivi la formation de niveau 1 et 5 enseignants de niveau 2. A l'issue de cette formation, les enseignants de niveau 2 ont passé la certification proposée par l'ILG, certification issue d'un travail conjoint entre les services de l'Education Nationale et l'ILG.

Action n° 13		
<p>⇒ Poursuivre l'accompagnement de l'Institut de la Langue Galloise pour la mise en place de formations linguistiques à visée professionnelle du type dispositif de formation continue intitulé "J'apprends le gallo pour l'enseigner" destinée aux enseignants du 1er et du 2d degrés.</p> <p>Objectif :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Permettre la formation de 15 à 20 enseignants en 2027, du 1er et du 2d degrés, tous réseaux d'enseignement confondus, conformément à l'article B9 de la convention spécifique pour la transmission des langues de Bretagne et le développement de leur usage dans la vie quotidienne 2022-2027. 		
Soutien Région	Phasage	Partenaires
Programme 301	2024 > 2027	Services de l'Education Nationale Service formation-enseignement de l'Institut de la Langue Galloise
Indicateur		Cible 2027
- Nombre d'enseignant-es engagé-es dans le cadre du dispositif de formation continue par année scolaire		20
Etat de réalisation		Réalisé
Subvention de 270 K€ à l'Institut de la langue galloise votée à la CP du 27 février 2023		

Développer la présence de la langue galloise dans la vie quotidienne



La langue galloise doit pouvoir s'utiliser et se diffuser dans l'espace public et dans la société par sa prise en compte par les collectivités, les entreprises et les associations qui souhaitent construire par leurs actions une société où le gallo est présent dans tous les moments de la vie quotidienne.

2.1. Soutenir le développement de la présence du gallo dans la vie publique

2.1.1. Aide à la structuration des politiques publiques locales

En 2023, deux réunions du Comité langue galloise se sont tenues à la Région Bretagne afin de poursuivre le travail engagé pour développer et harmoniser les politiques linguistiques territoriales en faveur du gallo.

Action n° 14		
⇒ Poursuivre la tenue régulière de rencontres dans le cadre du Comité Langue Galloise		
Objectif : Développer et harmoniser les politiques linguistiques territoriales en faveur de la langue galloise et accompagner les élu-es dans leur volonté de mettre en place des actions en faveur du gallo.		
La Région s'engage à organiser un à deux rendez-vous par an afin de poursuivre les échanges et d'accompagner les élu-es dans leur volonté de mettre en place des actions pour la sauvegarde et le développement du gallo.		
Soutien Région	Phasage	Structures concernées
Programme 301	2024 > 2027	Départements (35,22,56 ,44), villes moyennes, métropoles de Haute-Bretagne (Nantes, Rennes), communes signataires de la charte « Du Galo, dame Yan, dame Vère », EPCI de Haute-Bretagne, Rectorat, CESER, CCB, DRAC
Indicateur		Cible 2027
- Nombre de rencontres par an		2
Etat de réalisation		Réalisé

2.1.2. Renforcer la présence de la langue galloise dans le fonctionnement du conseil régional de Bretagne et le développement de ses politiques régionales

Visibilité de la langue galloise au sein de l'institution régionale

En 2021, la Région a passé un marché de traduction avec l'Institut de la langue galloise (ILG) afin de développer plus encore la présence de la langue galloise dans la communication interne et externe de la Région. L'ensemble des traductions liées au site de la Région, au print pour les plaquettes, à la signalétique (projets DIRCOM) sont imputés au programme 905. En 2023, la Région a adressé à l'ILG 86 demandes de traduction soit 15 796 mots pour un montant total de 2 050 €.

Par ailleurs, dans le cadre de la mise en œuvre de la charte graphique BreizhGo pour l'ensemble des têtes de mâts des poteaux d'arrêts interurbains et scolaires, 35 panneaux ont été traduits en langue galloise en 2023 (programme 701). La baisse du nombre de traductions constatée entre 2022 (89 panneaux traduits) et 2023 est liée à la difficulté de traduction en gallo avant que soit officialiser l'institut de langue galloise comme référent. Ainsi, en 2024, les traductions en langue galloise devraient fortement augmenter.

Action n° 15

⇒ Prendre en compte sur le territoire de la Haute-Bretagne, l'utilisation de la langue galloise dans sa communication numérique et imprimée et dans celle de ses opérateurs.

De la même manière, la langue galloise sera prise en compte dans la mise en œuvre de la signalétique des bâtiments et des infrastructures présents en Haute-Bretagne qui relèvent de la compétence régionale (Lycées, Trains Express Régionaux (TER)).

Objectif : Accroître la visibilité de la langue galloise au sein de l'institution régionale et de ses opérateurs.

Soutien Région	Phasage	Structures concernées
Programme 301	2024 > 2027	Direction de la communication de la Région Bretagne Service Terminologie-traduction de l'Institut de la langue galloise.
Indicateur		Cible 2027
- Nombre de traductions réalisées par an		300

Diffusion de la langue galloise auprès des agent.es de la Région

Action n° 16

⇒ Entamer une réflexion sur les dispositifs spécifiques à mettre en place de manière à diffuser auprès de tous et de toutes les agent.es de la Région les enjeux de la politique linguistique régionale concernant le gallo et des éléments relevant de l'initiation aux bases du gallo.

Objectif : Proposer aux agents de la Région une initiation au gallo.

Soutien Région	Phasage	Structures concernées
Programme 301	2024 > 2027	CNFPT Service enseignement-formation de l'Institut de la langue galloise.
Indicateur		Cible 2027
- Nombre d'agent.es ayant reçu une initiation à la langue galloise.		45 par an
Etat de réalisation		Non-réalisé

Prix du gallo de la Région Bretagne

Pour la septième année consécutive, la Région Bretagne a organisé les Prix du gallo/Priz du galo qui récompensent les initiatives les plus pertinentes, les plus innovantes, les plus créatives sur le thème de la transmission et de l'utilisation de la langue galloise ainsi que l'audience dont elles ont pu bénéficier.

Cinq catégories sont retenues : Prix de la collectivité, Prix de l'entreprise et de l'association, Prix de l'action culturelle, Prix de l'avenir du gallo et le/la Gallophone de l'année. Un seul prix est attribué dans chaque catégorie. Dans un souci de réduction des coûts liés à cette opération, l'édition 2023 a vu le montant de chaque Prix passé de 1 500 € à 1 000 € soit un montant total de 5 000 €.

Comme pour chaque édition, le jury de délibération a été confié à l'institut de la langue galloise tant dans sa composition que dans la désignation des nommé.e.s et des lauréat.e.s. La présidence est assurée par l'élue du Conseil régional de Bretagne déléguée à la langue galloise.

Action n° 17	
⇒ Organiser chaque année la cérémonie des Prix du gallo de la Région Bretagne	
Objectif : Mettre à la connaissance du plus grand nombre les acteurs et leurs réalisations en faveur de la promotion du gallo via les chaînes télévisuelles locales et répondre par la même à la demande des bretonnes et des bretons d'avoir davantage de gallo dans les médias par l'organisation d'une cérémonie annuelle.	
Soutien Région	Phasage
Programme 301	2024 > 2027
Etat de réalisation	Réalisés
Opération qui a fait l'objet d'un vote à la CP du 25 septembre pour un montant 25 K€	

Campagne de communication sur la langue galloise

Au regard des résultats de l'enquête sociolinguistique de 2018 montrant que 40% des personnes interrogées (parmi les 8 162 répondants) ne savaient pas ce qu'est le gallo, il a été proposé de mettre en place une campagne de sensibilisation autour de la langue galloise pour permettre une appropriation ou une réappropriation de cette langue par les habitants et consolider l'attachement émotionnel que cette langue peut susciter. Cette campagne de sensibilisation vise à interpeller directement les habitants de Haute-Bretagne pour leur faire prendre conscience d'un environnement riche de gallo. Ainsi à travers des visuels actuels et décalés, il s'agit de les encourager à s'intéresser à une langue qui trouve écho dans la vie de tous les jours.

Cette campagne a été déployée sur 230 faces d'affichage présentes sur le territoire du 29 août au 12 octobre et présente sur les médias sociaux Facebook et Instagram du 7 septembre au 28 septembre avec pour cibles particulières les jeunes et la Haute-Bretagne. Le bilan de cette première campagne fait état d'un excellent coût par clic et un intérêt marqué de la part des internautes avec un temps passé sur site moyen de 2mn57 et un taux de rebond de seulement 49% (moyenne à 80%).

Action n° 18		
⇒ Reconduire chaque année une campagne de communication en y associant les collectivités intéressées pour renforcer et élargir sa diffusion.		
Objectif : Donner davantage de visibilité et de notoriété à la langue galloise à travers une image sympathique, moderne et intégrée dans le quotidien des bretonnes et des bretons.		
Soutien Région	Phasage	Structures concernées
Programme 301	2024 > 2027	Membres du Comité Langue Galloise
Etat de réalisation	Réalisée	

Opération qui a fait l'objet d'un vote à la CP du 27 février pour un montant 25 K€

Prise en compte de la langue gallo dans les autres politiques régionales

Conformément au plan de réappropriation de la langue gallo de décembre 2023, la Région Bretagne va engager à partir de 2025 un travail avec les directions sectorielles de la Région Bretagne pour déployer progressivement un plan de diffusion de la langue de manière transversale.

Action n° 19

⇒ **Élaborer et déployer un plan progressif de prise en compte de la langue gallo dans les autres politiques régionales (culture, tourisme, formation professionnelle, patrimoine, développement économique, égalité femmes-hommes) en incitant à son usage et à sa diffusion.**

Objectif : Promouvoir la diffusion de la langue gallo en lui accordant toute sa place dans les échanges sociaux et économiques.

Soutien Région

Phasage

Structures concernées

Programmes concernés

2024 > 2027

Directions sectorielles de la Région Bretagne

2.2. Soutenir la sensibilisation, la connaissance et la diffusion linguistique

2.2.1. Soutenir l'Institut de la langue gallo

L'Institut de la langue gallo (ILG) est soutenu depuis sa création par la Région Bretagne pour la mise en œuvre de la politique linguistique régionale en faveur du gallo sur les trois missions suivantes :

- Transmettre le gallo à travers son enseignement et la formation des adultes ;
- Donner davantage de visibilité au gallo notamment en s'appuyant sur la Charte « Du Galo, Dame Yan, Dame Vère ! » dont la Région est cosignataire depuis mars 2021 (85 signataires en 2023) ;
- Traduire et travailler sur la terminologie afin de répondre aux demandes émanant des partenaires institutionnels, des structures associatives et des signataires de la Charte susmentionnée (217 demandes de traduction en 2023 contre 188 en 2022).

Par ailleurs, l'ILG est soutenu par les acteurs publics, tels que la Région, engagés pour accroître notamment la visibilité de la langue gallo dans l'espace public local et régional, afin que l'ILG dispose des moyens nécessaires à la traduction en langue gallo, par exemple de supports de communication, de signalétique dans les établissements scolaires publics, d'arrêts de car en Haute-Bretagne... Le service traduction de l'ILG étant déjà fortement sollicité, ses nouveaux champs d'investigation (signalétique, toponymie) le conduisent à accroître ses capacités. Il a donc été proposé, dans le cadre de la DM2, un transfert de crédit de 30 K€ pour ces traductions du programme 701 afin de notamment renforcer le soutien de la Région à l'ILG portant le montant total de l'aide pour 2023 à 300 K€.

Action n° 20

⇒ **Renforcer le soutien à l'ILG dans ses missions et ses moyens pour faire face à des besoins croissants en matière de traduction, d'outils linguistiques, de développement de l'offre d'enseignement-formation et de visibilité de la langue.**

Traçabilité précise de l'usage de ces crédits au service des objectifs suivants sur la période 2024-2027 :

- Professionnaliser l'offre de formation et d'enseignement de la langue gallo par la création d'un poste d'ingénierie de la formation et d'un poste supplémentaire de formateur ou formatrice. Il est recherché la valorisation professionnelle de la compétence linguistique "langue gallo" à travers la création d'une formation certifiante et le développement de l'accès à la formation pour tous ;
- Renforcer le service terminologie-traduction par la création d'un poste de terminologue et de gestionnaire de base pour répondre aux besoins croissants de traduction et d'adaptation de la langue aux besoins actuels ;
- Conforter le poste de chargé de développement pour valoriser la présence et l'utilisation du gallo dans la vie sociale par la promotion et l'animation de la charte "Du Galo, dame Yan, dame Vère" ;

- Permettre à la structure de se développer en renforçant son service administratif par la création d'un poste de comptable.

Pour remplir l'ensemble de ces missions, le nombre d'ETP en 2027 est estimé à 13,85.

A échéance 2027, pour atteindre ces objectifs, la hauteur de participation de la Région Bretagne au budget prévisionnel de l'ILG est estimée à 550 K€. Pour chaque exercice, l'Institut de la Langue Gallèse cherchera une évolution à la hausse du montant des contributions des autres financeurs et d'une diversification des financeurs.

Soutien Région	Phasage	Structures concernées
Programme 301	2024 > 2027	Institut de la langue gallèse
Etat de réalisation		Réalisée
Subvention de 270 K€ à l'Institut de la langue gallèse votée à la CP du 27 février 2023 + DM2 transfert du programme 701 au programme 301 pour un montant de 30 K€		

2.2.2 Connaître la situation linguistique de la Bretagne

Conformément au plan de réappropriation de la langue gallèse de décembre 2023, il est convenu qu'une nouvelle étude sociolinguistique soit réalisée en 2024.

Action n°21		
⇒ Reconduire une étude sociolinguistique en 2024.		
Objectif : Actualiser les données sur le contexte sociolinguistique breton et les attentes de la population bretonne en matière de langue gallèse.		
Soutien Région	Phasage	Structures concernées
Programme 301 (25 K€ - langue gallèse)	2024	/
Etat de réalisation		Non-réalisé

2.2.3 Soutenir les structures qui œuvrent à améliorer la connaissance et la diffusion de la langue

L'association Chubri, créée en 2007, réalise un inventaire linguistique de gallo principalement par la réalisation d'enquêtes orales mais aussi par le recueil de documents écrits. Depuis 2016, afin d'intensifier le collectage et le traitement des données en langue gallèse, le soutien financier de la Région Bretagne à cette association est passé de 56 K€ à 90 K€ en 2023 (+ 60%). A ce jour, ce sont 11 700 données qui sont mises en ligne dans le dictionnaire ChuMétiv contenant des mots en gallo (ou des locutions) extraits de documents écrits ou sonores.

Par ailleurs, l'accompagnement financier de la Région Bretagne à l'institut de la langue gallèse lui a permis de créer en 2023 un outil de gestion de base lexicographique. Cette base de données est un logiciel qui lui permet de gérer, classifier et archiver tous les mots de la langue gallèse. Cet outil est doté d'une entrée de phrases contextuelles et de mots en langue française afin de travailler sur l'adaptation du gallo à la société d'aujourd'hui. La base de données aura dans un premier temps deux objectifs, celui d'accompagner le travail de traduction réalisé par l'Institut et de proposer un dictionnaire Gallo/français et Français/gallo disponible sur Internet de manière gratuite et accessible au plus grand nombre.

Action n°22		
⇒ Poursuivre son soutien aux structures dont les travaux visent à améliorer la connaissance et la diffusion de la langue.		
Objectif : Augmenter le nombre de données de connaissance de la langue gallèse sur les plans notamment lexicographiques, terminologiques et toponymiques.		
Soutien Région	Phasage	Structures concernées
Programme 301	2024 > 2027	Institut de la langue gallèse pour son service traduction-terminologie ; Association Chubri.

Indicateur	Cible 2027
- Nombre de données mises en ligne (ou préparées) dans chaque base de données existante par an.	20 000
Etat de réalisation	Réalisé
Subvention de 90 K€ à l'association Chubri votée à la CP du 27 février 2023	

Dispositif d'aide à l'acquisition, l'adaptation et/ou la mise en place de produits informatiques

Aucun dossier concernant le dispositif d'aide à l'acquisition, l'adaptation et/ou la mise en place de produits informatiques n'a été déposé à la Région Bretagne pour l'année 2023.

Action n° 23		
⇒ Poursuivre son dispositif d'aide à l'acquisition, l'adaptation et/ou la mise en place de produits informatiques.		
Objectif : Optimiser la mise en ligne de ressources linguistiques en gallo pour permettre la mise à disposition, auprès de tous les publics, de données lexicales et grammaticales en langue gallèse.		
Soutien Région	Phasage	Structures concernées
Programme 301	2024 > 2027	Personnes morales de droit public ou associations loi 1901 à but non lucratif ayant leur siège en Bretagne
Indicateur	Cible 2027	
- Nombre de dossiers déposés annuellement (Subvention ne pouvant excéder 4 500 euros par dossier pour un budget total dédié par an de 9 000 €)	2	
Etat de réalisation	Non-réalisé	

2.2.4. Renforcer le soutien aux associations implantées dans les territoires qui œuvrent à la transmission et à l'usage de la langue gallèse

La Région a alloué un montant total de 126K€ en 2023 (116 K€ en 2022) aux associations qui mettent en œuvre tout au long de l'année dans les territoires où la langue gallèse est présente des formations d'intérêt personnel pour adultes (155 apprenant.e.s et 11 formateurs/formatrices en 2023), des activités artistiques et des actions en faveur de la jeunesse. Par ailleurs, ces associations sont aussi organisatrices d'évènements fédérateurs ponctuels mettant en avant les artistes de langue gallèse comme Gallo en scène dans les Côtes d'Armor ou bien encore Mil Goul en Ille-et-Vilaine.

En 2023, les structures soutenues dans ce cadre par la Région Bretagne sont implantées dans quatre EPCI (EPCI Lamballe Terre-et-Mer, EPCI Loudéac Bretagne Centre, EPCI Liffré-Cormier et la CC de Ploërmel Communauté), une agglomération (Fougères Agglomération) et une métropole (Rennes Métropole).

Action n°24

⇒ Poursuivre voire renforcer l'aide au fonctionnement des structures pour leurs activités en faveur de l'usage et de la transmission du gallo notamment dans le cadre d'animations de territoire et de développement de formation pour adultes.

Objectifs :

- Augmenter le nombre de personnes en cours d'acquisition de la langue gallo dans le cadre de formations d'intérêt personnel ;
- Développer l'offre de formation en augmentant la ressource en formateurs et formatrices bénévoles et professionnelles ;
- Soutenir les projets sociaux et culturels favorisant la transmission et l'usage du gallo (expositions thématiques, événements ponctuels, concours d'écriture, colloques ...).

Soutien Région	Phasage	Structures concernées
Programme 301	2024 > 2027	Cercle celtique de Rennes, La Granjagoul, Bertègn Galèzz, Gallo Tonic, CAC-sud 22, Assemblées galèzes, Qerouézée, ...
Indicateurs		Cible 2027
- Nombre de personnes formées		250
- Nombre de formateurs/formatrices		20
- Nouveaux projets soutenus		2
Etat de réalisation		Réalisé
Le montant total versé en 2023 est de 126 K€		

Conformément au plan de réappropriation de la langue gallo voté en décembre 2023, il est attendu qu'à partir de 2024 de nouvelles structures qui intègrent le gallo dans leurs activités et/ou proposent de nouvelles activités en gallo et qui sont implantées dans les territoires non couverts actuellement soient accompagnées par la Région Bretagne.

Action n°25

⇒ Soutenir le fonctionnement d'une à deux nouvelles structures qui intègrent le gallo dans leurs activités et/ou proposent de nouvelles activités et qui sont implantées dans les territoires non couverts actuellement.

Objectifs :

- Développer les actions de formation et les activités en lien avec la langue gallo sur l'ensemble du territoire afin de compléter l'offre et toucher des publics variés ;
- Couvrir de façon homogène les zones où la langue gallo est présente par des activités régulières en langue/sur la langue gallo.

Soutien Région	Phasage	Structures concernées
Programme 301	2024 > 2027	Nouvelles structures proposant des activités en gallo
Indicateurs		Cible 2027
- Nouvelles structures soutenues pour leurs actions de formation et leurs activités en lien avec la langue gallo		2
- Nombre d'EPCI avec présence d'activités régulières en lien avec le gallo		8
Etat de réalisation		Non-réalisé

Dispositif Maez du gallo/Mois du gallo

Depuis 2017, chaque année au mois de mars, le dispositif "Mois du gallo - Maez du gallo" vise à aider les associations à organiser des activités permettant de promouvoir l'apprentissage, la pratique et la présence du gallo dans la vie quotidienne à destination prioritairement des jeunes.

En 2023, durant plus de quatre semaines, six associations ont proposé soixante animations, ouvertes à toutes et à tous, dans 5 EPCI (EPCI Lamballe Terre-et-Mer, EPCI Loudéac Bretagne Centre, EPCI Liffré-Cormier, la CC de Ploërmel Communauté, Vallons de Haute Bretagne Communauté), deux agglomérations

(Fougères Agglomération et Saint-Brieuc Armor Agglomération) et une métropole (Rennes Métropole). Ainsi, plus de 2 200 personnes ont pu bénéficier d'expositions, de conférences, d'ateliers d'apprentissage, de concerts ou bien encore de spectacles en langue galloise. Le montant global attribué à cette opération s'est élevé en 2023 à 8 300 € (5 850 € en 2022).

Action n°26		
⇒ Poursuivre le dispositif Maez du galo/Mois du gallo qui encourage depuis 2017, pendant le mois de mars, la promotion de l'apprentissage, de la pratique et de la présence de la langue galloise dans tous les aspects de la vie quotidienne, à destination prioritairement des jeunes.		
Objectif : Promouvoir l'usage du gallo		
Soutien Région	Phasage	Structures concernées
Programme 301 Eléments budgétaires : 2023 : 8,3 K€ /2027 : 16 K€	2024 > 2027	Toute structure proposant des actions répondant aux critères du dispositif Maez du galo/Mois du gallo
Indicateurs		Cible 2027
- Nombre d'actions		100
- Nombre de participants		3 500
Etat de réalisation		Réalisé
Six aides ont été octroyées dans le cadre de l'organisation du Mois du gallo/Maez du galo 2023 pour un montant total de 8 300 €		

2.3. Développer les politiques jeunesse en langue galloise

Dispositif pour la formation en gallo des animateurs (BAFA) et des directeurs de centres de vacances

Conformément au plan de réappropriation de la langue galloise voté en décembre 2023, la mise en place d'un dispositif visant à soutenir la formation en langue galloise des animateurs (BAFA) et des directeurs de centres de vacances (BAFD) interviendra en 2025.

Action n°27		
⇒ Mettre en place un dispositif visant à soutenir la formation en langue galloise des animateurs (BAFA) et des directeurs de centres de vacances (BAFD).		
Objectif : Disposer de ressources humaines nécessaires à l'animation et la direction des centres de vacances et activités de loisirs en langue galloise.		
Soutien Région	Phasage	Structures concernées
Programme 301	2025 > 2027	Organismes de formation BAFA/BAFD
Indicateur		Cible 2027
- Nombre de stagiaires BAFA/BAFD formés à la langue galloise.		8
Etat de réalisation		Non-réalisé

Dispositif de soutien aux structures qui proposent des temps de loisirs en gallo

Conformément au plan de réappropriation de la langue galloise voté en décembre 2023, la mise en place d'un dispositif de soutien aux structures qui proposent des temps de loisirs en gallo réalisés par des professionnel·les de l'animation formés à la langue galloise interviendra à partir de 2025.

Action n°28		
⇒ Mettre en place un dispositif de soutien aux structures qui proposent des temps de loisirs en gallo réalisés par des professionnel·les de l'animation formés à la langue galloise.		
Ces structures pourront également être soutenues pour la promotion de leur offre de temps de loisirs en gallo.		
Objectif : Promouvoir la langue galloise auprès du jeune public par des d'actions de loisirs variées et modernes.		
Soutien Région	Phasage	Structures concernées
Programme 301	2025 > 2027	Professionnel·les de l'animation loisirs
Indicateur		Cible 2027
- Nombre de participant·es		60
Etat de réalisation		Non-réalisé

Dispositif d'aide au développement de séjours de vacances en gallo

Conformément au plan de réappropriation de la langue galloise voté en décembre 2023, un travail sera engagé à partir de 2025 pour faire évoluer le dispositif d'aide au développement de séjours de vacances en gallo.

Action n°29		
⇒ Faire évoluer le dispositif actuel d'aide au développement de séjours de vacances en gallo.		
Objectif : Renforcer le soutien aux familles dans l'accès aux loisirs jeunesse grâce à des tarifs attractifs.		
Pour voir augmenter le nombre de jeunes participant à des temps de loisirs intégrant la langue galloise, il sera proposé, dans le cadre de ce dispositif, de revaloriser l'aide régionale en 2025.		
Soutien Région	Phasage	Structures concernées
Programme 301	2025 > 2027	Familles
Indicateur		Cible 2027
- Nombre de journées de loisirs par an		420
Etat de réalisation		Non-réalisé

2.4. Développer la production et la diffusion de contenus multimédias en langue galloise

2.4.1. Aider à la production et à la diffusion radiophonique en langue galloise

Plum'FM, radio associative du Morbihan, est la seule radio qui produit et diffuse autant d'émissions radiophoniques en langue galloise. Elle a diffusé sur l'année 2023 jusqu'à 514 heures de contenus en gallo (13,5 heures/semaine) et a créé 157 heures de programmes en gallo sur trois grilles de programmes différentes (plus de 4 heures/semaine). Il est à noter que Plum'FM a obtenu en 2022 auprès de l'ARCOM, le droit d'exploiter une seconde fréquence en Pays de Redon ce qui a engendré un travail conséquent pour la mise en place de cette nouvelle fréquence et devrait permettre d'augmenter le nombre d'émissions produites en gallo et d'élargir leur diffusion. Pour accompagner la création et la diffusion de nouveaux programmes en gallo notamment pour cette nouvelle antenne, Plum'FM a bénéficié d'une augmentation de l'aide de la Région passant de 35,5 K€ à 40 K€.

Action n° 30		
⇒ Poursuivre l'accompagnement des radios qui produisent et diffusent des contenus en langue galloise et soutenir les médias qui seraient potentiellement intéressés pour en produire et en diffuser.		
Objectif : Augmenter le nombre d'heures de production et de diffusion de contenus radiophoniques en gallo en poursuivant l'accompagnement aux radios déjà engagées et en soutenant de nouveaux médias radiophoniques.		
Soutien Région	Phasage	Structures concernées
Programme 301	2024 > 2027	Plum FM, Radio BOA, autres radios
Indicateurs		Cible 2027
- Nombre d'heures de contenus en gallo diffusés par semaine		30h
- Nombre d'heures de contenus en gallo produits par semaine		15h30
Etat de réalisation		Réalisé
Subvention de 40 K€ versée à Plum'FM votée à la CP du 27 février 2023		

Cinéma, livres, radios et pratiques culturelles

Le programme 303, Cinéma, livres, radios et pratiques culturelles est parmi les programmes qui participent à la mise en œuvre de la politique linguistique pour la langue galloise. A ce titre, il a financé le fonctionnement de radio B.O.A., radio fédérative à vocation régionale en 2023 à hauteur de 33 K€. Ce soutien a permis le lancement d'un site web intégrant la langue galloise, l'enregistrement de jingle d'habillage en gallo et la diffusion d'1h15 d'émissions en gallo par jour issues des radios adhérentes.

Amélioration du taux de couverture de la diffusion radiophonique en langue galloise.

Conformément au plan de réappropriation de la langue galloise voté en décembre 2023, une réflexion sera engagée en 2025 pour améliorer le taux de couverture de la diffusion radiophonique en langue galloise.

Action n° 31		
⇒ Améliorer le taux de couverture de la diffusion radiophonique en langue galloise.		
Objectif : Aboutir à une meilleure couverture du territoire breton par une offre radiophonique de qualité en langue galloise en prenant appui sur la radio associative régionale Radio BOA.		
Soutien Région	Phasage	Structures concernées
Programme 301	2025 > 2027	Radio BOA
Indicateur		
- Taux de couverture du territoire		
Etat de réalisation		Non-réalisé

2.4.2. Aider à la production et à la diffusion audiovisuelle en langue galloise

Permettre à la langue galloise d'exister dans la sphère publique via les médias est un enjeu fondamental pour sa reconnaissance. C'est pourquoi, la Région accompagne les structures qui créent, produisent, doublent et donnent accès à la langue via le numérique pour augmenter la visibilité de la langue, créer de nouveaux outils d'apprentissage pour favoriser la transmission de la langue, former et faire évoluer des jeunes professionnels de l'audiovisuel et du numérique en gallo.

L'institution régionale accompagne l'association Dizale depuis 2022 pour le doublage d'œuvres audiovisuelles en gallo. En 2023, le doublage de trois films d'animation d'une durée totale de 181 minutes

a été soutenu : deux courts-métrages d’animation (“Un conte peut en cacher un autre”, “L’hiver de Léon”) ainsi qu’un long-métrage d’animation à savoir “Le chant de la mer”. L’aide de la Région d’un montant de 50 K€ a permis la traduction des dialogues de chaque film, le recrutement des comédiens doubleurs et d’un directeur artistique ainsi que la location des locaux et du matériel spécifique au doublage.

15 ans après la création de Brezhoweb, et 8 ans après la création d’Oc télé, Lionel Buannic Krouiñ (LBK) a souhaité se lancer dans la création de programmes audiovisuels en langue gallèse et leur diffusion auprès d’un large public en capitalisant sur l’expérience de ses chaînes de télévision en breton et en occitan. En 2022, LBK a lancé une plateforme de diffusion de contenus audiovisuels en langue gallèse appelée Galoweb avec pour objectifs de produire du contenu de qualité en gallo, proposer des programmes variés et former progressivement une filière audiovisuelle en langue gallèse. Le soutien de la Région Bretagne depuis 2019 à LBK a permis la mise en œuvre de la plateforme Galoweb, la production de plus de 50 minutes de nouveaux programmes audiovisuels exclusivement en gallo et la diffusion d’œuvres doublées en langue gallèse.

Action n° 32		
⇒ Intensifier le soutien aux structures qui produisent et diffusent des contenus audiovisuels en gallo.		
Objectif : Augmenter significativement la quantité et la qualité des programmes en gallo		
Soutien Région	Phasage	Structures concernées
Programme 301	2024 > 2027	- Dizale, LB Groupe, TVR, France 3 Bretagne
Indicateurs		Cible 2027
> Dans le cadre du doublage :		350 minutes
- Nombre de minutes doublées		
> Dans le cadre de la production et de la diffusion de programmes en gallo :		
- Nombre de minutes produites		150 minutes
- Nombre de minutes diffusées		500 minutes
Etat de réalisation		Réalisé
Subvention de 50 K€ versée à Dizale pour le doublage d’œuvres audiovisuelles en langue gallèse votée à la CP du 25 septembre 2023		
Subvention de 32 K€ à Lionel Buannic Krouiñ (LBK) pour la production et la diffusion de programmes en langue gallèse votée à la CP du 30 octobre 2023		

Pacte Audiovisuel Breton

Conformément au plan de réappropriation de la langue gallèse voté en décembre 2023, une réflexion sera engagée en 2025 pour augmenter significativement la production et la diffusion de nouveaux programmes en gallo.

Action n° 33		
⇒ Abonder au nouveau COM du Pacte Audiovisuel Breton en 2025 pour accompagner les structures qui produisent et diffusent de nouveaux programmes en langue gallèse.		
Objectif : Augmenter significativement la production et la diffusion de nouveaux programmes en gallo		
Soutien Région	Phasage	Structures concernées
Programme 301	2025 > 2027	- LB Group, TVR, France 3 Bretagne
Indicateurs		Cible 2027
- Nombre de programmes en gallo par an soutenus dans le cadre du COM		2
- Evaluation des publics touchés par les productions		A déterminer
Etat de réalisation		Non-réalisé

2.5. Développer l'édition en langue gallo

INDICATEUR : Nombre d'ouvrages édités ou réédités en gallo ou bilingue soutenus dans le cadre des dispositifs régionaux d'aide à l'édition depuis 2017

	Total
2017	2
2018	3
2019	2
2020	5
2021	9
2022	6
2023	5
Cible 2027	10

En matière d'édition, la Région a mis en place un dispositif de soutien spécifique à l'édition en langue gallo : aide à l'édition d'ouvrages en gallo ou bilingues gallo/autre langue et à l'enregistrement et la fabrication de supports audio d'accompagnement du livre. Ces aides consistent en la prise en charge d'une partie des frais concernant l'impression des ouvrages présentés par des éditeurs professionnels (associations et entreprises).

En 2023, le nombre d'ouvrages en langue gallo aidés par la Région au titre du programme 301 est au nombre de 5 dont 4 livres monolingues et 1 livre bilingue français-gallo.

Par ailleurs, les Presses Universitaires de Rennes ont bénéficié en 2023 d'une aide exceptionnelle de 5 000 € pour l'édition d'un ouvrage intitulé "L'encyclopédie de la haute-Bretagne. Langue et culture galloises". Ce livre a vocation à mettre à disposition du public une synthèse des connaissances sur l'histoire et la culture de Haute-Bretagne. La langue galloise, en tant que marqueur culturel majeur, tiendra une place de choix dans l'ensemble de cet ouvrage : un abstract en gallo sera placé en tête de chaque chapitre. Ce projet bénéficie du soutien également du Musée de Bretagne.

Fonds d'Intervention Régionale (FIR)

La Confédération Culturelle Bretonne Kenleur a bénéficié du soutien de la Région Bretagne au titre du programme 904 pour l'édition et la traduction d'un livre de contes intitulé « Contes à refaire descendre les coucous des chênes » en français, gallo et breton pour 3 000 € votés à la CP de décembre 2023.

Action n° 34		
⇒ Poursuivre le soutien à l'édition en langue galloise via les dispositifs existants		
Objectif : Augmenter le nombre d'édition d'ouvrages monolingues gallo ou bilingue.		
Soutien Région	Phasage	Structures concernées
Programme 301	2024 > 2027	Maisons d'édition professionnelles, associatives et commerciales installées sur le territoire de la Bretagne Traducteurs en langue galloise
Indicateurs		Cible 2027
- Nombre d'ouvrages édités en langue galloise par an		10
- Nombre total d'ouvrages jeunesse traduits en gallo par an		2
Etat de réalisation		Réalisé
Le montant total des aides dédiées à l'édition en langue galloise au titre du programme 301 est de 8 313 €		

Structuration de la distribution et de la diffusion des ouvrages en gallo

Conformément au plan de réappropriation de la langue galloëse voté en décembre 2023, il est convenu qu'un soutien à la structuration de la distribution et de la diffusion des ouvrages en gallo soit mis en place à partir de 2024.

Action n° 35		
⇒ Soutenir la structuration de la distribution et de la diffusion des ouvrages en gallo.		
Les acteurs de l'édition en gallo qui s'engagent dans cette démarche pourront bénéficier de l'appui de l'EPCC Livre et lecture en Bretagne pour son expertise dans la filière du livre.		
Objectifs :		
<ul style="list-style-type: none">- Assurer une meilleure visibilité de la littérature galloëse par notamment un meilleur référencement des ouvrages ;- Aider les éditeurs à structurer leurs outils de promotion ;- Augmenter et diversifier les financements ;- Augmenter les volumes de ventes de livres en gallo.		
Soutien Région	Phasage	Structures concernées
Programme 301	2024 > 2027	Acteurs de l'édition en langue galloëse
Indicateur		
- Evolution des volumes de ventes de livres en gallo		
Etat de réalisation		Non-réalisé

Dispositif d'aide à l'écriture en gallo

Conformément au plan de réappropriation de la langue galloëse voté en décembre 2023, un travail sera engagé en 2024 pour la mise en œuvre en 2025 d'un dispositif d'aide à l'écriture pour contribuer à la création littéraire en langue galloëse.

Action n° 36		
⇒ Mettre en place un dispositif d'aide à l'écriture pour contribuer à la création littéraire en gallo. Cet accompagnement de la Région pourrait prendre la forme d'une aide à la mise en œuvre de séances de formation à l'écriture et/ou à la traduction en gallo.		
Objectif : Encourager et augmenter la production littéraire en gallo.		
Soutien Région	Phasage	Structures concernées
Programme 301	2024 > 2027	Acteurs de l'édition en gallo Auteurs et autrices en langue galloëse
Indicateur		Cible 2027
- Nombre de participant-es aux séances de formation à l'écriture et/ou à la traduction en gallo soutenues par la Région		5
Etat de réalisation		Non-réalisé

2.6. Soutenir les initiatives permettant de créer une dynamique autour de la langue galloëse

Aide à la création et à la production d'œuvres artistiques en langue galloëse

Le centre culturel Bel Air de Saint-Aubin-du-Cormier a présenté le 14 mai 2023 un spectacle intitulé "Queniaio e galo, le mnou d'lou" (Enfants et gallo, le meneur de loups) regroupant 100 élèves avec pour objectifs de transmettre et valoriser la langue galloëse à travers une création collaborative et transgénérationnelle.

Ce projet par son intérêt à la fois pédagogique, culturel et artistique en accord avec les objectifs de la politique linguistique de la Région Bretagne a bénéficié d'une aide de 2 000 €.

Action n°37		
⇒ Poursuivre l'accompagnement à la création et à la production d'œuvres artistiques en langue galloise au travers son appel à projet de création musicale chantée en gallo.		
Objectif : Développer et diversifier l'offre artistique contemporaine en langue galloise.		
Soutien Région	Phasage	Structures concernées
Programme 301 Évolution du budget dédié de 10 K€ (2024) à 16 K€ (2027)	2024 > 2027	Artistes en langue galloise
Indicateur		Cible 2027
- Nombre de projets soutenus par an		8
Etat de réalisation		Réalisé
Le montant total des aides dédiées à la création et à la production d'œuvres artistiques en gallo est de 2 000 €		

Soutien aux projets intégrant la langue galloise qui visent à renforcer sa visibilité et son usage social

Dans le cadre de la fête annuelle "la galloise en fête" à Monterfil, l'association Au carrefour de la galloise a souhaité en 2023 mettre en avant le gallo par la programmation de conteurs en gallo, la traduction du programme papier et la mise en place progressive d'une signalétique intégrant le gallo. A ce titre, elle a bénéficié d'une aide de la Région d'un montant de 3 000 €.

Action n°38		
⇒ Apporter un soutien financier complémentaire aux acteurs privés ou publics lorsque la dimension langue galloise est intégrée à leur projet à travers par exemple la communication, la signalétique et la programmation d'artistes en gallo.		
Objectifs :		
<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer la visibilité de la langue galloise ; - Créer du lien social par la langue ; - Renforcer l'usage social de la langue galloise. 		
Soutien Région	Phasage	Structures concernées
Programme 301 Évolution du budget dédié de 5 K€ (2023) à 10 K€ (2027)	2024 > 2027	Organisateurs d'événements culturels
Indicateur		Cible 2027
- Nombre de projets soutenus par an		4
Etat de réalisation		Réalisé
Le montant total des aides dédiées au soutien à l'intégration de la langue galloise dans des projets portés par des acteurs privés ou publics en 2023 est de 3 000 €		

**RAPPORT
TRANSVERSAL
MER
2023**

**DANEVELL
DREUZSERVIJ
MOR
2023**

**FIN-CONTE
TRAVERSIER
MÈ
2023**

En 2023, la Région s'est engagée au service d'une Bretagne grande région maritime en Europe et dans le monde

La Bretagne est une région maritime qui doit trouver toute sa place en Europe et dans le monde.

La proximité avec la mer a structuré et structure toujours le quotidien et le développement de la Bretagne. Elle est l'une des principales sources de son rayonnement de sa richesse économique, environnementale et sociale.

Les côtes sont devenues des enjeux d'importance majeure en vue de la préservation des océans, dont dépendent l'atténuation du réchauffement climatique, la sauvegarde de la ressource halieutique et la souveraineté alimentaire, mais aussi la promotion des activités maritimes touristiques et nautiques ainsi que la transition énergétique.

La Politique maritime mer et littoral adoptée en 2023 (PRML) répond à l'ambition maritime de la Bretagne pour les années à venir, par une approche globale qui intègre toutes les problématiques :

- la gestion coordonnée des infrastructures portuaires,
- l'appui aux filières de l'économie bleue - aval et amont de la pêche et de la conchyliculture, construction navale, nautisme, etc.
- la recherche scientifique,
- l'évolution du trait de côte,
- la protection des écosystèmes,
- la formation et l'attractivité des métiers,
- le patrimoine maritime.

En liens étroits avec la Stratégie régionale des transitions économique et sociale (SRTES), ainsi qu'avec le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET), elle affirme une ambition à la hauteur des enjeux actuels de transitions par ses trois grandes priorités clairement affirmées :

- Renforcer l'économie maritime, en s'appuyant sur ses filières d'excellence, créatrice d'activités et d'emploi et au service des transitions écologiques ;
- Garantir des écosystèmes côtiers et des territoires maritimes performants et résilients ;
- Faire de la mer un vecteur de rayonnement à l'international et un vecteur d'identité et de bien être pour les bretonnes et les bretons.

Adoptée lors de la même session que la PRML, la Stratégie régionale portuaire est la première stratégie qui vient la décliner. Elle a été suivie de la feuille de route sur le transport vélique adoptée fin 2023, la feuille de route halieutique et les orientations pour la gestion du trait de côte adoptées en 2024 et seront suivies d'autres cadres opérationnels concernant l'éducation à la mer ou les formations maritimes.

Ce rapport transversal mer est construit selon une nouvelle architecture qui reprend les priorités et thèmes présentés dans la politique régionale mer et littoral ; il permet ainsi de rendre compte des réalisations concrètes de cette dernière.

Priorité n° 1 : Renforcer une économie maritime s'appuyant sur des filières d'excellence, créatrice d'emplois de qualité et au service de la transition écologique de la Bretagne

1. *La mer, un pilier de la transition et du développement de l'économie bretonne*
2. *Des ports au service de l'économie régionale*
3. *Une filière halieutique résiliente et tournée vers l'avenir*
4. *Une industrie maritime au service de la décarbonation de notre société*
5. *Innover pour faire de la mer une solution aux besoins de notre société*
6. *La cybersécurité : chaînon indispensable à l'accroissement de la digitalisation du secteur maritime*
7. *L'économie sociale et solidaire et la mer*
8. *La promotion de l'égalité professionnelle au sein du secteur maritime*

Priorité n° 2 : Garantir des écosystèmes côtiers résilients et avoir des territoires maritimes dynamiques et résilients

9. *S'adapter aux effets du changement climatique sur le trait de côte*
10. *Un patrimoine naturel littoral sain et préservé*
11. *Des eaux côtières de qualité assurant le bon fonctionnement des écosystèmes et la pratique des activités maritimes primaires*
12. *Pour une réduction des déchets marins sur les côtes bretonnes*
13. *Un réseau régional de territoires maritimes*
14. *Une planification spatiale maritime régionale pour donner de la visibilité aux activités et s'assurer du bon fonctionnement des écosystèmes marins*

Priorité n° 3 : Faire de la mer un vecteur de rayonnement à l'international et un vecteur d'identité et de bien-être pour les Bretonnes et des Bretons

- 15- *Une « diplomatie maritime » bretonne*
- 16- *Faire des Bretonnes et des bretons des citoyen·nes et des ambassadeurs de la mer*
- 17- *Un patrimoine maritime marqueur d'identité*
- 18- *Une formation maritime suscitant des vocations et répondant aux besoins des secteurs*

Priorité n° 1 : Renforcer une économie maritime s'appuyant sur des filières d'excellence, créatrice d'emplois de qualité et au service de la transition écologique de la Bretagne

1. *La mer, un pilier de la transition et du développement de l'économie bretonne*
2. *Des ports au service de l'économie régionale*
3. *Une filière halieutique résiliente et tournée vers l'avenir*
4. *Une industrie maritime au service de la décarbonation de notre société*
5. *Innovier pour faire de la mer une solution aux besoins de notre société*
6. *La cybersécurité : chaînon indispensable à l'accroissement de la digitalisation du secteur maritime*
7. *L'économie sociale et solidaire et la mer*
8. *La promotion de l'égalité professionnelle au sein du secteur maritime*

Chantier 1

La mer, un pilier de la transition et du développement de l'économie bretonne

La Région contribue au chantier 1 de la politique régionale mer et littoral

- Mission 5

Contexte

Avec 70 348 emplois répartis au sein de 7 446 établissements, l'économie maritime constitue près de 5,4% des 1,3 million d'emplois localisés en Bretagne. 4 piliers structurent fortement l'économie maritime bretonne : Défense liée à la mer, Produits de la mer alimentaires, Construction et réparation naval et Nautisme. Cumulés, ces domaines rassemblent plus de 80% de l'ensemble des emplois et illustrent une économie maritime bretonne diversifiée. Trop peu de femmes y sont cependant salariées ou en position de dirigeantes.

Chiffres clés

70 350

emplois directs dans le secteur maritime (hors tourisme)

2 100

Emplois supplémentaires créés en 3 ans dans l'économie maritime

28,8%

Part activités de la Défense liées à la mer dans les emplois maritimes bretons

La Région agit en faveur de la mer et du littoral

- Adoption de la SRTES



La Région a adopté en 2023 sa Stratégie régionale des transitions économiques et sociales (SRTES) qui, au sein de ses grandes priorités, met en avant la contribution importante de la Bretagne à la souveraineté nationale et européenne, que ce soit l'alimentation, l'énergie, la santé et la défense. La Mer constitue un trait d'union entre ces domaines (EMR, pêche, aqua et agriculture, biotechnologies marines, navires du futur) confirmant ainsi l'importance de la maritimité pour la Bretagne sur l'ensemble des champs économiques.

En conséquence, pour accompagner cette dynamique et l'amplifier, la Région a mis comme prioritaires les projets s'inscrivant dans ces thématiques, dans ses dispositifs, mais également dans ceux qui sont délégués et opérés par d'autres, ainsi que pour les prises de participation du fonds de co-investissement Breizh Up qui a déjà en portefeuille plusieurs projets en lien avec de la mer.

- FEDER et FEADER



En complémentarité du FEAMP ou du FEAMPA, d'autres programmes européens soutiennent la mise en œuvre de projets au service du développement maritime de la Bretagne. C'est le cas notamment du Fonds Européen pour le Développement Régional (FEDER) qui a été mobilisé sur la période 2014-2020 à hauteur de 37 M€ au profit de 93 projets. Ces projets se sont concentrés sur les domaines de la recherche et de l'innovation (88 projets sur les 93), et s'inscrivent dans les secteurs d'excellence de la Bretagne : observation des océans ou côtière, analyse des

écosystèmes marins, détection des pollutions, développement des énergies marines, mais aussi des projets innovants au croisement de la santé et des milieux marins, par exemple. 40% des crédits engagés sur cette enveloppe FEDER (15 M€) soutient par ailleurs le développement du Quai dédié aux Energies Marines Renouvelables sur le Port de Brest. Le FEADER a co-financé également les actions menées dans les zones Natura 2000 dont une grande partie en Bretagne comporte à la fois des zones terrestres et maritimes. La nouvelle programmation 2021-2027 va faire également l'objet d'un suivi similaire, ce qui permettra de donner un premier bilan d'ici un an.

La Région contribue au chantier 2 de la politique régionale mer et littoral

- Mission 5

Contexte

Depuis 2017, la Région est propriétaire de 21 ports : 6 ports de commerce et industriels (Brest, Roscoff, St Brieuc, St Malo, Lorient, Concarneau) et 15 ports permettant notamment d'assurer la desserte des îles bretonnes (la Région est également propriétaire de 17 ports fluviaux).

En 2023, près de 6,6 millions de tonnes de marchandises ont transité via les ports de commerce bretons et près de 965 900 passager·ères ont débarqué à Saint-Malo ou Roscoff.

Chiffres clés

21

ports de compétence régionale représentant 4 millions de passager·ères

2 970 134

Passager·ères transporté·es en 2023 sur les lignes maritimes du réseau BreizhGo

16

navires dont est propriétaire la Région pour les dessertes en passager·ères et en marchandises des îles bretonnes

La Région agit en faveur de la mer et du littoral

• Stratégie régionale portuaire



Souhaitant positionner ses ports en fer de lance du développement territorial, la Région a adopté en 2023 une nouvelle stratégie portuaire comportant 4 axes stratégiques :

- Une gouvernance renouvelée : « la Bretagne, un port plusieurs quais » ;
- Les ports au service de la transition énergétique
- Les ports facilitateurs et incitateurs des transitions des filières bretonnes au service du développement territorial ;
- Les ports exemplaires.

L'accès au foncier pour les activités portuaires et maritimes dans et à proximité des ports est un enjeu transversal aux 4 axes stratégiques, car il conditionne le déploiement des plans d'actions qui vont être retenus.

• Trafics dans les ports



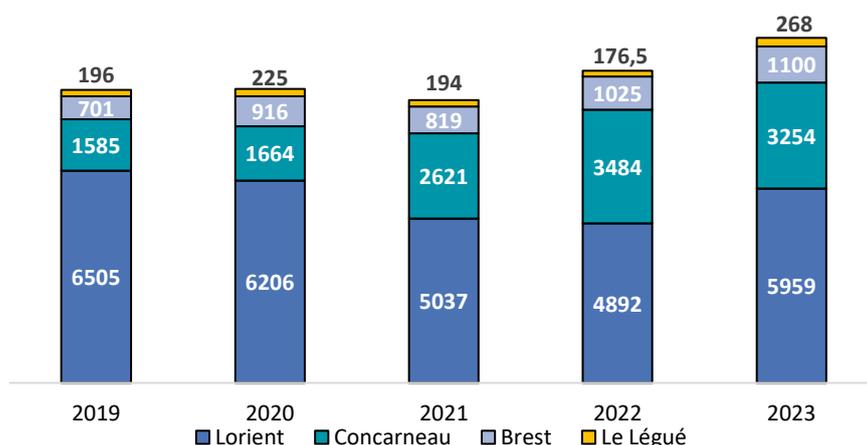
Les ports bretons résistent relativement bien à la baisse des trafics. Les ports bretons, avec près de 6,6 millions de tonnes de marchandises traitées, représentent comme en 2022 près de 2 % du trafic national. Les ports bretons sont essentiellement des ports d'importation. Les échanges de la Bretagne avec l'international représentent 73 % du trafic à l'importation (3.946 Kt) et 90 % à l'exportation (1.039 Kt).

Bien qu'il continue à être pénalisé par les problèmes liés aux conteneurs, le port de Brest retrouve son niveau d'avant Covid et sa place de 1er port de commerce breton hors Loire-Atlantique, en tonnes

de marchandises traitées. Les marchandises transportées par cargo des ports de Lorient et St-Malo subissent les conséquences de la guerre en Ukraine, et enregistrent leur niveau le plus bas depuis 2018. Le trafic marchandises par ferry à St-Malo dépasse son niveau d'avant Covid. Le port du Légué repart à la hausse, mais reste encore très loin de son activité de 2018 et 2019.

Les contraintes liées au Brexit entraînent des conséquences importantes sur l'activité passager-ères particulièrement sur les liaisons de Saint-Malo avec les îles anglo-normandes.

- **Réparation navale**

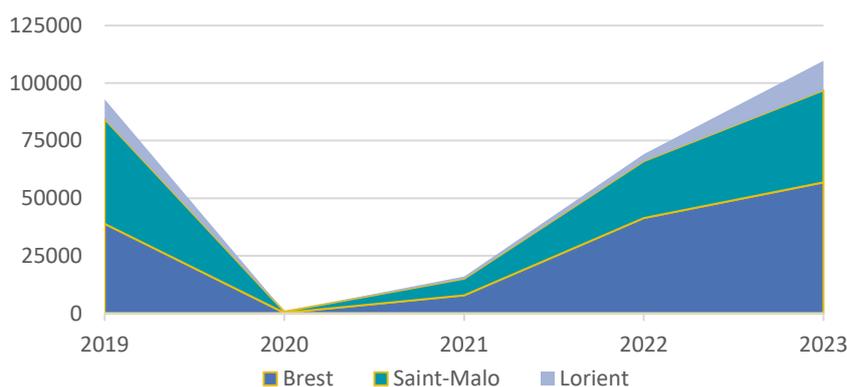


Graph 3 : Nombre de jours de réparation navale



L'activité de réparation varie en fonction des places portuaires. Lorient traite les navires passagers et de pêche, Concarneau est positionné sur la construction d'unité de taille moyenne, Brest avec ses grandes formes de radoub est spécialisé dans la grande réparation navale, enfin, Saint-Malo est équipé pour l'entretien des petits chalutiers et des bateaux de plaisance et de compétition.

- **Croisière**



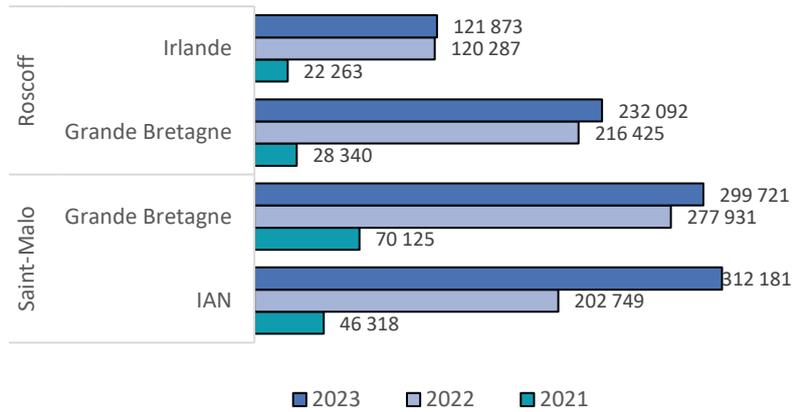
Graph 6 : Croisière sur 5 ans

En 2023, la crise sanitaire de 2020 qui avait mis un coup d'arrêt brutal à la croisière semble oubliée.

Tous ports confondus se sont 55.000 passager-ères (en entrée et autant en sortie) qui ont fait escale dans les ports bretons.

Pour mémoire, un croisiériste réalisant une excursion dépense en moyenne 56 €.

• **Activité Ferry**

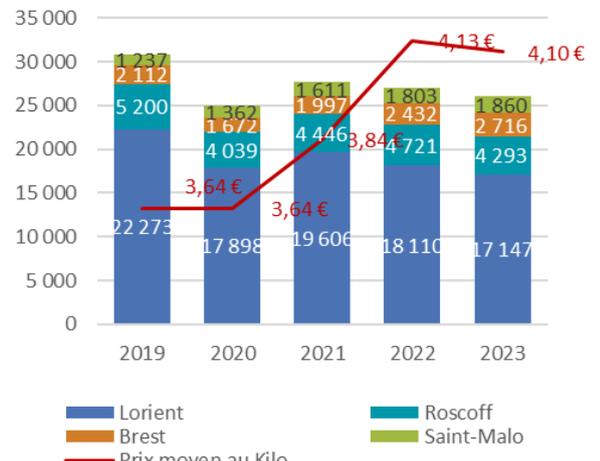
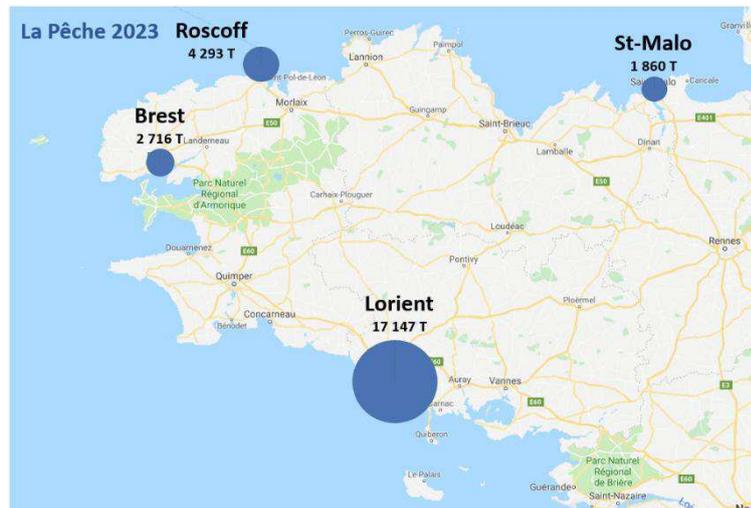


Graphe 5 : Passagers ferries par port et destination

En 2023, les ferries peinent à retrouver leur niveau d'activité d'avant Covid. La mise en œuvre de nouvelles contraintes liées au Brexit, si elles pénalisent dans une moindre mesure le trafic vers le Royaume-Uni, ont une incidence beaucoup plus forte sur les liaisons vers les Iles Anglo-normandes.

Le nombre de passager·ères par ferry en 2023 est de 965 867, il reste inférieur de 17 % à celui de 2019.

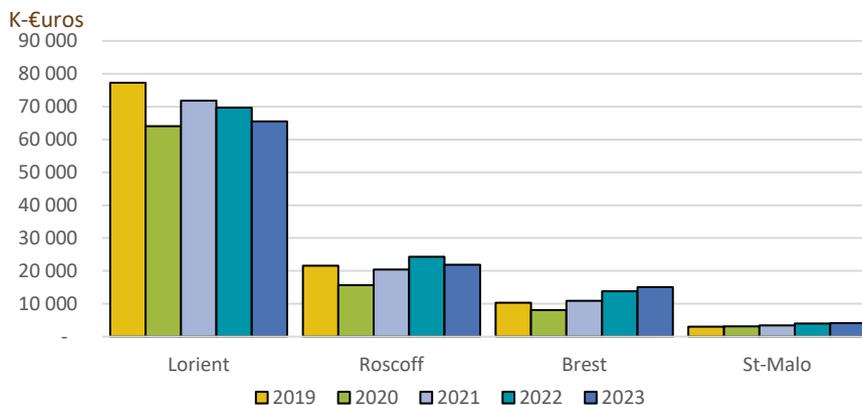
• **La Pêche**



Graphe 1 - Evolution de la pêche sur 5 ans



En 2023, ce sont 26 016 tonnes pour un prix moyen de 4,10 € le kilo de poissons, coquillages, céphalopodes et crustacés qui, ont été débarqués dans les ports de pêche régionaux.



Graphe 2 - Pêche - Evolution de la valeur commercialisée sur 5 ans

- **Desserte des îles bretonnes**



Conformément aux dispositions de l'article L. 5431-1 du Code des transports, la Région Bretagne est compétente pour organiser les transports maritimes réguliers publics de personnes et de biens pour la desserte des îles bretonnes. Elle est propriétaire, pour cela, de 16 navires. Ces liaisons maritimes de personnes et/ou de biens concernent les îles de Bréhat, Batz, Ouessant, Molène, Sein, Groix, Belle-Ile-en-Mer, Houat, Hoëdic et Arz. L'absence d'initiative privée et la loi modifiée légitiment son intervention en la matière.

La responsabilité de la Région sur la desserte des îles s'est concrètement traduit par le transfert de 7 contrats de délégations de services publics (DSP).

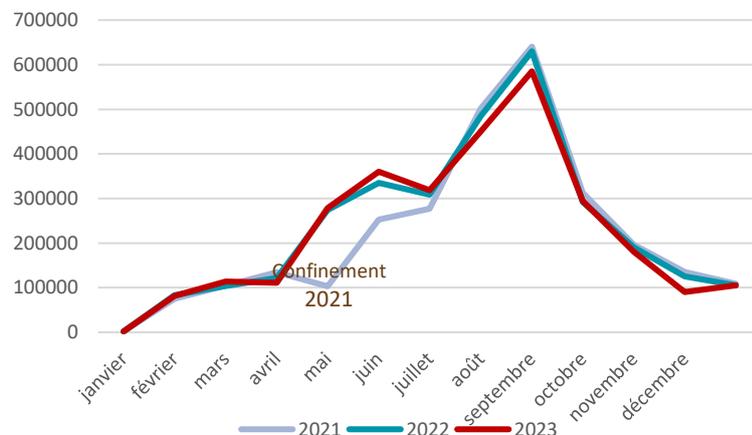
En 2023, les DSP relatives à la desserte en marchandises des îles de Batz et de Bréhat ont été renouvelées, ainsi que la DSP relative à l'exploitation du navire pétrolier l'ANATIFE, qui assure l'approvisionnement en hydrocarbures de Belle-Ile-en-Mer et de l'île d'Yeu (la gestion du navire et du contrat de DSP est assurée par le Syndicat Mixte de Transport d'Hydrocarbures vers les îles dont font partie les Régions Bretagne et Pays de la Loire).

Bien qu'en légère baisse par rapport à 2022 (3 067 979 passager·ères), l'année 2023 a été marquée par une forte affluence sur les îles bretonnes desservies par le réseau BreizhGo. Le trafic annuel de passager·ères sur les lignes maritimes du réseau de la Région Bretagne s'est élevé à 2 970 134 passager·ères transporté·es. Les chiffres de fréquentation enregistrés sur l'avant et l'arrière-saison sont venus compenser les mauvais chiffres de la fréquentation estivale, ces derniers étant imputables à une météo maussade et au pouvoir d'achat en baisse des visiteur·euses. Par ailleurs, la mise en place de quotas sur l'île de Bréhat a vu la fréquentation de la desserte de service public de l'île diminuer au profit des dessertes privées. On compte, en 2023, 733 595 passager·ères sur les navires du délégataire, contre 796 289 passager·ères en 2022, soit près de 62 700 passager·ères en moins.

La Région a, en 2023, consacré pour la desserte des îles, 9,1 M€ au titre des dépenses de fonctionnement (8,5 M€ en 2022 et en 2021) et 3,4 M€ au titre des dépenses d'investissement (1,4 M€ en 2022 et 1,5 M€ en 2021). Cette hausse importante des dépenses d'investissement, qui permettent notamment de maintenir le bon état de la flotte régionale, est en grande partie due aux Plans pluriannuels d'investissements (PPI) de la Compagnie Océane (1,09 M€) pour la desserte de Belle-Ile-en-Mer, Groix, Houat et Hoëdic, et de Keolis Maritime Brest (749 K€) pour la desserte de Molène, Ouessant et Sein, dont les nouveaux contrats sont entrés en vigueur au 1er janvier 2023.

En 2023, la Région Bretagne a également mis en service la nouvelle gare maritime de Quiberon qui a représenté un investissement de 8,4 M€ avec l'appui de l'Europe.

- **Desserte des îles**



Le trafic passager·ères vers les îles atteint presque son niveau de 2022, qui avait été une année exceptionnelle.

Graphie 4 : Evolution des passagers sur 3 ans

Chantier 3

Une filière halieutique résiliente et tournée vers l'avenir

La Région contribue au chantier 3 de la politique régionale mer et littoral

- Mission 5

Contexte

La filière halieutique a fait face en 2023 à de nombreuses difficultés la fragilisant fortement : hausse du coût de l'énergie, sortie de flotte d'une quarantaine de navires liée au Brexit, diminution de la consommation, prédatons conchylicoles, etc. s'ajoutant à des difficultés structurelles.

Un nouvelle feuille de route halieutique a été élaborée en 2023 et sera votée en session de février 2024.

Chiffres clés

1^{ère}

Région de pêche française avec 103 000 T, 355 M€, 1 200 navires et 4 300 marins

2 350

Emplois dans la filière de production conchylicole (530 entreprises)

200

Entreprises de commercialisation et de transformation des produits de la mer

La Région agit en faveur de la mer et du littoral

• Feuille de route halieutique



L'année 2023 est marquée par la concertation et l'élaboration de la feuille de route halieutique, qui sera votée en février 2024. Elle est une déclinaison de la politique régionale mer et littoral concernant la pêche et l'aquaculture. Cette feuille de route stratégique et opérationnelle, est composée de fiches-actions avec des indicateurs pour permettre cette opérationnalité et suivre son avancée. Elle est également évolutive avec une temporalité différente pour la mise en œuvre des actions. Chaque fiche-action pourra être complétée si nécessaire et de nouvelles pourront être rédigées par la suite. Il s'agit d'une stratégie halieutique pour la Bretagne, la Région pouvant être associée à des actions portées par d'autres acteur·trices.

La feuille de route est déclinée en six axes et pratiquement une cinquantaine d'actions :

- Agir pour le renouvellement de la flotte et une accélération des transitions énergétiques des filières ;
- Agir pour une filière limitant son impact environnemental par une gestion durable des ressources et des milieux et s'adaptant aux modifications écologiques de son milieu ;
- Agir pour l'emploi, l'attractivité des métiers, la mixité et les conditions de travail ;
- Agir pour une optimisation de la première mise en marché et la valorisation des produits ;
- Renforcer l'organisation collective à l'échelle régionale et consolider la place de la Bretagne aux niveaux national et européen par une gouvernance renforcée et clarifiée ;
- Favoriser une communication positive sur les filières.

- **FEAMPA - Innovation**

 Le FEAMPA permet d'accompagner les filières pêche et aquaculture dans leurs projets de recherche et développement. La Région Bretagne coordonne le Guichet National Innovation FEAMPA. À la suite d'une phase de concertation, deux appels à manifestations d'intérêts ont été ouverts sur la décarbonation des navires de pêche et aquacoles, et sur la gestion de la prédatation problématique pour les filières; ainsi que quatre appels à projets pour promouvoir des activités de pêche et d'aquaculture durables, valoriser les produits de la mer et dulcicoles et diminuer l'impact de la pêche sur le milieu marin. Ces appels aboutiront à la sélection en 2024 de projets innovants d'ampleur nationale, pour un montant d'aide publique prévisionnel d'environ 9 M€ (sur une enveloppe budgétaire totale pour la programmation FEAMPA 21/27 de 20,2M€).

   Concernant le guichet régional innovation, la Région a également ouvert, en concertation avec les instances professionnelles bretonnes et les organismes scientifiques et techniques, un appel à projets et deux appels à manifestation d'intérêt. Les projets seront également sélectionnés en 2024. Au niveau du secteur pêche, les économies d'énergie et la diminution de l'impact environnemental sont recherchées. Au niveau aquaculture, les projets doivent porter sur la co-cultures, l'aquaculture multitrophique intégrée (AMTI), ou la diversification. Enfin, au niveau de l'aval de la filière, la valorisation de produits et co-produits, la durabilité des emballages sont des objectifs prioritaires. La Région Bretagne dispose d'un budget d'aide publique sur ce guichet de 8M€ pour la programmation FEAMPA 21/27.

- **Soutien aux filières pêche et aquaculture hors FEAMPA**



Hors FEAMPA, l'action régionale a notamment contribué à l'accompagnement de la structuration des filières, en particulier par un soutien aux structures professionnelles.

Ainsi, un contrat d'objectifs et de moyens a été signé avec l'association interprofessionnelle Breizhmer pour une durée de trois ans sur la base d'un engagement annuel maximum de 100 k€. Dans ce cadre, quatre projets ont été soutenus en 2023 portant sur la promotion des produits, l'attractivité et la mixité des métiers, l'organisation d'Universités afin de faire connaître les enjeux des filières et favoriser les échanges avec les élu-es (du niveau européen au local), la formation des élu-es professionnel·les.

De même, un soutien a été apporté à l'Association bretonne des acheteurs des produits de la pêche afin d'améliorer les services à ses adhérent·es (24 k€) ou au Comité régional de la conchyliculture de Bretagne Nord pour ses travaux de recherche sur l'huître plate (66 k€).

Les travaux du Groupement interportuaire « Pêche de Bretagne » visant à coordonner l'intervention des ports de pêche a continué avec l'instauration d'un rythme mensuel de réunions au niveau politique ou l'organisation de réunions au niveau politique avec les membres du GIE « ports de pêche de Bretagne », regroupant les concessionnaires.

La Région a également contribué aux actions du Syndicat mixte pêche plaisance de Cornouaille (SMPPC) dont elle est membre (1 M€ de contribution statutaire et 200 k€ pour le cofinancement d'un projet portuaire). Elle a également soutenu le GIE « ports de pêche de Bretagne » pour la réalisation d'un site de prévision des apports, concourant à une meilleure transparence du marché (54 k€).

Enfin 1 M€ a été engagé fin 2023 pour réaliser en 2024 un appel d'offre visant le retrofit d'un navire de pêche par la transformation d'un navire existant, afin de démontrer la possibilité d'utiliser une motorisation hybride diesel et électrique, de stocker l'énergie dans des batteries et de pouvoir remplacer à terme le diesel par de l'hydrogène.

- **Lutte contre la précarité**

  Le soutien à l'association « Les paniers de la mer » qui lutte contre l'exclusion, la pauvreté et le gaspillage alimentaire permet de contribuer à la lutte contre la précarité. Cette association a été soutenue pour le maintien de ses chantiers d'insertion dans les ports de pêche de Lorient et de Saint-Malo (financement des loyers pour un montant de 20 k€) ainsi que pour l'achat d'un surgélateur permettant d'augmenter sa capacité de production pour approvisionner gratuitement les banques alimentaires et restaurants solidaires.

La Région contribue au chantier 2 de la politique régionale mer et littoral

- Mission 5

Contexte

La proximité avec la mer, le tissu portuaire et les compétences industrielles et en R&D présentes en Bretagne constituent des atouts importants pour faire de la mer un levier majeur de la décarbonation de notre société. Les enjeux de décarbonation sont techniques, économiques, financiers, réglementaires et sociétaux. La déclinaison de la Stratégie régionale des transitions économique et sociale (SRTES) permet de développer notamment une industrie maritime des EMR et du « navire du futur » avec l'hydrogène vert et la propulsion vélique.

Chiffres clés

90 %

Part du transport maritime dans le transport de marchandises mondial

165

entreprises bretonnes concernant plus de 60 secteurs d'activités dans les énergies marines renouvelables

35%

Objectif de consommation d'énergie en Bretagne assurés par les énergies marines en 2030

La Région agit en faveur de la mer et du littoral

• Energies marines



En matière d'énergies marines renouvelables (EMR), l'année 2023 a été marquée par le franchissement de nouvelles étapes importantes pour le développement de la filière en Bretagne.

Sur l'éolien posé tout d'abord, les travaux pour la réalisation du parc éolien en mer de la Baie de Saint-Brieuc se sont achevés. L'installation complète des 62 éoliennes en mer a été annoncée par Ailes Marines en décembre 2023. La mise en service est progressive depuis juillet 2023 et se poursuivra jusqu'en 2024. Une fois la mise en service complètement réalisée, le parc de 496 MW produira près de 9% de la consommation électrique totale de la Bretagne.

Concernant l'éolien flottant, le premier appel d'offres éolien en mer flottant en Europe situé en Bretagne Sud avance avec la poursuite des campagnes en mer. Le projet, d'une puissance de 250 MW, sera complété d'une seconde tranche de 500 MW qui marquent l'émergence de la filière éolien flottant en France. La concertation avec les acteur·trices maritimes et les acteur·trices du territoire s'est poursuivie en 2023, notamment pour que le futur lauréat, qui sera désigné début 2024, bâtisse un véritable projet de territoire.

Le débat public « la mer en débat » a été lancé le 20 novembre 2023 et se terminera le 26 avril 2024. Il vise notamment à mettre au débat la planification de l'éolien en mer prévu par l'Etat à l'horizon 10 ans et à horizon 2050. A l'issue du débat et à la suite de la transmission du rapport par la commission en charge du débat public, l'Etat devrait rendre une décision sur cette planification en septembre 2024. La Conférence régionale mer et littoral (CRML) a apporté sa contribution à cet exercice de planification en décembre 2023. Une contribution régionale est également attendue début 2024.

Sur les autres filières d'énergies marines, l'identification des sites potentiels houlomoteurs portuaires en Bretagne, ou la participation de la Région Bretagne au sein du Conseil d'Administration de la fondation des sites d'essais Open-C, intégrant notamment deux sites bretons (celui de Paimpol-Bréhat et celui de Saint-Anne du Portzic), sont des marqueurs de la volonté de la Région de poursuivre l'accompagnement de filières en cours de maturation technologique.

En matière de médiation, l'exposition « *Énergies marines, la Bretagne à pleine puissance* » a été déployée à 2 reprises au cours de l'année : au collège Brizeux de Lorient et sur le site de la Glacière à Étel. Au total, plus de 2.000 personnes ont pu être sensibilisées aux enjeux des énergies marines et aux projets du territoire. Durant l'été, l'exposition a également fait l'objet d'une mise à jour complète et présentée aux 1.350 congressistes des Régions de France réunis à Saint-Malo.

Enfin, la Région apporte son soutien à hauteur de 240 K€ à France Energie Marine qui accompagne les acteur·trices économiques de la filière des énergies marines renouvelables en traitant, au travers de projets de R&D, les verrous technologiques et non-technologiques afin de permettre à la filière de mieux maîtriser les enjeux et les coûts et délais, et de travailler sur les conditions permettant la meilleure intégration environnementale et socio-économique possible. En 2023, la Région est intervenu dans le financement des projets BAMOS qui vise à caractériser et modéliser le comportement de lignes d'ancrages utilisant des matériaux synthétiques ; MMERMAID pour le suivi temporel de la mégafaune marine à proximité d'une structure EMR - Approche de suivi intégré vers un réseau d'observation, et OPHARM2 qui vise à développer les stratégies d'intégration de production d'hydrogène en mer, à caractériser les performances d'électrolyseurs et à étudier les impacts environnementaux.

• Propulsion par le vent



Comme annoncé lors de l'adoption de la politique régionale pour la mer et le littoral, la feuille de route transport maritime propulsé par le vent vient préciser l'ambition et les actions de la Région pour le développement de ce secteur en Bretagne.

Le développement d'une action régionale en faveur du transport maritime à propulsion par le vent s'inscrit pleinement dans l'ambition de la Bretagne de réduire les émissions de Gaz à effet de serre (GES) tout en développant l'emploi en région.

Cette feuille de route adoptée à la session plénière de décembre 2023 vise à faire de la propulsion vélique l'un des piliers de la transition des transports en Bretagne. Son objectif est double : contribuer de manière significative à la réduction des émissions de GES du transport en Bretagne, et faire de la propulsion par le vent une nouvelle filière de l'économie bleue, créatrice d'emplois en Bretagne.

• Hydrogène



En 2023 la Région a réalisé l'étude ProspetchYve afin d'identifier le potentiel de production d'hydrogène offshore au large des côtes bretonnes aux horizons 2030, 2040 et 2050, en groupement avec la Région des Pays de la Loire, et avec le support de Réseau de transport d'électricité (RTE), GRTgaz et de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME).

Elle a soutenu des études de concept d'une barge amphibie conchylicole hydrogène (ESTEBAM) portée par la Chambre de commerce et de l'industrie 22 (CCI22) en support du Comité régional de la Conchyliculture (CRC) et d'un chalutier hydrogène (PILOTHY) porté par Barillec. Par le biais de Bretagne développement innovation (BDI), elle a soutenu une étude sur le potentiel breton H2 des flottes de navires. Enfin, elle a lancé une étude pré opérationnelle de déploiement de l'hydrogène pour les applications maritimes et portuaire de Brest dans le cadre du projet Interreg mer du nord REDII Ports 2023-2026.

Par ailleurs, la Région est devenue membre de l'institut MEET 2050 (Maritime Eco-Energy Transition towards 2050). L'objectif de MEET 2050 est d'accélérer la décarbonation du maritime en fédérant et en structurant l'ensemble des acteur·trices du secteur afin de développer des solutions pour réduire

les émissions de carbone issues du maritime et d'être en capacité d'orienter une part significative de la transformation de nos outils industriels et notamment des navires et des ports « Zéro Émissions ».

Chantier 5

Innover pour faire de la mer une solution aux besoins de notre société

La Région contribue au chantier 2 de la politique régionale mer et littoral

- Mission 1
- Mission 5

Contexte

La Région a adopté en 2020 une Stratégie régionale de recherche et innovation (S3) avec l'objectif de confirmer et rendre lisibles les atouts et les opportunités en matière de formation, de recherche, d'innovation et de développement économique, pour accompagner les transformations économiques et sociales bretonnes, dans un contexte d'accélération des transitions sociales, numériques et écologiques et d'une souveraineté européenne renouvelée.

Chiffres clés

2 900

Chercheur·euses en sciences et technologies de la mer en Bretagne

26

établissements de l'enseignement supérieur et de la recherche marine

50 %

part de la Bretagne dans les compétences françaises en recherche et développement des sciences et technologies de la mer

La Région agit en faveur de la mer et du littoral

• Le soutien aux forces vives de recherche



La stratégie régionale de recherche et d'innovation (S3) en Bretagne comprend un domaine d'innovation stratégique (DIS) ciblé sur l'économie maritime pour une croissance bleue, qui s'appuie sur l'écosystème industriel et académique breton pour répondre aux nouveaux défis maritimes.

A travers ses dispositifs de recherche, le Conseil régional de Bretagne a ainsi soutenu, en 2023, 23 projets de thèse et 10 de post-doctorat, s'inscrivant dans les différentes thématiques de ce domaine d'innovation stratégique (Bioressources et biotechnologies marines, Navires du futur, Ports, logistique & transports maritimes, Environnement, santé des océans et gestion du littoral) pour 2,1 M€.

• Volet recherche du Contrat de Plan Etat-Région (CPER) 2021-2027



En 2022 a été signé le CPER 2021-2027 entre l'Etat et la Région. Sur le volet recherche, 21 méta-projets ont été sélectionnés, visant à renforcer les infrastructures de recherche bretonnes, en cherchant à les intégrer dans les feuilles de route nationales et européennes des infrastructures de recherche. L'ensemble de ces projets ont été engagés en 2023.

6 projets concernent directement le domaine d'innovation stratégique « Economie Maritime pour une croissance bleue » :

- GLAZ, projet visant à construire une infrastructure de recherche pour anticiper et accompagner les transitions socio-environnementales ;

- ObsOcéan, qui porte sur l'observation in situ de l'océan global, surface-fond, du large à la côte, de la grande échelle à la haute-résolution via une consolidation des systèmes d'observations de l'océan ;
- Brest Bay Base, qui vise à doter les sites de Sainte-Anne du Portzic et de Lanvéoc d'équipements leur permettant d'accueillir plus de projets adressant des problématiques de conversion et stockage d'énergie et de réinjection de l'énergie pour les problématiques EMR ;
- PSO, projet qui vise à accroître le niveau de la plateforme "Pôle de Spectrométrie Océan » dédiée aux sciences marines ;
- IF-SYS-MER, projet porté sur les activités pluridisciplinaires en Ingénierie du Futur pour les Systèmes en Milieu Marin ;
- AIDA, qui vise au renforcement des infrastructures de calcul, de stockage et d'interconnexion pour les données marines.

- **Pôle Mer Bretagne Atlantique**



La Région est partenaire du Pôle Mer Bretagne Atlantique (PMBA) pour accompagner l'innovation maritime collaborative entre entreprises et laboratoires de recherche pour le développement d'une économie bleue souveraine, durable et responsable (250 k€ accordés en 2023). L'année 2023 a été une année records en termes de projets labellisés (56) notamment 11 projets dans la cadre de l'AAP « grands fonds marins » de France 2030 mais aussi vers le CORIMER. Dans le domaine de la décarbonation, le pôle s'est fortement impliqué dans la création de l'institut de décarbonation du maritime MEET2050. C'est la 2^{ème} thématique prégnante en projets (7 projets liés à la Décarbonation). 173 partenaires sont impliqués dans les 56 projets dont 89 en Bretagne, 34 en Pays de Loire et 50 hors territoire conventionné. En fin d'année, 34 projets étaient financés (résultats CORIMER non annoncés).

- **Campus Mondial de la Mer**



La Région accompagne la structuration du Campus Mondial de la Mer (CMM - 110 k€ en 2023) afin de fédérer et d'assurer le développement de pôles d'expertises du territoire et d'incarner la stratégie maritime du territoire ; de favoriser l'acculturation et le partage des savoirs ; et de favoriser l'attractivité et le rayonnement du territoire. Pour la première fois en France, Brest et la Bretagne accueillait les Journées européennes de la mer (European Maritime Day, EMD) organisées par la Commission européenne et la Direction Générale des Affaires maritimes et de la pêche, rendez-vous incontournable des acteur·trices de l'écosystème maritime européen réunissant tous les ans près de 1500 participant·es.

Chantier 6

La cybersécurité : chaînon indispensable à l'accroissement de la digitalisation du secteur maritime

La Région contribue au chantier 2 de la politique régionale mer et littoral

- Mission 5

Contexte

La transformation numérique a induit de nouvelles vulnérabilités pouvant être exploitées par des acteur-trices malveillant-es. Les cyberattaques se sont ainsi multipliées ces dernières années, entraînant des pertes financières et dans certains cas la fuite d'informations considérables pour les opérateurs concernés. Avec sa nouvelle feuille de route adoptée en 2022, et la confirmation par la SRTES de la priorité donnée aux enjeux de cybersécurité, la Région souhaite poursuivre la dynamique engagée afin de renforcer l'écosystème « cybersécurité »

Chiffres clés

8 000

Emplois dans la cybersécurité en Bretagne

1 Mds €

Chiffre d'affaires de la cyber en Bretagne

160

entreprises cyber en Bretagne

La Région agit en faveur de la mer et du littoral

- Formation des ports breton à la cybersécurité



L'engagement de la Région en matière de cybersécurité a favorisé l'implantation à Brest de l'association France Cyber Maritime dont la mission est d'apporter au monde maritime et portuaire des réponses concrètes et adaptées en matière de cybersécurité, afin de renforcer la résilience du secteur et de promouvoir l'excellence française en cybersécurité maritime en Europe et à l'international. Ainsi, le Centre gouvernemental français de veille, d'alerte et de réponse aux attaques informatiques (CERT-FR) a dispensé en 2023 une formation aux risques cyber des ports bretons.

- Campus cyber breton



Afin de fédérer l'ensemble de l'écosystème breton de la cybersécurité bretonne et de le faire rayonner comme une référence en France et en Europe, pour créer de la valeur dans un monde numérique plus sûr, le Conseil régional a voté en décembre 2023 les statuts de la préfiguration de l'association campus cyber régional dont les travaux permettront : d'accompagner la croissance des acteur-trices économiques de la cyber sécurité, de répondre aux besoins en compétences, de conforter le rayonnement et la performance de l'appareil de recherche innovation en Bretagne et de diffuser la cyber sécurité dans toute la société bretonne.

- **Lancement de Breizh Cyber**



2023 a également vu le lancement officiel du Computer Security Incident Response Team (CSIRT) régional Breizh Cyber dont les missions sont la réponse aux incidents cyber et la sensibilisation au risque cyber des Petites et moyennes entreprises (PME) et des collectivités bretonnes. Breizh Cyber et le CERT Maritime France Cyber Maritime collaborent via une convention de partenariat qui a été votée en 2024.

La Région contribue au chantier 7 de la politique régionale mer et littoral

- Mission 5

Contexte

La Stratégie régionale de l'économie sociale et solidaire (SRESS), élaborée par la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire (CRESS), est un élément à part entière de la SRTEs. La politique régionale mer et littoral réaffirme l'engagement de la Région à renforcer la contribution des acteur-trices de l'économie sociale et solidaire à la transition sociale et environnementale de l'économie maritime régionale

Chiffres clés

148 000

salariés de l'ESS en Bretagne

-50%

de l'accidentologie dans le secteur de la pêche en 15 ans

4

nombre d'antennes relais que compte SOS Méditerranée en Bretagne sur les 19 au niveau national

La Région agit en faveur de la mer et du littoral



Territoire maritime, la Bretagne est également une terre d'économie sociale et solidaire (ESS). Elle se classe en 1^{ère} position en ce qui concerne la part de l'emploi de l'ESS dans l'emploi total (14 % fin 2018).

Plaçant l'utilité sociétale (sociale et environnementale) au cœur de leurs préoccupations, les acteur-trices de l'ESS sont naturellement des parties prenantes importantes des transitions dans le domaine maritime.

Ils interviennent à différents niveaux. A titre d'exemple :

- La réduction du gaspillage alimentaire, la lutte contre la précarité tout en favorisant l'insertion par l'activité économique des personnes éloignées de l'emploi ;
- La gestion des déchets ;
- La décarbonation du transport maritime de marchandises notamment par le déploiement du fret à la voile.

La Région a missionné la CRESS pour travailler spécifiquement sur la filière maritime et l'opportunité pour l'ESS de contribuer aux transitions dans ce secteur d'activité. Ces travaux seront coordonnés avec les pôles de l'ESS impliqués sur ces sujets.

La Région soutient l'émergence des projets grâce au financement d'un écosystème de l'accompagnement (les 19 pôles de l'ESS, les Tag bzh) et la mise en place de fonds dédiés (dispositifs régionaux ou opérés par France Active Bretagne).

- **Financement des actions de bien-être en faveur des gens de mer**



Le décret n° 2017-423 du 28 mars 2017 portant application de la loi pour l'économie bleue et modifiant le code des transports, précise que depuis le 1er janvier 2018, les droits de ports comprennent une redevance sur le navire, affectée au financement des actions de bien-être en faveur des gens de mer. Pour la Bretagne, cette disposition concerne 3 Seamen's club, à Lorient, Saint-Malo et Brest, membres de la Fédération nationale des associations d'accueil des marins (FNAAM) qui regroupe 22 associations. En 2023 une aide de 12 K€ a été attribuée à Marin'Accueil pour garantir le bon accueil des marins en escale dans le port de Lorient. Les trois associations bretonnes sont hébergées à titre gratuit par la Région. Depuis novembre 2023, Marin'Accueil est hébergée dans de nouveaux locaux financés à 100% par la Région (études et travaux : 300K€). Plusieurs milliers de marins de commerce y sont accueillis chaque année.

- **SOS Méditerranée**

En 2023, la Région a soutenu l'association SOS Méditerranée à hauteur de 75 K€ pour son fonctionnement et de 30 K€ pour l'acquisition de 4 radeaux de survie et de 159 combinaisons d'immersion. L'association, créée en 2015, est une association civile européenne de sauvetage en mer, basée à Marseille. Elle compte 19 antennes relais sur le territoire français dont 4 en Bretagne (Lorient, Rennes, Douarnenez et Brest).

- **Établissement National des Invalides de la Marine**

Depuis 2004, la Région soutient les familles des marins péris en mer. Une convention a été passée avec l'Établissement national des invalides de la Marine (ENIM), établissement national à caractère administratif chargé de la gestion du régime spécial de sécurité sociale des marins et des gens de mer du commerce, de la pêche, des cultures marines et de la plaisance. Ce partenariat établit un échange d'informations pour permettre à la Région de fonder les secours qu'elle accorde sur les dossiers déjà instruits par l'ENIM. Cette aide sociale est destinée aux familles de marins embarqués sur des navires immatriculés en Région Bretagne, péris ou disparus en mer. En complément à ce dispositif, la Région a noué un partenariat similaire avec le Service Social Maritime (convention pluriannuelle 2021-2026) pour l'assistance aux familles des marins bretons décédés à terre des suites d'une chute à la mer.

- **Société Nationale de Sauvetage en Mer**



La Bretagne est la région où la Société de sauvetage nationale en mer (SNSM) met en œuvre le plus de moyens. 52 stations permanentes disposent de moyens nautiques hauturiers et côtiers qui mobilisent 1 750 bénévoles (sauveteur-euses embarqué-es). La convention de partenariat 2023-2025 prévoit un soutien à hauteur de 25% de la Région pour la modernisation des embarcations existantes (vedettes, canots tout temps) et l'acquisition de nouveaux navires de sauvetage en remplacement des moyens de sauvetage devenus vétustes. La SNSM a finalisé la mise au point de nouveaux navires, plus homogènes, spécialement étudiés pour le sauvetage en mer, offrant une plus grande sécurité pour les bénévoles et les personnes secourues et assurant une meilleure maîtrise des coûts.

Pour 2023, 8 opérations représentant plus de 516,75 K€ ont porté sur :

- La modernisation du carénage de la vedette de la station de la presqu'île de Quiberon (91,25 K€) ;
- La modernisation du carénage de la vedette de la station d'Auray-La Trinité (130,75 K€) ;
- La modernisation du carénage de la vedette de la station de la Baie de Douarnenez (121,25 K€) ;
- Le remplacement d'un semi-rigide à la station SNSM de Kerlouan (15 K€) ;
- Le remplacement d'un semi-rigide à la station SNSM de Lancieux (15 K€) ;
- Le remplacement d'un semi-rigide à la station SNSM de Trestel (15 K€) ;
- La modernisation et carénage de la vedette de la station de Primel Plougasnou (76 K€) ;
- Le remplacement des moyens de la station SNSM de Plouescat (52,5 K€).

- **L'Institut maritime de prévention**



La Région participe également depuis plus de 10 ans à l'amélioration des conditions de travail par le biais d'une convention tri-annuelle passée avec l'Institut maritime de prévention (IMP) pour un montant annuel de 100 K€. Ce partenariat pour la mise en œuvre d'actions destinées à renforcer la prévention et la sécurité au travail dans le secteur maritime est renouvelé chaque année et porte sur la réalisation de 3 objectifs principaux :

- Renforcer les actions en matière de santé et de sécurité au travail dans les filières maritimes bretonnes ;
- Accompagner les professionnel·les et les établissements d'enseignement maritime dans leurs actions de prévention ;
- Informer et communiquer sur la prévention des risques professionnels maritimes.

Le suivi statistique de l'accidentologie maritime bretonne réalisé depuis 15 ans par l'IMP, permet de constater une diminution de moitié de celle-ci sur la période, en ce qui concerne la pêche. Cette activité reste malgré tout le secteur le plus accidentogène : 7 points de plus que le BTP. La Région s'emploie donc à soutenir des actions de prévention et de sensibilisation avec l'IMP qui organise chaque année les rencontres de la dimension humaine de la sécurité maritime pour les professionnel·les.

Chantier 8

La promotion de l'égalité professionnelle au sein du secteur maritime

La Région contribue au chantier 8 de la politique régionale mer et littoral

- Mission 4
- Mission 5

Contexte

Les femmes ont depuis des siècles occupé l'univers maritime. Pourtant, la marine embarquée, civile ou militaire, reste un univers masculin. Le rôle des femmes dans le secteur de la pêche, en particulier dans les petites entreprises familiales est prépondérant. Une tendance à l'amélioration ces dernières années est constatée mais il reste beaucoup à faire pour rendre visibles les inégalités de genre existant dans le secteur maritime, en faire comprendre les déterminants, identifier les leviers de changement et inciter les acteurs à l'action.

Chiffres clés

10%

des marins embarqués sont des femmes

16%

de femmes stagiaires en formation Navigation

42%

d'emplois féminins dans les secteurs cultures marines, mareyage et poissonnerie

La Région agit en faveur de la mer et du littoral

• Egalité femmes-hommes et mixité dans les filières et les instances maritimes



En 2023, la Région a souhaité promouvoir davantage l'égalité professionnelle en consolidant cet enjeu de façon inédite dans plusieurs de ses politiques dont celles relatives à la Mer et au Littoral, à la Stratégie portuaire ou au Nautisme. Des actions concrètes devraient pouvoir être déclinées en 2024.

Une subvention de 7 k€ a été attribuée à l'association Horizon Mixité pour son programme « Femmes, Mer, Emploi » qui vise à offrir aux femmes en situation de précarité, de décrochage scolaire ou issues des quartiers prioritaires de Lorient Agglomération, l'opportunité de découvrir la passion pour la mer et les métiers maritimes. Les femmes participantes ont bénéficié d'un accompagnement dans la construction de leur projet professionnel, d'un réseau professionnel féminin grâce à des marraines et d'une formation diplômante. Ce programme s'inscrit à double titre dans les orientations de la Région Bretagne en matière de politique maritime : il contribue à la féminisation des emplois maritimes et à l'appropriation de la culture maritime par toutes les bretonnes.

La Région a soutenu l'organisation des Assises Nautisme & Mixité 2023 à la Trinité-sur-Mer par l'association Fifty-Fifty, afin de favoriser les débats autour des freins et leviers en faveur de la mixité dans le nautisme.

La Région a coorganisé avec le réseau RespectOcean une projection-débat en ligne autour du documentaire « Femmes au long cours » qui, à partir des témoignages et du parcours de 4 femmes

officières dans la marine marchande permet d'appréhender « le chemin encore à parcourir » vers davantage d'égalité dans ce secteur. 50 personnes ont participé à cet événement.

En matière de mixité des instances de gouvernance maritime, la Région a eu une action incitative à l'occasion de l'élaboration des nouvelles stratégies des Groupes d'action locale pêche aquaculture (GALPA) pour la programmation FEAMPA 2021-2027, en demandant que les enjeux d'égalités femmes-hommes soient davantage pris en considération. C'est ce qui a permis d'atteindre cette part de 28 % de femmes dans les Conférences mer et littoral (CML) alors qu'elle était de 23 % dans la précédente programmation. De plus, certains GALPA affichent désormais explicitement dans leur stratégie l'ambition d'accompagner des actions d'éducation concourant à promouvoir l'égalité dans les activités maritimes : favoriser la mixité femmes-hommes dans les publics visés par les projets, favoriser la mise en visibilité et la compréhension des enjeux d'égalité femmes-hommes dans les activités maritimes (GALPA de Brest, GALPA Côte d'Emeraude-Rance-Baie du Mont-Saint-Michel), proposer des parcours d'orientation favorisant la mixité (GALPA de Brest, Cornouaille, Morlaix : place des femmes dans les études, dans l'orientation ou la réorientation professionnelle, actions de sensibilisation auprès des candidates potentielles comme auprès des employeurs).

Chantier 9

Un nautisme plus durable et accessible au plus grand nombre

La Région contribue au chantier 9 de la politique régionale mer et littoral

- Mission 3

Contexte

La Bretagne couvre tout le prisme de la filière nautique dans sa diversité, de la pratique amateur ou scolaire jusqu'à la voile de compétition de haute technologie. Par le nombre important d'emplois directs et indirects et leur forte notoriété, les trois branches de la filière représentent (activités nautiques et la plaisance, industries, commerces et services, ports de plaisance) des secteurs forts pour le développement régional

Chiffres clés

160

Ports de plaisance

883 M€

Chiffre d'affaires du secteur.
+4,9 % par rapport à 2014

1235

Entreprises de la branche
industrie commerces,
services nautiques

La Région agit en faveur de la mer et du littoral

• Nautisme en Bretagne



La Région poursuit son partenariat historique avec la structure Nautisme en Bretagne, qu'elle soutient à hauteur de 250 K€ pour sa mission de conseil auprès des prestataires et territoires nautiques et à hauteur de 50 K€ pour ses actions transversales en faveur de la filière nautique. Parmi les actions phares conduites dans ce cadre partenarial :

- Au titre du nautisme (sports nautiques) : mise à jour des chiffres clés du nautisme scolaire, contribution à un cahier de bonnes pratiques « nautisme et transitions », accompagnement de 9 projets nautiques intégrés et de 5 missions de modernisation à l'échelle de centres nautiques bretons ;
- Au titre de la filière nautique : contribution à l'organisation de la deuxième édition de la Rencontre régionale de la filière nautique - Nautik Deiz, le 10 octobre 2023 à Lorient, partie prenante du jury de l'appel à projet Nautic Lib - le nautisme en libre-service, contribution à un projet de coopération Région Bretagne - pays celtes.

• Mission Nautisme



La coordination interne et externe mise en place sous le nom de Mission Nautisme a permis en 2023 de travailler de façon transversale sur 3 chantiers :

- L'élaboration de la nouvelle feuille de route nautisme 2024-2030 - cap sur une filière coordonnée, écologique et sociale - adoptée en session du conseil régional en décembre 2023 ;
- L'appel à projet Nautic Lib - qui s'inscrit dans l'objectif majeur des transitions sociale, économique et environnementale en favorisant, par le modèle technique et économique, la démocratisation de la pratique nautique ainsi que la sobriété de la filière par la mise à disposition de supports partagés ;
- L'organisation de la 2^{ème} édition de la rencontre régionale de la filière nautique - Nautik Deiz le 10 octobre 2023, sur le thème de la transition écologique de la filière. Cette rencontre a réuni 240 participants, autour de 10 stands des solutions animés par des entreprises de la transition écologique nautique et d'un programme varié de témoignages et interviews techniques.

• L'association des ports de plaisance de Bretagne

 En 2023, la Région a aussi accompagné financièrement l'Association des ports de plaisance de Bretagne (APPB) dans son fonctionnement afin qu'elle puisse poursuivre ses actions de conseil juridique, technique et environnemental auprès des ports de plaisance. L'aide apportée par la Région s'élève à 30 K€ et représente presque 20 % du budget de l'association. Parmi les actions phares de l'APPB réalisées avec le soutien de la Région Bretagne, on peut noter :

- La participation au village étape de la solitaire du Figaro au mois d'août 2023, qui a permis de valoriser la certification Ports Propres animée par l'association ;
- L'animation de groupes de travail transversaux entre les ports de plaisance et les centres nautiques pour trouver des actions communes au mois de mai 2023 ;
- L'organisation de plusieurs journées de démonstration de matériel utile à la transition écologique des ports de plaisance en avril et novembre 2023 (kit anti-pollution, installation de nurseries à poissons, mouillages à moindre impact, bateaux professionnels à propulsion électrique).

• Sports nautiques

 Les différentes disciplines relevant du périmètre des sports nautiques (pour en citer quelques-unes, la voile, le surf, les études ou les sports sous-marins), ont été soutenus à hauteur de 1,4 M€ par la politique sportive en 2023, dont 95% ont été concentrés sur la seule discipline de la Voile. Ces soutiens visent à développer l'accès à pratique sportive du plus grand nombre, favoriser l'émergence de sportif·ves de haut niveau dans les disciplines reconnues comme telles et accompagner financièrement les organisateur·trices de manifestations sportives. Par ailleurs, la Conférence régionale du sport, présidée par Pierre Pouliquen, Vice-président à la jeunesse, l'égalité, le sport et la vie associative, a adopté son Projet sportif territorial (PST) en avril 2023. Il y consacre un de ses 17 engagements à la résilience des activités nautiques pour passer le cap des transitions. Cette identification au sein du PST offre maintenant l'opportunité de mettre en œuvre des projets multi partenariaux qui tendront à la réalisation de cet objectif.

• Course au large

Depuis 2011, la Région et le Crédit Mutuel de Bretagne unissent leurs efforts et mettent en commun leur action en faveur de la voile de haut niveau à travers la Filière d'excellence de Course au large Région Bretagne - Crédit Mutuel de Bretagne, financée à parité.

 Ce programme transversal de détection et de formation, dont la direction technique et sportive est assurée par le Pôle Finistère Course au large, s'articule autour de deux composantes : Région Bretagne - CMB Espoir et Région Bretagne - CMB Performance. Depuis 2020, l'équipe dispose d'un 3^{ème} bateau (« Océane ») skippé par une femme, avec pour ambition de détecter et former à la course au large une sportive de haut niveau.

Au cours de l'année écoulée, les navigateurs de l'équipe Région Bretagne-CMB ont disputé les épreuves du circuit Figaro : Solo MaîtreCoq, Spi Ouest-France BPGO, Transat Paprec Concarneau-Saint

Barthélémy, Tour de Bretagne à la voile, Solo Guy Cotten, National Figaro 3 et La Solitaire Paprec du Figaro. Gaston MORVAN, skipper « Performance », termine la saison à la 3e place championnat de France Élite de Course au Large 2023 tandis que Chloé LE BARS, skipper « Océane », et Victor LE PAPE, skipper « Espoir », s'octroient respectivement les 12^{ème} et 16^{ème} places (sur 71 participants classés) de ce même championnat.

En 2023, la Région a apporté son soutien à des courses nautiques de référence, contribuant ainsi au développement de la course au large, à la valorisation du sport de haut niveau, à l'animation des territoires et au rayonnement de la Bretagne. Parmi ces courses : la Transat Paprec Concarneau-Saint Barthélémy, le Tour de Bretagne à la voile, la Solo Guy Cotten, La Solitaire Paprec du Figaro, les 24h Ultim, le Défi Azimut, le Retour à la Base et l'Arkéa Ultim Challenge - Brest (le 1er tour du monde en solitaire des ultimes).



La Région a saisi l'occasion de certains de ces grands événements populaires et médiatiques pour proposer aux bretonnes et bretons l'exposition « les nouveaux explorateurs s'engagent pour la planète », présentant des acteurs qui bénéficient du soutien régional et qui relèvent le défi du changement climatique en explorant les océans à des fins scientifiques, technologiques ou humaines : Fondation Tara Océan, Under the Pole, Energy Observer, Low Tech Lab et Blue Observer. A Concarneau, Vannes, Roscoff et Brest, plus de 200.000 personnes ont pu découvrir ces projets engagés.

Priorité n° 2 : Garantir des écosystèmes côtiers résilients et avoir des territoires maritimes dynamiques et résilients

10. *S'adapter aux effets du changement climatique sur le trait de côte*
11. *Un patrimoine naturel littoral sain et préservé*
12. *Des eaux côtières de qualité assurant le bon fonctionnement des écosystèmes et la pratique des activités maritimes primaires*
13. *Pour une réduction des déchets marins sur les côtes bretonnes*
14. *Un réseau régional de territoires maritimes*
15. *Une planification spatiale maritime régionale pour donner de la visibilité aux activités et s'assurer du bon fonctionnement des écosystèmes marins*

Chantier 10

S'adapter aux effets du changement climatique sur le trait de côte

La Région contribue au chantier 10 de la politique régionale mer et littoral

- Mission 5
- Mission 6

Contexte

La loi Climat et résilience a prévu des mesures destinées à faciliter l'adaptation des territoires littoraux à l'érosion côtière. La mise en œuvre de la gestion du trait de côte s'appuie au niveau national sur la stratégie nationale de gestion intégrée du trait de côte (actuellement en révision), au niveau régional sur le SRADDET et au niveau local sur des stratégies de gestion intégrée du trait de côte à l'échelle des intercommunalités compétentes en matière de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GéMAPI).

Chiffres clés

35%

Des plages subissent une érosion chronique

130 000

Personnes sont menacées par l'élévation du niveau du littoral breton

60 cm

Elévation minimale attendue du niveau de la mer en 2100

La Région agit en faveur de la mer et du littoral

• Adaptation aux changements climatiques et gestion du trait de côte

  En 2023, la Région Bretagne a poursuivi son accompagnement des territoires bretons engagés dans des réflexions et la mise en œuvre d'actions en matière de gestion du trait de côte. Ainsi, à l'occasion du séminaire de clôture de l'Appel à manifestation d'intérêt (AMI) qu'elle a initié avec la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) en 2019, une centaine de personnes se sont réunies à Landerneau en novembre 2023 pour échanger sur ces questions. En présence de Daniel Cueff et de la présidente du Comité National du Trait de Côte (CNTC), madame Sophie Panonacle, les trois territoires lauréats de cet AMI ont ainsi notamment pu partager leur expérience et présenter leurs stratégies locales de gestion du trait de côte.

La Région a également lancé en 2023, la modification de la règle III-7 du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) ; cette modification a été mise en œuvre pour prendre en compte les évolutions relatives au trait de côte introduites par la loi dite Climat et Résilience d'août 2021. Mais alors que la loi prévoit que les Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT) peuvent s'emparer de cette question, le SRADDET prévoit qu'ils doivent désormais :

- définir les orientations en matière d'équilibre entre les enjeux environnementaux et climatiques, et les activités littorales notamment économiques, résidentielles et touristiques ;
- adopter une approche globale et transversale des risques côtiers (érosion, submersion marine, hausse du niveau de la mer) et de gestion intégrée du trait de côte ;

- identifier les espaces littoraux exposés au recul du trait de côte à l'horizon de trente ans et de cent ans et prévoir que les stratégies locales d'adaptation prennent en compte les aléas liés aux problématiques d'érosion et /ou de submersion marine ;
- définir les orientations de gestion des milieux aquatiques, de prévention des risques naturels liés à la mer et d'adaptation des territoires au recul du trait de côte, en privilégiant, partout où cela est possible, les Solutions Fondées sur la Nature (SFN) ;
- identifier, si besoin, des secteurs visant à accueillir des installations et des constructions pour des projets de relocalisation et de recomposition spatiale, en privilégiant les activités en lien avec le milieu marin et littoral et faciliter la relocalisation des constructions, d'ouvrages ou d'installations menacés par l'évolution du trait de côte ;
- identifier, de manière exceptionnelle et lorsque les enjeux socio-économiques le justifient, les secteurs propices à l'accueil d'ouvrages de défense contre la mer pour protéger des secteurs habités denses ou des équipements d'intérêt général ou publics, notamment portuaires.

Dans le cadre de la Politique régionale mer et littoral (PRML), qui se décline en différentes feuilles de route thématiques, le Conseil régional a également adopté des Orientations pour l'adaptation des territoires au recul du trait de côte en Bretagne, qui comprennent des principes et des actions définies avec l'Etat (DREAL Bretagne) dans les domaines suivants :

- coopération au niveau national et inter-régional (participation aux travaux du Comité National du Trait de Côte au sein duquel siège le vice-président Daniel Cueff ; travail avec les autres régions) ;
- gouvernance et réseau régional (création d'un comité technique réunissant les acteur·trices régionaux·ales et départementaux·ales intervenant en matière d'adaptation au recul du trait de côte et d'un réseau régional des territoires) ;
- portage et mise en œuvre des textes de norme supérieure (accompagnement des SCoT littoraux afin de faciliter la mise en œuvre des objectifs et des règles du SRADDET) ;
- stratégies locales et de recomposition spatiale (accompagnement des deux territoires, soit 8 EPCI, lauréats du volet « trait de côte » de l'appel à projet *FEDER Breizh Hin 2024/2027* et des projets portés directement par les collectivités bretonnes) ;
- gestion souple du trait de côte et prise en compte des enjeux de biodiversité (promotion des solutions fondées sur la nature (SFN) et soutien aux opérations de gestion souple du trait de côte menées par les acteur·trices locaux·ales) ;
- connaissance relative à l'évolution du trait de côte (suivi et accompagnement des deux équipes universitaires de l'UBO et de l'UBS lauréates du volet « trait de côte » de l'appel à projet *FEDER Breizh Hin 2024/2027* et poursuite des réflexions sur l'observation du trait de côte au niveau régional).

Ces actions vont être mises en œuvre en 2024 et complétées par la suite dans les domaines qui l'exigeront.

La Région contribue au chantier 11 de la politique régionale mer et littoral

- Mission 5
- Mission 6

Contexte

L'importance et la diversité des espaces marins et littoraux bretons, ainsi que les relations qu'ils entretiennent avec les milieux intérieurs forment un exceptionnel patrimoine naturel et une composante majeure de la biodiversité et de la géodiversité régionale. La Région Bretagne bénéficie d'une compétence générale d'aménagement du territoire ainsi que de compétences spécifiques en matière de biodiversité et de patrimoine naturel, qui la conduisent notamment à veiller au respect des équilibres territoriaux et écologiques

Chiffres clés

65%

des espèces d'oiseaux marins sont menacées de disparition

80

aires marines éducatives labellisées en Bretagne

8

Aires protégées sous responsabilité de la Région ont une dimension maritime (3 PNR et projet de PNR, et 5 RNR)

La Région agit en faveur de la mer et du littoral

Les espaces marins côtiers, littoraux, rétro-littoraux et les interfaces terre-mer, abritent un patrimoine exceptionnel en termes de biodiversité et de géodiversité, une grande diversité de milieux et d'espèces végétales et animales (algues, flore littorale, bivalves, crustacés, mammifères et oiseaux marins), en bonne partie d'intérêt communautaire.

En ce qui concerne l'avifaune, les falaises, les îles et les îlots de Bretagne, accueillent ainsi plus de 60 % de la population métropolitaine nicheuse de 17 espèces d'oiseaux marins. 65 % de ces espèces sont menacés de disparition, et 4 espèces ne se reproduisent qu'en Bretagne.

La Bretagne présente une forte responsabilité pour le patrimoine naturel littoral, mais 50 % des espèces inféodées aux milieux terrestres côtiers et 85 % des espèces évaluées inféodées aux milieux marins côtiers sont menacées de disparition à court terme du territoire régional.

Cheffes de file des collectivités en matière de biodiversité, les Régions disposent de responsabilités spécifiques en matière de continuités écologiques (SRADDET), de Réserves naturelles régionales, de Parcs naturels régionaux et depuis le 1er janvier 2023 pour les sites Natura 2000.

- **Observation et acquisition de connaissances**



Dans le cadre de la démarche d'observation régionale (Région, Etat, en lien avec les Conseils départementaux, les associations et l'OEB), des Observatoires régionaux Faune Flore par groupe d'espèces ont été constitués. Leurs objectifs sont d'organiser l'acquisition et la bancarisation de données, l'animation des réseaux bénévoles, la mise à disposition des données et l'alimentation d'une base régionale des données naturalistes « Biodiv Bretagne ». Dans ce cadre, l'Observatoire de l'avifaune (ORA) a créé en 2018 un volet « oiseaux marins en Bretagne » ce qui permet la diffusion

d'informations sur l'état de santé des populations, et la valorisation des actions pour la conservation des oiseaux marins. Les soutiens à l'ORA ont été poursuivis en 2023 sur fonds Région et via le FEDER biodiversité.

- **Trame verte /bleue, projets de territoire, gestion de sites en faveur de la biodiversité et du paysage**



En reprenant les orientations du Schéma régional de cohérence écologique (SRCE) sur les continuités écologiques, le SRADET Bretagne intègre l'estran et définit une trame littorale. Ces orientations contribuent à la prise en compte et la préservation de la biodiversité dans les espaces côtiers. Certains projets de territoires disposant d'une façade littorale ont pu être soutenus en 2023, pour développer des actions en faveur des continuités écologiques ou pour la gestion de certains milieux.

Sur le littoral, certains usages sont impactants pour les milieux et les espèces présentes. En matière de tourisme, la surfréquentation des sentiers littoraux fragilise les espaces naturels : de nombreux acteurs et territoires, et notamment les Grands sites de France bretons ont pu mesurer la fréquentation touristique pour mieux l'encadrer.

Un travail de recherche tutoré, impliquant l'UBO et le réseau des gestionnaires d'espaces naturels bretons a été lancé en 2023 avec l'appui de l'Agence bretonne de la biodiversité (ABB), pour l'observation et le recensement des manifestations sportives et culturelles dans les espaces naturels, et notamment littoraux, afin d'aider les gestionnaires à mieux évaluer les impacts et encadrer les usages.

Un soutien à la préservation et la gestion des sites paysagers emblématiques labellisés Grands sites de France a été poursuivi en 2023. Les sites bretons concernés se trouvent tous les 3 sur le littoral (Erquy-Fréhel, Dunes de Gâvres à Quiberon, Pointe du Raz en Cap Sizun). La Région a soutenu certaines opérations d'investissement sur ces sites. Une démarche de reprise en régie par le Département du Finistère de la gestion de la pointe du Raz est engagée, qui conduira à un retrait de la participation de la Région à l'actuel syndicat mixte porteur du label.

La Région participe au Conseil de rivage Bretagne-Pays de la Loire, rassemblant les Départements, Régions et les services de l'Etat, pour avis sur les orientations foncières et modalités de gestion du Conservatoire du littoral en amont de la validation du Conseil d'administration national de l'établissement.

Sur la base d'orientations partagées, la Région et la délégation Bretagne du Conservatoire ont renouvelé une convention cadre de partenariat pour 2023-2025. Celle-ci se décline en programmes d'investissements annuels dotés d'un soutien Région de 190 K€ max/an. Les opérations programmées pour 2023 comprennent notamment des travaux de protection dunaire, de restauration de milieux naturels et de requalification paysagère sur le littoral.

- **Aires protégées**



La nouvelle Stratégie nationale pour les aires protégées (SNAP) intègre l'objectif d'atteindre 30 % du territoire français en aires protégées, dont 10 % sous protection forte. La Bretagne est couverte en outils de protection (sur terre et en mer) à hauteur de 25 % de son territoire, dont seulement 0,38 % sous protection forte (au sens du décret d'avril 2022 et hors ZEE - zone économique exclusive). Cette stratégie couvre la période 2020 - 2030 et repose sur la définition et la mise en œuvre d'une déclinaison opérationnelle au plus près des territoires, à travers 3 plans d'actions triennaux (PAT) territorialisés jusqu'en 2030. A l'issue des travaux développés avec les acteurs concernés pour la mise en place d'un réseau d'aires protégées (AP) sous-copilotage Etat-Région et avec le soutien de l'Office française de la biodiversité (OFB), le 1er PAT régional pour la Bretagne (2022 - 2024) a été validé en Commission permanente du Conseil régional de septembre 2023 et transmis en fin d'année au Ministère.

Ce PAT présente les actions à mettre en œuvre en Bretagne, pour la partie terrestre mais également pour la partie maritime dans le cadre de certains sites mixtes situés sur le domaine terrestre et le domaine maritime. Cette dimension d'interface devrait également être détaillée dans le plan d'actions 2022 -2024 de la façade maritime Nord Atlantique Manche Ouest (Plan d'actions territorial

marin -PATM) porté par la DIRM - NAMO, qui représente la dimension marine de la démarche, mais qui n'est toujours pas paru à ce jour. Ces actions concernent :

- le renforcement du réseau d'aires protégées (cohérence, connectivité, créations et extensions)
- la formation des gestionnaires, le renforcement des méthodes de gestion des aires protégées,
- la compatibilité des usages avec les objectifs de conservation des aires protégées,
- l'intégration des aires protégées dans les politiques publiques et les projets des territoires

Ce PAT évoque le cadre à développer, sur la base d'un diagnostic et d'une analyse des enjeux, pour identifier de nouveaux sites à préserver prioritairement en Bretagne. Il intègre ainsi les deux projets de création de Réserves naturelles régionales (RNR) sur le littoral finistérien et l'extension de la RNR du Sillon de Talbert sur le Domaine Public Maritime dans les Côtes d'Armor.

Le Réseau des Gestionnaires d'Espaces Naturels Bretons (RGENB), animé par l'ABB, rassemble les professionnel·les des organismes (collectivités, établissements publics, syndicat mixtes, organisations professionnelles, associations) œuvrant pour la préservation et la gestion des milieux naturels bretons, terrestres, littoraux et marins. En 2023, le réseau s'est en particulier mobilisé sur le renforcement des collaborations entre gestionnaires et chercheur·ses et la problématique des activités de sport, culture et tourisme dans les espaces naturels de Bretagne, et notamment dans les sites littoraux. Le RGENB a co-organisé les journées d'échanges restauration et observation des milieux littoraux n°4 à Groix en novembre 2023.

Natura 2000, un réseau écologique européen de préservation de la biodiversité, vise le maintien d'espèces et d'habitats d'intérêt communautaire en bon état de conservation au niveau européen, à travers la désignation officielle de sites dans les différents Etats membres. En Bretagne, on recense 90 sites (21 sites exclusivement terrestres, 59 sites mixtes et 10 sites exclusivement marins), qui représentent une superficie totale de 12 000 km², dont 11 000 km² sur le domaine public maritime. Une large majorité du littoral et des eaux côtières bretonnes sont ainsi couvertes par ce classement. Depuis le 1^{er} janvier 2023, si l'Etat reste compétent sur la partie marine des sites (ainsi que pour l'évaluation des incidences des différentes activités susceptibles d'impacter les habitats ou les espèces ayant justifié le classement des sites), la Région est devenue compétente pour l'organisation de la gestion des sites terrestres, ainsi que pour le financement de l'animation et des actions (contrats Nature) en gérant les fonds européens et les contreparties nationales transférées par l'Etat (865 K€/an).

Les Régions valident les étapes de création des Parcs naturels régionaux (PNR) et soutiennent les syndicats mixtes d'aménagement et de gestion des PNR. En cohérence avec leurs périmètres et les orientations de leurs chartes, les PNR d'Armorique et du Golfe du Morbihan, ainsi que le projet de PNR Vallée de la Rance -Côte d'Emeraude interviennent sur des enjeux littoraux, notamment :

- Amélioration des connaissances (inventaires faune/flore, diagnostics de submersions marines, atlas de la biodiversité communale) ;
- Préservation des écosystèmes littoraux (mouillage écologique, restauration des zones humides littorales, espèces exotiques envahissantes) ;
- Médiation, éducation/sensibilisation à la mer (en direction des citoyens, plaisanciers, randonneurs et pêcheurs à pied, scolaires via les Aires marines éducatives) ;
- Mise en valeur des patrimoines naturels, culturels et économiques, savoir-faire locaux, services ou les produits de la Mer par la Marque « Valeur Parc » ;
- Coordination de projets et d'acteur·trices, expérimentations et démarches ou outils innovants
- Animation de sites Natura 2000 (Armorique et Golfe du Morbihan)

En 2023, la Région a poursuivi son soutien aux PNRs et projet de PNR, et accompagné les démarches de renouvellement de la charte du PNR Armorique, et de finalisation du projet Rance - Côte d'Emeraude en transmettant le dossier de demande de classement aux instances nationales en fin d'année.

La Région est compétente pour classer en Réserve naturelle régionale des parties du territoire terrestre ou maritime d'une ou de plusieurs communes lorsque la conservation du patrimoine naturel présente une importance particulière ou qu'il convient de les soustraire à toute intervention artificielle susceptible de les dégrader. Le classement peut s'étendre aux eaux sous juridiction de l'Etat ainsi que, pour le plateau continental, aux fonds marins et à leur sous-sol.

La Bretagne compte 9 RNR classées (soit près de 1 400 ha terrestres et 300 ha marins), dont 3 littorales : la RNR du Sillon de Talbert, la RNR des sites d'intérêt géologique de la Presqu'île de Crozon et la RNR des étangs du Petit et du Grand Loc'h. Ces RNR mènent de nombreuses actions en matière de connaissance, préservation, gestion des milieux littoraux, éducation/sensibilisation.

4 projets de création de nouvelles RNR ont été retenus en session de décembre 2021, contribuant à la déclinaison en Bretagne de la stratégie nationale pour les aires protégées, dont 2 littorales : les dunes et marais littoraux de Guissény et les dunes et paluds bigoudènes.

En 2023, les travaux d'élaboration des projets de RNR et de constitution des demandes de classement ont été développés par les porteur·euses de projet, en lien avec l'ensemble des acteur·trices locaux·ales concerné·es et avec l'accompagnement technique et financier de la Région. Le dépôt des dossiers de demande de classement des 2 projets littoraux est attendu courant 2024 pour un classement effectif début 2025, à l'issue de la procédure réglementaire.

• Formation, éducation et sensibilisation



Le soutien de la Région aux programmes d'éducation/sensibilisation à l'environnement des têtes de réseaux associatifs régionales s'est poursuivi en 2023, dans le cadre des Conventions pluriannuelles d'objectifs (CPO), parmi lesquelles :

- L'Union Bretonne pour l'Animation des Pays Ruraux (UBAPAR), pour la conception et la diffusion d'un sac à dos pédagogique « Sortir dehors en bord de mer » ;
- Vivarmor Nature pour son programme d'animation et de sensibilisation à la nature, y compris en milieu littoral et maritime, avec des actions de gestion durable de la pêche à pied de loisir ;
- Bretagne Vivante et ses actions d'éducation, animation, accompagnement et formation des bénévoles, intégrant les enjeux du patrimoine naturel littoral et marin ;
- Le Réseau pour l'Education à l'Environnement en Bretagne (REEB) et son volet mer et littoral.

Un appui à la montée en compétence et l'animation des acteurs et des bénévoles des associations pour leur participation aux instances de concertation de la mer et du littoral est intégré aux CPO 2022-2024 signées avec Bretagne vivante, l'Union régionale des Centres permanents d'initiatives pour l'environnement bretons (URCPIE), le REEB.

La Région soutient le programme pédagogique des Aires marines éducatives destiné aux scolaires pour gérer une portion de littoral de façon participative avec l'aide des enseignants et de référents souvent associatifs. L'OFB, la Région, la DREAL, l'Académie de Rennes, les Départements d'Ille-et-Vilaine et du Finistère, les PNR d'Armorique et du Golfe du Morbihan, le REEB, Océanopolis et l'Agence Bretonne de la Biodiversité co-animent une démarche d'appui dans le cadre du Groupe régional des Aires éducatives de Bretagne.

• Structuration des acteurs et gouvernance



La Conférence bretonne de la biodiversité, instance de gouvernance régionale pour la biodiversité, regroupe 129 membres de différents collèges. Elle s'est réunie en décembre 2023 pour aborder les exercices stratégiques et de planification à conduire en matière de biodiversité, ainsi que pour faire le point des financements mobilisables, sur les différentes dimensions de la biodiversité.

La Région Bretagne et l'OFB représentent les membres de l'Agence Bretonne de la Biodiversité, constitué en 2018 en lien avec de nombreux acteur·trices de Bretagne. L'ABB accompagne les acteur·trices et porteur·euses de projets favorables à la biodiversité dans l'accès aux compétences, aux ressources et aux financements, prenant en compte les dimensions terrestre, aquatique et marine de la biodiversité. Le Conseil d'administration de l'ABB réunit les principaux acteur·trices régionaux·ales, associant des structures mobilisées sur les sujets littoraux et marins (Département du Finistère, Parc naturel marin d'Iroise, Comité régional des pêches maritimes et d'élevage marins (CRPMEM), pour en citer quelques-unes). L'ABB a lancé en 2023 les travaux de renouvellement de sa feuille de route pluriannuelle, qui devra notamment permettre d'appuyer des démarches thématiques sur agriculture/biodiversité, ainsi que sur l'interface terre-mer.

Chantier 12 *Des eaux côtières de qualité assurant le bon fonctionnement des écosystèmes et la pratique des activités maritimes primaires*

La Région contribue au chantier 12 de la politique régionale mer et littoral

- Mission 5
- Mission 6

Contexte

Le Plan breton pour l'eau (PBE), adopté en 2018, constitue pour la Région Bretagne le cadre de sa politique d'intervention en matière de gestion des eaux et des milieux aquatiques.

Ses 3 piliers :

- La gouvernance
- La transversalité des politiques publiques
- La simplification de l'accès aux financements dans le domaine de l'eau.

Il a été renforcé sur le volet quantitatif par le Plan breton de résilience pour l'eau, initié en 2022 par la Région au sein de l'Assemblée bretonne de l'eau à la suite de l'épisode de sécheresse estivale

Chiffres clés

57%

Part des 56 masses d'eau littorales bretonnes en bon état écologique

46

des 100 sites suivis pour la qualité de l'eau ont été autorisés ou tolérés à la pêche à pied en 2022

127

Jours cumulés d'interdiction ou de restriction d'usage sur 4 sites de baignade en Bretagne en 2021

La Région agit en faveur de la mer et du littoral

- **Préserver une eau de qualité suffisante pour répondre aux besoins des activités économiques du littoral**



Le littoral, zone attractive de la Bretagne, est une zone très demandeuse en eau de qualité et en quantité suffisante, à la fois pour les activités de production primaire en mer mais également pour l'activité économique du tourisme. La sécurisation de l'approvisionnement en eau et la nécessaire conciliation des usages sur le littoral est un enjeu identifié au sein des 20 Schémas d'aménagement et de gestion des Eaux (SAGE) bretons du bassin Loire-Bretagne qui ont tous un débouché en mer. Les périmètres d'actions de ces SAGE sont basés sur des unités hydrographiques cohérentes, leur permettant de réfléchir à une gestion pertinente des ressources en eau, de faciliter la concertation, en intervenant dès l'amont pour limiter les impacts en aval (diminution des sources de pollution sur le bassin versant, ralentissement des écoulements pour limiter le risque d'inondation, préservation des milieux venant en soutien d'étiage des cours d'eau).

La Région soutient donc, par l'intermédiaire des SAGE et bassins versants, la planification et la mise en œuvre d'actions qui permettent de retrouver et préserver une eau de qualité suffisante pour répondre aux besoins des activités économiques du littoral (conchyliculteurs et pêcheurs à pied, activités touristiques et de baignade). En 2023, la Région est engagée dans 25 exercices de contractualisation avec les territoires d'eau et en cofinancement de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne -dont les premiers contrats des 8 baies algues vertes du 3^{ème} plan de lutte contre les algues vertes courant sur la période 2022-2024- pour la programmation opérationnelle des actions de maintien ou de reconquête du bon état des masses d'eau. L'année 2023 a vu le déploiement plus généralisé de

nouveaux types de contrats dits uniques, portant sur des périmètres de bassins hydrographiques plus conséquents (comme le Bassin du Couesnon, les bassins de Rance et Frémur, les bassins versant du Jaudy Guindy Bizien - Grand Trieux) et englobant l'ensemble des structures opérationnelles parties prenantes. En dehors de ces contractualisations, la Région maintient son appui aux 5 territoires considérés comme en bon état (Blavet costarmoricain, Odet, Sud Cornouaille, Elle-Isole-Laïta, Léguer), en recherchant davantage le rapprochement des politiques Eau et Biodiversité, Eau et patrimoine

Le montant total d'engagement financier auprès de territoires est de plus de 3.79 M€ en fonctionnement et 1.7 M€ pour des travaux sur des équipements d'assainissement collectif.

La Région poursuit par ailleurs son soutien à la mise en place de stratégies et programmes d'actions pour réduire les sources de pollutions du littoral, affectant le maintien des usages (notamment conchylicole, pêche, pêche à pied, activités touristiques et de baignade).

Elle soutient financièrement et techniquement l'élaboration et la mise en œuvre de profils de vulnérabilité conchylicoles et d'eaux de baignade dans les bassins versants, ainsi que les actions de communication et de sensibilisation aux bonnes pratiques vers les usagers des ports de plaisance ou vers les habitants des communes littorales et rétro-littorales concernant l'utilisation des réseaux d'eaux pluviales. En 2023, elle a ainsi accompagné la poursuite des travaux de diagnostic de la qualité microbiologique et des actions de sensibilisation et d'animation sur les territoires de la Baie de la Fresnaye, de la Ria d'Étel, de la Rade de Brest (Elorn, Aulne), de la Baie du Mont St Michel (côtiers de Dol), de la façade cornouaillaise (Ouest Cornouaille, Odet, Sud Cornouaille)

Sur le volet « connaissances », la Région a initié en 2011 le Centre de Ressources et d'Expertise scientifique sur l'Eau de Bretagne (Creseb), qui permet de faire émerger des projets collaboratifs entre acteur·trices et chercheur·euses dans le domaine de l'eau.

Les études menées par le Centre d'Etude et de Valorisation des Algues (CEVA), se sont également poursuivies : survols pour caractériser les échouages d'algues vertes, caractérisation des proliférations de macroalgues opportunistes autres que les ulves dans les baies à Algues Vertes bretonnes.

- **Besoins en eau de la zone littorale**



Alors que la Bretagne œuvre depuis plus de 30 ans pour la reconquête de la qualité de ses eaux, c'est maintenant la question de la quantité d'eau disponible et de sa répartition entre les différents usages présents sur notre territoire qui interpelle les pouvoirs publics. L'assemblée bretonne de l'eau s'est réunie après l'été 2022, et en a fait un sujet de travail prioritaire avec l'élaboration d'un plan breton de résilience pour l'eau.

L'espace littoral est confronté à de nombreuses problématiques en lien avec la ressource en eau et les impacts du changement climatique :

- l'approvisionnement en eau potable de ces zones, connaissant un fort développement démographique et un important afflux touristique l'été et où la ressource n'est pas nécessairement abondante ;
- les risques d'intrusions salines dans les aquifères côtiers, pouvant être exploités pour l'approvisionnement en eau potable ou des activités agricoles ;
- le changement du régime hydrologique des cours d'eau sous les effets du changement climatique, influençant l'arrivée d'eau douce dans les estuaires et impactant les écosystèmes, les activités conchylicoles et de pêche.

Les professionnel·les de la pêche maritime et de la conchyliculture, présents au sein de l'Assemblée bretonne de l'eau, ont fortement remonté le besoin de pouvoir travailler sur ce dernier sujet. La piste d'un chantier commun entre la Conférence Régionale Mer et Littoral et l'Assemblée bretonne de l'eau a été réactivée.

- **Territoires à risque d'inondations**

La Région Bretagne est concernée par trois Territoires à risque d'inondations (TRI) : Quimper-littoral sud Finistère, Saint-Malo - Baie du Mont-Saint-Michel et Vilaine de Rennes à Redon. Plus globalement, dans plusieurs SAGE, le risque de submersion marine, en lien avec le risque d'inondation, est identifié comme prioritaire et fait l'objet de préconisations spécifiques visant à prévenir les risques vis à vis des populations et des biens. C'est le cas par exemple des SAGE Sud-Cornouaille, Elle-Isole-Laïta, Odet, Aulne, Elorn, Dol-de-Bretagne, Vilaine et le Golfe du Morbihan, approuvé en avril 2020.

La Région accompagne alors ces SAGE dans la mise en œuvre d'actions préventives de lutte contre les submersions marines et les inondations sur différents volets : amélioration de la connaissance et de la conscience du risque, surveillance et prévision des crues et inondations, gestion de crise, prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme, ralentissement des écoulements d'amont en aval.

Chantier 13

Pour une réduction des déchets marins sur les côtes bretonnes

La Région contribue au chantier 13 de la politique régionale mer et littoral

- Mission 5

Contexte

L'importance de la pollution du milieu marin et littoral par les macro et micro déchets est établie en Bretagne comme sur l'ensemble des façades maritimes. Les sources sont multiples mais il est communément admis que 80 % des déchets présent en mer/sur le littoral proviennent des terres. La mise en œuvre d'actions pertinentes repose en grande partie sur la caractérisation des gisements sur les territoires (volumes, types de déchets, provenance) et la mise en réseau des acteur·trices concerné·es par la problématique.

Chiffres clés

30

Acteur·trices breton·nes inscrit·es sur la plateforme Zéro Déchet Sauvage

895

signalements de pollutions maritimes en mer et/ou échoués à la côte par le réseau des Vigipolites

1 391

Plaisancier·ères sensibilisé·es dans le cadre de la campagne Ecogestes Manche-Atlantique Bretagne

La Région agit en faveur de la mer et du littoral

• Lutter contre les pollutions en mer et sur le littoral



A l'échelle régionale, des orientations sont prises pour améliorer la gestion des déchets issus des activités maritimes et réduire leur impact sur le milieu. Les déchets se décomposent en deux catégories en fonction de leur origine :

- Les déchets issus des activités maritimes gérés par les professionnel·les
- Les déchets d'origine terrestre que l'on retrouve en mer et qui représentent la majorité des volumes.

La Région porte son action sur l'animation des acteur·trices pour trouver des solutions afin de prévenir la production de déchets (boucle d'économie circulaire) et développer les moyens de collecte et de valorisation.

En 2023, 2 webinaires ont été coorganisés avec Bretagne Compétitivité sur la thématique optimisation de la gestion des sous-produits coquilliers.

Par ailleurs, depuis 2008, la Région est membre du syndicat mixte Vigipol et s'acquitte d'une cotisation annuelle d'un montant de 38 050 € en 2023. La convention de partenariat signée en 2020 pour une durée de 3 ans vise à préparer la Bretagne à la lutte contre les pollutions maritimes. Cette nouvelle convention pluriannuelle, se concentre sur la réalisation de 2 autres objectifs :

- Accompagner la Région Bretagne dans la préparation et la gestion des pollutions maritimes ;
- Sensibiliser au risque de pollution maritime et entretenir la vigilance des acteurs concernés.

En parallèle du développement de l'Observatoire des pollutions maritimes, il est notamment apparu indispensable de faire connaître les risques issus du transport maritime à l'ensemble des acteurs du littoral qui pourraient constater des pollutions, de les sensibiliser aux risques et à la nécessité de les signaler à Vigipol. C'est ainsi que Vigipol a décidé de créer le réseau d'observateurs des pollutions maritimes sur le littoral : les Vigipolites.

Soutenu par la Région dans le cadre d'une convention pluriannuelle s'étendant de 2023 à 2025 (60 K€ engagés), le Réseau International des Explorateurs de la Mer (RIEM) a poursuivi en 2023 son effort en faveur du déploiement et de l'adoption de la plateforme Zéro Déchet Sauvage (ZDS) par les acteur·trices breton·nes. Cette plateforme a pour objectif de fédérer les acteur·trices (associations, acteur·trices public·ques, gestionnaires, établissements scolaires, entreprises) visant à réduire la présence de déchets sur le littoral. En accompagnant la convergence des acteur·trices vers un dispositif mutualisé, propice à la concertation, permettant l'agrégation de données et la mise en place d'actions communes, le projet répond à un réel besoin identifié dans le Plan Régional de Prévention et Gestion des Déchets (PRPGD).

L'URCPIE a poursuivi en 2023 le déploiement de la campagne Ecogeste Bretagne Manche-Atlantique (subvention de 50 K€ attribuée fin 2022). La démarche consiste à mobiliser et accompagner (méthodologie et ressources communes) des structures ambassadrices d'éducation à l'environnement, des gestionnaires d'Aires Marines Protégées, des agents portuaires et des professionnels du nautisme et du tourisme pour sensibiliser les usager·ères de la mer aux enjeux de préservation du milieu. Les usager·ères s'engagent à diminuer leurs impacts sur les milieux marins, notamment par la réduction de leurs déchets et l'adoption de pratiques moins polluantes (carénage sur sites sécurisés, gestion des eaux grises et noires).

La Région contribue au chantier 14 de la politique régionale mer et littoral

- Mission 5

Contexte

Dès 2011, la Région Bretagne s'est engagée auprès des territoires pour les encourager à développer des démarches de gestion intégrée de la zone côtière (GIZC). Trois appels à projets ont permis de couvrir la totalité du littoral breton de démarches de ce type. Ce réseau, unique en France, a servi de socle en 2015 pour la mise en œuvre du Développement Local par les Acteurs Locaux (DLAL), volet territorial du Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche (FEAMP). Il a été confirmé en 2020 dans le cadre de la nouvelle programmation FEAMPA (20-27).

Chiffres clés

8

GALPA en Bretagne

8 M€

Enveloppe FEAMPA dédiée au DLAL pour la période 2021-2027

8 M€

Contreparties apportées par la Région Bretagne aux projets des GALPA sur 2021-2027

La Région agit en faveur de la mer et du littoral

- **Fonds européens pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP/FEAMPA)**

Pour le DLAL FEAMP, l'année 2023 a été marquée par la clôture du programme FEAMP 2014-2020 : Au total, ce sont environ 75 dossiers DLAL qui ont été payés en 2023, ce qui représente 40% de l'enveloppe DLAL FEAMP 2014-2020 payée uniquement au cours de l'année 2023.

En janvier 2023, les conventions entre la Région Bretagne et les 8 GALPA bretons ont été signées, lançant officiellement le démarrage de la programmation DLAL FEAMPA 2021-2027. Puis une trentaine de projets ont été sélectionnés au cours de l'année par les Commissions Mer et Littoral des 8 GALPA (CML qui sont les comités de sélections).

En parallèle, les équipes régionales en charge du dispositif ont travaillé au paramétrage du téléservice dématérialisé pour le dépôt des demandes d'aides des projets présélectionnés en CML. Ce téléservice a officiellement ouvert début de l'année 2024.

En avril, une journée d'échanges entre les élu-es régionaux-ales et les membres de chaque Commissions Mer et Littoral a été organisée. Cette journée qui a réuni 80 personnes environ, a permis aux acteur-trices breton-nes du DLAL de se rencontrer, d'échanger sur les enjeux de chaque territoire et sur les projets sélectionnés dans chacun des GALPA.

Le réseau régional des GALPA bretons a également poursuivi ces actions. A l'initiative de la Région, il s'est réuni à 4 reprises au fil de l'année pour des réunions techniques entre les équipes de la Région et les équipes des GALPA (animateurs/gestionnaires).

Par ailleurs, la Région Bretagne a également participé activement au lancement du Réseau National DLAL FEAMPA en accompagnant la Région Hauts-de-France pour la programmation 2021-2027. Il s'est

réuni à 4 reprises au fil de l'année pour des réunions techniques entre les équipes des Régions et une fois avec les équipes des GALPA.

En 2023, la Région Bretagne a annoncé à tous les acteur·trices métropolitains et d'outre-mer du DLAL l'organisation de Rencontres Nationales DLAL sur son territoire qui se dérouleront en juillet 2024 à St-Malo.

Chantier 15

Une planification spatiale maritime régionale pour donner de la visibilité aux activités et s'assurer du bon fonctionnement des écosystèmes marins

La Région contribue au chantier 15 de la politique régionale mer et littoral

- Mission 5

Contexte

La Stratégie de la Bretagne pour la mer et le littoral précise l'importance de combiner deux outils complémentaires que sont le document stratégique de façade (DSF) et le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) afin de garantir une bonne prise en compte du continuum terre-mer, des bassins versants jusqu'à la haute mer, dans les politiques menées à terre et celles appliquées en mer.

Chiffres clés

11 196

habitants sur les îles bretonnes en 2022 (Insee)

6

objectifs sur les 38 que compte le SRADDET concernant directement la mer et le littoral

15

Le nombre de SCoT ayant une façade maritime en Bretagne

La Région agit en faveur de la mer et du littoral

• Le Contrat de partenariat 2021-2027 pour les îles bretonnes



Le Contrat de partenariat État / Région Bretagne / Département des Côtes d'Armor / Département du Finistère / Association des Îles du Ponant 2021-2027 a été signé début 2023. Il formalise un engagement régional de 6 M€ sur la période 2021-2027, renouvelant un soutien affirmé aux îles depuis plusieurs années. L'année 2023 a ainsi vu s'ouvrir la mise en œuvre du contrat (même si un dispositif transitoire avait en 2022 été ouvert par anticipation). 10 projets ont été soutenus, pour un montant total d'aide régionale de 550 440 €, dont 120 K€ pour la création de 13 logements sociaux sur deux îles (Molène et Arz) ou encore la réhabilitation du bâtiment d'accueil du jardin Georges Delaselle à Batz ou la création d'un pôle artisanal à Molène.

A travers l'ensemble des politiques régionales, c'est un soutien aux îles de plus de 26M€ apporté depuis de 2021.

• Bien vivre partout en Bretagne



L'action en faveur des enjeux maritimes et littoraux se concrétise également de façon transversale, au travers des dispositifs contractuels de la politique territoriale. Le dispositif *Bien Vivre Partout en Bretagne*, permet d'accompagner les enjeux que sont l'accélération des transitions, le développement de l'offre de logement et l'accès aux services de proximité. Certains

projets accompagnés dans ce cadre portent néanmoins une dimension maritime. C'est le cas de 4 projets en 2023 soutenus à hauteur de 351 160 € (trois dans le domaine du nautisme et un pour la protection et la valorisation du patrimoine maritime.).

- **SRADDET**



La première modification du SRADDET breton, élaborée et concertée en 2023, intègre les évolutions relatives à l'adaptation des territoires littoraux au recul du trait de côte, à la fois dans son rapport d'objectifs (*Objectif 22. Déployer en Bretagne une réelle stratégie d'adaptation au changement climatique*) et son fascicule des règles. Il s'agit de mettre en cohérence le SRADDET avec la Stratégie Nationale de Gestion Intégrée du Trait de Côte (phénomènes pris en compte, échéance de projection, régime de constructibilité), et d'en faciliter l'application pour les territoires bretons. Cette modification concerne notamment la prise en compte et l'adaptation aux risques côtiers (érosion, submersion marine, hausse du niveau de la mer) à l'horizon de trente ans et cent ans.

Le SRADDET intègre également les enjeux liés aux activités retro portuaires essentielles à l'économie bleue. Ainsi comme projets d'envergure nationale ont été portés par la Région au niveau national le secteur Nord Est portuaire de Brest Métropole devant accueillir des plateformes industrielles liées aux énergies marines et la zone industrielle retro portuaire de Saint Malo.

- **Feuille de route habitat et logement**



Afin de répondre à la crise du logement, le Conseil régional a voté en session de décembre 2023 une feuille de route Habitat et Logement ayant notamment vocation à apporter des solutions territoriales. Ainsi à travers son action 11, la Région en lien avec l'établissement Public Foncier et la Banque des Territoires étudie le montage d'une foncière régionale ciblant prioritairement l'habitat et l'économie. Toutefois, il est intégré dans cette étude la question du recul du trait de côte et les questions liées à la renaturation.

Priorité n°3 : Faire de la mer un vecteur de rayonnement à l'international et un vecteur d'identité et de bien-être pour les Bretonnes et des Bretons

16- Une « diplomatie maritime » bretonne

17-Faire des Bretonnes et des bretons des citoyen·ne·s et des ambassadeurs de la mer

18-Un patrimoine maritime marqueur d'identité

19- Une formation maritime suscitant des vocations et répondant aux besoins des secteurs

La Région contribue au chantier 16 de la politique régionale mer et littoral

- Mission 5
- Mission 8

Contexte

La dimension européenne et internationale des activités maritimes bretonnes renvoie à la fois à leur géographie (dans les eaux européennes et internationales), à leur positionnement lié à leur excellence, à leur environnement réglementaire, mais aussi aux cadres du commerce ou des accords internationaux ou bien encore aux programmes européens de coopération.

Chiffres clés

1500

Congressistes EMD en
2023

300

Participant·es
CRPM

1^{ère}

réunion régionalisée
Post-Brexit

La Région agit en faveur de la mer et du littoral

- **Journées Maritimes Européennes à Brest en mai 2023 (EMD)**

Plus de 1 500 participant·es se sont succédé·es lors de la session 2023 des journées maritimes européennes qui s'est déroulée pour la première fois en France à Brest. Au menu, des rencontres de haut-niveau ont réuni, le Commissaire européen Sinkevicius, la Directrice générale de la Direction générale des affaires maritimes de la Commission européenne (DG MARE), le ministre de la Mer Hervé Berville, autour des grands enjeux maritimes européens avec un rayonnement régional pour la Bretagne.

- **Conférence des régions périphériques maritimes (CRPM)**

Les 15, 16 et 17 novembre, St-Malo accueille l'assemblée générale de la CRPM pour les 50 ans de l'association. L'élection de son nouveau président Loïg Chesnais-Girard et du président de l'intergroupe pêche de l'association, Daniel Cueff, offrent l'opportunité de défendre et promouvoir les intérêts de la Bretagne dans les cercles décisionnels européens. Ce fut également l'opportunité de conforter le rapprochement avec la Galice lors du déplacement et des visites organisées pour le Ministre galicien de la mer Alfonso Villares.

- **Réunion inaugurale du dialogue régional franco-jersiais de la pêche et des affaires maritimes**

Le 22 novembre s'est tenue à St-Malo, la première assemblée réunissant la Région, l'Etat français, le Royaume-Uni, les Îles Anglo-Normandes, les professionnel·les de la pêche breton·nes et normand·es et la DG MARE. Cet échange reprend les codes des Accords de la Baie de Granville sous un format

inédit et dans un contexte Post-Brexit. Au menu des discussions, la confirmation des licences bretonnes dans les eaux britanniques et les conditions de pêche.

- **La « Déclaration de Rennes » et la diplomatie celte**

A l'issue du premier Forum celte qui s'est tenu jeudi 3 août à Rennes, la Région Bretagne, le gouvernement gallois, le gouvernement écossais, le Conseil de Cornouailles, la République d'Irlande, la Xunta de Galice et la Principauté d'Asturies ont affirmé leur volonté de faire de la coopération interceltique un moteur de développement durable, de prospérité et d'épanouissement de leurs citoyens. L'un des points communs à ces acteurs celtes repose évidemment sur l'économie maritime (incluant les EMR, la pêche, le transport décarboné), pilier des coopérations à venir.

- **Projets européens**

La Région poursuit par ailleurs la dimension européenne de sa coopération, notamment avec la DG MARE en intégrant en juin 2023 le Partenariat dans la Transition Energétique (ETP) à l'initiative de la Commission européenne et dont l'objectif est d'identifier et lever les obstacles à la décarbonation de la flotte de pêche et qui doit se poursuivre en 2024.

Le projet INTERREG « FISHINN » lié à l'innovation dans la pêche et dont la Région est partenaire associé a été sélectionné par la Commission européenne et devrait commencer en 2024.

Chantier 17

Faire des bretonnes et des bretons des citoyen·nes et des ambassadeur·trices de la mer

La Région contribue au chantier 17 de la politique régionale mer et littoral

- Mission 5

Contexte I

L'éducation à la mer recouvre l'ensemble des actions de sensibilisation au monde maritime, mises en œuvre par toutes celles et ceux, enseignant·es, animateur·trices, moniteur·trices, mais aussi professionnel·les ou amateur·trices qui visent à transmettre des connaissances sur la mer et le littoral, dans un cadre formel ou informel, par le biais de l'éducation artistique et culturelle, de l'éducation à l'environnement, de la pratique nautique, de la valorisation/préservation du patrimoine matériel ou immatériel, ou encore via la culture scientifique, technique et industrielle.

Chiffres clés

5 812

jeunes breton·nes ont bénéficié du Pass classes de mer

43

centres de classes de mer accueillent des séjours financés via le Pass classes de mer

5 000

participants au Festival des Aventuriers de la Mer

La Région agit en faveur de la mer et du littoral

- **RespectOcean**



La Région a poursuivi son soutien au réseau RespectOcean, à hauteur de 15 K€, dans son objectif de développer à l'échelle régionale et nationale une communauté d'entreprises qui s'engagent pour un développement économique durable, en faveur de la protection et de la préservation des océans, de leurs écosystèmes et de leurs populations.

- **Favoriser la participation citoyenne sur les enjeux mer et littoral**

Le Réseau breton des Conseils de développement a été soutenu à hauteur de 10 K€ pour l'organisation des 5^{ème} Assises citoyennes de la mer et du littoral à Languueux. Elles ont permis à plus de 60 acteur·trices breton·nes de la mer et littoral de se retrouver pour une journée d'échanges et de débats sur le thème « Construire ensemble le littoral de demain », afin d'identifier les freins et les leviers pour permettre de mieux coopérer et se concerter autour des enjeux et usages maritimes/littoraux.

- **Eduquer à la mer et au littoral**



Afin de favoriser l'accès à la mer et à la culture maritime de tous les jeunes bretonnes et bretons et de soutenir l'écosystème régional des centres de classes de mer, 400 K€ ont été alloués au *Pass classes de mer* pour le financement des séjours de l'année scolaire 2023-2024. L'appel à projets a permis de soutenir 134 séjours sur les 283 projets éligibles déposés, soit un taux

de sélection de 47 %. 5 812 jeunes breton·nes ont ainsi pu bénéficier de l'aide, dont 48 % de filles. Le dispositif a ainsi permis de réduire les coûts de séjours pour environ 16 % des jeunes breton·nes partant chaque année en classes de mer. La totalité des 69 demandes concernant des publics dits sensibles (Réseau Education Prioritaire, Quartiers prioritaires des politiques de la Ville, classes SEGPA/LEA/EREA ou encore établissements en zone rurale autonome très peu dense) a pu être retenue, contribuant ainsi au rééquilibrage d'inégalités socio-économiques et territoriales. Le Pass contribue à la découverte de différentes dimensions de la maritimité : la totalité des séjours financés comporte des activités de découverte du milieu marin et 90 % d'entre eux incluent des activités nautiques. 72 % comportent des activités de découverte de la culture maritime et des métiers de la mer, le plus souvent via la découverte de ports de pêche, de criées ou de chantiers conchylicoles. Enfin, 43 centres de classes de mer accueillent des séjours financés via le *Pass classes de mer* et bénéficient donc des retombées du dispositif, ce qui contribue à l'objectif de soutenir l'écosystème des centres bretons.

Dans le cadre de la convention pluriannuelle d'objectifs 2022-2024, la Région a poursuivi à hauteur de 30 K€/an son soutien au Réseau Education à l'Environnement en Bretagne (REEB). Le REEB peut ainsi apporter un appui à l'écosystème des acteur·trices de l'éducation à la mer, promouvoir la connaissance des enjeux de développement durable maritime auprès du public et des institutions, et développer l'innovation et les pratiques en cohérence avec la transition écologique et maritime bretonne.

La Région a renforcé son soutien au Festival des Aventuriers de la Mer par la mise en place d'une convention pluriannuelle de partenariat de 3 ans (2023-2025). Le soutien à l'organisation du festival a été porté à 25 K€/an. Cette aide est accompagnée d'une dotation au Prix des Initiatives Maritimes (2 Prix de 5 K€ chacun) qui récompense des projets remarquables en faveur du développement durable maritime. L'audience du Festival se maintient à plus de 5 000 visiteur·euses.

La Région a coorganisé avec la région Académique de Bretagne, le REEB, Nautisme en Bretagne, Océanopolis et Promotion Santé Bretagne la 2ème édition du Campus d'Automne Mer et Education sur le thème « Océan et Santé ». Organisé à Océanopolis, cet événement de 2 jours a permis de faire se rencontrer 80 enseignant·es et éducateur·trices à la mer autour de conférences et d'ateliers afin de favoriser l'interconnaissance et les échanges sur les pratiques pédagogiques en éducation à la mer.

Enfin, déjà mentionnées au chantier 13, les démarches menées par le RIEM (déploiement de la Plateforme Zero Déchet Sauvage) et l'URCPIE (campagne Eco-gestes Manche Atlantique Bretagne) contribuent également au déploiement sur l'ensemble du territoire régional de ressources, de compétences et de projets d'éducation aux enjeux de préservation du milieu marin/littoral.

La Région contribue au chantier 18 de la politique régionale mer et littoral

- Mission 3
- Mission 5

Contexte

Le patrimoine maritime est varié, se décline en fonction de la nature de la côte : Portuaires, ils peuvent être industriels, militaires, liés à la pêche ou au nautisme, etc. Au fil de l'évolution des usages, certaines traces ont disparu. D'autres ont subsisté ou changé d'usage. Ils forment en Bretagne un corpus d'une extraordinaire diversité, incluant également des biens immatériels tels que les savoir-faire des constructeurs et des marins, les rites, les chants... Tous ces héritages constituent un marqueur identitaire fort de la Bretagne.

Chiffres clés

170

Dossiers pré-existants complétés/réactualisés à l'occasion de l'opération d'Inventaire du patrimoine des ports de Bretagne

14

projets de réhabilitation de bâtiment ou de médiation innovante récompensés lors de l'appel à projets en faveur du patrimoine littoral

12

bateaux du patrimoine soutenus par la Région dans leurs travaux de réhabilitation

La Région agit en faveur de la mer et du littoral

• Inventaire et valorisation du patrimoine



Le patrimoine maritime, extrêmement riche et varié, identifie fortement la Bretagne et bénéficie d'un réel attachement des bretonnes et des bretons.

Initié en 2019, l'Inventaire des patrimoines culturels des ports se poursuit, contribuant à révéler la diversité des activités qui s'inscrivent dans des espaces géographiques et sociétaux variés. Il est conduit en régie directe par le service régional de l'Inventaire sur les ports de propriété régionale (finalisation en 2023 de l'étude sur le port de Brest, poursuite sur celui du Conquet). L'appel à projets *Participer à l'Inventaire du patrimoine culturel des ports de Bretagne* permet d'associer d'autres acteur·trices à la dynamique :

- l'Université de Nantes pour l'identification des ports anciens de Bretagne (en lien avec l'Université Rennes 1) ;
- la commune de Landéda (29) pour l'étude de ses patrimoines maritimes ;
- celle de Locmiquelic (56) via une historienne de l'architecture pour l'étude des ports de la commune et de leur liens historiques, fonctionnels et paysagers avec celui de Lorient.

Comme pour chaque étude d'Inventaire conduite, l'objectif est également de faire vivre un réseau d'acteur·trices autour de la thématique ; une première rencontre a été organisée le 9 mars 2023.

Au-delà de l'accessibilité de l'ensemble des dossiers réalisés sur *patrimoine.bretagne.bzh* (y compris les dossiers anciens mis à jour à l'occasion de l'étude), chaque opération s'attache à sensibiliser à son objet et à favoriser une appropriation durable et élargie des connaissances produites :

- publication et diffusion d'une plaquette « Connaître les patrimoines portuaires » dans la collection régionale *Patrimoine de Bretagne* ;
- publication d'un article de présentation de l'étude sur le portail *patrimoine.bretagne.bzh* et d'un article à la signature d'Anne Gallo dans la revue nationale *Patrimonial* (éditions du patrimoine) ;
- visites guidées et balades commentées dans le cadre des Journées européennes du patrimoine à Locmiquélic et à Brest (29).

L'approche menée à Lorient a également été complétée au travers de l'étude menée sur l'ancienne base de sous-marins à Lorient. Cette double approche a été le point de départ d'une publication dans la collection Images patrimoine de la ligne éditoriale Région, portée avec l'éditeur breton Locus Solus (Déambulations portuaires, couleurs lorientaises, sortie février 2024 mais élaborée en 2023).

Face à l'urgence de leur disparition, un travail a par ailleurs été mené au cours de l'été 2023 afin de recenser les daviers à goémon : plus d'une centaine ont été recensés (Pointe Saint-Matthieu, Cap Sizun, Clohars-Carnoët), ont donné lieu à une cartographie et une approche comparative de leur dégradation depuis une quinzaine d'années. Les spécificités de la pierre littorale bretonne ont donné lieu à un poster, à une présentation lors du 18e Congrès international de la pierre sèche à Goult (84) en octobre 2023 et à plusieurs conférences en Bretagne (Roscoff, Saint-Gildas-de-Rhuys, Erdeven).

Dans le cadre de la politique de valorisation du patrimoine, l'année 2023 a été marquée par le lancement d'un plan d'actions triennal sur le patrimoine littoral et maritime pour inciter à l'émergence d'actions - publiques et privées - concrètes, innovantes et à forte valeur ajoutée qui visent à faire connaître, préserver et faire vivre ses héritages en tenant compte des enjeux climatiques, sociétaux et environnementaux. Un appel à projets a permis de récompenser 4 projets de réhabilitation de bâtiments patrimoniaux pour un montant de 258 460 € et 10 projets de médiation innovante pour un montant de 48 218 €. L'événement intitulé « Observatoire du patrimoine maritime » qui a eu lieu en juin 2023 porté par l'association Fêtes maritimes de Douarnenez a également été soutenu dans ce cadre.

En parallèle, dans le cadre de ses autres dispositifs de soutien, la Région a accompagné les travaux de cinq édifices maritimes protégés au titre des Monuments Historiques (trois phares et deux forts) à hauteur de 230 K€. Dans le cadre du soutien à la restauration du patrimoine navigant, 12 bateaux du patrimoine ont fait l'objet d'un accompagnement pour un montant global de 88 K€.

• Démarche « Sites d'exception naturels et culturels touristiques »



Le Schéma régional de développement du tourisme et des loisirs (2020-2025) s'est fixé l'ambition de faire des îles des territoires pilotes de la gestion des ressources locales, du respect de l'environnement humain insulaire et d'un tourisme équilibré tout au long de l'année. Dans cette optique, la Région Bretagne ainsi que ses partenaires (Association les Iles du Ponant, Agence départementale du tourisme, Destinations) ont accompagné 3 îles (Bréhat, Houat et Hoëdic) dans le cadre de la démarche « Sites d'exception naturels et culturels touristiques ».

Cette aide régionale d'une durée de 3 ans se caractérise par un accompagnement en ingénierie et d'une aide financière en investissement et en fonctionnement. Ce dispositif régional s'adresse aux sites à forte notoriété et à fort potentiel de notoriété et ayant des problématiques de fréquentation. Il s'inscrit dans une démarche de développement touristique et d'amélioration des infrastructures et des services dédiés à l'accueil des visiteurs à chaque étape de son parcours : transport, hébergement, restauration, activités.

Par exemple, la Région Bretagne a apporté son soutien financier à la mairie de Bréhat pour une étude préalable et mission de maîtrise d'œuvre pour la valorisation du Chemin du Phare du Paon. Les mairies de Houat et Hoëdic sont accompagnées pour un soutien à l'ingénierie de projet (embauche d'une

chargée de mission tourisme et patrimoine en CDD) ainsi que l'acquisition de compteurs pour l'observation de la fréquentation touristique.

A noter : 2 sites naturels littoraux sont également accompagnés par la Région Bretagne pour concilier fréquentation touristique et préservation des espaces : le site classé de Ploumanac'h (propriété du Conservatoire du littoral) et le site de Menham (Kerlouan). Des travaux d'aménagement sont menés sur ces 2 sites à forte notoriété pour une meilleure gestion des flux.

- **Sensibilisation des visiteur·euses à la préservation et la gestion durable des îles**



Empreintes de liberté et de dépaysement, les îles contribuent à l'attractivité touristique de notre territoire. Chaque année, plus de 2 millions de visiteur·euses viennent en Bretagne découvrir les îles, des sites naturels exceptionnels où l'équilibre entre activités humaines et richesse de la biodiversité se doit d'être préservé.

En 2023, la Région Bretagne a poursuivi son travail sur les outils de sensibilisation auprès des visiteur·euses des îles : création d'un message audio à diffuser dans les bateaux des compagnies de dessertes maritimes en délégation de service public (DSP), création d'un motion-design à diffuser dans les gares maritimes (propriétés de la Région Bretagne) et renouvellement d'affiches de sensibilisation sur la préservation de la faune et de la flore et les économies d'énergie. L'ensemble de ces outils ont pour objectif d'inciter les visiteur·euses à passer des vacances responsables et expliquer aux visiteur·euses les enjeux communs des îles : réacheminement des déchets sur le continent, pression touristique sur les sentiers côtiers et impact sur la faune et la flore, etc.

- **Un travail de réactualisation de la feuille de route « Univers touristique des îles »**



Le 8 juin 2020, la commission permanente du Conseil régional a approuvé la feuille de route « Univers touristique des îles » pour la période 2020 - 2022. Durant l'année 2023, un travail de réactualisation des enjeux et du plan d'actions de cette feuille de route a été entrepris, en étroite concertation avec l'Association des îles du Ponant (AIP). Des échanges techniques ont été organisés pour fédérer pour l'ensemble des partenaires autour d'un tourisme plus durable dans les îles.

- **Soutien aux manifestations culturelles maritimes**

- Edition 2023 du Festival des Filets Bleus, soutenue à hauteur de 12 K€
- Les Bordées de Cancale soutenue pour un montant de 15 K€ ;
- Le 37ème Festival Livre et Mer à Concarneau financé à hauteur de 5 K€ ;
- La 13ème édition du festival international de Films « Pêcheurs du Monde » pour un montant de 5 K€.
- Le Festival du Chant de Marin, pour 40 K€
- La semaine du golfe du Morbihan, pour 120 K€

Chantier 19

Une formation maritime suscitant des vocations et répondant aux besoins des secteurs

La Région contribue au chantier 19 de la politique régionale mer et littoral

- Mission 5
- Mission 1

Contexte

Dans un contexte nouveau de fortes tensions sur les compétences, où la concurrence entre secteurs et métiers est importante, les activités maritimes peinent à recruter, souffrant d'une image dégradée et d'un manque de visibilité, alors même que la plupart des secteurs sont en croissance. Le recrutement et le maintien des compétences sont souvent cités par les entreprises maritimes comme les principaux freins à l'essor de leurs activités. Le système de formation est souvent décrit comme complexe et peu lisible

Chiffres clés

579

Le nombre d'élèves dans les quatre lycées professionnels maritimes bretons à la rentrée 2023

209

élèves équipés par la région en vêtements à flottabilité intégrée (VFI)

669

Personnes formées aux métiers de la mer en 2023 dans le cadre du dispositif QUALIF Emploi programme

La Région agit en faveur de la mer et du littoral

• La Touline



La convention pluriannuelle avec l'association La Touline pour la promotion et le développement de l'emploi maritime en Bretagne a été reconduite en 2023 pour 3 ans. La Touline est, depuis 2016, membre associé d'IDEO, le service public d'information et d'aide à l'orientation en Bretagne. Elle est ainsi reconnue pour son expertise spécifique concernant l'information et la promotion des métiers de la mer et donc comme acteur ressource permettant aux publics et aux professionnel·les d'IDEO de mieux maîtriser l'environnement professionnel et économique des métiers liés à la filière maritime. Cette nouvelle convention porte sur 3 axes :

- Informer et aider à l'orientation vers les métiers de la mer, les actions se concentrent en direction des élèves, des apprentis, des étudiants et de leurs familles ;
- Accompagner les personnes dans le cadre de la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) ;
- Conseiller et accompagner vers les emplois maritimes.

Cette convention porte sur un soutien à hauteur de 75 K€ pour les 3 années.

• QUALIF Emploi programme



Dans le cadre de son offre de formation qualifiante et adaptée aux dynamiques économiques et territoriales, *QUALIF Emploi programme* est le dispositif de formations qualifiantes de la Région Bretagne à l'attention des personnes en recherche d'emploi. Il a pour double ambition de :

- Répondre aux besoins des entreprises et des territoires en proposant des parcours qualifiants vers l'emploi, notamment dans les filières stratégiques de l'économie bretonne,
- Permettre à chaque personne en recherche d'emploi, d'être actrice de la construction de son parcours de formation dans un objectif d'emploi durable et de qualité.

Ce dispositif est complété par les Actions territoriales de formation.

Les formations certifiantes sont ainsi proposées dans les métiers :

- de la navigation (pour un montant de 2,3 M€ engagés sur la période 9/2023-8/2024). En 2023, 407 personnes sont ainsi entrées en formation pour apprendre ces métiers.
- de la construction et maintenance nautique (pour un montant de 2,67 M€ engagés sur la période 9/2023-8/2024). En 2023, 154 personnes sont ainsi entrées en formation pour apprendre ces métiers.
- des cultures marines, du mareyage et de la poissonnerie (pour un montant de 0,15 M€ engagés sur la période 9/2023-8/2024). En 2023, 6 personnes sont ainsi entrées en formation pour apprendre ces métiers.
- de l'animation dans les métiers de l'activité et des sports nautiques (pour un montant de 1M€ engagés sur la période 9/2023-8/2024). En 2023, 102 personnes sont ainsi entrées en formation pour apprendre ces métiers.

Toujours dans le cadre du QUALIF Emploi programme, des formations qualifiantes sont proposées dans le domaine du travail des métaux et de la maintenance avec des débouchés notamment dans le domaine de la construction/maintenance navale.

L'offre de formation qualifiante de la Région est complétée par le dispositif QUALIF Emploi Individuel. Dans ce cadre, 33 personnes sont entrées en formation pour un montant pédagogique global de 95 586€.

La Région verse une aide financière aux stagiaires de la formation professionnelle qui ne perçoivent pas les allocations de retour à l'emploi de France Travail. Le montant global de ces indemnités est de 733 780€ pour les formations mentionnées ci-dessus.

• Lycées professionnels maritimes (LPM)



Les quatre lycées professionnels maritimes (LPM) implantés en Bretagne (Paimpol, Le Guilvinec, St-Malo et Etel) ont accueilli, à la rentrée 2023, 579 élèves. On observe donc une légère hausse des effectifs (+2%) après une baisse marquée sur plusieurs années consécutives. D'une manière générale, les lycées maritimes offrent un large choix de formations, du CAP au BTS, qui préparent à la grande diversité des métiers de la mer : pêche, cultures marines, activités portuaires, nautisme, construction navale et mécanique marine. Une adaptation de la carte des formations professionnelles est intervenue au LPM du Guilvinec à la rentrée 2023 : l'option yacht du bac pro Conduite et gestion des entreprises maritimes a été remplacée par l'option voile, plus en phase avec les besoins de l'économie bretonne.

La Région apporte aux élèves le même accompagnement qu'à tous les jeunes des lycées professionnels de Bretagne. Ainsi l'aide à l'acquisition du premier équipement professionnel (APE) a permis en 2023 d'équiper 199 lycéen·nes entrant en CAP ou en Bac pro pour un montant total de 16,7 K€. En plus, les établissements maritimes bénéficient d'une dotation spécifique pour l'acquisition et l'entretien de vêtements à flottabilité intégrée (VFI), indispensables à la sécurité en mer, lors des séquences pédagogiques ou stages embarqués des élèves. En 2023, cette dotation s'est élevée à 28,3K€ pour 209 élèves.

Les LPM peuvent solliciter le dispositif Karta afin d'accompagner des projets éducatifs contribuant à la construction de la citoyenneté, à l'épanouissement et à la réussite de leurs élèves. Ainsi, pour l'année scolaire 2022/23, les quatre lycées ont chacun reçu une subvention pour un montant total de

14,3K€ ayant permis la réalisation de 17 projets éducatifs. Ils ont également bénéficié du rechargement des distributeurs de protections périodiques pour les jeunes filles dont la Région a équipé tous les lycées publics en 2022.

La Région alloue chaque année aux lycées maritimes une dotation globale de fonctionnement (DGF) constituée d'une part viabilisation et d'une part pédagogique améliorée par rapport aux autres lycées professionnels. En 2023, la Région leur a attribué un crédit global de 844,2 K€.

A cette dotation annuelle peut s'ajouter la Dotation d'accès aux équipements sportifs (DAESE) lorsque les établissements ne disposent pas des équipements nécessaires à la pratique de l'éducation physique et sportive pour leurs élèves. Les LPM ont ainsi bénéficié d'une enveloppe complémentaire de 34,6 K€ en 2023.

La Région renouvelle régulièrement les équipements des LPM qu'il s'agisse des matériels d'exploitation, pédagogiques ou informatiques. En 2023, elle a ainsi investi 219 K€ dont 165 K€ pour l'achat d'un simulateur de conduite de bateau au bénéfice du LPM du Guilvinec.

La Région attribue à chaque LPM, selon les critères habituels, une dotation en postes pour assurer les missions d'accueil, d'entretien, de restauration et d'hébergement. Ainsi, en 2023, ce sont 31 postes d'agent-es territoriaux·ales qui ont été alloués aux LPM.

Enfin, les LPM sont inclus dans le dispositif des *Equipes mobiles d'assistance technique* (EMAT) pour répondre à leurs besoins en matière de maintenance du patrimoine immobilier. Ils sont également intégrés dans le dispositif de *maintenance informatique* pour leurs équipements numériques.

• **Le Campus des Métiers et des Qualifications d'Excellence « Industries de la mer »**



Le Campus des Métiers et des Qualifications d'Excellence « Industries de la Mer », situé à Brest, est lauréat de l'appel à projets PIA3 *Territoires d'innovation pédagogique*. Il porte sur le secteur des industries de la mer, composé de 6 filières économiques : la construction, la maintenance et la réparation navale, les énergies marines renouvelables (EMR), l'offshore Oil & Gas, l'industrie nautique, les métiers embarqués et les activités de défense liées à la mer.

D'une durée de 5 ans, le projet INDMER PIA3 du Campus des Métiers et des Qualifications vise à conforter l'écosystème amorcé depuis 2015 en y intégrant tous les acteur·trices des industries de la mer, de la formation et de l'accompagnement à l'orientation et la formation et à déployer un plan d'actions autour de 3 axes de travail :

- L'attractivité des métiers et des formations et l'orientation ;
- L'innovation et la recherche ;
- L'offre de formation.

Concrètement, à titre d'illustration, le projet permettra le financement d'un simulateur moteur hybride dans un lycée maritime et la création d'une Licence Pro « Maintenance et pilotage de drone sous-marin » (ROV - Remotly Operated Vehicle), formation répondant au fort développement de nouvelles filières d'engins autonomes qui révolutionne la productivité des opérations sous-marines.

Le Conseil régional de Bretagne soutient ce projet à hauteur de 600 K€, pour les 5 ans. Cette action s'inscrit en cohérence avec ses objectifs d'accompagnement des secteurs structurants et des filières émergentes, d'inclusion et de mixité des actifs et d'adaptation de l'offre de formation aux enjeux des transitions.

• **Une cartographie des acteur·trices maritimes de l'orientation et la formation**

En 2023, le Conseil régional de Bretagne a finalisé l'étude sur l'écosystème des acteur·trices régionaux·ales du maritime en matière d'Orientation, de Formation et d'Emploi, en organisant un séminaire avec les structures concernées le 7 juin à Quimper.

Cette matinée, réunissant toutes les personnes ayant contribué à l'étude, a permis :

- d'une part de restituer et partager de manière synthétique les éléments du diagnostic et les enrichir ;
- d'autre part, de travailler collectivement pour identifier des pistes de travail pour le renforcement de la filière maritime ;
- Des pistes d'action sont d'ores et déjà mises en œuvre et seront pleinement intégrées dans la future feuille de route « Formation maritime » de la Politique régionale Mer et Littoral (fin 2024 ou début 2025).

- **L'information sur les métiers et les formations maritimes sur la Plateforme régionale d'information et d'aide à l'orientation IDEO**



En 2023, de nouvelles publications et contenus éditoriaux en lien avec les formations et les métiers maritimes ont vu le jour sur la plateforme régionale d'information et d'aide à l'orientation IDEO.

En termes d'information sur les formations :

- 2 vidéos mettant en avant le CAP maritime et le CAP poissonnier ;
- Une fiche « Partage ta story » sur le CAP maritime ;
- Une page dédiée à l'enseignement maritime dans le guide 2023-2024 « Que faire après la 3^{ème} » ?.

En termes d'information sur les métiers : 2 portraits d'Ingénieur en construction navale et d'organisatrice d'évènements nautiques

Enfin, les FOCUS « Nautisme » et « Pêche-Aquaculture » ont été revisités. Dans ce cadre, des reportages photos ont été réalisés pour mettre en avant les métiers suivants : maître de port ; mytilicultrice ; employée de marée ; moniteur·trice/éducateur·trice sportif ; mécanicien·ne bateau ; agent·e de port ; sellière et consignataire de navire.

- **Campus des Industries Navales (CINav)**



La Région apporte son soutien au CINav, dont l'objectif est de promouvoir les métiers de l'industrie navale auprès des jeunes et des organismes de formation. Le CINav propose à des formations générales un contenu pédagogique lié à ces métiers (formations de soudeur, chaudronnier, électricien par exemple) ainsi qu'un label garantissant aux entreprises un certain niveau de compétences des jeunes diplômé·es. Les entreprises peuvent ainsi recruter du personnel qualifié. Les diplômé·es quant à eux·elles ont un très bon taux d'insertion professionnelle. Le CINav a également développé un « Navire des métiers » permettant la découverte de ces métiers aux collégien·nes et aux lycéen·nes et œuvre à la féminisation de cette filière. La Région a apporté un financement de 73 812 € au CINAV en 2023.

**RAPPORT
TRANSVERSAL
SANTÉ
2023**

**DANEVELL
DREUZSERVIJ
YEC'HED
2023**

**FIN-CONTE
TRAVERSIER
PORTEMENT
2023**

Être soigné sans discrimination, quelle que soit sa condition économique et sociale, et de bénéficier d'une vie décente est un droit fondamental. Il passe par l'égalité dans l'accès aux soins, aux institutions, à la prévention, à un environnement sain.

Au-delà de l'absence de maladie, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) définit la santé comme « un état de bien-être physique, psychologique et social ». De ce fait, la santé des populations ne réside pas uniquement en l'accès aux services de soins, mais est influencée à chaque étape de la vie par de nombreux déterminants.

C'est pourquoi, la Région s'est engagée dès 2005 en faveur de la promotion de la santé des bretons et des bretonnes, bien qu'étant un champ de compétences essentiel de l'Etat et de l'Assurance maladie. La santé étant déterminée par un ensemble de facteurs individuels, sociaux et environnementaux, la Région a souhaité mobiliser ses différentes compétences (formation, économie, lycées, transports, environnement, aménagement), mais également travailler plus spécifiquement sur la santé des jeunes et les approches territoriales.

En 2023, dans un contexte régional d'élaboration du troisième Projet Régional de Santé (PRS) porté par l'Agence Régionale de Santé (ARS) et de co-construction du quatrième Plan Régional Santé Environnement (PRSE), l'engagement de la Région en faveur de la réduction des inégalités sociales, territoriales et environnementales de santé a été maintenu. Elle a porté une politique propre et volontariste mais a aussi joué son rôle de représentation des collectivités territoriales en siégeant au sein de nombreuses instances de démocratie sanitaire.

Dans la poursuite de l'exercice initié en 2021, la Région Bretagne a souhaité produire de nouveau un rapport transversal dans le cadre de son rapport annuel d'activité et de développement durable.

Ce dernier vise à restituer la globalité des leviers activés pour agir sur de nombreux déterminants de la santé des breton·nes et œuvrer pour une Bretagne en bonne santé autour des objectifs suivants :

- Former les futurs professionnels de santé bretons et bretonnes
- Agir sur les déterminants environnementaux de la santé
- Contribuer à la mise en œuvre d'une politique globale de promotion et de prévention de la santé - Favoriser une offre de soins équitable sur tous les territoires bretons
- Faire de la Bretagne une région engagée en matière d'innovation santé

Dans chacun de ces chapitres, les politiques régionales y sont synthétisées compte tenu de leur action en faveur de la santé des bretons et de bretonnes ; les programmes et missions auxquels elles sont rattachées sont précisés. Ces actions sont identifiées, au regard de leur impact sur les spécificités bretonnes en matière de santé présentées dans les « Zoom », mais aussi en faveur de l'action d'observation soutenue par la Région portée notamment via le financement de l'Observatoire Régional de Santé de Bretagne.

L'enjeu est de rendre compte des actions réalisées par la Région en matière de santé et d'en repérer les marges d'amélioration.

Zoom sur l'accessibilité aux soins.

La Bretagne fait face à plusieurs défis en matière de santé. L'une des principales préoccupations concerne l'accessibilité aux soins de santé. De nombreuses zones rurales de Bretagne restent éloignées des grands centres médicaux, ce qui pose un problème d'accessibilité de toutes les bretonnes et les bretons à cette offre de soins. Les temps d'attente pour bénéficier de consultations médicales peuvent être excessivement longs, ce qui peut entraîner des conséquences graves sur la santé des patients. Ces difficultés ne sont néanmoins plus concentrées sur les seuls espaces ruraux et se retrouvent désormais dans les espaces plus urbanisés et denses. La fragilité du système de santé en Bretagne réside dans le manque de personnel médical. Les tensions sur la disponibilité des personnels médicaux et la pénurie de généralistes et de spécialistes partout en Bretagne rend la situation très critique. Les hôpitaux et les cliniques de la région peinent à recruter, à retenir des médecins, des infirmières et d'autres professionnels de santé. La charge de travail des personnels en

place devient excessive, ce qui peut affecter à moyen terme la qualité des soins prodigués aux patients et fragiliser la santé même des soignants. La Bretagne est confrontée à des problèmes de santé spécifiques, notamment les maladies respiratoires liées à la qualité de l'air et des besoins importants en matière de santé mentale. Enfin, la démographie de la Bretagne et ses perspectives de croissance jouent un rôle important dans la fragilité du système de santé. La région connaît un vieillissement de sa population, ce qui signifie que la demande de soins de santé augmente, tandis que la main-d'œuvre médicale disponible diminue. Les perspectives de croissance démographique annoncent en effet plus de 400 000 habitants nouveaux en Bretagne à l'horizon 2050. C'est là une pression supplémentaire sur le système de santé, qui risque d'entraîner des retards dans les traitements et les interventions chirurgicales.

La pandémie récente a évidemment contribué à placer cette question de la santé au cœur de toutes les attentions ; elle a également exacerbé les faiblesses d'un système de santé déjà très déstabilisé en Bretagne. Les hôpitaux ont été débordés, de nombreux soins ont été reportés, et la pression sur le personnel médical s'est accrue. La fragilité du système de santé en Bretagne est un problème multifactoriel. Cette fragilité découle de problèmes d'accessibilité, de ressources humaines insuffisantes, de défis démographiques, de besoins spécifiques de santé et de contraintes financières. Il est essentiel que des mesures soient prises pour renforcer le système de santé afin d'assurer des soins de qualité auxquels ont droit toutes les bretonnes et les bretons.

Table des matières

I.	LES COMPETENCES DES REGIONS EN MATIERE DE SANTE.....	
A.	LES COMPETENCES PERMETTANT A LA REGION D’INTERVENIR EN FAVEUR DE LA SANTE DES BRETONNES ET DES BRETONS.....	
B.	LA REGION BRETAGNE, ACTRICE DE LA POLITIQUE DE SANTE BRETONNE	
1.	<i>Participer à la démocratie sanitaire bretonne</i>	
2.	<i>Observer pour mieux décider et agir</i>	
II.	LES PARTICULARITES BRETONNES EN MATIERE DE SANTE	
A.	LE VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION BRETONNE.....	
B.	L’ETAT DE SANTE DES BRETONNES ET DES BRETONS	
1.	<i>Une surmortalité en matière de cancer et de maladies cardio-vasculaire</i>	
2.	<i>La santé mentale et la mortalité par suicide : enjeux forts pour la Région</i>	
3.	<i>La santé au travail et l’environnement naturel présentent des spécificités bretonnes.....</i>	
C.	L’OFFRE DE SOINS	
III.	LES LEVIERS ACTIVES PAR LA REGION BRETAGNE	

I. Les compétences des régions en matière de santé

A. Les compétences permettant à la Région d'intervenir en faveur de la santé des bretonnes et des bretons

Le rôle des régions dans le maillage des acteurs locaux de santé publique est grandissant. L'échelon régional a en effet été promu comme cadre principal de l'action sanitaire de l'État au niveau local durant la crise sanitaire. Par ailleurs, face aux nouveaux défis de société (vieillesse de la population, maladies chroniques en hausse, offre de soins limitée et risques liés au changement climatique), les compétences régionales permettent d'agir de façon volontariste sur le quotidien et le bien-être des populations. Le Conseil Régional de Bretagne dispose des leviers suivants :

- **La prévention sanitaire** : le code général des collectivités territoriales prévoit que la Région a compétence « pour promouvoir le développement économique, social, sanitaire, culturel et scientifique de la région [...] ». La promotion du développement sanitaire de la Région se traduit pour l'essentiel par des actions d'information et de prévention.
- **La formation des professionnels de santé** : le Président du Conseil régional délivre, après avis de la Directrice Générale de l'ARS, les autorisations de création des instituts ou écoles de formation des professionnels de santé, des aides-soignants, des auxiliaires de puériculture, des ambulanciers et des cadres de santé.
Le Conseil régional a la charge du fonctionnement et de l'équipement de ces écoles et instituts, mais également des établissements formant les sages-femmes et les préparateurs en pharmacie hospitalière, lorsqu'ils sont publics.
- **La lutte contre les disparités territoriales** : certains territoires courent le risque de devenir des déserts médicaux. Pour lutter contre ces derniers, le Conseil Régional peut intervenir de deux façons :
 - o L'attribution d'aides destinées à favoriser l'installation ou le maintien de professionnels de santé dans les zones dans lesquelles est constaté un déficit en matière d'offre de soins.
 - o L'attribution d'aides visant à financer des structures participant à la permanence des soins. Aussi bien en période normale qu'en temps de crise, de nombreuses Régions ont mis en œuvre des politiques de soutien à ces structures, notamment aux maisons de santé pluridisciplinaires et aux centres de santé.
- **Lutte contre les inégalités sociales de santé** : la Région s'inscrit dans les Contrats Locaux de Santé (CLS) bretons en tant que signataire et favorise ainsi le développement d'actions permettant d'agir sur les inégalités sociales de santé au niveau local, en particulier auprès des jeunes. Elle propose également les aides financières suivantes aux porteurs de CLS et autres acteurs locaux de santé :
 - o L'attribution d'aides destinées à encourager l'éducation à la santé par les pairs dans les lycées et les structures accueillant des jeunes en insertion avec le dispositif Corres'Santé.
 - o L'attribution d'aides permettant de soutenir les collectivités locales dans l'élaboration de diagnostics locaux de santé afin de construire une réponse adaptée aux besoins des habitants avec le dispositif StarTerr Santé.
 - o L'attribution de soutien financier au développement de projet en milieu rural (ex : aide à l'animation d'un CLS) avec le fond LEADER/FEADER.
- **Protection de l'environnement et aménagement du territoire** : en s'engageant notamment dans la transition écologique, l'adaptation au changement climatique et la préservation des ressources, la Région vise la réduction des pressions sur l'environnement et la biodiversité, facteurs protecteurs de la santé humaine.
- **Mobilités durables** : le soutien au développement de l'offre et l'accès aux mobilités durables (offres de transport BreizhGo, Mobibreizh et Ouestgo) vise à favoriser l'accès aux services, équipements et à l'emploi des bretonnes et des bretons réduisant ainsi certaines inégalités

sociales impactant la santé. Cette action régionale contribue à la diminution des concentrations de particules fines dans l'air néfastes pour la santé.



B. La Région Bretagne, actrice de la politique de santé bretonne

1. Participer à la démocratie sanitaire bretonne

En 2023, les élus régionaux ont participé à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique de santé du territoire breton à différents échelons via la participation aux instances de démocratie sanitaire mises en place avec la Loi Hôpital Santé Territoire en 2009. La démocratie en santé est une démarche associant l'ensemble des acteurs du système de santé dans l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de santé, dans un esprit de dialogue et de concertation. Ce sont les ARS qui animent la démocratie en santé sur le territoire.

Ainsi, la Région a été présente au sein de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie (CRSA), au sein des Conseils Territoriaux de Santé (CTS) et lors des comités de pilotage des Contrats Locaux de Santé (CLS) dont elle est signataire.

2. Observer pour mieux décider et agir

La connaissance de l'état de santé de la population et de ses déterminants est nécessaire à l'élaboration de politiques. La santé dépend en effet de nombreux déterminants individuels et collectifs qu'il convient de caractériser afin de mettre en œuvre une action adaptée dans tous les champs de l'action publique. Compte-tenu de la diversité de ces derniers, l'état de santé de la population peut évoluer très rapidement : changement du contexte socio-économique, modification du milieu de vie ou dégradation de l'accès aux soins par exemple. La réactivité dans la mise à disposition des données représente donc un enjeu important pour l'élaboration des politiques publiques. Les différentes études menées en région montrent par ailleurs que l'état de santé des bretons et des bretonnes est contrasté. Il est donc nécessaire de pouvoir l'analyser finement afin d'adapter autant que possible les politiques aux besoins.

Décidée à accompagner l'adaptation des politiques aux besoins des territoires, la Région a poursuivi, aux côtés de l'ARS, son soutien annuel à l'Observatoire régional de la santé (ORS).

II. Les particularités bretonnes en matière de santé

Le diagnostic du Projet Régional de Santé 3 (PRS3), élaboré par l'ARS en 2023, met en lumière les points saillants pour la Bretagne.

A. Le vieillissement de la population bretonne

Le vieillissement de la population se constate de façon significative : en 2020, 10,6% de la population bretonne a plus de 75 ans, contre 9,5% en France métropolitaine. L'indice de vieillissement est également notable en s'établissant autour de 96,7 tandis qu'il se situe à 84,7 à l'échelle nationale. Ce sont les Côtes d'Armor (117) et le Morbihan (111,4) qui bénéficient des indices les plus importants. Les prévisions démographiques estiment que la population de plus de 75 ans représenterait 18% de la population bretonne en 2050.

Le déficit migratoire des personnes de 20 à 30 ans et l'attractivité des zones côtières pour les retraités expliquent ce vieillissement rapide de la population bretonne. Ce qui demande des adaptations en matière de santé notamment et de dépendances pour toutes les catégories de bretonnes et de bretons.

B. L'état de santé des bretonnes et des bretons

1. Une surmortalité en matière de cancer et de maladies cardio-vasculaire

La surmortalité persistante, notamment des cancers et des maladies cardio-vasculaires, explique que l'espérance de vie des bretons et des bretonnes soit légèrement inférieure à celle de la population française :

- 79,4 ans pour les bretons, contre 80 ans pour les Français en 2023.
- 85,5 ans pour les bretonnes, contre 85,7 ans pour les Françaises en 2023.

Il est également à noter qu'en 2023, le taux de mortalité prématuré (avant 65 ans) du territoire breton figure parmi les plus importants de France (1,8 pour 1000 habitants).

Une des causes de décès par cancer, spécifique à la Bretagne, est également la présence de radon, cancérigène environnemental agissant en synergie avec le tabac : 20% des décès par cancer des poumons seraient liés au radon.

Les indicateurs de mortalité à l'échelle plus locale mettent en avant des inégalités territoriales de santé. Le département des Côtes d'Armor présente la situation la plus défavorable par rapport aux autres départements bretons. A contrario, l'Ille-et-Vilaine présente une sous-mortalité par rapport à la moyenne française.

Toutefois la Bretagne se distingue du reste de la France par une meilleure pratique sportive et une moins grande prévalence du diabète et de l'obésité.

2. La santé mentale et la mortalité par suicide : enjeux forts pour la Région

Les chiffres sur la santé mentale en Bretagne sont préoccupants :

- Le taux de personnes traitées par anxiolytiques est significativement supérieur chez les hommes (+ 17%) et chez les femmes (+ 10%), par rapport à la France métropolitaine ;
- Le recours à l'hospitalisation en psychiatrie est de 30% supérieur au niveau national ;
- Les causes d'hospitalisation en psychiatrie sont comme au niveau national liées à la schizophrénie pour 30% et à la dépression pour 29% ; mais la Bretagne se distingue particulièrement en matière de troubles mentaux liés à la consommation d'alcool, qui sont fortement associés aux tentatives de suicide (14% des troubles, contre 8% pour la France en 2022).

La Bretagne est la région de France métropolitaine la plus touchée par la problématique malgré une diminution constante de la mortalité par suicide. La tendance locale à la baisse est corrélée aux dynamiques de prévention et d'accompagnement des personnes déployées par les acteurs sur l'ensemble du territoire.



3. La santé au travail et l'environnement naturel présentent des spécificités bretonnes

La Bretagne se caractérise par une forte représentation de certains secteurs d'activité avec des conditions de travail difficiles : agriculture, industrie agro-alimentaire, bâtiment... Ainsi, plus de 96% des maladies professionnelles sont liées à des troubles musculo-squelettiques, soit un indice de fréquence deux fois plus élevé qu'au niveau national.

La Bretagne a également des spécificités environnementales :

- Les émissions de radon du fait du sous-sol granitique de la région ;
- La pollution de l'air par les particules fines issues de trois sources principales : chauffage, transport et agriculture ;
- La qualité des eaux potables, même si les non-conformités de l'eau au robinet en nitrate sont en diminution quasi constante depuis 15 ans et que les concentrations sont inférieures à la moyenne nationale.

Ces enjeux spécifiques à l'environnement sont intégrés au sein du Plan Régional Santé-Environnement 2023 / 2028 dont la Région est co-pilote.

C. L'offre de soins

La Bretagne compte 3 123 médecins généralistes libéraux au 31 décembre 2023 (+ 2,1 % par rapport à 2018). La Région connaît toutefois une stagnation de l'offre, qui en comparaison avec les prévisions de l'évolution des besoins de santé, pourrait conduire à des difficultés d'accès aux soins. Le zonage « médecin » met en évidence des inégalités de répartition des praticiens, concentrée autour des pôles urbains - exception faite des quartiers prioritaires de la ville -, des zones péri-urbaines et côtières. Corrélée à cette évolution, la prise en compte de la raréfaction de l'exercice libéral exclusif, remplacé progressivement par un exercice mixte (combinant des activités libérales et salariées), ou par un exercice salarial exclusif reste nécessaire afin de maintenir une répartition des effectifs homogène sur l'ensemble des territoires bretons. Les projections nationales à la hausse en matière d'effectifs à compter de 2030 se reporteraient en partie sur l'exercice salarié, exercice privilégié par les jeunes diplômés. Ainsi, les démarches favorisant le développement de coopérations avec les autres professions du premier recours (infirmiers, sage-femmes et pharmaciens) devront être poursuivies afin d'améliorer l'accès aux soins de la population.

III. Les leviers activés par la Région Bretagne

Levier 1

Former les futur·e·s professionnel·le·s de santé breton·n·es

Etude financée par la Région (GREF)

Le diagnostic a été réalisé par le GREF Bretagne afin d'éclairer les décisions pour le dimensionnement et la localisation de l'offre en matière de formations sanitaires et sociales. Il présente tout d'abord les grandes tendances démographiques à l'échelle de la Bretagne, en zoomant sur trois publics spécifiques intéressant les formations concernées : les personnes âgées, la petite enfance, les personnes en situation de handicap. Il photographie la situation du marché de l'emploi sur les métiers du secteur, avec en miroir la cartographie de l'offre de formation et l'insertion professionnelle des jeunes diplômé·e·s. Ces éléments combinés fournissent un diagnostic mais aussi des éléments de prospective pour anticiper les besoins en termes de personnel à former.

Chiffres clés

2 769

Bourses versées en 2023

13 000

Places en formations agréées

67,5 M€

Budget annuel 2023

Zoom sur des spécificités Bretonnes orientant les politiques

Un vieillissement de la population entraînant une adaptation des formations des professionnels de santé

Les besoins de santé, notamment en établissement et à domicile, tendent à augmenter avec le vieillissement et la hausse de la population bretonne relatives à son cadre de vie attractif. Ces évolutions sont observables avec les indicateurs de structure de la population (DREES FINISS, Insee, Recensement de la Population, au lieu de résidence, exploitation principale 2020) :

- + 98 763 personnes âgées de plus de 65 ans depuis 2014.
- + 1 590 208 en France métropolitaine.
- Plus de 510 EHPAD sur le territoire en 2021.
- Plus de 41 000 places installées en EHPAD (+5% depuis 2012).
- 11 600 salariés travaillant dans les associations d'aide à domicile.

Actions Régionales 2023



La Région a lancé fin 2022 la campagne de renouvellement de la carte des formations paramédicales pour la période 2023-2028. Il s'est agi, pour l'essentiel, de la reconduction de l'offre existante, déjà renforcée en 2021 et 2022 dans le cadre du « Ségur de la santé », avec la création de 680 places nouvelles en formations d'aide-soignant et d'infirmier. La carte des formations du secteur social sera, pour sa part, revue en 2024.

Pour faire face aux difficultés de recrutement et de formation, avec des réponses au plus près des besoins des territoires, 234 places supplémentaires ont été accordées, avec notamment l'ouverture de 3 nouveaux instituts d'aides-soignants à Loudéac, Lamballe et Baud, 1 institut pour auxiliaires de puériculture à Fougères et une formation en soins infirmiers à Redon. Finalement, les possibilités de se former en Bretagne aux diplômes d'Etat sont de 4187 places pour les métiers du paramédical et 2 965 pour les carrières sociales, soit un total de 7 152 places ouvertes à la rentrée 2023.

- **Le financement des écoles de formation aux carrières paramédicales, de sage-femmes et du travail social**

Les incidences des ouvertures de formation ne seront perceptibles qu'en 2024 et 2025. Cependant les décisions de l'Etat en matière de rémunération dans la fonction publique hospitalière conjuguées à la forte inflation, notamment sur les énergies, ont nécessité la mobilisation d'une décision modificative (DM) à hauteur de 400 K€.

- **Le versement des bourses d'études**

Avec une forte revalorisation, uniforme pour tous échelons de bourse à la rentrée 2023 (370€/an), un abondement de 0,4 M€ a également été mobilisé en DM. Elles ont bénéficié à 2 769 apprenants, chiffre stable par rapport à 2022, avec un montant moyen en hausse de près de 12%.

- **Le dispositif de fidélisation des masseurs-kinésithérapeutes**

Ce dispositif n'a pas été renouvelé pour la rentrée 2023, en raison de la décision de gratuité des études pour les étudiants de l'institut public de Brest. Cela a aussi induit, mathématiquement, la compensation du manque à gagner sur les frais de scolarité par une subvention d'équilibre de la Région. Mais la compensation en retour par l'Etat n'est pas encore arrêtée.

L'autorisation d'engagement prévisionnelle de 1,1 M€ a donc été reversée aux bourses en complément des 0,4 M€ ci-dessus.

- **Participation aux investissements immobiliers des établissements**

La programmation de l'opération de restructuration du site de Ker-Siam, antenne du lycée public La Fontaine des Eaux de Dinan, afin d'y accueillir dès la rentrée 2025, les apprenants des formations d'aide-soignant et d'infirmier du territoire de Saint-Malo en plus de ceux de Dinan, s'est poursuivie en 2023. Celle-ci a nécessité un abondement de 1,9 M€ en autorisations de programme, après évaluation du besoin par la SemBreizh à une enveloppe globale de 3 M€ TTC.

Etude financée par la Région en 2023 (ORS B)

Un guide d'aide à l'élaboration des diagnostics santé-environnement à destination des collectivités territoriales bretonnes a été réalisé en 2023.

De plus, chaque année dans le cadre de la convention entre l'ORS B et la Région Bretagne, un Tableau de Bord Santé-Environnement (TBSE) doit être publié afin de mieux identifier les enjeux locaux.

A noter que la sensibilité des bretons et des bretonnes à l'environnement a progressé, en particulier chez les jeunes. En 2020, 81% des personnes interrogées se disent sensibles à l'environnement (elles étaient 70 % en 2014).

Chiffres clés

140

Nombre de personnes au congrès annuelle santé environnement PRSE 4

134

Nombre d'entreprises accompagnées par l'ARACT

180

Nombre de structures membres du réseau PCAET

Zoom sur des spécificités Bretonnes orientant les politiques

Le concept de santé environnement repose sur le fait qu'il faut maximiser les effets positifs des politiques publiques sur la santé et en réduire les effets négatifs, en considérant les déterminants de la santé autres que ceux liés au style de vie personnel (cadre de vie, transport, agriculture, qualité de l'eau / de l'air). Certains déterminants sont spécifiques à la Bretagne, les politiques menées par la Région Bretagne, répondent à ces enjeux.

Changement climatique et santé

Le climat breton s'est réchauffé en toutes saisons sur les 50 dernières années. En 2022, 168 décès ont été estimés en excès, soit une surmortalité de 20%.

Air extérieur et santé

Le secteur résidentiel présente un poids important dans les émissions régionales de particules PM2,5, suivi par l'agriculture et le transport routier. Ces particules pénètrent davantage dans les bronches et ont un impact accru sur la mortalité et la morbidité cardio-respiratoire. En 2021, Rennes a connu 65 jours de dépassement en PM2,5 du seuil recommandé par l'OMS. En Bretagne, l'exposition de la population aux pollens constitue également un enjeu de santé publique. En 2022, 32% des semaines surveillées à Rennes avaient un risque allergique global aux pollens élevé ou très élevé.

Santé au travail

En France, un tiers des salariés sont exposés au risque chimique dans le cadre de leur travail. Un tableau de maladie professionnelle relatif au cancer de la prostate en lien avec l'exposition aux pesticides a été créé pour le régime agricole. 3,1% des maladies professionnelles reconnues sont liées à des agents chimiques en Bretagne sur l'ensemble de la période 2015 à 2019.

Actions Régionales 2023

• Copilotage du Plan Régional Santé Environnement (PR0402)



La Région s'est de longue date engagée dans le copilotage du Plan régional santé environnement (PRSE) aux côtés de la Préfecture de région et de l'ARS. L'année 2023 a permis d'élaborer le PRSE 4 à partir des ateliers de co-construction de 2022. Une phase de concertation en juin 2023, du CESER, du Haut Conseil Breton pour le Climat (HCBC) et de l'ensemble de la communauté santé environnement bretonne (Webinaire et enquête en ligne) a permis de faire évoluer le document initial.

Le PRSE a été voté lors de la session du 12 et 13 octobre 2023 et a été adopté par le préfet le 22 décembre 2023. La Région engage des moyens en terme RH avec la mobilisation d'un renfort à partir de juin 2023 et une enveloppe budgétaire destinée à la coordination générale du PRSE.

A ce titre, la Région s'est engagée sur le pilotage de certaines priorités du PRSE :

- Préserver la ressource en eau
- Améliorer la qualité du milieu littoral
- Améliorer la prise en compte de la santé environnement par les EPCI bretons
- Améliorer la prise en compte de la santé environnement dans l'aménagement du territoire, l'urbanisme et les mobilités
- Faire connaître et promouvoir l'impact positif de la nature sur la santé
- Impliquer les acteurs du système de santé en santé environnement

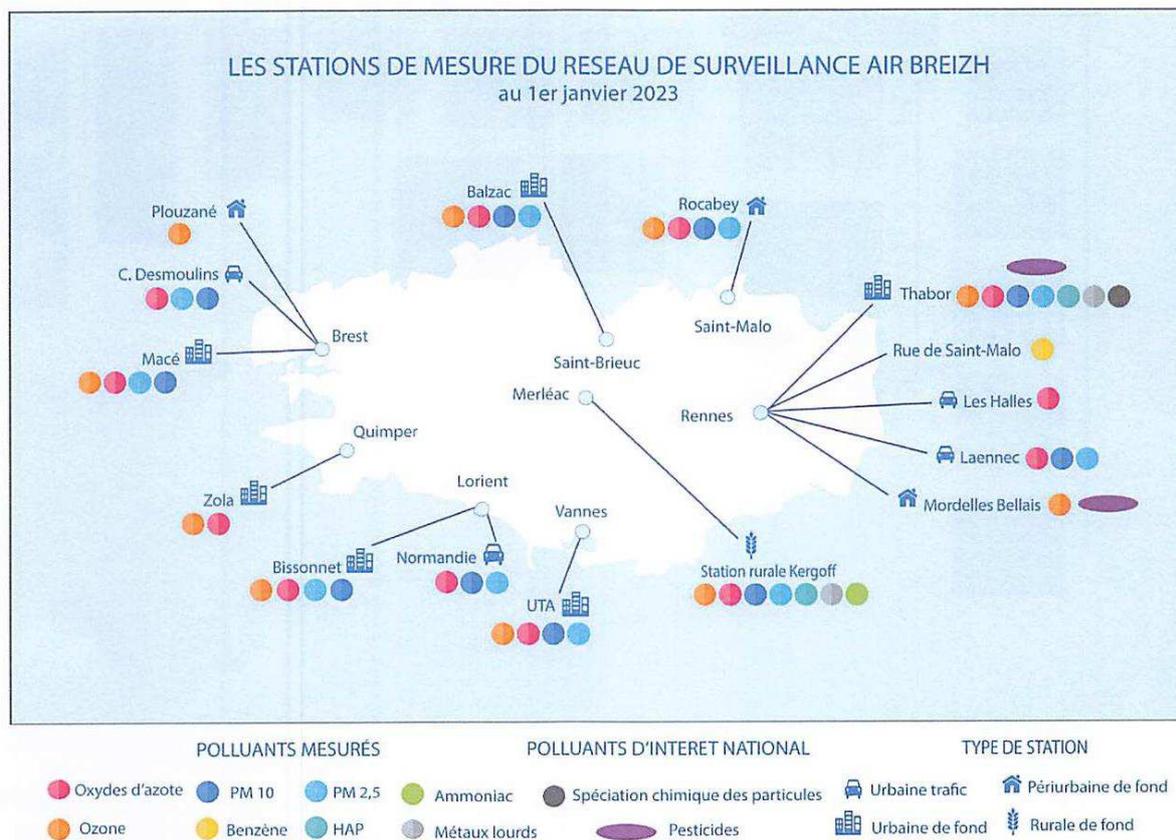
• Action sur la qualité de l'air (PR0603)



La Région soutient Air Breizh, association agréée par le Ministère de la Transition écologique et Solidaire pour la surveillance de la qualité de l'air en Bretagne. Disposant de 15 stations de mesure réparties dans les principales villes bretonnes et d'un parc d'une cinquantaine d'analyseurs automatiques et 5 préleveurs en site fixe, Air Breizh met à disposition des données territorialisées sur les polluants à effets sanitaires dans l'air ambiant (SO₂, NO_x, HC, CO, O₃ et Poussières) et informe les services de l'Etat, les élu·e·s, les industriels et le public, notamment en cas de pic de pollution (voir le schéma page suivante).

Air Breizh, de par son rôle de vigie quant à la surveillance de polluants dits émergents, a engagé en 2022, en partenariat avec la Chambre d'Agriculture de Bretagne, un projet dédié à la surveillance de l'ammoniac dans l'air : le projet ABAA Ammoniac in Brittany Air Ambient. Il a été retenu par la commission Européenne en mai dernier dans le cadre du programme européen LIFE.

Air Breizh diffuse également les calculs d'inventaire d'émissions pour les gaz à effet de serre suivant la méthode cadastrale, pour une valorisation par l'Observatoire de l'environnement en Bretagne dans le cadre d'une mutualisation des missions. Ces données sont mises à disposition des territoires pour l'élaboration et le suivi des Plans Climat Air Energie Territoriaux, et plus largement des acteurs bretons.



- **Action sur l'adaptation au changement climatique**



La Région a voté en novembre 2019 sa stratégie régionale d'Adaptation au Changement Climatique (ACC) et met en œuvre un plan d'action d'ACC dénommée Breizh Hin. Une gouvernance de l'adaptation au changement climatique a été mise en place sous son impulsion, et rassemble les partenaires institutionnels que sont la DREAL, l'ADEME, l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et l'Office Français de la Biodiversité au sein du partenariat Ambition Climat Bretagne. Dans ce cadre, une nouvelle stratégie régionale est en cours de construction avec les acteurs du territoire. La santé est l'un des enjeux prioritaires intégré en transversalité dans les 6 axes de la stratégie : observation et connaissance, montée en compétences, sensibilisation, aménagement du territoire, préservation du patrimoine naturel, accompagnement des secteurs économiques. Des dispositifs de financement des acteurs régionaux sont mis en œuvre. La Région a notamment publié neuf appels à projet FEDER sur l'adaptation au changement climatique depuis 2022 avec 17 projets retenus.

La Région accompagne également les EPCI dans le cadre de l'élaboration de leur PCAET sur le volet adaptation au changement climatique, et anime un réseau de partenaires régionaux sur l'adaptation au changement climatique (200 membres, dont l'ARS).

- **Agir pour une meilleure qualité de l'eau (PR0501)**



La Région finance au travers de son soutien aux programmes d'action de reconquête de la qualité des eaux portés par les collectivités locales, l'animation et le conseil agricole pour mettre en œuvre des pratiques et systèmes agricoles plus respectueux de l'environnement. L'enjeu de la réduction de l'usage des pesticides agricoles est au cœur de nombre de ces programmes.

Cette problématique phytosanitaire est par ailleurs accompagnée depuis plus de 15 ans par la Région en zone non agricole. Avec les dernières évolutions réglementaires dans ce domaine, cet accompagnement prend fin mais la Région a souhaité structurer et mettre en place en 2022, une animation de réseau pour les collectivités locales, afin qu'elles bénéficient d'expertise et de retours d'expérience pour sécuriser et pérenniser leurs actions opérationnelles. Ce réseau financé pour son démarrage par la Région, bénéficie depuis 2023 d'un accompagnement FEDER.

Enquête sur la santé des jeunes dans les Missions Locales de Bretagne (2023)

Les jeunes en insertion sont en moins bonne santé que la moyenne des jeunes actifs ou étudiants de la même catégorie d'âge. Afin de mieux comprendre cette tendance, une enquête auprès des jeunes accompagnés par les missions locales a été produite en 2023 avec une attention particulière portée sur la santé mentale et les consommations de substances.

Chiffres clés

12

Établissements scolaires investis dans la prévention par les pairs

1 838

Nombre d'actions Karta pendant l'année scolaire 2022-2023

164

Actions « santé et qualité de vie » menées dans les 4 départements bretons pendant l'année scolaire 2022-2023

Zoom sur des spécificités Bretonnes orientant les politiques

PRINCIPALES CAUSES DE DÉCÈS ET PROBLÈMES DE SANTÉ

Cancers et maladies de l'appareil circulatoire, 1^{res} causes de décès en Bretagne comme en France métropolitaine

1^{re} cause de mortalité en Bretagne

27,1 %
Cancers
comme en France métropolitaine (27,7 %)



2^e cause de mortalité en Bretagne

26,6 %
Maladies de l'appareil circulatoire
comme en France métropolitaine (24,5 %)

Une mortalité évitable par des mesures de prévention, en recul, principalement chez les hommes, mais qui reste à un niveau préoccupant

La Bretagne, 2^e région de France métropolitaine avec la **mortalité évitable** chez les moins de 75 ans la + élevée

et une importante **surmortalité** dans la quasi-totalité des territoires

4 750 décès évitables avant 75 ans (soit la 1/2 des décès évitables avant 75 ans) en lien avec des facteurs de risque **accessibles à la prévention primaire**



Des enjeux qui prédominent chez les hommes

+ 20 %
Surmortalité prématurée évitable



en lien avec les conséquences de la **consommation de tabac et le suicide**

Santé des jeunes

L'étude menée auprès des jeunes bretons en mission locale met en lumière une prévalence importante des troubles et conduites à risques parmi lesquels :

- Santé mentale et sommeil
 - 1 jeune sur deux a des signes de dépression.
 - 1 jeune sur 2 n'est pas satisfait de son sommeil. L'horaire médian de coucher est 0h30, et plus d'1 jeune sur 4 se couche après 2h du matin.
- Tabac et cannabis
 - Moins d'1 jeune sur 2 est consommateur de tabac.
 - Environ 1 jeune sur 4 est utilisateur d'e-cigarette.
 - 1 jeune sur 2 déclare avoir déjà expérimenté le cannabis.
- Nutrition
 - Environ 1 jeune sur 2 a des problèmes de poids.
 - Environ 1 jeune sur 2 déclare pratiquer moins d'1h activité physique et sportive par semaine.
 - Plus d'1 jeune sur 2 saute régulièrement le petit-déjeuner.
 - Plus de 2 jeunes sur 3 prennent régulièrement un déjeuner et la quasi-totalité un dîner.
 - Parmi les jeunes qui sautent régulièrement au moins 1 repas, 3 sur 4 l'expliquent par un manque d'appétit.
- Vie sexuelle et affective
 - Environ 3 jeunes sur 4 ont eu des rapports sexuels au cours de leur vie.
 - Parmi ces jeunes, une minorité de jeunes déclare utiliser systématiquement un préservatif lors d'une relation avec un nouveau partenaire.
- Accès aux soins au cours des 12 derniers mois
 - Plus de 2 jeunes sur 3 ont eu recours à un médecin généraliste.
 - Moins d'1 jeune sur 2 a eu recours à un dentiste.
 - Environ 1 jeune sur 4 a eu recours à un psychologue ou psychiatre.
 - Moins d'1 femme sur 2 a eu recours à un gynécologue ou une sage-femme.
 - Environ 1 jeune sur 3 a dû renoncer à des soins, dont 1 jeune sur 2 qui évoque une raison financière.

Les jeunes enquêtés de quartiers prioritaires politique de la ville (QPV) sont globalement plus concernés que les autres jeunes par les problématiques et comportements à risques en matière de santé sexuelle : ils sont 20 % à déclarer ne jamais utiliser de préservatif.

Ils expriment également des difficultés d'accès aux soins qui les amènent à avoir recours à un service d'urgence ou SOS médecin (30 % au cours des 12 derniers mois).

Les jeunes enquêtés de zones de revitalisations rurales (ZRR) sont quant à eux plus concernés par les problématiques de santé mentale (notamment le fait de penser au suicide) et de nutrition : 17 % sont en insuffisance pondérale et 37 % en surpoids ou obésité.

Actions Régionales 2023

- Favoriser l'éducation par les pairs : renforcement du dispositif Corres'santé (PR0402)



En matière de prévention et promotion de la santé, la Région a maintenu sa mobilisation spécifiquement sur la santé des jeunes via le dispositif de prévention par les pairs « Corres'Santé ». En 2023, trois structures ressources (Addiction France, Promotion de la santé Bretagne et Liberté couleurs) ont été subventionnées afin d'accompagner les établissements souhaitant développer des démarches d'éducation.

Pendant l'année scolaire 2022-2023, 12 établissements scolaires publics et privés (lycées bretons d'enseignement général, polyvalents et professionnels) répartis dans les 4 départements bretons, se sont engagés dans le dispositif Corres'Santé. 128 élèves ont fait le choix de s'investir dans la démarche autour de sujets de santé : vie affective et sexuelle, égalité fille-garçon, préjugés et discriminations,

soirées festives et consommation de produits psychoactifs. Le dispositif a permis d'impulser une dynamique locale pérenne auprès des jeunes, l'ensemble des établissements ont en effet décidé de poursuivre la démarche après l'accompagnement des structures ressources.

- **Prévenir les conduites à risque en milieu festif (PR0102)**



La Bretagne accueille tout au long de l'année de nombreuses manifestations festives qui témoignent de son dynamisme culturel mais constituent également un contexte propice aux conduites à risques. Face à ce constat, la Région s'est engagée de longue date, aux côtés de l'Etat et l'ARS, à développer la prévention en milieu festif.

La prévention des conduites à risques en milieu festif constitue un des objectifs de la politique de la Région visant à permettre aux jeunes d'être acteurs et actrices de leur santé. A ce titre, elle soutient chaque année le Collectif Orange Bleue, porté par l'ANPAA Bretagne, pour la formation des organisateurs des manifestations et pour la mise à disposition d'une malle contenant l'ensemble des outils de prévention utilisés pendant les événements.

- **Mobiliser Karta via son axe santé et qualité de vie (PR0302)**



La prévention et la promotion de la santé a aussi pu se déployer dans les lycées grâce au programme Karta. Dans le cadre du dispositif Karta et via ses axes « santé et qualité de vie » ainsi que « égalité fille-garçon et lutte contre toutes les discriminations », en 2021-2022, 273 projets ont été accompagnés par la Région, représentant ainsi un montant global de subventions de 209 K€. On peut noter une progression d'un peu plus de 11 % par rapport à l'année 2020/21, année fortement impactée par la crise sanitaire.

- **Encourager les dynamiques éducatives de la santé des jeunes par les jeunes (PR0302)**



Dans le cadre du Conseil régional des jeunes-CRJ 2022/2024, les membres des commissions « égalités » et « santé » ont poursuivi leurs projets qui seront finalisés en 2024. Sont notamment en cours d'élaboration :

- Un projet visant la réalisation de courtes vidéos sur la question des tabous liés aux règles, de la question de l'endométriose et des infections sexuellement transmissibles (IST).
- L'écriture d'un plaidoyer en faveur d'un arrêt menstruel pour les jeunes filles souffrant de douleurs. Pour réaliser ce plaidoyer, les jeunes ont réalisés un sondage, sont allés à la rencontre de structures et associations (règles élémentaires, planning familial) ;
- La réalisation d'un live, prévu pendant le festival Nos Futurs et diffusé sur l'Instagram du CRJ, sur la lutte contre les violences sexistes et sexuelles.
- La réalisation d'un prototype de jeu de société concernant la contraception, les IST, l'orientation sexuelle et la vie sexuelle, le genre et le consentement. Le plaidoyer réalisé par les précédents jeunes du CRJ en faveur d'un respect de l'obligation à l'éducation au genre et à la sexualité sera intégré à la notice du jeu.

- **Promouvoir la lutte contre les violences sexistes et sexuelles, l'accès aux droits sexuels et à l'égalité Femme-Homme (PR0401)**



Au titre de sa politique d'égalité des droits entre les femmes et les hommes, la Région a soutenu en 2023 des actions contribuant à la promotion de l'éducation à la sexualité, à la lutte contre les violences sexistes, sexuelles et conjugales et contre le système prostitutionnel. La Région s'est attachée à accompagner des initiatives dont les bénéficiaires directs étaient les professionnel·les, au travers d'actions de sensibilisation et de formation.

Ainsi de la démarche « Information, promotion et accès à la culture de l'égalité entre les femmes et les hommes, contre les violences sexistes et sexuelles (VSS), pour l'éducation à la vie affective et à la santé sexuelle auprès des jeunes » portée par le Planning familial Bretagne : via ce soutien, la Région a pu contribuer à mieux faire connaître le Numéro Vert National « Sexualité Contraception IVG » dans les territoires ruraux bretons, auprès des structures médico-sociales et auprès du public jeune comme à former des professionnel·les Jeunesse à prévenir les VSS ou à conduire des actions de lutte contre le tabou des règles et la précarité menstruelle.

Le soutien à l'association ISKIS pour la reconnaissance des droits des personnes LGBTQI+, l'appui à la création d'un centre de ressources dédiées à l'accès aux droits à la santé pour tou·tes mais plus

spécifiquement aux femmes malades ou victimes de violences, d'accidents graves, aux personnes transgenres et transsexuelles en situation de précarité sociale par l'association les Marie-Rose ou l'appui à l'Amicale du Nid Bretagne à l'égard des professionnel·les des secteurs du social et de la santé afin qu'elles et ils soient davantage en capacité d'accompagner les personnes en situation de prostitution dans leurs parcours de sortie illustrent la variété de initiatives prises en région. L'appui régional au projet porté par l'Association pour la Recherche et le Développement de la Contraception Masculine visant à associer davantage les structures de santé publique à la responsabilisation des jeunes garçons de leur sexualité et de leur contraception témoigne de la nécessité d'associer les jeunes, et particulièrement les garçons aux enjeux de l'égalité Femme-Homme.

Enfin, au-delà de l'effort régional - à hauteur de 67 000 € en 2023 - pour soutenir ces projets, la Région a su en 2023 utiliser sa propre capacité d'initiative pour accompagner les mobilisations de ces partenaires sur les territoires : ainsi, l'invitation au Conseil pour l'égalité entre les femmes et les hommes en Bretagne de Catherine Vidal, neurobiologiste, directrice de recherche honoraire à l'Institut Pasteur de Paris et experte du Haut Conseil à l'égalité ou la réédition du Violentomètre à 100 000 nouveaux exemplaires en collaboration avec l'Etat ont participé à initier en région un réseau solidaire, pluridisciplinaire et expert de partenaires de plus en plus nombreux, sur les questions de santé et d'égalité Femme-Homme en Bretagne.

Enquête sur la santé des jeunes dans les Missions Locales de Bretagne (2023)

Afin de mieux comprendre l'observation selon laquelle les jeunes en insertion sont en moins bonne santé que la moyenne des jeunes actifs, une enquête auprès des jeunes accompagnés par les missions locales a été produite en 2023 par la Région.

Rapport bien-être des jeunes en Bretagne (2023)

Le CESER a produit en 2023, dans le cadre du plan de mobilisation pour les jeunes, un rapport complet sur la santé mentale des jeunes de 13 à 29 ans en Bretagne avec une approche multifactorielle de la santé (facteurs environnementaux, sociaux, individuels...).

Chiffres clés

19

PAEJ en Bretagne
En 2023

298

Jeunes accueillis
en PAEJ en 2023

Zoom sur des spécificités Bretonnes orientant les politiques

Santé des populations (PRS 3 - 2023)



Santé des populations aux différents âges de la vie

ENFANTS DE - DE 5 ANS = 5% de la pop. en 2018

170 672 enfants Proportion **stable d'ici 2050**

144 décès en moyenne annuelle en 2008-2017

1^{re} cause de décès les affections d'origine périnatale

Affections cardiaques et psychiatriques maladies chroniques les + fréquentes

À LA FRANCE MÉTROPOLITAINE

Mortalité infantile (< 1an) en Bretagne **proche de celle de la France**

ENFANTS DE 5 ET 14 ANS = 12% de la pop. en 2018

407 963 enfants Proportion **en légère baisse d'ici 2050** (11%)

33 décès en moyenne annuelle en 2008-2017 dont **1/3 de décès évitables**

Causes externes, tumeurs et maladies du système nerveux principales causes de décès

Affections psychiatriques 1^{er} motif de prise en charge en ALD

À LA FRANCE MÉTROPOLITAINE

Mortalité liée aux causes externes (y.c. accidents de la vie courante) et aux maladies du système nerveux + **élevée**, mais **moins fréquence des cancers**

ENTRE 15 ET 29 ANS = 16% de la pop. en 2018

545 690 adolescents et jeunes adultes Proportion **en légère baisse d'ici 2050**

% des **25-34 ans peu ou pas diplômés** **2 fois + faible** qu'au niveau national (6% vs 12%)

221 décès en moyenne annuelle

Suicides, puis accidents de la circulation principales causes de décès

Affections psychiatriques 1^{er} motif de prise en charge en ALD

À LA FRANCE MÉTROPOLITAINE

Surmortalité générale chez les garçons comme chez les filles, avec une **part de suicides nettement >**

LES 75 ANS ET + = 11% de la pop. en 2018

350 500 personnes Population **en forte croissance**

709 500 en 2050, dont **180 000 en perte d'autonomie**

Revenus - élevés qu'en France

Maladies de l'appareil circulatoire 1^{re} cause de décès et de prise en charge

+ de 4 pers./10 seules chez elles

Traitements **anti-hypertenseurs réguliers pour les 2/3** de cette classe d'âge

À LA FRANCE MÉTROPOLITAINE

Mortalité en baisse, mais + **élevée en Bretagne**, tant chez les hommes que chez les femmes. Un recours aux **traitements psychotropes + important**

Actions Régionales 2023

Favoriser l'installation et la coordination des professionnel·les de santé dans les territoires fragiles (PR0403)

Dans le cadre de la politique territoriale (dispositif Bien Vivre partout en Bretagne, Quartiers en transitions, Contrat en faveur des Îles), la Région soutient la construction et l'extension de maisons de santé pluri-professionnelles et centres de santé sur les territoires dans lesquelles elle est autorisée juridiquement à le faire, au regard du déficit en offre de soins constaté par l'ARS dans le cadre du zonage qu'elle a établi.

Le soutien de la Région vise à accompagner les communes ou EPCI dans leur projet afin de rendre le territoire plus attractif aux yeux des professionnel·les de santé.

Ainsi, en 2023, 9 projets ont été accompagnés : 7 créations ou extension de maisons de santé pluridisciplinaire (MSP) et 2 créations de centres de santé (CS)).

Par ailleurs, le dispositif Boosterr Santé visant à accompagner les expérimentations et innovations en santé dans les territoires les plus fragiles, a été centré en 2023 sur l'aide au démarrage des centres de santé. Il a ainsi permis d'accompagner le démarrage de 4 centres de santé pour un montant de 130 000 € en fonctionnement et 17 200 € en investissement.

- **Le déploiement de Points d'Accueil Ecoute Jeunes (PAEJ) sur l'ensemble du territoire breton (PR0102)**

Les PAEJ sont des structures d'accueil et d'écoute anonyme, inconditionnel et gratuit pour les jeunes de 12 à 25 ans qui rencontrent des situations de mal-être. La Région a poursuivi et renforcé (cf mesures d'urgence - RAP transversal Jeunesse) son soutien aux PAEJ en 2021 afin d'augmenter le nombre d'accueils et d'entretiens, de mettre en place de nouvelles permanences et de développer les démarches « d'aller-vers ». Les jeunes et leur famille peuvent ainsi être reçu·es par des psychologues, éducateurs·trices spécialisé·es ou intervenant·es sociaux.

Le nombre de jeunes accueilli·es a augmenté ces dernières années de façon très importante : l'année 2021 avait déjà été marquée par une forte croissance, avec près de 2 500 jeunes reçu·es (soit 25% de plus qu'en 2019 et 2020) ; en 2022 et 2023, ce sont respectivement près de 4 000 et plus de 5 600 jeunes bretonnes et bretons qui ont trouvé une écoute auprès des PAEJ. Cette très forte augmentation s'explique d'une part par la dégradation de la santé mentale des jeunes depuis la crise sanitaire - le nombre moyen de jeunes / PAEJ est passé de 195 en 2020 à 298 en 2023 -, mais également par l'ouverture de nouveaux services : 2 PAEJ ont ouvert leurs portes à Auray et Pontivy à l'automne 2021, puis deux autres à Vitré et Redon en 2022. En 2023, ce sont les PAEJ de Dinan et de Loudéac qui ont été installés.

Indicateur Points accueil écoute jeunes	2020	2021	2022	2023
Nombre moyen de jeunes accueilli·es par PAEJ	195	260	265	298
Nombre de PAEJ en Bretagne	13	15	17	19

- **Se mobiliser pour le transport des professionnel·les de santé et des patient·es vers les îles (PR0701)**

Un travail a été mené entre les services de la desserte des îles de la Région, l'ARS et l'Association des Îles du Ponant pour permettre de lever les freins à l'intervention des professionnels de santé sur les îles. Une première phase de ce travail a conduit à mettre en place une tarification spécifique pour les professionnels de santé pour les îles du Morbihan dans le cadre de la nouvelle DSP avec la Compagnie Océane. Ce travail doit maintenant se déployer sur les autres îles, notamment finistériennes et sur Bréhat. Les services de la Région sont prêts à dupliquer le modèle, en attendant du référent de l'ARS pour le travail d'identification des professionnels de santé.

Chiffres clés

+ de
77 800 €Subventions accordées en
2023 dans le cadre du
dispositif Booster Santé

3 M€

Investis par la Région en 2023 dans
le cadre de 31 actions d'innovation
énergétique favorisant la qualité de
vie des habitants

Zoom

L'évolution des besoins de santé au niveau local et des risques liés au dérèglement climatique et au climat conduit à l'émergence de nouveaux enjeux impactant la qualité de vie des habitants :

- Offre de soins limitée
- Qualité de vie au domicile
- Évènements climatiques (sécheresses, canicules, fortes pluies, froid...)
- Hausse des maladies chroniques (cancers, respiratoires, cardio-vasculaires)
- Nouvelles maladies vectorielles

Pour y faire face, il est nécessaire de favoriser les expérimentations et actions innovantes permettant d'agir sur la qualité de vie et le bien-être telles que : tiers-lieux, numérique en santé, nouveaux matériaux, bons gestes de santé et comportements protecteurs, Silver économie.

La Région Bretagne soutient depuis de nombreuses années les initiatives locales innovantes.

Actions Régionales 2023

- **Soutenir des démarches territoriales innovantes dans le cadre de Booster'santé (PR0102)**

Face aux inégalités territoriales en matière de démographie médicale et d'état de santé de la population de certains territoires bretons, la Région, en développant son dispositif Booster santé, a souhaité accompagner les acteurs locaux à expérimenter de nouvelles façons de répondre aux besoins en santé de la population ; partant du principe que les réponses à apporter sont en effet multiples et liées au contexte local.

En 2023, BoosTer santé a ainsi permis d'accompagner 5 projets dont la création d'un Institut Parentalité à Rennes et quatre centres de santé à Brennilis, Loudeac, Merland et St Thuriau à hauteur de 130 000 € en fonctionnement et 17 200 € en investissement.

- **Intégrer la santé au cœur de la stratégie d'innovation régionale (PR0503 / PR0504)**

L'économie de la santé et du bien-être pour une meilleure qualité de vie a été identifiée comme un des cinq Domaines d'innovation stratégiques (DIS) dans la stratégie régionale de recherche et d'innovation (S3) de la Région, qui s'appuie sur l'écosystème industriel et académique breton pour répondre aux nouveaux défis en matière de santé.

La Bretagne se présente comme un territoire d'innovations et d'expérimentations en santé, engagée dans la santé de demain, autour de la médecine des 6P (médecine préventive, prédictive, personnalisée, participative, apport de preuve, parcours de santé), mettant le et la patient·e au cœur du système de santé, renforçant la place de la prévention et améliorant la prise en charge du ou de la patient·e, avec la prescription de traitements plus efficaces et plus ciblés.

La Région Bretagne peut se différencier sur la question des usages et de la e-santé grâce aux collaborations actives entre acteurs de la santé et du numérique. Les enjeux de la prévention dans le parcours de vie, le handicap et le bien-vieillir, intégrant les dimensions santé et environnement, santé au travail et nutrition et santé s'inscrivent pleinement dans la stratégie, aux côtés des sujets plus classiques des technologies de santé et des thérapies innovantes.

L'écosystème des acteurs mobilisés sur ce domaine stratégique se compose aussi bien de structures de l'enseignement supérieur et de la recherche que d'établissements de soins publics et privés, d'établissements et services médico-sociaux, des living-labs en santé et des entreprises (+de 270 entreprises innovantes en santé). L'animation de l'écosystème repose en grande partie sur Biotech Santé Bretagne, qui porte notamment l'antenne bretonne du pôle de compétitivité Atlanpole Biotherapies et se trouve à l'interface entre les acteurs de la recherche, les acteurs du soin et les entreprises innovantes en santé et en cosmétique. D'autres opérateurs du territoire breton peuvent intervenir de façon croisée avec la thématique santé comme les pôles de compétitivité, les technopoles, le Pôle d'Excellence en Cybersécurité. La SATT Ouest Valorisation participe aussi au transfert de technologie du monde académique vers le monde industriel dans le domaine de la santé.

La Région a accompagné, en 2023 et dans le cadre des programmes budgétaires 503 et 504, 31 actions relevant du domaine d'innovation stratégique Economie de la santé et du bien-être pour une meilleure qualité de vie, pour près de 3 M€. On peut également noter que plus de 180 entreprises innovantes ont été accompagnées par les technopoles et que 12% des projets entrés dans l'incubateur régional Emergys Bretagne en 2023 relevaient de ce domaine d'innovation stratégique.

- **Développer la Silver économie (PR0203)**

Dans le contexte de vieillissement de la population, la Région participe à la réponse à ce défi de société en soutenant la Silver Economie ou Marché des séniors.

Pour cela, elle s'appuie sur le Gérontopôle de Bretagne Kozh ensemble qui vise notamment à dynamiser la compétitivité de la région grâce à un développement économique solidaire, notamment par la structuration d'une filière économie des séniors.

Cette structure concourt à l'animation territoriale de la démarche en mettant en lien les parties prenantes de la thématique en valorisant les actions et expériences innovantes. Cela peut passer par des rencontres, publications, séminaires ou des groupes de travail par exemple. Kozh ensemble favorise aussi le développement économique (l'incubation, la création et la consolidation d'activités économiques en lien avec Biotech Santé Bretagne). Il permet le soutien à la formation et les actions de recherche.

Depuis 2021, de nombreux webinaires ont eu lieu sur l'habitat, la santé, le soutien aux aidant·es. Des rencontres avec les acteurs de l'accompagnement et une journée Bien Vieillir (avec 220 participant·es) ont été organisées, ainsi qu'un webinaire national sur la lutte contre la dénutrition.

- **Soutenir la Recherche (PR0501)**

La Stratégie régionale de recherche et d'innovation (S3) en Bretagne comprend un Domaine d'Innovation Stratégique (DIS) ciblé sur l'économie de la santé et du bien-être pour une meilleure qualité de vie qui s'appuie sur l'écosystème industriel et académique breton pour répondre aux nouveaux défis en matière de santé.

A travers ses dispositifs de recherche, La Région Bretagne a ainsi soutenu, en 2023, 30 projets de thèses et 15 projets de post-doctorat (à travers le dispositif régional SAD mais aussi le dispositif Bienvenue COFUND), ainsi que quatre opérations dans le cadre interrégional du Cancéropôle Grand Ouest, s'inscrivant dans les différentes thématiques de ce domaine d'innovation stratégique (technologies pour la santé, thérapies innovantes, prévention-nutrition-environnement-travail, handicap, bien vieillir, cosmétique), pour plus de 3,1 M€.

- **La consolidation du réseau Biogenouest des plateformes de recherche en biologie-environnement-Santé (PR0501)**

Créé en 2002, Biogenouest est le réseau interrégional des plateformes technologiques en sciences du vivant et de l'environnement en Bretagne et Pays de la Loire. Il fédère des unités de recherche dans le Grand Ouest et coordonne 36 plateformes technologiques ouvertes à l'ensemble de la communauté scientifique (publique et privée).

Soutenu par les Régions Bretagne et Pays de la Loire et le Groupement d'Intérêt Scientifique IBSA, Biogenouest vise à développer un environnement technologique de haut niveau dans le domaine des sciences du vivant, à destination de la communauté scientifique, des industriels et des acteurs de l'innovation.

Ce réseau permet ainsi une plus grande mutualisation et structuration des plateformes de recherche dans les domaines concernés, offrant un accès à des technologies de pointe.

En 2023, la Région Bretagne a ainsi accompagné 8 plateformes en investissement (acquisition d'équipements) et 5 en fonctionnement (ingénieurs d'étude), pour près de 1 M€, permettant à ces plateformes de renforcer leur offre et leur positionnement scientifique.

- **La poursuite des projets structurants du CPER 2021-2027 (PR0501)**

En 2022 a été signé le CPER 2021-2027 entre l'Etat et la Région. Sur le volet recherche, 21 « méta-projets » ont été sélectionnés, visant à renforcer les infrastructures de recherche bretonnes, en cherchant à les intégrer dans les feuilles de route nationales et européennes des infrastructures de recherche.

3 projets concernent directement le domaine de la santé :

- Imagiis, Infrastructure d'Innovation en imagerie in-vivo et interventionnelle en santé
- Exposome, visant à analyser et comprendre la nature des expositions auxquelles les populations humaines et animales sont soumises ainsi que leurs interactions avec le génome et leurs effets sur la santé
- B2S, qui a pour ambition d'assurer la structuration et le développement des Plateformes de Biologie des sites de Brest et Rennes notamment dans les domaines de la cancérologie, des biothérapies, du métabolisme, et de l'auto-immunité

Plusieurs projets ont été lancés dans le cadre de ces méta-projets en 2023.

- **Suivi de la convention-cadre Région Bretagne-INSERM (PR0501)**

Une convention-cadre de partenariat a été signée en mars 2022 entre la Région Bretagne et l'INSERM, Institut national de la santé et de la recherche biomédicale. Elle vise à renforcer les capacités de recherche biomédicales sur le territoire breton. Ce partenariat court jusqu'au 31 décembre 2025.

**RAPPORT
TRANSVERSAL
JEUNESSE
2023**

**DANEVELL
DREUZSERVIJ
YAOUANKIZ
2023**

**FIN-CONTE
TRAVERSIER
JOUVANTIZE
2023**

En 2023, la Région a agi avec et pour les jeunes

Les jeunes bretonnes et bretons sont une force pour imaginer et construire la Bretagne de demain. C'est pourquoi, dès 2010, la Région a fait de la jeunesse une priorité en s'adressant à l'ensemble des jeunes de la tranche d'âge 13 à 29 ans¹, tout au long de leur parcours et en faisant en sorte qu'ils et elles soient au cœur de chacune de ses politiques : emploi, formation, orientation, transports, lycées, culture. Cet objectif de développer et de déployer une approche globale et intégrée de la politique jeunesse s'est appuyée sur une grande transversalité.

En 2017, la Région a souhaité, en se saisissant des évolutions intégrées dans la loi égalité et citoyenneté, aller plus loin dans ses engagements et sa mobilisation en faveur des jeunesses. Cette loi a, tout d'abord, confié aux Régions une responsabilité de « Cheffe de file » en matière de politique jeunesse et de coordination de l'information jeunesse. Elle a également posé le principe de l'animation d'un dialogue structuré jeunesse en région.

Dès lors, la Région, en lien avec ses partenaires et rassemblés avec les services de l'Etat, s'est saisie de cette nouveauté pour mobiliser tous les partenaires qui agissent pour les jeunes au sein de la Conférence jeunesse. L'objectif posé est de coordonner les nombreux services et offres existantes tournés vers les jeunes et de rendre possible leur participation et leur contribution à la construction des politiques publiques. C'est ainsi qu'est née la démarche d'élaboration d'un Plan breton de mobilisation pour les jeunesses, approuvé par la Conférence Jeunesse en janvier 2020.

Les 12 chantiers « thématiques » et 4 chantiers « outils » venant décliner ce Plan permettent aujourd'hui de donner le cap et de structurer les engagements et l'intervention des réseaux (institutions, collectivités, associations et jeunes). La Région elle-même, au-delà de co-piloter la démarche, s'est aussi engagée à prendre sa part dans sa déclinaison au regard de ses compétences.

Le présent RAP transversal jeunesse propose une vision transversale et thématique de l'engagement de la Région en faveur des jeunesses, afin d'offrir une lecture de l'action régionale en fonction des enjeux à relever avec et pour les jeunes. Il est structuré selon les 12 chantiers thématiques du plan breton, permettant ainsi de croiser des interventions portées par différentes missions budgétaires et concourant à un même objectif. Il doit également offrir la possibilité, à terme, de mettre en regard l'action de la Région avec celle des collectivités bretonnes, des services de l'Etat, de la CAF, des mouvements de jeunesse et d'éducation populaire ; toujours dans l'optique de rendre lisible l'action publique pour les jeunes et de favoriser leur accès aux droits.

En écho à la dynamique de dialogue structuré Jeunesse, visant à permettre aux jeunes de contribuer à la construction des politiques publiques et à favoriser un plus grand dialogue entre les jeunes ; la Région a installé une nouvelle Commission Jeunesse, Egalité des droits et Citoyenneté dont 4 élu-es du Conseil régional des jeunes (CRJ) sont à présent membres de droits. Cette initiative s'est poursuivie en 2023, année au cours de laquelle les membres du CRJ ont pu participer à 8 réunions de la commission, lui donnant ainsi, par leurs questions et remarques, un meilleur ancrage dans la réalité quotidienne des jeunes bretonnes et bretons.

En 2023, la Région a par ailleurs finalisé ses travaux visant à dessiner les contours de son rôle de cheffe de file en matière de politique jeunesse. Après un important travail de concertation avec les conseils départementaux et les intercommunalités, trois axes de travail ont pu être identifiés autour du développement et du partage de l'expertise sur les jeunesses, du soutien en terme d'ingénierie et de l'animation partenariale. Ces 3 axes de travail prennent corps au travers des chantiers « outils » du plan breton de mobilisation pour les jeunesses.

¹ L'INSEE dénombrait 629 347 jeunes bretonnes et bretons de 13 à 29 ans en 2021.

La mobilité géographique, sociale et culturelle des jeunes dans leur choix de formation et de métiers est un élément clé d'épanouissement dans le monde professionnel. Les jeunes sont à la recherche d'une activité professionnelle qui ait du sens, où le droit à l'erreur existe et qui leur permette de développer leurs compétences professionnelles et personnelles. Les jeunes ressentent comme un frein les lourdeurs administratives et regrettent l'illisibilité de certains réseaux d'acteur·trices.

Enjeux identifiés en 2019, lors de l'écriture du plan breton de mobilisation pour les jeunes.

Au quatrième trimestre 2023, le taux de chômage des jeunes s'affichait à 17,5 % (source : INSEE), soit un taux deux fois plus élevé que pour le reste de la population active (7,3%). L'emploi des jeunes se caractérise par ailleurs par une précarisation importante : plus de la moitié des jeunes salariés de 15 à 24 ans sont en Contrat à Durée Déterminée (CDD), intérim, contrat aidé ou apprentissage.

Le baromètre de la Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative (DJEPVA) sur la jeunesse 2023 montre que les jeunes ont globalement un rapport au travail et à l'emploi qui n'est pas si différent de celui des plus âgés. Les différences entre générations, bien réelles sur certains points, apparaissent cependant relativement peu importantes au regard de celles observées à partir des caractéristiques sociodémographiques des enquêtés (genre, situation d'activité, catégorie socioprofessionnelle). Ainsi, à titre d'exemple, le niveau de rémunération, la possibilité de conjuguer sa vie de famille et sa vie professionnelle, et le contenu des missions restent les principaux critères dans le choix d'un emploi, quelle que soit la génération.

Chiffres clés

997

Jeunes accompagnés·es à l'entrepreneuriat via le PASS création

2,6 M€

Pour soutenir l'offre de service des missions locales

129

Jeunes accueilli·es en stage ou en apprentissage à la Région en 2023

La Région agit avec et pour les jeunes

- Le soutien aux missions locales pour les jeunes les plus fragiles (PR0207)



Les 17 Missions locales de Bretagne ont pour mission d'accompagner les jeunes âgés de 16 à 25 ans dans leur parcours d'insertion. Elles mettent en place un processus global qui prend en compte toutes les actions nécessaires pour aider les jeunes à suivre et réussir leur parcours d'insertion. 18 840 ont bénéficiés d'un premier accueil en 2023 (dont 47,6% de femmes), et 45 704 ont été accompagnés (dont 48,6% de femmes).

La Région Bretagne apporte son soutien aux missions locales pour leur permettre de mener à bien leurs missions, notamment en ce qui concerne le repérage et la mobilisation des publics, l'accueil, l'information et l'orientation, l'accès à la formation qualifiante et à l'emploi, la sécurisation des parcours vers l'autonomie et la citoyenneté, l'accompagnement de projets territoriaux ainsi que la professionnalisation des équipes. Les formations proposées dans le cadre de PREPA et QUALIF sont mises à disposition des Missions locales pour les aider dans leurs missions.

En 2023, la Région Bretagne a financé l'offre de services des missions locales à hauteur de 2 543 000 €, et a également soutenu l'association régionale des missions locales à hauteur de 80 000 €.

- **Soutien à PEPITE Bretagne pour l'accompagnement des étudiant·es à l'entrepreneuriat (PR0503)**



Le programme *PEPITE Bretagne*, porté par l'Université de Rennes pour le compte des universités bretonnes, de la fédération des 7 technopoles bretonnes et de la conférence des grandes écoles bretonnes, vise à développer la création d'entreprises en formant les étudiant·es du territoire à l'esprit d'entreprendre et à favoriser l'insertion professionnelle des étudiant·es et doctorant·es.

En 2023, *PEPITE Bretagne* a poursuivi ses actions régionales telles que *Fabrik Ta Pépité* ou *Une Idée Pour Mon Territoire* permettant une mise en œuvre efficace du plan d'actions "L'esprit d'entreprendre" sur le territoire. Les efforts ont porté leurs fruits, avec une progression de 66% en 3 ans des effectifs SNEE (Statut National des Etudiants Entrepreneurs) portant leur nombre à 200 et une répartition plus équitable entre les établissements. En 2022-2023, les actions menées ont permis de toucher près de 8 000 étudiant·es qui ont été sensibilisé·es à l'entrepreneuriat.

- **PASS Création : l'accompagnement de jeunes entrepreneurs (PR0505)**



Le Pass'création est un dispositif d'accompagnement à la création ou à la reprise d'entreprises. Il permet aux porteur·euses de projet de bénéficier d'un accompagnement personnalisé avec des conseils stratégiques, financiers et juridiques tout au long de leur parcours, jusqu'au développement de l'activité.

Le budget alloué à ce programme est de 1,9 M€ par an. En 2023, les jeunes de 30 ans et moins représentaient 21 % des entrepreneur·euses accompagné·es par *Pass'création*, soit 997 jeunes, dont 50 % étaient des femmes (495).

- **Soutien à l'association Entreprendre pour Apprendre (PR0505)**

Parce que l'association *Entreprendre Pour Apprendre* contribue à sensibiliser les jeunes qu'elle accompagne à l'entrepreneuriat, la Région lui apporte son soutien à hauteur de 33 250 €/ an.

Au cours de la période 2022-2023, 162 mini-entreprises ont été créées, mobilisant près de 5 000 jeunes âgé·es de 9 à 25 ans, soit une hausse de 28 % des effectifs par rapport à l'année précédente. Parmi eux, 984 jeunes ont participé à 37 mini-entreprises organisées dans des lycées bretons. Le salon régional des mini-entreprises, organisé le 11 mai 2023, a rassemblé 2 000 jeunes, 250 encadrant·es et 200 professionnel·les au Parc des Expositions de Lorient.

Ces mini-entreprises permettent aux jeunes de découvrir le monde de l'entreprise, de comprendre la diversité des métiers existants, d'acquérir de nouvelles compétences et de développer leur esprit d'entreprise.

- **Renouvellement des générations dans l'agriculture : dotation jeunes agriculteur·trices (PR0509)**



En 2023, environ 170 jeunes de moins de 30 ans ont bénéficié d'une aide à l'installation, soit 40% des 432 aides à l'installation pour des agriculteur·trices de moins de 40 ans attribuées par la Région. Ces installations aidées concernent 30% de femmes.

Le nombre d'installations est relativement homogène sur les 4 départements avec en moyenne 110 projets agréés. Les installations en production laitière spécialisée restent majoritaires. Elles représentent 42% des installations.

L'année 2023 est marquée par l'ouverture du prêt d'honneur *BRIT (Bretagne reprise initiative transmission) agricole* à l'ensemble des filières. Ce prêt à taux zéro, accompagne les jeunes agriculteur·trices à la création ou à la reprise d'une entreprise. Il permet de consolider les fonds propres de l'entreprise et facilite l'accès aux prêts privés. Au total 117 prêts BRIT agricole ont été accordés pour 3 406 000€ en 2023.

- **Les aides à l'installation des jeunes pêcheurs (PR0510)**



Le dispositif d'aide à l'installation à la pêche consiste à soutenir la création d'entreprises en aidant à l'acquisition d'un navire de pêche d'occasion. Cette aide s'adresse aux moins de 40 ans, titulaires de brevets et ayant une expérience suffisante en navigation. La Région intervient principalement en cofinancement du FEAMPA. Le taux d'aide publique est fixé à 40 %. La subvention est plafonnée à 75 000 € pour les navires de moins de 12 mètres et à 100 000 € pour les navires de 12 mètres à 24 mètres.

Pour l'année 2023, 10 projets ont été programmés et ont bénéficié d'une aide régionale de 170 k€ et de 396 k€ de FEAMPA.

- **Accueil des jeunes apprenti·es et stagiaires dans les services de la Région (PR0901)**

En 2023, les services de la Région ont accueilli 96 stagiaires, dont 55 femmes et 41 hommes. 30 de ces stagiaires ont reçu une gratification. 33 apprenti·es ont également été recruté·es dans les services de la Région (20 nouveaux contrats et 13 contrats initiés en 2022 ou 2021), dont 21 femmes et 12 hommes. Ces accueils ont été un peu moins nombreux qu'en 2022, à hauteur de -20%. Cette baisse du nombre de contrats d'apprentissage signés s'explique notamment par l'absence de candidatures sur plusieurs offres de contrat préparant à des formations de niveau 3 et par un temps de trajet trop important entre le domicile de l'apprenti·e, son organisme de formation et son lieu d'apprentissage.

Zoom sur le chantier 1 du plan

Contexte

La finalisation du travail en cours à la Région pour mieux comprendre les attentes des jeunes en matière d'accompagnement vers leur insertion professionnelle, appréhender les enjeux actuels des missions locales qui les accompagnent et élaborer de nouvelles modalités partenariales avec les 17 missions locales et leur association (ARML) est un pré-requis à son lancement.

Partenaires mobilisé·es

Responsables : Mission Locale Ouest Côtes d'Armor, ARML

Partenaires mobilisé·es : AFPA, Agences d'Intérim, Associations, Chambres consulaires (CCI, chambres d'agriculture, etc.), Communes, CIO, Départements, Entreprises, EPCI, Etat, FJT, Missions Locales, Pôle Emploi, Réseau IJ, Rectorat, Région...

Actions réalisées en 2023

Un plan de rénovation du partenariat avec le réseau des Missions locales engagé en 2023 ; pour cela, la Région a mandaté le cabinet AMNYOS pour conduire une étude concernant l'évolution du partenariat et des modalités de soutien financier du réseau breton des Missions locales. De nouvelles modalités d'accompagnement sont à construire en 2024, prévoyant l'élaboration d'une convention cadre Région Bretagne / réseau des missions locales et la rénovation des conventions financières.

Chantier 2

Assurer un choix de formation épanouissant et enrichissant pour les jeunes breton·nes

Se former et acquérir un diplôme est un vecteur facilitant de l'entrée dans la vie active. Les jeunes peuvent ressentir une pression face au choix de formation qu'ils·elles sont amené·es à faire, d'autant plus que certaines voies de formation nécessitent d'être mobile ce qui peut constituer un frein important. Les jeunes ont par ailleurs des pratiques spécifiques en matière de formation, notamment via le numérique, l'utilisation des MOOC, les FABLAB, etc. »

Enjeux identifiés en 2019, lors de l'écriture du plan breton de mobilisation pour les jeunes.

En 2023, la part de jeunes ni en emploi, ni en études, ni en formation est passé au quatrième trimestre à 12,5% (source : INSEE). Après une baisse marquée en 2022, elle a ainsi retrouvé le même niveau qu'avant la crise sanitaire. L'accès à la formation reste donc un enjeu fort, marqué, pour les études supérieures, par la montée en puissance de l'outil Parcoursup, auquel plus de 900 000 candidat·es ont eu recours en 2023.

Chiffres clés

136 000

Lycéen·nes et étudiant·es dans les lycées publics en Bretagne

2 769

Bourses pour des jeunes en formation sanitaire ou sociale

7 803

Jeunes ont bénéficiés d'un accompagnement PREPA pour leur formation

La Région agit avec et pour les jeunes

- **Bien vivre - soutien à l'investissement pour la construction et la restauration des écoles et équipements extras et périscolaires (PR0403)**



La Région Bretagne, via le dispositif *Bien Vivre Partout en Bretagne 2022*¹, a accompagné en 2023, 66 projets d'équipements enfance-jeunesse pour un montant financier de 6 750 687 €. Les projets accompagnés sont variés : il s'agit principalement de projets de construction et/ou réhabilitation d'écoles et de restaurants scolaires, la construction d'équipements enfance-jeunesse ou encore d'équipements extras et périscolaires (accueils de loisirs sans hébergement).

- **Les lycées et l'accompagnement des lycéen·nes (PR0102, PR0103, PR0104, PR0105, PR0106, PR0107, PR108)**



Les lycées sont l'une des compétences majeures de la Région en faveur des jeunes : la Région apporte un soutien financier à l'adaptation des bâtiments pour accueillir les lycéen·nes, à l'achat de matériels pédagogiques pour les enseignant·es et les élèves, ainsi qu'à l'acquisition d'équipements nécessaires au fonctionnement des lycées. Elle participe également au fonctionnement de ces établissements et encourage l'utilisation des outils numériques dans les établissements publics. En 2023, ces actions ont représenté un investissement de plus de 255 M€ au bénéfice de près de 120 000 lycéen·nes breton·nes inscrit·es dans ces établissements scolaires auxquels s'ajoutent les élèves en post-bac (plus de 16 000 étudiant·es).

¹ Les financements du dispositif « Bien Vivre partout en Bretagne 2022 » ont été engagés en 2023

- **Une tarification régionale pour la restauration et l'hébergement des lycées publics qui préserve le pouvoir d'achat des familles**



En application depuis la rentrée de septembre 2022, la tarification régionale solidaire de la restauration et de l'hébergement prend en compte la capacité contributive des familles. Malgré l'inflation des coûts des denrées alimentaires et de l'énergie, la Région n'a pas augmenté les tarifs des familles à la rentrée 2023 pour préserver leur pouvoir d'achat. En revanche, afin de garantir la qualité dans l'assiette, la collectivité a pris deux décisions : augmenter la recette garantie aux établissements de 30 centimes en la fixant à 3 € par repas et prendre en charge 100% des coûts de viabilisation (énergie et eau). Ces mesures permettent aux établissements de consacrer 2,60 € par repas à l'achat de denrées alimentaires et ainsi de leur donner les marges de manœuvre nécessaires pour s'approvisionner en produits de qualité et durables et en produits issus de l'agriculture biologique.

- **Acquisition de ressources pédagogiques pour les lycéen·nes (PR0101)**



La Région a poursuivi le soutien à l'accès aux ressources pédagogiques via 2 modalités en 2023. Le *Pass Ressources Pédagogiques* a fait l'objet d'une dernière attribution directe aux lycées. En effet, la Région a étendu l'expérimentation menée en 2022 sur 7 lycées à l'ensemble des lycées généraux et technologiques. Les manuels numériques ont fait l'objet d'un achat (535K€) par la Région pour une mise à disposition gratuite auprès des élèves et des enseignant·es, via la plateforme Pearltrees Education.

- **Soutien aux projets éducatifs des lycéen·nes (PR0101)**



Karta est une aide qui vise à encourager le développement de projets éducatifs centrés sur la citoyenneté et l'éco-citoyenneté, en mettant l'accent sur les 5 thématiques proposées. La levée des restrictions sanitaires a permis une reprise progressive des projets Karta présentés par les lycées bretons. Ainsi, pour l'année scolaire 2022/2023, 1 839 actions ont été enregistrées (1 650 en 2021-2022), avec un budget de plus de 2 millions d'euros. Les établissements d'enseignement sont donc à nouveau dans une dynamique d'élaboration de projets éducatifs et le nombre de projets proposés lors des 3 appels à dépôt retrouvent son niveau d'avant crise sanitaire.

Concernant le dispositif de *lutte contre la précarité menstruelle*, les établissements ont eu la possibilité, à deux reprises en 2023, de renouveler leur stock de protections périodiques. Au total, ce sont 80 lycées publics et 51 privés qui ont passé commande, pour un montant pris en charge par la Région de 186 K€.

- **Le soutien régional aux Centres de Formation d'Apprenti·es**

→ **Aide au maintien de l'activité des CFA (PR0202)**



L'apprentissage est une politique qui concerne directement la jeunesse, car elle est destinée aux 15-29 ans. La Région soutient le fonctionnement des Centres de formation d'apprentis (CFA) à hauteur de 2,09 M€, en concentrant son action sur deux axes :

- D'une part, elle a aidé au recrutement de 148 apprenti·es par des employeur·euses relevant de la fonction publique hospitalière, qui ne bénéficient pas ou peu des aides de l'État.
- D'autre part, via un appel à projets, elle a accompagné environ 2 500 apprenti·es porteur·euses de troubles "dys" pour garantir leur réussite dans leur formation.

→ **Le soutien à la construction et à la rénovation des CFA (PR0202)**



La Région apporte son soutien aux projets de restructuration des locaux de formation et des espaces de vie des apprenti·es. Ainsi, 10,4 M€ ont été alloués à 19 nouvelles opérations actées en 2023, visant à fournir aux apprenti·es breton·nes des installations de haute qualité pour les aider à réussir leur formation.

- **Le financement des formations sanitaires et sociales et le soutien aux étudiant·es de ces formations**

- **Le financement des formations sanitaires et sociales (PR0203)**



En matière de formation paramédicale et sociale, la Région finance les instituts et écoles délivrant les diplômes d'Etat et assure la définition de la carte des formations conformément au schéma des formations sanitaires et sociales.

En 2023, les dotations de fonctionnement ont atteint 57,1 M€ pour ces formations. Pour répondre au plus près des besoins des territoires en professionnels de santé, 234 places supplémentaires de formation ont été décidées en 2023, avec notamment l'ouverture de 3 nouveaux instituts d'aides-soignant·es à Loudéac, Lamballe et Baud, 1 institut pour auxiliaires de puériculture à Fougères et une formation en soins infirmiers à Redon.

- **Le soutien aux étudiant·es des formations sanitaires et sociales (PR0203)**



Pour soutenir les élèves et étudiant·es des formations sanitaires et sociales dans leur parcours de formation, la Région accorde des bourses sur critères sociaux.

Pour la rentrée 2023, 2 769 bourses ont été décernées, pour un montant total de 9 M€, dont 2 495 pour les moins de 26 ans pour un montant de 7,52 M€.

- **L'accompagnement des jeunes en insertion professionnelle**

- **La lutte contre le décrochage scolaire (PR0201)**

Afin de mieux appréhender la mission d'animation et de coordination des Plateforme de suivi et d'appui aux décrocheurs (PSAD), un état des lieux a été effectué sur le dernier semestre 2023. Les 17 Centres d'information et d'orientation (CIO) et 17 missions locales ont été rencontrés individuellement afin de connaître le fonctionnement de la PSAD (organisation, instances, partenaires associés), le suivi des jeunes (répartition entre la mission locale et le CIO, réalisation du suivi) et d'échanger sur leurs attentes en termes d'animation régionale. Cet état des lieux fait ressortir des enjeux concernant le public jeune, notamment :

- Comment répondre à ce nouveau public « mineurs » ?

Ce nouveau public nécessite une approche et accompagnement différent : lien avec les familles, jeunes qui n'ont pas de projet, difficultés pour les mobiliser (action, prépa). Il s'agit d'un accompagnement qui demande du temps, des dispositifs plus souples dans le cadre, les horaires également, et qui propose des actions innovantes (en individuel et en collectif) sur différentes thématiques (santé, sport, accès aux droits, mobilité)

- Comment travailler en amont du décrochage ?

Il s'agit de favoriser un repérage précoce, en mettant en place des actions de prévention et en menant un travail d'information et de prévention.

- Comment aller-vers les jeunes afin de sortir du côté institutionnel ?

En effet, il s'agit de repérer les jeunes « invisibles » mais aussi d'expérimenter de nouvelles pratiques, de nouvelles modalités d'accompagnement, de nouveaux lieux de rencontres.

Les besoins de travailler sur la santé des jeunes et plus particulièrement sur la santé mentale, sur la problématique de la mobilité afin de favoriser l'accès aux différentes solutions et dispositifs répartis sur le territoire, ainsi que sur le logement ont été clairement identifiés.

- **Les formations de préparation aux projets (PR0205)**



Les formations de la *gamme PREPA* accompagnent les personnes en recherche d'emploi dans leur parcours d'évolution professionnelle :

- Le dispositif *PREPA Projet* permet de découvrir différents métiers et d'explorer de nouvelles options professionnelles. Environ 3 323 stagiaires ont bénéficié de ce programme en 2023, dont 41% de moins de 26 ans.
- Le dispositif *PREPA Avenir Jeune* est destiné aux jeunes rencontrant des difficultés d'insertion professionnelle. Il offre des parcours de remobilisation soutenus par des activités associatives, culturelles ou sportives, ainsi que des immersions en situation professionnelle. En 2023, 1 745 personnes se sont inscrites à ces sessions de formations. Parmi elles, 83% n'avaient peu ou pas de qualifications et 3% étaient bénéficiaires du RSA. Par ailleurs, la formation a bénéficié à 47% de femmes contre 51% en 2022.
- Le dispositif *PREPA Clés* est destiné aux personnes les plus vulnérables, en particulier les personnes en situation d'illettrisme. Il vise à renforcer leurs compétences afin de faciliter leur accès à l'emploi ou leur préparation à une formation. 26% des stagiaires qui ont bénéficié de cette formation ont moins de 29 ans, soit 2 735 stagiaires.

→ L'aide à l'accompagnement à la qualification pour les jeunes (PR0204)



L'accompagnement à la qualification consiste à proposer aux stagiaires sortant d'une formation de la *gamme PREPA* et ayant validé un projet de professionnel nécessitant une formation qualifiante dont l'entrée est prévue à moyen terme, de bénéficier d'un accompagnement renforcé durant cette période interstitielle.

Cet accompagnement est assuré par un binôme (organisme de formation PREPA qui a accompagné le stagiaire et une structure d'accompagnement qui connaît ses besoins ou ses difficultés sur le plan social, telles que les Missions locales, les Points d'accueil emploi (PAE), France Travail, les Départements).

L'objectif est de permettre au stagiaire de rester en dynamique pendant cette période et de se préparer à entrer en formation qualifiante. Il devra s'engager à réaliser plusieurs actions (immersion en centre de formation qualifiant, préparation aux épreuves de sélection, remise à niveau, démarches liées à la levée de certains freins comme la mobilité, la garde d'enfant). Le binôme accompagne le stagiaire tout au long de cette période (entretiens, points téléphoniques, accompagnement dans les démarches à effectuer). Cet accompagnement peut durer jusqu'à 6 mois maximum après la formation PREPA. L'animation sera renforcée en 2024 afin qu'elle soit mieux et plus utilisée.

En 2023, 633 jeunes de moins de 30 ans ont profité de cette aide, ce qui représente 85% des bénéficiaires.

→ Le soutien régional aux stagiaires en formations qualifiantes (PR0204 et PR0205)



Le dispositif *QUALIF Emploi individuel* est une aide personnelle destinée à aider les demandeur·euses d'emploi à accéder à une formation sanctionnée par un titre ou un diplôme si celle-ci n'est pas disponible dans l'offre collective du *QUALIF Emploi Programme*. Ces deux dispositifs sont ouverts à tous les demandeur·euses d'emploi.

Les jeunes âgé·es de 18 à 25 ans doivent être accompagné·es par un conseiller en évolution professionnelle et avoir quitté le système scolaire depuis plus de six mois (pour les formations de niveau Bac et inférieur) ou plus d'un an pour les autres formations pour entrer sur *QUALIF Emploi Individuel*. Cette aide couvre les frais pédagogiques, limités à 3 500 € selon le niveau de formation ou 4 500 € pour les publics peu ou pas qualifiés, ainsi qu'une aide financière pour les stagiaires qui ne sont pas indemnisés par Pôle emploi.

En 2023, 2 042 jeunes de moins de 26 ans (2 909 de moins de 30 ans) sont entrés sur des formations collectives du *QUALIF Emploi Programme*. Par ailleurs, sur les 1 764 personnes ayant suivi une formation du dispositif *QUALIF Emploi Individuel*, 457 ont moins de 30 ans, ce qui représente 26 % des bénéficiaires.

→ Les actions territoriales PREPA et QUALIF (PR0205)

En complément des *gammes PREPA et QUALIF Emploi*, la Région soutient les actions territoriales en réponse aux besoins de recrutement des entreprises ou permettant une meilleure prise en compte des problématiques rencontrées par les personnes. Sur les 1 277 stagiaires entrés en formation en

2023, 577 avaient moins de 26 ans (41%) dont 167 en formation qualifiante et 360 en formation de préparation au projet.

→ **Les formations des personnes sous-main de justice - détenu.es (PR0205)**



Le programme de formation des personnes sous mains de justice mis en œuvre dans les 7 établissements pénitentiaires de Bretagne propose d'acquérir un socle de compétences, d'obtenir une qualification et préparer la fin de détention. En 2023, 161 jeunes de 18-25 ans ont bénéficié d'une formation pendant leur détention.

→ **L'aide financière pour une meilleure sécurisation des parcours des jeunes (PR0206)**



L'aide financière contribue à sécuriser les parcours des personnes intégrant une formation financée par la Région. Elle est déterminée sur critères sociaux et est constituée d'une aide socle qui peut être majorée en fonction du quotient familial et des impôts sur le revenu de la personne. Cette information permet la prise en compte de la situation individuelle et familiale du stagiaire. Elle est complétée par un forfait transport / hébergement (de 15 à 100 €, variable selon la distance domicile/ lieu de formation) et d'un forfait restauration de 80 €. Sur les 8 326 stagiaires entrés en formation en 2023 et bénéficiaires de l'aide financière, 4 430 sont des jeunes de moins de 26 ans.

• **Le soutien aux étudiant·es et le renforcement de l'enseignement supérieur et de la recherche**

→ **Organisation des rendez-vous de la vie étudiante (PR0501)**

Après une première édition en 2022, co-organisée par le Région, le Rectorat d'Académie et le Centre régional des œuvres universitaires et scolaires (CROUS) Bretagne, la prochaine édition est prévue à l'automne 2024.

→ **Le soutien aux doctorant·es (PR0501)**



La Région soutient les jeunes chercheur·euses en offrant des *Allocations de Recherche Doctorale (ARED)*. Ce dispositif a pour objectif de former de jeunes chercheur·euses aux métiers de la recherche et de développer leurs compétences dans les laboratoires publics et privés de Bretagne.

En 2023, 117 nouveaux·elles doctorant·es ont été soutenu·es, pour un financement de thèse pour une durée de trois ans. La contribution de la Région s'élève à 18 500 € par an et par doctorant·e.

→ **Soutien à la formation des enseignant·es bilingues (PR0301)**



L'aide Skoazell s'adresse aux personnes inscrites en master Métier de l'Enseignement, de l'Education et de la Formation (MEEF) - enseignement bilingue, afin de préparer les concours de l'enseignement bilingue français-breton. D'un montant de 4 000 € pour chaque année de master, elle participe de manière active au financement des études permettant l'accès aux métiers de l'enseignement en langue bretonne.

En 2023, 9 personnes ont été bénéficiaires de Skoazell en master 1 pour un budget total de 36 000 € et 13 en master 2 pour un montant de 52 000 €. Parmi les bénéficiaires en master 1, tous·tes sont des jeunes et 10 parmi les masters 2.

→ **La participation active à la formation des futur·es professionnel·les du patrimoine (PR0304)**



La Région propose un dispositif de bourses universitaires pour soutenir la recherche sur le patrimoine breton et la production de connaissances inédites. Cette aide est destinée aux

étudiant·es en master 1 et 2 ainsi qu'aux doctorant·es et est accordée sous la forme d'une bourse de recherche. En 2023, la Région a accompagné 3 travaux de recherche (mémoires et thèses).

La Région poursuit par ailleurs sa collaboration avec Rennes 2, sous la forme de 3 exercices pratiques d'inventaire portés par le master REPATS, ainsi qu'avec l'UBS. La réflexion autour des outils pédagogiques se poursuit afin de sensibiliser les jeunes publics, notamment lors des Journées du patrimoine.

→ Le soutien au Campus des Industries Navales (PR0501)



La Région soutient le Campus des Industries Navales (CINav), qui a pour mission de faire connaître les métiers de l'industrie navale auprès des jeunes et des organismes de formation. Pour cela, le CINav propose un contenu pédagogique spécifique destiné à des formations générales, comme des formations de soudeur, de chaudronnier ou d'électricien, par exemple, ainsi qu'un label garantissant un niveau de compétences élevé pour les jeunes diplômé·es permettant aux entreprises de recruter du personnel qualifié. Les diplômé·es ont un taux d'insertion professionnelle très satisfaisant.

Le CINav a également créé un "Navire des métiers" pour permettre aux collégien·nes et aux lycéen·nes de découvrir ces métiers et travaille activement pour encourager la participation des femmes à cette filière. En 2023, la Région a accordé une aide financière de 73 812 € pour soutenir cette initiative.

→ Le soutien aux jeunes sportifs et sportives de haut niveau et aux pôles espoir (PRO 307)

En 2023, 124 sportif·ves breton·nes possédaient le statut de Sport haut niveau (SHN), listés dans la catégorie « Relève ».

93 répondaient aux critères d'éligibilité du dispositif de la Région et ont donc été invités à faire une demande de bourse. À la suite du dépôt des dossiers, 60 athlètes (32 hommes et 28 femmes), issu·es de 20 disciplines différentes, ont bénéficié de cette aide pour un montant total de 53 160 € (soit en moyenne 886 € par athlète).

Par ailleurs, la Région soutient les pôles espoirs en leur accordant une aide globale de 182 000 € pour leur fonctionnement, répartie entre les 25 pôles situés en Bretagne (522 jeunes bretons et bretonnes sont inscrit·es dans ces pôles espoirs).

Zoom sur le chantier 2 du plan

Contexte

Les objectifs généraux énoncés lors de la co-construction du chantier en 2020 sont les suivants : développer l'approche par compétences dans le choix et le cursus de formation, renforcer la flexibilité entre les filières, garantir et rendre possible la réorientation sans que cela soit vécu comme un échec, permettre une connaissance accrue des métiers et valoriser les métiers locaux, renforcer l'éducation au choix en individualisant et personnalisant l'information et l'accompagnement en partant des envies des jeunes, et enfin reconnaître la complémentarité entre l'Éducation nationale, les organismes de formation et l'éducation populaire

Partenaires mobilisé·es

Partenaires mobilisé·es : Acteur·rices de l'orientation et de la formation, membres du réseau IDEO, Associations, Etudiant·es, Parents d'élèves, Région, Rectorat, Universités...

Chantier 3

Permettre aux jeunes de trouver l'information dont ils et elles ont besoin

« Avec la multitude de dispositifs, de structures et d'interlocuteur·trices, il peut être compliqué pour les jeunes de trouver la bonne information et de la comprendre. Internet est le premier outil d'information des jeunes. Il s'agit de développer la lisibilité numérique des réseaux de jeunesse en étant aux côtés des jeunes mais en ne faisant pas à leur place. »

Enjeux identifiés en 2019, lors de l'écriture du plan breton de mobilisation pour les jeunes.

Le baromètre 2023 des Pratiques d'Information des Jeunes réalisé par Info Jeunes France met en lumière plusieurs domaines dans lesquels les jeunes se sentent moins bien informés, notamment : les services pour se loger, l'accès aux droits sociaux et la création d'une activité. 59% des répondant·es ont déjà sollicité un accompagnement par un organisme ou une institution dans leurs démarches d'information, et 19% citent spontanément le réseau Info Jeunes parmi les structures d'information connues.

Chiffres clés

105 220

Jeunes bénéficiaires des services du réseau Info Jeunes en Bretagne

60

Structures Info Jeunes en Bretagne

120 000

Jeunes sensibilisés à l'orientation

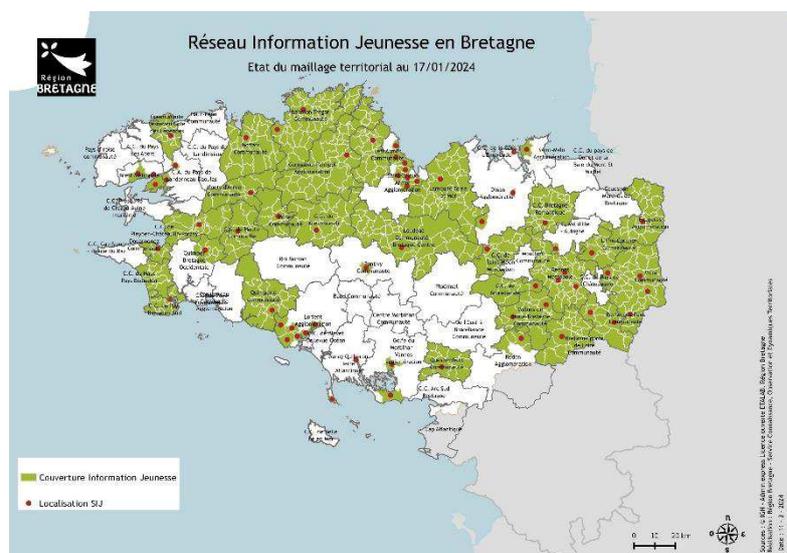
La Région agit avec et pour les jeunes

- Soutien au CRIJ Bretagne et à l'ADIJ (PR0401) et délégation de compétences



2023 a été marquée par les premières labellisations de structures Information Jeunesse par le Conseil régional depuis la délégation de compétences de l'Etat et le renforcement des relations avec le Centre régional d'information jeunesse (CRIJ) et l'Association départementale information jeunesse (ADIJ) dans le cadre de l'instruction des dossiers.

Le Conseil régional a renouvelé son soutien au CRIJ pour l'accompagnement, la promotion et la coordination des 60 structures qui composent le réseau Info Jeunes en Bretagne. Une nouvelle structure a rejoint le réseau en 2023, à Rostrenen au sein du Lycée Rosa Parks, avec un rayonnement sur tout le Kreiz Breizh. Le CRIJ assure la formation initiale des professionnel·les « conseiller·es information jeunesse » et produit des ressources documentaires sur tous les sujets qui touchent les jeunes : logement, santé, engagement, loisirs.



Le CRIJ est également membre d'IDEO et contribue au déploiement du Service public régional de l'orientation et de l'évolution professionnelle.

En 2023, 105 220 jeunes breton-nes (dont 57% de filles, 43% de garçons) ont bénéficié des services du réseau Info Jeunes, soit une hausse de fréquentation de 18% par rapport à l'année précédente. Les principales demandes concernent la recherche d'un travail, la construction de son parcours, l'accès aux droits et les démarches administratives.

En 2023, la Région a également soutenu la plateforme [Jeunes en projet](#) (10 000 €), véritable boîte à outil pour soutenir et valoriser les projets des jeunes. Elle permet de retrouver dans un espace unique toutes les aides et dispositifs bretons visant à favoriser les initiatives de jeunes et met en lumière les réalisations des jeunes, devenant ainsi une source d'inspiration. Portée par le CRIJ et initialement développée pour le Finistère, son déploiement à l'échelle de la Bretagne a été permis grâce au plan breton et aux financements complémentaires de l'Etat, de la Région, des Conseils Départementaux (3 sur les 4) et des 4 CAF.

- **Initiation au numérique pour les jeunes, via visa internet Bretagne (PR0502)**



Le Visa Internet Bretagne s'adresse à toutes les bretonnes et bretons qui souhaitent s'initier gratuitement aux usages numériques, quels que soient leur âge ou leur situation. La Région soutient financièrement les lieux labellisés Espaces publics numériques (EPN), qui mettent en place ces initiations.

Selon la dernière enquête réalisée auprès des structures labellisées par le Visa Internet Bretagne, les moins de 30 ans représentent près de 22% des publics accueillis.

- **IDEO, le service public d'information et d'aide à l'orientation en Bretagne (PR0201)**



IDEO est un réseau de structures d'information, d'emploi, d'insertion professionnelle et scolaire en Bretagne, composé de 11 organisations telles que France Travail, les Services universitaires d'insertion et d'orientation (SUIO), les Centres d'information et d'orientation (CIO), les missions locales, le réseau Info Jeunes. Ces structures informent et conseillent les bretonnes et les bretons sur les métiers, les formations et les opportunités d'emploi en Bretagne. La liste de ces structures est accessible depuis [la plateforme web IDEO - rubrique « lieux d'information »](#) (500 lieux d'information).

La plateforme web régionale offre une variété d'informations pour aider à s'orienter et à faire des choix. En outre, IDEO recense des informations sur les formations (7 000), les métiers (800), mais également des offres de stage de découverte pour les élèves de troisième.

→ **Les actions locales d'information sur les métiers et les formations**



Pour informer les jeunes sur les métiers et les formations, huit modalités d'intervention locales ont également été mises en œuvre en 2023. Elles ont touché près de 120 000 jeunes. Parmi ces modalités, quatre sont spécifiquement destinées au public jeune : les salons de l'enseignement supérieur, la compétition des métiers, les forums « orientation scolaire » et les actions d'information pour les publics scolaires.

- **La communication sur les actions et dispositifs régionaux qui concernent les jeunes (PR0905)**



Les dispositifs mis en place par la Région et qui s'adressent aux jeunes bretonnes et bretons font l'objet d'actions d'information ou de communication afin de les porter à leur connaissance. Ces actions sont relayées dans les médias de la Région, sur le site [bretagne.bzh](#) et ses réseaux sociaux (Facebook, X, Instagram, LinkedIn), le magazine B, par la production de plaquettes, la réalisation de campagnes ciblées à leur attention, l'organisation ou la présence sur des événements les concernant.

En 2023, ces relais ont concerné :

- ✓ Le concours de critiques littéraires organisé à l'occasion du Goncourt des lycées ;
- ✓ Le partenariat avec le Festival Etonnants Voyageurs qui permet chaque année à 850 lycée·nes et apprenti·es breton·nes de découvrir le festival en avant-première et de rencontrer auteur·trices et professionnel·les de l'édition ;
- ✓ La présence d'espaces d'information IDEO sur 5 salons post-bac (Rennes, Brest, Quimper, Saint-Brieuc, Vannes) et au total sur 40 événements emploi, formation et orientation sur le territoire ;
- ✓ La réalisation d'un flyer à l'occasion de la campagne d'inscription à la tarification pour la restauration et l'hébergement dans les lycées publics ;
- ✓ La mise à disposition par la Région de 50 000 billets gratuits par semaine du 12 juillet au 03 septembre 2023 pour que les jeunes puissent voyager sur tout le réseau Breizhgo ;
- ✓ L'inauguration du nouveau lycée Mona-Ozouf de Ploërmel.

Zoom sur le chantier 3 du plan

Contexte

Ce chantier a débuté en 2020 avec des travaux centrés sur l'amélioration de l'accès des jeunes breton·nes à l'information via le numérique. Le groupe de travail s'est réuni régulièrement en 2021 et 2022 pour réfléchir à la création d'une plateforme numérique "Jeunes en Bretagne" qui rassemblerait différents portails thématiques tels que "Jeunes en projets", "Jeunes en route pour le monde", "Jeunes en logement", etc. Cette plateforme fournirait des informations sur les aides et les dispositifs ainsi que des services.

Pour 2023, dans un contexte de fort renouvellement de l'équipe du CRIJ et de remise à plat du projet associatif de la structure régionale, les travaux de ce groupe de travail ont été mis en pause.

Partenaires mobilisé·es

Responsable : Le Centre Régional Information Jeunesse (CRIJ)

Les partenaires mobilisé·es sont : Le Centre Régional Information Jeunesse, des Structures Info Jeunes, des maisons des jeunes et de la culture, des représentants de communes, d'intercommunalités, de conseils départementaux, des missions locales, des représentants des jeunes (Fédération des associations de Bretagne occidentale, des jeunes volontaires de service civique sur des missions liées à l'information...), des représentants des services de l'Etat...

Le bien-être est un facteur déterminant de l'épanouissement personnel (social, professionnel). Pourtant, 17 % des jeunes scolarisé·es déclarent être en souffrance psychique. Comment mieux prévenir, repérer et soutenir les situations de mal-être des jeunes breton·nes ?

Enjeux identifiés en 2019, lors de l'écriture du plan breton de mobilisation pour les jeunes.

Dans son baromètre publié en février 2023, Santé publique France indique que les pensées suicidaires et tentatives de suicide des jeunes adultes ont été multipliées par deux depuis 2014, atteignant 7,2 % en 2021. Une évolution d'autant plus marquante que les données pour les autres classes d'âge tendent à stagner, avec une prévalence de 4,2 % pour l'ensemble des répondant·es. La dernière enquête nationale « *Conditions de vie des étudiants* », menée par l'Observatoire national de la vie étudiante au printemps 2023 pointe également une fragilisation de la santé mentale des jeunes, 60 % des étudiant·es déclarant s'être senti·es « en permanence ou souvent épuisés ».

Chiffres clés

5 600

Jeunes ont bénéficié d'un accompagnement par un PAEJ

38

équipements sportifs de proximité soutenus via *Bien Vivre*

207

Lycéen·nes corres'santé

La Région agit avec et pour les jeunes

Lors de sa session des 19 et 20 juin 2023, le CESER a adopté un rapport intitulé « *Il faut toute une région pour favoriser le bien-être des jeunes en Bretagne. Promouvoir la santé mentale avec elles et avec eux* ». En s'appuyant sur de nombreuses recherches et auditions, le CESER appelle les acteur·trices public·ques et la société à se mobiliser pour promouvoir la santé mentale des jeunes en relevant quatre grands défis assortis de préconisations :

- Un défi culturel : changer de regard sur la santé mentale ;
- Un défi scientifique : mieux connaître et suivre la santé mentale des jeunes ;
- Un défi de santé publique : promouvoir la santé mentale en agissant sur l'ensemble des facteurs qui l'influencent ;
- Un défi politique et sociétal : faire de la santé mentale des jeunes une grande priorité régionale.

• Soutien aux Points Accueil Ecoute Jeunes (PAEJ) et à leur réseau (PR0401)



Les PAEJ sont des structures d'accueil et d'écoute anonyme, inconditionnel et gratuit pour les jeunes de 12 à 25 ans qui rencontrent des situations de mal-être. Dans la poursuite des mesures d'urgence Jeunesse votées en 2021, de nouvelles modalités financières de répartition du soutien régional aux PAEJ ont été votées en mars 2022, afin que davantage de jeunes puissent être accueilli·es et que l'« aller-vers » se développe. La Région a consacré 524 500 € à l'accompagnement des PAEJ en 2023. Plus de 5 600 situations ont ainsi été accompagnées, par des psychologues, éducateur·trices spécialisé·es ou intervenant·es sociaux·ales (soit 298 jeunes en moyenne par PAEJ). La Région s'est également engagée, avec l'Agence régionale de santé (ARS) et la CAF, sur le développement de deux nouveaux PAEJ à Dinan et Loudéac.

Depuis la fin de l'année 2020, les PAEJ ont signalé une forte dégradation des situations des jeunes rencontrés, avec près de 3 entretiens individuels par situation en 2023. Les difficultés relationnelles

et sociales apparaissent en tête des demandes de rendez-vous (48% des situations accompagnées), juste devant la santé mentale (43%). L'action des PAEJ a par ailleurs permis de faire remonter 8 informations préoccupantes et 13 signalements en 2023.

Suivi de la fréquentation des PAEJ bretons	2020	2021	2022	2023
Nombre moyen de jeunes accueilli-es par PAEJ	195	260	265	298
Nombre de PAEJ en Bretagne	13	15	17	19

La Région accompagne par ailleurs financièrement, depuis 2018, la mise en place d'une coordination régionale qui permet la mise en réseau des professionnel·les des PAEJ, l'échange de pratiques et un suivi harmonisé de l'activité.

- **L'éducation à la santé des jeunes par les pairs avec le dispositif *Corres'Santé* (PR0402)**



En matière de prévention et promotion de la santé, la Région a maintenu sa mobilisation spécifiquement sur la santé des jeunes via le dispositif de prévention par les pairs *Corres'Santé*. En 2023, trois structures ressources (Addiction France, Promotion de la santé Bretagne et Liberté couleurs) ont été subventionnées afin d'accompagner les établissements souhaitant développer des démarches d'éducation par les pair-es. Pendant l'année scolaire 2022-2023, 16 établissements scolaires publics et privés (lycées bretons d'enseignement général, polyvalents et professionnels, agricole et maritime) répartis dans les 4 départements bretons, se sont engagés dans le dispositif *Corres'Santé*. 207 élèves ont fait le choix de s'investir dans la démarche autour de sujets de santé variés : vie affective et sexuelle, égalité fille-garçon, préjugés et discriminations, soirées festives et consommation de produits psychoactifs. Le dispositif a permis d'impulser une dynamique locale pérenne auprès des jeunes, l'ensemble des établissements ont en effet décidé de poursuivre la démarche après l'accompagnement des structures ressources.

- **Bien vivre - soutien à l'investissement pour les infrastructures sports-loisirs à destination des jeunes (PR0403)**



En 2023, la Région Bretagne a apporté son soutien, au titre du *dispositif Bien vivre Partout en Bretagne 2022*¹ et au titre des dotations métropolitaines, à 38 projets d'équipements sportifs pour un montant financier de 4 994 794 €. Il s'agit notamment de la construction / réhabilitation de complexes / espaces sportifs, la construction d'équipements sportifs de proximité et l'aménagement d'espaces de loisirs.

- **Soutien aux fédérations de sport scolaire (PR0401)**



Quatre ligues régionales consacrent leur activité au développement du sport des jeunes scolarisés : l'Union sportive de l'enseignement du premier degré (USEP) pour les élèves du primaire, l'Union nationale du sport scolaire (UNSS - public) et l'Union générale sportive enseignement libre (UGSEL - privé) pour les élèves du secondaire et enfin le sport universitaire pour les élèves des grandes écoles et des universités. La politique sportive régionale soutient chacune d'elles en fonctionnement avec en 2023, une enveloppe totale de 114 K€ (USEP : 26 K€ / UGSEL : 30 K€ / UNSS : 30 / Sport universitaire : 28 K€).

Par ailleurs, les associations sportives des lycées adhérentes à l'UNSS et à l'UGSEL peuvent bénéficier d'aide au transport pour participer aux épreuves inscrites au calendrier fédéral à partir du niveau inter-régional. Dans ce cadre, 154 070 € ont été attribuées à 116 associations sportives différentes en 2023. Pour le sport universitaire, seul le niveau national est aidé. En 2023, la Région a engagé 11 965 € pour permettre à 488 sportives et sportifs breton·nes de participer à ce niveau de compétitions. Au total, sur l'ensemble des dispositifs, la politique sportive régionale a consacré 280 035 € pour le développement du sport des jeunes breton·nes scolarisé·es.

¹ Les financements du dispositif « Bien Vivre partout en Bretagne 2022 » ont été engagés en 2023

Zoom sur le chantier 4 du plan

Contexte

Ce chantier a été initié en janvier 2022, autour de l'Agence régionale de Santé (ARS), de l'association SESAM qui coordonne le réseau des PAEJ, de l'association Unicité, de représentantes de la Fédération Nationale des Etudiants en Soins Infirmiers et de la Région. Dès les premiers échanges, la volonté commune de travailler sur la promotion de la santé des jeunes par les pairs a été identifiée. En 2022, une rencontre régionale a été organisée à Lorient, à l'issue de laquelle 3 axes de travail ont été identifiés :

1. Favoriser la rencontre de l'ensemble des institutions qui, en Bretagne, soutiennent les dynamiques de promotion de la santé des jeunes par les pairs, afin d'envisager une stratégie coordonnée.
2. Construire des ressources ou guide pratique, avec retours d'expériences et outils, pour mieux doter les acteur-trices qui souhaitent mettre en œuvre des dispositifs de promotion de la santé des jeunes par les pairs.
3. Permettre la rencontre des jeunes pairs engagés dans l'ensemble des dispositifs de promotion de la santé des jeunes par les pairs, afin de valoriser leurs expériences et d'alimenter les actions/dispositifs par leurs regards sur la santé des jeunes.

Partenaires mobilisé·es

Responsable : l'Agence Régionale de Santé, l'association SESAM Bretagne, l'association Unicité, la Région Bretagne.

Les partenaires mobilisé·es sont : des représentants des services de l'Etat (Rectorat, PJJ et police nationale), de l'enseignement supérieur et de la recherche (l'EHESP via Eric Le Grand, sociologue et chercheur spécialisé dans l'éducation par les pairs, des universités...), des collectivités territoriales, l'observatoire régional de la santé, Addiction France, Promotion Santé Bretagne, Liberté Couleur, des missions locales, des PAEJ, des représentants des jeunes, le CESER ...

Actions réalisées en 2023

- ➔ Une réunion inter-institutionnelle sur la promotion de la santé des jeunes par les pairs a été organisée le 13 avril 2023. Douze structures étaient représentées (Rectorat, Agence Régionale de Santé, Conseils départementaux, CAF, Université...). Plusieurs pistes de travail ont été identifiées :
 - Structuration d'un réseau régional, en veillant à bien rassembler tous les milieux de vie (milieux scolaires, étudiants, service civiques), afin de reconnaître et valoriser l'éducation par les pairs
 - Organisation de temps pour les adultes référent·es qui accompagnent les démarches de prévention par les jeunes pairs, afin de répondre à un besoin de partage d'expériences.
- ➔ Une rencontre régionale pour et par les jeunes engagés dans des dispositifs de promotion de la santé par les pairs a été organisée le 1^{er} juin 2023 à Lorient, à l'Université Bretagne Sud. Elle a rassemblé 70 participant·es de toute la Bretagne et a permis de valoriser les expériences et engagements des jeunes et de croiser leurs regards sur la santé des jeunes entre jeunes et professionnel·les.

Les parcours de vie des jeunes passent par la décohabitation, que ce soit pour se former, pour travailler ou pour s'émanciper. Les besoins de jeunes en matière de logement sont variés - logement de courte durée, colocation, double logement dans le cadre d'un parcours d'alternance par exemple, à faibles revenus - et les freins pour y accéder nombreux : les moyens financiers, la connaissance de ses droits, le manque de garanties, la lecture et la compréhension d'un bail. Comment permettre alors à chaque jeune d'accéder à un logement adapté à sa situation et faciliter la gestion de cette nouvelle responsabilité ?

Enjeux identifiés en 2019, lors de l'écriture du plan breton de mobilisation pour les jeunes.

La rentrée 2023 a une nouvelle fois été marquée par les difficultés importantes des jeunes pour trouver un logement, notamment pour les étudiant·es. Si l'offre de logement privé sature, tout comme celle du parc social, l'offre en résidences universitaires gérées par le CROUS reste notablement insuffisante. Selon la fondation Abbé Pierre, les 175 000 places disponibles ne permettent de loger qu'environ 25% des 712 000 boursier·ères de l'Etat et 6% de l'ensemble des 2,7 millions d'étudiant·es.

Mais ces difficultés ne touchent pas uniquement les étudiant·es : apprenti·es, saisonnier·ères, jeunes actifs sont également impacté·es, avec un taux d'effort net pour se loger (22% de leur budget pour les 18-25 ans et 18,5% pour les 25-29) nettement supérieur à celui de la population générale (10,3%). Source : rapport d'information sur le logement et la précarité des étudiant·es, des apprenti·es et des jeunes actifs de l'Assemblée Nationale.

Chiffres clés

8 500

Jeunes logé·es au sein du réseau habitat jeune

100

Saisonnier·ères logé·es dans des internats de lycées

50 M€

Pour la rénovation ou à la construction de résidences étudiantes (CPER 21-27)

La Région agit avec et pour les jeunes

- **Soutien à l'URHAJ Bretagne (PR0402)**



Dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens 2022-2024, la Région a poursuivi, en 2023, son partenariat avec l'Union régionale pour l'habitat des jeunes (URHAJ) à hauteur de 40 000 €, autour de 5 axes : développer l'offre Habitat Jeunes, coopérer avec les acteur·trices du territoire, favoriser la participation des jeunes, animer le réseau et contribuer aux politiques publiques. Le réseau *Habitat Jeunes Bretagne* (20 adhérent·es, 91 implantations - résidences habitat jeune, foyer soleil, logements diffus et 5 services habitat jeunes ou Comités locaux pour le logement autonome des jeunes (CLLAJ) - dans 45 communes bretonnes) permet de loger 7 200 jeunes et d'accueillir près de 8 500 jeunes par an.

- **Bien vivre - soutien à la construction de logement pour les jeunes (PR0403)**



En 2023, 2 projets d'habitat jeunes ont été soutenus par la Région Bretagne via le dispositif *Bien Vivre Partout en Bretagne 2022*¹. Il s'agit de l'équipement de 12 logements pour les saisonnier·ères sur le territoire du Trégor et la construction de 4 studios en location sociale

¹ Les financements du dispositif « Bien Vivre partout en Bretagne 2022 » ont été engagés en 2023

pour les jeunes en insertion de Lesneven. La Région a apporté un soutien financier à hauteur de 98 604 €.

- **Financement de logement étudiants (via le CPER) (PR0109)**



Le Contrat de Plan Etat-Région (CPER) 2021-2027 a été signé le 15 mars 2022 entre le Président de Région et le Préfet. Négocié pendant près de 2 ans entre l'Etat, les collectivités bretonnes et les établissements bretons d'enseignement supérieur et de recherche, le volet « enseignement supérieur recherche » bénéficiera d'une enveloppe globale de plus de 400 M€, en nette augmentation par rapport au CPER précédent.

En particulier, plus de 50 M€ sont consacrés à la rénovation ou à la construction de résidences étudiantes, majoritairement portées par le CROUS, mais également par des écoles (ENSTA Bretagne, IMT Atlantique). La réalisation de ces opérations permettra de rénover près de 400 chambres ou studios, et d'en construire près de 350 nouveaux. Devant l'augmentation des coûts de ces opérations, la Région a indiqué être prête à mobiliser 3M€ supplémentaires, qui seront intégralement fléchés sur le logement étudiant.

- **Expérimentation sur le logement des travailleurs saisonniers dans les internats de 2 lycées bretons**



En période estivale, nombre d'emplois saisonniers se retrouvent non pourvus du fait de l'impossibilité pour les travailleur·euses saisonnier·ères de se loger dans des conditions décentes à des tarifs abordables. Dans le même temps, la fin des cours et la fermeture des 85 internats des lycées bretons libèrent 12 000 places de pensionnaires. Dans ces conditions, la Région Bretagne souhaite proposer, lorsque la situation le lui permet d'un point de vue bâtementaire, de mettre à disposition des communes ou de leur groupement, les internats de ses lycées, hors période scolaire exclusivement, au bénéfice de salarié·es.

Deux expérimentations ont eu lieu au cours de l'été 2022, à Dinard (lycée Yvon Bourges) et à Lamballe (Lycée Henri Avril). Au total, 32 saisonnier·ères ont été accueilli·es.

A l'été 2023, la Région a souhaité étendre l'expérimentation au lycée maritime Florence-Arthaud à Saint-Malo et au lycée Ker Siam à Dinan. Cette nouvelle expérimentation a permis d'accueillir près d'une centaine de saisonnier·ères dont 51 à Dinard, 27 à Saint-Malo, 14 à Lamballe, dont une large majorité âgée de 18 à 24 ans. A Lamballe, les 14 jeunes (10 hommes et 4 femmes) étaient issu·es de l'EPIDE (Etablissement pour l'insertion dans l'emploi, acteur de l'insertion des jeunes de 18 à 25 ans sortis du système scolaire sans diplôme ni qualification), montrant ainsi que la solution d'offre d'hébergement est facilitante pour ces jeunes en sortie positive de parcours de réinsertion.

Zoom sur le chantier 5 du plan

Contexte



Le chantier logement a été lancé en février 2021 avec pour objectif de favoriser l'accès au logement pour les jeunes. Plusieurs rencontres ont eu lieu pour partager des constats et des expériences, afin de repérer les actions à mettre en place. Trois axes d'intervention ont ainsi été identifiés en 2022 et ont continué à être travaillé en 2023 :

- Animer un réseau régional autour du logement des jeunes, en rassemblant élu·es et technicien·nes pour partager les expériences et bonnes pratiques
- Développer les dynamiques locales autour du logement des jeunes, notamment en favorisant les coopérations locales entre acteur·trices jeunesse et acteur·trices du logement.

- Construire une plateforme numérique du logement des jeunes en Bretagne afin de rassembler les ressources et informations sur le logement, proposer des offres de logement, et permettre un accès facilité à un réseau d'accompagnement au logement.

Partenaires mobilisé·es

Responsables : L'URHAJ Bretagne - Union Régionale pour l'Habitat des Jeunes -, la CAF du Finistère, la Fédé B - Fédération d'associations étudiantes de l'Ouest de la Bretagne.

Les partenaires mobilisé·es sont : le Centre Régional Information Jeunesse, des représentants des services de l'Etat (notamment de la DREAL), des membres du réseau Habitat Jeunes, des représentants des collectivités et de leurs groupements, des CAF, des missions locales, des structures Info Jeunes, des mouvements de jeunesse et d'éducation populaire, des représentants des jeunes (la fédé B, jeunes volontaires de service ...), des représentants du CESER, des représentants des bailleurs sociaux...

Actions réalisées en 2023

Une journée régionale sur le logement des jeunes a été organisée à Quimper le 5 juillet 2023. Elle a suscité une forte mobilisation (plus de 120 élu·es et technicien·nes du logement et des jeunes), montrant le fort intérêt pour ce sujet des acteurs et actrices des territoires.

Une conférence de Jaufret Barrot, Ingénieur Génie-Civil, architecte spécialisé dans l'urbanisme transitoire et l'habitat intercalaire est venue explorer la notion d'un « chez-soi » pour les jeunes, qui par définition habitent de façon temporaire pendant leurs périodes de formation et de premiers emplois.

Une table-ronde est venue compléter ses propos en mettant en lumière deux études territoriales sur la réalité des jeunes bretonnes et leurs besoins en termes d'accès au logement.

Afin de venir outiller les acteurs et actrices du territoire sur les initiatives existantes pour le logement des jeunes, des temps d'ateliers ont été l'occasion de découvrir huit expériences innovantes et coopératives (« campus vert », logement à la ferme, logement inter-générationnel, tiny house, hébergement en internat, colocations solidaires).

Un forum des acteurs du logement des jeunes est venu conclure cette journée.

La mobilité est un enjeu central pour les jeunes. Facteur d'autonomie et de liberté au quotidien, elle favorise l'accès à l'emploi et aux différents services (loisirs, santé, formation, commerces) et permet de mieux s'approprier le territoire dans lequel ils et elles habitent. Les préoccupations des jeunes en matière de mobilité prennent de multiples formes qu'il s'agisse de son coût (passage du permis, achat et entretien d'une voiture, carburant) ou de son impact pour la planète. Cette dimension écologique se développe considérablement aujourd'hui et peut amener les jeunes à envisager différemment leur mobilité. Si l'on constate une multiplication des alternatives à la voiture, les choix de mobilité des jeunes restent souvent contraints par des freins financiers, psychologiques ou par une desserte variable, de sorte que la voiture reste souvent nécessaire. Dans un tel contexte, quelles solutions de mobilités envisager pour favoriser l'émancipation des jeunes et répondre aux enjeux de transition écologique ? »

Jeux identifiés en 2019, lors de l'écriture du plan breton de mobilisation pour les jeunes.

L'année 2023 a été marquée par l'abaissement de l'âge du permis de conduire à 17 ans, qui entrera en vigueur le 1er janvier 2024. Une étude de l'institut Montaigne de mai 2022 montrait que le permis de conduire est perçu comme indispensable par 86% des jeunes de 18 à 26 ans. Les chiffres de l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP) sur le permis révèlent par ailleurs une fracture territoriale et sociale sur les questions de mobilité en France : 85 % des jeunes de 18-24 ans résidant en milieu rural avaient le permis en 2019, contre 41 % en agglomération parisienne.

Chiffres clés

100 000

Jeunes bénéficiaires du transport scolaire géré par la Région

166 000

Titres de transport gratuits distribués aux jeunes au cours de l'été 2023

695

Jeunes bénéficiaires d'une aide au permis de conduire

La Région agit avec et pour les jeunes

- Abondement du FAJ sur les projets de mobilité des jeunes (PR0207)



En complément de l'offre de service formation qu'elle met en œuvre, la Région Bretagne apporte une contribution directe aux Fonds d'Aide aux Jeunes de 16 à 25 ans (FAJ), gérés par les 4 Départements et les 2 Métropoles du territoire sur des objectifs notamment liés à la mobilité des jeunes. Cette contribution s'inscrit en lien avec les Missions locales dans le but d'aider les jeunes dans leur parcours d'insertion professionnelle. En 2023, la Région a abondé les FAJ à hauteur de 268 000€.

- Une aide pour financer le permis des jeunes (PR0204)



Depuis juin 2021, grâce aux financements supplémentaires du Pacte d'investissement dans les compétences (PRIC), la Région Bretagne finance la formation au permis de conduire pour les jeunes de 18 à 30 ans qui ont intégré une formation financée par la Région (PREPA, QUALIF, Langues de Bretagne, Accompagnement à la qualification). Cette aide au financement du permis doit permettre aux jeunes d'accéder à une formation qualifiante et favoriser leur insertion professionnelle. Cette aide de 1 500 € maximum est versée directement aux auto-écoles. Elle a concerné 695 jeunes en 2023 pour un montant de 984 049 €.

- **La mise en œuvre quotidienne du transport scolaire et interurbain (PR0701)**



Chaque année, ce sont plus de 100 000 scolaires qui sont transporté-es par le réseau BreizhGo, sur les circuits, les lignes interurbaines, et dans une moindre mesure, sur le train et les lignes maritimes (essentiellement élèves internes). Les déplacements des collégien·nes et lycéen·nes sont donc au cœur de l'organisation du réseau régional, avec de nombreux chantiers portés depuis la prise de compétence pour harmoniser et améliorer le service à l'échelle régionale : tarification unique (120€, et 90€ pour les internes sur les cars), offre Scolaire + (permettant à celles et ceux qui le souhaitent de circuler de manière illimitée sur l'ensemble des TER et Car BreizhGo pour 80€ de plus à l'année scolaire), règlement de transport scolaire harmonisé ou encore nouveau site d'inscription au transport scolaire en ligne, et centrale d'appels unique.

- **Des tarifs attractifs pour les jeunes, valables pour tous les moins de 26 ans (PR0701)**



Des tarifs attractifs pour les jeunes, valables pour tous les moins de 26 ans, tous les jours, sans condition, et qui permettent d'obtenir jusqu'à 65 % de réduction par rapport au plein tarif :

- Sur le TER : une gamme occasionnelle révisée fin 2021 : 4, 8 ou 15 € selon la distance parcourue et jusqu'à -40% en pack 5 voyages. En 2022, en moyenne, 150 000 voyages ont été réalisés par mois avec le tarif jeunes occasionnel et 120 000 par mois avec les abonnements jeunes.
- Sur les cars : une nouvelle gamme (depuis septembre 2020), avec une déclinaison pour les jeunes qui n'existait pas sur tout le territoire auparavant : de 2 à 4€ pour le titre unitaire, de 25 à 40 € pour l'abonnement mensuel. En 2023, se sont en moyenne 130 000 voyages par mois qui ont été réalisés avec le tarif jeunes occasionnel et 130 000 avec les abonnements jeunes.
- Sur les bateaux : des tarifs réduits pour les 18-25 ans ont été introduits pour deux des quatre compagnies maritimes, dans le cadre du renouvellement de la délégation de service public (DSP) survenu en janvier 2023. En 2023, en moyenne, 7 000 voyages ont été réalisés par mois avec les nouveaux tarifs 18-25 ans.

- **Autres tarifs facilitant la mobilité des jeunes (PR0701)**



La gamme *BreizhGo Solidaire* propose des réductions de 60% à 75%, valable sur TER et cars BreizhGo, et depuis janvier 2023 sur une partie des liaisons maritimes BreizhGo et peut concerner notamment les jeunes en situation de précarité ou d'insertion (à partir de 1€ pour le car, 2€ pour le train et 4,5€ pour le bateau). Environ 340 000 voyages ont été réalisés via ce tarif solidaire en 2023.

Les *Pass TER BreizhGo* pour voyager en illimité sur le TER BreizhGo, de 1 à 5 personnes, pour une durée de 2 ou 7 jours consécutifs, aux prix respectifs de 55 € et 110 €, offrent aux jeunes une solution très bon marché pour des déplacements de loisirs en groupe.

- **Des outils numériques au service de la mobilité des jeunes (PR0701)**

La Région développe aussi des outils numériques pour répondre aux attentes de simplicité et de souplesse :

- L'application « *M-ticket* », qui permet d'obtenir son billet de car sur son smartphone, est utilisée très majoritairement par les jeunes (près de 80% des voyages).
- L'application « *Mobibreizh* » est également proposée pour calculer son itinéraire en transports collectifs, et des réflexions sont menées avec les autres collectivités pour proposer des parcours d'achat et de service après-vente plus fluides entre les modes avec la carte KorriGo.
- Par ailleurs, OuestGo, la plateforme de covoiturage de proximité et solidaire, propose de mettre en relation gratuitement conducteurs·trices et passagers·ères pour des trajets réguliers, des évènements, ou dans le cadre de communautés de covoitureurs·euses.

- **Faciliter l'accès des jeunes aux transports en commun régionaux pendant l'été (PR0701)**



Dans le cadre de cette mesure, la Région a mis en place une gratuité, pour les jeunes breton·nes, des transports en commun du réseau public Breizhgo pendant les étés 2021, 2022

et 2023. En car, en TER ou en bateau, les jeunes apprenant·es de Bretagne ont ainsi pu voyager gratuitement sur le réseau de transport public BreizhGo pendant plus de 7 semaines. La Région a mis à leur disposition plus de 50 000 billets gratuits par semaine. Au total, près de 166 000 titres ont été distribués en 2023, dont la moitié sur les TER, 44% sur les cars et 6% sur les bateaux. Cette mesure a représenté un coût de 475 000 € pour la Région.

Une enquête qui a recueilli plus de 1 500 réponses, et a permis de montrer que :

- 87% des répondant·es sont des étudiant·es ou des lycéen·nes. Les étudiant·es ont beaucoup utilisé le bateau et le TER, les lycéen·nes davantage le car et le TER.
- 73% des répondant·es déclarent qu'ils n'auraient pas voyagé ou moins voyagé sans cette offre.

- **Mise à disposition de véhicules particuliers de la Région auprès d'associations accompagnant notamment des publics jeunes vers l'emploi**

En 2022, 12 voitures et 8 scooters avaient été mis à disposition de 4 structures au contact des jeunes. En 2023, cette opération a été renouvelée, avec 12 véhicules (5 scooters et 7 voitures) qui ont fait l'objet d'un don à des structures notamment associatives. Ces dons de véhicules constituent une subvention régionale en nature estimée à 33 800 € en 2023. Ces véhicules sont utilisés pour se rendre en formation, vers un lieu d'emploi ou encore, ce qui est nouveau, à un rendez-vous médical. Cette action bénéficie en partie à un public de moins de 30 ans.

Structures bénéficiaires d'un don de véhicule de la Région en 2023 :

- Ti Mouv' du pays de Lorient (1 scooter)
- Penthièvre Action Lamballe (1 scooter)
- Euréka Emploi-services à Montfort (1 scooter)
- Pass Emploi Saint-Malo (2 voitures) pour une centrale de location solidaire
- Wimoov - déploiement du projet Terr'Moov dans le COB (2 scooters et 2 voitures)
- We Ker, à Rennes, pour la conduite supervisée (1 voiture)
- Mobil'emploi - transport d'utilité sociale pour des déplacements vers la santé (1 voiture)
- Don Bosco à Brest pour le transport d'utilité sociale (1 voiture).

Zoom sur le chantier 6 du plan

Contexte

Les objectifs généraux énoncés lors de la co-construction du chantier en 2020 sont les suivants : favoriser le développement des alternatives à la voiture individuelle, telles que les transports collectifs et les mobilités douces, et encourager leur promotion et leur accès ; réduire les obstacles financiers ou psychologiques à la mobilité individuelle ; prendre en compte les contraintes de mobilité lors de la conception et de la mise en œuvre des dispositifs proposés par les acteur·trices public·ques et privé·es, notamment ceux destinés aux jeunes ; et enfin, rapprocher les services destinés aux jeunes en adoptant une approche proactive.

Acteur·rices mobilisé·es

Acteur·rices mobilisé·es: Associations, Autorités organisatrices des mobilités, Acteur·rices proposant des services aux jeunes, Plateformes mobilité, intercommunalités, Rectorat...

Chantier 7

Favoriser la prise en compte des droits culturels des jeunes

Travailler sur la notion de droits culturels suppose de passer d'une logique d'offre, où l'on faisait pour les publics, à une logique où l'on fait avec les personnes. Si travailler sur les droits culturels des jeunes implique d'appréhender une multitude de dimensions ayant trait à la liberté de choix des références culturelles ou aux conditions de leurs pratiques culturelles, il s'agit surtout de favoriser leur participation à la vie culturelle ainsi qu'aux politiques qui les encadrent. Aussi, explorer l'ensemble des composantes du concept des droits culturels des jeunes représente une mission très vaste. Il est donc convenu avec les acteur·trices concerté·es, de prioriser le Plan sur deux approches des droits culturels : la diversité culturelle et la participation à la vie culturelle. »

Enjeux identifiés en 2019, lors de l'écriture du plan breton de mobilisation pour les jeunes.

Le *Pass Culture* s'ancre sur le territoire breton : en 2023, 88% des jeunes concernés (de 15 à 18 ans) avaient créé un compte (76% au niveau national). Toutefois, ces chiffres ne doivent pas cacher des disparités en termes d'accès notamment dans les territoires ruraux. « Si le *pass Culture* n'est pas, en lui-même un vecteur d'inégalité, il révèle néanmoins les inégalités de fait en termes d'aménagement culturel du territoire national » notent les auteurs d'un rapport gouvernemental non publié dont la Gazette des Communes a eu connaissance.

Chiffres clés

17 163

Bénéficiaires du dispositif « lycéen·nes et apprenti·es au cinéma »

40

Salles de cinéma bretonnes, partenaires de « lycéen·nes et apprenti·es au cinéma »

8

Etablissements impliqués dans le projet "patrimoine de mon lycée"

La Région agit avec et pour les jeunes

• Le soutien à l'Education Artistique et Culturelle (EAC)

Afin de favoriser le développement de l'éducation artistique et culturelle en Bretagne, la Région a fait de la mise en place de projets d'éducation artistique et culturelle un critère d'éligibilité pour prétendre aux aides culture qu'elle propose. Ainsi, l'octroi de subvention aux partenaires culturels de la région est conditionné à la présentation du projet Education artistique et culturelle (EAC) dans le dépôt de demande d'aide.

Par ailleurs, lorsque la Région signe un Pacte de développement culturels de territoire avec une intercommunalité, 50% de l'aide apportée par la Région est fléchée sur les projets d'EAC (NB : la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) et les départements sont également signataires de ces pactes).

- En 2022, la Région a signé deux conventions pluriannuelles d'objectifs 2022-2025, pour les pactes de développement culturel de la Communauté de Communes du Kreizh Breizh et de Leff Armor Communauté.
- En 2023, la Région a signé une convention pluriannuelle d'objectifs pour le Pacte de développement culturel 2023-2026 de la Communauté d'agglomération Lannion Trégor Communauté. Deux autres Pactes de développement de territoire ont été validés en commission permanente régionale le 4 décembre 2023 avec la communauté de Communes du Haut Pays Bigouden ainsi qu'avec Roi Morvan Communauté.

- **Lycéen·nes et apprenti·es au cinéma (PR0303)**



En 2021, le marché du dispositif *Lycéen·nes et apprenti·es au cinéma* a été renouvelé pour une période de 4 ans, avec un budget total de 416 000 €. Ce dispositif permet aux lycéen·nes et aux apprenti·es de Bretagne d'accéder à un minimum de trois œuvres cinématographiques par an, de bénéficier d'une formation à l'analyse filmique et, dans la mesure du possible, de rencontrer des professionnel·les du cinéma, le tout dans des cinémas de proximité.

En 2023, ce dispositif a concerné 17 163 élèves, 105 établissements, 512 enseignant·es et formateur·rices, ainsi que 40 salles de cinéma partenaires en Bretagne. Malgré la mise en place de contenus en ligne tels que des œuvres, des analyses et des témoignages, le dispositif continue d'être largement plébiscité par les établissements et les élèves.

- **Soutenir des jeunes plasticiennes et plasticiens pour des temps de recherche et de création (PR0302)**



À la suite de l'opération *Contre Vents et Marées* portée par Art Contemporain en Bretagne initiée avec le soutien de la Région en 2021, la collectivité a de nouveau financé directement en 2023 des temps de recherche artistique pour de jeunes plasticiennes et plasticiens. En collaboration avec des structures actives dans le champ de l'art contemporain, des bourses d'un montant de 3 000 € ont été attribuées à chaque artiste pour soutenir leur recherche et leur création artistiques.

- **Passeurs d'images (PR0303)**



Dans le domaine de l'éducation artistique et culturelle, le dispositif *Passeurs d'images* a bénéficié d'un soutien spécifique en dehors du temps scolaire, afin de proposer une offre artistique et culturelle différente de celle généralement relayée par les médias.

L'objectif est de favoriser la diffusion de films Art et Essai, de documentaires et de films d'animation indépendants, et ainsi d'aider les jeunes en exclusion sociale et culturelle situés dans des territoires prioritaires, à mieux se situer vis-à-vis de l'image (cinéma, télévision, médias, jeux vidéo) dans leur environnement personnel. Des ateliers de pratique artistique innovants sont également proposés pour atteindre cet objectif.

- **L'appropriation par les lycéen·nes de leur patrimoine (PR0304)**



La Région mène actuellement une étude sur le patrimoine des lycées, dans le cadre de sa compétence en matière d'Inventaire. Cette étude s'accompagne de projets participatifs impliquant des élèves, des enseignant·es, des documentalistes. Ces projets font partie intégrante de l'éducation artistique et culturelle, et permettent aux élèves de mieux comprendre leur patrimoine quotidien. En 2023, 8 établissements ont été mobilisés dans le cadre de l'appel à projet *Patrimoine de mon lycée*, porté en collaboration avec le Rectorat. Une journée régionale de formation a également été proposée aux professeurs participants à l'AAP.

Zoom sur le chantier 7 du plan

Contexte

Les objectifs généraux énoncés lors de la co-construction du chantier en 2020 sont les suivants : Encourager et faciliter la participation active des jeunes à la vie culturelle, que ce soit au sein des structures culturelles ou sur les territoires ; améliorer l'accessibilité des ressources et des événements culturels ; mieux prendre en compte les pratiques culturelles des jeunes ; et enfin, favoriser la pratique culturelle professionnelle chez les jeunes.

Partenaires mobilisé·es

Partenaires mobilisé·es : Associations, Collectivités, DRAC, Rectorat...

Chantier 8

Permettre aux jeunes de s'engager

« Les jeunes s'engagent pour la vie collective à différents niveaux et sous différentes formes. L'engagement est source d'apprentissages et se doit d'être un acte volontaire. Les nouvelles manières de s'engager supposent des adaptations professionnelles et institutionnelles. »

Enjeux identifiés en 2019, lors de l'écriture du plan breton de mobilisation pour les jeunes.

Selon les résultats du baromètre DJEPVA 2023, 40 % des jeunes de 18-30 ans déclarent avoir donné bénévolement de leur temps au sein d'une association (sportive, culturelle, de loisirs, humanitaire, politique, syndicale), dont 26 % de manière régulière (au moins une fois par mois). Le sport reste le domaine le plus investi par les jeunes bénévoles (27% des bénévoles de 18-30 ans). Le baromètre donne aussi à voir les autres modalités de participation citoyenne que les jeunes empruntent pour faire entendre leur voix : pétition, défense d'une cause sur internet, sur un blog ou un réseau social (40 %), manifestation, grève (28 %), se faire élire pour représenter ses pairs (21 %).

En 2023, 3 019 jeunes bretonnes et bretons ont signé un contrat de service civique (dont 60% de jeunes femmes).

Chiffres clés

156

Lycéen·nes et
appren·ti·es composent
l'assemblée du Conseil
régional des Jeunes

135

Actions de formation
financées dans le cadre
du FDVA-1 déclarées
en faveur de la
jeunesse

312 000 €

Pour soutenir les
mouvements
régionaux de
jeunesse et
d'éducation
populaire

La Région agit avec et pour les jeunes

- **Le Conseil régional des jeunes (CRJ) lycéen·nes et appren·ti·es de Bretagne (PR0101)**



Le nouveau mandat du CRJ pour 2022/2024 a été lancé à partir de la rentrée 2022 avec 156 jeunes élu·es. L'installation a eu lieu le mercredi 30 novembre 2022 autour de cinq commissions de travail : culture, biodiversité/climat, communication, santé et égalités - ces deux derniers thèmes ont été choisis expressément par les jeunes élu·es lors du week-end d'intégration en novembre dernier. 4 représentant·es de cette nouvelle assemblée participent également aux échanges de la Commission Jeunesse, égalité des droits et citoyenneté, présidée par Gaby Cadiou. La candidature de la Région Bretagne a par ailleurs été retenue en octobre 2022 pour accueillir le congrès biennal de l'Association Nationale des Conseils d'Enfants et de Jeunes (ANACEJ) qui aura lieu à l'automne 2024 à Saint-Brieuc. La préparation de l'accueil de ce congrès, auquel 1 000 jeunes, élu·es et professionnel·les sont attendu·es pendant 4 jours, a commencé tout au long de l'année 2023.

- **La plateforme Jeunes en projet, « la boîte à outils » des jeunes bretonnes et bretons pour donner vie à leurs projets (PR0402)**

« [Jeunes en projet](#) » est une plateforme de valorisation des projets des jeunes bretonnes et bretons qui vise à répondre aux besoins d'accompagnement des jeunes dans la concrétisation de leurs idées, dans la recherche du·de la bon·ne interlocuteur·trice, dans la connaissance des aides qui leur sont ouvertes ou des outils qui peuvent être mis à disposition. Mise en œuvre initialement à l'échelle finistérienne, puis déployée sur toute la Bretagne en 2021 par le CRIJ, elle constitue aujourd'hui une véritable source d'inspiration et une boîte à outils pour les jeunes qui souhaitent passer de l'idée à l'action. En 2023, la Région a soutenu le développement et le fonctionnement de cette plateforme à hauteur de 10 000 €. Elle s'appuie également sur cet outil pour faciliter l'accès et le déploiement du dispositif *Accélérateur d'Initiatives Jeunes*.

Depuis sa création, la plateforme a enregistré un total de 696 projets déposés, dont 153 en 2023.

- **Aider les projets de formation de bénévoles, avec un ciblage fort sur les jeunes et leur engagement, via le Fonds de développement pour la vie associative (FDVA) (PR0507)**



Le Fonds de développement de la Vie Associative (FDVA), dans son volet Formation des bénévoles, a fait l'objet d'une délégation de compétences de l'Etat à la Région Bretagne en 2021. En 2023, 49 associations et 135 actions de formation ont été financées en déclarant être en faveur de la jeunesse (être organisée par des jeunes ou au bénéfice majoritaire de jeunes).

Concernant les thématiques des formations, la thématique regroupant « Citoyenneté, Vivre ensemble, Laïcité et Transition » représente près d'un tiers (32%) des formations financées contre 25% toutes formations confondues. A l'inverse, la thématique « Fonctionnement d'une association » représente seulement 21% des formations pour les jeunes contre 27% toutes formations confondues.

- **Soutien aux acteurs de la jeunesse et de l'éducation populaire (PR0401)**

En 2023, la Région a remis à plat son soutien aux mouvements de jeunesse et d'éducation populaire afin de penser ces partenariats en cohérence avec la dynamique initiée autour du plan breton de mobilisation pour les jeunes. 10 mouvements régionaux ont bénéficié d'une aide au fonctionnement de la Région, pour un montant total de 305 000 €. Le Comité Régional des Associations de Jeunesse et d'Education Populaire (CRAJEP) a également été soutenu afin de préfigurer la professionnalisation de l'association (7 500 €).

Ces crédits permettent de conforter les différents mouvements dans leurs actions auprès des professionnel·les de jeunesse, tant en terme de formations à l'animation volontaire (BAFA et BAFD) que de formation professionnelle et continue. Les mouvements régionaux constituent également un levier important dans la dynamique de développement d'actions auprès des jeunes, que ce soit par l'organisation d'évènements fédérateurs (regroupement des juniors associations par exemple) mais aussi et surtout par l'action continue que ces structures opèrent auprès des publics jeunes (animation de temps périscolaires, propositions de séjours, accompagnement des projets, accueil de mission de service civique). A travers le soutien régional, les différents mouvements sont également encouragés à travailler en partenariat, afin de permettre l'émergence d'initiatives et le renforcement des capacités d'expérimentation. En 2023, 5 de ces mouvements (Mouvement rural de jeunesse chrétienne (MRJC), Union bretonne pour l'animation des pays ruraux (UBAPAR), Fédération des centres sociaux, Familles Rurales et l'Union française des centres de vacances (UFCV)) ont ainsi organisé collectivement une formation dédiée aux professionnel·les de la jeunesse axée sur les enjeux numériques et environnementaux : "*Comment accompagner les jeunes vers un usage numérique éco-responsable ?*".

- **Soutien à la formation des animateur·trices loisirs-jeunesse en langue bretonne (PR0301)**



L'aide aux stages du Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA) et du Brevet d'aptitude aux fonctions de directeur (BAFD) en langue bretonne vise à soutenir la formation en langue bretonne des animateurs (BAFA) et directeurs de centres de vacances (BAFD) par l'Union bretonne pour l'animation des Pays Ruraux (UBAPAR). Il est en effet indispensable de disposer chaque année des ressources humaines nécessaires à l'animation et la direction des centres de vacances et activités extra-scolaires en langue bretonne. Les stages en langue bretonne sont aidés à hauteur de 200 € par stagiaire, cette aide étant répercutée sur le prix des stages. 57 jeunes ont été formé·es en 2023 (30 pour le BAFA base, 27 pour le BAFA approfondissement), signe très encourageant d'une reprise de la dynamique sur ce secteur après deux années très difficiles : 21 jeunes seulement avaient été formé·es en 2022 (9 pour le BAFA, 6 pour le BAFA approfondissement, 6 pour le BAFD) et 25 jeunes en 2021 (17 pour le BAFA, 8 pour le BAFD). Le travail engagé par l'UBAPAR sur la communication autour des métiers de l'animation-jeunesse et sur la réforme du calendrier des formations pour s'adapter au calendrier de passage du baccalauréat ont été des facteurs déterminants dans cette reprise d'activité.

- **Implication des jeunes dans les démarches participatives liées au patrimoine (chantier de rénovation) (PR0304)**



En 2023, 8 projets patrimoniaux de restauration ont directement impliqué des jeunes, bénévoles ou en insertion, grâce au soutien de la Région Bretagne dans le cadre du dispositif *Chantiers jeunes*. Ces initiatives permettent d'encourager la transmission des savoir-faire tout en sensibilisant les participants au patrimoine. De même, qu'elles favorisent l'accueil des volontaires européens ou internationaux dans des territoires généralement ruraux et participent au vivre-ensemble.

- **Les lycéen·nes à la découverte du « Plus Grand musée de France » pour sensibiliser les jeunes à la protection et la valorisation du patrimoine local (PR0304)**



En 2023, en partenariat avec la fondation la Sauvegarde de l'art français qui porte le projet du « Plus grand musée de France » depuis 10 ans à l'échelle nationale, 2 classes de secondes ont participé à cette opération. Les élèves des lycées Kerraoul à Paimpol et René Cassin à Montfort sur Meu ont découvert 4 objets d'art à proximité de leurs lycées, accompagnés par des professionnel·les du patrimoine. Ils·elles ont travaillé pendant une année avec leur professeur et voté pour l'œuvre à laquelle ils·elles souhaitaient attribuer la subvention de 10 000€ offerte par la Région pour sa restauration.

- **Actions pour renforcer la conscience européenne des jeunes (PR0801)**

En 2022, la Région a augmenté le nombre d'interventions sur l'Europe à destination des jeunes sur l'ensemble de son territoire. 140 classes de lycées ont ainsi pu bénéficier d'une intervention sur l'Europe opérée par la Maison de l'Europe de Rennes, partenaire de la Région. Parmi ces animations, figure le serious game « Legends of Europe » qui continue de servir d'outils pour amener les jeunes à découvrir le territoire européen.

La Région a également mis en place en 2023 une nouvelle aide visant à encourager l'organisation d'événements de type simulation du Parlement européen à destination des jeunes en Bretagne afin de les sensibiliser à la citoyenneté européenne.

A noter dans les perspectives : la sortie, à l'automne 2024, d'un nouveau serious game à destination des jeunes autour de la découverte des institutions européennes et de ce que l'Europe fait au quotidien.

Zoom sur le chantier 8 du plan

Contexte

Ce chantier a démarré dès 2020, avec la volonté collective de déployer la plateforme *Projets Jeunes en Finistère* à l'échelle régionale afin d'accompagner les jeunes dans la concrétisation de leurs idées et de valoriser leurs projets. En parallèle, la mise en place de la bourse d'engagement des jeunes, créée dans le cadre des mesures d'urgences jeunesse 2021 de la Région, a constitué un second axe de travail pour ce chantier. Le bilan 2022 de la Bourse engagement des Jeunes a permis aux membres du chantier de travailler en 2023 sur une nouvelle bourse engagement des Jeunes pour l'année 2024.

Partenaires mobilisé·es

Responsables : La ligue de l'enseignement des Côtes d'Armor et Concordia.

Les partenaires mobilisé·es sont : des représentants de communes, d'intercommunalités, de conseils départementaux, des centres sociaux, de représentants de mouvements de jeunesse et d'éducation

populaire, la CRESS, le CRIJ, UNIS CITE, des représentants des jeunes (jeunes volontaires de service civique ...), des représentants des services de l'Etat (DRAJES...) ...

Actions réalisées en 2023

Le bilan de la « Bourse d'engagement des jeunes 2022 » et la poursuite de la dynamique

L'année 2023 a permis de dresser le bilan de cette bourse forfaitaire de 1 000 €, et d'envisager les perspectives. En 2022, 35 projets portés par 263 jeunes et ayant impacté directement près de 3 000 personnes dans chacun des 4 départements bretons ont pu être soutenus. Ces projets ont présenté une grande diversité en termes d'envergure, de thématiques et de formes. Certains étaient modestes (une action de nettoyage de plage par exemple), tandis que d'autres étaient plus ambitieux, comme l'organisation d'un festival. Les thématiques abordées étaient variées, allant de l'égalité des sexes à la lutte contre les discriminations, en passant par la préservation de l'environnement et le bien-être animal, avec des formes diverses : festival, exposition, court métrage, une conférence-débat, journée festive, événement sportif.

Forts du succès de cette expérimentation, les membres du chantier ont souhaité reconduire l'expérience, en s'adossant notamment sur la plateforme « Jeunes en projet », véritable boîte à outils pour les initiatives de jeunes, pour le dépôt des projets. Un nouvel appel à projet a été ouvert à l'automne 2023.

« L'accès à la mobilité internationale, vectrice d'ouverture au monde et de découverte, est un élément important des parcours de vie des jeunes. Les expériences de mobilité, qu'elles s'inscrivent dans la scolarité, pour se former et travailler, ou pour un engagement solidaire, présentent de multiples intérêts, notamment en termes de découvertes, d'apprentissages ou d'acquisition de compétences (psychosociales, culturelles).

Cependant, l'accès à la mobilité internationale est souvent freiné par la méconnaissance des offres et possibilités d'accompagnement. Il s'agit de garantir la lisibilité des informations sur les solutions existantes pour partir à l'étranger, de la préparation du départ au retour en Bretagne, que ce soit dans le cadre de l'éducation formelle, comme non-formelle. »

Enjeux identifiés en 2019, lors de l'écriture du plan breton de mobilisation pour les jeunes.

Reconnue par les pouvoirs publics pour ses effets positifs, tant en termes d'insertion professionnelle et sociale que d'éducation citoyenne, la mobilité internationale reste un axe important des politiques d'éducation et de jeunesse tout en étant plébiscitée par les jeunes, qui sont nombreux à la considérer comme une expérience incontournable dans leur parcours d'insertion et vers l'autonomie.

En 2020, d'après le baromètre DJEPVA sur la jeunesse, 19 % des 18-30 ans résidant en France étaient partis à l'étranger au cours des cinq dernières années pour une période d'au moins 15 jours consécutifs (hors vacances), contre 14 % en 2016 (+5 points). Si cette dynamique a été largement freinée par la pandémie de COVID-19 - un tiers des jeunes interrogés en 2021 déclaraient avoir dû renoncer à un projet de mobilité - il n'en reste pas moins que près d'un jeune sur deux projette un départ à l'étranger dans les cinq prochaines années pour au moins 15 jours consécutifs (hors vacances).

Chiffres clés

8 550

Jeunes breton·nes soutenu·es par la Région pour leur mobilité à l'étranger

24

Etablissements de formation sanitaire et sociale rassemblés dans 2 consortia Erasmus+

30

mobilités de doctorant·es breton·nes financées par la Région

La Région agit avec et pour les jeunes

- Soutien aux projets de mobilité européenne et internationale des jeunes apprenant·es breton·nes (PR0801)



1,2 M€ ont été mobilisés pendant l'année 2022/23 pour soutenir la mobilité des apprenant·es.

- Concernant le public lycéen, 8 000 jeunes ont pu bénéficier des aides régionales pour un montant de 600 K€, grâce aux dispositifs *Karta Bretagne* (mobilité collective - 500 K€) et *Jeunes à l'international* (mobilité individuelle pour les bacs professionnels et les BTS - 100 K€).
- En ce qui concerne le public « étudiants en universités », 350 étudiant·es en universités et Institut universitaire de technologie (IUT) ont été accompagné·es pour un montant de 400 K€.
- Enfin, pour le public des apprenant·es en formation sanitaire et sociale, environ 200 bénéficiaires (mobilité individuelle, collective et recherche de partenariat) ont disposé d'aides régionales et européennes (projet Erasmus + « B-MOUVE) pour un montant global de 150 K€.

À la suite du vote de la nouvelle stratégie internationale de la collectivité à la session de décembre 2023, des rencontres avec les différents établissements de formation (lycées, universités, grandes écoles et établissements de formation sanitaire et sociale) ainsi qu'avec les autorités institutionnelles ont débuté dans la perspective de nouveaux dispositifs de soutien à la mobilité internationale des jeunes. En cohérence avec la stratégie internationale, une attention particulière sera en effet aux mobilités des jeunes dans les Régions prioritaires (régions celtiques, Wielkopolska en Pologne et le Japon).

- **Animation du réseau de développeur·euses Erasmus + et du COREMOB (PR0801)**



En 2023, la collectivité régionale a poursuivi son rôle d'animation des réseaux d'acteurs de la mobilité européenne et internationale.

- Le réseau des développeur·euses Erasmus + : en Bretagne, ce réseau rassemble 56 professionnel·les qui accompagnent les candidat·es ou futurs candidat·es à des projets Erasmus+. Des parcours d'accompagnement au dépôt de projets Erasmus+ ont été mis en place, en lien étroit avec les agences Erasmus+ et le Rectorat, avec notamment, pour les lycées et CFA bretons, des ateliers d'accompagnement à l'écriture de charte « enseignement supérieur » en novembre 2023, sésame pour disposer de bourses européennes. Plus d'une vingtaine d'établissements ont ainsi été accompagnés au dépôt de leur charte « enseignement supérieur ».
- Le COREMOB - comité régional de la mobilité : dans le cadre du plan d'actions 2022-2027, deux rencontres départementales, dans le Finistère et les Côtes d'Armor, et une rencontre régionale à Rennes, ont été organisées afin de partager les travaux sur les 4 axes thématiques du plan (lisibilité de l'information, développement de l'offre de mobilité, formation/accompagnement et observation de la mobilité internationale des jeunes).

- **Aide à l'ouverture internationale pour les jeunes breton·nes (projets collectifs jeunes) (PR0801)**

La Région apporte son soutien financier à des projets collectifs de solidarité internationale portés par des jeunes breton·nes âgé·es de 15 à 30 ans afin de favoriser l'ouverture à l'international des jeunes, de renforcer leur engagement solidaire et de les sensibiliser aux enjeux du développement durable. L'aide se traduit par une subvention forfaitaire allant de 150 à 250 € par jeune en fonction de la durée du séjour et du pays de destination. L'enveloppe budgétaire s'élève à 50 000 €. En 2023, 10 projets ont été soutenus, représentant 73 jeunes. La nouvelle stratégie internationale votée en 2023 propose une revalorisation des forfaits pour 2024.

- **Aide à des projets dans le cadre des coopérations décentralisées de la Région (PR0801)**



La Région accompagne des structures associatives qui organisent des échanges en Europe et à l'International au bénéfice des jeunes bretons.

- En Europe, la Région soutient le programme d'activité de la Maison de la Bretagne à Poznan qui par les activités proposées (cours de danse, chant, expositions) favorise l'ouverture à l'international des jeunes. Les relations institutionnelles avec le Pays de Galles, et notamment l'accompagnement et le soutien pour le développement d'appariement entre établissements de formation, renforce les liens entre jeunes breton·nes et gallois·es, dans un contexte post brexit.
- A l'international, la Région a apporté son soutien à l'organisation du concours ROELLINGER. Ce concours a pour objectif de sensibiliser les futures générations de chef·fes et les jeunes professionnel·les de la restauration à la fragilité des ressources halieutiques et au rôle qu'ils peuvent jouer dans leur préservation. Il a lieu en France (Dinard et Paris), en Grèce (Athènes) et au Japon (Hokkaido). Les 12 élèves du lycée de Dinard, au-delà de leur participation au concours, contribuent également à l'organisation des différentes épreuves.

Par ailleurs, dans le cadre du programme agricole de l'Association des Maires de la Grand'Anse en Haïti (AMAGA), le soutien régional bénéficie aux jeunes de ce territoire de coopération. Ce projet revêt un double objectif : d'une part, aider les ménages ruraux à acquérir des outils agricoles, de la semence et du petit bétail et, d'autre part, contribuer au développement du rendement agricole en

formant les agriculteur·rices aux pratiques agroécologiques et en assurant la gestion de quatre banques de semence.

- **Aide à la mobilité internationale des doctorant·es (PR0109)**



Ce dispositif vise à soutenir des projets de mobilité internationale de doctorant·es breton·nes, en leur permettant de faire des séjours de quelques mois dans des laboratoires de recherche à l'étranger. La gestion de ce dispositif régional est confiée au collège doctoral de Bretagne. En 2023, une enveloppe de 76 000 € apportée par la Région Bretagne a permis de financer 30 séjours de mobilité de doctorant·es breton·nes.

Zoom sur le chantier 9 du plan

Contexte



Ce chantier est en cours depuis 2015, avec l'installation du COREMOB breton - Comité régional de la mobilité européenne et internationale des jeunes. Depuis la délégation de compétence de 2021, ce comité est piloté par le Conseil régional en lien étroit avec l'Etat (Rectorat, via la DRAJES et la DAREIC en particulier). Il vise à coordonner et à mettre en réseau les différent·es acteur·trices de la mobilité, qu'ils·elles soient organisateur·trices, accompagnateur·trices ou financeur·euses de programmes. L'objectif est d'augmenter le nombre de jeunes bénéficiaires et de diversifier les profils de ces derniers.

Après deux premiers plans d'actions (2015-2017, puis 2018-2020), et l'évaluation qui a suivi le second plan d'actions en 2021, le groupe de travail a posé la stratégie pluriannuelle du COREMOB pour 2022-2027 autour de quatre axes :

- Rendre lisible l'information sur la mobilité européenne et internationale
- Développer l'offre de mobilité
- Former et accompagner la montée en compétence de tous les acteur·trices de la mobilité internationale (à temps partiel ou temps plein sur le sujet)
- Observer et analyser la mobilité

Partenaires mobilisé·es

Responsables : la Région, le Rectorat, le CRIJ Bretagne, Jeunes à travers le Monde, la Fédération des MJC des Côtes d'Armor, Gwennili, le BIJ de Brest, la MAPAR de Redon, Concordia, Cicodes.

Les partenaires mobilisé·es sont : des représentants des universités et grandes écoles, des collectivités, des missions locales, des lycées, des mouvements de jeunesse et d'éducation populaire, des organismes de formation, des structures Info Jeunes...

Actions réalisées en 2023

Dans le cadre du plan d'actions 2023-2027, il a été décidé d'organiser des rencontres départementales deux fois par an en alternance dans les quatre départements. L'année 2023 a été marquée par l'organisation de deux rencontres, l'une dans le Finistère, le mardi 16 mai, et l'autre dans les Côtes d'Armor, le mardi 7 novembre.

Ces rencontres ont réuni près de 150 participant·es et ont été l'occasion de partager les actualités du COREMOB avec les pilotes des axes de travail, aborder des thématiques prioritaires et/ou problématiques rencontrées sur le territoire concernant la mobilité internationale des jeunes, faciliter les échanges entre acteurs d'un même territoire et illustrer par des témoignages d'acteur·trices locaux·ales en lien avec ces thématiques.

Une rencontre régionale a également été organisée le 20 décembre 2024 à Rennes, avec pour objectif de rendre compte de la 1ère année d'exécution du plan pluriannuel du COREMOB 2022/27 : outre la mise en œuvre des rencontres départementales, ont été mis en exergue les réflexions en termes d'impact de la mobilité internationale sur les acteur·trices et territoires bretons, d'écoresponsabilité lors d'une mobilité, de solidarité internationale des jeunes et d'opportunités avec les agences Erasmus+.

Chantier 10

Agir en faveur de la transition écologique avec les jeunes

« L'urgence climatique concerne tout le monde et des actions sont à mettre en place aujourd'hui. Les jeunes sont les citoyen·nes de la Bretagne de demain et souhaitent agir. Ils et elles sont pleinement engagé·es dans les transitions en cours. Pour ne pas les subir mais les vivre, en être acteur et actrice, il s'agit de les inclure dans l'action collective pour assurer ces transitions écologiques et les stratégies d'adaptation climatique. »

Enjeux identifiés en 2019, lors de l'écriture du plan breton de mobilisation pour les jeunes.

L'Agence de l'environnement et de la maîtrise d'énergie (ADEME) a publié en 2023 le deuxième volet de son étude « Le dialogue intergénérationnel sur l'environnement entre grands-parents, enfants et petits-enfants », consacré aux jeunes de 15 à 25 ans et révélant que les jeunes sont plus sensibles aux sujets environnementaux que leurs aînés, affichant pour beaucoup de vives inquiétudes face à la crise climatique dont ils et elles perçoivent bien l'aggravation constante. Mais si les 15-25 ans s'estiment à 75% plus engagés par rapport aux générations qui les précèdent, ils·elles ne sont toutefois que 9% à s'engager dans une association de défense de l'environnement. Cette même étude montre que les jeunes de 15 à 25 ans souhaiteraient être mieux informé·es sur les questions environnementales.

Chiffres clés

5 812

Jeunes breton·nes
accompagné·es
grâce au Pass classe
de mer

2 695

Jeunes breton·nes
accompagné·es
grâce au Pass classe
nature

13

Projets de jeunes
financés dans le
cadre de
l'accélérateur
d'initiative

La Région agit avec et pour les jeunes

• Soutien au dispositif *Accélérateur d'initiatives jeunes* (PR0401)

Afin de soutenir les jeunes breton·nes dans la réalisation de leurs projets de création d'activité qui contribuent à l'inscription de la Bretagne dans les transitions climatiques, écologiques et énergétiques, la Région a mis en place et reconduit en 2023 le dispositif *Accélérateur d'Initiatives Jeunes*. Le cahier des charges du dispositif a été retravaillé afin de gagner en simplicité et en accessibilité, de permettre une meilleure valorisation des projets, et de proposer aux jeunes un accompagnement global en inscrivant dans un cadre partenarial.

En 2023, 23 projets ont été accompagnés et 13 financés, sur des thématiques variées : économie circulaire, productions biologiques, low-tech. Ils ont été déposés autant par des jeunes femmes que des jeunes hommes, âgé·es en moyenne de 26 ans, et issu·es de l'ensemble de la Bretagne (projets dans les 4 départements). Une enveloppe financière de 26 000 € a été mobilisée, soit 2 000 € par projet.

• Accompagner le développement des classes de mer et des classes nature (PR0510)



Afin de renforcer la culture maritime des plus jeunes et de leur permettre de vivre une expérience concrète de la mer et du littoral, l'appel à projets *Pass classes de mer* a été renouvelé en 2023 pour un total de 400 000 €.

L'appel à projets a permis de soutenir 134 séjours sur les 295 projets éligibles déposés, soit un taux de sélection de 45 %. 5 812 jeunes breton·nes ont ainsi pu bénéficier de l'aide, dont 48 % de filles. Le dispositif a ainsi permis de réduire les coûts de séjours pour environ 16 % des jeunes breton·nes partant chaque année en classes de mer. La totalité des 69 demandes concernant des publics dits sensibles (Réseau Education Prioritaire, en Quartiers prioritaires des politiques de la Ville, à des classes SEGPA/LEA/EREA ou encore à des établissements en zone rurale autonome très peu dense) a pu être retenue, contribuant ainsi au rééquilibrage d'inégalités socio-économiques et territoriales. Le Pass contribue à la découverte de différentes dimensions de la maritimité : la totalité des séjours financés comporte des activités de découverte du milieu marin et 90 % d'entre eux incluent des activités nautiques. 72 % comportent des activités de découverte de la culture maritime et des métiers de la mer, le plus souvent via la découverte de ports de pêche, de criées ou de chantiers conchylicoles. Enfin, 43 centres de classes de mer accueillent des séjours financés via la *Pass classes de mer* et bénéficient donc des retombées du dispositif, ce qui contribue à l'objectif de soutenir l'écosystème des centres bretons.

Le dispositif *Pass classe nature et biodiversité* a également été reconduit en 2023 pour soutenir les séjours d'éducation et de sensibilisation à l'environnement et au patrimoine naturel. Le dispositif a permis de soutenir cette année le départ de 2 695 jeunes mineurs, presque autant de garçons que de filles, pour des temps d'immersion et de connaissance au dehors, accueillis dans différents centres d'hébergement en milieu rural. Près de 207 480 € ont été mobilisés pour soutenir l'organisation de ces séjours. 9 centres d'hébergement situés en milieu rural et agricole ont pu accueillir les jeunes mineurs breton·nes en classe nature.

- **Accueillir, ouvrir, sensibiliser et éduquer dans les réserves naturelles régionales, les parcs naturels régionaux et le groupe régional des aires éducatives (P.602)**



La Région Bretagne a mis en place plusieurs initiatives pour encourager les démarches en faveur de la biodiversité et du patrimoine naturel, impliquant notamment le public jeune. Les neuf réserves naturelles de la région ont pour mission de sensibiliser et d'éduquer le public sur les enjeux de la préservation et de la gestion des sites naturels bretons, en proposant des visites individuelles, familiales ou scolaires adaptées à chaque site. Les Parcs naturels régionaux (Armorique et Golfe du Morbihan) ainsi que le projet de Parc naturel régional (PNR) Vallée de la Rance-Côte d'Emeraude, soutenus par la Région, proposent également des activités d'éducation à l'environnement, auxquelles le jeune public participe activement. Le PNR du Golfe du Morbihan est ainsi impliqué dans la coordination et l'animation des aires marines éducatives sur le territoire du parc, et s'investit également au côté de différent·es acteur·trices breton·nes, dont la Région et le Rectorat, dans les travaux du Groupe régional des aires éducatives, animé par l'Agence bretonne de la biodiversité avec le soutien financier de la Région. Enfin, des conventions pluriannuelles d'objectifs permettent à la Région de soutenir les programmes de sensibilisation de différents publics, intégrant largement la jeunesse, portés par les têtes de réseau associatives de l'éducation à l'environnement et à la nature.

Zoom sur le chantier 10 du plan

Contexte



Le chantier a été lancé en septembre 2021 dans le but de proposer des opportunités concrètes d'engagement dans les transitions écologiques aux jeunes et de localiser les structures dédiées sur le territoire breton.

En 2023, il a été souhaité de continuer à travailler sur des temps de rencontres, par et pour les jeunes, autour des transitions écologiques, au niveau départemental et régional.

Partenaires mobilisé·es

Responsables : la DRAJES, l'Association Ames de Bretagne, le REEB

Les partenaires mobilisé·es sont : des représentant·es des jeunes (jeunes volontaires de service civique sur des missions liées aux transitions écologiques...), l'Association Séisme, l'Association Xylm, l'UNAT Bretagne, l'association Là-haut, le jardin des milles pas, Concordia, La Basse-Cour...

Actions réalisées en 2022

Initier des temps de rencontres, par et pour les jeunes, autour des transitions écologiques

Une rencontre régionale de jeunes volontaires en service civique, engagés dans des missions liées aux transitions écologiques a été organisée. Intitulée « Des mots aux actes », cette journée a eu lieu au sein de la Basse-Cour à Rennes le 14 juin 2023. Construite par des volontaires en service civique, cette rencontre a rassemblé environ 70 jeunes volontaires et des jeunes intéressés par les thématiques abordées.

Les jeunes organisateur·trices de la journée ont souhaité créer du lien entre jeunes à travers la convivialité, l'échange et le faire ensemble. Neuf ateliers ont été proposés sur les thématiques suivantes : friperie, low-tech, céramique, écoconstruction, upcycling de vêtements, sérigraphie, grimpe d'arbre, atelier écriture rap, atelier sport et genre.

« Dès le plus jeune âge, les filles et les garçons n'ont pas les mêmes jouets, ne font pas les mêmes choix à l'école, n'exercent pas les mêmes sports, n'occupent pas les mêmes lieux. Plus tard, elles et ils n'ont pas les mêmes emplois ni les mêmes salaires et vivent des responsabilités différentes (professionnelles, associatives, parentales). Confronté·es aux stéréotypes de sexe mais égaux et égales en droit, les jeunes femmes et hommes n'ont pourtant pas les mêmes parcours, des inégalités persistent. »

Enjeux identifiés en 2019, lors de l'écriture du plan breton de mobilisation pour les jeunes.

Dans son rapport annuel 2023, le Haut Conseil à l'Égalité femmes/hommes s'alarme d'une augmentation des idées machistes chez les jeunes hommes et résume ses conclusions par cette phrase : « *Le sexisme commence à la maison, continue à l'école et explose en ligne* ».

Le Collectif « maths & sciences » met en lumière une autre inquiétude, témoignant également de la persistance, voire de l'aggravation des inégalités entre les femmes et les hommes : le nombre de bachelières préparées pour des études de sciences a été réduit de 60% depuis la réforme du lycée en 2019.

Chiffres clés

41 500 €

De soutien à des projets pour promouvoir l'égalité des droits entre les jeunes hommes et femmes

19%

Part des structures Jeunesse parmi celles qui ont souhaité des violentomètres

66 000

Lycéennes bénéficiant de protections menstruelles saines et gratuites dans leur lycée

La Région agit avec et pour les jeunes

- **Promotion de l'égalité des droits auprès des publics jeunes (PR0401)**



Le soutien aux six médiathèques de Montfort-Communauté pour mieux intégrer l'égalité femmes-hommes (installation de distributeurs de protections périodiques, constitution d'une malle égalité adaptée aux 5-10 ans et aux professionnel·les concerné·es), l'accompagnement de 13 jeunes femmes de 16 à 25 ans vivant en territoire rural par un dispositif d'insertion par le sport - animé par le Pôle Économie sociale et solidaire (ESS) de Fougères et l'Union française des œuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP) - ou la diffusion du Numéro Vert « Sexualité IVG Contraception » et d'un tchat « santé sexuelle » pour les jeunes comme le déploiement d'une offre de formation « Prévention du sexisme et des violences sexistes et sexuelles » destinée aux professionnel·les jeunesse proposés par le Planning familial sont trois des projets structurants soutenus financièrement en 2023. Ceux-ci ont la particularité de favoriser des démarches au long cours, impactant les jeunes mais associant également les « adultes éducateurs » et intervenant·es. En choisissant d'accompagner des actions d'acquisitions de connaissances, d'accès à des savoirs et des ressources adaptées et de qualité, la Région cherche à les rendre davantage acteurs et actrices.

Le soutien total aux axes des projets soutenus financièrement par le programme 401-Egalité femmes-hommes destinés à améliorer la diffusion de l'égalité auprès des jeunes s'élève en 2023 à 41 500€.

- **Promouvoir les filières scientifiques (PR0501)**



Dans un contexte de désaffection des filières scientifiques, Immersion sciences est un évènement annuel, initié en 2012 par la Région Bretagne, l'académie de Rennes et le CNRS, qui vise à faire se rencontrer pendant une semaine des lycéens·nes et des scientifiques chevronné·es, pour créer un déclic et encourager l'attrait pour les études scientifiques. L'édition 2023, organisée au Centre nautique de l'Île Tudy (29), a rassemblé 62 lycéen·nes (dont 42 filles) de 2^{nde} et 1^{ère} issu·es de lycées éloignés des centres universitaires, pour une semaine d'échanges et d'ateliers avec des chercheurs·euses de disciplines variées.

Par ailleurs, l'égalité femmes·hommes, avec une attention spécifique portée au jeune public féminin, est une des priorités des contrats d'objectifs et de moyens 2022-2023 signés entre la Région et plusieurs centres de culture scientifique, technique et industrielle (Espace des Sciences, Océanopolis, Maison de la Mer, P'tits Débrouillards).

- **Déploiement de l'équipement des lycées en distributeurs gratuits de protections hygiéniques pour lutter contre la précarité menstruelles (PR0101)**



Dans la continuité du vote d'1M€ fin 2021 et le déploiement des distributeurs de protections périodiques dans tous les lycées publics et 93 lycées privés volontaires courant 2022, les établissements ont eu la possibilité, à deux reprises en 2023, de renouveler leur stock de protections. Au total, ce sont 80 lycées publics et 51 du réseau privé qui ont passé commande, pour un montant de 186 051 € pris en charge par la Région. Les lycéennes continuent ainsi à bénéficier d'un accès à des protections saines et gratuites dans leur établissement scolaire.

Zoom sur le chantier 11 du plan

Contexte

Ce chantier a été lancé en 2023, en lien étroit avec le Conseil pour l'égalité entre les femmes et les hommes en Bretagne (CpeG). Le Conseil pour l'égalité entre les femmes et les hommes en Bretagne (CpeG) est un lieu où les acteur·trices travaillant pour l'égalité des droits femmes-hommes en Bretagne peuvent se rassembler pour identifier les défis à relever, repérer les endroits et les sujets où il y a des progrès ou des difficultés, et élaborer des réponses concrètes et efficaces.

Au sein du CpeG, la Fédé B (Fédération des associations étudiantes de Bretagne occidentale) s'est portée volontaire pour faciliter le chantier sur l'Egalité entre les Femmes et les Hommes du Plan breton de mobilisation pour les jeunes, avec l'objectif d'impulser une dynamique de travail collective pour interroger les stéréotypes de genre dans l'orientation des étudiant·es et futur·es étudiant·es. Il a été proposé d'organiser une journée de sensibilisation et d'interconnaissance à ce sujet en mettant la parole des jeunes au cœur des échanges.

Partenaires mobilisé·es

Responsables : La Fédération des associations étudiantes de Bretagne occidentale

Les partenaires mobilisé·es sont : les acteurs de l'orientation, le Rectorat, l'enseignement supérieur, les mouvements de jeunesse et d'éducation populaire, la DIRECCTE, des représentants de communes, d'intercommunalités, de conseils départementaux, des missions locales, des représentants des jeunes...

Actions réalisées en 2023

« Orientation : les jeunes filles et garçons n'ont toujours pas les mêmes parcours ! Qu'est ce qui bloque ? »

Une rencontre régionale s'est tenue le 21 décembre 2023 à l'Université de Bretagne Occidentale à Brest, avec pour objectif d'interroger les stéréotypes de genre dans l'orientation scolaire et professionnelle en mettant la parole des jeunes au cœur des échanges. La journée s'est déroulée en deux temps :

- Une matinée consacrée à la mise en scène de témoignages recueillis par la compagnie l'Attelage sous forme de théâtre-forum afin d'inviter le public à intervenir pour imaginer des solutions face aux situations présentées ;
- Une après-midi consacrée à des temps de témoignages et de découvertes d'initiatives et d'outils développés en Bretagne.

Environ 90 personnes étaient présentes, issues des secteurs de la Jeunesse, de l'orientation, de l'égalité femmes/hommes. Le recours au théâtre-forum, pour mettre en scène les mots et les réalités vécues par les jeunes, a favorisé les échanges et pointé l'ancrage de pratiques stéréotypées dans l'orientation professionnelle.

Chantier 12

Développer une approche territoriale différenciée afin de favoriser l'accès aux droits et aux services pour les jeunes en milieu rural et dans les quartiers politique de la ville

« Les jeunes vivant dans des territoires ruraux ou dans des quartiers concernés par la politique de la ville peuvent présenter plus de fragilités et être confronté·es à des problématiques et situations particulières directement liées à leur environnement de vie quotidienne. Il s'agit alors de s'assurer qu'ils et elles disposent d'un égal accès aux droits par rapport aux autres jeunes et qu'aucune relégation n'est générée par le fait de vivre sur ces territoires. Ce chantier revêt donc une dimension particulière par son approche transversale. »

Enjeux identifiés en 2019, lors de l'écriture du plan breton de mobilisation pour les jeunes.

Une étude de l'INJEP de 2021 indique que les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) regroupent 5,4 millions d'habitants dont 40 % ont moins de 25 ans. La population des QPV est donc une population jeune, plus jeune que dans le reste de la France métropolitaine, où les moins de 25 ans représentent 29 %. Les jeunes de ces quartiers concentrent différentes formes de précarité : ils sont deux fois plus touchés par le chômage que les jeunes des quartiers environnants, ils vivent plus souvent dans des ménages de grandes tailles ou dans des familles monoparentales, dans des logements plus vétustes et davantage surpeuplés que dans les quartiers environnants. En 2023, la Bretagne compte 32 quartiers en politique de la ville.

Par ailleurs, selon une récente étude de l'INSEE, un·e jeune breton·ne sur deux âgés de 3 à 24 ans vit dans une commune rurale. Cette proportion de jeunes vivant dans le rural est la deuxième plus élevée des régions françaises. Cette population peut être caractérisée par plusieurs points, notamment une plus forte proportion d'élèves non scolarisés dans leur commune de résidence (25 % des écolier·ères, 77 % des collégien·nes et 94 % des lycéen·nes vivant dans l'espace rural sont scolarisé·es dans une autre commune que celle de leur résidence) et une forte migration des jeunes vivant dans les communes rurales vers l'espace urbain à partir de 18 ans.

Chiffres clés

38 %

Parmi les stagiaires des dispositifs PREPA et QUALIF de la Région domiciliés en quartiers de politique de la Ville, 38 % ont moins de 25 ans

32

Contrats de ville dont la Région est signataire

51,4%

des 3-24 ans vivent en zone rurale soit 442 500 personnes

La Région agit avec et pour les jeunes

L'action régionale en faveur des habitant·es des territoires ruraux et des Quartiers Politique de la ville, et notamment des jeunes, vise à mieux intégrer l'approche territoriale dans chacune des politiques régionales afin d'éviter les discriminations vis-à-vis des populations de ces territoires et de promouvoir l'égalité des droits.

L'application d'une péréquation des aides régionales au regard de la carte des capacités contribue à cette approche territoriale et notamment à une meilleure prise en compte des territoires fragiles : elle a par exemple été appliquée en 2022 pour le calcul de l'aide régionale aux *Points Accueil Ecoute Jeunes* ou encore au *Pass classe de mer*. Ce dernier dispositif a également appliqué une bonification

pour les projets portés par des établissements situés dans les Quartiers Prioritaires de la politique de la Ville.

- **Action régionale en faveur des habitants des QPV (PR0402)**

Les jeunes sont nettement sur-représentés parmi les habitant·es des quartiers politique de la ville. En effet, environ 14 000 jeunes de 15 à 24 ans vivent dans un des 32 quartiers politique de la ville de Bretagne, soit 16 % de la population totale des quartiers, alors que ces mêmes jeunes de 15 à 24 ans ne représentent que 8 % de la population bretonne.

Depuis 2015, la Région est signataire des contrats de ville et de leurs avenants ainsi que des conventions de renouvellement urbain. Il s'agit dans ce cadre de veiller à la mobilisation des politiques publiques pour toutes et tous. Cette mobilisation du droit commun de la Région se fait sur la base de différents axes d'intervention, notamment en accompagnant l'accès à la formation professionnelle. Parmi les stagiaires résidant en quartier politique de la Ville, 38 % sont âgés de 25 ans et moins.

- **Réseau Rural Régional (PR0402)**



Le Réseau rural est un outil de partage d'expériences et de bonnes pratiques au sein des territoires ruraux. Il organise des webinaires, des visites de projet, réalise des fiches et vidéo de présentation d'expérience. Depuis 2018, le réseau breton a régulièrement travaillé sur les sujets de jeunesse ([recueil d'initiatives avec et pour les jeunes ruraux](#), [la captation audio de la présentation de l'étude de Yaelle Amsellem-Mainguy « les filles du coin »](#)). C'est dans la continuité de ces travaux qu'il s'implique dans le chantier 12 du plan jeunesse.

Zoom sur le chantier 12 du plan

Contexte

Ce groupe de travail a été lancé en octobre 2020 avec pour objectif de travailler sur la thématique de l'accès aux droits des jeunes des territoires fragiles. Les freins à l'accès aux droits des jeunes ruraux et des jeunes des quartiers présentent en effet des similitudes. Ils partagent un moindre accès aux services, de plus grande difficulté de mobilité, de déterminants de santé moins bon. Les jeunes ruraux et les jeunes des quartiers prioritaires de la politique de la Ville ont aussi un champ des possibles plus restreints : moindre connaissance des métiers et filières de formation, des représentations limitantes, que celles-ci leurs soient renvoyées ou qu'elles soient intégrées.

En 2022, le groupe de travail a choisi de centrer son action sur l'accès à l'enseignement supérieur et aux grandes écoles pour les jeunes issu-es des territoires fragiles (territoires ruraux ou quartiers politique de la ville).

Partenaires mobilisé·es

Responsables : RésO Villes, le Réseau Rural Régional, la Région Bretagne.

Les partenaires mobilisé-es sont : des représentants de collectivités, des CAF, des mouvements de jeunesse et d'éducation populaire, des missions locales, des associations étudiantes, des services de l'Etat et des collectivités ...

Action réalisée en 2023

Pas d'action réalisée en 2023 avec les membres du chantier. Toutefois, la Région a travaillé à la structuration et à la clarification des objectifs du chantier, notamment en ce qui concerne l'accès des ruraux et des jeunes des quartiers à l'enseignement supérieur.

Ce rapport d'analyse transversal jeunesse met en lumière l'engagement fort de la Région vis-à-vis de toutes les jeunes du territoire, dans tous les domaines de son intervention (77 actions identifiées, portées par 36 programmes budgétaires, résumées dans le tableau ci-après). Il doit permettre aux partenaires du plan breton de mobilisation pour les jeunes de mieux appréhender l'action régionale en faveur des jeunes et contribuer à la meilleure articulation de l'action publique dédiée aux jeunes.

RAP transversal Jeunesse 2023				
	Actions/projets soutenus	N° programme	Nombre de bénéficiaires 2023 ND : non déterminé	Montant attribué en 2023 ND : non déterminé
Chantier 1 : Faciliter l'entrée des jeunes dans le monde professionnel	Soutien à l'offre de services des Missions locales	207	45704 bénéficiaires	2 623 000,00 €
	Soutien à Pepite Bretagne pour l'accompagnement des étudiant.e.s à l'entrepreneuriat	503	8 000 bénéficiaires	100 000,00 €
	Pass création : l'accompagnement des jeunes entrepreneurs	505	997	1 900 000,00 €
	Soutien association Entreprendre pour apprendre	505	5 000	33 250,00 €
	Dotation jeunes agriculteurs.trices	509	170 bénéficiaires de moins de 30 ans	ND
	Aides à l'installation des jeunes pêcheurs	510	10 projets sélectionnés	570 000,00 €
	Accueil de jeunes apprentis.es et stagiaires dans les services de la Région	9011	129 bénéficiaires	ND
Chantier 2 : Assurer un choix de formation épanouissant et enrichissant pour les jeunes bretonnes	Bien vivre - soutien à l'investissement pour la construction et la restauration des écoles et équipement extras et périscolaires	403	66 projets accompagnés	6 750 687 €
	Les lycées et l'accompagnement des lycéens	102, 103, 104, 105, 107, 108	136000 lycéen.nes et étudiant.es dans les lycées publics	255 000 000,00 €
	Une nouvelle tarification régionale pour la restauration et l'hébergement des lycées publics	107		ND
	Acquisition de ressources pédagogiques pour les lycéen.nes	101		ND
	Soutien aux projets éducatifs des lycéen.nes	101	1839 actions sur 2022/2023	2 000 000,00 €
	Aide au maintien de l'activité des CFA	202	148 apprentis recrutés	2 087 482,00 €
	- aide au recrutement d'apprentis.es dans la FPH	202	2 500	
	Soutien à la construction et à la rénovation des CFA	202	ND	10 438 702,00 €
	Le financement des formations sanitaires et sociales	203	ND	57 100 000,00 €
	Le soutien aux étudiant.es des formations sanitaires et sociales	203	2 769 bourses décernées	9 009 884,00 €
	Lutte contre le décrochage scolaire - mission d'animation et de coordination des PSAD	201	ND	ND
	Les formations de préparation aux projets	205	7 803	ND
	L'aide à l'accompagnement à la qualification pour les jeunes	204	633 jeunes bénéficiaires de moins de 30 ans	ND
	Le soutien régional aux stagiaires en formations qualifiantes	204,205	2909 jeunes de moins de 30 ans sur Qualif Emploi Programme 457 jeunes de moins de 30 ans sur Qualif Emploi Individuel	ND
	Les actions territoriales PREPA et QUALIF	207	577 jeunes de moins de 26 ans	ND
	Les formations des personnes sous-main de justices-détenu.e.s	205	161	ND
	L'aide financière pour une meilleure sécurisation des parcours des jeunes	206	4430	13 957 140,00 €
	Soutien à la vie étudiante + organisation des premiers rdv de la vie étudiante	501	ND	ND
	Le soutien aux doctorants	501	117 doctorants	2 164 500,00 €
Soutien à la formation des enseignant.es bilingues	301	19 bénéficiaires jeunes	88 000,00 €	
La participation active à la formation des futur.es professionnel.les du patrimoine	304	3 travaux de recherche	ND	
Le soutien au Campus des Industries Navales	501	ND	73 812,00 €	
Le soutien aux jeunes sportifs et sportives de haut niveau et aux pôles espoir	307	60	53 160,00 €	
		522	182 000,00 €	
Chantier 3 : Permettre aux jeunes de trouver l'information dont ils et elles ont besoin	Soutien au CRIJ Bretagne et à l'ADIJ	401	105220	455 000,00 €
	Initiation au numérique pour les jeunes, via visa internet Bretagne	502	jeunes de moins de 30 ans représentent 22% des publics accueillis	ND
	IDEO, le service public d'information et d'aide à l'orientation en Bretagne	201	ND	ND
	Les actions locales d'information sur les métiers et les formations	201	120 000 jeunes visiteurs	ND
	La communication sur les actions et dispositifs régionaux qui concernent les jeunes	905	ND	ND
Chantier 4 : Permettre à tout.e.s les jeunes d'être en bonne santé	Soutien aux PAEJ et à leur réseau	401	5 600 jeunes accompagnés	524 500,00 €
	L'éducation à la santé des jeunes par les pairs avec le dispositif Corres'Santé	502	207 lycéen.nes corres'santé	149 600,00 €
	Bien vivre - soutien à l'investissement pour les infrastructures sports-loisirs à destination des jeunes	403	38 projets	4 994 794,00 €
	Soutien aux fédérations de sport scolaire	307	4 ligues régionales soutenues et 116 associations sportives scolaires pour aide au transport	280 035,00 €
	Soutien à l'URHAJ Bretagne	402	8500	40 000,00 €
Chantier 5 : Garantir l'accès à un logement pour les jeunes Breton.nes	Bien vivre - soutien à la construction de logement pour les jeunes	403	16 logements	98 604,00 €
	Financement de logement étudiants (via le CPER)	109	Objectif de 400 logements rénovés et de 350 logements construits (augmentation des coûts du BTP)	Enveloppe de 50 M entre 2021-2027 pour le logement étudiant
	Expérimentation sur le logement des travailleurs saisonniers dans les internats de 2 lycées breton	107	100 bénéficiaires	ND

RAP transversal Jeunesse 2023				
Actions/projets soutenus	N° programme	Nombre de bénéficiaires 2023 ND : non déterminé	Montant attribué en 2023 ND : non déterminé	
Chantier 6 : Garantir l'accès à la mobilité, sous toutes ses formes	Abondement du FAJ sur les projets de mobilité des jeunes	207	ND	268 000,00 €
	Une aide pour financer le permis des jeunes	207	695	984 049,00 €
	La mise en œuvre quotidienne du transport scolaire et interurbain	701	100 000 scolaires	ND
	Des tarifs attractifs pour les jeunes, valables pour tous les moins de 26 ans	701	Nombre de voyages par mois avec un tarif jeune : 270 000 sur TER 260 000 sur cars 7 000 sur bateaux	ND
	Autres tarifs facilitant la mobilité des jeunes	701	340 000 voyages avec tarif Solidaire	ND
	Des outils numériques au service de la mobilité des jeunes	701	ND	ND
	Faciliter l'accès des jeunes aux transports en commun régionaux pendant l'été	701	166 000 titres gratuits distribués	475 000,00 €
Chantier 7 : Favoriser la prise en compte des droits culturels des jeunes	Les politiques culturelles et les jeunes : soutien à l'EAC	302	ND	ND
	Lycéens et apprentis au cinéma	302	17 163 jeunes concernés	416000 € (sur 4 ans, dispositif 2021-2024)
	Soutenir des jeunes plasticiens et plasticiennes pour des temps de recherche et de création	302	ND	ND
	Passeurs d'images	303	ND	ND
Chantier 8 : Permettre aux jeunes de s'engager	L'appropriation par les lycéen.ne.s de leur patrimoine	304	8 établissements partenaires	ND
	Conseil régional des jeunes lycéen.ne.s et apprenti.es de Bretagne	101	156	50 000,00 €
	La plateforme Jeunes en projet, "la boîte des outils" des jeunes bretonnes et bretons pour donner vie à leurs projets	401	696 projets déposés, dont 153 en 2023	10 000,00 €
	Aider les projets de formation de bénévoles, avec un ciblage fort sur les jeunes et leur engagement, via le Fonds de développement pour la vie associative (FDVA)	507	49 associations pour 135 projets en faveur des jeunes	ND
	Expérimentation avec les mouvements de jeunesse et d'éducation population pour répondre aux nouveaux enjeux de la jeunesse	401	ND	312 500,00 €
	Soutien à la formation des animateurs loisirs-jeunesse en langue bretonne	301	57 jeunes formé-es	7 200,00 €
	Les lycéen-nes à la découverte du « Plus Grand musée de France » pour sensibiliser les jeunes à la protection et la valorisation du patrimoine local	304	60 jeunes (2 classes)	20 000,00 €
	Implication des jeunes dans les démarches participatives liées au patrimoine (chantier de rénovation)	304	8 projets soutenus	38 810,00 €
Chantier 9 : Faciliter la mobilité à l'international, dans le cadre de l'éducation formelle et non formelle	Actions pour renforcer la conscience européenne des jeunes	801	ND	ND
	Soutien aux projets de mobilité européenne et internationale des jeunes apprenant.es breton.nes (2022/2023)	801	8550	1 150 000,00 €
	Animation du réseau des développeurs.euses Erasmus+ et du COREMOB	801	ND	ND
	Aide à l'ouverture internationale pour les jeunes breton.nes (projets collectifs jeunes)	801	73 jeunes bénéficiaires	50 000,00 €
	Aide à des projets dans le cadre des coopérations décentralisées de la Région	801	ND	ND
Chantier 10 : Agir en faveur de la transition écologique avec les jeunes	Aide à la mobilité internationale des doctorant.es	109	30 séjours financés	76 000,00 €
	Soutien au dispositif Accélérateur d'initiatives jeunes	401	26 projets accompagnés et 13 financés	26 000,00 €
	Accompagner le développement des classes de mer et des classes nature	510	8 500 enfants, dont des enfants REP/QPV/SEGPA/LEA/EREA/ZRR	607 500,00 €
Chantier 11 : Garantir l'égalité Femmes-Hommes	Accueillir, ouvrir, sensibiliser et éduquer dans les réserves naturelles régionales, les parcs naturels régionaux et le groupe régional des aires éducatives	602	ND	ND
	Promotion de l'égalité des droits auprès des publics jeunes	401	ND	41 500,00 €
	Promouvoir des filières scientifiques	501	62 lycéens bénéficiaires	ND
Chantier 12 : Développer une approche territoriale différenciée afin de favoriser l'accès aux droits et aux services pour les jeunes en milieu rural et dans les quartiers "politique de la ville"	Déploiement de l'équipement des lycées en distributeurs gratuits de protection hygiéniques pour lutter contre la précarité menstruelle	101	115 lycées publics et 93 lycées privés volontaires - 66 0000 lycéennes	186 051,00 €
	La mobilisation du droit commun pour les QPV	tous programmes	ND	ND
	La mobilisation de crédits dédiés pour accompagner le renouvellement urbain des quartiers	403	ND	24 M d'euros inscrits au CPER 21/27 pour améliorer le cadre de vie et d'habitat des QPV ; projet Quartiers en Transitions de 1,7 M
	Réseau rural régional	402	ND	ND

**DANEVELLOÙ
DIELFENNAÑ
TREUZSERVIJ
2023**

**FIN-CONTES
DE DEMELAIJE
TRAVERSIÉRS
2023**



RÉGION BRETAGNE
RANNVRO BREIZH
REJION BERTÈGN

283 avenue du Général Patton – CS 21101 – 35 711 Rennes cedex 7
Tél. : 02 99 27 10 10 | X regionbretagne | f regionbretagne.bzh | @ region.bretagne | in Région Bretagne
www.bretagne.bzh

RADD

CONSEIL RÉGIONAL

juin 2024

**RAPPORT
D'ACTIVITÉ ET DE
DÉVELOPPEMENT
DURABLE
2023**



VOLUME 1

Rapport d'activité et de développement durable 2023

Rendre compte de l'action publique régionale dans l'intégralité de ses champs d'actions, est l'ambition de la Région au travers de son Rapport d'activité et de développement durable (RADD).

Ce document répond aux exigences de démocratie et de transparence. Élaboré chaque année par l'administration régionale et faisant l'objet d'échanges en session, il s'inscrit dans une démarche de performance initiée il y a près de 20 ans.

Au-delà de la présentation des politiques publiques et de leurs objectifs, il vise à offrir une bonne lisibilité des moyens mis en œuvre par l'institution régionale pour les atteindre.

Après des évolutions importantes apportées l'année dernière afin de mieux refléter l'intégration des enjeux de développement durable au cœur de la stratégie régionale, le rapport présenté cette année s'inscrit dans la continuité du précédent.

Dans son Volume 1, il propose ainsi un rendu-compte intégré de l'action régionale en faveur du développement durable présenté au sein d'un rapport de transition qui ouvre et introduit chacune de nos missions, puis des rapports d'analyse par programme.

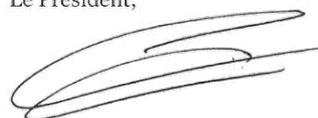
Dans son Volume 2, vous retrouverez comme l'année dernière quatre rendus-comptes transversaux : mer, santé, jeunesse et langues de Bretagne.

À noter que le rapport a été réorganisé pour s'adapter à l'évolution de la Nomenclature Stratégique par Programme et par mission mise en œuvre en 2023, et propose des rapports par programme souhaités plus synthétiques.

Enfin, le Conseil économique, social et environnemental régional contribue à nouveau au RADD au titre de sa mission d'information et d'évaluation sur les enjeux et conséquences économiques, sociaux et environnementaux des politiques régionales. Les rapports de transition comprennent ainsi une partie réservée à l'expression du CESER avec l'apport d'un éclairage complémentaire sur les enjeux associés aux politiques publiques régionales et nous l'en remercions.

Je vous demande de prendre acte de ces communications.

Le Président,



Loïc CHESNAIS-GIRARD

Danevell obererezh ha diorren padus 2023

Rentañ kont eus obererezh publik ar Rannvro war hec'h holl dachennoù kefridioù, sed ar pezh a fell d'ar Rannvro ober gant he Danevell obererezh ha diorren padus (DODP).

Graet eo an teul-mañ evit mont diouzh reolennoù an demokratelezh ha lakaat an traoù a-wel d'an holl. Savet e vez bep bloaz gant melestradurezh ar Rannvro ha kendivizet e vez diwar he fenn en dalc'h. Stag eo ouzh ul lusk araokaat lañset tost da 20 vloaz zo.

Ouzhpenn evit kinnig ar politikerezhioù publik hag o falioù e vez savet abalamour d'an holl da welet sklaer kement a vez graet gant ar Rannvro evit seveniñ ar politikerezhioù-se.

Warlene e oa bet degaset cheñchamantoù bras abalamour da ziskouez gwelloc'h ar mod ma vez kemeret dalc'hoù an diorren padus e kont e strategiezh ar Rannvro, hag evit an danevell kinniget ar bloaz-mañ e talc'her gant ar memes diazezoù evel hini ar bloaz tremenet.

Rak-se e c'haller lenn, e-barzh al Levrenn 1, ur rentañ-kont enframmet eus obererezh ar Rannvro evit an diorren padus kinniget en un danevell treuzkemm hag a zo graet evit digeriñ ar gaoz war pep hini eus hor c'hefridioù, ha danevelloù dielfennañ dre brogramm.

El Levrenn 2 e kaver pevar rentañ-kont treuzservij, evel warlene : mor, yec'hed, yaouankiz ha yezhoù Breizh.

Dav eo gouzout eo bet adframmet an danevell evit mont diouzh cheñchamant an Nomenkladur Strategel dre Brogramm ha dre gefridi bet lakaet e pleustr e 2023, ha berraet eo bet ar rentaoù-kont evit pep programm.

Kuzul armerzhel, sokial hag endro ar rannvro (KASER) a gemer perzh adarre e-barzh an DODP peogwir eo e gefridi titouriñ ha priziañ dalc'hoù hag efedoù ar politikerezhioù rannvroel war an tachennoù ekonomikel ha sokial, ha war an endro. Setu ma'z eus miret ul lodenn eus an danevelloù treuzkemm evit embann alioù KASER, dezhañ da zegas ur sell disheñvel war an dalc'hoù stag ouzh ar politike-rezhioù publik rannvroel, ha trugarez a lavaromp dezhañ evit kement-se.

Kemerit merk eus ar c'hemennadennoù-mañ, mar plij ganeoc'h.

Depllet des fezeries e de la parchomance su le long du temp 2023

Reporter l'ajis public rejiona den tous les demaines q'il ouvraije dessus, vaila de cai qe la Rejion a devocion de fêere o son Depllet des fezeries e de la parchomance su le long du temp (DFPLT/RADD).

Le doqument-la repond és obllijes de democracie e de ellerté. Chaque anée, i n-n'a un nouviao de fêt par la fezanderie rejionale e 'la devize dessus en assemblée. O le DFPLT/RADD-la je ghettons tenant, depés bétôt 20 ans mézè, a animer le cheva e a emboni l'ouvraije.

En pus de perzenter les politiques publiques e lous aboutements, le DFPLT/RAAD-la a devocion de perzenter les mayens qe met la Rejion pour rencontrer sa politique.

Aprés q'i fut bravement raféçoné l'anée pàssée a sour fin d'amontrer qe les ajeûs de la parchomance su le long du temp sont ben ao qheur de l'estratejije rejionale, le depllet perzenté st'anée sieut le sien de devant.

Den son Livr 1, i perpôze don un depllet encôorporé de l'ajis rejiona pour la parchomance su le long du temp perzenté den un depllet de pàssaije qi ouvre e enraye chaque de nôs bezaignes, pès des depllets de demélaije par pergame.

Den son Livr 2, v'ertreurez come l'anée pàssée catr depllets traversièrs : mè, portement, jouvantisse, e parlements de Bertègn.

C'éd de savoir qe l'aberja-la fut rabiénè pour se parer de la raféçonerie de la Nomerie Estratejije par Pergame e par bezaigne minze a jouer en 2023, e q'i perpôze des aberjas par pergame q'araent d'étr pus rapietès.

E pour en fini, le Consail economique, socia e pour l'entour rejiona dit core sa seqence den le nouviao DFPLT/RADD etant q'il ét encherjè d'enghimiter su les ajeûs economiques, sociaos e pour l'entour des politiques rejionales e tout le cai qi va s'oriner de yeûs e de les afeurer etout. Den les depllets de pàssaije, n-i a eune càrée pour le CESER, q'i diraet son runje, elumant des chandelles su les ajeûs q'ont a-revaer o les politiques publiques rejionales. E je l'ermercions bel e ben pour ela.

Je vous demande de lère les ghiments-la.

Sommaire du Rapport d'activité et de développement durable 2023

Sommaire	Page 5
2023 en bref	Page 7
Présentation du référentiel des Objectifs de développement durable des Nations unies	Page 11
Les données budgétaires 2022 et 2023	Page 12

Mission I : Vie lycéenne et vie étudiante

Page 17

Programme 101 - Accompagnement de projets éducatifs des lycées et des initiatives des jeunes	Page 28
Programme 102 - Patrimoine bâti des lycées publics	Page 30
Programme 103 - Accompagnement des investissements immobiliers des établissements privés	Page 31
Programme 104 - Equipements des lycées publics	Page 32
Programme 105 - Accompagnement des équipements dans les établissements privés	Page 33
Programme 106 - Numérique éducatif	Page 34
Programme 107 - Fonctionnement des lycées publics	Page 35
Programme 108 - Participation au fonctionnement des établissements privés	Page 36
Programme 109 - Enseignement supérieur et vie étudiante	Page 37

Mission II : Emploi, formation et orientation professionnelles

Page 39

Programme 201 - Orientation et information sur les métiers	Page 50
Programme 202 - Apprentissage	Page 51
Programme 203 - Formations sanitaires et sociales	Page 52
Programme 204 - Projets individuels de formation et de qualification	Page 53
Programme 205 - Formation qualifiante	Page 54
Programme 206 - Vie des stagiaires de la formation professionnelle	Page 55
Programme 207 - Accompagnement des dynamiques territoriales emploi formation	Page 56

Mission III : Qualité de vie et rayonnement

Page 57

Programme 301 - Langues de Bretagne	Page 75
Programme 302 - Spectacle vivant, arts plastiques et pratiques culturelles	Page 76
Programme 303 - Cinéma, livres, radios et pratiques culturelles	Page 77
Programme 304 - Inventaire et valorisation du patrimoine	Page 78
Programme 305 - Tourisme	Page 79
Programme 306 - Canaux de Bretagne	Page 80
Programme 307 - Sports	Page 81

Mission IV : Cohésion territoriale et sociale

Page 83

Programme 401 - Jeunesse, égalité des droits et vie associative	Page 95
Programme 402 - Dynamiques territoriales et santé	Page 96
Programme 403 - Contractualisation avec les territoires	Page 97
Programme 404 - Aménagement numérique du territoire	Page 98

Mission V : Développement économique, agricole et maritime

Page 99

Programme 501 - Recherche	Page 123
Programme 502 - Usages numériques et cybersécurité	Page 124
Programme 503 - Innovation et économie de la connaissance	Page 125
Programme 504 - Développement des secteurs clés de l'économie bretonne	Page 126
Programme 505 - Création, développement et transmission d'entreprises	Page 127
Programme 506 - Accompagnement des entreprises et de l'emploi	Page 128
Programme 507 - Economie sociale et solidaire et innovation sociale	Page 129
Programme 508 - Structuration de l'économie bretonne et économie circulaire	Page 130
Programme 509 - Agriculture, filière bois et alimentation	Page 131

Programme 510 - Pêche, aquaculture et développement maritime	Page 133
Programme 511 - Ports	Page 134
Mission VI : Transition écologique et climatique	Page 137
Programme 601 - Eau	Page 145
Programme 602 - Biodiversité	Page 146
Programme 603 - Energie et ressources	Page 147
Mission VII - Mobilités	Page 149
Programme 701 - Transports collectifs	Page 159
Programme 702 - Infrastructures de mobilités	Page 160
Programme 703 - Aéroports	Page 161
Mission VIII - Actions européennes et internationales, fonds européens	Page 163
Programme 801 - Actions européennes et internationales	Page 171
Programme 802 - Programme opérationnel FEDER-FSE 2014-2020	Page 173
Programme 803 - Programme opérationnel FEDER-FSE 2021-2027	Page 174
Programme 804 - Programme de développement rural (FEADER) 2014-2022	Page 175
Programme 806 - Programme FEAMP 2014-2020	Page 176
Programme 807 - Programme FEAMPA 2021-2027	Page 177
Programme 808 - Assistance technique	Page 178
Mission IX - Ressources et accompagnement des politiques publiques	Page 179
Programme 901 - Condition de travail et compétences	Page 195
Programme 902 - Rémunération des personnels et indemnités des membres des assemblées	Page 196
Programme 904 - Fonds d'intervention régional	Page 197
Programme 905 - Information et promotion	Page 198
Programme 906 - Patrimoine et logistique	Page 199
Programme 907 - Système d'information	Page 200
Programme 908 - Ressources et expertises	Page 201
Programme 909 - Service de la dette	Page 202
Programme 910 - Mouvements financiers divers	Page 203
Guides de lecture	Page 205
Notions budgétaires	Page 218

2023

EN BREF

Janvier

Carrefour des gestions locales de l'eau : la sécheresse au cœur des discussions

Chaque année, décideurs publics, collectivités locales, opérateurs privés, acteurs associatifs et scientifiques se donnent rendez-vous au Carrefour de la gestion de l'eau pour s'informer, échanger et débattre. En 2023, la Région a parrainé deux temps forts : une conférence plénière autour du thème « Pour des territoires résilients face au dérèglement climatique, agir dès aujourd'hui » ainsi que la remise des prix « Zéro Phyto » aux collectivités lauréates.



© Emmanuel Berthier

Une plateforme pour faciliter l'immersion professionnelle des collégiens et collégiennes

Afin de garantir à toutes et tous l'accès à un stage d'observation de qualité, la Région Bretagne, en partenariat avec la Région académique Bretagne, a mis en place un service numérique proposant près de 1 000 offres de stages depuis la plateforme IDÉO. Il permet de mutualiser les offres proposées par les structures d'accueil et les rendre accessibles aux élèves.

Février

Compétition des Métiers : une 47^e édition à Saint-Brieuc

En février 2023, de jeunes professionnels exerçant dans plus de 60 métiers ont mis en avant leurs savoir-faire et leurs compétences à l'occasion de la compétition des métiers à Saint-Brieuc. L'événement est aussi l'occasion de s'informer sur les métiers et les formations accessibles en Bretagne. De nombreux stands, ouverts au grand public et aux groupes scolaires, étaient à disposition pour informer les jeunes et leurs familles.



© Franck Betermin

Îles du Ponant : 10 M € pour un développement insulaire durable

Signé en février entre la Région, l'État et les départements du Finistère et des Côtes d'Armor, le nouveau contrat de partenariat vise à accompagner les 12 îles du Ponant sur les sujets du logement, de la préservation des ressources, du tourisme durable et du maintien des services publics de proximité. Au total, une enveloppe de 10 M€ jusqu'en 2027 pour améliorer le cadre de vie, protéger les espaces sensibles en prenant en compte la desserte des îles, les investissements portuaires, ou encore le déploiement de la fibre optique.



© Auteurs de Vues - Frédéric Henry

Mars

Les langues régionales à l'honneur !

Comme chaque année au mois de mars, la Région valorise ses langues : breton et gallo ! Pendant quatre semaines, une riche programmation encourage leur pratique et leur transmission : formation linguistique, expositions, conférences, ateliers, concerts... Des activités organisées aux quatre coins de la Bretagne.

Avril

Défi des chefs, une nouvelle édition en 2023

Après appel à candidatures et une présélection, les finalistes de cette seconde édition du défi ont concouru au lycée hôtelier La Closerie de Saint-Quay-Portrieux. Durant cette épreuve, ils ont dû cuisiner leurs recettes devant un jury. L'objectif de cette opération : valoriser le savoir-faire des équipes de cuisine des lycées et mettre en avant leur capacité et leur volonté de tendre vers une restauration de qualité et le bien manger pour tous les lycées.



Fibre pour tous en Bretagne : pose de la 300 000^e prise !

Le 20 avril 2023, la 300 000^e prise a été posée à Pléguien en présence du président Loïg Chesnais-Girard. Près de 400 chantiers sont aujourd'hui en cours partout en Bretagne. Objectif : 100 % du territoire fibré fin 2026. La Bretagne s'était engagée à offrir un accès à internet en très haut débit aux Bretonnes et Bretons d'ici trois ans et demi et elle tiendra son engagement.

Mai

Lycée Tristan-Corbière : le bâtiment A inauguré

Une nouvelle étape a été franchie dans la restructuration du lycée morlaisien. L'aile A, qui abrite le CDI, une salle polyvalente ou encore les locaux des agents de maintenance, a été officiellement dévoilée en mai 2023. Ce chantier, étalé sur plus de 15 ans, vise à redessiner complètement le lycée Tristan-Corbière à Morlaix mais aussi à améliorer son efficacité énergétique.

Une journée pour s'engager autour de la biodiversité

Le 22 mai, journée internationale de la biodiversité, la Région Bretagne et la Fondation Breizh Biodiv ont réuni entreprises, associations et collectivités pour échanger et agir en faveur du vivant breton. Cette journée a également permis aux participants et participantes de mieux connaître la fondation Breizh Biodiv, lancée en 2021 par la Région, et de revenir sur deux années d'action déjà riches.

Juin

La première ligne d'éoliennes en mer de Bretagne est installée

Avec ses 62 éoliennes en mer, le parc de Saint-Brieuc couvrira 8 % des besoins électriques des Bretons. Un projet soutenu dès le départ par la Région devant participer à une plus grande autonomie énergétique de notre territoire. Le vendredi 16 juin, le Président s'est rendu sur le chantier pour constater la concrétisation de 11 années de travail. Soutenu par la Région, le parc éolien est indispensable à la "souveraineté énergétique" de la Bretagne, selon Loïg Chesnais-Girard et participe au projet européen de produire 300 gigawatts d'énergie éolienne en mer d'ici 2050.

Juillet

La Région ouvre les portes des internats de 4 lycées pour les travailleurs saisonniers

Suite à une expérimentation réussie en 2022, la Région a de nouveau mis disposition certains de ses internats pour les saisonniers et saisonnières : le lycée hôtelier Yvon Bourges à Dinard, le lycée maritime Florence Arthaud à Saint-Malo, le lycée Henri Avril à Lamballe et enfin le lycée Ker Siam à Dinan. Ce dispositif permet aux bénéficiaires de se loger à bas coût durant l'été.

Plan de refus de la misère : 12 véhicules donnés par la Région à des associations de solidarité

Le mois de juillet 2023 a vu la première action concrète du Plan de refus de la misère et de la précarité de la Région Bretagne. Sur les sept grandes priorités identifiées, la mobilité apparaît essentielle pour travailler, accéder aux loisirs, échanger, faire ses courses ou encore se soigner. Ces véhicules donnés par la collectivité serviront à transporter des personnes en situation de handicap, à des demandeurs d'emploi de passer des entretiens d'embauche ou à des personnes isolées de faire leurs courses ou se rendre chez le médecin.

Août

Forum celtique : les territoires celtiques réunis à Rennes

Mobilités étudiantes, pêche, énergies marines ou encore transport maritime... À l'occasion du premier Forum celtique, les sept territoires celtiques se sont engagés à promouvoir la place de la communauté celtique à l'international. L'objectif de cet événement était de construire et partager une vision commune de l'avenir avec les représentants des différents territoires : Écosse, Irlande, Galice, Cornouailles, Pays de Galles, Asturies et Bretagne.



Septembre

Une première rentrée au nouveau lycée Mona Ozouf à Ploërmel

En septembre 2023, les quelques 200 élèves du lycée Mona Ozouf ont découvert leur tout nouvel établissement scolaire à Ploërmel. Un cadre de travail moderne pour garantir les meilleures conditions d'études et de travail aux lycéens, enseignants et agents de la Région.



La Bretagne accueille le congrès annuel de l'association des Régions de France

Pour la première fois, la Bretagne a accueilli le congrès annuel de l'association des Régions de France les 27 et 28 septembre 2023 à Saint-Malo. Deux journées d'échanges pour concilier développement des territoires et préservation des ressources naturelles. 1 200 participants se sont donnés rendez-vous au Palais du Grand Large à Saint-Malo. Ce temps fort annuel leur a permis de partager des expériences et de débattre de sujets au cœur des compétences régionales : langues régionales, formation, rénovation énergétique des lycées ou encore mobilités durables.

Space : la Bretagne affirme ses priorités pour l'agriculture

Renforcer son soutien à l'agrobiologie et accompagner plus que jamais l'installation-transmission : au salon international de l'élevage à Rennes du 12 au 14 septembre la collectivité a présenté son action et ses priorités pour l'avenir de l'agriculture bretonne. Produire mieux, en respectant les limites des écosystèmes, tout en assumant son rôle dans la souveraineté alimentaire du continent : c'est l'objectif de la Région Bretagne.

Octobre

Inauguration de la gare maritime de Quiberon

Après déjà un an d'ouverture au grand public, les travaux de la gare maritime de Quiberon se sont terminés en juin, il restait encore à démolir l'ancien bâtiment datant de 1972 et à aménager les espaces extérieurs. Inaugurée en présence de Loïg Chesnais-Girard, la gare permet aujourd'hui de relier Quiberon à Houat, Hoëdic et Belle-Île. Conçue comme un espace multimodal, cette zone accueille aussi la gare routière, les taxis, le dépose-minute, mais également les activités de fret et les bureaux de la Compagnie Océane, qui exploite les liaisons maritimes.



Une campagne pour soutenir la filière locale et bio

Dans le cadre du plan d'urgence pour la filière bio en Bretagne, la collectivité a mis en place une campagne de communication pour encourager la consommation de produits bios et bretons. Elle s'appuyait sur la campagne nationale « Bio Réflexe » portée par l'Agence bio. L'objectif était de réconcilier le bio et le local, valoriser la vente directe auprès des consommateurs et soutenir les agriculteurs et agricultrices engagés dans le label.



Novembre

Tempête Ciaran : la Région Bretagne aux côtés des agriculteurs les plus en difficulté

Le passage de la tempête Ciaran a provoqué de nombreux dégâts en Bretagne et les exploitations agricoles n'ont pas été épargnées, notamment en Finistère et en Côtes-d'Armor : équipements abîmés voire détruits, coupures d'électricité... Au premier rang des secteurs agricoles touchés par la tempête, les maraîchers bretons, dont les serres sont vulnérables aux fortes intempéries. Pour les soutenir, la Région s'est mobilisée au côté de l'État, des banques et des assurances pour agir rapidement.

KorriGo fête ses 20 ans !

Vingt ans après sa création sous l'impulsion de la Région, de Rennes Métropole et du département d'Ille-et-Vilaine, l'intérêt pour la carte KorriGo, titre de transport unique pour voyager partout en Bretagne, ne faiblit pas, bien au contraire. Pour cette date anniversaire, la collectivité et ses partenaires ont organisé des opérations spéciales tout au long du mois de novembre. À horizon 2026, la carte multiservices sera utilisée pour l'ensemble du réseau BreizhGo.

Décembre

Bien manger dans les lycées : la Région étend l'action à tous ses établissements

Malgré la hausse du prix des denrées et de l'énergie, la Région s'est engagée à maintenir dans les selfs de ses lycées la qualité des produits servis, cuisinés « maison » par ses équipes de restauration. C'est pourquoi elle a décidé en décembre d'étendre à l'ensemble des 115 établissements à sa charge son plan d'actions en faveur du bien-manger, lancé il y a 3 ans dans 14 lycées-pilotes. Elle accompagnera l'ensemble des équipes au cours de l'année scolaire 2024 dans l'évolution de leurs pratiques et achats alimentaires locaux, bio ou sous label.



Guide des Objectifs de Développement Durable

Selon la définition de l'Organisation des Nations Unies¹ (ONU) :

« Les objectifs de développement durable nous donnent la marche à suivre pour parvenir à un avenir meilleur et plus durable pour tous. Ils répondent aux défis mondiaux auxquels nous sommes confrontés, notamment ceux liés à la pauvreté, aux inégalités, au climat, à la dégradation de l'environnement, à la prospérité, à la paix et à la justice. »

1 PAS DE PAUVRETÉ



Pas de pauvreté

Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde

2 FAIM « ZÉRO »



Faim « Zéro »

Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable

3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE



Bonne santé et bien-être

Donner aux individus les moyens de vivre une vie saine et promouvoir le bien-être à tous les âges

4 ÉDUCATION DE QUALITÉ



Éducation de qualité

Veiller à ce que tous puissent suivre une éducation de qualité dans des conditions d'équité et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie

5 ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES



Égalité entre les sexes

Réaliser l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles

6 EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT



Eau propre et assainissement

Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau

7 ÉNERGIE PROPRE ET D'UN COÛT ABORDABLE



Énergie propre et d'un coût abordable

Garantir l'accès de tous les services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable

8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE



Travail décent et croissance économique

Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent

pour tous

9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE



Industrie, innovation et infrastructure

Mettre en place une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation

10 INÉGALITÉS RÉDUITES



Inégalités réduites

Réduire les inégalités entre les régions et en leur sein

11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES



Villes et communautés durables

Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables

12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES



Consommation et production responsables

Établir des modes de consommation et de production durables

13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES



Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques

Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions

14 VIE AQUATIQUE



Vie aquatique

Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable

15 VIE TERRESTRE



Vie terrestre

Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres

16 PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES



Paix, justice et institutions efficaces

Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous

¹ Pour plus d'informations concernant les objectifs de développement durable, des ressources sont disponibles sur le site officiel de l'Organisation des Nations Unies : [Objectifs de développement durable \(un.org\)](https://www.un.org/fr/sustainable-development-goals/)

Les données budgétaires (2022 et 2023)

	AE votées		AE Affectées		AP votées		AP affectées	
	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023
PR0101	5 845 000	5 932 000	5 819 595	5 711 068	100 000	150 000	29 140	83 707
PR0102	4 695 450	5 390 000	4 695 450	5 390 000	659 290 000	226 870 000	644 074 599	226 870 000
PR0103	220 000	220 000	215 809	215 494	18 070 000	16 070 000	17 987 652	15 971 771
PR0104	0	0	0	0	8 510 000	8 280 000	8 510 000	8 280 000
PR0105	0	0	0	0	4 100 000	4 100 000	3 940 826	3 957 285
PR0106	2 670 000	2 670 000	2 670 000	2 470 000	8 635 000	6 516 000	8 635 000	6 515 999
PR0107	43 550 000	50 729 000	42 517 956	50 728 537	0	0	0	0
PR0108	40 920 000	45 570 000	40 911 742	43 594 289	0	0	0	0
PR0109	580 000	420 000	204 000	325 562	7 300 000	7 400 000	7 296 131	7 399 332
Total Mission 1	98 480 450	110 931 000	97 034 552	108 434 950	157 305 000	158 796 000	156 802 745	158 674 099
PR0201	4 104 500	3 680 800	4 084 800	2 769 410	0	0	0	0
PR0202	5 000 000	3 000 000	5 000 000	3 000 000	12 970 000	10 970 000	12 942 475	10 438 702
PR0203	64 800 000	66 500 000	64 215 608	66 495 363	1 100 000	2 000 000	1 100 000	1 999 344
PR0204	11 271 200	10 229 950	11 022 019	9 530 400	0	0	0	0
PR0205	80 745 000	93 000 000	77 883 504	92 873 032	0	0	0	0
PR0206	46 089 000	43 907 000	43 804 776	43 777 280	0	0	0	0
PR0207	14 700 000	12 772 000	11 354 231	12 259 205	450 000	470 000	260 000	371 321
Total Mission 2	226 709 700	233 089 750	217 364 938	230 704 689	14 520 000	13 440 000	14 302 475	12 809 367
PR0301	8 671 000	8 784 000	8 669 288	8 783 919	860 000	1 010 000	846 128	1 009 912
PR0302	16 450 000	16 780 000	16 331 616	16 763 290	3 065 000	2 825 000	1 791 811	1 944 607
PR0303	4 580 000	4 588 000	4 497 534	4 541 219	4 945 000	4 945 000	4 895 700	4 944 909
PR0304	1 217 000	1 133 000	1 198 311	1 079 149	5 040 000	5 100 000	5 038 017	5 099 674
PR0305	7 010 000	7 010 000	7 009 123	6 939 718	4 837 500	5 200 000	3 857 950	3 177 830
PR0306	2 300 000	3 150 000	2 300 000	3 150 000	11 000 000	11 000 000	11 000 000	11 000 000
PR0307	6 500 000	6 600 000	6 499 805	6 599 543	2 430 000	2 430 000	2 430 000	2 429 843
Total Mission 3	46 728 000	48 045 000	46 505 677	47 856 839	32 177 500	32 510 000	29 859 606	29 606 775
PR0401	0	2 593 975	0	2 540 204	0	200 000	0	200 000
PR0402	2 685 500	1 345 500	2 343 700	1 055 950	1 030 000	30 000	30 000	17 200
PR0403	1 575 000	1 450 000	938 390	1 165 462	590 359 500	117 000 000	529 937 219	62 960 766
PR0404	2 644 000	1 505 600	2 629 450	1 256 780	179 950 000	275 950 000	179 528 818	179 528 818
Total Mission 4	6 904 500	6 895 075	5 911 540	6 018 396	57 730 000	135 230 000	46 145 778	34 616 523
PR0501	13 700 000	13 640 000	13 690 694	13 426 698	8 800 000	6 100 000	8 791 333	6 073 588
PR0502	0	1 866 000	0	1 753 630	0	1 340 000	0	1 340 000
PR0503	12 390 000	10 800 000	11 330 447	10 240 893	9 300 000	7 000 000	7 976 279	6 875 553
PR0504	4 300 000	3 555 000	4 279 855	3 279 736	10 500 000	9 000 000	6 344 875	7 938 191
PR0505	2 325 000	2 475 000	2 323 712	2 334 429	3 350 000	13 150 000	3 150 000	13 148 988
PR0506	3 233 000	3 580 000	1 997 283	3 152 141	15 200 000	15 000 000	13 445 833	13 700 809
PR0507	4 415 000	3 151 025	3 848 183	2 954 449	400 000	400 000	217 700	215 950
PR0508	5 575 000	5 410 000	5 573 900	5 194 469	0	100 000	0	0
PR0509	6 550 000	11 150 000	5 873 502	11 030 034	15 850 000	21 350 000	10 506 502	21 277 950
PR0510	2 887 000	3 676 200	2 505 909	2 176 269	5 456 700	6 019 000	3 802 779	2 761 353
PR0511	5 767 000	6 850 000	5 750 150	6 766 973	30 348 400	69 274 800	25 636 641	67 327 291
Total Mission 5	61 142 000	66 153 225	57 173 635	62 309 720	99 205 100	148 733 800	79 871 941	140 659 673
PR0601	5 220 000	5 380 000	5 181 302	5 379 999	3 650 000	3 175 000	1 071 250	3 166 051
PR0602	3 455 000	4 365 000	3 387 165	4 201 219	700 000	810 000	504 853	535 251
PR0603	8 731 000	10 262 000	8 703 965	9 509 832	7 430 000	57 350 000	4 545 245	22 173 315
Total Mission 6	17 406 000	20 007 000	17 272 432	19 091 050	11 780 000	61 335 000	6 121 347	25 874 617
PR0701	303 352 000	322 125 000	303 352 000	322 125 000	11 320 600	166 801 600	10 706 422	166 783 982
PR0702	66 000	314 100	56 180	225 745	62 453 500	30 668 000	48 399 446	26 219 242
PR0703	7 619 750	3 040 000	7 589 032	3 040 000	3 748 000	6 266 000	2 558 620	1 093 000
Total Mission 7	311 037 750	325 479 100	310 997 212	325 390 745	77 522 100	203 735 600	61 664 488	194 096 224
PR0801	1 800 000	1 890 000	1 438 931	1 731 467	280 000	280 000	231 537	200 808
PR0802	68 000 000	68 000 000	39 548 961	39 595 648	322 600 000	322 600 000	259 768 194	304 531 400
PR0803	48 000 000	48 000 000	3 307 972	15 296 158	273 000 000	273 000 000	0	72 199 514
PR0804	218 900 000	252 400 000	201 713 754	246 786 507	142 440 000	161 940 000	136 426 906	160 196 632
PR0805	0	0	0	0	0	0	0	0
PR0806	3 050 000	5 450 000	2 796 049	5 112 795	26 100 000	31 450 000	25 713 549	30 973 857
PR0807	14 000 000	26 000 000	0	0	43 000 000	46 000 000	0	540 092
PR0808	700 000	700 000	700 000	700 000	0	0	0	0
Total Mission 8	53 300 000	50 490 000	51 682 968	61 855 838	31 580 000	28 130 000	86 293 854	146 733 654
PR0901	8 494 000	8 777 100	8 373 000	8 777 100	132 000	132 000	132 000	132 000
PR0902	0	0	0	0	0	0	0	0
PR0903	0	0	0	0	109 600	118 550	91 000	91 000
PR0904	875 000	875 000	871 563	820 900	300 000	300 000	89 400	113 400
PR0905	5 200 000	4 530 000	5 200 000	4 530 000	0	40 000	0	40 000
PR0906	11 258 000	7 268 000	11 258 000	7 268 000	10 405 000	12 082 000	10 405 000	12 082 000
PR0907	4 706 000	7 567 000	4 706 000	7 567 000	3 629 000	6 041 000	3 629 000	6 041 000
PR0908	2 148 100	2 511 000	2 138 045	2 509 500	0	0	0	0
PR0909	0	0	0	0	0	0	0	0
PR0910	1 000 000	0	0	0	1 000 000	0	0	0
Total Mission 9	33 681 100	31 528 100	32 546 608	31 472 500	15 466 000	18 595 000	14 255 400	18 417 350
Total	855 389 500	892 618 250	836 489 562	893 134 728	497 285 700	800 505 400	495 317 634	761 488 281

Légende :

En jaune sont mentionnés les numéros de programmes pour lesquels les enveloppes votées son pluri-annuelles. Les totaux ne tiennent pas compte des données cumulées sur les enveloppes pluri-annuelles.

	CPF votés		CPF mandatés		CPI votés		CPI mandatés	
	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023
PR0101	6 381 000	5 702 000	5 130 168	5 418 827	100 000	100 000	54 926	26 172
PR0102	4 637 000	5 650 000	3 772 475	4 877 832	138 304 104	150 000 000	129 051 792	120 936 055
PR0103	220 000	220 000	0	215 809	19 000 000	17 256 625	12 698 308	17 256 625
PR0104	0	0	0	0	8 460 000	8 303 375	7 681 208	7 645 643
PR0105	0	0	0	0	4 100 000	4 100 000	3 586 705	3 975 861
PR0106	2 672 419	2 670 000	1 987 076	2 261 770	8 790 896	13 481 000	6 403 485	8 203 845
PR0107	42 735 000	52 229 000	40 693 030	51 137 556	0	0	0	0
PR0108	40 917 581	45 570 000	40 911 742	43 554 289	0	0	0	0
PR0109	420 000	420 000	324 850	379 681	6 450 000	8 000 000	6 420 248	7 845 553
Total Mission 1	97 983 000	112 461 000	92 819 340	107 845 764	185 205 000	201 241 000	165 896 672	165 889 754
PR0201	4 088 500	4 402 000	2 956 933	4 021 729	0	0	0	0
PR0202	3 970 000	3 000 000	1 481 861	419 279	14 000 000	10 970 000	11 137 304	5 737 566
PR0203	64 500 000	66 388 669	62 948 910	66 386 640	220 000	2 000 000	0	203 510
PR0204	10 351 600	7 696 675	7 618 089	7 292 682	0	0	0	0
PR0205	105 608 400	77 461 000	91 921 303	75 083 155	0	0	0	0
PR0206	51 195 600	43 718 331	41 457 110	32 770 696	0	0	0	0
PR0207	12 298 000	12 384 700	8 035 337	12 106 489	275 000	616 000	0	366 121
Total Mission 2	252 012 100	215 051 375	216 419 543	198 080 669	14 495 000	13 586 000	11 137 304	6 307 197
PR0301	8 671 000	8 834 325	8 244 054	8 447 284	1 011 000	1 211 000	950 603	1 038 764
PR0302	16 450 000	16 780 000	15 858 019	16 763 452	3 065 000	2 179 503	1 925 555	1 971 815
PR0303	4 680 000	4 688 000	4 573 117	4 468 494	5 000 000	4 945 000	4 659 686	4 776 494
PR0304	1 217 000	1 208 000	739 360	1 180 052	5 040 000	5 026 460	4 034 208	3 406 109
PR0305	7 010 000	6 935 000	6 702 279	6 598 483	4 400 000	4 270 000	2 469 809	3 239 276
PR0306	2 300 000	3 180 000	1 919 743	3 160 547	11 000 000	11 000 000	9 271 665	10 375 494
PR0307	6 500 000	6 600 000	5 645 466	6 565 523	2 450 000	4 649 037	2 436 492	4 366 999
Total Mission 3	46 828 000	48 225 325	43 682 037	47 183 835	31 966 000	33 281 000	25 748 018	29 174 951
PR0401	0	2 194 975	0	1 967 455	0	200 000	0	200 000
PR0402	3 266 000	1 900 500	2 080 230	1 710 936	520 000	330 000	34 400	4 991
PR0403	1 345 362	995 582	1 011 985	965 396	44 187 500	35 933 338	28 045 624	35 720 031
PR0404	2 287 138	1 907 018	2 431 310	1 347 161	35 800 000	18 921 662	34 796 530	18 791 235
Total Mission 4	7 398 500	6 998 075	5 523 525	5 990 949	80 507 500	55 385 000	62 876 554	54 716 256
PR0501	11 882 000	11 990 000	11 877 733	11 318 522	7 799 400	7 400 000	7 799 318	7 377 437
PR0502	0	1 226 250	0	1 144 940	0	510 000	0	0
PR0503	10 963 000	11 200 000	10 874 379	10 852 959	7 700 000	7 151 469	6 951 983	7 135 782
PR0504	6 250 000	5 055 000	5 482 882	4 269 735	5 500 000	7 726 281	3 702 283	7 713 504
PR0505	2 125 000	2 325 000	1 750 731	1 687 794	14 900 000	12 524 000	11 513 793	10 839 588
PR0506	5 188 000	3 435 000	5 075 798	2 006 173	20 724 200	14 450 250	15 857 348	13 844 298
PR0507	4 315 000	3 174 025	4 001 287	2 954 687	500 000	257 000	417 390	152 935
PR0508	5 575 000	5 410 000	5 322 205	5 305 997	0	100 000	0	0
PR0509	5 900 000	9 982 800	5 796 787	8 278 995	14 800 000	16 800 000	14 102 117	16 724 503
PR0510	2 393 500	2 420 950	2 017 178	1 628 256	6 528 000	3 975 000	3 189 612	2 785 366
PR0511	5 988 808	6 250 000	5 946 516	6 132 730	57 569 000	53 160 000	51 870 471	35 401 948
Total Mission 5	60 580 308	62 469 025	58 145 496	55 580 786	136 020 600	124 054 000	115 404 316	101 975 362
PR0601	4 500 000	4 590 000	4 068 570	3 508 762	3 500 000	3 745 000	3 192 576	3 517 752
PR0602	3 455 000	4 345 000	2 962 126	3 641 244	621 000	770 000	443 661	108 484
PR0603	8 585 000	9 071 000	6 001 291	7 814 760	5 780 000	10 095 000	1 562 936	2 732 649
Total Mission 6	16 540 000	18 006 000	13 031 987	14 964 766	9 901 000	14 610 000	5 199 173	6 358 885
PR0701	294 077 892	309 213 000	293 341 776	303 981 069	31 674 300	52 569 000	29 766 307	51 817 469
PR0702	66 000	244 100	42 509	54 155	53 547 000	42 112 000	41 844 684	29 694 425
PR0703	7 498 000	3 040 200	7 167 633	2 965 277	3 638 400	4 462 000	2 226 428	1 100 500
Total Mission 7	301 641 892	312 497 300	300 551 918	307 000 501	88 859 700	99 143 000	73 837 420	82 612 394
PR0801	1 700 000	1 850 000	1 254 426	1 666 072	320 000	300 000	176 834	208 638
PR0802	8 000 000	15 000 000	5 582 859	8 724 959	65 000 000	126 125 000	53 098 484	61 822 246
PR0803	500 000	2 000 000	0	600 736	1 500 000	8 000 000	0	8 000 000
PR0804	49 500 000	48 500 000	41 492 523	45 072 753	22 000 000	24 500 000	19 874 120	23 769 725
PR0805	0	0	0	0	0	0	0	0
PR0806	1 300 000	2 400 000	1 213 673	2 316 745	9 300 000	5 350 000	9 250 616	5 260 308
PR0807	100 000	694 000	0	0	500 000	1 600 000	0	0
PR0808	1 150 000	870 000	686 740	536 358	0	0	0	0
Total Mission 8	62 250 000	71 314 000	50 230 220	58 917 622	98 620 000	165 875 000	82 400 054	99 060 917
PR0901	8 295 000	8 583 000	7 055 979	7 037 067	128 709	132 000	72 045	72 813
PR0902	191 529 000	199 972 000	186 324 222	195 559 816	0	0	0	0
PR0903	0	0	0	0	25 000	20 000	8 502	8 669
PR0904	923 800	875 000	899 813	819 900	300 000	300 000	218 850	163 600
PR0905	4 000 000	5 580 900	3 324 128	5 504 327	0	0	0	0
PR0906	9 998 000	9 561 000	9 073 194	9 468 550	19 224 438	15 689 000	13 743 028	9 932 450
PR0907	4 286 000	7 494 000	3 387 614	6 073 584	4 907 154	5 549 000	2 346 381	3 257 306
PR0908	2 020 300	2 417 000	1 309 191	1 992 861	0	0	0	0
PR0909	14 000 000	31 900 000	11 719 077	29 527 999	77 000 000	88 000 000	76 898 496	86 161 816
PR0910	33 322 000	38 150 850	31 970 668	39 441 526	1 327 000	150 000	1 180 244	5 015
Total Mission 9	268 374 100	304 533 750	255 063 887	295 425 628	102 912 300	109 840 000	94 467 545	99 601 669
Total	1 113 607 900	1 151 555 850	1 035 467 954	1 090 990 521	748 487 100	817 015 000	636 967 054	645 697 386

**RAPPORT
D'ANALYSE
PAR PROGRAMME
2023**

**DANEVELL
DIELFENNAÑ
A-BROGRAMMOÙ E
2023**

**DEPLLET DE
DEMÉLAÏJE
PAR PERGRAME
2023**



© Thomas Crabot

MISSION 1

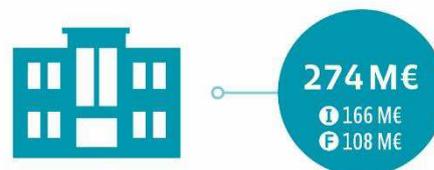
VIE LYCÉENNE ET VIE ÉTUDIANTE

I. La stratégie régionale

// Les temps forts de l'année 2023

- **Evolution de la Dotation globale de fonctionnement (DGF)**

La nécessité de proposer des évolutions des modalités de calcul de la DGF a été inscrite dans le rapport du budget primitif 2023 pour les raisons suivantes :



- La mise en place en septembre 2022 de la nouvelle tarification régionale de la restauration et de l'hébergement des lycées publics de Bretagne a été percutée par un contexte d'inflation des denrées et des énergies qui a eu pour effet de diminuer les recettes des Services de restauration et d'hébergement (SRH) disponibles pour les lycées ;
- Les hausses exceptionnelles des coûts des énergies enregistrées depuis 2022, notamment du gaz et de l'électricité (en moyenne 240 % de hausse) imposent à la Région de modifier le cadre de sa participation aux dépenses globales de fonctionnement des lycées ;
- Le déploiement progressif par le ministère de l'Education nationale du nouvel outil comptable des lycées (Opale) interdit les reversements entre le SRH et le budget général du lycée.

Ces évolutions viennent impacter les ressources générales disponibles pour les lycées. Ainsi, de nouveaux équilibres recettes/dépenses dans leurs budgets de fonctionnement doivent être recherchés pour permettre à ces derniers de financer l'accompagnement des élèves et les projets pédagogiques, les services annexes de l'enseignement comme la restauration et l'hébergement, l'entretien des équipements et des locaux, le financement des charges de fonctionnement obligatoires telles que le chauffage et l'éclairage des locaux, l'eau chaude sanitaire ou la maintenance des équipements.

La concertation a été conduite de mars à juin 2023 avec un groupe de travail mixte associant chef-fes d'établissements et adjoint-es-gestionnaires sur les évolutions nécessaires de la DGF.

Lors de la session de décembre 2023, la Région a adopté les principes exposés pour l'allocation des ressources financières nécessaires au fonctionnement des lycées publics et la répartition de ces ressources entre la DGF et les subventions affectées pour une application à partir de 2024. L'évolution s'articule autour des orientations suivantes :

- Financer à 100% les charges de viabilisation (eau, électricité, gaz et autres) ;
- Mobiliser les recettes du SRH pour le « bien manger » ;
- Améliorer la prise en charge des dépenses obligatoires liées à la structure bâtie du lycée ;
- Intégrer un critère de péréquation pour compenser les différences de situation entre établissements par l'ajout d'un barème « géo-social » prenant en compte les capacités des territoires des Etablissements publics de coopération intercommunale (EPCI), les effectifs et les indices de positionnement sociaux ;
- Intégrer un critère lié à l'atteinte des objectifs régionaux en matière de consommation d'énergies, d'eau et du bien manger.

- **La mise en service du lycée Mona Ozouf à Ploermel**

 L'année 2023 a vu la mise en service du lycée Mona Ozouf, lycée qui accueille près de 900 élèves ainsi que des étudiants en BTS. Son architecture répond à des exigences environnementales strictes et a étudié finement la qualité d'usage. En effet, la Région a fixé un cahier des charges exigeant pour un équipement de qualité, ouvert sur l'extérieur, adaptable aux évolutions pédagogiques et démographiques et disposant d'outils numériques récents et performants. Le projet répond aux enjeux de développement durable. On citera par exemple la prise en compte de la santé des usagers (préservation de la qualité de l'air, de l'eau, de la qualité des matériaux, niveau 1 du label « Bâtiment biosourcé ») ; maîtrise de l'énergie (performance de niveau «Energie 3 Carbone», approche énergétique RE 2020) ; gestion de l'eau, des déchets et des espaces végétalisés ; éco-gestion avec optimisation de l'exploitation et de la maintenance des bâtiments.

// Chiffres clés

140 563

élèves (pré- et post-bac) dans les établissements secondaires du 2nd degré publics et privés relevant de l'Education nationale, de l'Agriculture et de la Mer

147 000

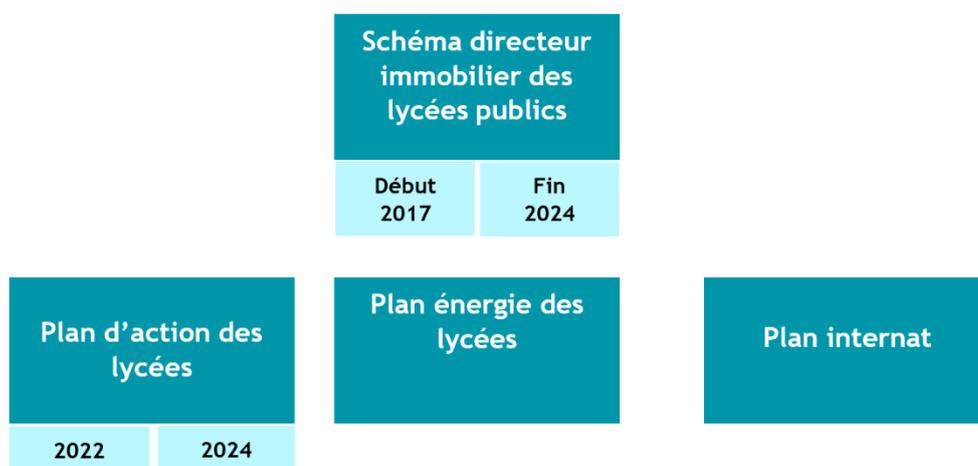
étudiants en Bretagne en 2022-2023

33%

d'augmentation des effectifs étudiants en Bretagne entre 2010-2021

// Les documents stratégiques cadres de la Mission 1

- Immobilier des lycées



- Fonctionnement des lycées



- Vie étudiante



// Les actions régionales en faveur du développement durable



Cette roue des Objectifs de développement durable (ODD) propose une vue d'ensemble de la contribution de la Mission 1 - Vie lycéenne et vie étudiante, aux objectifs de développement durable en partant d'une analyse fine au niveau de chaque action budgétaire des différents programmes de la Mission.

// Les actions phares en faveur du développement durable en 2023



© Franck Betermin

Vie Lycéenne

- **L'expérimentation du Budget participatif des lycéennes et des lycéens**



En janvier 2023, un appel à manifestation d'intérêt a été lancé auprès du réseau public des lycées bretons pour leur proposer un budget participatif des lycéennes et lycéens avec comme thématique unique « Les enjeux climatiques ». Neuf établissements ont été retenus (lycées L'Harteloire et Dupuy de Lôme à Brest, Kernilien à Guingamp, Jean Monnet à Quintin, Dupuy de Lôme à Lorient, Brocéliande à Guer, Théodore Monod à Le Rheu, Simone Veil à Liffré, EREA Louise Michel à Quimper) en suivant des critères de répartition géographique, de typologie d'établissement et des motivations exprimées dans le questionnaire de candidature, afin de constituer un panel représentatif de l'ensemble des établissements publics bretons. De septembre à décembre, des élèves ou groupes d'élèves ont travaillé à faire émerger des projets. Ainsi, 55 projets ont été déposés sur la plate-forme participative de l'Atelier Breton en décembre. Un budget de 20 000 € (10 k€ en investissement et 10 k€ en fonctionnement) est prévu pour chaque établissement.

- **Le développement durable dans le dispositif *Karta Bretagne***



Dans le cadre de sa politique volontariste de soutien aux projets éducatifs, la Région a inscrit dans son dispositif *Karta Bretagne* un axe « Développement Durable » qui permet d'encourager la réalisation de projets pour sensibiliser les lycéen·nes breton·nes à ces enjeux.

Parmi les 5 thématiques proposées, celle du développement durable représente, de façon assez constante, environ 15% des projets déposés par les équipes éducatives. Ainsi en 2022-2023, 260 projets (sur 1 850 au total) ont été accompagnés financièrement, soit un crédit affecté de 271 000 €.

Parmi les sous-thèmes les plus récurrents, on retrouve l'éducation au développement durable, la biodiversité puis la gestion des ressources (déchets, eau, énergie) et la sensibilisation au patrimoine naturel. Dans une moindre mesure, sont également proposées des actions liées à la consommation responsable et au climat.

A noter que des projets liés au développement durable peuvent également être déposés sur un autre axe. Par exemple, des actions de sensibilisation via des ateliers de pratiques artistiques (théâtre, sculpture avec récupération de matériaux) peuvent être proposées sur l'axe « Education artistique et culturelle », ou des projets de sensibilisation sur les mobilités douces, le bien manger et les circuits courts, les produits de saison peuvent être inscrits sur l'axe « Santé et qualité de vie ».

Enfin, pour aider au montage de projets, un guide des ressources est mis à disposition des équipes enseignantes via l'extranet dédié au dispositif *Karta*. Une vidéo réalisée lors d'un temps fort de mutualisation autour de la biodiversité et des transitions climatiques est également accessible en ligne.

Lycées



© Jérôme Sevrette

- **Un soutien visant des économies d'énergie dans les opérations de travaux des établissements privés du réseau de l'Enseignement Catholique de Bretagne (CAEC)**



Dans le cadre du nouveau protocole (2023-2028), le Comité académique de l'enseignement catholique (CAEC) a confirmé la nécessité de maintenir des investissements dans les établissements de son réseau.

Pour poursuivre cette participation aux investissements, la Région a inscrit la prise en compte de critères d'éco-socio conditionnalité, en lien avec les thématiques de la Breizh COP. L'objectif minimum a été fixé à 30% du montant de l'enveloppe des 11 M€ annuels pour financer des travaux liés aux économies d'énergie et d'eau. L'évaluation partagée entre la Région et le CAEC permet de confirmer que 51% du montant des subventions accordées en 2023 est compatible avec les thématiques de la Breizh COP.

Fin 2023, la Région a contractualisé sa participation au plan *Eco pacte* porté par le CAEC. Ce plan doit permettre la réalisation rapide de travaux pour économiser les énergies, notamment les énergies fossiles. Le soutien de la Région en 2024 (1 M€) et en 2025 (1 M€) ciblera des opérations ayant des effets significatifs et mesurables, déployables sur l'ensemble des lycées.

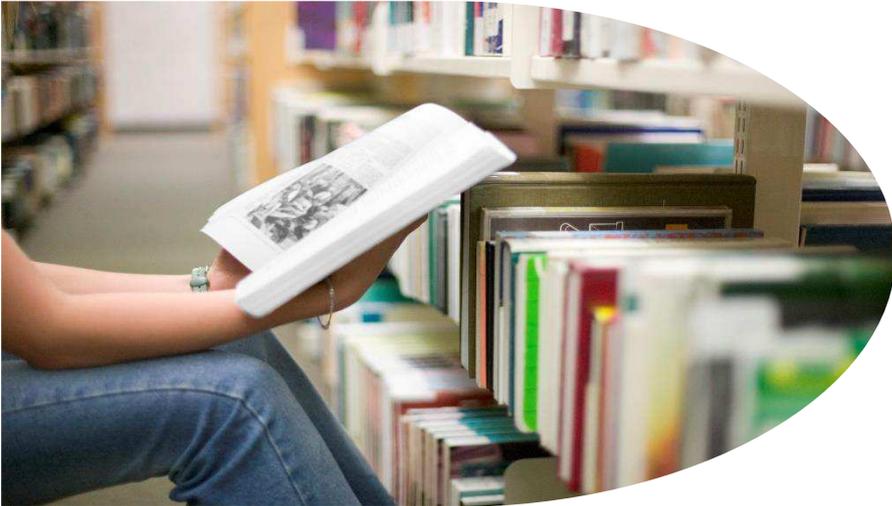
- **L'augmentation du recours aux énergies renouvelables dans les lycées**



Le déploiement de centrales photovoltaïques dans les lycées s'est largement développé en 2023. En effet, un panel d'études visant la faisabilité des projets a été mené sur un large ensemble (vérification structurelle des toitures, études d'ensoleillement, étude de potentiel de déploiement). Les toitures retenues font alors l'objet de projets d'implantation. En 2023, ce sont 20M€ qui ont été affectés pour le lancement de ces projets sur des toitures des lycées en lien avec la feuille de route solaire votée en session de décembre 2022.

En parallèle, d'autres recours aux énergies renouvelables se développent notamment pour ce qui concerne les équipements en chauffage avec le raccordement de lycées à des réseaux de chaleur urbain au rythme des projets que mènent les collectivités locales (les lycées de Coëtlogon et Joliot Curie à Rennes, ainsi que Dupuy de Lôme à Brest ont ainsi pu être raccordés en 2023). Le montant des affectations 2023 s'élève à ce titre à plus de 3M€.

Le déploiement de chaudières alimentées en biomasse est également en cours selon les conclusions des études de faisabilité systématiquement diligentées. Les lycées Ampère de Josselin et Paul Sérusier à Carhaix en ont ainsi bénéficié.



Vie Etudiante

© Jupiterimages

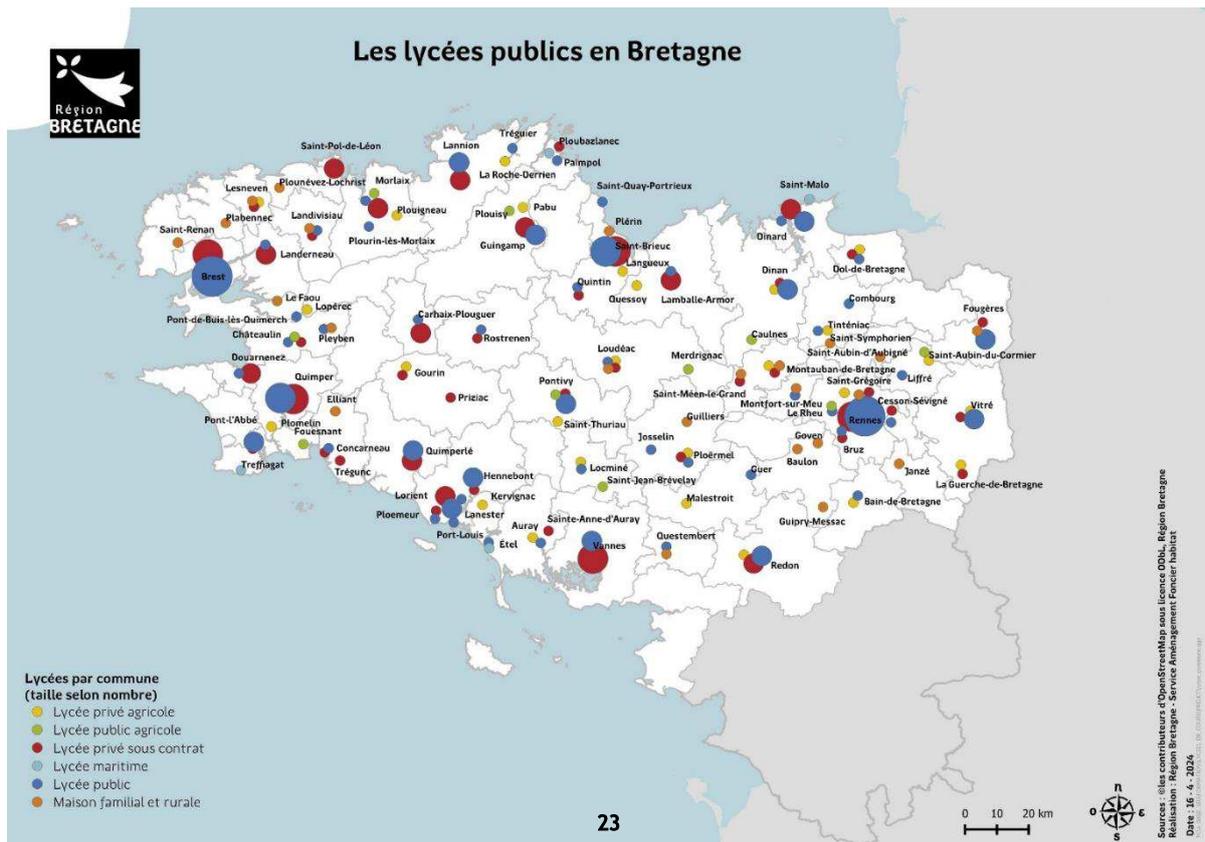
- **Poursuite des opérations inscrites dans le volet « Enseignement Supérieur et Vie étudiante » du CPER 2021-2027 : lancement des études d'avant-projet définitif pour le projet « Pilote de rénovation Beaulieu »**



Inscrit au CPER pour un montant de plus de 21 M€, le projet *Pilote de rénovation Beaulieu* porté par l'Université de Rennes vise à rénover neuf bâtiments sur le campus de Beaulieu. Dans la continuité de l'opération de réhabilitation énergétique en cours sur le campus de Villejean financée via le Plan de Relance, la démarche initiée par l'Université est innovante dans le sens où elle a choisi de massifier au maximum ces opérations en déterminant des procédés de rénovation facilement duplicables sur son bâti et de répondre aux objectifs du décret tertiaire. Cette méthode permet d'une part de répondre rapidement aux besoins (réduction des délais de réalisation) et d'autre part de faire des économies d'échelle substantielles. La négociation a permis à l'Université d'intégrer dans son projet la réhabilitation énergétique de deux bâtiments complémentaires. Le marché a été notifié fin décembre 2023. L'année 2024 sera consacrée à la rédaction de l'avant-projet définitif, pour un démarrage de travaux début 2025, pour une durée de 2 ans.

// L'approche territoriale de l'action régionale

L'implantation des établissements d'enseignement secondaire du 2nd degré à la rentrée 2023





A la rentrée 2023, la Bretagne compte 114 Etablissements publics locaux d'enseignement (EPL) dont 102 relèvent de l'Education nationale, 8 de l'Agriculture et 4 de la Mer. Il est à noter que les lycées agricoles de Morlaix et de St-Jean-Brévelay sont désormais des sites des EPLEA de Châteaulin et de Pontivy. Cette rentrée a été également marquée par l'ouverture du lycée Mona Ozouf à Ploërmel.

A ce réseau public s'ajoute un réseau privé qui inclut 78 établissements sous contrat avec l'Education nationale (dont 2 lycées Diwan qui proposent un enseignement immersif en breton) et 48 avec le ministère de l'Agriculture, dont 25 lycées agricoles privés et 23 maisons familiales et rurales.

// Le Bilan des émissions de gaz à effet de serre

Le présent bilan porte sur les données de l'année 2021.

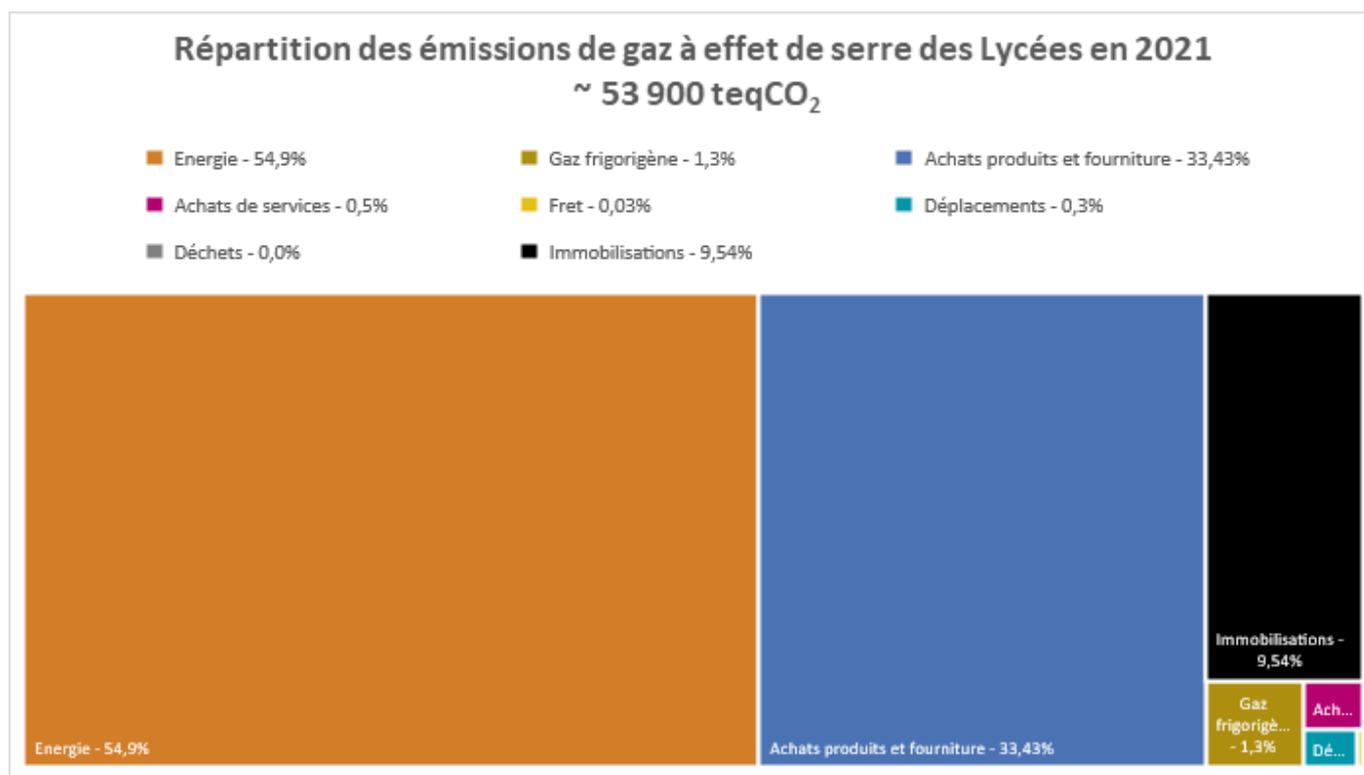
Zoom sur les lycées bretons

Le périmètre du BEGES des lycées reste inchangé en 2021

Les émissions de GES générées par les lycées en 2021 s'élèvent à

~53 900 teqCO₂

ce qui représente **30% du BEGES de la Région**



Le CESER contribue aux travaux du CESE sur la réussite à l'école



Contribution du CESER à l'élaboration
de l'avis du CESE « Réussite à l'école,
réussite de l'école »

Octobre 2023



Depuis sa réforme, le Conseil économique, social et environnemental

(CESE) national cherche de plus en plus à nouer des relations avec les CESER. Dans le cadre de l'élaboration de son étude « Réussite à l'école, réussite de l'école », le CESE a proposé aux CESER d'apporter leur contribution. Le CESER de Bretagne y a répondu favorablement, en participant directement à des réunions de travail sur le sujet, mais aussi en transmettant une contribution écrite, qui analyse les inégalités socio-scolaires en Bretagne.

Son suivi des politiques régionales en direction des lycées (bâti et fonctionnement des lycées, projets éducatifs des lycées, carte des formations professionnelles initiales), ses études (en particulier celle sur les parcours des jeunes de la voie professionnelle) ainsi qu'une analyse statistique permettent au CESER de donner à voir plusieurs éléments importants à prendre en compte pour analyser la réussite à l'école :

- Le lieu de vie : les jeunes vivant dans les territoires ruraux ont accès à une offre de formation moins diversifiée. Il existe par ailleurs de fortes disparités dans les trajets

lycée-domicile : si la distance parcourue par les lycéen·nes toutes voies de formations confondues est plus importante en Bretagne que dans le reste du pays, elle l'est d'autant plus lorsqu'il s'agit de la voie professionnelle. Ainsi en Bretagne, les élèves des lycées professionnels parcourent des distances plus importantes que les élèves de la voie générale et technologique ;

- Les inégalités sociales : le fait qu'elles soient moins marquées en Bretagne qu'au niveau national est probablement à relier aux bonnes performances du système éducatif dans la région. Néanmoins, les déterminismes sociaux y restent prégnants. Et en Bretagne comme ailleurs, les élèves issus de milieux modestes sont surreprésentés parmi les élèves préparant un bac professionnel ;
- Les parts respectives de l'enseignement public et privé : l'enseignement privé est plus présent dans la région qu'en moyenne nationale, mais avec une caractéristique : la mixité sociale, bien qu'inférieure à celle observée dans le réseau public, y est plus importante qu'au niveau national ;
- Les déterminants de genre : ils constituent un facteur puissant de différenciation en matière d'orientation scolaire. Ainsi, le CESER a relevé une absence de mixité dans plusieurs formations du bac professionnel (moins de 30 % et jusqu'à 0 % de filles ou de garçons).

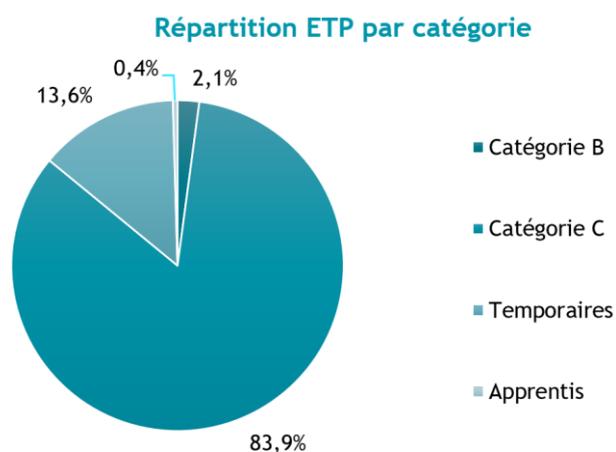
Le CESER a par ailleurs formulé des préconisations sur l'accompagnement des jeunes de la voie professionnelle sous statut scolaire, qui visent notamment à réduire un certain nombre d'inégalités (Cf. étude [En bac pro et après ?](#)).

Accéder à la contribution : <https://ceser.bretagne.bzh/publications/contribution-du-ceser-a-lelaboration-de-lavis-du-cese-reussite-a-lecole-reussite-de-lecole/>

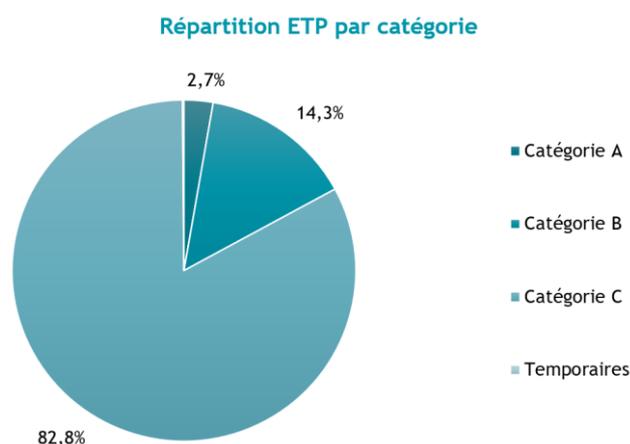
II. Leviers d'action et modalités de mise en œuvre

// Moyens humains

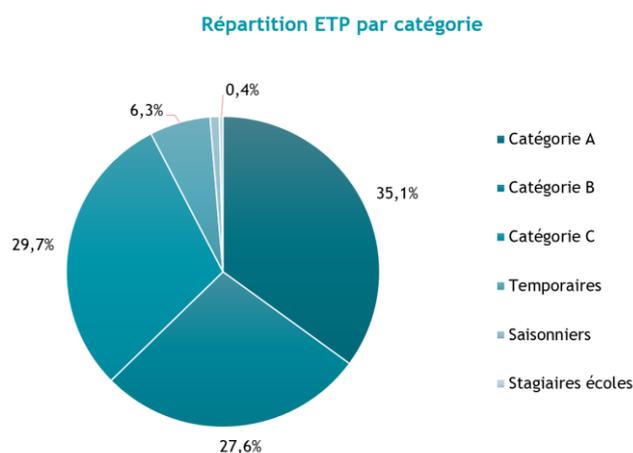
Mission 1 - Vie Lycéenne et vie étudiante	
Équivalent temps plein (ETP) et masse salariale Agents des services lycées	2023
Catégorie B	52,5
Catégorie C	2 093,5
Temporaires	338,8
Apprentis	11,2
Total ETP	2 496,0
Total Masse salariale	95 152 399,37 €



Mission 1 - Vie lycéenne et vie étudiante - Equipes mobiles d'agents de maintenance		
Équivalent temps plein (ETP) et masse salariale EMAT	2023	dont agents territorialisés
Catégorie A	3,0	3,0
Catégorie B	15,8	15,8
Catégorie C	91,0	91,0
Temporaires	0,2	0,2
Total ETP	109,9	109,9
Total Masse salariale	4 861 463 €	



Mission 1 - Vie lycéenne et vie étudiante		
Équivalent temps plein (ETP) et masse salariale Agents des services centraux	2023	dont agents territorialisés
Catégorie A	47,6	10,6
Catégorie B	37,5	-
Catégorie C	40,4	3,9
Temporaires	8,5	-
Saisonniers	1,3	-
Stagiaires écoles	0,5	-
Total ETP	135,8	14,5
Total Masse salariale	7 136 371 €	

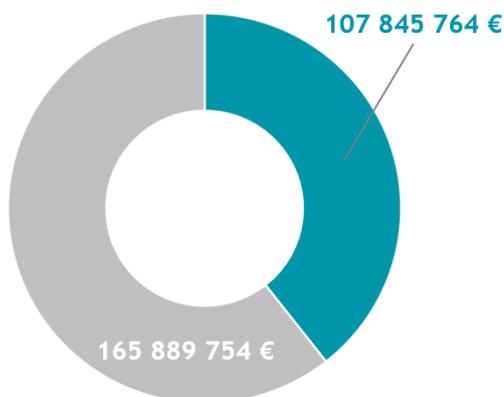


// Répartition des dépenses

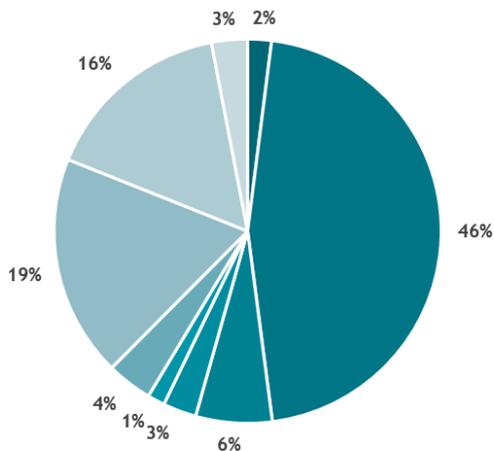
Répartition des dépenses de la Mission 1 par programme [Total des CP mandatés en I et F]

Les dépenses

- Fonctionnement (CP mandatés)
- Investissement (CP mandatés)



Un taux de réalisation de **96 %** en fonctionnement et de **82 %** en investissement



- PR0101 - Accompagnement de projets éducatifs des lycées et des initiatives des jeunes
- PR0102 - Patrimoine bâti des lycées publics
- PR0103 - Accompagnement des investissements immobiliers des établissements privés
- PR0104 - Equipements des lycées publics
- PR0105 - Accompagnement des équipements dans les établissements privés
- PR0106 - Numérique éducatif
- PR0107 - Fonctionnement des lycées publics
- PR0108 - Participation au fonctionnement des établissements privés
- PR0109 - Enseignement supérieur et vie étudiante

> Dépenses par programme

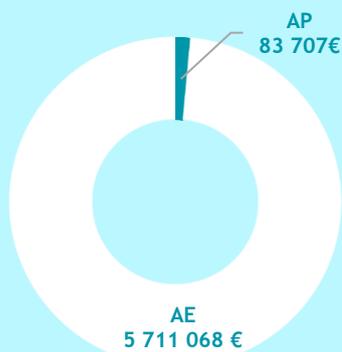
Mission 1 - Vie lycéenne et vie étudiante

	CP votés en 2023	CP mandatés en 2023	Taux de réalisation
PR0101 - Accompagnement de projets éducatifs des lycées et des initiatives des jeunes	5 802 000 €	5 444 999 €	94%
Fonctionnement	5 702 000 €	5 418 827 €	95%
Investissement	100 000 €	26 172 €	26%
PR0102 - Patrimoine bâti des lycées publics	155 650 000 €	125 813 886 €	81%
Fonctionnement	5 650 000 €	4 877 832 €	86%
Investissement	150 000 000 €	120 936 055 €	81%
PR0103 - Accompagnement des investissements immobiliers des établissements privés	17 476 625 €	17 472 435 €	100%
Fonctionnement	220 000 €	215 809 €	98%
Investissement	17 256 625 €	17 256 625 €	100%
PR0104 - Equipements des lycées publics	8 303 375 €	7 645 643 €	92%
Fonctionnement	0 €	0 €	NA
Investissement	8 303 375 €	7 645 643 €	92%
PR0105 - Accompagnement des équipements dans les établissements privés	4 100 000 €	3 975 861 €	97%
Fonctionnement	0 €	0 €	NA
Investissement	4 100 000 €	3 975 861 €	97%
PR0106 - Numérique éducatif	16 151 000 €	10 465 615 €	65%
Fonctionnement	2 670 000 €	2 261 770 €	85%
Investissement	13 481 000 €	8 203 845 €	61%
PR0107 - Fonctionnement des lycées publics	52 229 000 €	51 137 556 €	98%
Fonctionnement	52 229 000 €	51 137 556 €	98%
Investissement	0 €	0 €	NA
PR0108 - Participation au fonctionnement des établissements privés	45 570 000 €	43 554 289 €	96%
Fonctionnement	45 570 000 €	43 554 289 €	96%
Investissement	0 €	0 €	NA
PR0109 - Enseignement supérieur et vie étudiante	8 420 000 €	8 225 234 €	98%
Fonctionnement	420 000 €	379 681 €	90%
Investissement	8 000 000 €	7 845 553 €	98%
Dépenses totales de la Mission (I et F)	313 702 000 €	273 735 519 €	87%
Total Fonctionnement	112 461 000 €	107 845 764 €	96%
Total Investissement	201 241 000 €	165 889 754 €	82%

Programme 101

Accompagnement de projets éducatifs des lycées et des initiatives des jeunes

Les Affectations



Un taux d'affectation de 96,3 % en fonctionnement et de 55,8 % en investissement

Les Dépenses



Un taux de réalisation de 95 % en fonctionnement et de 26,2 % en investissement

Objectifs et actions du programme

Objectifs	1 Encourager les dynamiques éducatives dans les lycées et avec les lycéens	2 Développer la mobilité internationale des apprenants	3 Promouvoir les initiatives associatives et soutenir les familles
Actions	[I - 1] Promouvoir l'éducation citoyenne et éco-citoyenne dans les lycées [I - 2] Permettre l'expression et la création de projets par les jeunes bretons [I - 3] Valoriser les filières professionnelles des lycées et renforcer le lien avec le milieu économique	[II - 1] Favoriser les mobilités collectives des publics prioritaires de la Région [II - 2] Accompagner les séjours d'études et stages individuels à l'international [II - 3] Encourager l'accueil de jeunes étrangers dans les établissements de formation	[III - 1] Soutenir les projets éducatifs associatifs [III - 2] Permettre la mise à disposition de ressources pédagogiques [III - 3] Soutenir les familles pour l'acquisition de matériels professionnels

Analyse des principales réalisations de l'année

En investissement, le taux de réalisation apparaît bas, ce qui peut s'expliquer par le fait que, dans le dispositif *Qualycée*, une fois l'affectation passée en Commission permanente (CP), les établissements engagés dans la démarche disposent de 54 mois pour transmettre les factures à la Région et déclencher le versement de la subvention.

→ Encourager les dynamiques éducatives dans les lycées

Concernant le dispositif *Karta*, les établissements d'enseignement sont à nouveau dans une dynamique d'élaboration de projets éducatifs. A l'issue des trois appels à dépôts (juin, octobre et décembre), la Région a apporté son soutien à près de 1 900 projets pour un montant de plus de 2 M€ retrouvant ainsi le niveau d'avant la crise sanitaire.

Indicateur N° 1 Bretagne d'actions soutenues	Karta Nombre	Réalisation 2020-2021	Réalisation 2021-2022	Réalisation 2022-2023	Budget alloué 2022-2023 (K€)
Santé et qualité de vie		131	146	164	136
Développement durable et agenda 21		199	235	260	271
Ouverture des jeunes au monde		140	214	337	528
Education artistique, sensibilisation à l'art, à la culture et aux sciences et techniques		727	937	951	1 091
Egalité fille garçon et lutte contre toutes les discriminations		114	127	126	111
TOTAL		1 311	1 659	1 838	2 137

On observe que près de la moitié des projets soutenus s'inscrivent dans l'axe « ouverture culturelle ». On peut également constater que l'axe « ouverture des jeunes au monde » qui porte très majoritairement des projets de mobilités en Europe, ou hors Europe, est à la hausse même s'il n'a pas tout à fait retrouvé son niveau d'avant la crise.

Au début de 2023, un appel à manifestation d'intérêt a été lancé auprès du réseau public des lycées bretons pour leur proposer un Budget Participatif des lycéennes et lycéens sur la thématique des enjeux climatiques. 9 lycées répartis sur le territoire ont été retenus et 55 projets ont été déposés sur la plate-forme participative de l'Atelier Breton en décembre. Un budget de 20 000 € (10 k€ en investissement et 10 k€ en fonctionnement) est prévu pour chaque établissement.

Concernant le dispositif de lutte contre la précarité menstruelle, les établissements ont eu la possibilité, à deux reprises en 2023, de renouveler leur stock de protections périodiques. Au total, ce sont 80 lycées publics et 51 privés qui ont passé commande, pour un montant pris en charge par la Région de 186 k€.

→ Encourager la participation des jeunes (Conseil régional des jeunes-CRJ)

En 2023, l'actualité du CRJ a été marquée par l'identification des projets portés par chaque commission. A la différence des mandats précédents, les jeunes ont souhaité réaliser plusieurs projets par commission. Ce sont ainsi 11 projets qui ont commencé à être dessinés par les Commissions Climat, Santé, Culture et Egalité. A titre d'exemple, ont été mis au travail le souhait de sensibiliser à la fast-fashion, la production de podcasts sur le littoral breton, un plaidoyer sur l'arrêt menstruel, ou encore l'expérimentation d'une carte de fidélité pour accéder à des lieux du patrimoine breton. Enfin la commission communication, dont la principale mission est de rendre compte de l'activité du CRJ, a contribué à la construction et à l'alimentation du futur site internet du CRJ.

→ Valoriser les filières professionnelles des lycées bretons (Qualycée)

En 2023, 2 réunions de mutualisation ont été organisées (en mai au lycée Yvon Bourges de Dinard et en novembre au lycée du Blavet à Pontivy), respectivement sur les thèmes des éco-gestes et de la sécurité.

Quatre nouveaux lycées se sont engagés dans la démarche (les lycées Coëtlogon de Rennes, Théodore Monod de Le Rheu, Félix Le Dantec de Lannion et l'EREA de Rennes), 10 lycées ont vu leur label renouvelé, 2 établissements ont été labellisés (les lycées Maupertuis de St Malo et Chaptal de St Briec) et un lycée est entré en phase de labellisation (Jean Monnet de Quintin).

Au final, ce sont 53 lycées engagés dans la démarche et 37 labellisés.

→ Développer la mobilité internationale des apprenant·es

La Région Bretagne a continué son rôle d'animatrice de réseaux d'acteurs de la mobilité européenne et internationale. En effet, des parcours d'accompagnement au dépôt de projets Erasmus+ ont été mis en place en 2023 avec notamment, pour les lycées et CFA bretons, des ateliers d'accompagnement à l'écriture de charte « enseignement supérieur », sésame pour disposer de bourses européennes. De plus, la 1ère année de déclinaison du plan pluriannuel du Comité Régional de la Mobilité (COREMOB) en 2023 a fait l'objet de partages inter-acteurs dans les territoires, en mai 2023 à Brest, en novembre à Saint-Briec et en décembre à Rennes.

Enfin, à la suite du vote de la nouvelle stratégie internationale de la collectivité à la session de décembre 2023, des rencontres avec les différents établissements de formation (lycées, universités, grandes écoles) ont débuté dans la perspective de nouveaux dispositifs de soutien à la mobilité internationale des jeunes.

Indicateur N°2 - Bénéficiaires des aides régionales à la mobilité	Réalisations 2020-21	Réalisations 2021-22	Réalisations 2022-23	Cible
Nombre d'apprenant·es bénéficiaires d'une mobilité collective	10	35	51	100
Nombre d'apprenant·es bénéficiaires d'une mobilité individuelle - « Jeunes à l'international »	194	564	626	800
Nombre d'apprenant·es et formateurs·trices bénéficiaires d'une aide Erasmus+ (projet B-MOUVE)	16	48	57	90
Nombre total d'apprenant·es bénéficiaires	220	647	734	990
<i>Dont % de femmes</i>	60%	65%	63%	80%
Nombre d'établissements bénéficiaires de l'aide à la recherche de partenaires	0	2	1	10

→ Accompagner l'accès aux ressources pédagogiques

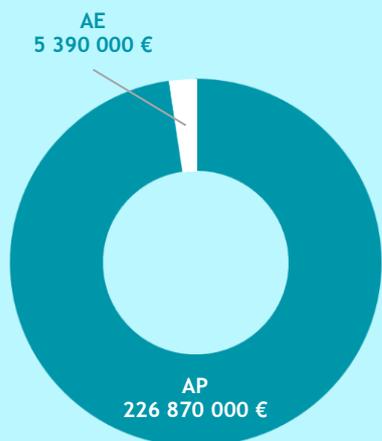
La Région a poursuivi le soutien à l'accès aux ressources pédagogiques via deux modalités en 2023. Le *Pass Ressources Pédagogiques* a fait l'objet d'une dernière attribution directe aux lycées. En effet, la Région a étendu l'expérimentation menée en 2022 sur 7 lycées à l'ensemble des lycées généraux et technologiques. Les manuels numériques ont fait l'objet d'un achat (535 k€) par la Région pour une mise à disposition gratuite auprès des élèves et des enseignant·es, via la plateforme Pearltrees Education.

→ Soutenir les familles pour l'acquisition de matériels professionnels

La Région a participé à l'achat du 1er équipement de plus de 9 700 lycéen·nes professionnel·les (1,15 M€) dans le cadre de dotations versées directement à l'ensemble des lycées professionnels, publics et privés.

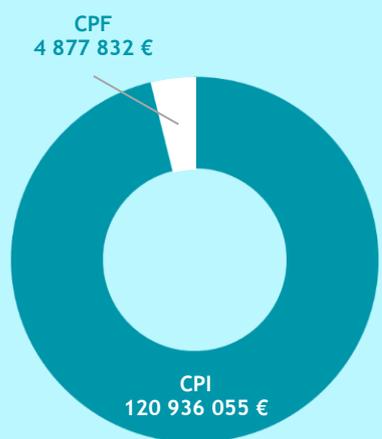
Programme 102

Les Affectations



Un taux d'affectation de 100 % en fonctionnement et de 100 % en investissement

Les Dépenses



Un taux de réalisation de 86,3 % en fonctionnement et de 80,6 % en investissement

Patrimoine bâti des lycées publics

Objectifs et actions du programme

Objectifs	1 Offrir aux usagers un environnement de qualité par la construction ou la restauration globale de lycées	2 Veiller à la conformité du bâti et améliorer sa performance	3 Adapter les locaux à l'évolution des besoins	4 Assurer la continuité du service public et mener une stratégie patrimoniale
Actions	[I - 1] Construire de nouveaux lycées [I - 2] Restructurer les sites nécessitant une intervention d'ampleur (Axe 1)	[II - 1] Assurer la mise en conformité des sites en matière d'accessibilité et de sécurité (Axe 2) [II - 2] Améliorer la performance énergétique du patrimoine (Axe 3) [II - 3] Adapter les locaux aux exigences sanitaires (Axe 7)	[III - 1] Adapter les locaux aux usages (Axe 4) [III - 2] Adapter les capacités d'hébergement (Axe 5) [III - 3] Adapter les locaux aux évolutions démographiques (Axe 6)	[IV - 1] Assurer le maintien des sites (Axe 8) [IV - 2] Assurer la continuité du service public et conduire la stratégie immobilière

Analyse des principales réalisations de l'année

L'année 2023 s'inscrit dans le dernier plan d'action qui découle du Schéma directeur immobilier des lycées publics voté en 2016. En sus de répondre aux obligations du propriétaire, celui-ci vise à optimiser les conditions d'accueil des usagers, tant les lycéens que le personnel. L'année 2023 a également été marquée par des travaux urgents à la suite des dégâts causés par la tempête CIARAN.

Offrir aux usagers un environnement de qualité par la construction ou la restructuration globale de lycées

L'année 2023 a vu la livraison et l'ouverture du lycée Mona Ozouf à Ploërmel (56). 26% des crédits ont été dédiés à des restructurations de grande ampleur, dont la restructuration des ateliers du lycée Freyssinet à St Briec (22) et la rénovation des ateliers technologique au lycée Tristan Corbière de Morlaix (29), livrée en 2023.

Veiller à la conformité du bâti et améliorer sa performance

Parmi les travaux réalisés dans le cadre de projets d'envergure, plus de 7 M€ ont été dédiés à la sécurisation des sites et à leur accessibilité. De même, plus de 13% des crédits sont dédiés à la performance énergétique, dont des projets d'ampleur tels que la restructuration fonctionnelle et énergétique de l'internat au lycée Dupuy de Lôme à Brest (29). Le raccordement aux réseaux de chaleur urbains et le plan chaufferies se poursuivent également.

Adapter les locaux à l'évolution des besoins

25% des crédits consommés en 2023 ont été consacrés à cet objectif. On peut notamment citer la construction de l'internat mutualisé au lycée Colbert à Lorient (56). Au lycée Bertrand d'Argentré de Vitré, la rénovation et l'extension de la restauration scolaire ont fortement amélioré le confort des usagers et des agents.

Assurer la continuité du service public et mener une stratégie patrimoniale

Cet objectif a pris d'autant plus de sens en 2023 que les dégâts causés par la tempête CIARAN ont été considérables, induisant une mobilisation de 19.7 M€, dont une part importante pour lycée Lesven à Brest (29) particulièrement touché.

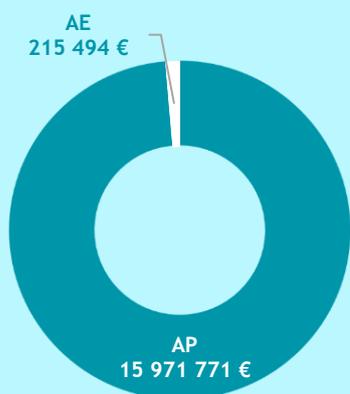
Indicateur N° 1 [II-1] - Mise en sûreté	2021	2022	2023	Valeur cible 2023
Nombre de lycées équipés d'une alarme PPMS satisfaisante	36	55	75	89
Nombre de lycées sécurisés de manière satisfaisante	33	35	39	39
Indicateur N° 2 [II-2] - Maîtriser les coûts de fonctionnement des lycées	2021	2022	2023	Valeur cible 2023
Puissance photovoltaïque installée en kWc (cumulée)	713	870	1000	713
Nombre cumulés d'audits énergétiques réalisés	23	48	70	70
Nombre cumulés de sites raccordés au réseau de chaleur urbain	15	19	22	14

Programme 103

Accompagnement des investissements immobiliers des établissements privés

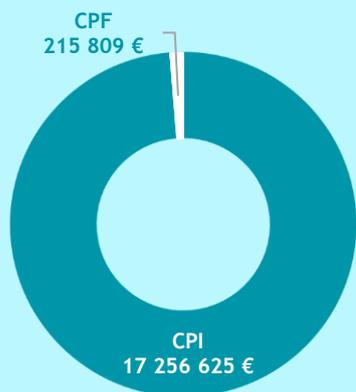


Les Affectations



Un taux d'affectation de 98 % en fonctionnement et de 99,4 % en investissement

Les Dépenses



Un taux de réalisation de 98,1 % en fonctionnement et de 100 % en investissement

Objectifs et actions du programme

Objectifs	1 Préserver la sécurité et l'accessibilité des usagers	2 Améliorer les conditions d'accueil dans les lycées
	Actions	[I - 1] Participer à la mise en conformité des locaux [I - 2] Améliorer l'accessibilité des usagers

Analyse des principales réalisations de l'année

La Région participe aux investissements des établissements privés sous contrats en répondant à leurs demandes de construction, de modernisation et de mises aux normes des locaux.

→ Evolution des protocoles de partenariat

Le nouveau protocole avec le Comité académique de l'enseignement catholique (CAEC) pour la période 2023-2028 a été décliné :

- 11 M€ ont été consacrés à l'investissement immobilier des lycées, à un taux d'intervention homogène de 60% sur le montant des travaux, avec l'instauration de conventions d'une durée de 24 mois, visant à diminuer l'encours des conventions engagées mais non réalisées ;

- Des critères d'éco-conditionnalité, en référence à la Breizh Cop, ont été intégrés dans les demandes de subventions déposées par les lycées. Sur l'enveloppe des 11M€ accordés, 53% (5,83 M€) permettent aux lycées de faire des économies d'énergie, à court et moyen terme. Fin 2023, la Région et le CAEC ont acté un effort supplémentaire (+1M€/an) avec application en 2024 et en 2025. Cela illustre l'engagement de la Région vers la sobriété énergétique, issue de la loi Élan qui impose une réduction progressive de la consommation d'énergie dans les bâtiments à usage tertiaire, afin de lutter contre le changement climatique.

L'accompagnement aux établissements agricoles privés s'est poursuivi sur des bases analogues aux années passées (CNEAP 3,4 M€ et MFR 1,5 M€). S'agissant du CNEAP, des échanges sur l'actualisation du protocole ont été engagés avec des avancées identifiées sur les thématiques, déjà présentes dans l'ancien protocole.

→ L'instruction des demandes de subventions

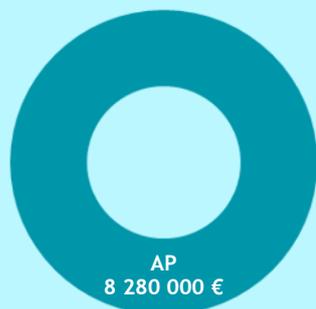
Dans le cadre du nouveau protocole signé avec le CAEC, la simplification par la diminution du nombre de conventions a été mise en œuvre avec l'objectif d'une convention unique de travaux pour un même lycée. Entre 2022 et 2023, leur nombre a été divisé par 2 : 63 nouvelles conventions contre 129 en 2022. Parmi les 63 conventions, 36 ont une durée de 24 mois et 27 une durée de 48 mois. Sur les 53 lycées bénéficiaires, 10 lycées ont 2 conventions compte tenu de l'ampleur des travaux et 43 ont une convention unique.

Les modalités de conventionnement avec les autres réseaux sont restées inchangées.

Les travaux visant des économies d'énergie s'intègrent dans des opérations de construction ou de restructuration qui représentent 54% des sommes attribuées aux établissements et dans des opérations de maîtrise des consommations énergétiques en augmentation :

Indicateur N°1 - répartition des crédits par axe d'opération (k€)	2021	2022	2023
Construction	6 737	8 255	5 386
Restructuration lourde	5 276	3 802	3 284
Rénovation intérieure	3 583	3 583	2 640
Maîtrise des consommations énergétiques	556	596	3 789
Sécurité et mise en conformité	966	850	620
Autres (aménagement extérieurs...)	912	876	252

Les Affectations



Un taux d'affectation de 100 % en investissement

Les Dépenses



Un taux de réalisation de 92,1 % en investissement

Objectifs et actions du programme

Objectifs	1 Moderniser les équipements pour l'exploitation des lycées	2 Adapter les équipements pédagogiques
Actions	<p>[I - 1] Moderniser les équipements des services d'entretien, d'hébergement et de restauration, les mobiliers et les véhicules</p> <p>[I - 2] Acquérir les équipements dans le cadre des opérations de construction, de rénovation et de restructuration</p>	<p>[II - 1] Adapter les équipements aux évolutions pédagogiques et aux référentiels des formations</p> <p>[II - 2] Acquérir les équipements pédagogiques liés aux évolutions de la carte des formations</p>

Analyse des principales réalisations de l'année

→ Moderniser les équipements pour l'exploitation des lycées

La Région a consacré environ 2,3 M€ pour financer le renouvellement des équipements nécessaires à l'exploitation des lycées. La Région finance intégralement ces matériels à l'exception des petits équipements de restauration cofinancés avec les établissements. S'agissant des véhicules, l'attribution a porté sur le remplacement de véhicules indispensables à la bonne organisation du lycée.

La Région accompagne les lycées en équipements mobiliers et matériels dans le cadre de la mise en œuvre de la programmation pluriannuelle des investissements relatives au bâti, dans le cadre d'enveloppe de 1,6M€ : l'ouverture du lycée de Ploërmel correspond à un montant global de 1M€ d'équipements, l'achèvement de la 1^{ère} phase des ateliers de Freyssinet et la rénovation de l'internat et l'externat du lycée Dupuy de Lôme à Brest portent sur un montant de 0,48M€.

→ Poursuivre l'effort de modernisation et d'adaptation des équipements pédagogiques aux référentiels de formation

Les crédits affectés pour le financement et la mise à disposition d'équipements pédagogiques totalisent 4,3M€, soit 52% de l'autorisation de programme ouverte. 72% des subventions accordées au titre des équipements pédagogiques concernent du matériel spécifique des formations de la voie professionnelle.

À la suite de la session du Conseil régional en décembre 2022, relative à la carte des formations professionnelles initiales, un montant de 0,3 M€ a été acté pour 2023, afin d'accompagner les ouvertures de formations nouvelles, dont deux s'inscrivent dans le cadre de France 2030 - AMI Compétences et Métiers d'Avenir.

Indicateur n° 1- Types d'équipements	2021 K€	2022 K€	2023 K€
Equipements d'exploitation : entretien des espaces (matériel espaces verts, ménages, maintenance du patrimoine, lingerie...)	288	631	613
Equipements d'exploitation : mobilier	643	822	826
Equipements d'exploitation : restauration	187	242	475
Equipements d'exploitation : sécurité	254	197	240
Equipements d'exploitation : véhicules	177	228	210

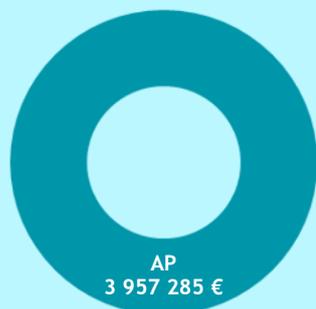
Indicateur n° 2- Répartition des financements des équipements pédagogiques	2021 K€	2022 K€	2023 K€
Formations générales, technologiques, professionnelles, CPGE : enseignements généraux	252	94	172
Formations générales, technologiques et CPGE : formations scientifiques	1 188	978	1 051
Formations professionnelles : équipements spécifiques	1 624	3255	3 086

Programme 105

Accompagnement des équipements dans les établissements privés



Les Affectations



Un taux d'affectation de **96,5 %** en investissement

Les Dépenses



Un taux de réalisation de **97 %** en investissement

\\ Objectifs et actions du programme

Objectifs	1 Moderniser les équipements pour l'exploitation des lycées	2 Adapter les équipements pédagogiques
Actions	[I - 1] Participer à la modernisation des équipements des services d'hébergement et de restauration et des mobiliers scolaires [I - 2] Participer à l'acquisition des équipements dans le cadre des opérations de construction, de rénovation et de restructuration auxquelles la Région apporte une contribution financière	[II - 1] Adapter les équipements aux évolutions pédagogiques et aux référentiels des formations [II - 2] Acquérir les équipements pédagogiques liés aux évolutions de la carte des formations dans l'enseignement professionnel et technologique

\\ Analyse des principales réalisations de l'année

→ Evolution des protocoles de partenariat

Le maintien du soutien au titre des subventions non-obligatoires d'investissement portant sur les équipements pédagogiques (3,1 M€/an) est inscrit dans le nouveau protocole signé avec le Comité académique de l'enseignement catholique (CAEC) pour la période 2023-2028.

La Région a également inscrit son action dans la continuité des montants consacrés au Conseil national de l'enseignement agricole privé (CNEAP) (0,65 M€ - avenant au protocole pour l'année 2023).

Les demandes portées par les établissements des autres réseaux (Maison familiale rural et DIWAN) bénéficient de l'enveloppe disponible sur ce programme et elles se sont concrétisées par des subventions à hauteur d'un montant total de 0,2 M€.

→ Participer au financement des équipements pour l'exploitation des lycées et des équipements pédagogiques

Une progression des montants consacrés aux équipements pédagogiques et aux équipements d'exploitation (petits équipements de restauration, mobiliers) est observée. L'informatique représente toujours une part prépondérante (41%).

Une évolution importante est constatée en faveur de la voie professionnelle. En effet, elle concentre plus de 78% des subventions accordées au titre des équipements pédagogiques en 2023. Pour donner suite à la session du Conseil régional en décembre 2022, relative à la carte des formations professionnelles initiales, 60 k€ ont été actés en 2023 pour accompagner les ouvertures de formations nouvelles.

Indicateur n° 1- Types d'équipements	2021 k€	2022 k€	2023 k€
Equipements d'exploitation	512	433	606
Equipements pédagogiques (hors informatiques)	1 359	1 254	1 644
Equipements informatiques, numériques, réseaux	1596	1 712	1 665

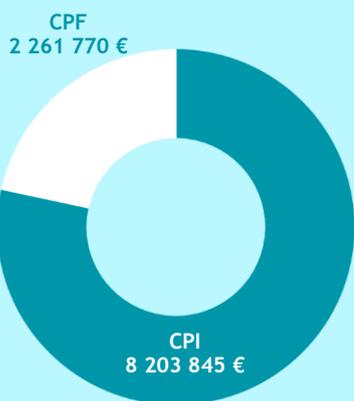
Indicateur n° 2- Répartition des financements des équipements pédagogiques	2021 k€	2022 k€	2023 k€
Formations générales, technologiques, professionnelles, CPGE : enseignements généraux	183	181	185
Formations générales, technologiques et CPGE : formations scientifiques	163	187	175
Formations professionnelles : équipements spécifiques	1 013	886	1 294

Les Affectations



Un taux d'affectation de 92,5 % en fonctionnement et de 100 % en investissement

Les Dépenses



Un taux de réalisation de 84,7 % en fonctionnement et de 64,8 % en investissement

\\ Objectifs et actions du programme

Objectifs	1 Accompagner les lycées dans l'usage des outils numériques	2 Adapter les équipements aux évolutions pédagogiques	3 Proposer une offre de débit confortable accessible à tous les établissements scolaires
Actions	[I - 1] Identifier les nouveaux outils numériques [I - 2] Accompagner le déploiement de ressources numériques et en favoriser l'usage	[II - 1] Mettre à disposition des équipements adaptés et performants favorisant les usages numériques [II - 2] Mettre en œuvre la maintenance des équipements informatiques en lycée pour garantir la disponibilité des matériels	[III - 1] Développer et rénover les réseaux informatiques des lycées publics [III - 2] Proposer une solution transitoire dans l'attente du raccordement au très haut débit

\\ Analyse des principales réalisations de l'année

Le Conseil régional a adopté sa feuille de route *S'engager en faveur de stratégies numériques responsables pour le territoire breton*. Son deuxième axe renvoie au numérique éducatif. Ce programme regroupe les actions qui concourent à renforcer l'usage du numérique dans les établissements publics : ressources et logiciels utiles aux actions de formation, équipements.

→ Contribuer au développement de l'espace numérique de travail et à l'investissement dans des ressources numériques

La Région apporte son concours financier à l'Espace Numérique de Travail «Tout@tice», portail proposant des services et contenus personnalisés aux personnels, parents, enseignant·es et élèves des lycées publics. L'académie en assure le développement et l'accompagnement pédagogique auprès des enseignant·es. La convention avec l'Etat (2022-2023) maintient à 270 k€ l'enveloppe annuelle de participation de la Région.

→ Poursuivre la contribution au financement d'équipements numériques adaptés aux nouvelles pratiques pédagogiques

La campagne de recensement des besoins en équipements informatiques est programmée avec un dépôt des demandes en fin d'année. Aussi, les déploiements des ordinateurs se feront au cours du 1^{er} semestre 2024 dans les lycées. Compte tenu des difficultés sur le marché des approvisionnements, notamment celui des composants, une négociation avec l'attributaire du marché de la Région a été menée en 2023 afin d'en limiter les impacts financiers (suite post-covid), en lien avec l'atténuation des tensions observée en fin d'année.

La convention hybridation signée avec l'Etat (1,94 M€) s'est traduite par l'installation de matériels de visio-conférence (écrans, kit audio). 192 k€ d'équipements informatiques ont été consacrés à l'ouverture du lycée Mona Ozouf à Ploërmel.

→ Poursuivre le déploiement d'un réseau très haut débit et assurer une maintenance informatique réactive et facilitatrice

2023 est la dernière année de rattachement de la maintenance et du raccordement à l'internet haut débit à ce programme. La Région et l'Académie interviennent simultanément sur le champ de la maintenance informatique des lycées depuis 2013 et

ont choisi d'associer leurs moyens par convention. Ce programme intègre les moyens d'investissement permettant l'achat des matériels de remplacement lors des interventions de maintenance ainsi qu'une enveloppe en fonctionnement pour mener diverses études et renforts en moyens humains.

Indicateur N° 1 Acquisition de matériels adaptés aux évolutions pédagogiques et aux référentiels des formations	2021	2022	2023
Nombre d'ordinateurs mis à disposition	6480	6013	5922
Nombre de solutions interactives mises à disposition	48	43	52
Financement de matériels d'EXAO et logiciels (subventions)	0,27 M€	0,28 M€	0,30 M€

Les Affectations



Un taux d'affectation de 100 % en fonctionnement

Les Dépenses



Un taux de réalisation de 97,9 % en fonctionnement

Objectifs et actions du programme

Objectifs	1 Mettre en place une démarche globale de progrès	2 Apporter les ressources financières nécessaires aux établissements pour optimiser leur fonctionnement	3 Favoriser la pratique du sport scolaire par les lycéens
Actions	[I - 1] Mettre en œuvre des projets structurants pour améliorer la qualité de chaque mission [I - 2] Piloter les métiers et les compétences [I - 3] Etablir et formaliser des relations contractuelles avec les EPLE	[II - 1] Attribuer les dotations permettant de couvrir les charges de viabilisation, d'entretien et les dépenses courantes liées à l'activité pédagogique [II - 2] Assurer le patrimoine scolaire [II - 3] Attribuer les dotations pour l'utilisation pédagogique des exploitations agricoles	[III - 1] Attribuer les dotations d'accès aux équipements sportifs extérieurs

Analyse des principales réalisations de l'année

→ Une évolution des relations financières pour un partenariat conforté avec les lycées

En 2023, la Région a maintenu ses modalités de soutien identiques à celles de 2022. Le montant des Dotations globales de fonctionnement (DGF) a été de 29,65M€. Les DGF intégraient une part énergies-fluides de 16M€ (électricité, gaz, eau).

Compte tenu du maintien des coûts de l'énergie, notamment de l'électricité, à un haut niveau auquel les lycées ont dû faire face, la Région a versé des compléments à la DGF, dotations complémentaires de fonctionnement à hauteur de 17,8M€. Les énergies et les fluides représentent 70% du soutien au fonctionnement des lycées.

L'attribution des dotations d'accès aux équipements sportifs extérieurs est restée stable avec un montant de 2M€.

→ Poursuivre de la démarche *bien manger dans les lycées* malgré l'inflation

En septembre 2022, la Région a mis en place une tarification régionale solidaire. Afin d'établir la solidarité entre les familles et les lycées, il a été instauré une recette garantie par repas pour tous les établissements : le tarif pivot (2,70 € par repas pour l'année scolaire 2022-23).

L'inflation des prix de l'énergie et des denrées alimentaires en 2022 et 2023 ont nécessité une révision du tarif pivot afin de poursuivre l'amélioration de la qualité des denrées alimentaires dans les services de restauration des lycées. Les élu·es régionaux·ales ont ainsi décidé d'augmenter le tarif pivot qui a été fixé à 3 € en septembre 2023, sans modifier la grille tarifaire pour préserver le pouvoir d'achat des familles.

En parallèle, la Région a décidé de prendre en charge 100% du coût des énergies en 2023 afin que la volatilité des prix des fluides n'impacte pas la qualité de la restauration. Pour autant, la première moitié de l'année 2023 a pesé sur les chiffres des approvisionnements avec une stagnation du pourcentage en produits de qualité et durables constatée sur l'ensemble de l'année et une baisse d'un point sur les produits issus de l'agriculture biologique.

	2020	2021	2022	2023
EGALIM	16.75	24.30 %	28.09%	28.1%
Dont BIO	18.81%	15.71%	18.27%	17.2%

Il est à noter que les mesures prises au dernier trimestre 2023 et notamment l'augmentation du tarif pivot produisent leurs effets en 2024 où une évolution positive est déjà constatée en matière d'achats de denrées de qualité et bio.

Programme 108

Participation au fonctionnement des établissements privés



Les Affectations



Un taux d'affectation de 95,7 % en fonctionnement

Les Dépenses



Un taux de réalisation de 95,6 % en fonctionnement

Objectifs et actions du programme

Objectifs	1 Apporter les ressources financières nécessaires aux établissements pour optimiser leur fonctionnement	2 Favoriser la pratique du sport scolaire par les lycéens
Actions	[I - 1] Attribuer les dotations permettant de couvrir les charges de viabilisation, d'entretien, de personnels non enseignants et les dépenses courantes liées à l'activité pédagogique	[II - 1] Attribuer les dotations d'accès aux équipements sportifs extérieurs
	[I - 2] Attribuer les dotations pour l'utilisation pédagogique des exploitations agricoles	

Analyse des principales réalisations de l'année

→ Un partenariat conforté avec les établissements privés et des financements complémentaires

En vertu de l'article L442-9 alinéa 1 du Code de l'éducation, les dépenses de fonctionnement des établissements d'enseignement privés sous contrat avec le Ministère de l'éducation nationale sont prises en charge sous la forme de contributions forfaitaires versées par élève et par an et calculées selon les mêmes critères que pour les lycées publics.

Le forfait d'externat repose sur 2 parts, dont les modalités ont été actées dans le nouveau protocole signé avec le Comité académique de l'enseignement catholique (CAEC) pour la période 2023-2028 :

- la part « personnels » est déterminée par le montant des dépenses consacrées aux personnels techniques régionaux affectés aux lycées publics. La progression de la part personnel (+1,7 M€), prévue au protocole CAEC, a été calculée sur la masse salariale de l'année 2021 et sur l'effectif des lycéen·nes à la rentrée 2021 ;

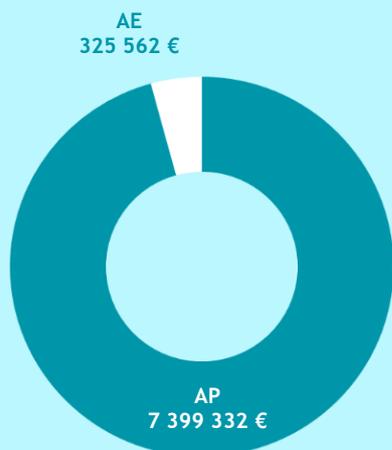
- la part « matériel » est attribuée aux établissements privés sous contrat avec l'Éducation nationale. Elle est calculée suivant les mêmes critères que ceux utilisés pour les établissements publics, à l'exception de la prise en charge des dépenses de viabilisation (taux de 65%). Le protocole prévoyait une baisse. Le montant en 2023 est de 15,76M€ (17,72 M€ en 2022). Pour autant et au même titre que les lycées publics, un complément « énergies » de 2,9 M€ a été attribué en 2023 au titre des consommations de l'année 2022 des lycées privés, ce qui explique un montant de la « part matériel » supérieur à celui de 2022.

Indicateur N° 1 - évolution des dotations	2021	2022	2023
Dotations de fonctionnement « part personnels »	22,09 M€	22,11 M€	23,85 M€
Dotations de fonctionnement « part matériel »	17,72 M€	17,87 M€	18,63 M€
Dotations d'accès aux équipements sportifs extérieurs	0,72 M€	0,74 M€	0,78 M€

Des financements complémentaires (0,3 M€) sont apportés au titre de l'enseignement des langues de Bretagne et au soutien pédagogique aux exploitations agricoles.

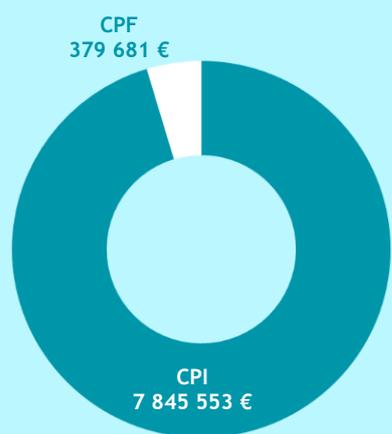


Les Affectations



Un taux d'affectation de 77,5 % en fonctionnement et de 100 % en investissement

Les Dépenses



Un taux de réalisation de 90,4 % en fonctionnement et de 98,1 % en investissement

\\ Objectifs et actions du programme

Objectifs	1 Une région visible et attractive, cultivant l'excellence	2 Une région mobilisée	3 Intégrer le c@mpus et les pratiques numériques comme outil de développement de l'appareil de formation et de recherche
Actions	[I - 1] Rayonner et attirer	[II - 1] Créer les conditions de la réussite [II - 2] Cultiver une envie [II - 3] Communiquer et informer	[III - 1] Permettre le déploiement du c@mpus numérique [III - 2] Favoriser les applications et pratiques numériques

\\ Analyse des principales réalisations de l'année

La Stratégie régionale des transitions économique et sociale (SRTES) a été adoptée en avril 2023. Elle réunit le Contrat de plan Régional des formations et de l'orientation Professionnelles (CPRDFOP), la Stratégie régionale de développement économique d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) et le Schéma régional de l'enseignement supérieur et de la recherche (SRESR). Ce dernier prévoit ainsi 7 grands chantiers thématiques, dont trois concernent plus spécifiquement le volet enseignement supérieur : « Favoriser l'engagement des étudiants sur des dimensions sociale et environnementale », « Lutter contre les déterminismes sociaux et territoriaux dans l'accès à l'enseignement supérieur » et « Consolider la carte des formations supérieures ».

La programmation CPER a bien avancé en 2023, notamment sur le volet de la rénovation énergétique du patrimoine immobilier des universités et des grandes écoles. Le taux d'affectation en AE est inférieur au prévisionnel en raison du décalage du dispositif *vie étudiante* à 2024.

→ **Poursuite des opérations inscrites dans le volet « Enseignement Supérieur et Vie étudiante » du CPER 2021-2027**

18 M€ ont été engagés à fin décembre 2023 sur les volets « Enseignement supérieur et vie étudiante », pour répondre aux objectifs suivants :

- Enclencher de manière significative la rénovation énergétique du patrimoine immobilier des universités et grandes écoles ;
- Améliorer les conditions de vie étudiante, par l'offre de logements, de restauration, de documentation et centre de ressources ;
- Accompagner les évolutions de l'enseignement supérieur sur le plan démographique et des pratiques, par l'adaptation des locaux aux usages pédagogiques et par le développement des offres de formations.

Ainsi, l'année 2023 a vu le démarrage du projet de construction d'un restaurant universitaire sur le site de Saint Malo avec une ouverture prévisionnelle fin 2025. Par ailleurs, à titre d'exemples, la Région a poursuivi ses engagements sur deux opérations de rénovation énergétique d'envergure que sont la réhabilitation et la surélévation du

bâtiment A pour l'Université de Rennes 2, ainsi que le pilote de rénovation sur le campus de Beaulieu pour l'Université de Rennes.

→ **Mise en place d'actions dédiées à la vie étudiante**

La crise sanitaire a mis en lumière la fragilité de la situation des étudiant-es, à la fois sur le plan financier mais aussi de la santé mentale. La Région Bretagne a mis en place un soutien exceptionnel en 2021 sur trois volets (aide alimentaire, santé mentale, engagement étudiant), puis a mené des travaux de concertation avec les acteurs, en organisant notamment les Rendez-vous de la vie étudiante en 2022. Les travaux se sont poursuivis en 2023, avec le vote au mois d'avril de la SRTES intégrant pour la première fois des enjeux de vie étudiante. Un chantier opérationnel lui est ainsi dédié prévoyant la mise en place d'un appel à projets pour soutenir les projets développés par des associations étudiantes sur les thématiques environnement et solidarité. En parallèle de la mise en œuvre du dispositif, une enveloppe de 100 000 € a été partagée entre les quatre universités bretonnes pour le soutien de projets étudiants visant ces thématiques. Cette action permet une meilleure connaissance des initiatives étudiantes pour le développement d'un dispositif adapté et complémentaire à l'existant.



© Fanch Gallivel

MISSION 2

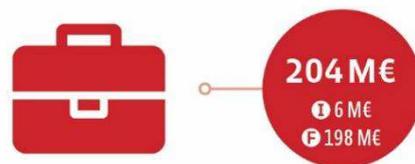
EMPLOI, FORMATION ET ORIENTATION PROFESSIONNELLES

I. La stratégie régionale

// Les temps forts de l'année 2023

- **La compétition des métiers**

Du 2 au 4 février 2023, au Parc des expositions de Saint-Brieuc, 19 000 visiteur·euses ont pu découvrir les 63 métiers présentés en concours et/ou en démonstration lors des sélections régionales de la Compétition des métiers. Pour cette édition, l'espace IDÉO a étoffé son dispositif en proposant notamment des animations consacrées aux transitions écologiques et numériques des métiers en compétition. Organisées en partenariat avec le Centre régional d'information jeunesse (CRIJ), ces animations visaient à permettre aux visiteur·euses d'exprimer leurs envies d'orientation, leurs représentations des métiers et d'identifier les ressources pour avancer dans leurs démarches d'orientation.



- **Apprentissage et formation**

La première génération du Pacte régional d'investissement dans les compétences (PRIC) s'est achevée en 2023. Le PRIC aura permis de réaliser 175 000 entrées en formation financées sur fonds publics et ayant bénéficié pour 83% d'entre elles à des demandeur·euses d'emploi relevant des publics dits prioritaires.

Le nouveau QUALIF Emploi programme a été lancé intégrant 272 marchés publics. La nouvelle carte des formations sanitaires a été finalisée. A noter également, l'accompagnement des 18 lauréats de l'appel à projet *Tiers-lieux apprenants*.

// Chiffres clés

26 621

Entrées en formation dont **9 544** sur les dispositifs qualifiants et **16 176** sur les dispositifs PREPA

7 390

Places en première année des formations du domaine sanitaire et sociale

11 095

Aides aux apprenant·es dont **8 326** aides financières et **2 769** bourses

695

Aides au permis

18

Dossiers subventionnés dans le cadre de l'appel à projet DEFFINOV « tiers-lieux » de formation

// Les documents stratégiques cadres de la Mission 2

- **Orientation et Formation professionnelles.**



// Les actions régionales en faveur du développement durable



Cette roue des Objectifs de développement durable (ODD) propose une vue d'ensemble de la contribution de la Mission 2 - Emploi, formation et orientation professionnelles, aux objectifs de développement durable en partant d'une analyse fine au niveau de chaque action budgétaire des différents programmes de la Mission.

// Les actions phares en faveur du développement durable en 2023



© Franck Betermin

Orientation professionnelle

- **Outil data Compétences**



Dans le cadre de la mise en œuvre de sa feuille de route compétences, la Région Bretagne a souhaité disposer d'un outil numérique afin d'identifier à la maille compétences les tendances à l'œuvre sur le marché du travail et d'anticiper leurs évolutions. L'objectif est de pouvoir analyser les compétences demandées par les employeur-euses, les compétences détenues par les personnes en recherche d'emploi et les compétences visées par les formations et d'en mesurer les écarts. Une phase de test a été lancée en 2023 sur le secteur de l'industrie. Au cours de cette expérimentation, 100 000 offres d'emplois ont pu être intégrées. La preuve de concept a montré que les algorithmes de l'intelligence artificielle arrivaient, sans être encore entraînés, à associer dans 70% des cas les segments à la bonne compétence du Répertoire opérationnel des métiers et des emplois (ROME). Les résultats de cette expérimentation s'étant révélés satisfaisants, un travail de généralisation sur tous les secteurs est désormais lancé.

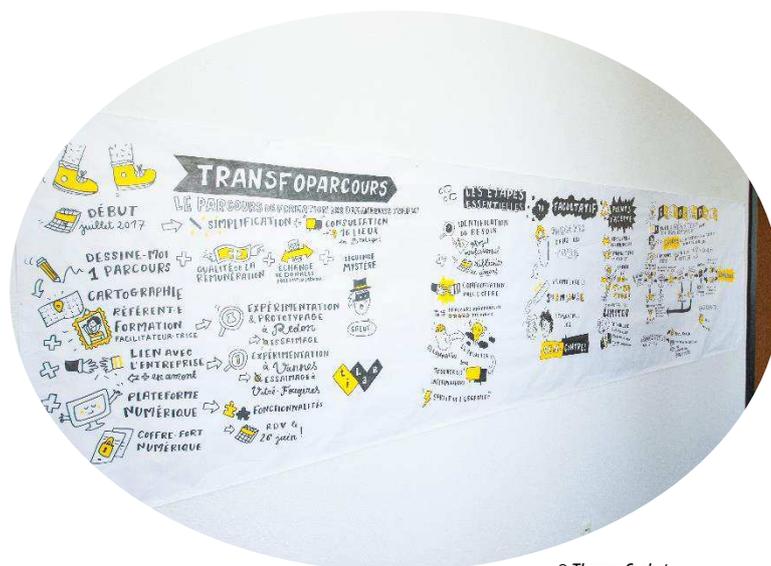
- **Carte des formations professionnelles**



La Stratégie Régionale des Transitions Économique et Sociale (SRTES) et plus spécifiquement le Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelles (CPRDFOP) au travers du Chantier 3, posent les enjeux et les ambitions qui devront permettre de faire de la carte des formations professionnelles un outil dynamique d'accompagnement des parcours et des transitions.

En 2023, la Commission Formation Initiale du Comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles (CREFOP) a été réunie à plusieurs reprises et mobilisée afin de définir de manière partenariale une nouvelle démarche d'adaptation de la carte des formations professionnelles. Cette réflexion a également été conduite dans le cadre d'une démarche concertée avec les lycées professionnels et les acteurs économiques et en lien avec les enjeux territoriaux dans le cadre des Contrats territorialisés emploi formation (CTEF).

Formations professionnelles



© Thomas Crabot

- **Nouvelles formations ouvertes dans le domaine des transitions**



Dans le cadre de QUALIF Emploi programme 2023-2025, la Région a souhaité faire évoluer les formations en encourageant les organismes à enrichir les formations existantes pour une meilleure prise en compte des enjeux environnementaux. Plusieurs adaptations ont été proposées.

Pour certaines formations, les organismes s'engagent à sensibiliser les stagiaires sur des thématiques importantes.

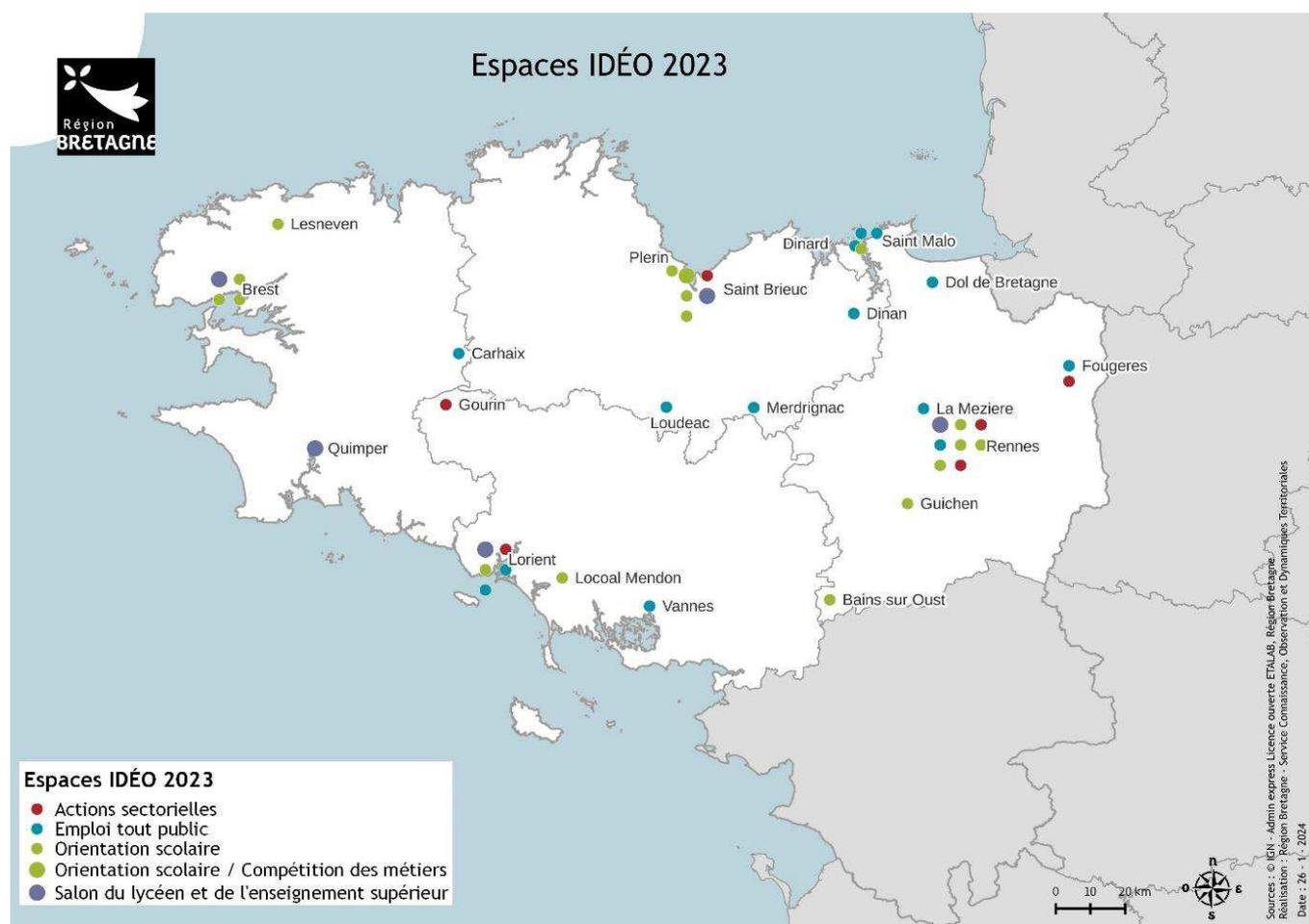
Dans d'autres cas, les contenus de formations évoluent grâce à un apport de nouvelles connaissances et/ ou de compétences.

Parallèlement, le programme propose des formations spécifiques dont la finalité favorise des usages plus vertueux. 6 082 places de formation sont ainsi concernées.

Domaine	Exemples de formations vers des métiers favorisant la transition environnementale
Agriculture	<ul style="list-style-type: none"> - Responsable d'Entreprise Agricole Polyculture élevage - CS Apiculture - Responsable d'Entreprise Agricole Option production de plantes à parfum, aromatiques et médicinales - Responsable d'Entreprise Agricole Maraichage bio - CS Débardage traction animale
Bâtiment-travaux publics	<ul style="list-style-type: none"> - Chargé-e d'affaires en rénovation énergétique du bâtiment - Préparateur·trice en déconstruction - Maçon·ne terre crue
Hôtellerie-restauration-tourisme	<ul style="list-style-type: none"> - Créateur·trice d'activité en tourisme vert
Sport - Animation-Activités nautiques	<ul style="list-style-type: none"> - Animateur·trice éducation à l'environnement
Déchets-Réemploi	<ul style="list-style-type: none"> - Maître composteur·trice - Agent·e de réception et de valorisation de déchets - Technicien·ne valoriste du réemploi
Commerce - Vente	<ul style="list-style-type: none"> - Vendeur·euse réparateur·trice de cycles - Technicien·ne après-vente en électroménager et audiovisuel
Industries	<ul style="list-style-type: none"> - Technicien supérieur de maintenance d'éoliennes
Transports - Logistique	<ul style="list-style-type: none"> - Conducteur·trice du transport en commun

// L'approche territoriale de l'action régionale

- Les espaces IDÉO éphémères



16 PAIX, JUSTICE ET INSÉRATIONS TERRITORIALES

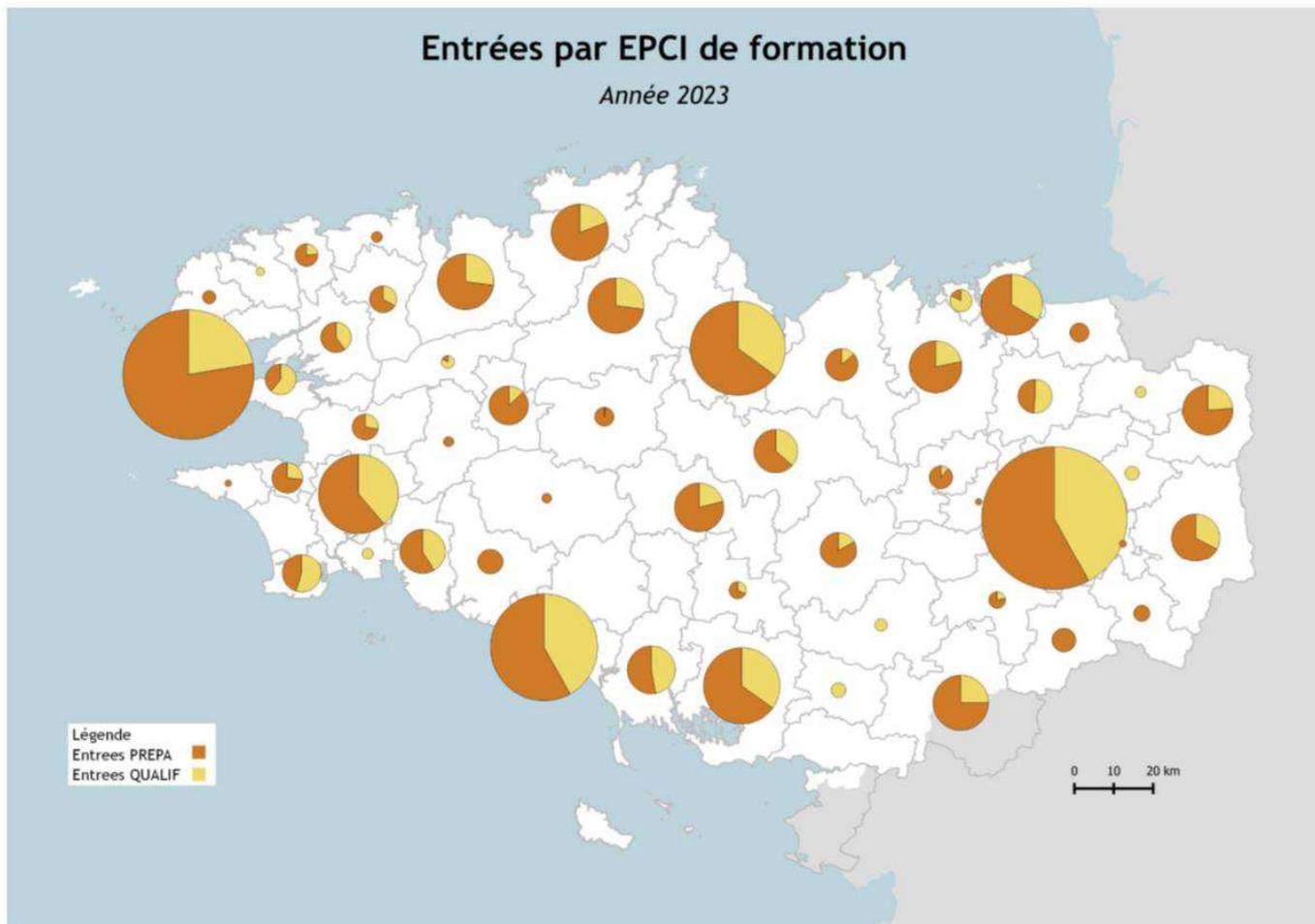
La Région impulse la mise en place d'espaces IDÉO éphémères pour venir à la rencontre des publics, notamment à l'occasion d'événements locaux, dont des forums et des salons, déployés sur le territoire régional. Ces espaces réunissent sous une bannière commune des professionnels des structures membres IDÉO, le service public d'information et d'aide à l'orientation en Bretagne. En 2023, 42 espaces IDÉO ont permis d'accueillir et d'apporter à un public varié (jeunes scolarisés, demandeur-euses d'emploi ou salariés) une information individualisée sur les métiers, l'emploi et les formations dans le cadre de leur projet d'orientation scolaire, d'évolution ou de reconversion professionnelle.

Ces actions territoriales, qui viennent compléter l'offre d'information de la plateforme web pilotée par la Région et des 500 points d'accueil du réseau IDÉO, favorisent l'accès au droit des usager-ères en apportant une offre d'information accessible et de proximité.

- Entrées par EPCI de formation



L’offre de formation de la Région est déployée sur l’ensemble du territoire breton en ouvrant des sessions partout où cela se justifie au vu des besoins du territoire notamment. Les 26 621 entrées en formation se répartissent ainsi sur l’ensemble du territoire breton.



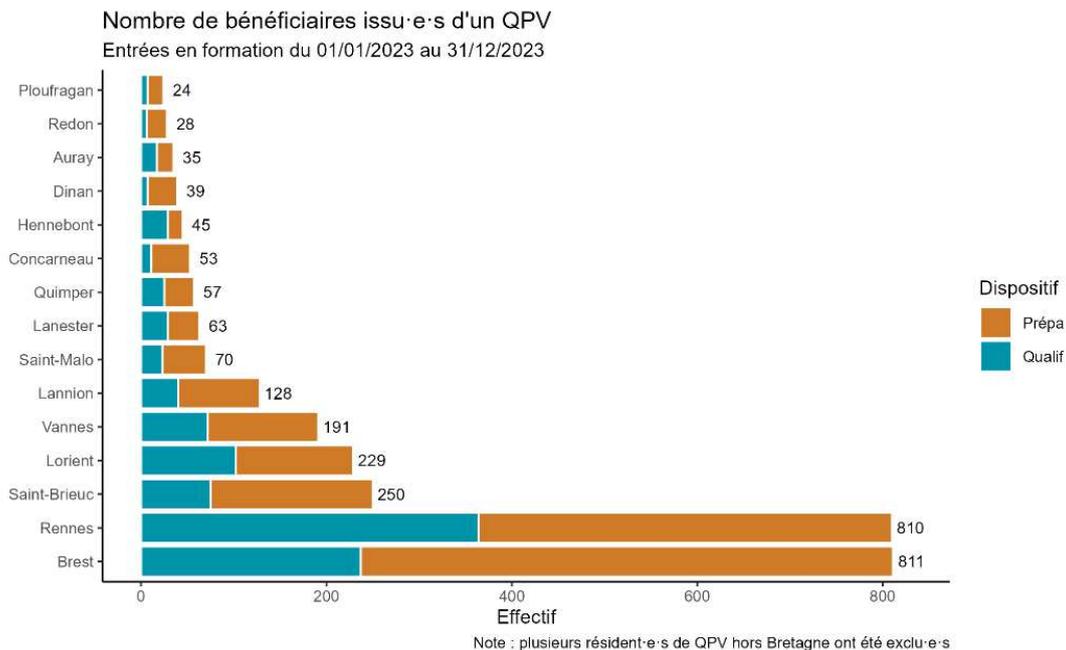
En complément de l’offre de formation classique prévue par voie de marchés publics, des sessions spécifiques sont organisées pour couvrir des territoires qui n’étaient pas forcément prévus initialement, par exemple pour tenir compte de besoins nouveaux sur un EPCI. Par ailleurs, les actions territoriales de formation innovantes permettent également de répondre avec souplesse aux besoins sur tout le territoire breton.

// Zoom sur les quartiers prioritaires



L'action de la Région en matière de formation professionnelle a pour objectif l'insertion professionnelle des publics les plus éloignés de l'emploi, dont les habitant·es des quartiers prioritaires.

En 2023, 11,5 % des entrées en formation sont réalisées par des stagiaires domicilié·es dans les quartiers politique de la ville tous dispositifs confondus, soit une légère baisse par rapport à 2022 (avec 11.9%).



En comparaison avec l'échelle bretonne, différentes spécificités sont à mettre en exergue pour les stagiaires résident·es :

- la part de femmes parmi les bénéficiaires est plus importante (56% vs 54% hors quartiers politique de la ville). Cette donnée se maintient entre 2023 et 2022.
- 42% des stagiaires sont âgés de 26 à 44 ans ; 38% ont 25 ans ou moins.
- Un décrochage plus marqué des stagiaires entre les gammes PREPA et QUALIF et qui se maintient en 2022 et en 2023.

Dispositifs	Hors quartiers politique de la ville	Réside en quartiers politique de la ville
PREPA	65%	78%
QUALIF	35%	22%

Au-delà du financement des formations, la Région participe à la sécurisation des parcours en versant une aide financière aux stagiaires qui ne bénéficient pas des allocations de retour à l'emploi. En 2023, ce sont 36,2% des stagiaires résidant en QPV qui ont bénéficié de cette aide financière régionale (contre 31,3% pour l'ensemble des stagiaires).

Dialogue emploi-formation dans les territoires : le CESER analyse des exemples pour identifier les voies d'amélioration



Organiser l'emploi-formation dans les territoires de Bretagne : dialogue et anticipation, une nécessité !



Rapporteurs
Yannick SAUVÉE et Jean-Claude THIMEUR



Omniprésentes dans les médias et les discours des responsables politiques depuis

quelques années, les difficultés de recrutement seraient au centre des préoccupations des entreprises. Mais concrètement, qui en parle dans les territoires ? Dans quel cadre ? Et cela permet-il d'anticiper les évolutions des métiers et de s'accorder sur les besoins de formation ? Avec cette étude, le CESER analyse plusieurs démarches de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences menées en Bretagne, pour comprendre si elles permettent effectivement d'anticiper les besoins.

De manière générale, il subsiste une relative méconnaissance réciproque entre les acteur-trices de l'emploi-formation. Les acteur-trices public-ques demeurent peu informé-es des projets de développement des entreprises tandis que les employeur-euses privé-es connaissent mal l'offre de formation du territoire. Les acteur-trices de l'éducation sont quant à eux-elles trop rarement associé-es au dialogue sur ces sujets.

A contrario, les initiatives identifiées par le CESER permettent de construire un diagnostic partagé au sujet d'une filière ou d'un secteur d'activité, de réfléchir ensemble aux solutions qui doivent être apportées, de susciter une dynamique d'échanges, de renforcer l'interconnaissance entre les acteur-trices, voire de dépasser le cloisonnement institutionnel, en

s'appuyant sur le volontarisme de quelques-uns ainsi que sur des financements publics. Elles débouchent souvent sur des réponses originales et spécifiques ou encore sur la création de nouvelles formations, adaptées aux besoins du territoire concerné.

Néanmoins, certaines problématiques restent peu traitées, même dans ces initiatives, telles que la reconversion des salariés, l'égalité professionnelle, la transition écologique, la formation initiale et les stages en entreprises des lycéens et lycéennes de la voie professionnelle. Une partie de ces manques suggère une déconnexion avec les objectifs du Contrat de plan régional de développement de la formation et de l'orientation professionnelles (CPRDFOP).

Une autre limite est liée à l'horizon temporel des démarches de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC). Celui-ci est généralement court : un à trois ans. Il s'agit davantage de réagir à l'évolution des besoins immédiats que de s'interroger sur les conséquences de plus long terme des transitions et des évolutions technologiques, pour le territoire, son économie et ses habitant-es. Or, si la GPEC territoriale n'est pas en soi une démarche de prospective, elle pourrait et aurait tout intérêt à se nourrir des nombreuses études nationales sur l'évolution des métiers et des compétences, encore trop peu connues des partenaires sociaux dans les territoires.

Enfin, le CESER estime que les démarches de GPEC dans les territoires de Bretagne gagneraient à être mieux coordonnées.

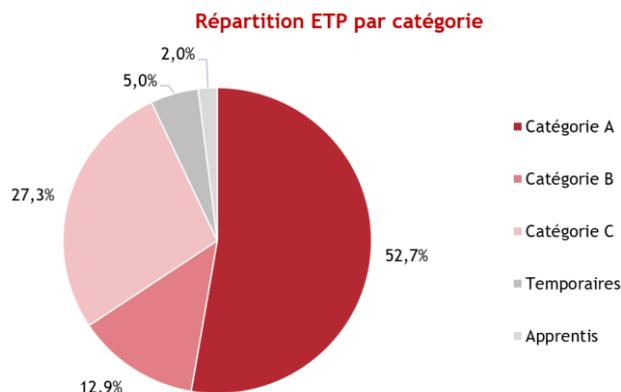
Dans son rapport, le CESER formule donc un ensemble de propositions pour faciliter le développement du dialogue emploi-formation dans les territoires et pour mieux l'articuler avec les stratégies régionales.

Découvrir le rapport : <https://ceser.bretagne.bzh/publications/organiser-emploi-formation-dans-les-territoires-de-bretagne-dialogue-et-anticipation-une-necessite-2/>

II. Leviers d'action et modalités de mise en œuvre

// Moyens humains

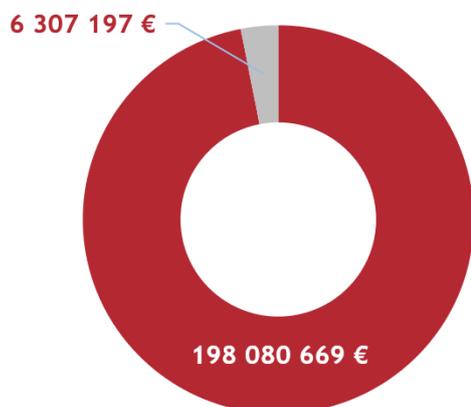
Mission 2 - Emploi, formation et orientation professionnelles		
Équivalent temps plein (ETP) et masse salariale	2023	dont agents territorialisés
Catégorie A	70,4	18,2
Catégorie B	17,2	-
Catégorie C	36,5	3,8
Temporaires	6,7	0,4
Apprentis	2,7	1,7
Total ETP	133,5	24,1
Total Masse salariale	7 412 781 €	



// Répartition des dépenses

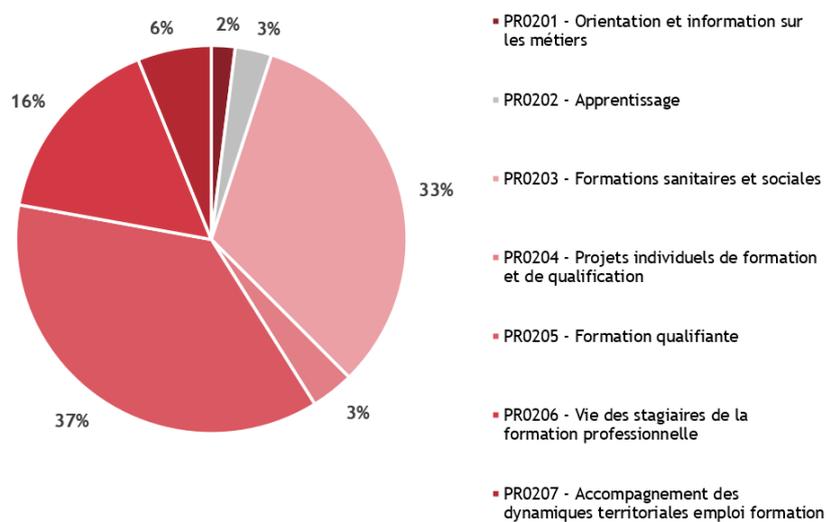
Les dépenses

- Fonctionnement (CP mandatés)
- Investissement (CP mandatés)



Un taux de réalisation de **92 %** en fonctionnement et de **46 %** en investissement

Répartition des dépenses de la Mission 2 par programme [Total des CP mandatés en I et F]



> Dépenses par programme

Mission 2 - Emploi, formation et orientation professionnelles			
	CP votés en 2023	CP mandatés en 2023	Taux de réalisation
PR0201 - Orientation et information sur les métiers	4 402 000 €	4 021 729 €	91%
Fonctionnement	4 402 000 €	4 021 729 €	91%
Investissement	0 €	0 €	NA
PR0202 - Apprentissage	13 970 000 €	6 156 845 €	44%
Fonctionnement	3 000 000 €	419 279 €	14%
Investissement	10 970 000 €	5 737 566 €	52%
PR0203 - Formations sanitaires et sociales	68 388 669 €	66 590 150 €	97%
Fonctionnement	66 388 669 €	66 386 640 €	100%
Investissement	2 000 000 €	203 510 €	10%
PR0204 - Projets individuels de formation et de qualification	7 696 675 €	7 292 682 €	95%
Fonctionnement	7 696 675 €	7 292 682 €	95%
Investissement	0 €	0 €	NA
PR0205 - Formation qualifiante	77 461 000 €	75 083 155 €	97%
Fonctionnement	77 461 000 €	75 083 155 €	97%
Investissement	0 €	0 €	NA
PR0206 - Vie des stagiaires de la formation professionnelle	43 718 331 €	32 770 696 €	75%
Fonctionnement	43 718 331 €	32 770 696 €	75%
Investissement	0 €	0 €	NA
PR0207 - Accompagnement des dynamiques territoriales emploi formation	13 000 700 €	12 472 609 €	96%
Fonctionnement	12 384 700 €	12 106 489 €	98%
Investissement	616 000 €	366 121 €	59%
Dépenses totales de la Mission (I et F)	228 637 375 €	204 387 866 €	89%
Total Fonctionnement	215 051 375 €	198 080 669 €	92%
Total Investissement	13 586 000 €	6 307 197 €	46%

Les Affectations



Un taux d'affectation de 75,2 % en fonctionnement

Les Dépenses



Un taux de réalisation de 91,4 % en fonctionnement

\\ Objectifs et actions du programme

Objectifs	1 Développer l'observation de la relation emploi-formation	2 Assurer la gouvernance et le pilotage du Contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelle (CPRDFOP)	3 Mettre en place le service public de l'Orientation
Actions	[I - 1] Garantir une démarche structurelle d'observation à l'échelle régionale	[II] Piloter l'élaboration du Contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelle (CPRDFOP)	[III - 1] Accompagner les réseaux régionaux
	[I - 2] Produire de l'information qualitative et quantitative sur l'emploi, sur les dispositifs de formation et sur les trajectoires d'insertion		[III - 3] Construire une offre de service dématérialisée
			[III - 4] Soutenir des actions d'information sur les métiers et les formations

\\ Analyse des principales réalisations de l'année

Le taux d'affectation s'explique notamment par : des actions programmées et reportées comme le Campus des métiers et des qualifications alimentaires ; des actions réalisées avec un coût moins élevé que prévu comme la plateforme stage, et l'appel à projets études-actions emploi-formation avec beaucoup moins de projets déposés.

→ La mise en œuvre du programme d'activité du GREF Bretagne

En lien avec la Région, le Groupement d'Intérêt Public (GIP) de la Relation Emploi-Formation (GREF) a démarré un programme de travail sur la fiabilisation du flux de formation initiale à partir de la base Ofeli. Ainsi, à terme, un seul flux intégrant les données de la formation professionnelle continue et la formation initiale devrait alimenter le site IDEO.

→ La déclinaison d'une feuille de route en faveur du déploiement d'une approche par les compétences en réponse à l'accélération des enjeux portés par les transitions

Des travaux ont été engagés afin de concevoir un outil numérique permettant d'identifier les tendances à l'œuvre sur le marché du travail et d'anticiper leurs évolutions. La phase de « preuve de concept » à l'échelle du secteur de l'industrie s'étant révélée concluante, la phase de généralisation a pu être engagée fin 2023.

→ La poursuite et la consolidation de la dynamique partenariale des contrats d'objectifs « Emploi-Compétences-Formation-Orientation »

Quelques illustrations d'actions phares des contrats d'objectifs en 2023 : Cap sur les Travaux Publics à Rennes et Brest en septembre et octobre avec 1 150 scolaires accueillis pour découvrir les métiers et les formations de ce secteur ; Un temps fort avec les acteurs maritimes de l'orientation, la formation et l'emploi visant à co-construire des pistes d'actions qui ont participé à l'élaboration de la politique régionale Mer et Littoral ; Une implication des représentants de la Métallurgie dans l'expérimentation de l'outil numérique d'analyse des besoins en compétences.

→ L'animation du réseau IDÉO, le service public régional d'information et d'aide à l'orientation

- Développer la professionnalisation et l'ingénierie

L'évolution des publics et l'impact sur les pratiques des professionnel·les a été la thématique retenue pour l'année 2023, clôturée par la rencontre régionale IDÉO qui a réuni 209 professionnel·les du réseau IDÉO. Ce temps fort fait partie des 16 actions qui ont été proposées en 2023 avec un double objectif : professionnaliser et renforcer la dynamique du réseau IDÉO.

- Les actions locales d'information sur les métiers et les formations

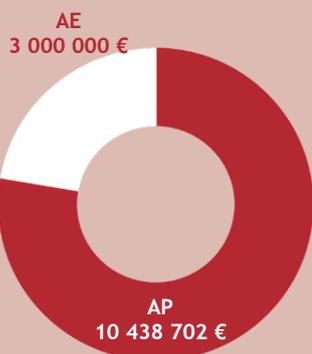
En 2023, 42 espaces IDÉO ont permis d'accueillir et de délivrer à un public varié (jeunes scolarisés, demandeur·euses d'emploi ou salarié·es) une information individualisée sur les métiers, l'emploi et les formations dans le cadre de leur projet d'orientation scolaire, d'évolution ou de reconversion professionnelle.

22 de ces espaces ont été déployés dans le cadre d'actions locales soutenues par la Région.

→ La production et la mise à disposition des ressources d'information

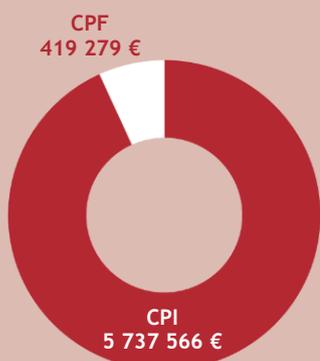
Aux côtés des Guides de l'orientation diffusés en version numérique et papier aux professionnel·les et aux élèves (*Je choisis mon CAP, Que faire après la 3^{ème} et Que faire après le bac*), différentes productions sont venues alimenter le site web IDÉO : articles (47 mis en ligne et 42 mis à jour), focus sectoriels (agroalimentaire, métiers de bouche, cybersécurité, défense), 14 productions audiovisuelles (formation initiale essentiellement) et 6 projets collaboratifs (Partage ta story).

Les Affectations



Un taux d'affectation de 100 % en fonctionnement et de 95,2 % en investissement

Les Dépenses



Un taux de réalisation de 14 % en fonctionnement et de 52,3 % en investissement

Objectifs et actions du programme

objectifs

1 Participer au fonctionnement des centres de formation d'apprentis

2 Soutenir la construction et la rénovation des centres de formation d'apprentis

3 Conforter la diversité de l'offre de formation en apprentissage permettant un accueil de publics diversifiés et sécuriser les parcours en apprentissage

Analyse des principales réalisations de l'année

Depuis la réforme de la formation de 2018, la Région bénéficie d'une convention de recette avec France Compétence qui lui permet de contribuer au financement des centres de formation des apprentis (CFA). Cette intervention financière est organisée autour de deux appels à projets annuels et répond à des enjeux d'aménagement du territoire, de développement des filières économiques prioritaires et de qualité des formations et de l'accueil des apprentis.

→ Participer au fonctionnement des centres de formation d'apprentis

Un appel à projet pour *Accompagner les projets de fonctionnement des CFA*, a été lancé en juillet 2023 : 63 dossiers ont été déposés par 38 CFA, 56 projets ont été retenus pour un montant de 2,3 M€. Les principaux projets concernent :

- la réussite des apprentis-es porteur·euses de troubles «DYS» (17 CFA ciblant 2 000 apprentis) ;
- le positionnement et l'accompagnement des apprentis-es pour prévenir les risques de ruptures (9 CFA ciblant 8 500 apprentis) ;
- la transformation des pratiques de formation pour la qualité des parcours (11 CFA ciblant 8 400 apprentis).

→ Soutenir la construction et la rénovation des CFA

Un appel à projet pour *Accompagner les projets d'investissement structurants des CFA* (construction, rénovation, réhabilitation des locaux) a été lancé en début d'année 2023. Il concerne les projets structurants des CFA en matière de construction ou rénovation de leurs locaux pédagogiques, plateaux techniques et espaces d'accueil et de vie des apprentis-es. A ce titre, la Région s'est engagée pour 10,4 M€, pour accompagner 19 opérations.

A titre d'illustration, l'intervention régionale au taux bonifié de 49% pour la mise à niveau qualitative et thermique des internats de la Maison familiale rurale (MFR) de Lesneven (participation de 461 640 € dont 230 820 € versés à titre d'avance) est emblématique de la politique volontariste en matière d'accompagnement des apprentis-es par un haut niveau de qualité de leurs conditions d'accueil ; mais aussi de leur formation avec la réhabilitation au CFA Bâtiment de Vannes du Pôle Electricité-Fluide-Energie pour réaliser un bâtiment pédagogique tourné vers les nouvelles technologies et l'évolution des matériaux (participation de 1 445 921 € dont 722 960 € versés à titre d'avance).

Indicateur N°2 - dépenses d'investissement	2021	2022	2023	Cible
Autorisation de programme engagée	7 689 033 €	12 942 475 €	10 438 702 €	11 M€
Crédits d'investissement mandatés	7 688 344 €	11 137 304 €	5 737 566 €	

Le montant des crédits mandatés en 2022 concerne en partie des dossiers antérieurs à la réforme de 2018. En 2023, la Région a versé des avances de 50% sur les projets actés en 2023, mais encore peu versé d'acomptes (sur factures d'avancement des travaux) pour des projets de 2022.

Programme 203

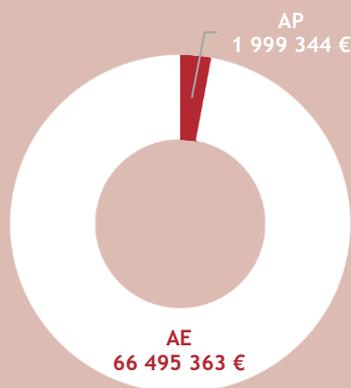
Formations sanitaires et sociales



\\ Objectifs et actions du programme

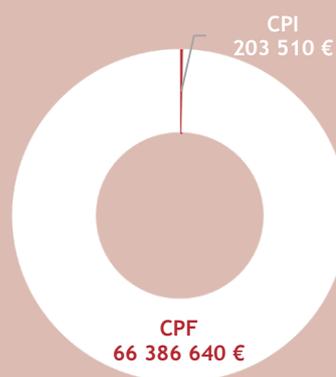
Objectifs	1 Financement des formations paramédicales et sociales	2 Aides aux étudiants des formations paramédicales et sociales	3 Mesure de fidélisation des masseurs kinésithérapeutes	4 Participation aux investissements immobiliers des établissements
-----------	--	--	---	--

Les Affectations



Un taux d'affectation de 100 % en fonctionnement et de 100 % en investissement

Les Dépenses



Un taux de réalisation de 100 % en fonctionnement et de 10,2 % en investissement

\\ Analyse des principales réalisations de l'année

Pour accompagner au mieux les territoires, être au plus près de leurs besoins et faire face aux difficultés de recrutement et de formation dans le secteur paramédical, la Région a lancé fin 2022 la campagne de renouvellement de la carte des formations paramédicales pour la période 2023-2028. Ainsi, 234 places supplémentaires ont été accordées sur l'ensemble du territoire breton, intégrant notamment l'ouverture de :

- 3 nouveaux instituts d'aides-soignants à : Loudéac, Lamballe et Baud ;
- 1 institut d'auxiliaires de puériculture à Fougères
- 1 formation en soins infirmiers à Redon.

Ces nouvelles formations viennent compléter l'offre déjà existante sur le territoire et qui avait fait l'objet d'un renforcement en 2021 et 2022 dans le cadre du Ségur de la santé, avec la création de 680 nouvelles places en formations d'aide-soignant et d'infirmier. Ces décisions d'ouverture des places supplémentaires seront perceptibles sur les budgets 2024 et 2025.

→ Le financement des écoles de formation aux carrières paramédicales, de sage-femmes et du travail social

Sur le budget 2023, la Région a mobilisé une décision modificative (DM) à hauteur de 400 k€, en complément de son budget, afin de prendre en compte les décisions de l'Etat en matière de rémunération dans la fonction publique hospitalière et la forte inflation, notamment sur les énergies.

Ainsi, pour se former aux diplômes d'Etat en 2023, la Bretagne compte 7 152 places ouvertes dont 4 187 places pour les métiers du paramédical et 2 965 pour les carrières sociales.

→ Le dispositif de fidélisation des masseurs-kinésithérapeutes

À la suite de la décision de l'Etat de poser le principe de gratuité des études pour les étudiant-es des instituts publics de formation en masso-kinésithérapie, le dispositif de fidélisation des masseurs-kinésithérapeutes n'a pas été renouvelé pour la rentrée 2023. Cependant, des crédits de paiements restent nécessaires pour terminer l'accompagnement des étudiant-es ayant intégré-es ce dispositif avant 2023. Cette décision de l'Etat a aussi induit une compensation par la Région, via sa subvention d'équilibre, du déficit lié à la perte des frais de scolarité de l'institut de Brest. Toutefois, la compensation attendue de l'Etat sur cette décision n'est pas encore arrêtée.

→ Participation aux investissements immobiliers des établissements

Afin d'accueillir dès la rentrée 2025, les apprenant-es des formations d'aide-soignant et d'infirmier du territoire de Saint-Malo et de Dinan sur le site de Ker-Siam au sein de l'antenne du lycée public, la programmation de l'opération de restructuration, estimée au départ à 3 M€, s'est poursuivie en 2023. Elle a nécessité un abondement de 1,9 M€ en autorisations de programme, après évaluation du besoin par la SemBreizh. A ce stade, seules les études préalables au projet ont été financées.

→ Le versement des bourses d'études

La Région a fortement revalorisé les bourses pour la rentrée 2023. Elle les a également uniformisées pour tous les échelons, soit 370 €/an. Pour cela, un abondement de 400 k€ a été voté en DM. Ainsi, pour la rentrée 2023, 2 769 apprenant-es en ont bénéficié (chiffre stable par rapport à 2022), avec un montant moyen en hausse de près de 12%.

Indicateur N° 1 [IV] - Les aides aux étudiant.e.s - Bourses d'études pour les formations sanitaires et sociales	2021	2022	2023
Nombre de bourses accordées	2 651	2 723	2 769
Montant moyen des bourses	2 815 €	2 914 €	3 253 €

Programme 204

Projets individuels de formation et de qualification



Les Affectations



Un taux d'affectation de 93,2 % en fonctionnement

Les Dépenses



Un taux de réalisation de 94,8 % en fonctionnement

Objectifs et actions du programme

Objectifs	1 Favoriser l'accès individuel à la qualification reconnue par une certification	2 Favoriser le renforcement des compétences
Actions	[I - 1] Participer au financement de projets individuels de formation longue	[II - 1] Contribuer à la formation des actifs
	[I - 2] Favoriser l'accès à la certification par la Validation des acquis de l'expérience	
	[I - 3] Aide à l'accompagnement	

Analyse des principales réalisations de l'année

Ce programme est centré sur des dispositifs d'aides individuelles, permettant d'apporter des réponses adaptées et sécurisées aux apprenant·es, soit pour l'obtention d'une certification, soit pour en faciliter l'accès.

→ Adaptation des dispositifs individuels pour faciliter l'accès à la certification

Le QUALIF Emploi individuel a été assez stable en 2023. L'aide au permis de conduire a connu une forte augmentation confirmant les constats établis fin 2022 au moment de l'ouverture des nouvelles modalités à l'ensemble des auto-écoles.

Indicateur N°1 - [Nombre de bénéficiaires (dont femmes)]	2021	2022	2023	Cible
QUALIF Emploi individuel	1 978 (73%)	1 775 (72%)	1 767 (68%)	1 900
Aide au permis de conduire	27 (76%)	350 (60%)	695 (60%)	680
QUALIF VAE	228 (68%)	173 (74%)	153 (71%)	140

→ Favoriser l'accès à la qualification

L'Accompagnement à la qualification est une mesure qui favorise le passage de la gamme PREPA, où le stagiaire construit et affine son projet professionnel, vers l'entrée effective dans une formation qualifiante/certifiante. Un contrat est signé entre l'organisme de formation, le stagiaire et une structure d'accompagnement (Mission locale, France Travail, Cap emploi). Un bilan de cette aide a été mené en 2023. Il a permis d'en rénover la communication (établissement de nouveaux documents) ainsi que l'animation sur le territoire pour lui redonner de la lisibilité. Le nombre d'aide est en augmentation.

Indicateur N°1 - [Nombre de bénéficiaires (dont femmes)]	2021	2022	2023	Cible
Accompagnement à la qualification	989 (57%)	744 (55%)	904 (55%)	850

→ Contribuer à la formation des actifs

La Région participe au financement de la formation de salariés, chef.fes d'entreprise ou demandeurs d'emploi, pour des très petites entreprises, via les Chambres consulaires ou le Conservatoire des arts et métiers (Cnam). La Région participe aussi à la formation de salariés en reconversion via Transition Pro. L'année 2023 a été marquée par un début d'infléchissement de l'intervention de la Région, nécessitant un fort partenariat avec ces structures pour définir les nouvelles modalités et priorités d'intervention.

Programme 205

Les Affectations



Un taux d'affectation de 99,9 % en fonctionnement

Les Dépenses



Un taux de réalisation de 96,9 % en fonctionnement

Formation qualifiante



\\ Objectifs et actions du programme

Objectifs	1 Structurer et accompagner les parcours d'accès à la qualification des personnes en recherche d'emploi	2 Construire une offre de formation qualifiante répondant aux enjeux des secteurs d'activités et des territoires	3 Accompagner l'adaptation des formations, le développement de la qualité et l'innovation pédagogique
	[I - 1] Proposer un programme d'actions pour se préparer à une formation ou un emploi	[II - 1] Proposer un programme de formations qualifiantes pour accéder à l'emploi	[III - 1] Soutenir les acteurs de la formation et de l'emploi dans leur démarche d'innovation, de transformation ou de transversalité
Actions	[I - 2] Soutenir des projets de formation innovant et partenarial pour l'insertion des personnes en recherche d'emploi	[II - 2] Proposer des formations pour se qualifier ou améliorer son insertion au plus proche des besoins du territoire et des secteurs d'activité	[III - 2] Faire connaître l'offre de formation et favoriser sa mobilisation
	[I - 3] Formations des personnes sous main de justice		

\\ Analyse des principales réalisations de l'année

Ce programme finance des dispositifs de formation pour les demandeur·euses d'emploi.

→ **PREPA : accompagner les demandeur·euses d'emploi vers la qualification ou l'emploi**

Les formations PREPA avenir et PREPA projet s'adressent à des personnes en recherche d'emploi pour leur permettre de construire leur parcours en alternant des phases d'accompagnement, de formation, de découverte des métiers et d'immersion en situation de travail. 280 sessions ont été ouvertes en 2023 et ont accueilli 5 756 personnes, dont 59% de femmes.

- Un dispositif pour des publics prioritaires : 62% jeunes de 16-25 ans ; 58% des stagiaires peu ou pas qualifiés ; 23% bénéficiaires du RSA ;
- Des formations de proximité : plus de 30 sites de formation ; 80% des stagiaires suivent leur formation à moins de 15km de leur domicile ;
- Un objectif d'insertion professionnelle : 6 mois après leur sortie de PREPA, 16% sont en emploi et 36% sont en formation (chiffres des sortants en 2022).

→ **Proposer des formations aux personnes sous-main de justice**

Entre 2022 et 2023, le dispositif a proposé, pour les 7 établissements pénitentiaires bretons, 21 formations représentant 544 places de formation. 30% des stagiaires ont moins de 25 ans et 45% n'avaient pas de diplômes. Les formations permettent l'acquisition du socle de compétences (68 certifications CléA délivrées), la lutte contre la fracture numérique, la découverte des métiers ou la qualification.

→ **Renforcer les compétences professionnelles des demandeurs d'emploi**

L'offre de formation QUALIF Emploi s'adresse aux personnes en recherche d'emploi souhaitant préparer leur reconversion ou leur évolution professionnelle. Avec près de 300 formations dans 15 secteurs d'activité en Bretagne, les personnes peuvent se former à un métier, obtenir une qualification reconnue et ainsi accéder à un emploi plus durable. En 2023, 8 603 personnes ont bénéficié d'une formation, dont 40% de femmes, 30% de personnes infra bac, 9,4% en situation de handicap. L'offre a été renouvelée en septembre 2023, une animation territoriale de QUALIF Emploi a été proposée avec des visites de lancement, des forums d'information, des points presse pour mieux faire connaître les formations.

L'enquête d'insertion a été réalisée en 2022 auprès de 7 860 stagiaires de QUALIF Emploi programme sortis en 2021. Sur les 63 % de répondant·es, l'enquête montre que 87% ont obtenu leur certification, 70% sont en emploi et 9% poursuivent sur une autre formation.

→ **Adapter les formations, développer la qualité et innover**

Le plan d'accompagnement à la digitalisation s'est achevé en décembre 2023 : 54 organismes de formation ont été accompagnés par un prestataire spécialiste (21 jours en moyenne) ; et 48 subventions de soutien aux projets de digitalisation ont été accordées, notamment pour créer des plateformes de gestion des parcours, concevoir des ressources pédagogiques digitalisées, scénariser les parcours de formations hybrides, renforcer les ressources d'ingénierie et former les formateurs·trices aux compétences digitales.

Indicateur 1	2021	2022	2023
Nombre de personnes entrées en formation QUALIF Emploi programme	8 603	7 337	7 111
Nombre de personnes entrées en formation PREPA	14 223	14 657	15 830
Total	22 826	21 994	22 936

Programme 206

Les Affectations



Un taux d'affectation de 99,7 % en fonctionnement

Les Dépenses



Un taux de réalisation de 75 % en fonctionnement

Vie des stagiaires de la formation professionnelle



Objectifs et actions du programme

Objectifs	1 Verser une aide régionale aux stagiaires	2 Rémunérer les publics spécifiques	3 Autres aides aux stagiaires
Actions	[1 - 1] Aide financière régionale	[1 - 2] Cotisations sociales	

Analyse des principales réalisations de l'année

La Région verse l'aide financière aux apprenant·es, non indemnisé·es au titre du chômage, inscrit·es sur les dispositifs de formation ou à un accompagnement financés par la Région : PREPA, QUALIF Emploi, Accompagnement à la qualification, Actions territoriales PREPA et QUALIF, Langues de Bretagne. Cette aide s'appuie sur la prise en compte de la situation personnelle et familiale du stagiaire, en fonction de critères sociaux. Le nombre d'aides attribuées en 2023 a sensiblement baissé par rapport à 2022 lié à la baisse des entrées en formation sur les dispositifs ouverts à l'aide financière et l'augmentation de la part des personnes indemnisées par France Travail.

→ Evaluer l'aide financière



Une phase d'évaluation de cette aide financière, mise en place depuis 2019, a démarré en 2023. Un volet étude quantitative a été réalisé. Celui-ci sert de support au volet qualitatif qui débutera en 2024 et confié à un prestataire externe. A l'issue de cette évaluation, des préconisations seront formulées pouvant aboutir à des évolutions de l'aide.

→ Dispositions pour la rémunération de publics spécifiques et la gestion de la couverture sociale

La gestion de la rémunération des publics spécifiques et de la couverture sociale est confiée à l'Agence de Services et de paiement (ASP). Les attributions restent stables par rapport à 2022.

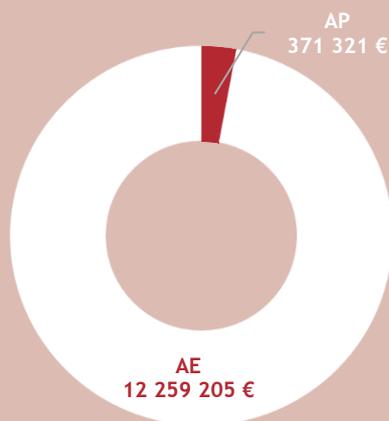
→ Autres aides aux stagiaires

Cette action concerne une subvention attribuée à l'AFPA pour l'hébergement. Celle-ci permet d'accueillir des stagiaires suivants des formations financées par la Région (environ 1 200 personnes par an). Un audit sur l'utilisation de l'aide de la Région par l'AFPA a été réalisé en 2023, éclairant les services apportés aux apprenant·es.

Indicateur N°1 - [Aide financière : nombre de dossiers gestion Région]	2021	2022	2023	Cible
Nombre de bénéficiaires entrés en formation	9 648	9 129	8 326	8 500
Dont % de femmes	51%	51%	52%	

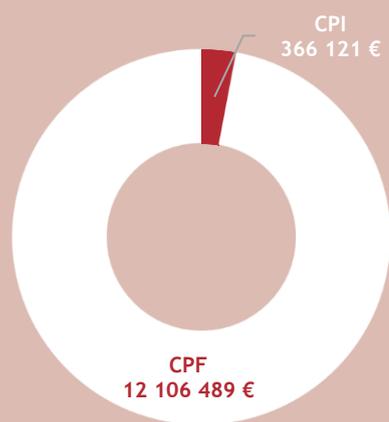
Indicateur N°2 - [Rémunération : nombre de dossiers]	2021	2022	2023	Cible
Nombre de bénéficiaires en Etablissements et Services de Réadaptation Professionnelle (ESRP) entrés en formation	741	672	634	1 000
Dont % de femmes	52%	54%	53%	
Bénéficiaires sous-main de justice détenus entrés en formation.	479	592	572	630
Dont % femmes	21%	15%	10%	
Nombre de dossiers de couverture sociale	15 675	16 307	16 596	16 000

Les Affectations



Un taux d'affectation de 96 % en fonctionnement et de 79 % en investissement

Les Dépenses



Un taux de réalisation de 97,8 % en fonctionnement et de 59,4 % en investissement

Objectifs et actions du programme

Objectifs	1 Accompagner les publics jeunes en difficulté sur tout le territoire	2 Accompagner l'accès à la qualification	3 Soutenir les initiatives territoriales
Actions	[I - 1] Soutenir les Missions Locales afin de sécuriser les parcours des jeunes les plus en difficulté [I - 2] Sécuriser les parcours de formation des jeunes suivis par les Missions Locales	[II - 1] Soutenir les structures d'accompagnement des publics	[III - 1] Soutenir les actions de formation [III - 2] Soutenir les actions d'animation emploi formation [III - 3] Soutenir les actions favorisant l'accès à la formation et à l'emploi [III - 4] Faciliter l'information et la communication territoriale

Analyse des principales réalisations de l'année

Ce programme a été mobilisé pour répondre aux enjeux rencontrés sur les territoires et échangés dans le cadre des Commissions territoriales emploi formation. Il propose des solutions réactives, adaptées et innovantes en termes d'actions de formation ou de projets visant la levée des freins à l'emploi et la formation. Les dispositifs mobilisés ont permis l'accompagnement des publics vers la formation et l'emploi, notamment les jeunes accompagnés par les missions locales et les demandeur·euses d'emploi de longue durée.

→ **Soutenir les projets et actions de formation ponctuels, nouveaux, innovants et/ou expérimentaux**

En complément de l'offre de droit commun QUALIF et PREPA, la Région participe au financement des actions territoriales pour répondre aux besoins de recrutement des entreprises ou pour expérimenter de nouvelle formation pour des personnes éloignés de l'emploi. En 2023, 73 actions territoriales ont été financées, soit une baisse de 28 actions. Les co-financements ont été plus difficiles à obtenir par les porteurs de projets et l'émergence de nouveaux projets s'est ralentie. Certaines actions territoriales n'ont pas été reconduites, mais intégrées durablement au programme QUALIF Emploi.

→ **Soutenir les actions favorisant l'accès à la formation et à l'emploi**

En 2023, 18 projets ont été retenus dans le cadre de l'Appel à Projets *Tiers-lieux de compétences*, *DEFFINOV*, pour un budget de 2,9 M€. Les projets sont d'une durée de 3 ans et visent à ancrer l'offre de formation dans les territoires et à innover dans les pratiques de formation en changeant le rapport aux savoirs et à l'apprentissage. Le nombre de projets issus des AAP *Gestion inclusive des ressources humaines* (GIRH) et *Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences territoriale* (GPECT) est resté stable. Un bilan des projets soutenus depuis 2019 a été réalisé afin de faire évoluer ces 2 AAP en 2024.

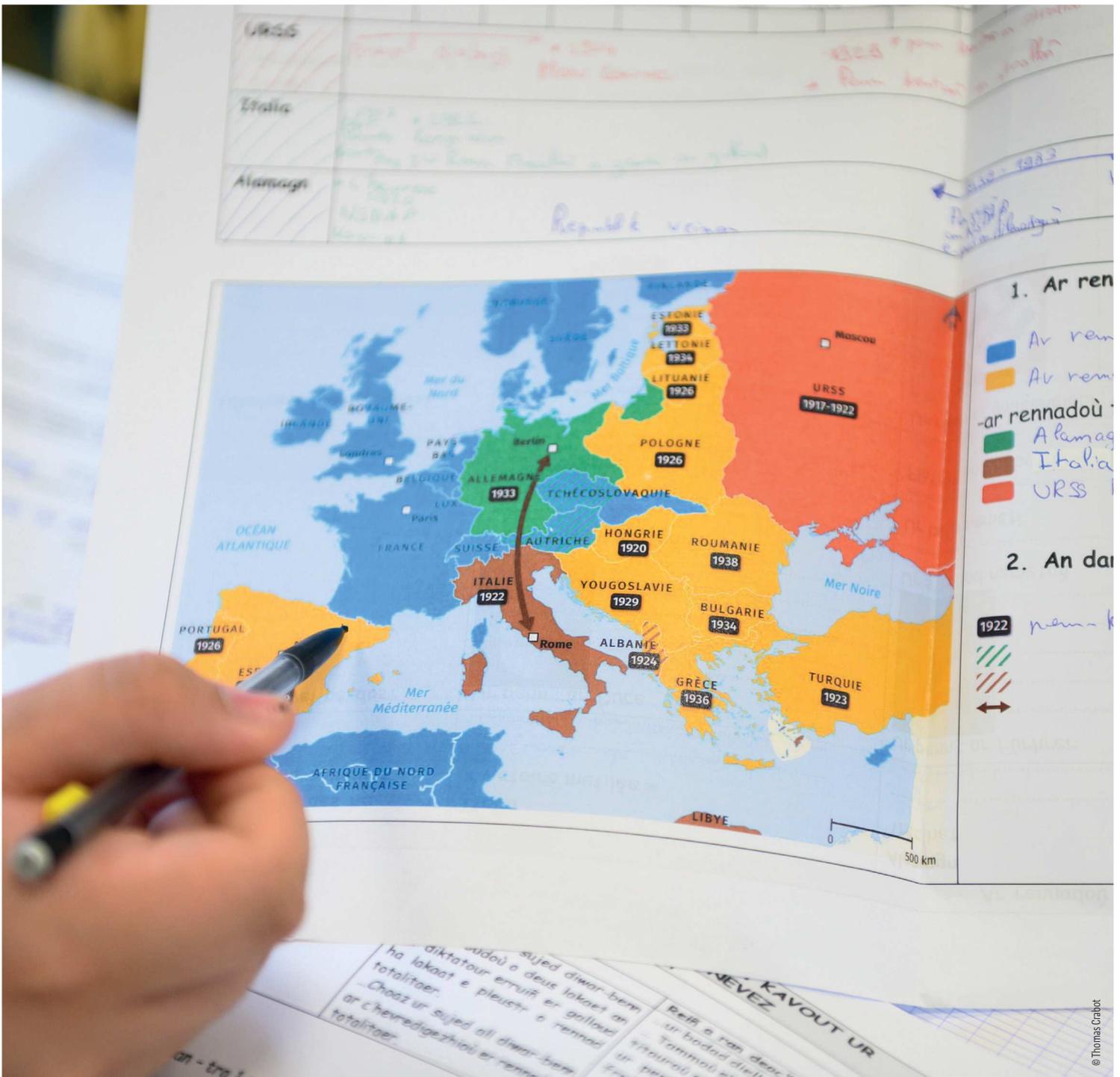
→ **Sécuriser les parcours des jeunes les plus en difficulté et renforcer l'accompagnement à la qualification des publics fragiles**

En 2023, la Région a lancé une étude sur sa relation partenariale avec le réseau des missions locales et l'Association régionale des missions locales. Les résultats, prévus début 2024, permettront d'engager la rénovation de ce partenariat.

→ **Soutenir des actions conduites en amont de la formation**

En 2023, le nombre de projets soutenus, visant à la levée des freins, a retrouvé un niveau antérieur après une année soutenue en 2022. Les principales thématiques soutenues : favoriser l'équipement numérique des stagiaires, trouver des solutions aux difficultés de mobilité, soutenir l'apprentissage de la conduite pour les jeunes, expérimenter des solutions de garde d'enfants pendant la formation.

Indicateurs	2021	2022	2023
Nombre d'entrées en Actions territoriales (dont femmes)	1 493 (512)	1 633 (572)	1 277 (447)
Jeunes accompagnés par les missions locales (dont femmes)	48 592 (48,6%)	46 413 (48,6%)	45 704 (47,6%)
Nombre de projets GIRH soutenus	14 (341 791€)	15 (434 256€)	16 (488 893 €)
Nombres de projets GPECT soutenus	11 (285 979€)	10 (240 840€)	11 (276 926 €)
Nombre de projets « lever les freins »	27 (482 026€)	41 (854 031€)	24 (482 415 €)



MISSION 3

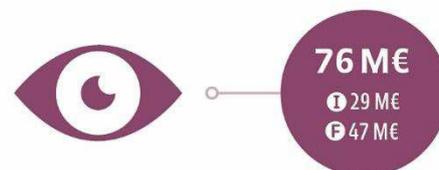
QUALITÉ DE VIE ET RAYONNEMENT

I. La stratégie régionale

// Les temps forts de l'année 2023

- **Culture**

L'accompagnement du secteur culturel s'est concrétisé par la signature par le Président de la Région Bretagne et la ministre de la Culture d'une convention d'accompagnement des transitions globales du secteur culturel en Bretagne entre la Région et l'Etat-Direction régionale des affaires culturelles (Drac) Bretagne le 8 décembre 2023 (mesure 14 de la feuille de route de la politique culturelle adoptée en décembre 2022). Conformément au premier objectif de cette convention, le Collectif des festivals a depuis été missionné comme opérateur ressource afin de sensibiliser et outiller les acteurs culturels bretons sur les questions environnementales pour les années à venir (mesure 15).



Le nombre de jours de tournage en Bretagne a atteint en 2023 un résultat record depuis 2005. 808 jours de tournage ont été recensés ce qui représente une progression de 57% au regard de l'exercice 2022. En 2023, plus de 200 jours étaient imputables au tournage de la série DETER co-produite par France Télévision et soutenue par la Région au titre de sa politique culturelle. Cette production a obtenu le Label Ecoprod Pionnier, reconnaissance délivrée par l'association Ecoprod. Il permet aux productions qui ont participé à la phase pilote du label ainsi qu'à l'étude d'impact de valoriser leur démarche d'éco-production. Cette démarche a aussi été facilitée par la présence d'une référente Ecoprod récemment formée par l'association Films en Bretagne soutenue par la Région pour sensibiliser et accompagner les acteurs de la filière aux transitions environnementales et sociétales en accord avec les objectifs portés par la Région.

Dans le cadre du déploiement du DAB+ en Bretagne, Radio B.O.A. a commencé à émettre en juillet 2023. Cette radio associative régionale trilingue (français, breton et gallo) à forte dominante culturelle et à destination de la population bretonne est soutenue au titre de la politique culturelle de la Région. Radio B.O.A s'appuie sur les programmes radiophoniques produits localement dans toute la Bretagne par 16 radios associatives. Cette radio se définit comme un média de proximité régional, associatif, généraliste et citoyen, à forte connotation culturelle, sociale, environnementale ouvert à toutes et tous. Le projet éditorial de Radio B.O.A s'articule autour des 3 piliers éditoriaux suivants : émergence musicale et culturelle : programmation variée avec une playlist respectant la parité 50/50 ; transition écologique et innovation sociale : enjeux climatiques en Bretagne, initiatives dans le développement durable, actions de l'économie sociale et solidaire, défense et promotion de l'Éducation Populaire ; expression des langues et cultures de Bretagne : promotion du breton et du gallo.

- **Langues de Bretagne**

L'année 2023 a été marquée par la préparation et l'adoption lors de la session de décembre, à l'issue d'une phase de concertation, du plan de réappropriation des langues de Bretagne.

Articulé en deux volets (breton et gallo), ce plan détaille les engagements prévisionnels de l'institution pour le développement de la transmission linguistique et le développement de la présence des langues dans la vie quotidienne, y compris dans les politiques régionales, en cohérence avec les engagements pris par la Région dans le cadre de la convention spécifique signée avec l'État et les universités en 2022.

- **Sport**

Un rapport de session « Une politique régionale du sport qui porte les nouveaux enjeux du sport en Bretagne » a été adopté à la session plénière de décembre 2023. Il présente les derniers développements de la gouvernance du sport et sa déclinaison opérationnelle en Bretagne ainsi que les deux volets du plan régional jeux olympiques et paralympiques. Enfin, il recense les nouvelles mesures, adossées aux dispositifs de droit commun de la politique sportive, qui sont ou seront très prochainement mises en œuvre pour relever le défi des transitions dans le sport, à l'image du nouveau dispositif « Responsabilité Sociétale des Organisations sportives bretonnes » (voir dans les pages suivantes).

- **Tourisme et patrimoine**

L'année 2023 a notamment été marquée par la contractualisation triennale avec les 10 territoires de Destination touristique à la faveur de plans d'actions « identité et transitions » (engagement des 60 EPCI bretons). En ce qui concerne la filière nautique, une feuille de route Nautisme - cap sur une filière coordonnée, écologique et sociale a été adoptée en décembre 2023 par le Conseil régional.

L'application GLAD, outil participatif de collecte de données patrimoniales, a été lancée en novembre 2023. Ancré dans les dynamiques partenariales et participatives de l'Inventaire, GLAD permet à tous de contribuer plus facilement à l'identification des patrimoines.

- **Voies navigables**

L'année a été marquée par d'importants travaux d'amélioration des infrastructures (réfection des ouvrages hydrauliques, berges, chemins de halage...) et de facilitation de la navigation (dragage, équipements,).

Les travaux relatifs à la continuité écologique (passes à poissons) ont débuté sur la Rance et l'Oust et se poursuivront sur le reste des cours d'eau canalisés jusqu'en 2027.

Deux documents stratégiques ont été adoptés en session plénière : « Canaux 2030, quels services rendus à l'utilisateur ? » et le « plan d'actions biodiversité 2024/2030 ». En outre, l'étude sur le niveau d'équipements et de services des ports fluviaux a été réalisée. Une réflexion active a été lancée sur la connaissance de la ressource en eau notamment sur le comportement hydrologique des retenues.

// Chiffres clés

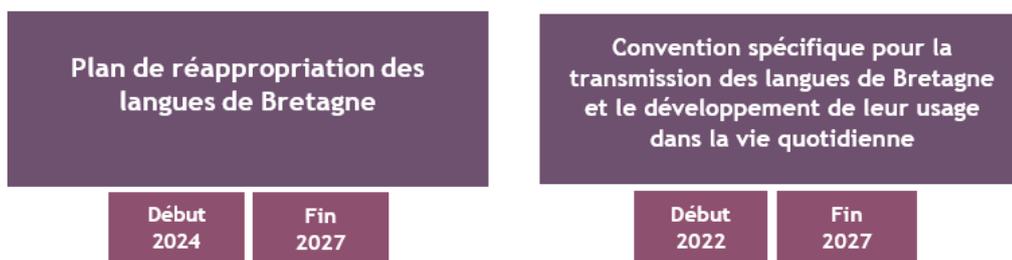


// Les documents stratégiques cadres de la Mission 3

- **Culture**



- Langues de Bretagne



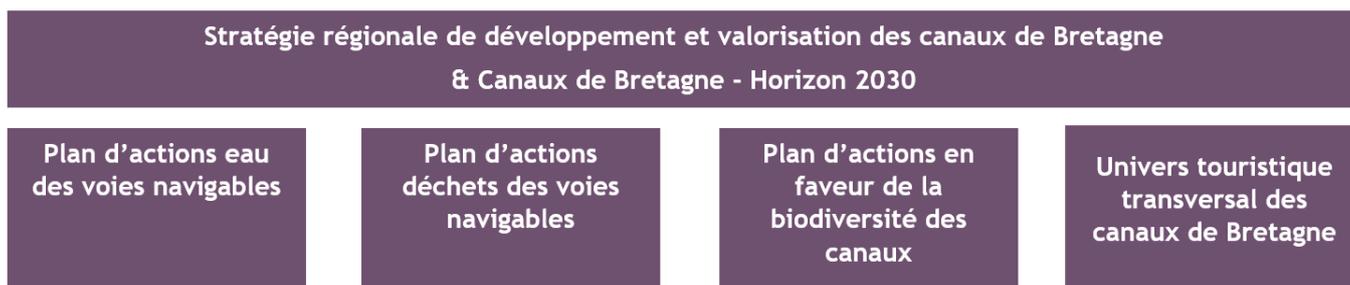
- Sports



- Tourisme et patrimoine



- Voies navigables



// Les actions régionales en faveur du développement durable



Cette roue des Objectifs de développement durable (ODD) propose une vue d'ensemble de la contribution de la Mission 3 - Qualité de vie et rayonnement, aux objectifs de développement durable en partant d'une analyse fine au niveau de chaque action budgétaire des différents programmes de la Mission.

// Les actions phares en faveur du développement durable en 2023



Politiques culturelles

© Zelig Films Distribution

- **Un questionnement systématique des usagers sur leur engagement dans les transitions**



Concernant l'ensemble du champ culturel, un questionnaire « transitions » permet dans un premier temps de repérer les démarches les plus vertueuses et de les valoriser. Cette démarche a aussi pour objectif de permettre aux porteurs et porteuses de projets de faire un autodiagnostic et de les sensibiliser aux valeurs environnementales et sociétales portées par la Région.

- **Une convention Etat - Région d'accompagnement de la transition globale du secteur culturel**



En décembre 2023, une convention associant l'Etat (Ministère de la culture, direction des affaires culturelles Bretagne) et la Région a été signée pour impulser une dynamique d'accompagnement des acteurs culturels dans la conduite des changements à opérer pour répondre aux enjeux de transition environnementale et sociétale. Afin de renforcer leur autonomie dans ces évolutions, des plans d'action annuels sont mis en œuvre, qui priorisent le développement de ressources sur le territoire (ingénierie, formation, documentation, accompagnements mutualisés...).

- **Une intensification et une diversification des actions dans le domaine du cinéma**



En 2023, dans le cadre de sa politique culturelle, de son soutien au secteur du cinéma et des actions qu'elle mène au travers du service fonctionnel Bretagne Cinéma, la Région Bretagne agit : les données « cinéma » dans le diagnostic annuel produit par HF+ Bretagne sur l'égalité entre femmes et hommes dans les secteurs culturels ont été intégrées ; un annuaire des prestataires en ligne identifiant les sociétés qui agissent en matière de transitions écologiques, d'accessibilité et d'égalité femmes.hommes a été créé et constitue une base de ressources facilement mobilisables ; des ressources en ligne (chartes écoresponsables, préconisation Ecoprod, sites de référence, outils pour le calcul de l'empreinte carbone...) pour aider les porteurs de projet dans leur envie d'agir dans les transitions sont dorénavant disponibles.

- **Livre : intégration des préoccupations liées aux transitions dans la convention cadre avec le Centre National du Livre (Cnl)**



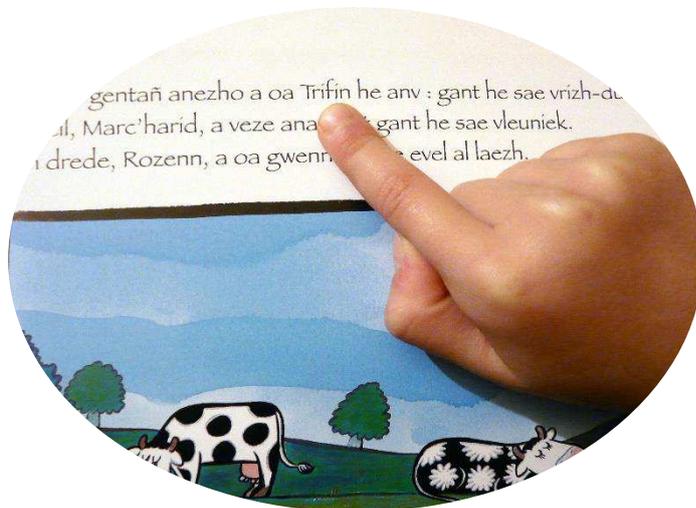
En 2023, la Convention cadre en faveur du livre entre la Région, la Drac et le Cnl a été renouvelée pour trois ans. Elle fixe les objectifs et le cadre d'intervention communs entre la Région, la Drac et le Cnl concernant le soutien aux librairies indépendantes et aux résidences d'auteur-rices. Pour la première fois, la convention cadre permet : d'intégrer les enjeux et axes prioritaires de la politique culturelle régionale - droits culturels, transitions environnementale et sociétale, éducation artistique et culturelle (Eac) - et, en lien avec les objectifs de transition énergétique de la Breizh COP, de préciser les attentes en matière d'investissements écoresponsables ; d'encourager davantage les projets collectifs.

- **Spectacle vivant : démarche de comptage et révision des aides à l'investissement**



Alors qu'une démarche d'analyse genrée des moyens alloués aux équipes artistiques du spectacle vivant a été engagée avec l'appui méthodologique de l'association HF+ Bretagne, une réflexion a également été initiée en 2023 pour intégrer des critères d'éco-responsabilité aux aides à la rénovation de lieux culturels et à l'acquisition de matériel scénique.

Langues de Bretagne



© Région Bretagne

- **Soutenir la formation à la langue bretonne pour les métiers en tension**



Desk/enseignement soutient la formation professionnelle à la langue bretonne des futur-es enseignant-es bilingues, *Desk*/petite enfance celle des professionnel·les bilingues de la petite enfance et *Desk*/médiation-jeunesse, dispositif créé en septembre 2022, celle des professionnel·les bilingues de la médiation-jeunesse, tous secteurs en tension. Les aides *Desk* constituent une incitation forte à la formation, notamment pour les personnes en reconversion professionnelle. En 2023, les Départements des Côtes-d'Armor et d'Ille-et-Vilaine ont intégré le dispositif *Desk*, ce qui a permis d'améliorer le nombre et le montant des aides *Desk* aux stagiaires.

Indicateur N° 1 - Desk	2021	2022	2023	Cible
Nombre de bénéficiaires de Desk/enseignement	100	104	105	100
Nombre de bénéficiaires de Desk/petite enfance	19	21	14	20
Nombre de bénéficiaires de Desk/médiation-jeunesse	50	4	18	15

- **Développer l'usage du papier labellisé dans l'édition en langue bretonne**



La Région soutient l'édition d'ouvrages et de bandes dessinées en langue bretonne ou bilingues breton- autre langue. Le recueil de données relatives à l'utilisation de papier labellisé (Programme de reconnaissance des certifications forestières - Pefc...) a été généralisé courant 2022 à fins statistiques et l'analyse des données recueillies montre que 59% des ouvrages ayant fait l'objet d'une aide en 2023 ont été imprimés sur papier labellisé. La Région poursuivra sa sensibilisation des éditeurs sur cette thématique avant de faire évoluer le dispositif, à moyen terme, vers une intégration de l'usage de papier labellisé dans les conditions obligatoires pour l'octroi de l'aide.

Indicateur N° 2 - Edition en langue bretonne	2021	2022	2023	Cible
Nombre d'ouvrages soutenus dans le cadre du dispositif d'aide à l'édition en langue bretonne	67	70	63	100
Taux d'ouvrages imprimés sur papier labellisé dans le cadre du soutien à l'édition en langue bretonne	SO	SO	59%	100%



© Franck Betermin

Sport

- **Soutien à la Responsabilité Sociétale des Organisations sportives bretonnes**



Sur la base des objectifs et des valeurs mis en exergue par le Comité National Olympique et Sportif Français, la traduction de la Responsabilité Sociale des Organisations (RSO) dans le domaine du sport permet à toute structure d'investir librement dans 6 thématiques que sont une gouvernance responsable et durable, l'épanouissement social et professionnel, le respect et l'implication des pratiquants, la protection de l'environnement, le respect des règles et des valeurs éthiques et enfin, le développement et l'attractivité des territoires.

Via ce nouveau dispositif « *Responsabilité Sociétale des Organisations sportives bretonnes* », la Région Bretagne met à disposition de 12 clubs sportifs professionnels des moyens au service de leur engagement éthique et responsable. Ainsi, la mise en œuvre de ce dispositif contribue à intensifier la connexion des clubs au territoire, voire amplifier leur rayonnement tout en permettant d'associer de nouveaux acteur·trices au projet Breizh COP.

Indicateur - Dispositif Responsabilité Sociétale des Organisations sportives bretonnes	2021	2022	2023	Cible
Montants engagés sur le dispositif	-	301 700 €	295 500 €	320 000 €



Tourisme et patrimoine

© Martin Schulte-Kellinghaus

- **Accompagnement des stratégies de développement touristique territoriales sur les transitions environnementales**



Une étape majeure dans le partenariat avec les 10 Destinations touristiques : la contractualisation à 3 ans (2023-2025) entre la Région et l'ensemble des établissements publics de coopération intercommunale (Epci) composant chacune des Destinations. Les Départements 22 et 35 ont souhaité également être signataires de ces accords. Une initiative qui engage les territoires et qui sécurise l'appui régional, à la fois financièrement mais également en termes d'ingénierie (méthode et outils). Le soutien régional aux plans d'actions privilégie les projets porteurs des valeurs socles du Schéma régional de développement du tourisme et des loisirs (SRDTL), à savoir : l'identité / la singularité du territoire et les transitions environnementales, climatiques, sociales / sociétales et économiques.

- **Appel à projets Nautic Lib**



Le projet expérimental GR34 / Itinérance le long de la frange littorale a poursuivi sa mise en œuvre à travers le lancement de l'appel à projets *Nautic lib*, en faveur de la mise en libre-service de supports nautiques. Il s'inscrit dans l'objectif majeur des transitions en favorisant, par le modèle technique et économique, la démocratisation de la pratique nautique ainsi que la sobriété de la filière par la mise à disposition de supports partagés.

880 000 € de crédits mobilisés avec 50 % Région / 50 % Etat, 5 entreprises candidates dont 3 entreprises sélectionnées pour produire un « démonstrateur » (sélection finale en mai 2024) ; 6 territoires de Destination touristique volontaires pour l'expérimentation.

- **Nautisme : Une organisation plus efficace de l'institution régionale en matière de filière nautique**



La feuille de route Nautisme - cap sur une filière coordonnée, écologique et sociale expose et vise à coordonner les interventions de la Région Bretagne en faveur de la filière nautique. L'articulation des documents stratégiques (schémas, stratégies, feuilles de route) avec des stratégies supra-régionales vise à rendre opérationnelles les ambitions afférentes sur le champ du nautisme. Cette analyse a ainsi été en mesure de proposer une organisation plus efficace au sein de la collectivité, à la fois sur le plan humain (comité stratégique politique, Quart Mer, Mission Nautisme technique) et des étapes qui marquent le cycle de vie d'une politique publique en faveur du nautisme.

- **Inventaire du patrimoine : valoriser les expertises / patrimoine, accompagner les territoires en faveur des transitions et encourager la mobilisation du plus grand nombre**



60 ans d'études des territoires ont doté l'Inventaire Bretagne d'une extraordinaire documentation patrimoniale qui éclaire les réflexions conduites aujourd'hui face aux défis des transitions. Les architectures traditionnelles et aménagements anciens sont en effet riches d'enseignements pour mieux projeter les orientations et réflexions en faveur d'aménagements qualitatifs et durables : maîtrise et sobriété foncière, renforcement de l'attractivité des centres bourgs et villes, lutte contre la banalisation des paysages, interactions entre le patrimoine bâti et les milieux naturels, connaissance et partage des matériaux et savoir-faire, encouragement de dynamiques participatives...

Outre de nouvelles études d'Inventaire engagées autour de la thématique « patrimoine et transition », la mobilisation d'étudiants de Rennes 2 permet de revisiter et enrichir le corpus des architectures en terre crue (aujourd'hui sur les communes de Melesse et de Guipel), de sensibiliser les habitants à la valorisation d'une ressource ultra-locale et de procédés bas-carbone, tout en inscrivant dans une dimension historique les initiatives déjà conduites en ce sens. La démarche portée autour de la pierre sèche cristallise des réflexions essentielles autour d'une technique zéro-déchets, zéro-transport, favorable à la biodiversité, à la qualité des terres et des eaux... Un article sur patrimoine.bretagne.bzh vient donner le cadre de ces nouvelles études.

Lancée en novembre 2023, *GLAD* (patrimoine en Breton) est une application de collecte des données patrimoniales qui soutient l'ambition d'élargir à toutes et tous la construction de la connaissance du patrimoine, tout en conservant la méthodologie d'Inventaire. Au-delà des contenus produits, *GLAD* se pense aussi comme un outil facilitant les démarches participatives, et appuyant la dimension sociétale du patrimoine : identifier ce qui fait patrimoine, permettre aux contributeur·trices d'entrer en contact entre eux, de créer des communautés, de consulter des associations près de chez soi. Toutes les données d'Inventaire sont mobilisables et peuvent intégrer des stratégies plus larges, pleinement ancrées dans le local, notamment des dynamiques d'aménagement, de développement, d'urbanisme ou de valorisation des territoires.

- **Valorisation du patrimoine : accompagner les projets de restauration/réhabilitation du patrimoine**



Dans le cadre de la politique de valorisation du patrimoine, 262 projets de restauration d'édifices à des fins de valorisation ont été soutenus en 2023. Ces opérations de réhabilitation ou de transformation du patrimoine (immobilier, mobilier, naviguant et archéologique) œuvrent en faveur de la transmission des savoir-faire et des techniques traditionnels de restauration et soutiennent directement des emplois non délocalisables dans les territoires.

Un plan d'action triennal sur le patrimoine maritime et littoral a également été lancé en 2023. Un appel à projet a permis d'accompagner 4 projets de réhabilitation d'un bâti d'intérêt patrimonial et 6 projets d'outils de connaissance et de valorisation des patrimoines matériels et immatériels liés à la mer.

Indicateur N° 3 - Valorisation et restauration du patrimoine	2021	2022	2023	Cible
Nombre d'éléments du patrimoine breton conservés, restaurés, valorisés	231	296	262	270
Montant de travaux en faveur du patrimoine soutenu / an	36,1 M€	36,3 M€	33,7 M€	35 M€

Voies navigables



© Thibault Poriel

• Plantations de 3 600 arbres



Les canaux constituent une belle opportunité d'adaptation et de lutte face au changement climatique. La Région Bretagne mène un travail ambitieux de renouvellement de son patrimoine arboré qui répond à plusieurs objectifs :

- Reconstituer les continuités écologiques ;
- Séquestrer le carbone afin de contribuer à la limitation du réchauffement climatique ;
- Perpétuer et renforcer le patrimoine arboré des canaux de Bretagne, marqueur identitaire fort ;
- Préserver la ressource en eau : le couvert ombragé limite fortement l'évaporation ;
- Accroître le confort et la sécurité des usagers.

Durant l'hiver 2023/2024, 3 600 arbres ont été plantés sur son domaine fluvial. Des essences emblématiques comme le hêtre deviennent vulnérables face aux modifications climatiques, et celui-ci n'est donc plus planté en Haute-Bretagne. D'autres sont sensibles à des maladies : l'orme, le frêne, le châtaigner... Le chêne pédonculé est l'essence qui est désormais majoritairement plantée avec d'autres en complément : érable, charme, merisier, douglas, pin sylvestre, cormier, chêne des marais, platane, tilleul, noyer, pommier, poirier, cerisier.

Depuis 4 ans, plus de 6 000 arbres ont été plantés. Cet effort sera poursuivi et intensifié pour les prochaines années.

• Déploiement de bornes de récupération des eaux usées



L'installation d'équipements de services de base conditionne l'attractivité des voies navigables pour la plaisance fluviale. La quasi-totalité des bateaux de plaisance (hors loueurs) rejettent leurs eaux usées (eaux grises et eaux noires) dans les cours d'eau (proscrit par le Code de l'environnement). Depuis 2022, 22 bornes de récupération des eaux usées ont été progressivement installées à destination de tous les navigants (loueurs-euses et plaisanciers-ières). La Bretagne devient ainsi le 1er réseau fluvial équipé au niveau national.

Désormais, une action de sensibilisation des usagers va être déployée et « martelée » pour que chaque navigant s'équipe de cuves de stockage et de tuyaux de rejet aux bornes.

Parallèlement, il est projeté le déploiement de bornes de distribution d'eau et d'électricité sur tout le réseau navigable breton. L'objectif est de faciliter la décarbonation de la flotte fluviale en encourageant le développement de la motorisation électrique, à l'image des bornes de rechargement pour les véhicules en ville, encourager à la sobriété des comportements, notamment pour les consommations d'eau potable et d'électricité et délivrer un confort de service à l'utilisateur nautique.

• Déploiement de station d'auto-réparation vélos



La croissance de la fréquentation cycliste sur les chemins de halage des canaux (tous supports de voies vertes) est toujours aussi soutenue. En 2023, la fréquentation a cru encore sur tout le réseau. Pour encourager ce développement et l'accompagner, la Région équipe les chemins de station d'auto-réparation vélo et de mobilier adapté pour la pratique de vélo (arceaux fabriqués en bois du canal).

• Assurer la continuité écologique des cours d'eau canalisés



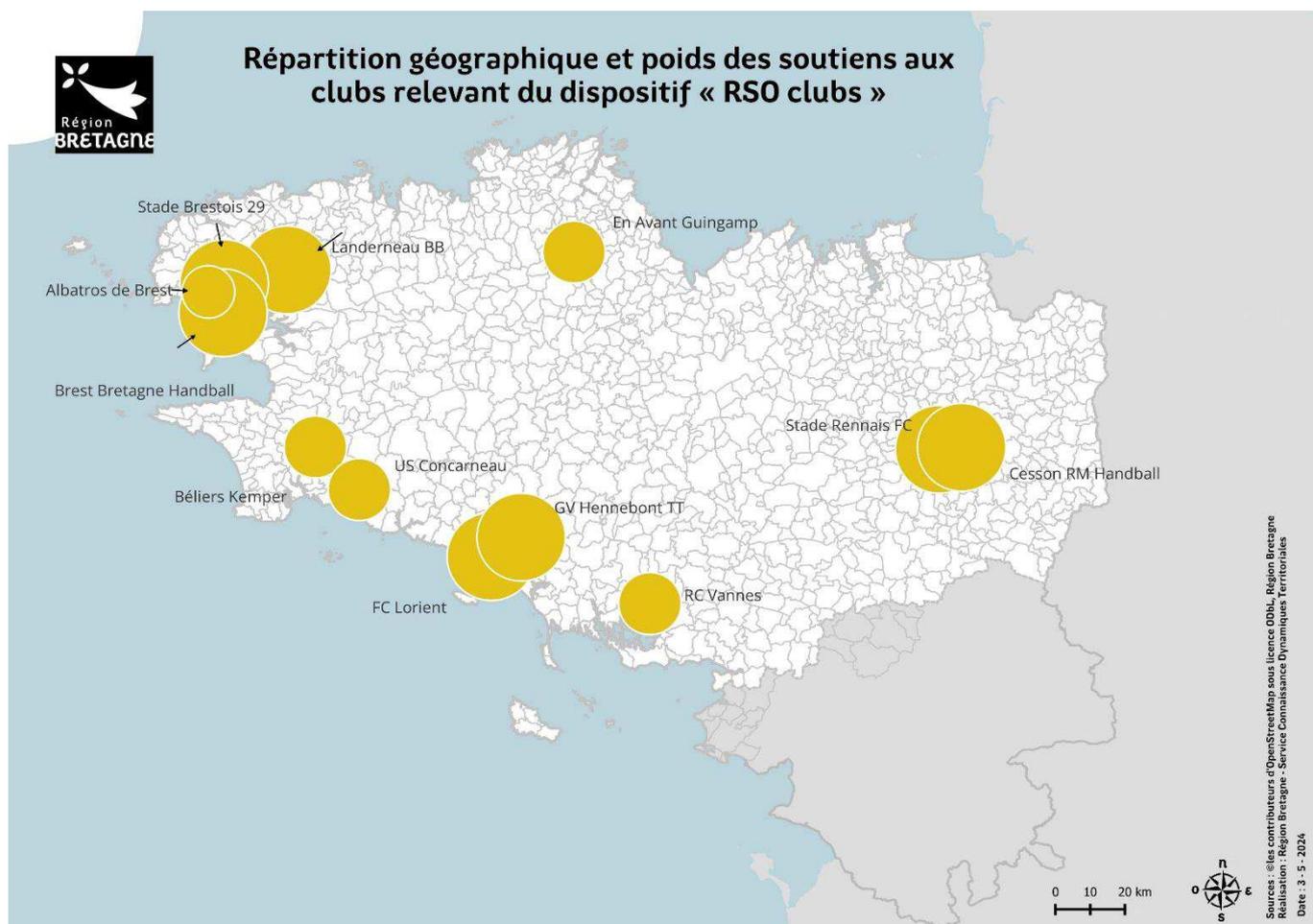
La Région doit mettre en conformité ses ouvrages sur les rivières canalisées (construction passes à poissons). En 2023, les travaux ont débuté sur canal d'Ille-et-Rance, le Blavet et l'Oust. Ils se poursuivront en 2024 et débiteront sur la Vilaine et l'Aulne. Au total, près de 14 millions d'euros seront investis dans ces ouvrages avec une participation de l'Agence de l'eau à 50%.

// L'approche territoriale de l'action régionale

- Voies navigables : Les principaux acteurs économiques de la navigation fluviale



- Sport : répartition territoriale des soutiens attribués au titre de la responsabilité sociale des organisations sportives bretonnes en 2023



// Le Bilan des émissions de gaz à effet de serre

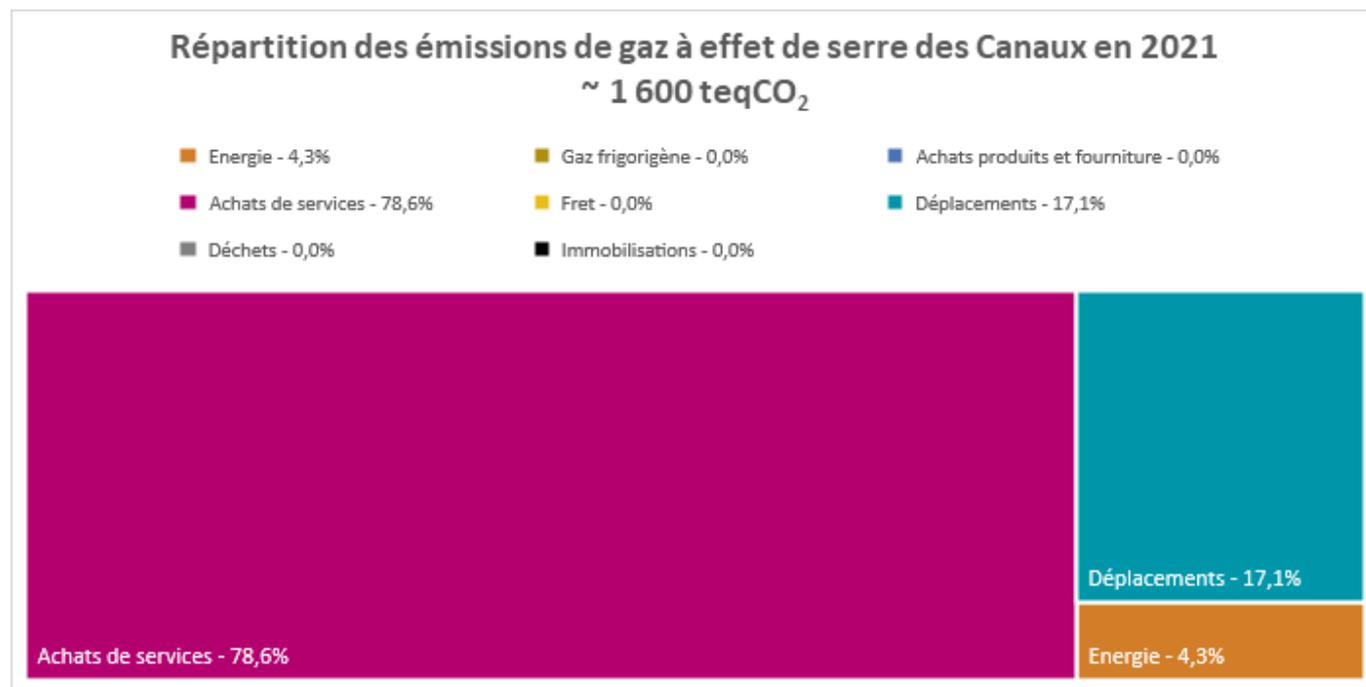
Le présent bilan porte sur les données de l'année 2021.

Zoom sur les Canaux

Les émissions de GES générées par la gestion des voies navigables en 2021 s'élèvent à

~1 600 teqCO₂

ce qui représente 1% du BEGES de la Région



La capacité annuelle de séquestration du domaine public fluvial (forets et prairies) est d'environ 4 000 teqCO₂, soit environ 2,2% des émissions annuelles de la Région.

Tourisme d'affaires : tourisme durable ?



Le tourisme d'affaires en Bretagne

Destination territoire durable



Projet de territoire

Françoise FRODWAFFAL et Karim KHAN

CESER
Conseil économique, social
et environnemental régional

8 TRAVAIL DÉCENT
ET CROISSANCE
ÉCONOMIQUE



12 CONSOMMATION
ET PRODUCTION
RESPONSABLES



Peut-on être à la fois un touriste et au travail ? Pour les professionnels du tourisme, la réponse est « oui »,

sans conteste. De fait, le tourisme d'affaires (congrès, salons, séminaires, voyages d'affaires) utilise les mêmes infrastructures de transport, recourt aux mêmes solutions d'hébergement et de restauration et s'appuie sur la même image des territoires que le tourisme de loisirs. Mais ces activités, qui se déploient souvent en d'autres lieux et sur une temporalité différente, sont complémentaires des autres formes de tourisme, au bénéfice d'un tourisme plus durable. Le CESER considère également qu'en étant mieux identifié, le tourisme d'affaires pourrait être un levier d'action pertinent pour concourir aux transitions du tourisme dans son ensemble. Il formule plusieurs propositions en ce sens.

- Faire du tourisme d'affaires un levier du tourisme durable. Si de nombreux acteur·trices privé·es ont déjà mis en œuvre des démarches de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE), beaucoup d'entreprises estiment encore que développer des actions vertueuses constitue une charge et non un investissement. Ainsi, il s'agit d'accélérer les efforts déjà engagés par les professionnels, notamment en faisant évoluer la perception des initiatives durables. C'est pourquoi le CESER recommande au Conseil régional d'amplifier l'accompagnement qu'il accorde aux démarches éco-responsables.
- Susciter l'innovation sur le tourisme durable. La Région pourrait élargir le champ d'action du Ti Hub jusqu'à en faire un véritable centre d'innovation partagé, réunissant les différentes parties prenantes publiques et privées du

secteur. Et parce que l'innovation vient aussi des salarié·es, le CESER invite le Conseil régional à construire, avec les partenaires sociaux, un contrat d'objectif emploi-compétences-formation-orientation sur le tourisme, incluant les spécificités du tourisme d'affaires.

- Faire de la durabilité un vecteur de progrès social. Face aux difficultés de recrutement, le CESER invite les professionnels du tourisme à s'engager dans une démarche harmonisée de marque employeur. Pour être crédible, une telle initiative doit s'appuyer sur une forte ambition en matière de RSE. Les acteur·trices public·ques peuvent soutenir cette démarche, par des opérations de communication visant à changer l'image des métiers, mais aussi en aidant les acteur·trices privé·es à construire des modalités de sécurisation des parcours professionnels (plans de formation durant l'intersaison, mise en place de « boucles saisonnières ») ou encore en facilitant le logement des saisonniers.
- Faire du tourisme d'affaires un levier de la décarbonation des mobilités. Pour réduire l'impact environnemental du tourisme d'affaires, il faut penser la décarbonation des activités dès la conception d'un événement. Là aussi, les collectivités peuvent venir en appui, en développant avec les organisateur·trices des services adaptés, comme une offre de transport « événementiel » ou des solutions intermodales « clés en main ».
- Intégrer les enjeux fonciers et patrimoniaux dans les politiques touristiques. Comme les autres activités économiques, le tourisme d'affaires doit trouver des perspectives de développement en phase avec le ZAN, malgré la concurrence entre acteur·trices privé·es et entre Destinations. Il s'agit d'éviter la surenchère en matière d'investissements, en nombre ou en dimensionnement, des équipements. Ce point sensible appelle une véritable planification. Au vu de la pluralité des acteur·trices concerné·es, ceci implique l'ouverture d'un espace de dialogue entre collectivités territoriales, ainsi qu'entre les acteur·trices privé·es du tourisme d'affaires, dans lequel le Conseil régional pourrait être animateur.

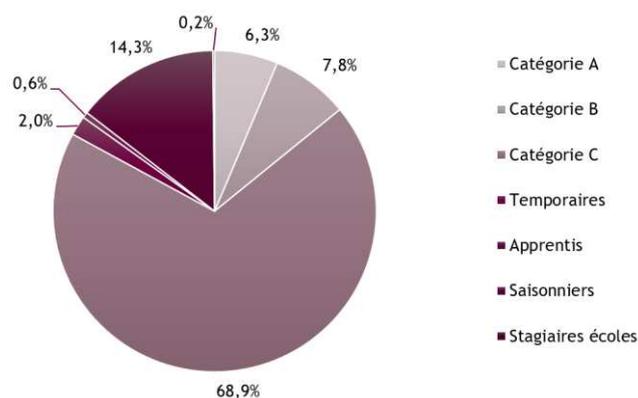
Découvrir le rapport :
<https://ceser.bretagne.bzh/publications/le-tourisme-daffaires-en-bretagne-destination-territoire-durable/>

II. Leviers d'action et modalités de mise en œuvre

// Moyens humains

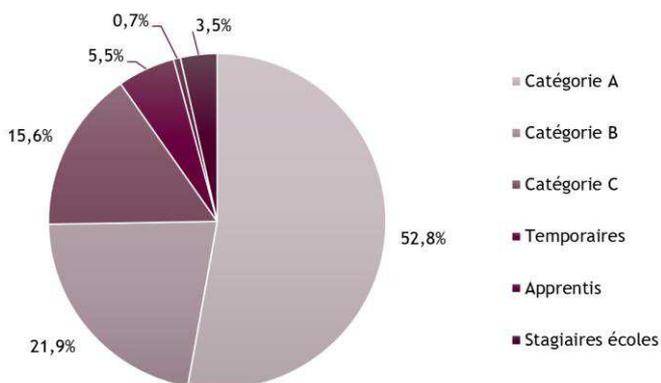
Mission 3 - Qualité de vie et rayonnement - Canaux de Bretagne		
Équivalent temps plein (ETP) et masse salariale Canaux	2023	dont agents territorialisés
Catégorie A	14,6	3,9
Catégorie B	17,8	-
Catégorie C	158,2	147,8
Temporaires	4,5	4,2
Apprentis	1,3	0,3
Saisonniers	32,9	32,9
Stagiaires écoles	0,4	0,4
Total ETP	229,8	189,5
Total Masse salariale	10 066 002 €	

Répartition ETP par catégorie



Mission 3 - Qualité de vie et rayonnement		
Équivalent temps plein (ETP) et masse salariale Qualité de vie et rayonnement	2023	dont agents territorialisés
Catégorie A	39,8	-
Catégorie B	16,5	-
Catégorie C	11,7	-
Temporaires	4,2	-
Apprentis	0,5	-
Stagiaires écoles	2,6	-
Total ETP	75,3	-
Total Masse salariale	4 161 049 €	

Répartition ETP par catégorie

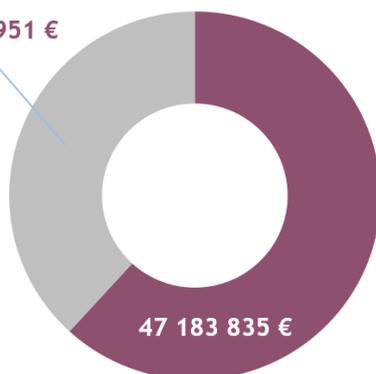


// Répartition des dépenses

Les dépenses

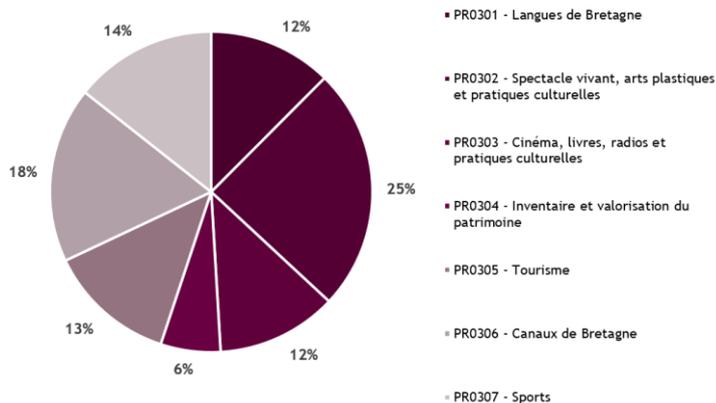
- Fonctionnement (CP mandatés)
- Investissement (CP mandatés)

29 174 951 €



Un taux de réalisation de **98 %** en fonctionnement et de **88 %** en investissement

Répartition des dépenses de la Mission 3 par programme [Total des CP mandatés en I et F]



> Dépenses par programme

Mission 3 - Qualité de vie et rayonnement			
	CP votés en 2023	CP mandatés en 2023	Taux de réalisation
PR0301 - Langues de Bretagne	10 045 325 €	9 486 048 €	94%
	Fonctionnement	8 834 325 €	96%
	Investissement	1 211 000 €	86%
PR0302 - Spectacle vivant, arts plastiques et pratiques culturelles	18 959 503 €	18 735 267 €	99%
	Fonctionnement	16 780 000 €	100%
	Investissement	2 179 503 €	90%
PR0303 - Cinéma, livres, radios et pratiques culturelles	9 633 000 €	9 244 988 €	96%
	Fonctionnement	4 688 000 €	95%
	Investissement	4 945 000 €	97%
PR0304 - Inventaire et valorisation du patrimoine	6 234 460 €	4 586 161 €	74%
	Fonctionnement	1 208 000 €	98%
	Investissement	5 026 460 €	68%
PR0305 - Tourisme	11 205 000 €	9 837 759 €	88%
	Fonctionnement	6 935 000 €	95%
	Investissement	4 270 000 €	76%
PR0306 - Canaux de Bretagne	14 180 000 €	13 536 040 €	95%
	Fonctionnement	3 180 000 €	99%
	Investissement	11 000 000 €	94%
PR0307 - Sports	11 249 037 €	10 932 523 €	97%
	Fonctionnement	6 600 000 €	99%
	Investissement	4 649 037 €	94%
Dépenses totales de la Mission (I et F)	81 506 325 €	76 358 786 €	94%
Total Fonctionnement	48 225 325 €	47 183 835 €	98%
Total Investissement	33 281 000 €	29 174 951 €	88%

Présentation

Le Comité Régional du Tourisme (CRT) a pour objet le développement des activités touristiques en Bretagne et agit conformément à la loi n°87-10 du 3 janvier 1987 relative à l'organisation régionale du tourisme.

Dans le cadre de cette loi et conformément à ses statuts adoptés en février 2018, le CRT a notamment pour mission :

- L'observation et le suivi de l'évolution du tourisme en Bretagne et des pratiques des clientèles
- Le développement de l'offre touristique et l'accompagnement des professionnel·les du secteur
- La promotion et la coordination des actions de promotion touristique de la Région Bretagne sur les marchés français et étrangers ;
- La mise en œuvre d'actions relevant de la politique du tourisme de la Région, notamment dans le domaine des études, de la planification, de l'aménagement et de l'équipement, des aides aux hébergements, des assistances techniques à la commercialisation ainsi que de la formation professionnelle.

A la demande du Conseil régional, le CRT peut également être sollicité, à titre de conseil, sur tout projet d'intervention de la Région ayant un impact sur le tourisme.

Dans le cadre de ses compétences, le CRT peut se voir confier des attributions complémentaires par le Conseil Régional ainsi que, par voie de convention, par d'autres collectivités territoriales ou d'autres personnes morales de droit public ou de droit privé.

// Gouvernance

• Conseil d'Administration

44 membres dont :

Présidente > Anne Gallo-Kerleau

6 représentant·es du Conseil régional de Bretagne

• Bureau

10 membres dont :

Présidente > Anne Gallo-Kerleau

Vice-Président : Laurence Fortin

• Assemblée générale

2 004 membres

// Activités 2023

Poursuivre le déploiement de la stratégie touristique

- La poursuite des missions d'observation avec
 - Analyse et diffusion de l'enquête Reflet : 2 RDV PRO, 5 capsules vidéo, 20 présentations dans les territoires, 1 publication
 - Enquête qui intègre une dimension expérience client, selon le dispositif international TravelSat©
 - Enquête auprès des usager·ères des véloroutes et canaux de Bretagne (92 jours d'enquête, 3 461 questionnaires).
- Itinérance à vélo
 - 400 professionnel·les labellisé·es Accueil Vélo dont 60 nouveaux
 - Journée technique Accueil Vélo, une centaine de professionnel·les se sont réuni·es à Gueltas (56) pour des retours d'expériences.
- Une offre à destination des territoires : itinérance, transitions, observation. Participation à de nombreux groupes de travail territoriaux pour apporter son expertise et la vision régionale.
- Tourisme de savoir-faire : 4 accompagnements des entreprises décireuses d'ouvrir leurs portes aux visiteur·euses. Contribution à l'observatoire en partenariat avec Entreprise et découverte.
- Tourisme Expérientiel : 14 accompagnements de professionnel·les des loisirs ou de l'hébergement pour renforcer le caractère expérientiel des offres.
- Accélérer les transitions : 114 acteur·trices accompagné·es depuis le début de l'opération, 760 k€ d'aides attribuées pour 2,3 M€ d'investissements soutenus.
- En matière de promotion communication
 - 21 webinaires pour 1 313 participant·es
 - Les RDV PRO, 260 participant·es en présentiel, 110 en distanciel

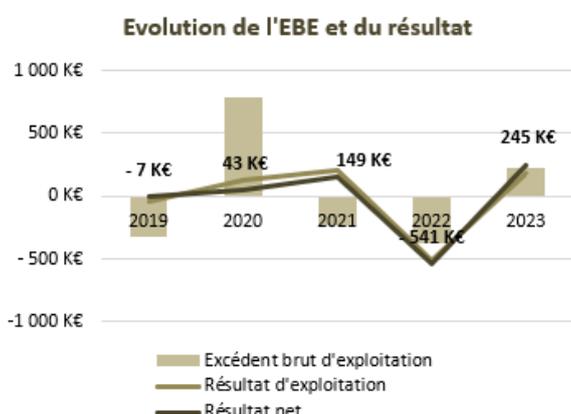
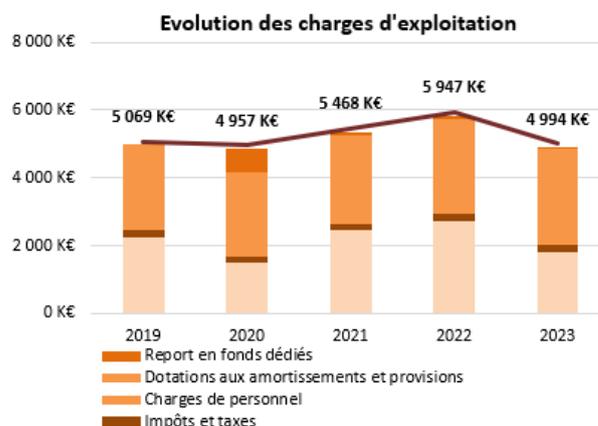
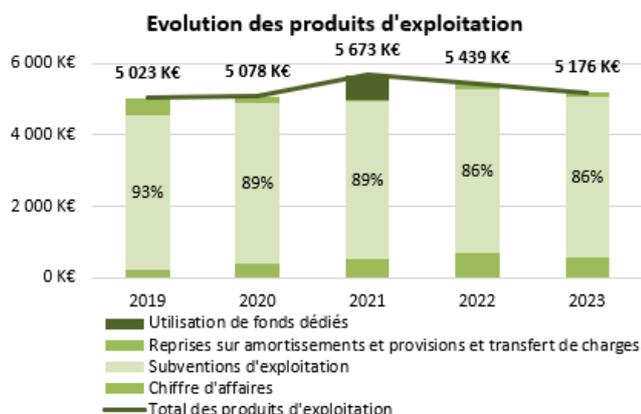
Accueil des tournages

5 M€ de budget en 2023

4,5 M€ de subvention de fonctionnement versée par la Région en 2023

// Analyse financière

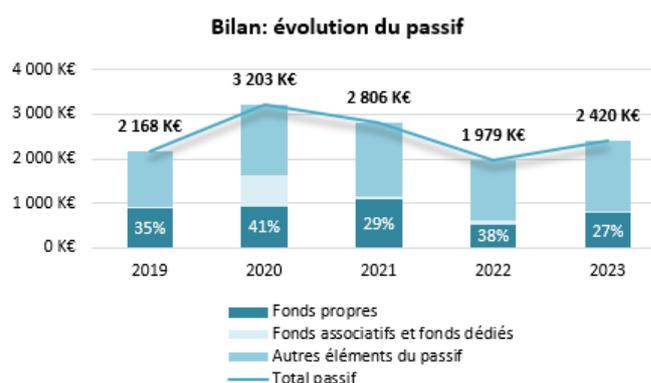
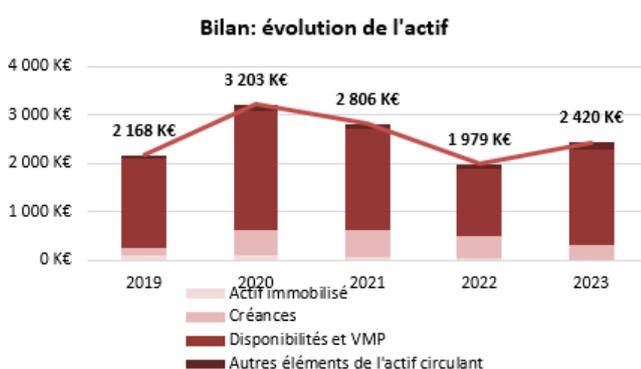
(Sur la base des comptes 2023)



Le montant total des produits d'exploitation s'élève à 5 176 k€ en 2023 (-4,8 % par rapport à 2022) et sont composés à 86 % de subventions provenant essentiellement de la Région.

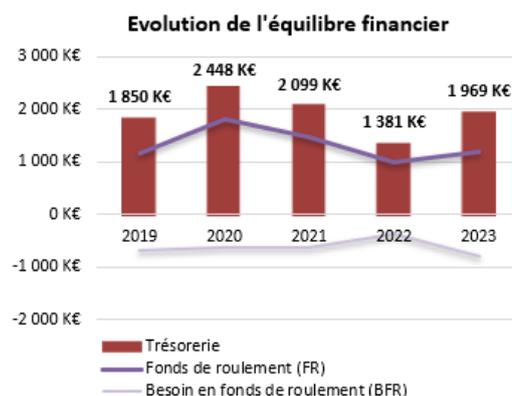
Les charges d'exploitation enregistrent une baisse de 16 % pour atteindre un montant de 4 994 k€ en 2023. Elles sont principalement constituées de charges de personnel et d'autres achats et charges externes.

En 2023, l'ensemble des résultats cumulés présente un résultat net de 245 k€.



Le montant total du bilan s'élève à 2 420 k€ en 2023. Les fonds propres représentent un montant de 781 k€, soit 32 % du bilan.

Le fonds de roulement est positif sur l'ensemble de la période. Le besoin en fonds de roulement est négatif. La trésorerie s'élève à 1 969 k€ en 2023, représentant 4,7 mois de fonctionnement.

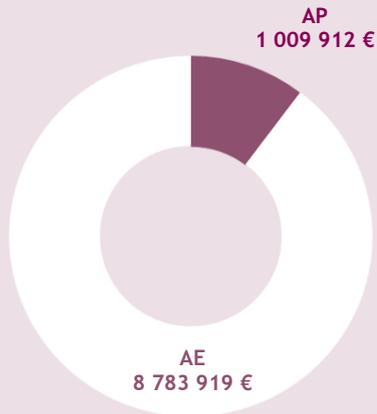


Programme 301

Langues de Bretagne

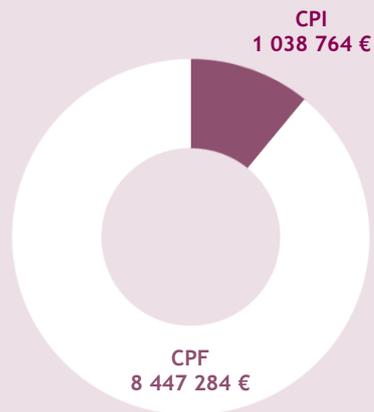
\\ Objectifs et actions du programme

Les Affectations



Un taux d'affectation de 100 % en fonctionnement et de 100 % en investissement

Les Dépenses



Un taux de réalisation de 95,6 % en fonctionnement et de 85,8 % en investissement

Objectifs	1 Transmettre la langue bretonne	2 Développer la présence de la langue bretonne dans la vie sociale, culturelle et publique	3 Assurer la sauvegarde et le développement de la langue galloise
Actions	[I - 1] Développer l'enseignement bilingue initial [I - 2] Développer la formation pour adultes [I - 3] Favoriser la transmission familiale	[II - 1] Appuyer la sensibilisation, la connaissance, la diffusion et la pratique linguistiques [II - 2] Assurer une présence territoriale de la langue bretonne [II - 3] Intensifier la présence de la langue bretonne dans les médias [II - 4] Développer l'édition [II - 5] Encourager les pratiques culturelles	[III - 1] Aider au développement de la connaissance de la langue [III - 2] Développer la transmission de la langue galloise [III - 3] Développer la présence du gallo dans la société

\\ Analyse des principales réalisations de l'année

L'année 2023 a vu l'adoption du Plan de réappropriation des langues de Bretagne, qui constitue une feuille de route précise et complète pour guider l'action régionale d'ici à la fin du mandat, parallèlement aux mesures prévues dans la convention spécifique 2022-2027. Le vote d'une enveloppe supplémentaire de 250 000 € en investissement en décision modificative (DM1) a permis de soutenir des projets de production audiovisuelle à compter de septembre 2023. Ceci a impacté le taux de réalisation, les règles du Fonds d'aide à l'expression audiovisuelle en langue bretonne (Falb) prévoyant des premières attributions à hauteur de 30% à la signature, intervenues en fin d'année 2023.

→ Soutien à la transmission de la langue bretonne

La Région a poursuivi son soutien aux acteurs de l'enseignement bilingue et immersif, qu'il s'agisse du fonctionnement des réseaux, de la communication autour de la campagne *ecole.bzh* ou de la formation des enseignant-es bilingues, avec notamment un renforcement de l'aide à la licence de préparation au professorat des écoles bilingues créée en 2022 et la poursuite des dispositifs incitatifs *Desk* et *Skoazell*. Le budget consacré à la formation des demandeur-ses d'emploi à la langue bretonne a été maintenu à 1,27 M€, comme en 2022. Une reprise intéressante de ces formations a été constatée, avec 308 stages assurés en 2022-2023 pour 331 stages votés en 2022 (23 stages non pourvus), contre 295 stages assurés en 2021-2022 pour 335 stages votés en 2021 (40 stages non pourvus).

→ Soutien au développement de la présence du breton dans la vie de tous les jours

La Région a renforcé en 2023 ses soutiens à la sensibilisation, la connaissance et la diffusion de la langue bretonne ainsi qu'à sa diffusion territoriale via les Ententes de pays. Les actions en faveur des loisirs-jeunesse ont fortement progressé (+64% en valeur) après deux années difficiles du fait de la crise sanitaire. Si les aides à l'édition ont baissé en nombre en 2023 (63 contre 70 en 2022), elles ont progressé (+11) si l'on tient compte de la suspension en 2023 des activités d'un éditeur important (18 titres en 2022). Les aides au spectacle vivant en breton sont restées stables en 2023. Enfin,

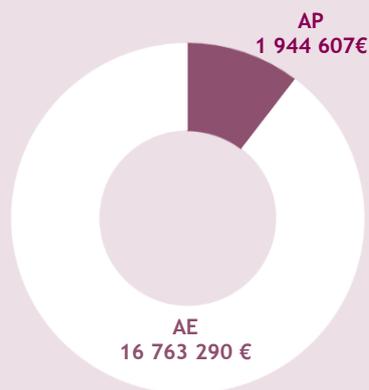
pour ce qui concerne la production audiovisuelle, le Falb permet d'aider les productions de flux, les doublages ainsi que les fictions radiophoniques. En 2023, les volumes soutenus au titre de ce dispositif ont augmenté (+4h18 / 2022) et la cible de 62h de contenus audiovisuels et fictions radio soutenus a pu être atteinte.

Indicateur N°1 - Aide régionale à la production et au doublage en breton	2021	2022	2023	Cible 2023
Doublage soutenu	31h41	26h55	29h31	30h
Production soutenu	28h59	28h39	29h49	30h
Fiction radio soutenu	3h40	2h16	2h48	2h
Total	64h20	57h50	62h08	62h

→ Soutien à la mise en œuvre d'actions de sauvegarde et de développement de la langue galloise

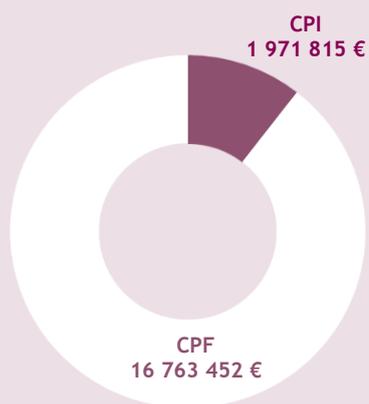
L'Institut de la langue galloise a bénéficié d'une aide de 300 000 € en 2023 pour faire face à des besoins croissants en matière de traduction, d'outils linguistiques, de développement de l'offre d'enseignement-formation et de visibilité de la langue. Par ailleurs, la Région a alloué un montant total de 126 000 € aux associations qui mettent en œuvre, dans les territoires où la langue galloise est présente, des formations d'intérêt personnel pour adultes, des activités artistiques et des actions en direction de la jeunesse. Enfin, la collectivité régionale a poursuivi son soutien aux médias qui produisent et diffusent des programmes audiovisuels et radiophoniques en langue galloise pour un montant total de 127 000 €.

Les Affectations



Un taux d'affectation de 99,9 % en fonctionnement et de 68,8 % en investissement

Les Dépenses



Un taux de réalisation de 99,9 % en fonctionnement et de 90,5 % en investissement

\\ Objectifs et actions du programme

Objectifs	1 Créer les conditions d'une présence artistique sur les territoires et encourager la participation des habitants à la vie culturelle	2 Favoriser le développement de ressources au service de la création et des artistes	3 Soutenir la diversité culturelle et les pratiques artistiques et culturelles des habitants
Actions	[I - 1] Favoriser la création de projets artistiques et culturels dans les territoires [I - 2] Soutenir des manifestations artistiques et culturelles [I - 3] Encourager les projets contribuant à la participation des habitants à la vie culturelle	[II - 1] Favoriser la mise en réseau des acteurs culturels [II - 2] Encourager la mobilité des artistes en France et à l'étranger [II - 3] Soutenir les structures de production et de diffusion qui accompagnent la réalisation de projets artistiques [II - 4] Soutenir la formation professionnelle et les enseignements artistiques	[III - 1] Encourager les initiatives favorisant la transmission du patrimoine et du patrimoine culturels immatériels [III - 2] Soutenir les pratiques artistiques en amateur

\\ Analyse des principales réalisations de l'année

En 2023, les domaines du spectacle vivant, des arts plastiques et du patrimoine et patrimoine culturels immatériels ont été fortement impactés par l'inflation économique et notamment la hausse des coûts de l'énergie. Le soutien régional a contribué à soutenir la vitalité de ce secteur fragile, à travers notamment la mise en œuvre de plusieurs mesures phares de la feuille de route comme la poursuite d'un soutien spécifique aux jeunes plasticiens (mesure 4).

En investissement, le faible taux d'affectation est essentiellement lié aux reports d'importantes opérations fléchées dans le cadre du CPER pour des projets portés par des établissements publics de coopération culturelle (EPCC) impactés significativement par les contraintes budgétaires.

→ Activer les transitions

L'accompagnement du secteur culturel s'est concrétisé par la signature d'une convention de transition globale co-signée par la Région et l'Etat-Direction régionale des Affaires culturelles (Drac) Bretagne (mesure 14 de la feuille de route). Conformément au premier objectif de cette convention, le Collectif des festivals a été missionné comme opérateur ressource afin de sensibiliser et outiller les acteurs culturels bretons sur les questions environnementales (mesure 15).

→ Préserver la vitalité et la diversité artistique

L'aide aux organisateurs occasionnels de spectacle initiée par la Région en 2020 en appui sur le Groupement d'intérêt public (GIP) café-culture a été pérennisée en 2023 (mesure 1). Elle permet d'aider l'emploi artistique selon des modalités simples, rapides, en appui sur des structures jusqu'alors éloignées des politiques culturelles, selon une répartition territoriale très favorable à la ruralité. Afin d'encourager les équipes artistiques à cultiver leur ancrage territorial, les aides aux équipes artistiques ont été revues (mesure 2). Attentive à accompagner une vitalité en tous points du territoire et tout au long de l'année, la politique culturelle régionale a en outre apporté son soutien à 121 festivals et manifestations.

→ Poursuivre les partenariats avec les intercommunalités

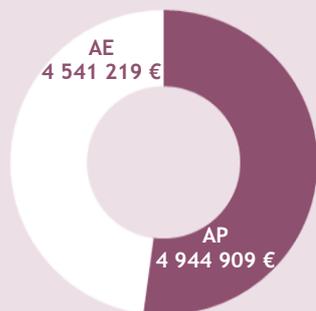
En 2023, 2 nouveaux actes territoriaux ont été signés afin de mettre en œuvre les droits culturels au plus près des habitants (mesure 33).

Indicateurs N°1 : Soutiens aux manifestations, structures et projets de territoire	2021	2022	2023
Nombre de festivals soutenus	124	116	121
Nombre de structures de production et diffusion soutenues	80	82	79
Nombre de projets de territoire favorisant la participation des habitant.e.s soutenus	22	22	83

Programme 303

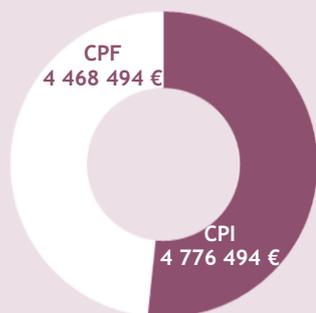
Cinéma, livres, radios et pratiques culturelles

Les Affectations



Un taux d'affectation de 99 % en fonctionnement et de 100 % en investissement

Les Dépenses



Un taux de réalisation de 95,3 % en fonctionnement et de 96,6 % en investissement

Objectifs et actions du programme

Objectifs	1 Encourager le développement des œuvres et favoriser la structuration des industries de la création et de la vie littéraire	2 Favoriser la rencontre des projets, des artistes, des œuvres et des habitants	3 Conserver et transmettre le patrimoine culturel immatériel et cinématographique
Actions	[I - 1] Soutenir la création cinématographique et audiovisuelle [I - 2] Développer les conditions de production et d'accueil des tournages sur le territoire [I - 3] Contribuer au développement des projets des éditeurs de livres et producteurs de musique enregistrée [I - 4] Soutenir la mise en réseau des initiatives, des acteurs culturels et des artistes	[II - 1] Favoriser les rencontres entre œuvres, artistes, professionnels et habitants	[III - 1] Soutenir la conservation et la valorisation du patrimoine cinématographique, audiovisuel, radiophonique et écrit [III - 2] Contribuer à la sauvegarde et à la valorisation du patrimoine culturel immatériel

Analyse des principales réalisations de l'année

En 2023, si les domaines du cinéma et de l'audiovisuel, du livre et de la vie littéraire, et de la radio ont été impactés par la hausse des coûts de l'énergie, ils ont aussi été marqués par la mise en application de la feuille de route de politique culturelle, les effets de la nouvelle politique cinéma déployée depuis 2019, la signature d'une nouvelle convention entre le Centre national du livre (CNL), la Direction régionale des Affaires culturelles (DRAC) et la Région, et le déploiement du DAB+ en Bretagne ont marqué une année d'évolutions notables pour ces secteurs.

→ **Poursuite de la nouvelle politique en faveur du cinéma et de l'audiovisuel, nouveaux enjeux et résultats notables**



En 2023, dans le domaine du cinéma, le nombre de jour de tournages en Bretagne a connu son plus haut niveau (808 jours) depuis la création d'*Accueil des tournages en Bretagne* (2005), soit + 57% par rapport à 2022. Les succès des films soutenus à la création (Fonds d'aide à la création cinématographique et audiovisuelle - Facca) ont été exceptionnels (entrées salles, nombre de téléspectateurs, et sélections nombreuses dans les plus grands festivals). Dans le cadre du plan de relance de l'Etat *France 2030*, 5 projets bretons ont été retenus (4 dans le cadre de *La Grande Fabrique de l'Image* et 1 dans le cadre des *Pôles territoriaux d'industries culturelles et créatives*).

→ **Une politique structurante de soutien au secteur du livre et de la vie littéraire au plus proche des territoires**



En 2023, la convention cadre en faveur du livre a été renouvelée et renforcée (2023/2025). Les résidences d'autrices et d'auteurs sont dorénavant mieux prises en compte dans leur spécificités et l'apport du CNL a été réévalué favorisant le territoire régional.

→ **Le secteur de la radio en pleine mutation**

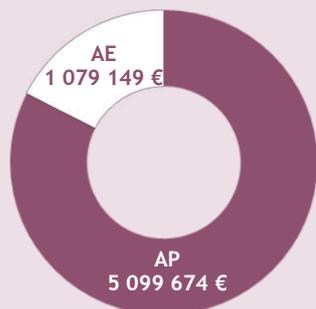


Le déploiement de la radio numérique terrestre en Bretagne est en cours. En Bretagne, les premières radios ont commencé à émettre en DAB + en 2023, comme la radio de dimension régionale Radio B.O.A. En 2023, la Région a souhaité poursuivre sa réflexion avec les réseaux pour adapter et préciser sa politique vis-à-vis d'un secteur en mutation.

Indicateur N° 1 [I-2] - Tournages sur le territoire	Réalisation 2020	Réalisation 2021	Réalisation 2022	Réalisation 2023	Valeur cible 2024
Nombre de jours de tournage par an	343	541	514	808	600

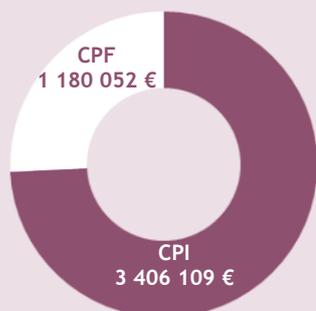
Programme 304

Les Affectations



Un taux d'affectation de 95,2 % en fonctionnement et de 100 % en investissement

Les Dépenses



Un taux de réalisation de 97,7 % en fonctionnement et de 67,8 % en investissement

Inventaire et valorisation du patrimoine

Objectifs et actions du programme

Objectifs	1 Révéler et transmettre la connaissance du patrimoine breton	2 Faire du patrimoine un levier de développement durable et ambitieux de la Bretagne	3 Impulser des dynamiques d'avenir sur les questions patrimoniales en Bretagne
Actions	[I - 1] Conduire l'Inventaire dans les territoires [I - 2] Encourager et accompagner les initiatives contribuant à renforcer la connaissance du patrimoine breton [I - 3] Partager la connaissance produite	[II - 1] Soutenir et encourager les projets de développement des territoires [II - 2] Soutenir les actions de conservation des objets mobiliers protégés [II - 3] Soutenir et accompagner les mutations des « Musées de France » en Bretagne [II - 4] Soutenir les projets de sensibilisation et d'information aux patrimoines	[III - 1] Accompagner les demandes de rayonnement de la Bretagne à partir de son patrimoine [III - 2] Bâtir des plans d'actions pour faire face collectivement à des enjeux nouveaux [III - 3] Concevoir en partenariat des projets emblématiques pour le territoire

Analyse des principales réalisations de l'année

Lancée en novembre 2023, GLAD (*patrimoine en Breton*), application de collecte des données patrimoniales, soutient l'ambition d'élargir à toutes et tous la construction de la connaissance du patrimoine, tout en conservant la méthodologie d'Inventaire.

Cette année a également été marquée par le lancement d'un plan d'actions triennal sur le patrimoine littoral et maritime pour inciter à l'émergence d'initiatives publiques et privées pour faire connaître, préserver et faire vivre ce patrimoine.

→ L'Inventaire : co-construire la connaissance du patrimoine



Le démarrage de nouvelles opérations d'Inventaire (histoire toilière, patrimoine militaire) a motivé la création de deux nouveaux dispositifs de participation à ces dynamiques, qui se matérialisent aussi autour de la construction de réseaux thématiques (ports et pans de bois) ou plus généralement de journées réunissant l'ensemble des acteurs impliqués dans des opérations d'Inventaire.

L'aboutissement de GLAD vient soutenir l'ambition bretonne d'inscrire l'Inventaire dans une dimension résolument participative.

L'engagement de la Région Bretagne à partager la connaissance du patrimoine se traduit également dans une dynamique éditoriale numérique via le portail patrimoine.bretagne.bzh et « papier ». Deux ouvrages ont été publiés en 2023 dans la ligne éditoriale portée avec Locus Solus : *Vallée de la Rance & Côte d'Émeraude, patrimoine d'un parc naturel régional* (collection Inspiration Patrimoine) et *Géométrie sportive, l'esprit des lieux* (collection Images Patrimoine).

Les actions conduites durant les Journées européennes du patrimoine (programmation régionale de 50 coups de cœur et du cycle de rencontres « Causons patrimoine ») participent de cette même volonté de mettre le patrimoine au cœur de l'animation des territoires. Les liens avec l'Université et diverses formations (interventions dans les formations, exercices tutorés, accueil de stagiaires...) prolongent cette stratégie.

→ Une valorisation du patrimoine au service du développement local



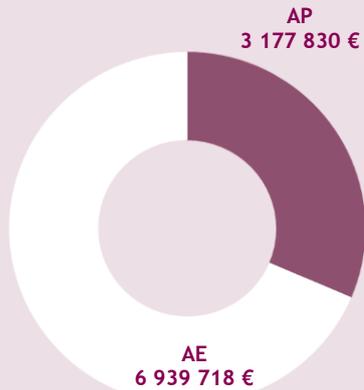
La Région a soutenu 112 projets patrimoniaux de territoire, parmi lesquels la restauration du phare de Goulenez par la commune de l'Île de Sein, la restauration de la tour Montafilant et de la courtine Ouest attenante du château de Vitré par la commune. La mobilisation locale autour du patrimoine continue d'être largement plébiscitée : 17 primes *Skoaz ouzh skoaz* ont été attribuées. Cette politique a permis également de soutenir 27 structures œuvrant en faveur de la sensibilisation au patrimoine.

Le plan d'action sur le patrimoine maritime a récompensé 10 projets comme la restauration de la maison-feu par la commune de Lanildut, la réhabilitation et extension de l'ancien bâtiment des Douanes par la commune de l'Île de Groix et la création d'ateliers autour de la construction navale traditionnelle sous un mode innovant, participatif et intergénérationnel par l'association « Les amis de la Landriais ». L'événement intitulé « Observatoire du patrimoine maritime » qui a eu lieu en juin 2023 porté par l'association « Fêtes maritimes de Douarnenez » a également été soutenu dans le cadre de ce plan d'action.

Le taux de réalisation (67,8%) en investissement s'explique par la durée des travaux de restauration du patrimoine qui est en moyenne de 2 ans.

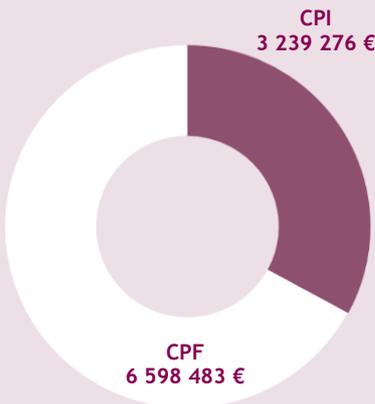
Programme 305

Les Affectations



Un taux d'affectation de 99 % en fonctionnement et de 61,1 % en investissement

Les Dépenses



Un taux de réalisation de 95,1 % en fonctionnement et de 75,9 % en investissement

Tourisme

Objectifs et actions du programme

	1 Renforcer l'attractivité touristique de la Bretagne	2 Mettre en œuvre des stratégies de développement touristique	3 Structurer collectivement la filière touristique bretonne	4 Structurer collectivement la filière nautique bretonne
Objectifs	[I - 1] Mandater et accompagner le Comité régional du tourisme dans ses missions pour le tourisme breton	[II - 1] Définir et mettre en œuvre des stratégies régionales de développement sur des thématiques touristiques prioritaires	[III - 1] Coordonner les acteurs touristiques à l'échelle régionale	[IV - 1] Coordonner les acteurs nautiques à l'échelle régionale
Actions		[II - 2] Accompagner les stratégies de développement touristique territoriales	[III - 2] Accompagner une ingénierie territoriale dédiée au développement touristique	[IV - 2] Accompagner des actions collectives en faveur du développement et de la transition écologique et sociale de la filière
		[II - 3] Accompagner les projets expérimentaux à l'échelle régionale	[III - 3] Accompagner la montée en puissance des territoires et entreprises au service du projet collectif	

Analyse des principales réalisations de l'année

2023 a été marquée par la mise en œuvre des contrats triennaux de développement touristique avec les 10 Destinations. Le taux d'affectation en investissement, inférieur à 65 %, est dû à l'inertie de démarrage des plans d'actions adossés aux contrats.

→ **Mandater et accompagner Tourisme Bretagne dans ses missions pour le tourisme breton**

Détail des actions 2023 présenté au point « Zoom - Comité régional du tourisme ».

→ **Définir et mettre en œuvre des stratégies régionales de développement sur des thématiques touristiques prioritaires**

Les feuilles de route régionales thématiques ont poursuivi leur mise en œuvre, quelque peu temporisée par la mise en place des contrats de développement touristique, désormais « canaux » uniques de soutien aux projets de développement touristique.

→ **Accompagner les stratégies de développement touristique territoriales**

Une étape majeure dans le partenariat avec les 10 *Destinations touristiques* : la contractualisation à 3 ans (2023-2025) entre la Région et l'ensemble des EPCI composant chacune des Destinations. Les Départements 22 et 35 ont souhaité également être signataires de ces accords. Une initiative qui engage les territoires et qui sécurise l'appui régional, à la fois financièrement mais également en termes d'ingénierie (méthode et outils). Le soutien régional aux plans d'actions privilégie les projets porteurs des valeurs socles du schéma régional de développement du tourisme et des loisirs (Srdtl) à savoir : l'identité / la singularité du territoire et les transitions environnementales, climatiques, sociales / sociétales et économiques. La mise en œuvre des plans d'actions a démarré fin 2023.

→ **Accompagner les projets expérimentaux à l'échelle régionale**

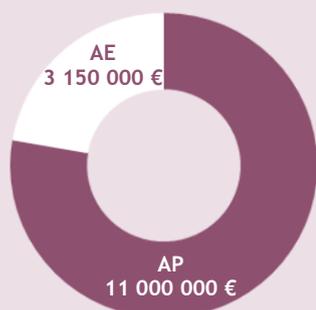
Le projet expérimental GR34 / *Itinérance le long de la frange littorale* a poursuivi sa mise en œuvre à travers le lancement de l'appel à projets « *Nautic lib* », en faveur de la mise en libre-service de supports nautiques. Il s'inscrit dans l'objectif majeur des transitions en favorisant, par le modèle technique et économique, la démocratisation de la pratique nautique ainsi que la sobriété de la filière par la mise à disposition de supports partagés. 2023 a été également consacrée à l'élaboration de l'appel à Projets touristiques démonstrateurs visant à accompagner - notamment par le Ti HUB - l'exemplarité de projets d'entreprises ou de territoires. La Région a également mis à disposition des acteurs bretons les carnets d'inspiration « culinaire » et « espace », réalisés par le Ti HUB, et déclinés pour chaque territoire de Destination afin de stimuler l'intégration de l'identité locale au cœur des projets publics et privés.

→ **Structurer collectivement la filière nautique bretonne**

La coordination interne et externe mise en place sous le nom de Mission Nautisme a permis de travailler de façon transversale sur 3 chantiers : **L'élaboration de la nouvelle feuille de route nautisme 2024-2030** - cap sur une filière coordonnée, écologique et sociale - adoptée en session du conseil régional en décembre 2023 ; **L'appel à projet Nautic Lib** ; **L'organisation de la 2^{ème} édition de la rencontre régionale de la filière nautique - Nautik Deiz** le 10 octobre 2023, sur le thème de la transition écologique de la filière. Cette rencontre a réuni 240 participants, autour de 10 stands des solutions animés par des entreprises de la transition écologique nautique et d'un programme varié de témoignages et interviews techniques.

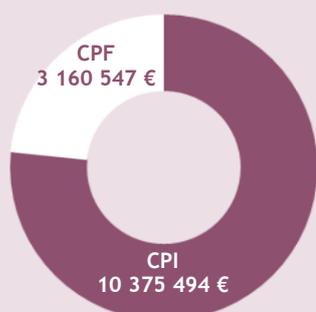
Programme 306

Les Affectations



Un taux d'affectation de 100 % en fonctionnement et de 100 % en investissement

Les Dépenses



Un taux de réalisation de 99,4 % en fonctionnement et de 94,3 % en investissement

Canaux de Bretagne

Objectifs et actions du programme

	1 Développer les usages nautiques et terrestres	2 Conserver et aménager le patrimoine	3 Prestations supports	4 Subventions
Objectifs	[I - 1] Usages nautiques	[II - 1] Sécuriser la gestion des cours d'eau par la restauration des ouvrages hydrauliques		
Actions	[I - 2] Usages terrestres	[II - 2] Conserver et aménager l'infrastructure		

Analyse des principales réalisations de l'année

→ Remplacement ou rénovation des portes d'écluse [I-1]

Le programme de rénovation des portes d'écluse s'est poursuivi activement avec un investissement de 850 000 € portant sur une douzaine de portes.

→ Lutte contre les plantes invasives [I-1]

La lutte contre la prolifération des plantes aquatiques invasives nécessite la mobilisation de moyens importants chaque année (1 M€ en 2023). L'action conduite consiste à rétablir les usages, sans perspective d'éradication.

→ Rétablissement des profondeurs - dragage [I-1]

L'objectif est de rétablir des hauteurs de mouillage réglementaire de 1,60 m sur tous les canaux. 10 000 m³ ont été dragués dont une partie stockée dans des vasières créées à cet effet. De nouvelles autorisations sont attendues pour le Morbihan.

→ Déploiement des équipements de service nautique [I-1]

22 bornes de récupération des eaux usées ont été installées à destination des plaisanciers-ières. Le déploiement de bornes à badges de distribution d'eau et d'électricité a été engagé et sera concrétisé en 2024 pour un montant de 800 000 €.

→ Aménagement des chemins de halage [I-2]

D'importants travaux de remise en état des chemins ont été entrepris. Ils permettent d'assurer la sécurité des usagers-ères, notamment des cyclistes. Ils représentent un montant annuel de 700 000 €.

→ Restauration des berges [II-2]

Les berges sont par endroit effondrées du fait de l'action combinée des crues et du batillage. Leur reconstitution nécessite des travaux onéreux. En 2023, 600 000 € ont été investis pour près de 1,5 km.

→ Restauration des maçonneries [II-2]

Des travaux réguliers sur les écluses, ponts, ponceaux, quais sont réalisés pour un montant annuel de 800 000€. Ils permettent de maintenir les ouvrages en état de fonctionnement et assurer la sécurité des personnels et usagers-ères.

→ Assurer la continuité écologique [II-2]

La Région doit mettre en conformité ses ouvrages sur les rivières canalisées (construction passes à poissons). En 2023, les travaux ont débuté sur canal d'Ille-et-Rance, le Blavet et l'Oust. Ils se poursuivront en 2024 et débiteront sur la Vilaine et l'Aulne. Au total, près de 14 M€ seront investis dans ces ouvrages avec une participation de l'Agence de l'eau à 50%.

→ Requalification des maisons éclusières [II-2]

En 2023, les maisons éclusières ont fait l'objet d'un montant de dépenses de 500 000 €. En outre, trois locaux saisonniers ont été rénovés pour un montant de 300 000 €.

→ Plantation d'arbres [II-2]

Afin de pérenniser le patrimoine arboré, élément structurant du paysage qui contribue à l'attrait touristique des canaux tout en stockant le carbone, 3 000 arbres ont été plantés en trois ans le long des canaux.

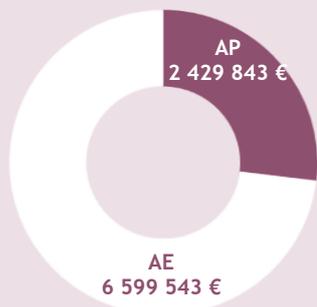
→ Contrats de canal [IV]

2023 a été mis à profit pour conclure les partenariats avec les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) de Bretagne Romantique et Haute-Cornouaille.

Sports

Programme 307

Les Affectations



Un taux d'affectation de 100 % en fonctionnement et de 100 % en investissement

Les Dépenses



Un taux de réalisation de 99,5 % en fonctionnement et de 93,9 % en investissement

Objectifs et actions du programme

Objectifs	1 Développer le sport pour toutes et tous	2 Maintenir l'excellence sportive régionale	3 Faire rayonner la Bretagne grâce au sport
Actions	[I - 1] Aider au fonctionnement et l'acquisition de petits matériels des ligues régionales et des centres de ressources (CROS, CRER)	[II - 1] Aider au fonctionnement des clubs en « Vole d'Accession à l'Elite »	[III - 1] Aider les organisateurs de manifestations sportives d'envergure nationale et internationale dont les épreuves de course au large
	[I - 2] Soutenir les déplacements des associations sportives des lycées publics et privés.	[II - 2] Aider au fonctionnement des « Centres de formation et d'entraînement des clubs phares » et au déploiement de leur politique de Responsabilité Sociétale des Organisations	[III - 2] Soutenir les télévisions locales pour la réalisation de captations sportives
	[I - 3] Contribuer au fonctionnement des Centres de Médecine du Sport	[II - 3] Aider au déplacement des clubs aux championnats de France de leur discipline	[III - 3] Organiser « Une année de Sport en Bretagne »
		[II - 4] Soutenir les structures fédérales relevant des filières d'accession des Plans de Performance Fédéraux	[III - 4] Aider au fonctionnement de l'équipe « Crazy esport Région Bretagne » et à la structuration de l'esport en Bretagne
		[II - 5] Aider les structures fédérales de disciplines olympiques relevant de la filière Excellence des Plans de Performance Fédéraux	[III - 5] Assurer la visibilité de la Région lors des manifestations sportives aidées
		[II - 6] Aider les sportives et les sportifs bretons de haut niveau, catégories « Relèves »	[III - 6] Déployer le plan régional JOP Paris 2024
		[II - 7] Soutenir le déploiement et le développement des actions de Sport Bretagne	
		[II - 8] Apporter une contribution à la filière course au large CRB-CMB	

Analyse des principales réalisations de l'année

En 2023, la Région a accompagné la vitalité retrouvée du sport en Bretagne après COVID, avec un budget en hausse inhérent à sa double volonté d'anticiper les Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) d'une part et de favoriser la réalisation d'actions en faveur d'un sport plus durable d'autre part.

→ La Région s'investit auprès des acteurs du sport dans la déclinaison opérationnelle de leur politique de Responsabilité Sociétale des Organisations (RSO)

Trois actions distinctes ont été déployées pour faire émerger des projets RSO, représentant une enveloppe totale de 673 000 € pour : les aides aux clubs, les subventions aux ligues (75 ligues concernées) et enfin l'aide au Comité Régional Olympique et Sportif de Bretagne (Cros) de Bretagne. Une enveloppe dédiée à l'accompagnement des organisateurs de manifestations sportives signataires de la charte « démarche Qualité ».

→ Les épreuves sportives retrouvent leur rythme de croisière

La Région a soutenu 134 manifestations en 2023 (+16% par rapport à 2022), dont un tiers de niveau international, représentant une enveloppe totale de 1 314 600 € (+ 27% par rapport à 2022).

→ La Région et les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024

Le plan régional Jeux Olympiques et Paralympiques, décidé en 2022, a été mis en œuvre en 2023 avec la déclinaison opérationnelle de ses deux volets. Pour le volet « externe », 42 sportives et sportifs en préparation aux JOP, dont 14 parasportifs et 28 valides, ont été soutenus. De plus, 75 ligues ont été accompagnées pour augmenter leur visibilité auprès des bretonnes et bretons et préparer l'héritage des JOP et favoriser l'effet positif sur le nombre de licenciés. Pour le volet « interne », environ 200 agent·es uniques, dont 89% de femmes, ont pris part à l'une des séances sportives offertes par la Région. Deux ateliers (« sport santé » et « sport et nutrition ») ont été organisés respectivement à Rennes et à l'antenne de Brest. Enfin, une opération de récupération d'équipements sportifs a été menée sur 5 sites différents de la Région à l'automne 2023 durant une semaine.

→ Vers une nouvelle gouvernance du sport

En mai 2023, le projet sportif territorial, résultat d'un an de concertation et d'échanges entre les acteurs du sport breton, a été adopté par la Conférence régionale du sport. Construit autour de trois chantiers prioritaires (sport inclusion et santé / modèle du club de demain / rayonnement du sport) et 17 engagements, il a permis d'enclencher la création de la conférence régionale des financeurs et le financement du premier contrat pluriannuel d'orientation et de financement validé par l'Agence nationale du sport en octobre 2023.

Indicateur N° 1 Compétitions sportives	2021	2022	2023	Cible
Nombre de compétitions sportives ayant bénéficié du partenariat de la Région	88	115	134	140



© Franck Bétermin

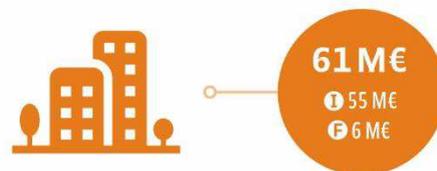
MISSION 4 COHÉSION TERRITORIALE ET SOCIALE

I. La stratégie régionale

// Les temps forts de l'année 2023

- **Jeunesse, égalité des droits et vie associative**

Le 7 avril 2023, la Région Bretagne a adopté le plan de refus de la misère et de lutte contre la précarité. Elle s'engage par ce plan à prendre sa part dans la lutte contre la pauvreté, sur son champ de responsabilité et entend ainsi renforcer sa mobilisation sur ses compétences et ses politiques publiques, en confortant leur dimension de solidarité et la prise en compte des enjeux de justice sociale.



- **Aménagement et cohésion territoriale**

L'actualité 2023 a été marquée par l'approbation de la nouvelle contractualisation régionale Bien Vivre partout en Bretagne 2023-2025 avec une enveloppe de 108 M€ et des objectifs clairement affichés sur les volets transitions, habitat et services de proximité 2023-2025 dans un cadre fixé de sobriété foncière.

Cette année a également été l'occasion du lancement et de l'élaboration de la modification n° 1 du Schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire (SRADDET) dans plusieurs domaines : logistique ; stratégie aéroportuaire régionale ; prévention et gestion des déchets ; objectifs énergétiques et climatiques ; gestion du trait de côte ; lutte contre l'artificialisation des sols.

Enfin en 2023, la Région Bretagne s'est engagée pour apporter des réponses à la crise sociale du logement et de l'habitat.

// Chiffres clés

108 M€

d'enveloppe Bien Vivre partout en Bretagne avec des dotations basées sur un indice de péréquation

23 000

logements neufs ou à mettre sur le marché pour couvrir les besoins de la Région Bretagne

+ 40 %

d'évolution des prix de l'immobilier en Bretagne sur les 5 dernières années

17 925 hectares

de consommation foncière entre 2011-2021 (soit la 3ème Région de métropole la plus artificialisée) ; une dynamique prise en compte dans la territorialisation des objectifs de réduction de la consommation foncière

80 000

associations actives en Bretagne

650 000

bénévoles sur l'ensemble du territoire

104 M€ de soutien de la Région Bretagne vers
2 600 associations

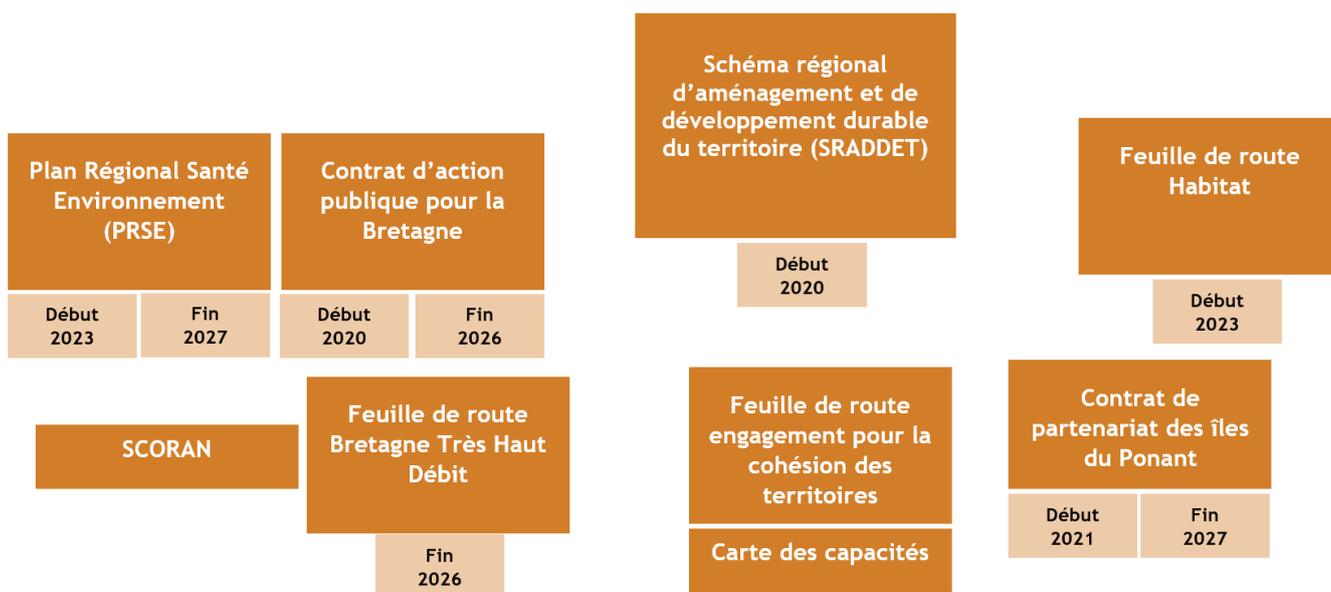
8 000 bénévoles formés via le dispositif Fonds pour le développement de la vie associative (FDVA 1)

// Les documents stratégiques cadres de la Mission 4

- Jeunesse, égalité des droits et vie associative



- Aménagement et cohésion territoriale



// Les actions régionales en faveur du développement durable



Cette roue des Objectifs de développement durable (ODD) propose une vue d'ensemble de la contribution de la Mission 4 - Cohésion territoriale et sociale, aux objectifs de développement durable en partant d'une analyse fine au niveau de chaque action budgétaire des différents programmes de la Mission.

// Les actions phares en faveur du développement durable en 2023



© Charles Crie

Jeunesse, égalité des droits et vie associative

- **Accompagner les intercommunalités à l'intégration de l'égalité femmes-hommes dans leurs politiques**



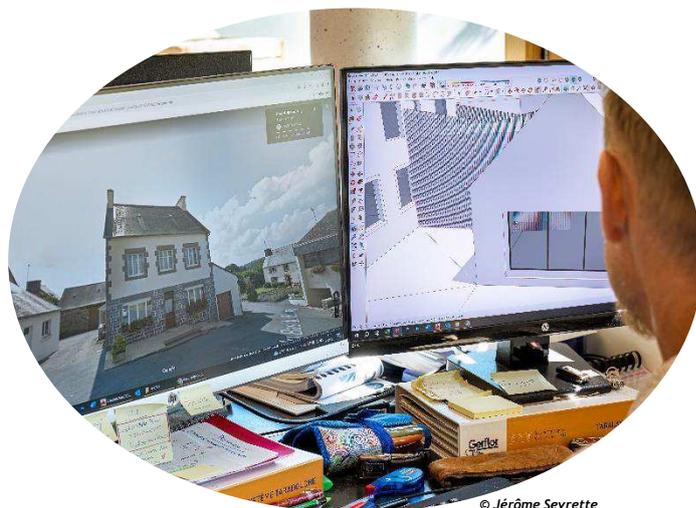
Dans le cadre de la démarche Collectiv'égalité, 8 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) ont bénéficié depuis 2021 d'un accompagnement pour intégrer l'égalité femmes hommes dans leurs compétences. Une boîte à outils a été élaborée et finalisée en 2023, afin de sensibiliser les intercommunalités à intégrer des objectifs de réduction de ces inégalités dans leurs politiques, de leur fournir contacts et ressources, de mutualiser les expériences et de faire réseau.

- **Mobiliser les jeunes autour des transitions**



Dans le cadre du plan breton de mobilisation pour les jeunes, la seconde édition de la journée régionale des jeunes pour les transitions a été organisée le 14 juin à Rennes par des jeunes en service civique sur des missions liées aux transitions écologiques.

Aménagement et cohésion territoriale



© Jérôme Sevette

- **Bien Vivre partout en Bretagne**



Le Conseil régional a approuvé en décembre 2020 son « engagement pour la cohésion des territoires », inscrit dans le prolongement de la Breizh COP, autour des valeurs de proximité, de sobriété et de solidarité

Ainsi, des conventions *Bien vivre partout en Bretagne 2023-2025*, bâties entre la Région et chacun des EPCI, apporteront à ces derniers la visibilité nécessaire à leur action. Chaque convention intercommunale se verra dotée

d'une enveloppe prévisionnelle. Ces moyens seront mis au service des objectifs partagés entre la Région et le territoire. *Bien vivre partout en Bretagne*, porte un niveau d'ambition à la hauteur des défis qui nous attendent. Sobriété foncière, sobriété énergétique, sobriété en matière de mobilisation des ressources naturelles et en particulier l'eau ; autant d'enjeux qui seront intégrés dans le dialogue avec les territoires pour le soutien à leurs projets, en tant que leviers d'atténuation, mais également d'adaptation au changement climatique. Ce dialogue accompagnera ainsi la trajectoire du Zéro Artificialisation Nette (ZAN) en Bretagne.

- **Modification n° 1 du SRADET**



Au terme de plusieurs mois de construction collective à travers la démarche de la Breizh COP, le SRADET a été adopté par le Conseil Régional en décembre 2020 et approuvé par arrêté préfectoral le 16 mars 2021. Depuis son adoption, des évolutions législatives et réglementaires, et notamment la loi portant lutte contre le dérèglement climatique et le renforcement de la résilience face à ses effets (dite loi Climat et résilience) d'août 2021, imposent une modification du schéma dans plusieurs domaines dont la prévention et la gestion des déchets, les objectifs énergétiques et climatiques ou la lutte contre l'artificialisation des sols par exemple. Sur ce dernier point, la loi implique de définir une trajectoire vers le ZAN, et il revient également au SRADET d'appliquer ces trajectoires de réduction de manière différenciée en fonction des territoires.

Pour la territorialisation de ces objectifs de réduction de la consommation foncière, la Région a réparti l'enveloppe territorialisée selon 4 principes :

- La prise en compte des efforts déjà consentis par les territoires
- Une définition d'une armature régionale permettant le rééquilibrage territorial
- La prise en compte des capacités d'accueil des territoires
- La prise en compte du potentiel mobilisable dans les espaces déjà consommés

- **Contribuer à répondre à la crise du logement**



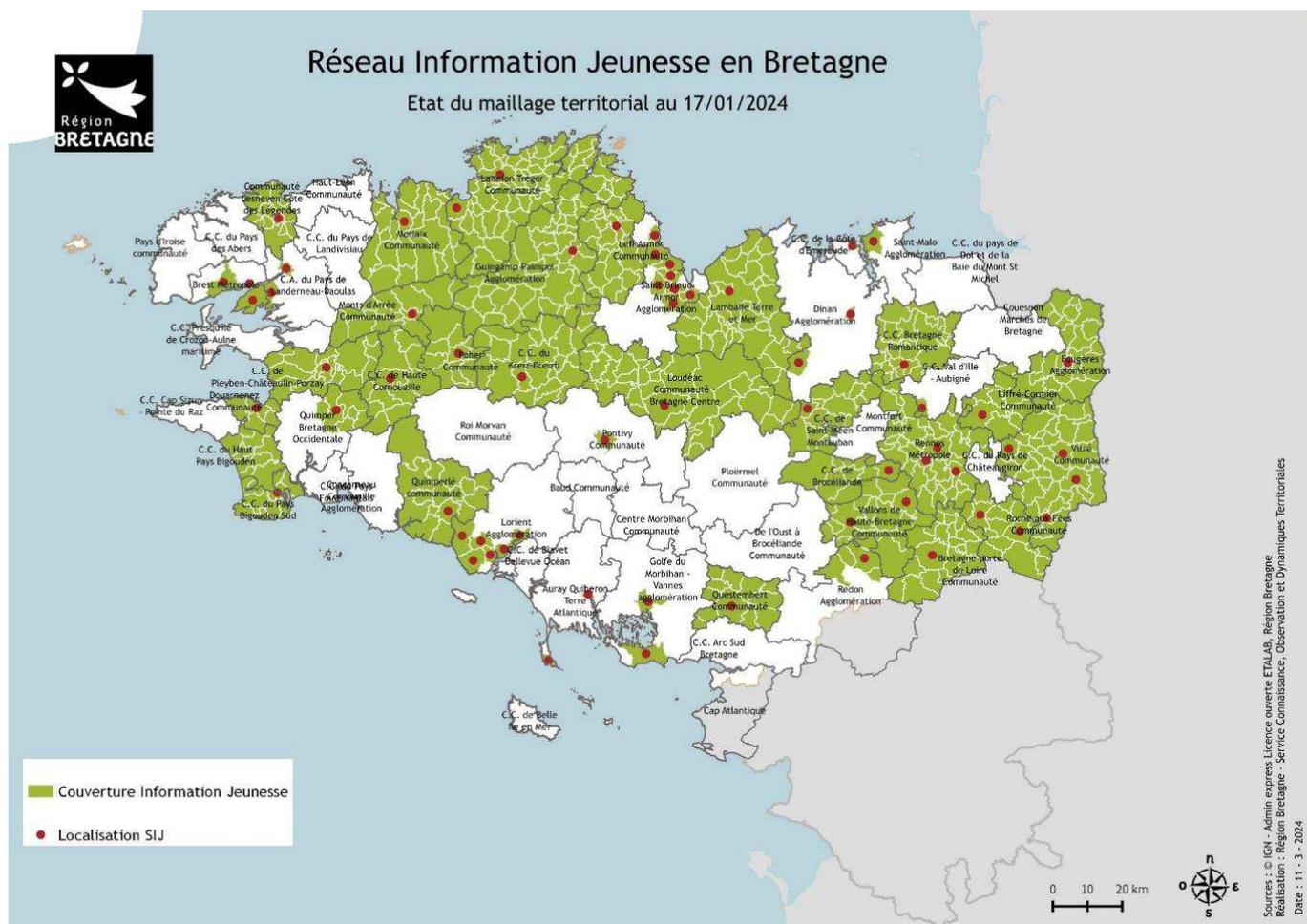
La tension actuelle sur le logement conduit de nombreux ménages à devoir renoncer à habiter près de leur lieu de travail, ce qui génère une forte croissance des besoins en mobilité ou à devoir habiter dans des logements moins onéreux et, souvent, peu qualitatifs. Cette situation, qui frappe donc en tout premier lieu les populations les plus modestes ou les plus fragiles (jeunes, travailleurs précaires, familles monoparentales) représente aujourd'hui l'une des plus grandes difficultés pour la société bretonne, à la fois du point de vue social (aggravation de la pauvreté, sentiment d'exclusion, ressentiment de la population envers les nouveaux arrivants) et économique. Dans ces conditions, la question pour le Conseil régional n'est plus de répondre à une difficulté conjoncturelle rencontrée par la population mais bien de participer à une réponse collective sur le logement et l'habitat.

Pour ce faire, la Région souhaite déployer la politique du logement et de l'habitat votée en session de décembre 2023 et déclinée sur 4 axes dont un sur la mobilisation du foncier pour concilier le développement de l'offre de logements et la sobriété foncière. A ce titre, une étude de préfiguration d'une foncière régionale sera lancée en 2024.

// L'approche territoriale de l'action régionale

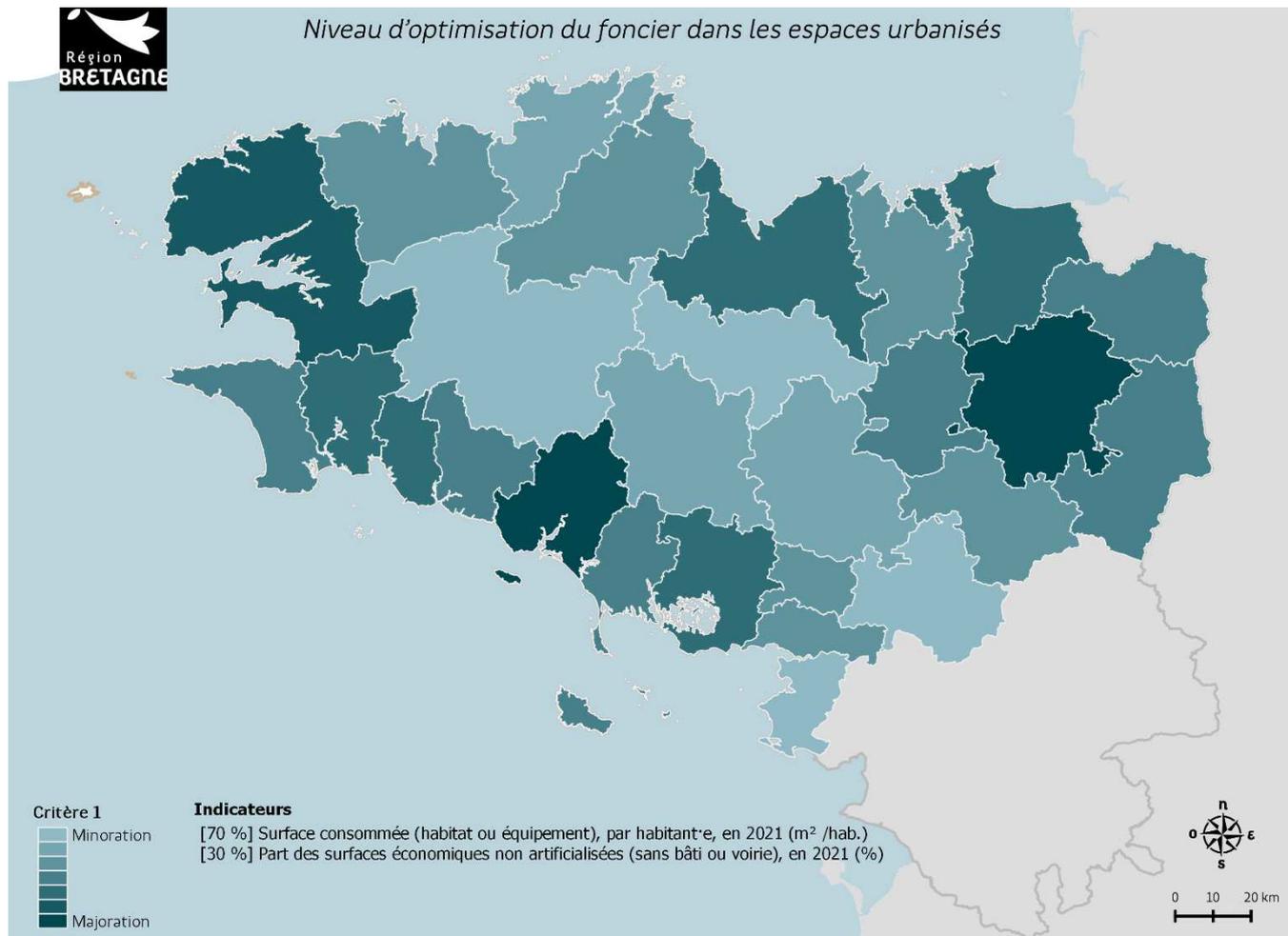
- Maillage territorial de l'information jeunesse à l'issue de 2023

La Région a pleinement pris en main en 2023 la délégation de compétences qui lui a été confiée par l'Etat en matière d'information jeunesse (IJ). Elle a notamment pour objectif de renforcer le déploiement territorial des acteurs de l'IJ à l'échelle régionale.



- Foncier

Dans le cadre du ZAN, la répartition des surfaces artificialisables en fonction des ressources et spécificités du territoire (eau, espaces naturels, surfaces agricoles, tension du marché, résidences secondaires) a été critérisée et territorialisée. La Région Bretagne a notamment pris en compte la sobriété foncière du territoire concerné (Scot) sur les dix dernières années passées, en lien avec le choix du SRADDET breton de garantir le rééquilibrage territorial des efforts de sobriété foncière et l'équité pour les territoires ayant déjà amorcé le changement du mode d'aménagement. Il est ainsi fait le choix de maximiser le critère 4 pour accompagner les territoires qui ont d'ores et déjà fourni des efforts en matière de densification et de réduction de la consommation des terres naturelles, agricoles ou forestières. Les scores des différents critères par Scot sont schématisés sur la carte ci-dessous. La réalisation a ainsi croisé les 8 critères pris en compte pour arriver à un scoring définissant le nombre d'hectares disponibles par territoires sur 2021-2031 .



// Zoom sur les quartiers prioritaires



La Bretagne recense 85 900 personnes en géographie prioritaire de la politique de la ville dans 32 quartiers prioritaires répartis dans 15 communes et 12 EPCI¹.

Contribuer à l'amélioration du cadre de vie et d'habitat des quartiers politique de la ville demeure un enjeu. C'est pourquoi, dans le cadre du **renouvellement urbain des quartiers**, la Région est signataire des conventions de renouvellement urbain avec un engagement renforcé sur les opérations du Nouveau programme national du renouvellement urbain (NPNRU) via les contrats métropolitains de Rennes (5M€) et de Brest (3M€). A ce titre a été soutenu en 2023, à hauteur de 1,25 M€, la construction de l'école Toni Morrison, projet de haute qualité environnementale, dans le Quartier de Maurepas à Rennes.

On peut noter également, le soutien apporté, au titre du contrat Métropolitain de Rennes, à la création de la Maison des Femmes, à hauteur de 300 k€.

Par ailleurs, la Région mobilise ses politiques de droit commun à différents titres. Ainsi, en 2023, a été soutenu pour un montant de 150 k€, dans le cadre de *Bien vivre partout en Bretagne 2022*, la construction de 65 logements sociaux sur la Zone d'aménagement concerté (ZAC) Lorette, contribuant ainsi à la reconstitution hors site des logements démolis sur les quartiers politique de la ville.

Des aides européennes au titre du FEDER ont également pu être apportées en 2023 sur des projets situés en quartiers prioritaires. Il en est ainsi par exemple du soutien de 26 638 € à Concarneau Cornouaille agglomération pour la création d'un Fab Lab dans le quartier de Kerandon à Concarneau.

¹ La géographie des quartiers prioritaires de la politique de la ville a été redéfinie depuis par l'Etat. Ainsi, la Bretagne compte depuis le 1^{er} janvier 2024 31 quartiers dits prioritaires.

Conformément à la feuille de route « Engagement pour la cohésion des territoires » approuvée en décembre 2020, elle a souhaité étendre son intervention aux 32 quartiers politique de la ville via l'appel à projet **Quartiers en Transitions** initié en 2021. Il vise à aménager les quartiers en :

- Favorisant la prise en compte des transitions climatiques, écologiques, énergétique, numérique et solidaire
- Mobilisant l'expertise citoyenne
- Accompagnant les projets locaux au service des habitant·es dans un enjeu de proximité et de co-construction avec les usager·ères et les acteur·trices locaux·ales des quartiers.

Cet appel à projets a permis, en 2023, de retenir 13 projets, pour un montant prévisionnel de soutien de 1,78 M€ (10 subventions votées par la Commission permanente courant 2023 pour un montant de 1,5 M€, les autres décisions intervenant au terme de l'instruction des dossiers). Parmi-eux, la création d'un centre de santé dans le quartier de Kerihouais à Hennebont par l'association Stetho'Scop, qui a bénéficié d'une aide de 300 000 € complétée par un soutien de 219 701 € au titre de *Bien vivre partout en Bretagne*.

L'appel à projets a été reconduit, en juillet 2023, pour une durée d'un an. Quatre premières opérations ont été retenues :

- Réhabilitation de 130 logements sociaux situés Bois du Château à Lorient par Morbihan Habitat
- Réhabilitation de 36 logements, Place de la Cité à Saint-Brieuc par Terre d'Armor Habitat
- Création d'un espace mobile éducatif et écologique « L'Atelier des Transitions » à Villejean - Square de Guyenne par l'association Lamas Production
- Réhabilitation de 332 logements sociaux situés sur le quartier Alsace Poitou à Saint-Malo et des abords de la résidence par Emeraude Habitation

La Région a poursuivi son partenariat avec **RésO Villes**, centre de ressources politique de la ville pour la Bretagne et les Pays de la Loire, qui assure 3 missions principales :

- Contribuer à l'animation technique des réseaux d'acteur·trices en proximité, particulièrement le réseau des équipes projet de la politique ville ;
- Faciliter la montée en compétences des acteur·trices concourant, par l'exercice de leurs missions, à l'égalité des territoires dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville ;
- Capitaliser et diffuser des connaissances, des enseignements issus d'expérimentations.

Le bilan 2023 de l'association montre une mobilisation importante des différents partenaires de la politique de la ville en Bretagne.

Favoriser le bien-être et la santé mentale des jeunes : les propositions du CESER



Il faut toute une région pour favoriser le bien-être des jeunes en Bretagne
Promouvoir la santé mentale avec elles et avec eux



Fabienne COLAS et Mireille MASSOT

CESER
Conseil économique, social et environnemental régional



Les jeunes ont été les plus touchés par les conséquences psychiques de la pandémie de Covid-19. Alors que

les crises globales se succèdent, les trois quarts des jeunes en France pensent que « le futur est effrayant ». En s'appuyant sur de nombreuses recherches et auditions, le CESER appelle les acteur·trices public·ques et la société à se mobiliser pour promouvoir la santé mentale des jeunes en relevant quatre défis.

- Un défi culturel : changer de regard sur la santé mentale pour qu'elle ne soit plus perçue comme une notion anxiogène et stigmatisante. D'après la définition de l'OMS, la santé mentale est « un état de bien-être dans lequel une personne peut se réaliser, surmonter les tensions normales de la vie, accomplir un travail productif et contribuer à la vie de sa communauté ». Selon cette approche globale et positive, la santé mentale ne se réduit pas à la maladie mentale, elle renvoie d'abord au bien-être individuel et collectif. Elle est l'affaire de tou·tes.
- Un défi scientifique : mieux connaître et suivre la santé mentale des jeunes. Les données régionales restent partielles, éclatées et insuffisamment actualisées. La commande publique en ce domaine semble inconstante, voire défaillante. Le suivi n'en est que plus difficile et la réactivité de l'action publique plus improbable, ce qui ne laisse pas d'étonner dans une région où le suicide est la 2^e cause de décès chez les 15-24 ans. Une meilleure connaissance et un suivi plus régulier de la santé mentale représentent un défi scientifique majeur et urgent à relever. La Bretagne dispose de toute l'expertise scientifique nécessaire pour y arriver.

- Un défi de santé publique : promouvoir la santé mentale des jeunes en agissant sur l'ensemble des facteurs individuels, sociaux et environnementaux qui l'influencent. La jeunesse est une période d'évolutions et parfois de bouleversements physiques, psychiques, identitaires et sociaux. Dans ce processus, la santé mentale peut être consolidée ou fragilisée, parfois durablement. La jeunesse représente donc un enjeu majeur pour la construction du capital santé des jeunes et des adultes qu'ils-elles deviendront. Or, les travaux scientifiques montrent que depuis le début de la pandémie, la santé mentale des jeunes a été fortement éprouvée, notamment celle des adolescentes et des jeunes femmes. Et la crise de l'offre de soins, aiguë en psychiatrie, est encore plus criante en pédopsychiatrie. Résoudre cette crise est urgent et relève d'abord de la responsabilité de l'Etat. Néanmoins, ce contexte exige aussi d'agir de manière complémentaire et non substitutive, pour développer la promotion de la santé mentale dans tous les territoires. Aucun maillon de la chaîne promotion-prévention-soin-rétablissement ne doit être négligé, ni aucun des facteurs influençant le bien-être des jeunes. C'est encore plus nécessaire pour réduire, le plus en amont possible et dès le plus jeune âge, les inégalités de santé.
- Un défi politique et sociétal : faire de la santé mentale des jeunes une grande priorité régionale, en y associant les jeunes. Toutes les politiques publiques peuvent être interrogées et (re)pensées au prisme du bien-être des jeunes. Le Conseil régional, chef de file des politiques de jeunesse et compétent pour concourir au développement sanitaire et à la promotion de la santé en région, peut jouer un rôle d'entraînement en ce domaine.

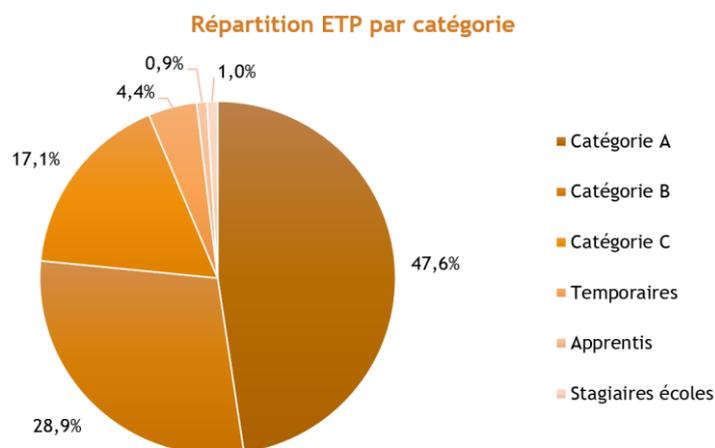
Le CESER y contribue à sa mesure, avec ce rapport qui a fait l'objet de nombreuses présentations, dont un forum public organisé durant les Semaines d'information sur la santé mentale et qui a réuni plus de 180 acteur·trices de différents horizons, dont des membres du Conseil régional des jeunes, lycéen·nes et apprenti·es et des étudiant·es.

Découvrir le rapport :
<https://ceser.bretagne.bzh/publications/il-faut-toute-une-region-pour-favoriser-le-bien-etre-des-jeunes-en-bretagne/>

II. Leviers d'action et modalités de mise en œuvre

// Moyens humains

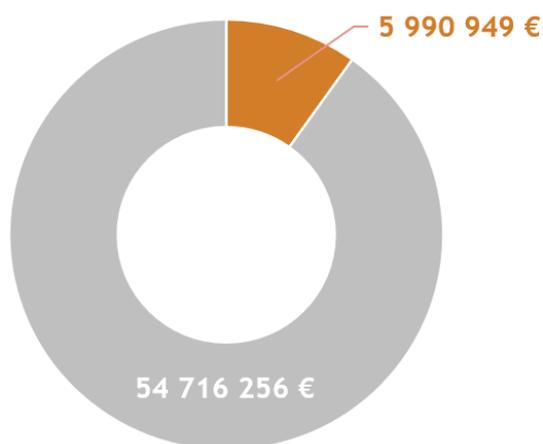
Mission 4 - Cohésion sociale et territoriale		
Équivalent temps plein (ETP) et masse salariale	2023	dont agents territorialisés
Catégorie A	31,2	14,6
Catégorie B	18,9	-
Catégorie C	11,2	4,7
Temporaires	2,9	0,8
Apprentis	0,6	-
Stagiaires écoles	0,6	-
Total ETP	65,5	20,2
Total Masse salariale	3 480 465 €	



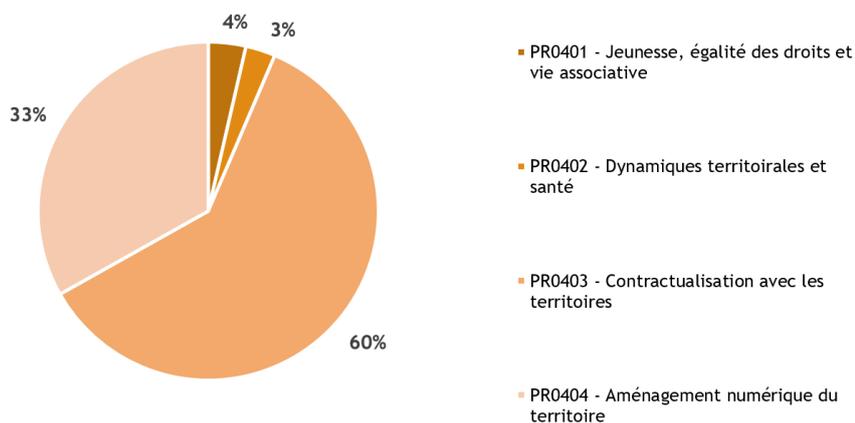
// Répartition des dépenses

Les dépenses

- Fonctionnement (CP mandatés)
- Investissement (CP mandatés)



Répartition des dépenses de la Mission 4 par programme [Total des CP mandatés en I et F]



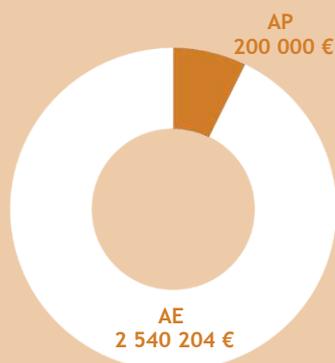
Un taux de réalisation de **86 %** en fonctionnement et de **99 %** en investissement

> Dépenses par programme

Mission 4 - Cohésion territoriale et sociale			
	CP votés en 2023	CP mandatés en 2023	Taux de réalisation
PR0401 - Jeunesse, égalité des droits et vie associative	2 394 975 €	2 167 455 €	91%
Fonctionnement	2 194 975 €	1 967 455 €	90%
Investissement	200 000 €	200 000 €	100%
PR0402 - Dynamiques territoriales et santé	2 230 500 €	1 715 927 €	77%
Fonctionnement	1 900 500 €	1 710 936 €	90%
Investissement	330 000 €	4 991 €	2%
PR0403 - Contractualisation avec les territoires	36 928 921 €	36 685 427 €	99%
Fonctionnement	995 582 €	965 396 €	97%
Investissement	35 933 338 €	35 720 031 €	99%
PR0404 - Aménagement numérique du territoire	20 828 679 €	20 138 396 €	97%
Fonctionnement	1 907 018 €	1 347 161 €	71%
Investissement	18 921 662 €	18 791 235 €	99%
Dépenses totales de la Mission (I et F)	62 383 075 €	60 707 205 €	97%
Total Fonctionnement	6 998 075 €	5 990 949 €	86%
Total Investissement	55 385 000 €	54 716 256 €	99%

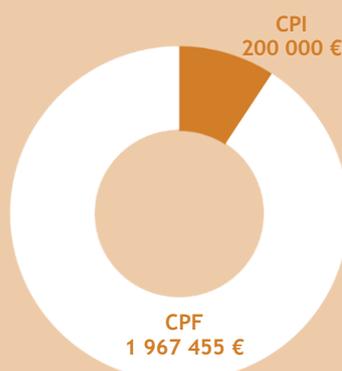
Programme 401

Les Affectations



Un taux d'affectation de 97,9 % en fonctionnement et de 100 % en investissement

Les Dépenses



Un taux de réalisation de 89,6 % en fonctionnement et de 100 % en investissement

Jeunesse, égalité des droits et vie associative

Objectifs et actions du programme

Objectifs

1 Agir avec et pour les jeunes

2 Déployer l'égalité femmes.hommes

3 Refuser la misère et la précarité

4 Soutenir la vitalité associative dans les territoires

Analyse des principales réalisations de l'année

Dans le cadre de ce programme, la Région a contribué, en complémentarité et en articulation avec toutes les politiques régionales, à répondre aux aspirations d'émancipation des plus jeunes, à agir pour l'égalité intégrée des droits entre les femmes et les hommes, à refuser la précarité et à accompagner la vitalité associative.

→ Agir avec et pour les jeunes

En 2023, la Région a poursuivi son engagement dans le copilotage du Plan breton de mobilisation pour les jeunes, en accompagnant l'organisation d'événements régionaux fédérateurs. L'appropriation par la Région de son rôle de chef de file en matière de politique jeunesse a également fait l'objet d'un travail approfondi en lien étroit avec les intercommunalités et conseils départementaux. 10 mouvements régionaux de jeunesse et d'éducation populaire, ainsi que leur tête de réseau - le Comité régional des associations de jeunesse et d'éducation populaire (CRAJEP) - ont également été bénéficiaires d'un appui de la Région.

Le soutien de la Région aux Points accueil écoute jeunes (PAEJ) a été renouvelé en 2023 afin que les jeunes puissent trouver des lieux d'accueil en proximité. Au cours de l'année, 2 nouveaux PAEJ ont été créés, à Dinan et à Loudéac, et plus de 5 600 jeunes ont été accueilli.es par les 19 PAEJ bretons.

La Région s'est emparée pleinement de sa délégation de compétence en matière d'information jeunesse. 105 220 jeunes ont bénéficié des services du réseau Info Jeunes breton au cours de l'année. 6 structures ont été re-labellisées en 2023 et 2 ont été labellisées pour la première fois : la Structure Information Jeunesse (Sij) des Monts d'Arrée et la Sij du Kreiz Breizh.

→ Œuvrer pour l'égalité des droits en commençant par l'égalité f-h

Les soutiens accordés par la politique régionale d'égalité des droits entre les femmes et les hommes témoignent, en 2023, d'une nette augmentation d'initiatives soutenues dans le domaine culturel - 9 projets sur 29 soutiens apportés - qui résulte à la fois d'une plus grande intolérance des partenaires de ce secteur à ces inégalités et de leur meilleure appropriation du sujet.

Les actions destinées à la sensibilisation diminuent au profit de projets plus ciblés : à ce titre, on peut noter de nouveaux soutiens au secteur de l'économie sociale et solidaire (Ess) pour promouvoir l'égalité professionnelle en ruralité ou soutenir les femmes dans leur pouvoir d'agir. Enfin, les soutiens à la lutte contre les violences

sexistes, sexuelles et conjugales augmentent légèrement. L'effet levier d'un soutien Egalité femmes.hommes en complément de celui d'autres compétences régionales, est toujours recherché.

→ Refuser la misère et la précarité

En avril 2023, la Région Bretagne a adopté son plan de « Refus de la misère et de la précarité ». Lors de cette première année de mise en œuvre, la Région a soutenu prioritairement les actions visant à lutter contre la précarité alimentaire dans un contexte de forte augmentation du nombre de personnes accueillies dans les points de distribution. Un budget de 398 000 € a été consacré dans le cadre notamment de la convention d'appui Etat/Région à la lutte contre la précarité. Par ailleurs, la Région et le Commissariat à la lutte contre la pauvreté ont réuni à trois reprises en 2023 les principaux réseaux de l'aide alimentaire, rencontres propices à la mise en place d'initiatives innovantes.

→ Soutenir la vitalité associative dans les territoires

Plusieurs axes de soutien à la vie associative ont été mis en œuvre :

- Le soutien à la montée en compétence des bénévoles *via* l'appel à projet formation des bénévoles, géré en délégation de compétence de l'Etat : 183 associations ont été accompagnées, soit environ 8000 bénévoles.
- La reconnaissance de l'engagement associatif des bénévoles au travers d'une aide au transport pour les bénévoles récemment élus. 78 bénévoles en ont bénéficié en 2023.
- La poursuite du déploiement du réseau « Guid'Asso », en partenariat avec l'Etat et le Mouvement associatif de Bretagne, pour simplifier le parcours d'appui des associations et trouver le bon interlocuteur en proximité.

Programme 402

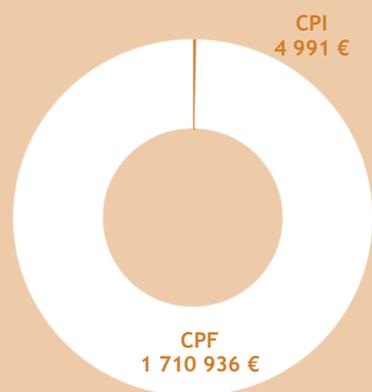
Dynamiques territoriales et santé

Les Affectations



Un taux d'affectation de 78,5 % en fonctionnement et de 57,3 % en investissement

Les Dépenses



Un taux de réalisation de 90 % en fonctionnement et de 1,5 % en investissement

Objectifs et actions du programme

Objectifs

- 1 Améliorer la connaissance des territoires
- 2 Œuvrer au développement équilibré et durable de la Bretagne
- 3 Favoriser les capacités d'innovation territoriale et le partage des bonnes pratiques
- 4 Permettre à chacun·e de se loger
- 5 Développer une stratégie globale de santé dans toute la Bretagne

Analyse des principales réalisations de l'année

Engagée dans la Breizh COP, la Région Bretagne au titre de sa politique d'aménagement équilibré et solidaire du territoire a conduit ses actions en visant notamment l'anticipation des dynamiques bretonnes avec le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) et l'amélioration de la qualité de vie et d'habiter des Bretonnes et des Bretons.

Le taux d'affectation en fonctionnement de 78,5% s'explique par des actions non réalisées notamment dans l'attente du vote de la Feuille de route Habitat intervenue fin 2023. Par ailleurs, sur les crédits d'investissement, le très faible taux de réalisation, s'explique par l'abandon du projet d'abondement du fonds friches. Le taux d'affectation en investissement (57,3%) est lié à une mobilisation moins importante que prévue sur le dispositif *BoosTer Santé*.

→ Mieux connaître les territoires pour mieux agir et territorialiser l'action régionale



L'année 2023 a consacré la territorialisation des objectifs de sobriété foncière pour répondre aux objectifs du Zéro artificialisation nette (ZAN), en étroite concertation et collaboration avec la Conférence des schémas de cohérence territoriale (SCoT) et sur l'ensemble du territoire régional, à l'échelle de ces derniers. Une première modification du SRADDET a été élaborée. Enfin, la mobilisation des territoires, de la Région et des services de l'Etat ont permis la constitution de la Conférence Régionale de Gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols. Enfin, la production de connaissances dédiée à l'évolution des territoires bretons a notamment concerné un outil d'analyse de la consommation foncière, le Mode d'Occupation du Sol, en étroite partenariat avec les Agences d'urbanisme de Bretagne et la plateforme GéoBretagne.

→ Développer des leviers d'actions et outils de mise en œuvre de la Breizh COP pour accompagner les territoires



En 2023, l'Etat, la Région, la Banque des Territoires et l'Etablissement public foncier (EPF) Bretagne ont organisé 6 webinaires « Les territoires innovent » pour diffuser une culture de sobriété foncière et d'aménagement durable auprès des collectivités bretonnes, réunissant 1938 inscriptions cumulées. Les élu·es et technicien·nes des communes et EPCI représentaient 65 % du public.

→ Contribuer à permettre à chacun·e de se loger

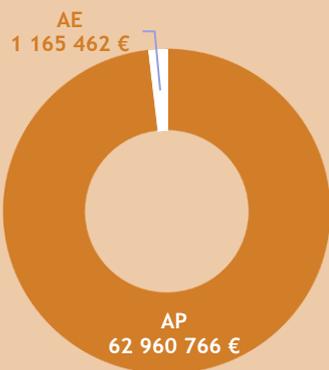
Face à une crise du logement sans précédent, la feuille de route Habitat, document à vocation stratégique, fédérant les acteurs du logement en région Bretagne, a été votée en décembre 2023, après une année d'élaboration et de concertation avec l'ensemble des parties prenantes. Elle s'appuie notamment sur une étude visant à identifier les leviers et outils mobilisables par la Région Bretagne pour favoriser le développement d'une offre de logements abordables en Bretagne. Suite à la validation de cette feuille de route, trois études structurantes ont été lancées (étude de préfiguration d'une Foncière de portage foncier à long terme, étude pour identifier les leviers visant à développer une offre de logements supplémentaires à destination des actif·ves et apprenant·es en Bretagne, étude de préfiguration d'une société de tiers financement sur la rénovation énergétique).

→ Contribuer à permettre aux breton·nes et aux territoires de renforcer leur capacité à agir sur la santé

Les principaux éléments à souligner sont l'élaboration du Projet Régional de Santé 3 (2023 -2028) par l'Agence régionale de santé, l'adoption du Plan régional Santé Environnement 4 (2023-2027) copiloté par l'Etat, l'ARS et la Région, et l'accompagnement au démarrage de 4 centres de santé au titre du dispositif *BoosTer Santé* (soutien de 130 000 € en fonctionnement et 17 200 euros en investissement).

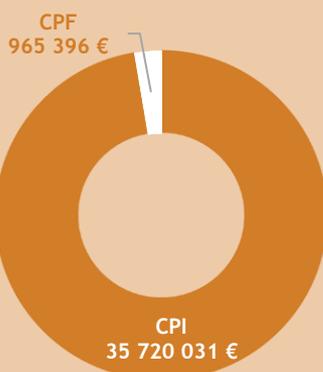
Programme 403

Les Affectations



Un taux d'affectation de 80,4 % en fonctionnement et de 53,8 % en investissement

Les Dépenses



Un taux de réalisation de 97 % en fonctionnement et de 99,4 % en investissement

Contractualisation avec les territoires

Objectifs et actions du programme

Objectifs

1 Soutenir l'ingénierie stratégique et l'expertise citoyenne

2 Bien Vivre partout en Bretagne

3 Accompagner les quartiers de la politique de la ville dans les transitions

4 Engager les îles dans les transitions

Analyse des principales réalisations de l'année

Le programme 403 porte des engagements pluriannuels inscrits pour la plupart dans le volet territorial du CPER (Bien Vivre partout en Bretagne, contrat en faveur des îles, dotations métropolitaines, soutien aux projets des Quartiers prioritaires de la politique de la ville). Une nouvelle autorisation de programme pluriannuelle a été ouverte en 2021 pour honorer ces engagements, et les taux d'affectation sont donc à considérer sous cet angle.

→ Soutenir l'ingénierie stratégique et l'expertise citoyenne

14 conseils de développement ont été aidés dans leur fonctionnement, à un niveau différencié selon les capacités du territoire sur lequel ils agissent (total de 387 000 €).

→ Mettre en œuvre un nouveau conventionnement à l'échelle des territoires intercommunaux

Le dispositif « Bien Vivre Partout en Bretagne » a été conforté en évoluant vers un cadre pluriannuel, à travers des conventions bâties avec les EPCI pour la période 2023-2025, auxquelles la Région s'est engagée à consacrer 108 M€. L'année 2023 a permis de bâtir cette politique et d'engager la négociation des conventions avec chacun des EPCI. Dans le même temps la mise en œuvre des dispositifs Bien vivre précédents s'est poursuivie (voir indicateur 1 ci-dessous).

→ Soutenir les projets métropolitains

L'engagement financier régional en faveur des projets métropolitains est inscrit dans les deux contrats métropolitains 2021-2027. Il porte, pour Brest Métropole, sur un montant de 13,92 M€ auxquels s'ajoutent 3 M€ au titre du renouvellement urbain (quartiers ANRU) et pour Rennes Métropole, de 20,96 M€ auxquels s'ajoutent 5 M€ au bénéfice des quartiers ANRU. Jusqu'à fin 2023, 24 projets ont ainsi été soutenus sur les deux territoires pour plus de 11 M€.

→ Accompagner les quartiers de la politique de la ville

10 projets ont été soutenus au titre du dispositif Quartiers en transition 2022. Dans le même temps une troisième édition du dispositif a été lancée, qui aboutira en 2024.

→ Engager les îles dans les transitions

Le Contrat de partenariat 2021-2027 État / Région Bretagne / Département des Côtes d'Armor / Département du Finistère / Association des Îles du Ponant a été signé le 10 février 2023. Il formalise un engagement régional de 6 M€ sur la période 2021-2027, renouvelant un soutien affirmé aux îles depuis plusieurs années. Jusqu'à fin 2023, 19 projets ont ainsi été soutenus pour plus d'1 M€.

Indicateur N° 1 - mise en œuvre du dispositif Bien vivre partout en Bretagne	Cumul au 31/12/2022	Cumul au 31/12/2023	Cumul au 31/12/2025	Cumul au 31/12/2027	Cible
Nombre de projets soutenus	262	618			
Montant voté	19 M€	48 M€			215 M€

Indicateur N° 2- Mobilisation du dispositif Quartiers en transition	Cumul 31/12/2022	Cumul 31/12/2023	Cible 31/12/2027
Nombre d'opérations ayant fait l'objet d'une aide votée en CP	5	15	
Montant total des aides régionales votées en CP	1,3 M€	2,9 M€	16 M€
Nombre de quartiers prioritaires concernés par une subvention	3	11	

Programme 404

Aménagement numérique du territoire



Objectifs et actions du programme

Objectifs

1 Promouvoir un numérique responsable

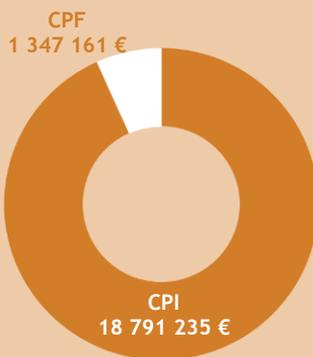
2 Développer du Réseau Ultra Haut Débit en Bretagne

Les Affectations



Un taux d'affectation de 83,5 % en fonctionnement et de 65,1 % en investissement

Les Dépenses



Un taux de réalisation de 70,6 % en fonctionnement et de 99,3 % en investissement

Analyse des principales réalisations de l'année

La feuille de route en faveur de stratégies numériques responsables de la Région Bretagne, approuvée lors de la session de février 2020, pose clairement les enjeux des usages du numérique, accélérés par la crise du COVID. Lancé en 2016, le programme « Bretagne Très haut débit » vise à raccorder 100 % du territoire breton à la fibre optique. La totalité du territoire breton sera couvert par la fibre optique en 2026.

Le montant de la participation de la Région Bretagne s'élève à 267 M€. Le solde de la phase 2 à réaliser fin 2023 est de 87 M€ (voir ci-dessous).

→ Déploiement du Très Haut Débit en Bretagne

Le léger retard dans les livraisons des dernières prises de la phase 2 est imputable à la tempête de novembre 2023 et ses conséquences sur les infrastructures de télécommunication. Le prestataire régional a pu intégrer cette contrainte et donc reporter provisoirement son action sur la phase 3 pour ne pas perdre de temps sur le planning global de BTHD. Finalement, il a livré 496 023 prises raccordables en 2023 (+ 280 000 en 2022) pour un total de 675 000 prises construites. Sur la phase 3, le prestataire régional garde la cadence et confirme une fin de déploiements en 2026 (soit finalement 1 470 000 locaux à raccorder).

→ Développement du Réseau Ultra Haut Débit en Bretagne

Le Réseau Ultra Haut Débit (Ruhd) résulte d'une démarche volontariste de raccordement des principaux sites d'enseignement supérieur et de recherche bretons au réseau national Renater. S'agissant du Ruhd, en plus des établissements d'enseignement supérieur, des collectivités locales et des opérateurs locaux sont déjà utilisateurs du réseau, l'objectif étant d'ouvrir commercialement celui-ci à d'autres acteurs.

Ces besoins nécessitent un travail sur la desserte de nouveaux sites, tels Pontivy, Lorient, Saint-Brieuc. Ainsi l'axe Lorient-Pontivy-Saint-Brieuc viendra étendre le réseau Ruhd et offrira de nouvelles opportunités tout en renforçant la sécurité et la redondance de la boucle optique. Les coûts relatifs à la location fibre longue durée (15 ans) s'élèvent à 1,3 M€ financés dans le cadre du fonds de sécurisation.

En 2023, le bouclage entre Pontivy et Saint Brieuc, une antenne vers la Zoopôle de Ploufragan, un lien entre l'université de Rennes 1 et B-Com ainsi que Cogent à Rennes

ont été réalisés.

Indicateur N° 1 - BTHD	2021	2022	2023	Cible
Nombre de prises livrées et raccordables en cumulé	92 000	217 048	496 023	1 470 000



© Jérôme Savin

MISSION 5
**DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE, AGRICOLE
ET MARITIME**

I. La stratégie régionale

// Les temps forts de l'année 2023

- **La politique économique**

Dans le cadre de la reconfiguration de *Breizh Fab*, avant de pouvoir intégrer une action collective ou solliciter un accompagnement individuel, depuis 2023 il est désormais obligatoire de passer par un état des lieux de 2 jours de l'entreprise en matière de transition environnementale et de décarbonation. Par la suite dans le cadre des Défis qui peuvent être financés cohabitent des Défis Compétitivité et Transitions qui pour cette dernière concerne l'environnement, le numérique et l'organisation.



- **La politique agricole**

La Région souhaite mettre en valeur les actions des agriculteur·trices breton·nes en faveur de la transition agroécologique. Ainsi, 2023 a été l'année de la mise en place des contrats de transitions agroécologiques, qui permettent de valoriser les engagements des exploitant·es agricoles breton·nes et leurs donnent accès à certains soutiens régionaux, notamment le programme AGRI Invest. Il s'agit d'engagement systémiques (agriculture biologique, MAEC) ou d'autres actions en faveur de la biodiversité, de l'eau, du climat. 88 contrats de transition agro écologiques ont été validés en 2023 avec un démarrage du téléservice en novembre.

- **La politique numérique**

En janvier 2022, la Région Bretagne est devenue la première Région de France et la deuxième collectivité à obtenir le label Numérique responsable créé par l'Institut du Numérique Responsable. En 2023, les travaux ont continué et abouti à une confirmation de la labellisation à mi-parcours.

- **La politique portuaire**

En 2023, la Région a adopté sa nouvelle stratégie portuaire régionale, qui fixe les objectifs majeurs en matière de gouvernance, de transitions et de développement portuaires pour les 10 ans à venir.

En matière de soutien aux investissements, le projet de développement des Energies marines renouvelables (EMR) sur le port de Brest est entré dans sa phase finale avec le lancement du dernier lot de travaux, tandis que le projet du Terminal du Naye de Saint-Malo a engagé le franchissement des étapes réglementaires en matière d'environnement et d'urbanisme et la finalisation de la concertation publique.

La Région a poursuivi son soutien à l'investissement sur l'ensemble de ses ports, notamment aux ports de pêche et aux ports polyvalents, dont ceux assurant la continuité territoriale via la desserte des îles.

- **La politique maritime**

La Politique régionale mer et littoral (PRML) adoptée en 2023 constitue un cadre engagé en faveur des transitions du secteur maritime. Elle s'articule autour de trois grandes priorités clairement affirmées : Renforcer l'économie maritime, en s'appuyant sur ses filières d'excellence, créatrice d'activités et d'emploi et au service des transitions écologiques ; Garantir des écosystèmes côtiers et des territoires maritimes performants et résilients ; Faire de la mer un vecteur de rayonnement à l'international et un vecteur d'identité et de bien être pour les bretonnes et les bretons. Il s'agit d'une politique intégratrice, qui donne à voir l'ensemble des politiques menées par la collectivité dans le domaine maritime. Elle s'articule étroitement avec la Stratégie régionale des transitions économique et sociale (SRTES), ainsi qu'avec le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET).

La Bretagne dispose d'atouts importants pour faire de la mer un levier important de la transition écologique de notre société. La SRTES permet ainsi à la Région Bretagne de saisir cette opportunité en développant une industrie maritime autour des énergies marines renouvelables et du « navire du futur » avec l'hydrogène vert et la propulsion vélique.

L'année 2023 a également vu l'adoption de la première des feuilles de route venant décliner la PRML portant sur le transport vélique. Les transitions maritimes sont au cœur des priorités de la PRML et sont l'objet de la feuille de route pour le développement de la propulsion vélique. Celle-ci contribuera à la réduction des Gaz à effet de serre (GES) du transport de marchandises en Bretagne et à faire de la propulsion par le vent une nouvelle filière de l'économie bleue, créatrice d'emplois en Bretagne.

2023 a par ailleurs été une année charnière pour les fonds européens, avec la fin de la programmation du Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP) et la programmation des premiers dossiers dans le cadre du Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture (FEAMPA), dont les mesures régionales

sont dotées de 58,2 M€ en Bretagne, et de 15M€ concernant le Guichet National Innovation. Les dossiers d'innovation, qu'ils émarginent à la mesure régionale ou au guichet innovation nationale, ont en grande majorité pour objectif de soutenir les transitions des filières, qu'il s'agisse d'évolution vers des pratiques moins impactantes ou d'adaptation aux conditions du milieu. Les fonds FEAMP et FEAMPA forment le principal soutien économique aux filières halieutiques.

// Chiffres clés

+16 300

nombre d'emplois salariés en plus en Bretagne en 2023, +1,2% en 1 an soit la plus grosse progression pour une région métropolitaine française sur l'année

233 000 ha

de surface agricole engagée en MAEC et en bio (conversion ou maintien) en 2022

165

entreprises bretonnes concernent plus de 60 secteurs d'activités dans les énergies marines renouvelables

18%

des bretonnes considérées comme "éloignées du numérique" c'est-à-dire peu équipés, peu connectés et/ou moins expérimentés

// Les documents stratégiques cadres de la Mission 5

- Politique économique

Schéma régional des transitions économiques et sociales

Stratégie régionale de l'économie sociale et solidaire

Stratégie régionale de recherche et d'innovation - Smart specialisation strategy - 2021-2027

- Politique agricole

Stratégie régionale pour l'installation et la transmission en agriculture

Orientations agricoles de la Région Bretagne

Plan Breton pour l'arbre

Plan bio : accompagner les producteurs et filières bio bretons

Plan d'actions en faveur de l'attractivité des lycées agricoles publics

- Politique numérique

Feuille de route Cybersécurité - Coopérer pour fédérer l'écosystème breton de la cybersécurité

Feuille de route numérique responsable et inclusif

- Politique portuaire et maritime

Politique régionale mer et littoral

Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires

Schéma régional des transitions économiques et sociales

Stratégie portuaire régionale 2023-2033

Orientations pour l'adaptation des territoires au recul du trait de côte

Feuille de route halieutique bretonne

Feuille de route transport maritime propulsé par le vent

// Les actions régionales en faveur du développement durable



Cette roue des Objectifs de développement durable (ODD) propose une vue d'ensemble de la contribution de la Mission 5 - Développement économique, agricole et maritime, aux objectifs de développement durable en partant d'une analyse fine au niveau de chaque action budgétaire des différents programmes de la Mission.

// Les actions phares en faveur du développement durable en 2023



© Fanch Galivel

Economie sociale et solidaire

- **Mise en place d'un nouveau dispositif de soutien à l'Économie sociale et solidaire (ESS)**



Plaçant l'utilité sociétale (sociale et environnementale) au cœur de leurs préoccupations, les acteur-trices de l'ESS sont naturellement des parties prenantes importantes des transitions. La Région a mis en place un nouveau dispositif de soutien au démarrage des projets d'ESS en juillet 2023. Il a permis d'accompagner 12 projets dont 7 relevant de l'économie circulaire (activités dans le domaine du jouet, du textile, de la construction).

- **Organisation de journées de réflexion sur l'économie maritime et l'alimentation durable**



La Région a missionné la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire (CRESS) pour organiser des journées de réflexion sur la contribution de l'ESS aux transitions dans l'économie maritime et l'alimentation durable. Deux évènements ont été organisés respectivement le 3 février 2023 et le 4 octobre 2023. L'objectif est d'identifier les acteur-trices de l'ESS mobilisés dans les transitions sur ces secteurs d'activités et d'analyser leur contribution potentielle à des actions innovantes en partenariat avec les acteur-trices de l'écosystème.

Agriculture, filières bois et alimentation



© Jérôme Sevrette

- **Poursuite de l'engagement en faveur des Mesures agro environnementales et climatiques (MAEC) et de l'agriculture biologique**



Alors même que dans le cadre de la nouvelle programmation européenne des fonds agricoles, l'Etat a repris le pilotage des aides surfaciques du 2nd pilier de la Politique agricole commune (PAC), la Région a souhaité, de manière volontariste, d'une part poursuivre l'aide au maintien en agriculture biologique pour les campagnes 2023 et 2024 (alors même que ce soutien n'existe plus dans le cadre du plan stratégique national de la PAC), et d'autre part participer au financement des engagements MAEC pour la campagne 2023. Cet engagement a permis, avec l'ensemble des financeurs du dispositif (Etat, Agence de l'eau) d'accompagner près de 2 900 exploitations pour des engagements de 5 années, pour un montant total de 140 M€ et ainsi de répondre à la forte dynamique de contractualisation.



© Franck Betermin

Usages numériques et cybersécurité

- **Le hub pour un numérique inclusif**



Lancé en 2021, l'expérimentation du « hub pour un numérique inclusif en Bretagne » s'est terminée en 2023 et a abouti à sa pérennisation autour d'un consortium Etat/Collectivités/Fédération des centres sociaux. Ses travaux sur le développement d'un numérique pour tous va se prolonger en 2024 et doit aboutir à un diagnostic complet du territoire en matière d'offre de médiation numérique (PORTREA), à une mise en réseau des acteurs de la médiation et à l'écriture d'une feuille de route régionale « France Numérique Ensemble ».

Déploiement du diagnostic PORTREA sur le territoire	2023	Cible
Nombre d'EPCI couvert par le diagnostic PORTREA	2	52
Nombre d'EPCI programmé pour le déploiement d'un dispositif PORTREA	30	52

- **Nouvelle programmation FEDER 2021-2027 portant les transitions**



2023 a vu le démarrage des premiers projets numériques déposés dans le cadre du FEDER Numérique 2021-2027. Cette programmation ancre les transitions dans son programme opérationnel à travers 2 axes dédiés au numérique pour tous et au numérique responsable.

- **Mes-services.bzh et mon-compte.bzh**



Mes-services.bzh est un portail qui permet un accès à l'ensemble des services publics des collectivités de Bretagne, en présentant aux usagers (particuliers, associations, entreprises) les services adaptés à leur situation et à leur besoin (aides financières, démarches administratives, etc.) et en les guidant jusqu'aux sites internet des collectivités fournissant ces services.

Mon-compte.bzh permet de se connecter facilement aux services qui sont compatibles, sans multiplier les identifiants/mots de passe, et permet de centraliser les données personnelles des usagers en vue d'accélérer leurs démarches (suivant le principe du "Dites-le nous une fois").

Ces 2 services œuvrent pour faciliter l'accès aux services publics essentiels de l'ensemble des breton.nes quel que soit leur situation.

Déploiement de mon-compte.bzh et mes-services.bzh	2023	Cible
Nombre de comptes ouvert sur mon-compte.bzh	50 000	100 000
Nombre de services recensés sur la plateforme mes-services.bzh	0	500



© Franck Betermin

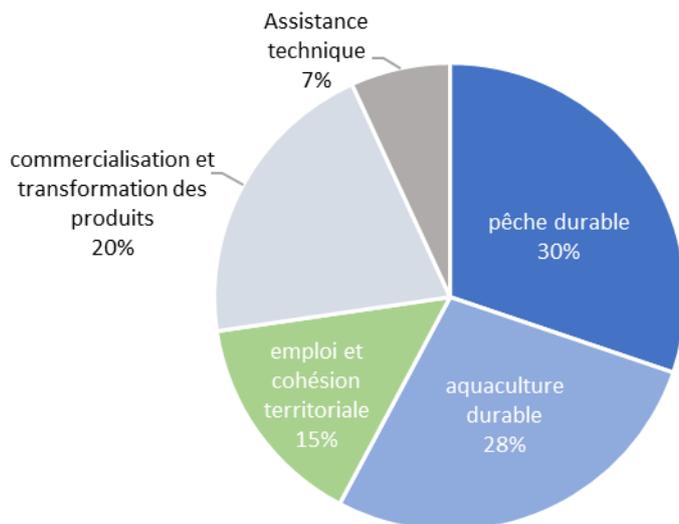
Pêche, aquaculture et développement maritime

- **La fin de la programmation FEAMP 2014-2020**



Le programme FEAMP a pris fin en 2023 avec la réalisation des derniers paiements FEAMP et de leur contrepartie régionale, le programme est donc maintenant quasiment achevé.

Le volume total de FEAMP mobilisé en Bretagne pour la période 2014-2020 s'établit à un montant de 55,12 M€ (incluant l'assistance technique). Le taux de paiement est de 90% (88% au niveau national) représentant 779 dossiers payés.



Ce fonds a permis d'accompagner les filières dans leurs transitions environnementales et sociales. Ainsi, à titre d'exemple, le FEAMP a soutenu des investissements favorisant les économies d'énergie à bord des navires de pêche (remotorisation, carène, etc) ou des chambres froides moins énergivores sur les ports de pêche et les ateliers de mareyage. D'autres investissements ont permis d'améliorer les conditions de travail et de sécurité, à bord ou à terre, et de favoriser la mixité.

- **Meet 2050**



La Région s'est impliquée en 2023 dans la dynamique engagée à l'échelle nationale en faveur de la décarbonation du secteur maritime en devenant membre de l'Institut MEET 2050 (Maritime Eco-Energy Transition towards 2050) nouvellement créé. L'objectif de MEET 2050 est d'accélérer la décarbonation du maritime en fédérant et en structurant l'ensemble des acteur-trices du secteur. Il s'agit de développer des solutions pour réduire les émissions de carbone issues du maritime et d'avoir la capacité d'orienter une part significative de la transformation de nos outils industriels et notamment des navires et des ports « Zéro Émissions ». La Région a fait le choix de contribuer à la démarche en mettant à disposition de l'institut un contrat de projet à mi-temps, dédié plus spécifiquement à la décarbonation de la pêche, dont le recrutement s'est déroulé

en fin d'année 2023 pour une prise de poste tout début 2024. Cette mise à disposition permettra aussi d'assurer une veille et une circulation de l'information entre les autres actions de la Région concernées par la décarbonation du maritime et l'institut, notamment sur les thématiques portuaires, mobilité, environnementales.

- **Soutien au transport maritime propulsé par le vent**



Le transport maritime à propulsion par le vent constitue, avec le développement d'une filière hydrogène vert, l'intermodalité, le développement des mobilités douces et le développement du transport collectif, le socle de la décarbonation du transport et des déplacements en Bretagne. Compte tenu du nombre important d'acteur·trices (associations, entrepreneur·euses, scientifiques, etc.) souhaitant s'investir dans le développement du transport propulsé par le vent et des atouts que constituent la présence d'Eurolarge Innovation, du Pôle Mer Bretagne Atlantique et de Bretagne Pôle Naval, ce mode de transport offre un fort potentiel de création à court terme d'emplois pérennes en Bretagne.

La feuille de route en faveur du transport maritime propulsé par le vent, levier prometteur de décarbonation et filière économique d'avenir a été votée fin 2023. Elle vise un double objectif :

- Contribuer de manière significative à la réduction des GES du transport de marchandises en Bretagne ;
- Faire de la propulsion par le vent une nouvelle filière de l'économie bleue, créatrice d'emplois en Bretagne.

Ports



© Jérôme Sevrette

- **Aménagement d'une passe à poissons au port du Légué**



La Région a aménagé une passe à poissons d'une emprise de 22 mètres en aval du barrage-déversoir, qui permettra aux saumons, anguilles et autres espèces de remonter la rivière du Gouët, en période de migration. Ces travaux, soutenus pour près de 50% par les aides de l'Etat, contribuent à la continuité écologique des cours d'eau, qui plus est dans un port de commerce et de plaisance.

- **Les ports de la Région comme terrain de développement des transitions énergétiques**



Plusieurs projets ont été lancés visant le développement de solutions de distribution d'énergies décarbonées sur les ports bretons : énergies destinées à alimenter les flottes de navires, dont la flotte régionale Breizhgo (à l'exemple de la future station H2 sur le port de Vannes pour la barge de marchandises vers l'île d'Arz) et énergies visant à rendre les ports plus autosuffisants dans leurs besoins de consommations (déploiement de panneaux photovoltaïques).

- **Déconstruction de navires : deux bateaux cédés sur le port de Brest**



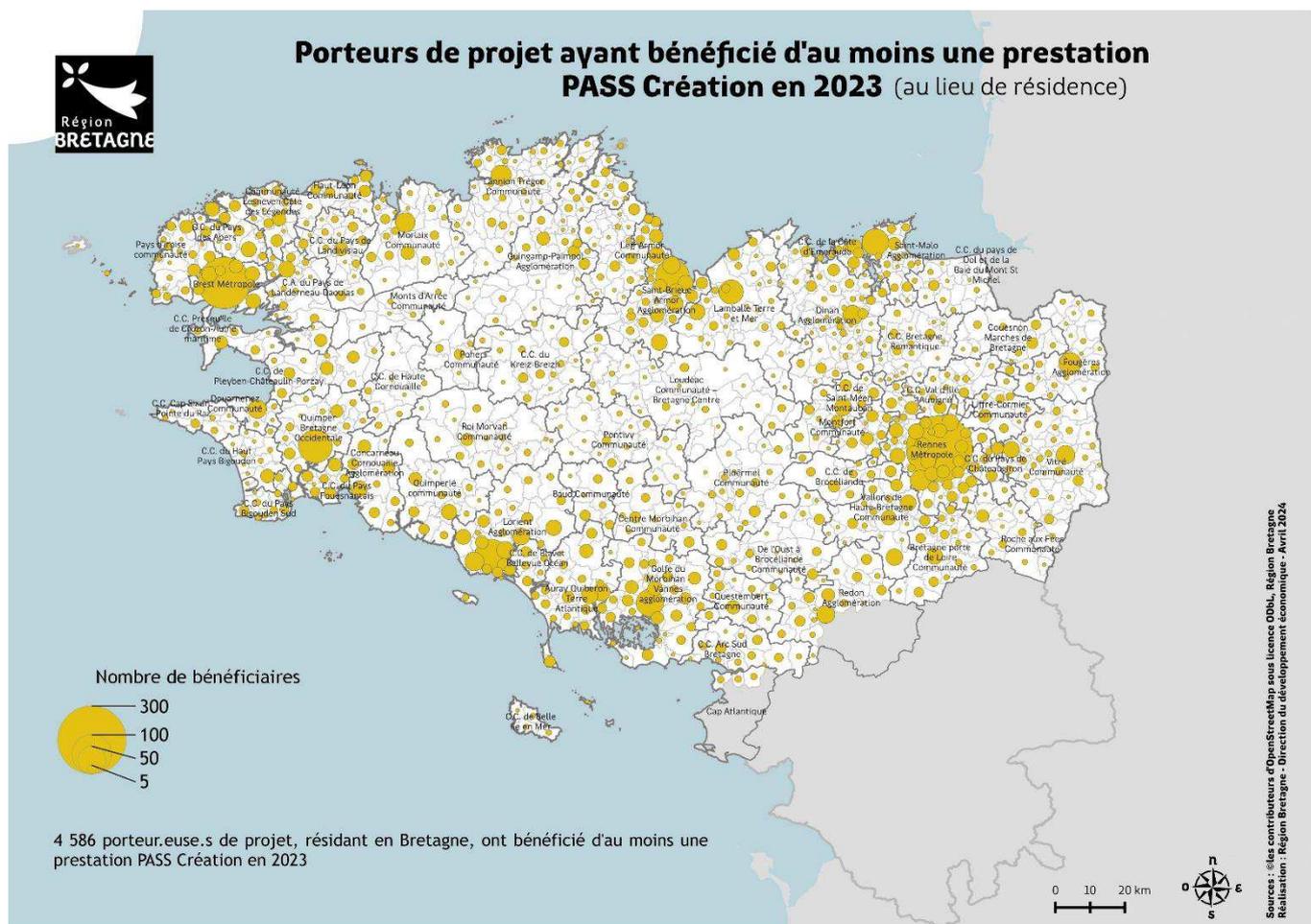
La Région, propriétaire de deux remorqueurs en fin de vie qui officiaient jusqu'en 2021 sur le port de Concarneau, a décidé de céder ces navires Cdt Van der Kemp 1 et 2 à l'entreprise brestoise de déconstruction Navaléo-Les Recycleurs bretons. L'opération de démantèlement, intervenue en 2023, traduit l'engagement de la Région en faveur des filières de traitement et de valorisation des navires accueillis dans ses ports.

// L'approche territoriale de l'action régionale

- Accompagner la création d'entreprises



La Région a intégré dans le marché qu'elle a passé avec les opérateurs de l'accompagnement à la création d'entreprises des critères liés au maillage territorial de leur action et à la nécessité d'accompagner prioritairement des publics avec des taux de création inférieurs à la moyenne. Cette carte atteste à la fois de l'ampleur de l'action, plusieurs milliers de créateurs accompagnés mais aussi de la couverture territoriale de l'action financée par la Région.

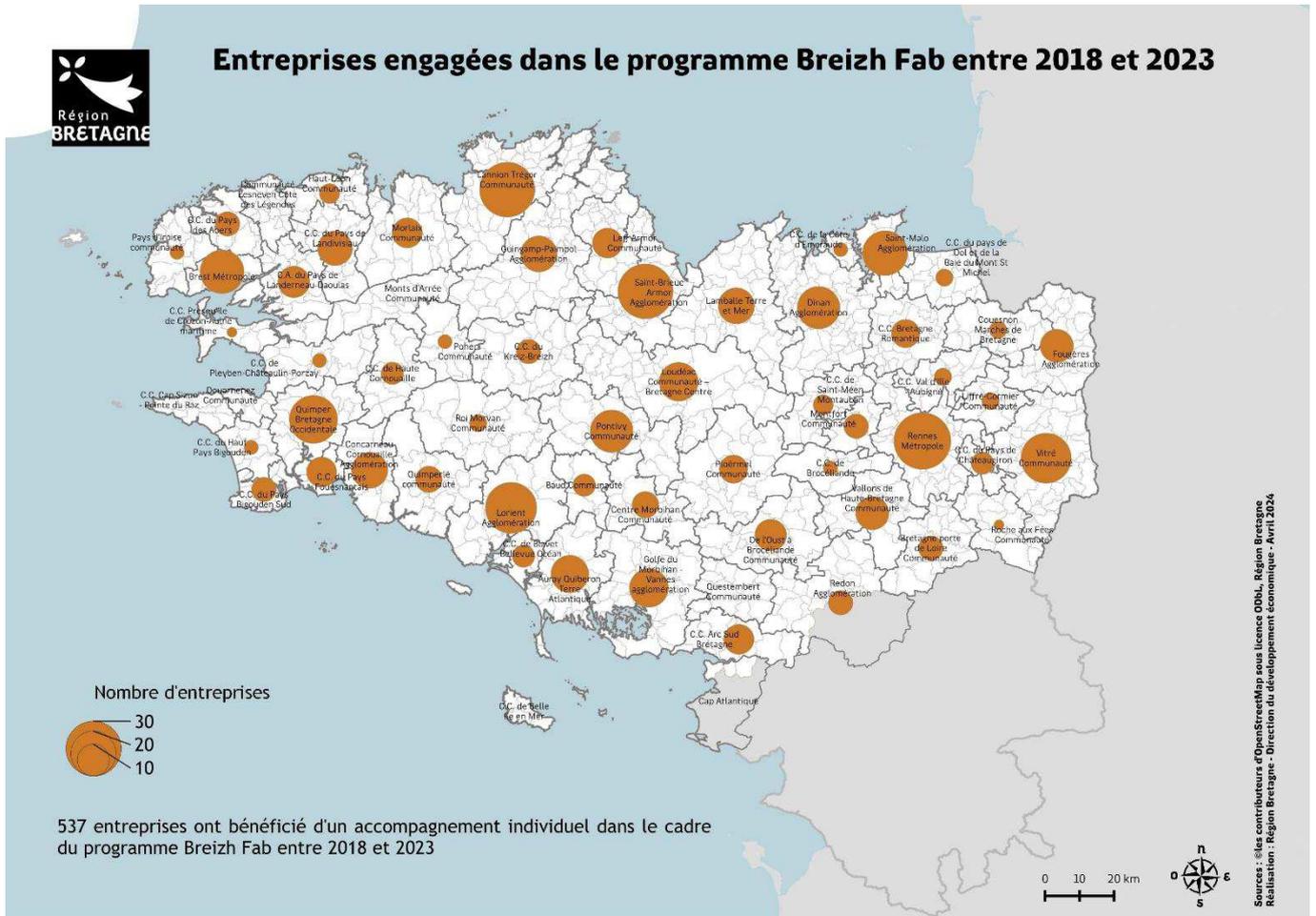


- **Accompagner la transition des entreprises dans le cadre de dynamiques collectives**



Plus de 90 entreprises industrielles ont été accompagnées par le programme *Breizh Fab*. 70 d'entre elles ont bénéficié du nouveau parcours lancé mi-2023, qui comporte un état des lieux sur la transition environnementale. Une douzaine de temps collectifs a été organisés pour sensibiliser les entreprises sur les différents enjeux liés aux transitions : les énergies fatales, la transition organisationnelle ou encore la cybersécurité.

Le réseau Produit en Bretagne a poursuivi sa mobilisation pour inciter ses 500 adhérent·es à s'engager sur la RSE, en renseignant un rapport sur leurs pratiques en matière de RSE et, pour les plus volontaristes, à se faire labelliser.

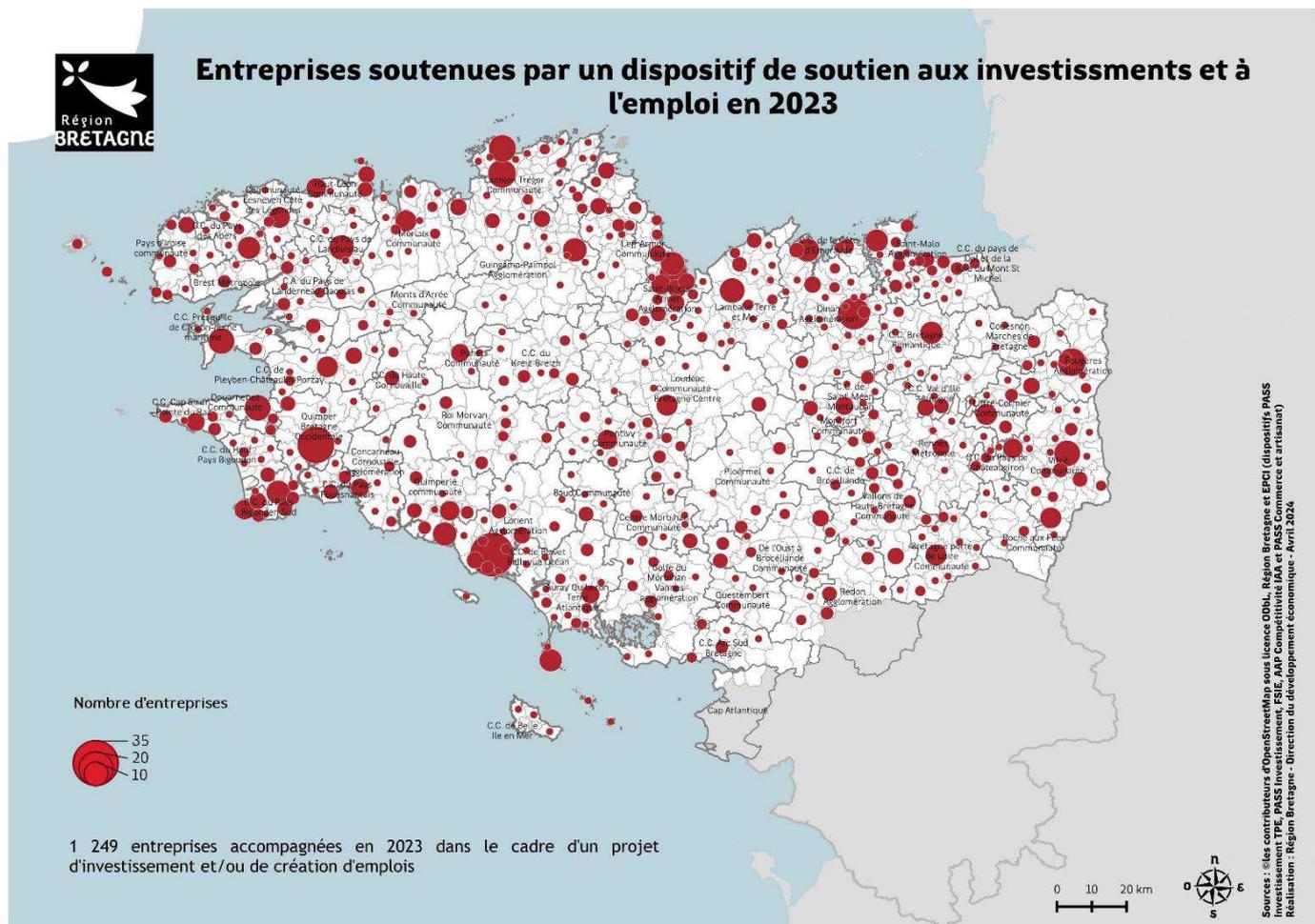


- Aider les entreprises à se faire accompagner dans leurs transitions



En moins d'un semestre, ce sont une dizaine d'entreprises de moins de 50 salariés qui ont sollicité la nouvelle aide PASS Transitions, lancée en octobre 2023, pour les soutenir dans leurs investissements liés aux transitions, pour le développement de projets photovoltaïques majoritairement.

Une quinzaine d'entreprises a renseigné le questionnaire « Transitions » mis en place pour évaluer leur niveau de maturité en matière de transitions. On constate une très forte hétérogénéité des pratiques selon les entreprises. Mais, globalement, c'est sur le levier de la transition environnementale qu'elles sont les plus avancées, vient ensuite la transition sociale et enfin la transition numérique.



- Le dispositif *PASS Commerce et artisanat* renforcé autour des centralités et des transitions environnementales et numériques



Initié en 2017 par la Région, en partenariat avec les Etablissements publics de coopération intercommunale (EPCI) bretons, le dispositif a été reconfiguré à l'été 2023 pour renforcer le soutien des projets en centralité et élargir les dépenses éligibles, notamment autour des transitions (aussi bien en investissement qu'en conseil). En 2023, 5,8 M€ ont été versés aux bénéficiaires, pour 1 132 projets. Depuis la création du dispositif, ce sont 5 413 projets qui ont été accompagnés, avec un soutien de plus de 27,5 M€ avec la couverture de 827 communes (au moins 1 projet), soit 69% des communes bretonnes. A noter de plus qu'environ 250 ne disposent d'aucun commerce, ce qui démontre la capacité du dispositif à répondre aux enjeux de tous les territoires de la Bretagne.



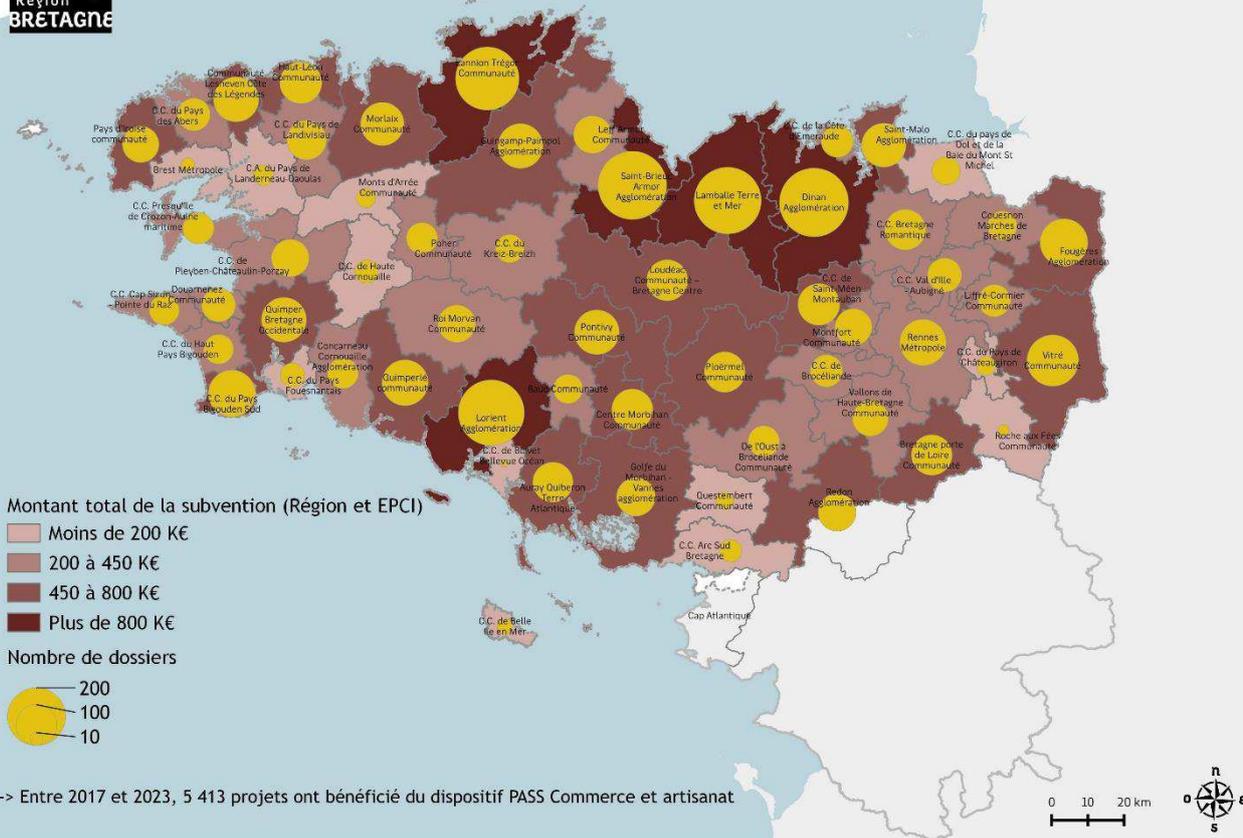
Déploiement du dispositif PASS Commerce et artisanat sur les communes bretonnes



Sources : les contributeurs d'OpenStreetMap sous licence ODbL, Région Bretagne
Réalisation : Région Bretagne - Direction du développement économique - mars 2024



Bilan 2017 - 2023 du dispositif PASS Commerce et artisanat



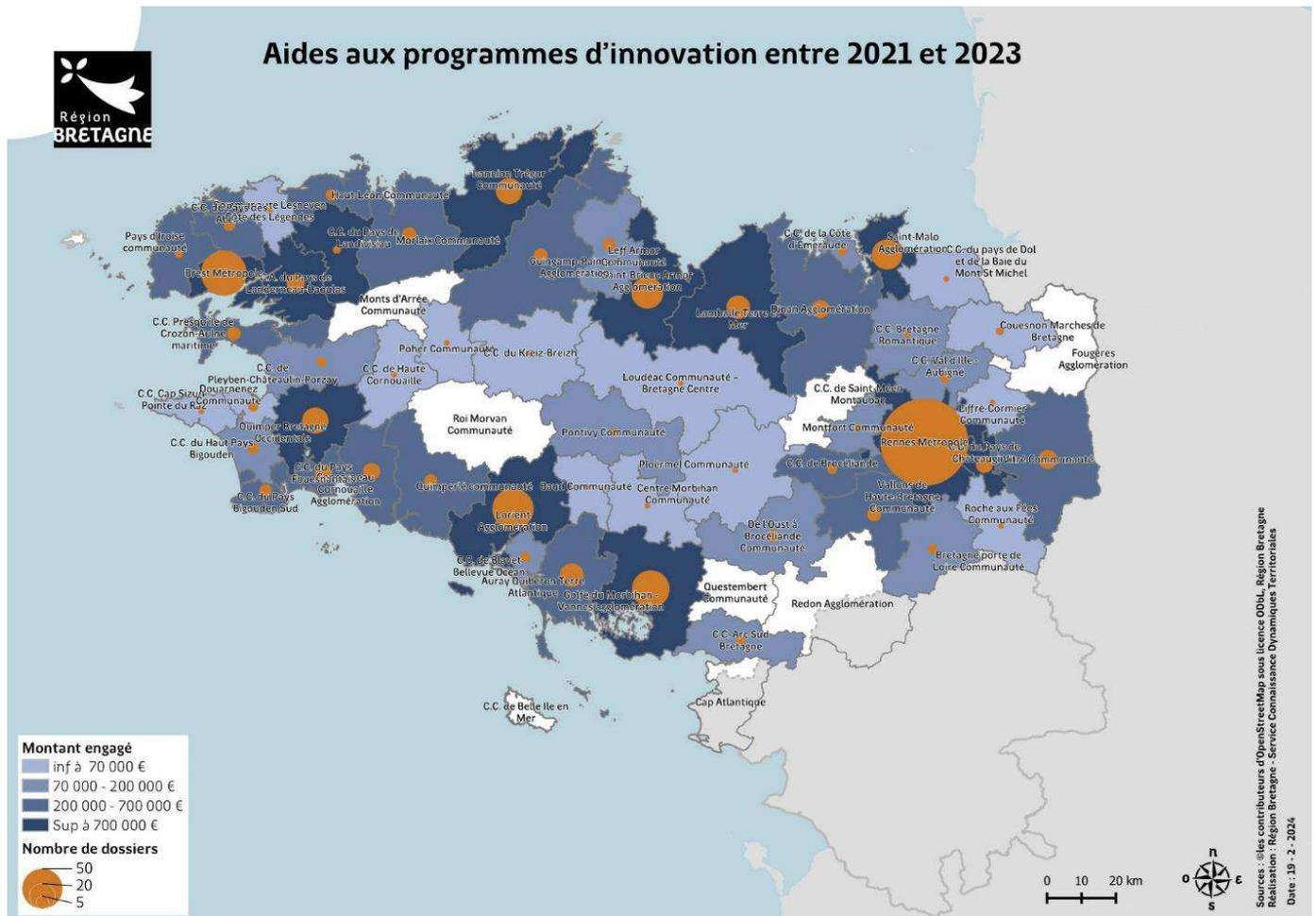
Sources : les contributeurs d'OpenStreetMap sous licence ODbL, Région Bretagne
Réalisation : Région Bretagne - Direction du développement économique - mars 2024

- **Aides aux programmes d'innovation 2021-2023**



Comme pour la création d'entreprises l'ambition de la collectivité est d'assurer un maillage territorial des acteur-trices de l'accompagnement à l'innovation qui permette à toutes les entreprises qui innovent, de la start up aux entreprises de taille intermédiaire, d'être accompagnés dans leur dynamique et d'activer les dispositifs de soutien public existants. La carte présente les aides octroyées par la Région. Sur l'ensemble des aides aux programmes de recherche et développement des entreprises : entre 2021 et 2023 ce sont 689 entreprises qui ont été accompagnées pour 45 M€.

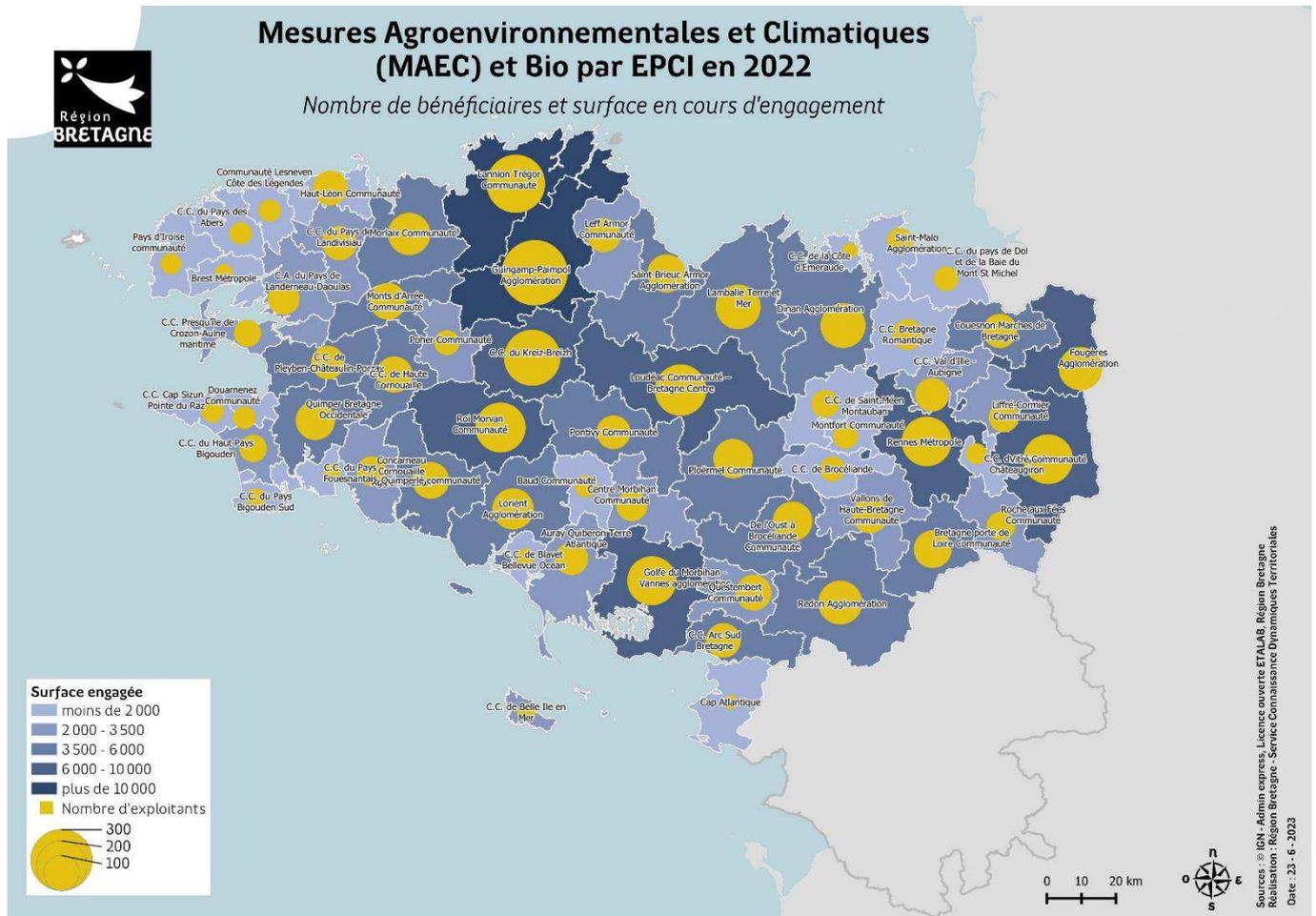
Par ailleurs depuis 3 ans ont été mis en place dans le cadre des dispositifs *Inno R&D* et *Inno Conseil* des accompagnements spécifiques dédiés à la Sobriété. Cette thématique monte en puissance avec sur la période en montant 31% des fonds du *Inno R&D* et 41% de ceux d'*Inno Conseil*.



- Les Mesures agro environnementales et climatiques (MAEC) et le soutien à l'agriculture biologique



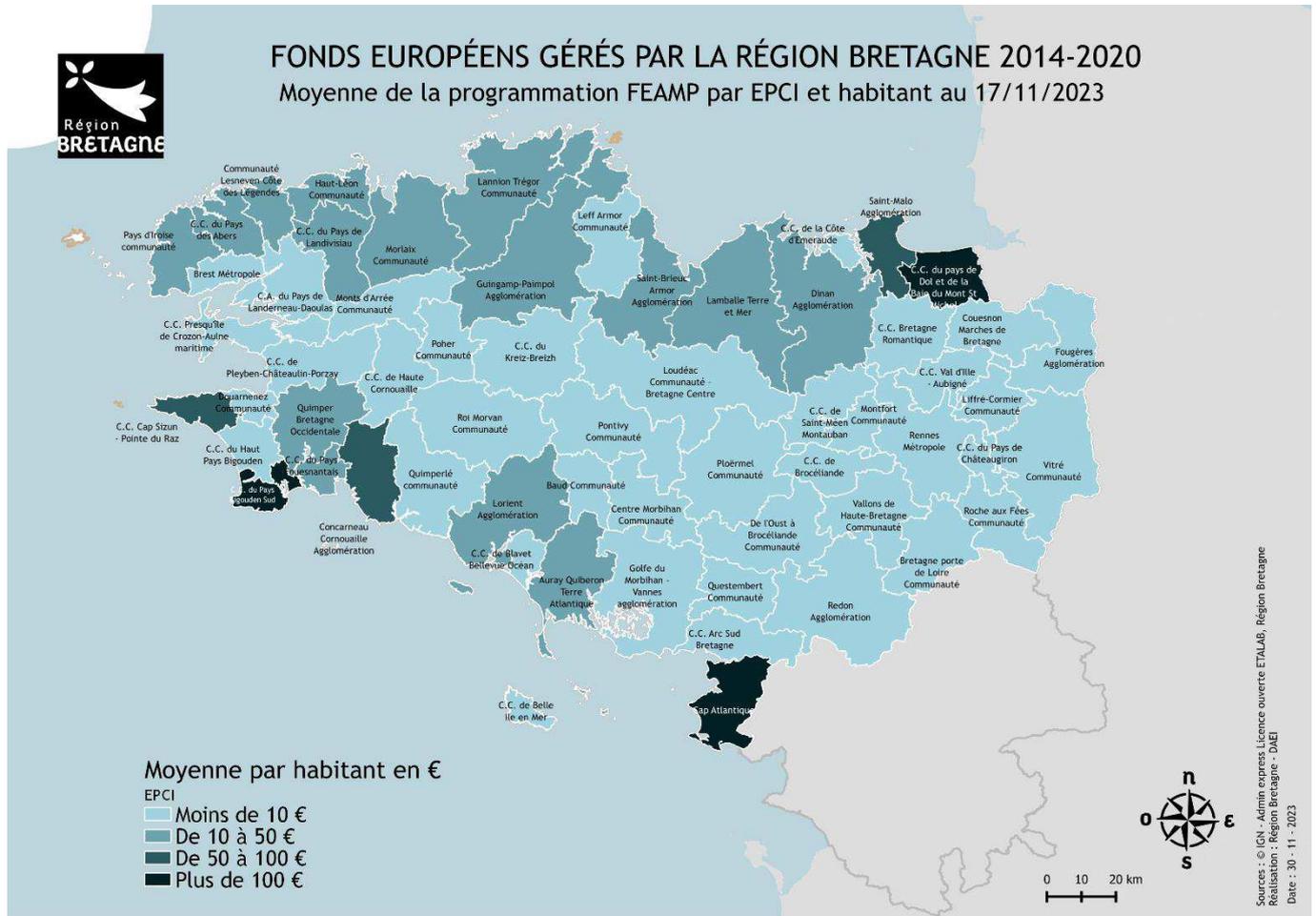
Accompagner l'agriculture bretonne dans son inscription dans les transitions environnementales et sociales dans la préservation de sa compétitivité est un axe fort de l'action régionale. L'inscription des agriculteur·trices dans un programme de MAEC est la démonstration de leur engagement. De la même manière afin d'accompagner le développement de la filière bio et ce malgré l'importance des récentes difficultés qu'il ne s'agit pas d'ignorer la Région a soutenu la conversion et le maintien en bio. Au total ce sont 5 296 exploitations qui sont en cours d'engagement MAEC et/ ou bio en 2022.



- **La finalisation du Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP)**



Le programme FEAMP s’est achevé avec la finalisation des paiements en novembre 2023. La répartition des montants attribués par EPCI met en évidence le poids des projets liés à l’aquaculture, notamment le lotissement conchylicole de Penestin et le soutien aux projets mytilicoles dans la baie du Mont Saint-Michel, ainsi que les aides aux investissements portuaires particulièrement en Cornouaille.



- **Les Groupes d'actions locales pêche aquaculture (GALPA)**



En 2023, les conventions ont été signées avec les GALPA, 8 territoires maritimes bretons, concrétisant le lancement du nouveau programme pour les territoires maritimes bretons, le Développement local menés par les acteurs locaux (DLAL), volet territorial du Fonds européen pour la pêche et les affaires maritimes (FEAMPA). Au total, pour cette programmation 2021-2027, une enveloppe de 8 M€ de FEAMPA est allouée au DLAL en Bretagne, à laquelle il faut ajouter une contrepartie régionale d'un montant équivalent.



// Zoom sur la formation dans les quartiers prioritaires



Depuis 2021, le dispositif *Pass classes de mer* offre la possibilité d'un doublement de l'aide de la Région pour les porteurs de projet présents dans les quartiers. En 2023, 99 500 € ont été octroyés à 17 établissements scolaires (6 collèges et 11 établissements primaires) et 2 associations d'éducation populaire répartis dans 7 villes différentes.

Les apports éducatifs, tant en matière de socialisation et d'ouverture au monde des enfants qu'en matière d'acculturation maritime, sont salués par les porteurs de projet.

// Le Bilan des émissions de gaz à effet de serre

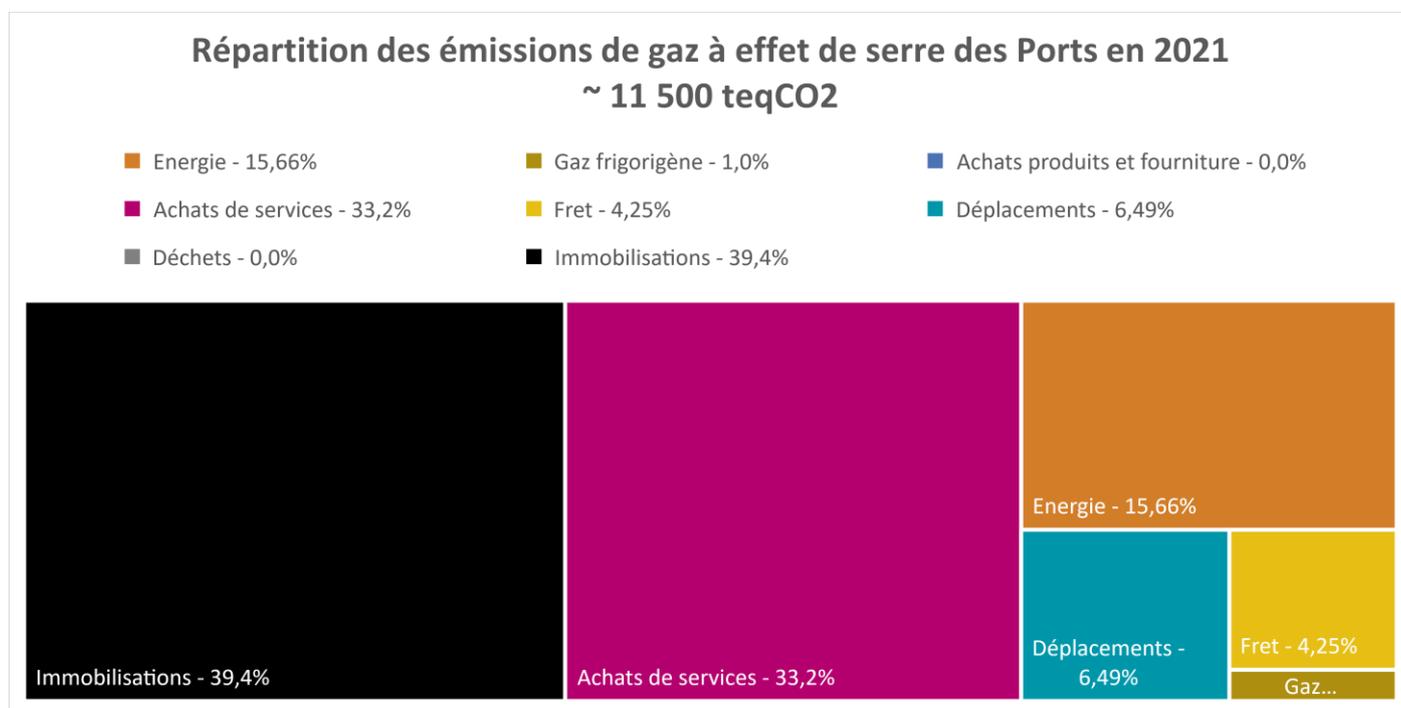
Le présent bilan porte sur les données de l'année 2021.

Zoom sur les ports

Les émissions de GES générées par la gestion des ports s'élèvent à

~11 500 teqCO₂ en 2021

ce qui représente **6% du BEGES de la Région**



Les émissions de GES dues à l'énergie sont de **1 800 teqCO₂** et ne représentent que le **3^{ème} poste** d'émissions derrière les immobilisations (**4 500 teqCO₂**) et les achats de services (**3 800 teqCO₂**).

Industries nautiques et navales : focus sur des activités étrangement méconnues



Industries navales et nautiques en Bretagne : un nouveau souffle !



Présente depuis des siècles en Bretagne, la « navale » a constitué un tissu industriel

singulier, à tel point que le bateau est devenu emblématique de la région. Pourtant, les industries navales et nautiques souffrent d'une image parfois vieillotte, comme en témoignent les difficultés persistantes de recrutement.

Comment conforter, valoriser et développer ces industries, pourtant plurielles et stratégiques ? Quelles pistes pour en faire un moteur du développement industriel, créateur d'emplois attractifs, qualifiés et pionniers de la transition énergétique et écologique ? Après un diagnostic à 360°, le CESER adresse ses préconisations au Conseil régional et à ses partenaires.

- Définir une feuille de route *Industries navales et nautiques de Bretagne* pour donner une visibilité aux entreprises mais aussi aux personnes susceptibles de se destiner à leurs métiers, ainsi qu'aux territoires qui les accueillent.
- Animer le dialogue sur ces industries. Structurantes pour le développement régional, les politiques de défense doivent faire l'objet d'une information et d'un dialogue en région. Des rendez-vous réguliers entre l'Etat, le Conseil régional et les industriels pourraient être organisés afin d'échanger sur les évolutions du plan de charge, et leurs implications en région. Le Conseil régional est aussi légitime à initier et animer un débat plus large sur le devenir industriel de la Bretagne. Le CESER l'invite à

mobiliser en ce sens les espaces du dialogue territorial.

- Impulser une dynamique de filière(s). Il est indispensable que les filières navales et nautiques trouvent des espaces de dialogue où partager leurs perspectives, construire une parole commune et mieux tirer parti de la dualité civil-militaire. Ce rôle pourrait revenir au cluster Bretagne Pôle Naval, en renforçant ses missions ou encore en lui permettant de travailler à la création d'un pool de compétences ou d'un groupement d'employeurs.
- Assurer un continuum innovation-industrialisation. Le CESER invite le Conseil régional à faire du transport et des mobilités maritimes durables un axe central de ses politiques de développement économique et d'innovation : il faut aider les entreprises régionales, qui ont peu d'accès aux niveaux national et européen, à inventer les solutions de demain et à les tester sur le territoire. Dans cette perspective, le CESER souscrit pleinement à la volonté régionale de porter un coup d'accélérateur aux filières Propulsion vélique et Hydrogène.
- Affirmer la vocation industrielle des ports régionaux. La stratégie portuaire doit faire des ports le centre névralgique pour impulser, accompagner et accélérer les transitions des industries maritimes. Cela implique de planifier et d'anticiper les usages des 22 ports que possède la Région, mais aussi d'élaborer un plan pluriannuel de modernisation et de développement équilibré des infrastructures.
- Créer les conditions pour que les jeunes filles et garçons s'orientent vers ces métiers. Il s'agit de s'adresser à la jeunesse, celle pour qui la « navale » est une vocation, et celle pour qui elle pourrait le devenir si ses métiers étaient mieux connus et valorisés. L'objectif est de renouveler l'image de ces activités à forte valeur ajoutée, appuyées sur des compétences qualifiées et créées dans la transition énergétique et écologique.

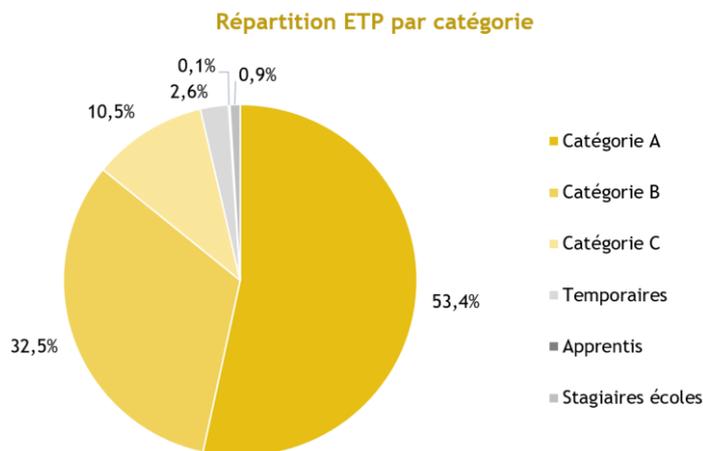
Découvrir le rapport :

<https://ceser.bretagne.bzh/publications/industries-navales-et-nautiques-en-bretagne-un-nouveau-souffle/>

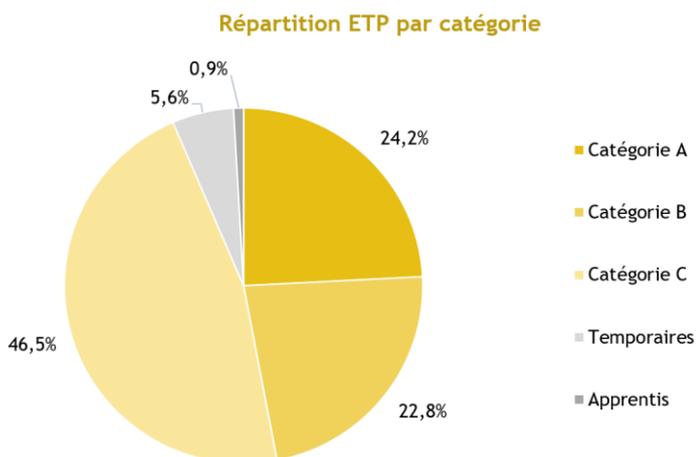
II. Leviers d'action et modalités de mise en œuvre

// Moyens humains

Mission 5 - Développement économique, agricole, maritime		
Équivalent temps plein (ETP) et masse salariale Economiques	2023	dont agents territorialisés
Catégorie A	66,7	10,7
Catégorie B	40,6	-
Catégorie C	13,1	-
Temporaires	3,2	-
Apprentis	0,2	-
Stagiaires écoles	1,2	-
Total ETP	124,9	10,7
Total Masse salariale	6 755 635 €	



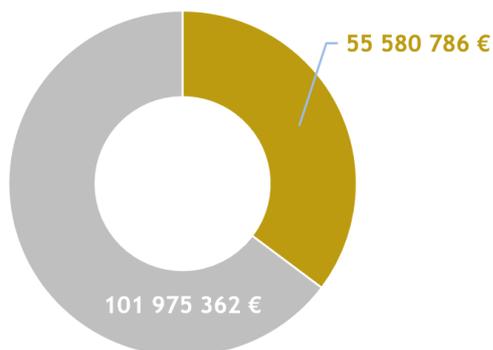
Mission 5 - Développement économique, agricole et maritime - Ports		
Équivalent temps plein (ETP) et masse salariale Ports	2023	dont agents territorialisés
Catégorie A	19,6	11,7
Catégorie B	18,5	-
Catégorie C	37,7	37,7
Temporaires	4,5	4,5
Apprentis	0,7	-
Total ETP	81,0	53,9
Total Masse salariale	4 134 673 €	



// Répartition des dépenses

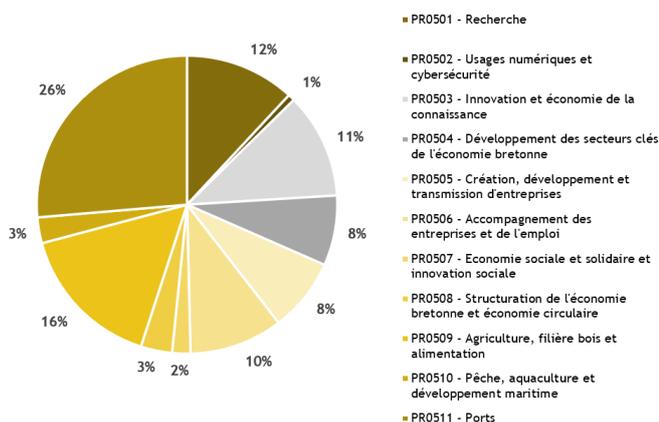
Les dépenses

- Fonctionnement (CP mandatés)
- Investissement (CP mandatés)



Un taux de réalisation de **89 %** en fonctionnement et de **82 %** en investissement

Répartition des dépenses de la Mission 5 par programme [Total des CP mandatés en I et F]



> Dépenses par programme

Mission 5 - Développement économique, agricole et maritime				
		CP votés en 2023	CP mandatés en 2023	Taux de réalisation
PR0501 - Recherche		19 390 000 €	18 695 959 €	96%
	Fonctionnement	11 990 000 €	11 318 522 €	94%
	Investissement	7 400 000 €	7 377 437 €	100%
PR0502 - Usages numériques et cybersécurité		1 736 250 €	1 144 940 €	66%
	Fonctionnement	1 226 250 €	1 144 940 €	93%
	Investissement	510 000 €	0 €	0%
PR0503 - Innovation et économie de la connaissance		18 351 469 €	17 988 741 €	98%
	Fonctionnement	11 200 000 €	10 852 959 €	97%
	Investissement	7 151 469 €	7 135 782 €	100%
PR0504 - Développement des secteurs clés de l'économie bretonne		12 781 281 €	11 983 239 €	94%
	Fonctionnement	5 055 000 €	4 269 735 €	84%
	Investissement	7 726 281 €	7 713 504 €	100%
PR0505 - Création, développement et transmission d'entreprises		14 849 000 €	12 527 381 €	84%
	Fonctionnement	2 325 000 €	1 687 794 €	73%
	Investissement	12 524 000 €	10 839 588 €	87%
PR0506 - Accompagnement des entreprises et de l'emploi		17 885 250 €	15 850 471 €	89%
	Fonctionnement	3 435 000 €	2 006 173 €	58%
	Investissement	14 450 250 €	13 844 298 €	96%
PR0507 - Economie sociale et solidaire et innovation sociale		3 431 025 €	3 107 622 €	91%
	Fonctionnement	3 174 025 €	2 954 687 €	93%
	Investissement	257 000 €	152 935 €	60%
PR0508 - Structuration de l'économie bretonne et économie circulaire		5 510 000 €	5 305 997 €	96%
	Fonctionnement	5 410 000 €	5 305 997 €	98%
	Investissement	100 000 €	0 €	0%
PR0509 - Agriculture, filière bois et alimentation		26 782 800 €	25 003 497 €	93%
	Fonctionnement	9 982 800 €	8 278 995 €	83%
	Investissement	16 800 000 €	16 724 503 €	100%
PR0510 - Pêche, aquaculture et développement maritime		6 395 950 €	4 413 622 €	69%
	Fonctionnement	2 420 950 €	1 628 256 €	67%
	Investissement	3 975 000 €	2 785 366 €	70%
PR0511 - Ports		59 410 000 €	41 534 678 €	70%
	Fonctionnement	6 250 000 €	6 132 730 €	98%
	Investissement	53 160 000 €	35 401 948 €	67%
Dépenses totales de la Mission (I et F)		186 523 025 €	157 556 148 €	84%
Total Fonctionnement		62 469 025 €	55 580 786 €	89%
Total Investissement		124 054 000 €	101 975 362 €	82%

Présentation

Né de la fusion de Bretagne international et de la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) international, Bretagne Commerce International (BCI) a pour objectif :

- d'aider les sociétés bretonnes tout au long de leur développement à l'international selon leurs besoins et leur maturité à l'export : sensibilisation à l'export, veille sur les produits et les marchés, conseil réglementaire, conseil stratégique, aide à la recherche de distributeurs à l'étranger ou pour l'implantation d'une filiale, soutien à la prospection via l'organisation de salons ou de missions à l'étranger.

- d'identifier et d'accompagner des projets d'investisseur·euses étranger·ères en Bretagne.

BCI intervient dans de nombreux secteurs d'activité : agriculture, agroalimentaire, santé, pharmaceutique, cosmétiques, biens de consommation, mais aussi les filières bois et industrielles comme l'automobile, le nautisme, la filière navale, l'aéronautique et enfin les nouvelles technologies.

// Gouvernance

12 chef·fes d'entreprises

Président > Christian Queffelec

16 membres

Président > Loïc Chesnais-Girard

Autres > 5 représentant·es du Conseil régional de Bretagne

// Activités 2023

Information et sensibilisation

- 2 389 rendez-vous individuels pour 1 086 entreprises dont 343 nouvelles.
- 482 conseils stratégiques (stratégie de lancement, financement, ressources humaines) pour 314 entreprises pour 203 nouvelles.
- 2 281 conseils techniques et réglementaires (réglementation, fiscalité, logistique) pour 881 entreprises dont 291 nouvelles.
- 119 réunions d'information auprès de 3 510 entreprises différentes sur les modalités techniques ou réglementaires et sur les opportunités commerciales des marchés internationaux.
- Éditions de 2 bulletins de veille à destination des collaborateurs et de 2 newsletters à destination des dirigeant·es.
- 11^{ème} édition de l'Open de l'International à Saint-Brieuc.
- Suppliers from Bretagne : 300 sollicitations d'acheteurs.

Accompagnement à l'exportation

- 156 contrats individuels d'accompagnement à l'étranger signés : qualification et organisation de la demande des entreprises selon leurs produits et leur stratégie globale.
- 20 visites d'acheteur·euses étranger·ères en Bretagne, 91 entreprises rencontrées.
- 23 salons et missions d'accompagnement à l'étranger pour 240 entreprises accompagnées, dont 84 nouvelles.

Investissements directs étrangers en Bretagne

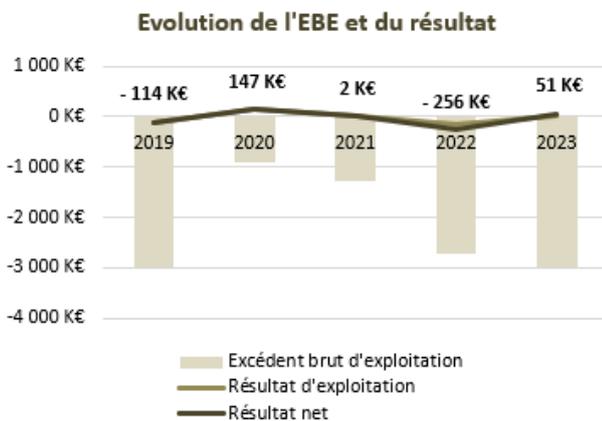
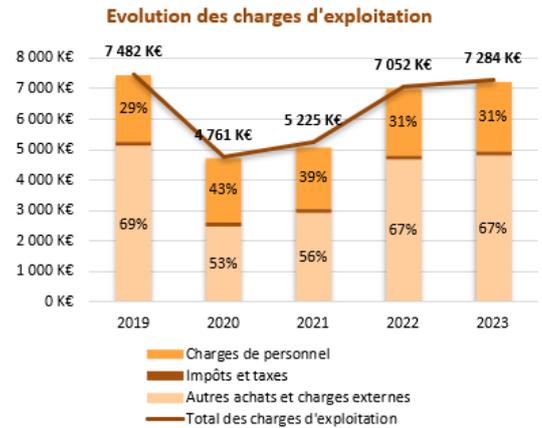
- Prospection des investisseur·euses étranger·ères : 59 prospections identifiées
- 10 nouveaux projets qualifiés de nouvelles implantations ou extensions

7,4 M€ de budget en 2023

2,69 M€ de subvention de fonctionnement versée par la Région en 2023

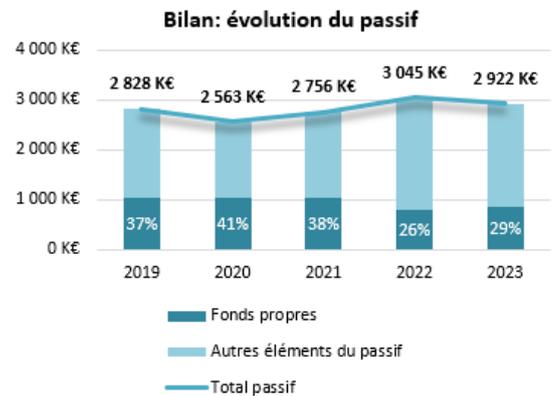
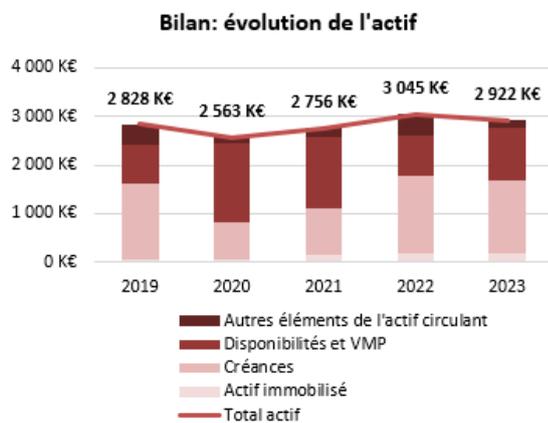
// Analyse financière

(Sur la base des comptes 2023)



Le montant total des produits d'exploitation s'élève à 7 300 k€ en 2023 (+5,7 % par rapport à 2022) et sont composés à 58 % de subventions provenant essentiellement de la Région. Les charges d'exploitation enregistrent une augmentation de 3 % pour atteindre un montant de 7 284 k€. Elles sont principalement constituées d'autres achats et charges externes.

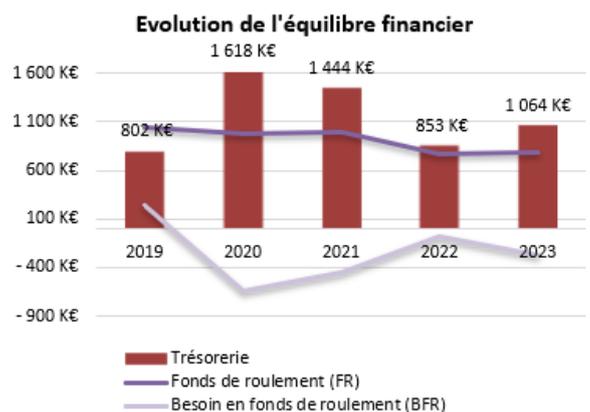
En 2023, le résultat d'exploitation est de 15 k€, le résultat financier de 22 k€ et le résultat exceptionnel de 13 k€. L'ensemble de ces résultats cumulés présente un résultat net de 51 k€ pour l'exercice 2023.



Le montant total du bilan s'élève à 2 922 k€ en 2023.

Les fonds propres d'un montant de 849 k€, représentent 29 % du bilan.

Sur l'ensemble de la période le fonds de roulement est supérieur au besoin en fonds de roulement. Il en découle une trésorerie positive de 1 064 k€ en



Présentation

Bretagne Développement Innovation (BDI) est une agence au service du développement économique régional, intégrée au sein de l'écosystème régional (consulaires, technopoles, pôles de compétitivité). Dans le cadre des stratégies pilotées par la Région en matière de recherche, d'innovation (S3) et de développement économique (SRDEII) intégrées dans le cadre plus global de la Stratégie régionale des transitions économique et sociale (SRTES), BDI assure d'une part l'animation et la mise en œuvre de Grands projets structurants (GPS) -la cybersécurité, la smart agriculture, l'usine agro-alimentaire du futur, la voile de compétition, filière d'excellence du nautisme et creuset de technologies pour la propulsion vélique pour les bateaux de fret et de transport de passager-ères, les énergies marines, l'hydrogène renouvelable et autres smart énergies ; et d'autre part des missions socles de veille, d'observation économique, ainsi que de promotion et de valorisation de l'économie régionale, de ses filières et de ses innovations (en particulier au niveau européen), avec comme levier la Marque Bretagne notamment. La structure est principalement financée par le Conseil régional de Bretagne pour mener ses actions d'animation et de promotion en Bretagne, en France et en Europe, et travaille en lien étroit avec Bretagne Commerce International (BCI) sur cet axe.

// Gouvernance de l'association

14 chef-fes d'entreprises et un représentant

des chambres consulaires

Président > Hugues Meili (NIJI Digital)

33 membres

Président > Président du CRB Loïg Chesnais-Girard

Autres > Président du CESER et 6 représentants du CRB

// Activités 2023

Mise en œuvre de Grands Projets Structurants (GPS)

- Cybersécurité : co-construction du « Campus cyber » ; FIC (26 exposants bretons) ; Breizh CTF (600 participant-es)
- Voile de compétition / matériaux composites : convention innov'Sail (140 participant-es, 30 conférences), des projets de propulsion par le vent en phase d'industrialisation.
- Numérique et agriculture-agroalimentaire : poursuite des événements et actions visant à améliorer la compétitivité des entreprises agricoles et agro-alimentaire par l'intégration de technologie numériques
- Relocalisation et transition écologique : animation du groupe de travail emballages agroalimentaires (réduction du poids, réemploi) et du plan régional de relocalisation
- Energies Marines : Adhésion de la Bretagne au réseau Ocean Energy Europe (réseau industriel, recherche, collectivité) ; collaboration avec les acteurs EMR gallois, écossais ou norvégien.
- Hydrogène renouvelable : étude sur les navires H2, projet européen REDII

Promotion et valorisation de l'économie bretonne

- Renforcer le positionnement du territoire sur les transitions, en favorisant les dynamiques collectives et la transversalité des écosystèmes filières. 1 000 partenaires de la Marque Bretagne - 211 participant-es au Parcours TransitionS

Observation et veille sur l'ensemble de l'économie bretonne

- 29 000 entités référencées (dont +80% d'entreprises) sur la plateforme Craft, outil permettant de cartographier les filières innovantes et les valoriser à travers des cartes et des annuaires, et favorisant l'émergence de projets. Enrichissement de la plate-forme (137 partenaires au total) : création d'un statut de référent, la plate-forme peut se synchroniser avec un CRM, enrichissement des fonctionnalités de recherche
- Contribution au baromètre 2023 de la R&I en Bretagne et à l'Observatoire des projets européens
- En lien avec l'Entreprise Europe Network et du parcours TransitionS de la marque Bretagne, BDI a accompagné, au travers du « programme Transfo », 6 entreprises sur le thème de la résilience et des nouveaux modèles économiques (économie circulaire, RSE, décarbonation, sobriété énergétique, performance extra-financière)

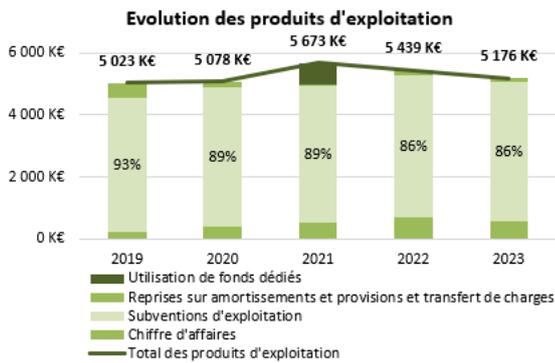
40,3 ETP au 31/12/2022

5,1 M€ de budget en 2023

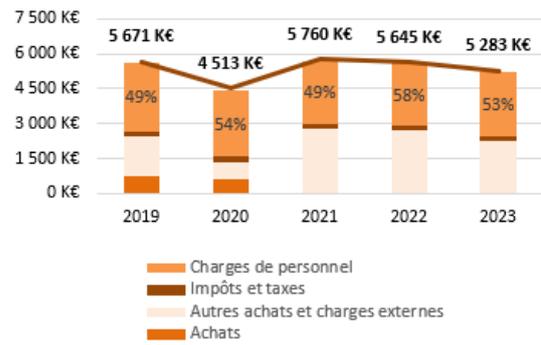
4,08 M€ de subventions versées par la Région au titre de l'année 2023 (dont FEDER)

// Analyse financière

(Sur la base des comptes 2023)



Evolution des charges d'exploitation



Evolution de l'EBE et du résultat

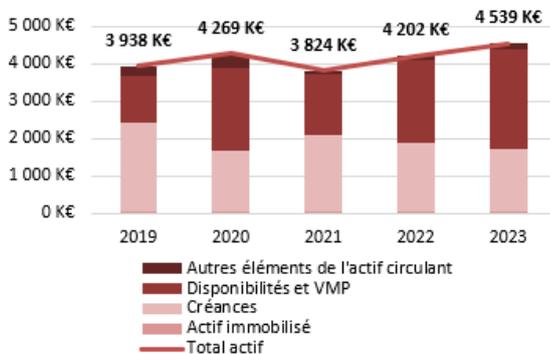


Le montant total des produits d'exploitation s'élève à 5 176 k€ en 2023 (-7,8 % par rapport à 2022) et est composé à 87 % de subventions provenant essentiellement de la Région.

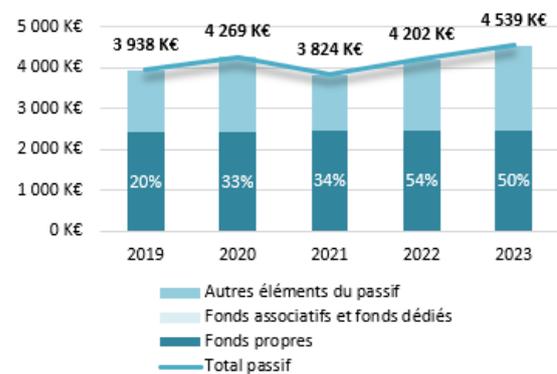
Principalement constituée de frais de personnels, les charges d'exploitation enregistrent une baisse de - 6,4 % pour atteindre un montant de 5 283 k€ en 2023.

En 2023, le résultat d'exploitation est de -54,9 k€, le résultat financier de 65 k€ et le résultat exceptionnel de -4,7 k€. L'ensemble de ces résultats cumulés présente un résultat net de 5,32

Bilan: évolution de l'actif



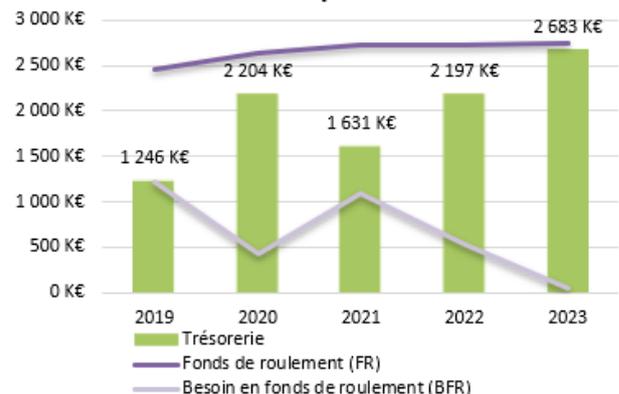
Bilan: évolution du passif



Le montant total du bilan s'élève à 4 539 k€ en 2023. Les fonds propres d'un montant de 2 465 k€, représentent 54 % du bilan.

Fin 2023, le fonds de roulement s'est stabilisé à 2 741 k€. Le besoin de fonds de roulement s'est replié à 57 k€. Ces deux évolutions expliquent l'augmentation de la trésorerie qui s'élève à 2 683 k€ fin 2023, soit près de 6 mois de fonctionnement.

Evolution de l'équilibre financier

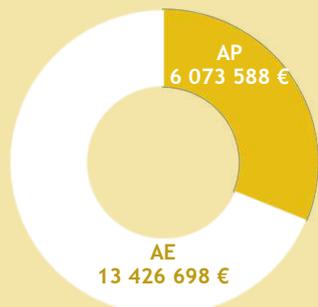


Programme 501

Recherche

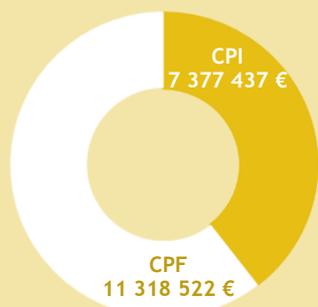


Les Affectations



Un taux d'affectation de 98,4 % en fonctionnement et de 99,6 % en investissement

Les Dépenses



Un taux de réalisation de 94,4 % en fonctionnement et de 99,7 % en investissement

\\ Objectifs et actions du programme

Objectifs	1 Une région visible et attractive, cultivant l'excellence	2 Une région mobilisée	3 Intégrer le c@mpus et les pratiques numériques comme outil de développement de l'appareil de formation et de recherche
Actions	[I - 1] Une recherche bretonne active dans un concert mondial [I - 2] Rayonner et attirer	[II - 1] Cultiver une envie [II - 2] Une recherche ancrée dans le territoire régional [II - 3] Communiquer et informer	[III - 1] Favoriser les applications et pratiques numériques

\\ Analyse des principales réalisations de l'année

La Stratégie régionale des transitions économique et sociale (SRTES) a été adoptée en avril 2023. Elle réunit le Contrat de plan Régional des formations et de l'orientation Professionnelles (CPRDFOP), la Stratégie régionale de développement économique d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) et le Schéma régional de l'enseignement supérieur et de la recherche (SRESR). Ce dernier prévoit ainsi 7 grands chantiers thématiques, dont quatre concernent plus spécifiquement le volet recherche : « Approfondir l'axe transversal de la S3 », « Amplifier l'attractivité et l'accueil de chercheurs et chercheuses de haut niveau, sur les priorités régionales », « Consolider la diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle sur les territoires » et « Renforcer le dialogue science-société pour faire de la Bretagne une terre de connaissances ».

→ Poursuite des opérations du CPER 2021-2027 relatives à la recherche

15 M€ ont été engagés par la Région au 31/12/2023 dans le cadre du CPER 2021-27 pour les opérations relatives à la recherche. Celles-ci répondent à l'objectif de conforter les atouts régionaux en recherche et innovation, en cohérence avec la Stratégie régionale de recherche et d'innovation notamment (S3). Elles s'incarnent dans l'acquisition d'équipements scientifiques et dans des projets immobiliers visant à héberger des infrastructures de recherche. La totalité des méta-projets de recherche sont en cours de réalisation et voient le programme d'acquisition d'équipements se compléter. Sur 2023, on peut noter l'acquisition de gros équipements scientifiques notamment sur les méta-projets comme B2s (Bretagne Biologie Santé), Imagiis (Infrastructure d'Innovation en iMAGerie In-vivo et Interventionnelle en Santé), CyMocod (Cyber-systèmes et Cyber-sécurité, Mobilités, Connectivités, Données) ou Mat&trans (Matériaux pour Transitions et Développement Durable).

→ Lancement du 3ème appel à candidatures du programme post-doctoral MSCA Cofund Bienvenüe

Le projet Bienvenüe, porté par la Région et bénéficiant d'un financement de la Commission européenne de 5,5 M€ pour un budget de 10,5 M€ a pour ambition de renforcer le potentiel humain de la recherche bretonne en attirant des chercheurs au profil international de haut niveau, par des conditions attractives en termes de salaire et d'environnement de travail notamment. Le troisième et dernier appel à candidatures a été lancé en 2023, et a permis de sélectionner 25 nouveaux postdoctorant-es. Une nouvelle candidature a été déposée, sans succès en 2023, et sera à nouveau envisagée en 2024, en travaillant les points de faiblesse identifiés (articulation entre les deux projets, gouvernance globale, renforcement du lien avec les acteurs socio-économiques).

→ Confortation et ajustement du dispositif de financement de thèses ARED

Dispositif socle de la politique d'accompagnement de la recherche en Bretagne, le dispositif ARED a été ajusté en 2023, autour de 4 priorités régionales (participation à l'atténuation et/ou à l'adaptation au changement climatique, « one health », cybersécurité, participation à la cohésion sociale et territoriale). 117 nouvelles thèses ont été retenues en 2023, dont 34 s'inscrivant dans la priorité liée à l'atténuation et/ou à l'adaptation au changement climatique, 23 à la priorité « One health/une seule santé », 7 à la priorité « cybersécurité » (via Creach Labs) et 12 dans le cadre de la participation à la cohésion sociale et territoriale.

Indicateur N° 1 - Mesure du soutien régional aux projets de recherche	2021	2022	2023	Cible
Nombre de thèses soutenues par la Région	343	345	341	340
Nombre de post-doctorats soutenus	64	53	59	60

Programme 502

Usages numériques et cybersécurité



Les Affectations



Un taux d'affectation de 94 % en fonctionnement et de 100 % en investissement

Les Dépenses



Un taux de réalisation de 93,4 % en fonctionnement

\\ Objectifs et actions du programme

Objectifs	1 Promouvoir un numérique responsable	2 Assurer un développement numérique inclusif et développer les compétences numériques	3 Accompagner la numérisation de l'économie et la transition numériques des acteurs bretons	4 Concevoir des services publics numériques de proximité et réussir la transformation numérique de l'administration	5 Développer les atouts de la Bretagne dans la cybersécurité et renforcer la sécurité numérique du territoire.
-----------	---------------------------------------	--	---	---	--

\\ Analyse des principales réalisations de l'année

→ Promouvoir un numérique responsable

Les actions engagées en 2023 ont permis d'expérimenter de nouvelles pratiques en matière d'intégration de la sobriété environnementale et d'accessibilité au cœur des pratiques numériques de la Région Bretagne et mettre en œuvre un numérique plus sobre pour l'environnement et plus accessible. Ces actions seront poursuivies en 2024 et aboutiront à la fin du premier cycle de labellisation numérique responsable. Il est attendu, dans la mesure environnementale du numérique, le cycle de vie des matières ou la gestion des projets informatiques, l'intégration de toutes les expérimentations menées ces 3 dernières années au sein des processus de fonctionnement de la Direction du numérique et des systèmes d'information (DNSI) et ainsi, de concrétiser l'objectif de réduction de 24% des gaz à effet de serre du numérique de la collectivité pour 2030.

→ Assurer un développement numérique inclusif et développer les compétences numériques

En 2023, la Région a poursuivi son engagement dans l'expérimentation du hub pour un numérique inclusif en participant à la transformation et la pérennisation du dispositif avec l'Etat, les départements et Rennes Métropole. Le Conseil Régional de Bretagne concrétise ainsi son engagement à structurer, mettre en réseau, former les acteur·trices de la médiation numérique et diagnostiquer les besoins du territoire grâce à l'outil Portrea.

Pour appuyer les travaux du hub, la Région a renouvelé son partenariat avec le Groupement d'intérêt scientifique M@rsouin et travaille avec les chercheur·euses pour ouvrir les champs de recherche afin d'anticiper les enjeux de demain (données, intelligence artificielle, cybersécurité). Elle s'appuie aussi sur les recherches menées par le Labacces pour éclairer les enjeux de difficultés d'accès aux droits.

→ Concevoir des services publics numériques de proximité et réussir la transformation numérique de l'administration

En 2023, une avancée significative a été réalisée sur « mes-services.bzh » et « mon-compte.bzh ». Le site « mes-services.bzh » a franchi une étape cruciale avec la finalisation et l'ouverture technique de sa première version en janvier, même si un lancement grand public n'a pas encore eu lieu. L'accent a été mis sur l'amélioration de l'expérience utilisateur·trice, avec la conception d'une deuxième version plus claire et plus lisible, actuellement en phase de finalisation. Par ailleurs, des efforts ont été déployés pour promouvoir les communs numériques auprès des collectivités bretonnes, en initiant notamment un recensement de leurs services avec l'aide de collectivités pilotes. L'amélioration des algorithmes de correspondance et de recommandation est également en cours, préparant le terrain pour un futur lancement public.

En ce qui concerne « mon-compte.bzh », la plateforme a vu son nombre d'utilisateur·trices atteindre les 73 000 personnes en décembre 2023, enrichie par le raccordement à cinq nouvelles applications offrant des services variés, allant de la tarification solidaire pour les lycées à la cybersécurité avec l'ajout d'une fonctionnalité de vérification de la santé numérique en collaboration avec ANOZRWAY. Sur le plan transverse, l'année 2023 a été marquée par la finalisation de l'architecture technique destinée à soutenir la croissance des services, ainsi que par un changement d'hébergeur nécessitant une migration importante.

→ Développer les atouts de la Bretagne dans la cybersécurité et renforcer la sécurité numérique du territoire

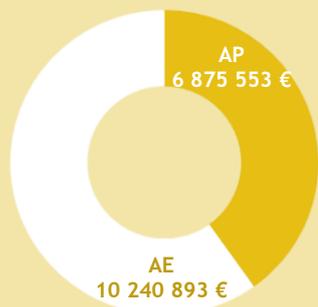
En 2023, la Région a mis en place le Computer security incident response team (CSIRT) « Breizh Cyber ». Ce CSIRT a pour objectif de fournir localement un service de réponse à incident de premier niveau au profit des entités implantées sur le territoire régional et complémentaire de celui proposé par les prestataires privés. Il participe à l'animation de l'écosystème régional cybersécurité en s'appuyant sur les acteur·trices présents pour développer l'activité économique. Les dépenses relatives à la création de ce CSIRT ont été portées par ce programme.

Programme 503

Innovation et économie de la connaissance

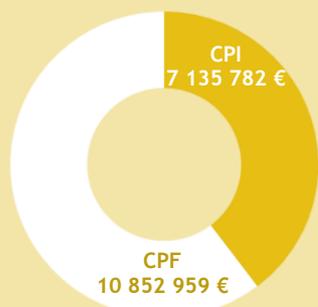


Les Affectations



Un taux d'affectation de 94,8 % en fonctionnement et de 98,2 % en investissement

Les Dépenses



Un taux de réalisation de 96,9 % en fonctionnement et de 99,8 % en investissement

Objectifs et actions du programme

Objectifs	1 Favoriser un environnement propice à l'innovation	2 Soutenir les projets d'innovation tout au long de la chaîne de l'innovation	3 Gouvernance, coordination et promotion de l'innovation
Actions		[II - 1] Accompagner le transfert de technologies et la création de start-up [II - 2] Favoriser les projets industriels innovants	[III - 1] Animation et coordination du système régional d'innovation

Analyse des principales réalisations de l'année

La Stratégie régionale de recherche et d'innovation (S3) a été confirmée et réinterrogée dans le cadre de l'adoption en avril 2023 de la Stratégie régionale des transitions économiques et sociales (SRTEs). Cette période a aussi été l'occasion de redéfinir un cadre d'intervention de l'écosystème d'innovation, tout en accélérant le soutien des entreprises notamment au service des transitions.

→ Décliner la S3 2021-2027, intégrée dans le cadre plus global de la SRTEs

Des processus de travail collaboratif et d'évolution dans le temps ont été renforcés en 2023 pour que la S3 soit à la fois une véritable stratégie qui donne le cap, en capacité de s'adapter continuellement aux nouveaux enjeux d'innovation. A titre d'exemple, l'intelligence artificielle est désormais affichée en tant que levier thématique et l'axe transversal incarne les transitions climatique & écologique ainsi que la cohésion & l'inclusion sociale, avec une volonté de définir et de renforcer le suivi fin de ces priorités. Enfin, en 2023, la Région, Bretagne développement innovation, la SATT Ouest valorisation, la Délégation régionale académique à la recherche et à l'innovation et la Plateforme projets européens ont élaboré le baromètre de la recherche et innovation en Bretagne.

→ Engager une nouvelle contractualisation avec l'écosystème d'innovation pour gagner en performance dans un cadre budgétaire contraint

2023 a été la première année de mise en œuvre des Conventions cadres d'objectifs et de moyens (COM) 2023-2027 des Centres d'innovation technologiques (CIT). Ces conventions, établies en lien avec les collectivités partenaires impliquées dans le financement des CIT, inscrites dans le CPER, ont pour but de : 1) disposer d'un projet stratégique clair et chiffré pour chacun des centres, 2) formaliser les intentions de soutien des collectivités pour un accompagnement commun et sécurisé, et 3) leur permettre d'accélérer leur mobilisation sur les enjeux de transitions au service de leurs filières.

L'année 2023 a été marquée par le financement de plusieurs projets d'investissement, de ressourcement (co-financés par le FEDER) et de projets collaboratifs de recherche menés par les CIT sur le territoire. A noter la baisse de la participation régionale sur l'activité Animation et conseil en innovation (ACI) des CIT (-300 000€ par rapport à 2022). En 2023, 40 projets ont intégré l'incubateur Emergys. Ces chiffres confirment un niveau élevé de créations d'entreprises innovantes en Bretagne, en complémentarité avec le dispositif PHAR Bretagne, les financements Région/Bpifrance, et les dispositifs de soutien au haut de bilan (notamment Breizh UP). En 2023, dans un esprit de mobilisation collective au service des transitions, ont été soutenus Bretagne Compétitivité, et les 7 technopoles de Bretagne pour accompagner les entreprises innovantes et les innovations « à impact ». L'engagement des acteurs en 2023 a été marqué par plusieurs événements forts, notamment la première édition de l'Open des transitions écologique et énergétique à Lorient.

→ Prolonger la gamme de dispositifs INNO et ses effets au service des grandes transitions

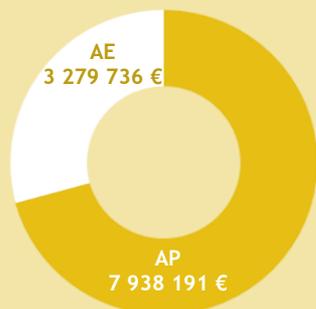
Le nouveau dispositif Inno Expé Sobriété a été déployé. En coopération avec les technopoles qui accompagnent les entreprises et Bretagne Compétitivité, il vise à soutenir les produits et services innovants pour favoriser la sobriété et la résilience du territoire. En 2023, une première relève a permis de soutenir 9 projets à hauteur de 355 000€ en subvention et 100 000€ en avance remboursable. Par ailleurs, on totalise désormais 92 projets financés sur les deux dispositifs INNO Conseil et INNO R&D « sobriété » sur 2020-2023 ce qui représente plus du tiers des projets financés depuis le lancement de cette gamme (à noter qu'elle a été élargie au dispositif « Inno R&D collaborative » en 2023 avec le financement de deux projets). En outre, en 2023, le suivi des projets d'économie circulaire a été mis en place, ce sont ainsi 44 projets qui ont été identifiés pour un montant de près de 3,59M€.

Programme 504

Développement des secteurs clés de l'économie bretonne

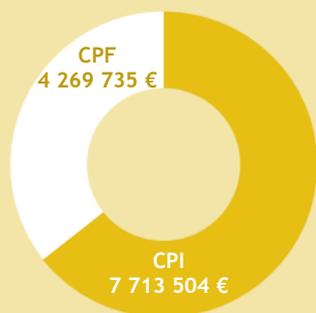


Les Affectations



Un taux d'affectation de 92,3 % en fonctionnement et de 88,2 % en investissement

Les Dépenses



Un taux de réalisation de 84,5 % en fonctionnement et de 99,8 % en investissement

Objectifs et actions du programme

Objectifs	1 Contribuer au développement de l'activité des pôles de compétitivité	2 Accompagner les projets structurants
Actions	[1 - 1] Soutenir l'animation et la promotion des pôles de compétitivité	[1 - 2] Soutenir les projets collaboratifs labellisés par les pôles de compétitivité

Analyse des principales réalisations de l'année

Le taux d'affectation en investissement et le taux de réalisation en fonctionnement s'expliquent par le passage de projets anciennement en fonctionnement en investissement, des décalages de paiement et des réorientations de guichets de financements.

→ Une nouvelle « phase 5 » 2023-2026 des Pôles de Compétitivité

La première année de la « phase 5 » (2023-2026) de la politique des pôles de compétitivité a été l'occasion pour ceux-ci de mettre en œuvre leur plan d'action. Si les pôles travaillent en étroite connexion avec les stratégies et écosystèmes régionaux, les orientations nationales, avec le lancement des appels à projets France 2030, les ont amenés à accompagner progressivement leurs « communautés » vers ces guichets, avec des projets collaboratifs (qui représentent leur cœur de métier) mais aussi individuels, permettant ainsi un effet levier certain sur le financement des projets de leurs adhérent-es.

En outre, les pôles font progresser leur engagement dans les transitions, avec à titre d'exemple la feuille de route « Numérique responsable » du pôle Images & Réseaux.

→ Conforter le soutien aux projets collaboratifs

Si le nombre de projets collaboratifs financés par la Région avait connu une baisse importante en 2022, en grande partie liée à la redéfinition du cadre des pôles (phase 5) et à la restructuration des guichets nationaux de financement, en 2023, le nombre de projets est reparti à la hausse avec un montant total d'aides accordées de 6,8M€ (5,6M€ de la Région et 1,2M€ des collectivités partenaires dans la convention cadre). Enfin, suite à l'achèvement de la période de contractualisation (2021-2023) Région/EPCI, des nouveaux échanges ont été engagés, y compris avec des collectivités non-partenaires à date.

Indicateur 2 : Participation à un projet collaboratif labellisé et encore en cours	IMAGES & RESEAUX	MER BRETAGNE ATLANTIQUE	VALORIAL	ID4Car	ATLANPOLE BIOTHERAPIE	EMC2	VEGEPOLYS
Nombre de PME	99 (*)	319	158	35	8 bretons	131	9
Nombre d'établissements de recherche	122 (**)	303	197	29	9 bretons	107	8

(*) dont 81 partenaires uniques sachant que certaines PME ont participé à plusieurs projets.

(**) dont 88 partenaires uniques sachant certains partenaires académiques ont participé à plusieurs projets.

→ Des projets collectifs d'ambition nationale et européenne, ancrés en Bretagne, au service de la transformation des filières

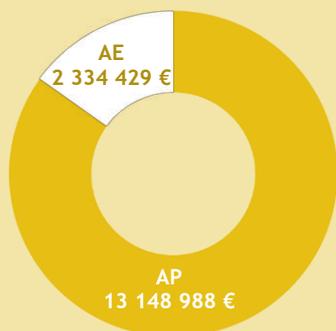
Parmi les projets dits « structurants », deux programmes revêtent une attention particulière : L'Institut pour la transition énergétiques - France énergies marines (ITE FEM) compte 90 collaborateur-trices pour un programme d'actions articulé autour du dérisquage alors que la filière fait face à des enjeux majeurs de viabilité. La création en 2023 de la Fondation Open-C pour la gestion et opération des sites d'essais nationaux implique de traiter à terme les objectifs, conditions et modalités d'un rapprochement entre l'ITE FEM et la fondation Open-C en complément d'échanges avec l'Etat qui ont commencé cette année pour le renouvellement du conventionnement de France Energies Marines. Par ailleurs, l'Institut de recherche technologique (IRT) b<>com a été confronté en 2023 à deux éléments majeurs : 1) un transfert de technologie vers la start-up lannionaise OBVIOS (spin off de l'IRT), sur le sujet de la XG souveraine, entraînant le départ de l'équipe « 5G » de b<>com, aujourd'hui salariée d'OBVIOS, ainsi que d'une partie de son équipe dirigeante et 2) une gouvernance perturbée avec le départ en retraite de son Président ainsi que la baisse de l'engagement ou le retrait de certains membres privés et académiques.

Programme 505

Création, développement et transmission d'entreprises

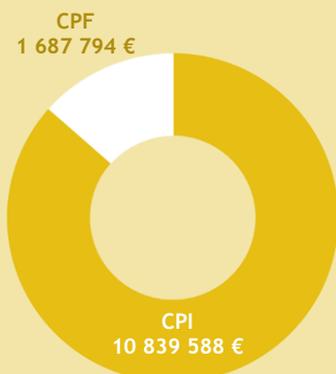


Les Affectations



Un taux d'affectation de 94,3 % en fonctionnement et de 100 % en investissement

Les Dépenses



Un taux de réalisation de 72,6 % en fonctionnement et de 86,6 % en investissement

\\ Objectifs et actions du programme

Objectifs	1 Impulser un environnement favorable à la création de nouvelles activités et à la reprise d'entreprises sur l'ensemble du territoire breton	2 Améliorer la structure financière des PME grâce aux outils d'ingénierie financière
Actions	[I - 1] Contribuer à la dynamique entrepreneuriale sur l'ensemble du territoire	[II - 1] Soutenir le développement des PME en intervenant en fonds propres et quasi fonds propres
	[I - 2] Contribuer à la structuration d'une offre de services de qualité à destination des créateurs-repreneurs, par le soutien aux structures actives dans l'accueil et l'accompagnement	[II - 2] Renforcer l'apport personnel des porteurs de projets par les dispositifs de prêts d'honneur
		[II - 3] Soutenir le développement des PME en facilitant l'accès aux financements privés, sous forme de garanties

\\ Analyse des principales réalisations de l'année

2023 a été une année de mobilisation forte de la Région en vue de donner de nouveaux moyens d'action à trois sociétés régionales contributrices au développement économique territorial et un renforcement de nos actions en matière d'accompagnement à l'entrepreneuriat.

Le taux de réalisation en fonctionnement au-deçà des objectifs peut s'expliquer principalement par la bascule d'une partie du soutien en fonctionnement à Initiative Bretagne vers le programme 507 et à des sollicitations moindres de certains acteurs d'accompagnement des créateur·trices et repreneur·euses.

→ Pass Création : sécuriser la création et la reprise d'entreprises

Ce dispositif d'accompagnement à la création ou reprise d'entreprises a été renouvelé pour 4 ans en 2022. Ce renouvellement a permis l'organisation d'ateliers collectifs en 2023 dédiés à certains publics (jeunes, femmes), en complément des accompagnements individuels. L'objectif demeure la sécurisation du parcours et la pérennité des entreprises créées ou reprises, tout en réaffirmant la capacité à être accompagné en proximité partout en Bretagne, avec l'existence de plus de 100 points d'accueil. Ce dispositif phare de note politique a été complété de 2 appels à projets afin de pouvoir sensibiliser les conseiller·ères aux enjeux de transition et mieux accompagner les publics les plus éloignés de la création, par une ingénierie renforcée à leurs problématiques propres (publics jeune, féminin, bénéficiaire des minimas sociaux, en situation de handicap).

→ Poursuivre le soutien à l'entrepreneuriat féminin et aux entreprises et aux dirigeants en difficultés

En 2023, la Région poursuit son soutien aux acteur·trices de l'entrepreneuriat féminin, à la fois dans l'animation de réseaux mais également dans l'accompagnement spécifique proposé pour répondre aux enjeux de création et reprise (recherche de financement, concilier vie personnelle et familial, levée des freins périphériques). Par ailleurs, dans un contexte général qui voit une recrudescence des défaillances d'entreprises, l'accompagnement préventif aux difficultés, légitime d'autant plus le soutien apporté par différentes structures, y compris dans l'accompagnement au rebond, que ce soit toujours dans l'entrepreneuriat ou via le salariat.

→ Recapitaliser Breizh Up, Breizh Invest PME et Sembreizh : une triple opportunité de renforcer la dynamique des outils fonds propres bretons

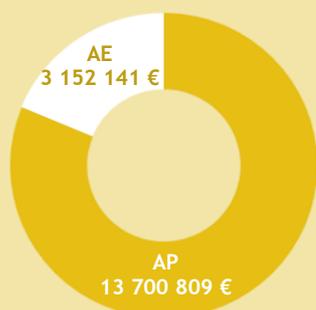
La Région a souscrit aux augmentations de capital portées par les sociétés suivantes : 2 M€ pour SemBreizh sur un total de 3,7 M€ de capital supplémentaire. Avec un soutien accru des EPCI, la société voit son ancrage territorial renforcé et s'engage dans la création d'un outil financier dédié à la filière touristique, Breizh Tourisme tout en bénéficiant de moyens accrus pour intervenir dans les énergies renouvelables, via BreizhEnergie ; 1 M€ pour Breizh Invest PME lors d'un tour de table effectué avec les actionnaires bancaires pour accroître les capacités d'investissement de cette société dans les PME industrielles en phase de développement transmission ; 10 M€ pour Breizh Up, dont le capital est passé de 20 à 30 M€ (avec un soutien des fonds européens en cours d'instruction). En parallèle, une procédure a été lancée par la société en vue de sélectionner son gestionnaire pour la période 2024-2028. UI Investissement a été renouvelé, avec l'engagement de renforcer son équipe en Bretagne pour gérer à la fois l'entrée de nouvelles lignes en portefeuille et la liquidité des lignes existantes, tout en accompagnant les participations dans leur trajectoire de critères Environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

Programme 506

Accompagnement des entreprises et de l'emploi

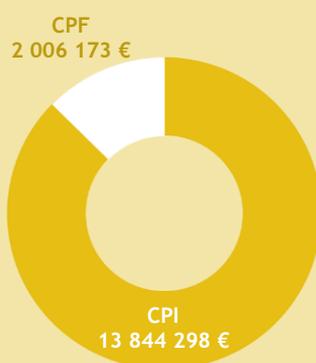


Les Affectations



Un taux d'affectation de 88 % en fonctionnement et de 91,3 % en investissement

Les Dépenses



Un taux de réalisation de 58,4 % en fonctionnement et de 95,8 % en investissement

Objectifs et actions du programme

Objectifs	1 Accompagner la compétitivité des entreprises industrielles en faveur de l'emploi durable et de qualité	2 Soutenir les entreprises dans leur développement international	3 Accompagner la dynamique des territoires
Actions	[I - 1] Soutenir les actions collectives permettant la mise en réseaux et la diffusion des bonnes pratiques	[II - 1] Encourager et organiser la présence de PME sur les manifestations internationales	[III - 1] Contribuer à accompagner les artisans et commerçants des zones rurales
	[I - 2] Accompagner les entreprises dans l'amélioration de leurs performances internes	[II - 2] Soutenir les investissements et la prospection des marchés export	[III - 2] Accompagner les mutations économiques
		[II - 3] Encourager la structuration des ressources humaines dans l'entreprise pour développer l'international	

Analyse des principales réalisations de l'année

Cette année 2023 aura été tout particulièrement une année d'accélération de la prise en compte des enjeux de transition dans les dispositifs de soutiens déployés au titre de cette politique publique.

Le taux de réalisation et d'affectation en fonctionnement s'explique principalement par le rythme de déploiement des dispositifs de soutien aux projets des entreprises, dont le niveau de réalisation a été inférieur au prévisionnel, avec notamment de nombreuses sous-réalisation ou reports de programmes.

→ Pour des entreprises de l'industrie agro-alimentaire engagées auprès du monde agricole et autour des transitions environnementales et sociétales

2023 a été marquée à la fois par la fin de programmation européenne 2014-2022 permettant d'engager des crédits jusqu'en 2023, et la mise en œuvre de la nouvelle programmation 2023-2027. Sur cette fin de programmation, 4 entreprises agroalimentaires ont pu bénéficier d'un soutien au titre du dispositif *Pass Compétitivité IAA (Investissement dans les industries agroalimentaires bretonnes)*.

Afin de poursuivre l'accompagnement de ces entreprises dans leurs projets d'investissements et de transitions durant la programmation 2023-2027, le 1^{er} appel à projets du dispositif *PASS Compétitivité IAA* est ouvert depuis juillet 2023. Des orientations nouvelles ont été données afin de pouvoir renforcer le lien entre l'amont agricole et les industries, autour des impacts environnementaux des projets et de leur dimension Responsabilité sociétale des entreprises (RSE).

→ Accompagner les entreprises du tourisme

Le soutien aux acteurs de la filière touristique, de l'hébergement principalement, demeure un axe important de cette politique publique. Nous avons poursuivi nos soutiens à la reprise d'hôtel et d'investissements de rénovation de ces structures. Ainsi, ce sont 9 projets qui ont été soutenus en 2023, représentant une enveloppe de 721 000€.

→ Soutien des entreprises bretonnes dans leur développement à l'international

Depuis plusieurs années désormais, l'instabilité est permanente sur les plans économiques et géopolitiques et les entreprises bretonnes à l'international en subissent les répercussions. L'écosystème breton où prédominent l'agriculture et l'industrie agroalimentaires a été particulièrement touché par la guerre entre la Russie et l'Ukraine, des relations commerciales fortes ayant été construites dans les années précédentes. Il a fallu retisser des liens sur d'autres marchés. Les transitions sociétales et environnementales viennent également modifier les stratégies de déploiement à l'international du fait de nouvelles réglementations et/ou contraintes concurrentielles. Dans ce contexte, Bretagne commerce international (BCI) a su se mobiliser en lien avec les partenaires de l'international (Douanes, Business France, Bpifrance, etc) pour informer, sensibiliser les entreprises aux changements en cours mais aussi pour accompagner les sociétés bretonnes sur des salons internationaux.

→ Mise en place d'un « Soutien financier résilience énergie » d'un montant de 1 M€ pour les petites entreprises, artisan·es et commerçant·es qui souhaiteraient réaliser des investissements participant à une moindre consommation d'énergie, en complément des aides d'Etat

Dans un contexte de forte augmentation des coûts de l'énergie, le dispositif *Energie Commerce Artisanat* a été déployé, à compter de juillet 2023, afin d'intervenir en complémentarité des aides existantes. Il s'adressait aux commerçant·es et artisan·es qui ont subi une augmentation importante de leurs factures énergétiques (+ 50% sur le 1^{er} trimestre 2023) et qui n'étaient pas couverts par le bouclier tarifaire de l'Etat.

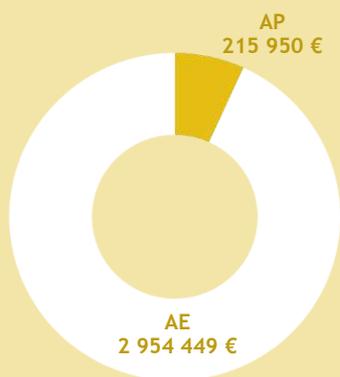
Ce dispositif aura accompagné 77 bénéficiaires, dont 48 de boulanger·ères-pâtissier·ères.

Programme 507

Economie sociale et solidaire et innovation sociale

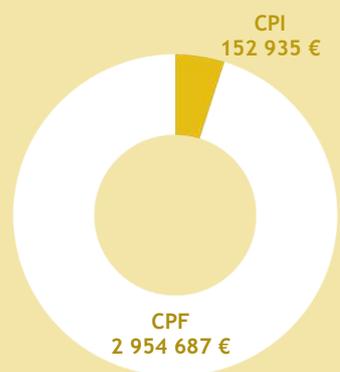


Les Affectations



Un taux d'affectation de 93,8 % en fonctionnement et de 54 % en investissement

Les Dépenses



Un taux de réalisation de 93,1 % en fonctionnement et de 59,5 % en investissement

Objectifs et actions du programme

Objectifs	1 Développer l'innovation sociale pour développer l'emploi et répondre aux besoins des territoires	2 S'appuyer sur le mode d'entreprendre de l'ESS pour développer des emplois pérennes et de qualité	3 Développer le dialogue social dans les entreprises et les territoires	4 Favoriser et promouvoir l'égalité des droits
Actions	[I - 1] Faciliter l'émergence de projets viables créateurs d'emplois et de qualité de vie	[II - 1] Structurer le niveau régional et le territoire pour promouvoir le mode d'entrepreneuriat de l'ESS	[III - 1] Soutien aux structures locales des organisations syndicales représentatives	[IV - 1] Repérer les inégalités entre les femmes et les hommes
	[I - 2] Contribuer à la lisibilité de l'offre solidaire pour favoriser une commande publique responsable	[II - 2] Consolider l'emploi sur les territoires		[IV - 2] Diffuser la culture de l'égalité
	[I - 3] Expérimenter en particulier avec les mouvements d'éducation populaire pour répondre aux nouveaux enjeux de la jeunesse	[II - 3] Consolider l'emploi en incitant aux démarches de conseil et de formation [II - 4] Consolider la structure financière et financer les projets		[IV - 3] Agir contre toutes les discriminations

Analyse des principales réalisations de l'année

→ Accompagner les porteurs de projets de l'économie sociale et solidaire

1 - Innovation Sociale

43 structures ont été accompagnées au titre d'un projet d'innovation sociale en 2023 pour un montant total de près de 1,5 M€. Parmi ces projets, 54% ont été portés par des associations, 28% par des coopératives, 15% par des entreprises et 3% par des établissements publics. Les projets financés couvrent des thématiques très diverses : alimentation durable, économie circulaire, insertion, mobilité, tiers lieux, commerce, numérique, santé ou encore habitat. Les dispositifs liés à l'innovation sociale soutiennent les entrepreneur·euses à chaque étape des projets : l'émergence (13%), le démarrage (47%), et le développement (40%). Les femmes représentent 54% des bénéficiaires.

2 - S'appuyer sur le mode d'entreprendre de l'Economie sociale et solidaire (ESS) pour développer des emplois pérennes et de qualité

L'année 2021 avait été une année exceptionnelle pour les dix Coopératives d'activité et d'emploi (CAE) bretonnes avec un nombre de personnes accueillies en forte hausse. L'accueil et le nombre d'accompagnements se stabilisent depuis deux ans et la majorité des CAE continue de voir leur chiffre d'affaires croître.

Indicateur N° 2 [I-2] - Porteur·teuses de projets accompagnés par les 10 CAE	Réalisation 2021	Réalisation 2022	Réalisation 2023
Nombre de porteur·teuses de projet accueillies en local dans une CAE	1 070	932	956
Nombre de porteur·teuse s de projet accompagnés et adhérents de la CAE au 31/12	741	694	626

3 - Consolider l'emploi en incitant aux démarches de conseil et de formation

Le nombre de structures accompagnées dans le cadre du *Dispositif local d'accompagnement* (DLA) se stabilise en 2023. En 2022, les évolutions de financement du Fonds social européen (FSE) et les incertitudes réglementaires non levées par l'Avise, son nouveau gestionnaire central, a conduit les opérateur·trices breton·nes à y renoncer. C'est toujours vrai en 2023, ce qui réduit l'enveloppe disponible. En 2023, on note un doublement des sollicitations sur le modèle socio-économiques des structures traduisant des inquiétudes sur leur pérennité. Les associations sportives et les établissements ou services d'accueil collectif sont également plus présents parmi les bénéficiaires.

Indicateur N° 1 [I-1] - Nombre de projets d'innovation sociale accompagnés	Réalisation 2021	Réalisation 2022	Réalisation 2023
Nombre de structures accompagnées dans l'année	163	142	140

Programme 508

Les Affectations



Un taux d'affectation de 96 % en fonctionnement

Les Dépenses



Un taux de réalisation de 98,1 % en fonctionnement

Structuration de l'économie bretonne et économie circulaire

\\ Objectifs et actions du programme

Objectifs	1 Renforcer l'attractivité économique de la Bretagne	2 Favoriser les conditions de l'internationalisation des entreprises	3 Soutenir les filières et renforcer la coordination des acteurs de l'économie
Actions			[III - 1] Favoriser le développement des filières structurantes de l'économie bretonne [III - 2] Renforcer la coordination de l'économie bretonne [III - 3] Soutenir les actions en faveur de l'amélioration des conditions de travail

\\ Analyse des principales réalisations de l'année

→ Accompagner les filières dans leurs transitions et mutations

L'Association bretonne des entreprises agroalimentaires (ABEA) a poursuivi son animation pour la filière agroalimentaire. Elle a notamment mené des travaux de veille sur la conjoncture économique, animé la commission « performance industrielle », organisé des rencontres économiques et sociales ayant pour thème « les ressources en tension » en lien avec la Chambre d'agriculture et organisé plusieurs événements afin d'améliorer l'attractivité de la filière (semaine de l'agroalimentaire et Food talent).

→ Renforcer la coopération entre les acteurs de l'accompagnement à l'international

Au cours de l'année 2023, la Région Bretagne a animé le réseau des acteurs de l'international (Bretagne Commerce International, Business France, Bpifrance, Conseillers du commerce extérieur, OSCI, douanes, etc) et organisé le Conseil stratégique de l'export en région (CSER) et des temps mensuels techniques de partage d'actualité. Sur le volet suivi des projets entreprises, les Matinales de l'export en lien avec les 7 technopôles bretons permettent d'accélérer le développement à l'international des sociétés innovantes.

→ Soutenir les actions en faveur de l'amélioration des conditions de travail

L'Aract Bretagne a poursuivi ses missions en faveur de l'amélioration des conditions de travail et de la qualité de vie au travail. Ainsi, plus de 120 entreprises ont bénéficié d'un conseil de l'agence. Elle a mené de nouvelles expérimentations, avec la volonté de favoriser la capitalisation de leurs enseignements. Ainsi, le travail initié depuis

plusieurs années sur la filière alimentaire a abouti à la réalisation de plusieurs supports, notamment un guide pour mieux intégrer les conditions de travail dans la conception des abattoirs. Elle s'est aussi mobilisée sur le projet « Usine agro du futur », aux côtés de Bretagne Développement Innovation, de la Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail et de l'ABEA, sur la prévention des troubles musculosquelettiques.

→ Engager les acteur·trices breton·nes dans l'économie circulaire et déployer les filières de valorisation

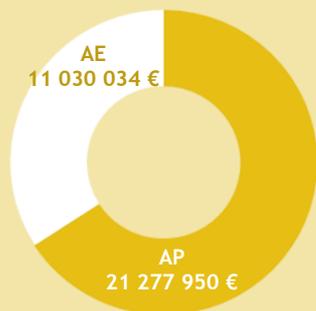
La Région a poursuivi ses actions de soutien à l'économie circulaire, notamment à travers le programme Envir'A, destiné aux artisan·es pour les accompagner dans leurs changements de pratiques vers un artisanat breton engagé dans les transitions écologiques et énergétiques. Porté par la Chambre régionale des métiers et de l'artisanat (CRMA) de Bretagne, ce programme pluriannuel est cofinancé par l'ADEME et la Région.

Plus largement, les projets d'entreprises accompagnés à l'échelle des différentes politiques économiques et tout particulièrement autour des programmes d'innovation, de création et de développement, sont de plus en plus nombreux. Au-delà de la nature même de l'activité de certains projets, il est constaté une prise de conscience plus forte des entreprises autour de ces enjeux, de produire des biens ou services de manière plus durable en limitant la consommation des ressources et la production des déchets.

Programme 509

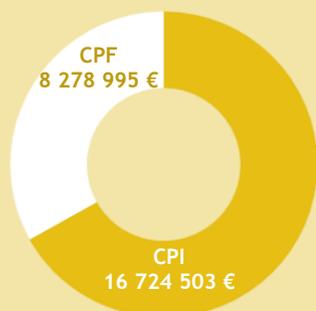
Agriculture, filière bois et alimentation

Les Affectations



Un taux d'affectation de 98,9 % en fonctionnement et de 99,7 % en investissement

Les Dépenses



Un taux de réalisation de 82,9 % en fonctionnement et de 99,6 % en investissement

\\ Objectifs et actions du programme

Objectifs	1 Renouveler les générations dans l'agriculture	2 Développer la compétitivité des outils de production agricoles et forestiers	3 Développer les démarches qualité et la valeur ajoutée dans les exploitations agricoles	4 Participer à l'amélioration et à la maîtrise des pratiques agricoles durables et respectueuses de l'environnement	5 Favoriser l'accroissement de l'autonomie et la place des énergies renouvelables dans les exploitations agricoles
Actions	[I - 1] Favoriser la création, la transmission et la reprise des exploitations [I - 2] Sécuriser et consolider les projets d'installation [I - 3] Amplifier l'accompagnement des porteurs de projet	[II - 1] Moderniser les outils de production agricole et adapter les systèmes de production [II - 2] Accompagner les économies énergétiques dans les exploitations agricoles [II - 3] Soutenir la compétitivité de la filière bois	[III - 1] Soutenir les filières de production de qualité et l'agriculture biologique [III - 2] Développer les circuits courts, les activités et les filières de diversification	[IV - 1] Développer la connaissance sur les techniques et systèmes agricoles écologiquement performants et favoriser leur diffusion [IV - 2] Contribuer à améliorer les pratiques et systèmes agricoles [IV - 3] Accompagner les actions d'aménagement de l'espace rural	[V - 1] Contribuer à la production d'énergies renouvelables par l'activité agricole [V - 2] Développer l'autonomie alimentaire des exploitations agricoles bretonnes [V - 3] Former les futurs acteurs de l'agriculture par le développement de contrats d'autonomie et de progrès dans les exploitations agricoles des lycées

\\ Analyse des principales réalisations de l'année

L'année 2023 a été l'année de lancement de la nouvelle programmation du Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) 2023-2027 : *Dotation jeunes agriculteurs (DJA)*, programme *AGRI Invest* et le nouveau programme *Breizh Bocage* en sont les principales mesures. Par ailleurs face à la crise traversée par l'agriculture biologique la Région a engagé un plan d'urgence pour accompagner la filière avec notamment une aide exceptionnelle à la trésorerie pour les Jeunes agriculteurs (JA) de 900 000€. Durant cette année les principales actions issues des Etats généraux de l'installation ont été engagées : nouveaux dispositifs sur le foncier, convention avec les Établissement public de coopération intercommunale (EPCI), renforcement du *BRIT Agricole* et lancement de la concertation pour engager un plan de rénovation dans les lycées agricoles.

Le taux de réalisation à 82,9% en fonctionnement s'explique par un nombre de dossiers d'aide à l'installation moindre que le prévisionnel.

→ Renouvellement des générations en agriculture : déclinaison opérationnelle de la stratégie régionale en faveur de l'installation-transmission, fruit de la concertation des Etats généraux de l'installation-transmission

² En 2023, la Région a revu la structuration de l'ensemble de ses aides à l'installation en agriculture dans le cadre d'*AGRI Install* qui se décline :

- Une nouvelle *DJA*, simplifiée avec une aide forfaitaire de 22 000€,
- Un soutien à l'installation des plus de 40 ans valorisé,
- Le *Pass Avenir JA* pour tout nouvel installé en difficulté au démarrage de son activité.

Au total, sur 2023, la Bretagne a vu 461 installations être aidées, dont 30 pour les plus de 40 ans. En 2023, la Région a également labellisé les structures chargées d'accompagner les demandes d'aides *AGRI Install* afin de sécuriser les projets des futurs installés. L'année est également marquée par l'ouverture du prêt *BRIT agricole* à l'ensemble des filières. Au total 117 prêts *BRIT* ont été accordés pour 3 406 000€.

→ Soutenir les investissements de transition dans les exploitations agricoles ²

En remplacement des Plans de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles (PCAEA), la Région lance le programme *AGRI Invest*, un nouveau dispositif pour accompagner les transitions et la modernisation des exploitations. Son but est de permettre à l'agriculture bretonne de rester compétitive, en adaptant ses usages à la transition agroécologique, améliorer les conditions de travail et attirer une nouvelle génération d'agriculteurs et d'agricultrices. La Région a par ailleurs mis en place les contrats de transition agro-écologique. Ce contrat devient une condition d'accès et une grille de sélection aux investissements productifs et de transformation à la ferme pour aider les agriculteur·trices à valoriser leurs démarches de transition dans trois domaines : réduction de leur impact sur l'eau, le climat et la biodiversité. La Région a renforcé son soutien aux investissements résilients grâce à la mise en place de deux dispositifs : les investissements résilients climat carbone et résilients eau. Ils renforcent la production d'énergie verte par les agriculteur·trices, accentuent les économies d'énergie, soutiennent les systèmes herbagers et préservent la ressource en eau. Leur accès a été facilité avec un taux d'aide unique à hauteur de 40%.

→ **Le Plan Breton pour l'Arbre, un accélérateur pour le développement de la filière forêt-bois et bocage**



Le Plan Breton pour l'arbre répond à trois objectifs principaux :

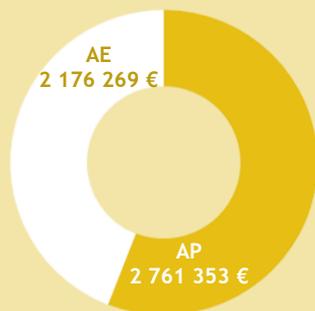
- Développer la présence de l'arbre, tant en milieu urbain que dans l'espace rural.
- Promouvoir une gestion durable de l'arbre, du bocage et de la forêt, permettant de préserver leurs fonctionnalités écologiques.
- Renforcer les usages et produits issus de l'arbre

Ce plan vise à développer une meilleure synergie entre les dispositifs régionaux, les acteurs et les politiques publiques. Il a également pour vocation d'accélérer la transition écologique, en conciliant les usages et les services écologiques fournis par les arbres. L'ambition c'est la plantation de 5 millions d'arbres en Bretagne d'ici à 2028, notamment grâce aux dispositifs *Breizh Forêt Bois* et *Breizh Bocage*. Ce dernier a par ailleurs permis de maintenir une très forte dynamique avec plus de 500 km de haies plantées en 2023.

Indicateurs sur l'installation, sur les engagements de contrats de transition et les km de haie plantées par an	2021	2022	2023
Nombre d'installations aidées (Dotation jeunes Agriculteurs + Soutien Installation en Agriculture > 40 ans)	519	492	461
Nombre d'installations bénéficiant du prêt d'honneur <i>BRIT Agricole</i> (0%)	63	49	77
Nombre de Contrats de transition agro-écologique validés (CTAE) - lancement nov. 2023	-	-	88
Nombre de km de haies plantés (<i>Breizh Bocage</i>)	460	489	511

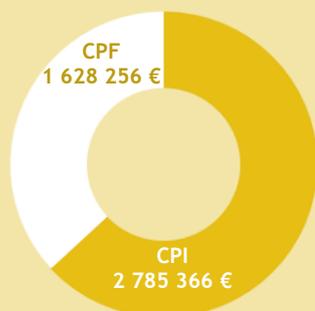
Programme 510

Les Affectations



Un taux d'affectation de 59,2 % en fonctionnement et de 45,9 % en investissement

Les Dépenses



Un taux de réalisation de 67,3 % en fonctionnement et de 70,1 % en investissement

Pêche, aquaculture et développement maritime

Objectifs et actions du programme

Objectifs	1 Mettre en œuvre la stratégie maritime bretonne	2 Animer et accompagner les transitions et l'innovation maritime	3 Soutenir la création et le développement des entreprises de la filière halieutique	4 Contribuer à la compétitivité de la filière halieutique
Actions	[I - 1] Contribuer à une nouvelle gouvernance de la mer et du littoral : assurer la concertation, améliorer la connaissance et animer le réseau	[II - 1] Structurer l'observation de l'économie maritime	[II - 5] Lancer les initiatives et des projets expérimentaux en gestion intégrée de la zone côtière	[III - 1] Installation jeune pêcheur
	[I - 2] Soutenir de projets territoriaux de gestion intégrée de la zone côtière	[II - 2] Assurer une gestion durable des ressources et des milieux via une expertise partagée	[II - 6] Accompagner des dynamiques collectives en faveur de la transition de l'économie maritime	[III - 2] Moderniser et adapter la flotte de pêche
		[II - 3] Développer un accompagnement technique de la filière	[II - 7] Promouvoir la formation et l'emploi maritime	[III - 3] Moderniser et adapter les entreprises aquacoles
		[II - 4] Animation des politiques sectorielles et suivi de la politique commune des pêches	[II - 8] Contribuer à la protection de la vie humaine en mer	[III - 4] Moderniser et adapter les entreprises de mareyage et de transformation
				[IV - 1] Favoriser la performance économique et environnementale de la place portuaire
				[IV - 2] Animer au niveau régional les places portuaires
				[IV - 3] Valoriser les ressources et les métiers à l'échelle de l'entreprise et des filières

Analyse des principales réalisations de l'année

Le programme 510 contribue à la politique maritime intégrée de la Région : il apporte un soutien spécifique aux filières halieutiques, il est le support de certaines actions qui concernent la sécurité maritime ou l'encore éducation à la mer (notamment le *Pass Classes de mer*) et appuie la mise en œuvre de cette politique, en prise directe avec les enjeux de transition. De nombreuses actions de ce programme viennent directement cofinancer des dossiers mis en œuvre à travers le Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture (FEAMPA). La prévision budgétaire 2023 intégrait 42% de crédits FEAMPA, qui pour une très large part, été reportée en 2024 en raison du glissement du lancement de la programmation.

→ Fin du Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP) 2014-2020 et lancement du FEAMPA 2021-2027



L'année 2023 a permis d'achever la programmation du FEAMP 2014-2020 et le paiement aux bénéficiaires, avec un excellent taux de réalisation, estimé à 90%. Le programme FEAMPA, dont l'enveloppe sera de 58,3 M€ sur la période, a été lancé en 2023, avec le dépôt des premiers dossiers complets de demande d'aide. La Commission régionale de sélection pêche et aquaculture s'est réunie à plusieurs reprises en 2023 et a programmé les premiers dossiers, notamment en faveur de l'installation de jeunes pêcheur-ses.

Pour le volet territorial, le Développement local par les acteurs locaux reste un outil majeur de l'émergence d'une économie bleue sur les territoires, en s'appuyant sur les richesses de l'existant en matière de pêche et d'aquaculture. Dans ce cadre, des conventions ont été signées en 2023 entre la Région et 8 Groupes d'actions locales pêche et aquaculture. Enfin, la Région, devenue pilote du guichet national innovation, a lancé les premiers appels à projet et à manifestation d'intérêt en 2023.

→ Adoption du document de politique maritime régionale



La Politique régionale mer et littoral (PRML) a été adoptée par l'Assemblée régionale en session plénière d'octobre 2023. Cette PRML est venue affirmer l'ambition maritime de la Région ainsi que les priorités retenues : renforcer une économie maritime s'appuyant sur des filières d'excellence, créatrice d'emplois de qualité et au service de la transition écologique de la Bretagne, garantir des écosystèmes côtiers résilients et avoir des territoires maritimes dynamiques et résilients et enfin faire de la mer un vecteur de rayonnement à l'international et un vecteur d'identité et de bien-être pour les Bretonnes et les Bretons. Première déclinaison, la feuille de route vélisque a été adoptée fin 2023.

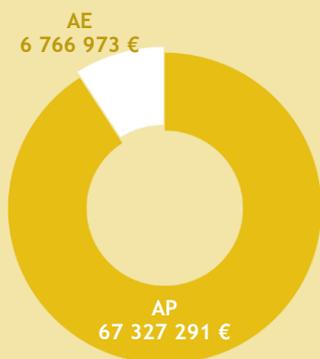
→ Actions en faveur du secteur halieutique



En dehors de l'aide aux entreprises, l'action régionale se traduit notamment par une aide à la structuration des filières. Un soutien est ainsi apporté aux structures professionnelles pour leurs actions en faveur d'une meilleure connaissance et gestion de la ressource, de l'attractivité des métiers, de la promotion des produits et de la communication sur les filières (exemple du contrat d'objectif et de moyens signé avec l'interprofession Breizhmer). Dans le domaine portuaire, les travaux d'animation du groupement interportuaire « Pêche de Bretagne » se sont poursuivis, contribuant notamment à l'adoption du Plan régional d'organisation et d'équipement des ports de pêche définissant la stratégie d'utilisation du FEAMPA. Par ailleurs, la Région a continué son soutien au Syndicat mixte des ports de pêche-plaisance de Cornouaille dont elle est membre. En matière de lutte contre la précarité, l'association des paniers de la mer a été soutenue pour ses investissements et dépenses de fonctionnement.

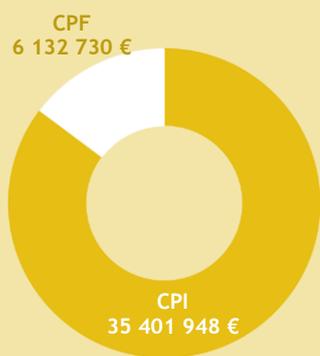
Programme 511

Les Affectations



Un taux d'affectation de **98,8 %** en fonctionnement et de **97,2 %** en investissement

Les Dépenses



Un taux de réalisation de **98,1 %** en fonctionnement et de **66,6 %** en investissement

Ports

\\ Objectifs et actions du programme

Objectifs	1 Réaliser des investissements pour développer les trafics portuaires	2 Optimiser l'exploitation des ports dans une logique de durabilité économique, sociale et environnementale
Actions	[I - 1] Développer et valoriser le domaine pour soutenir les activités portuaires	[II - 1] Définir les conditions d'exploitation des ports et contrôler l'exécution des contrats de concession
	[I - 2] Entretien du patrimoine portuaire régional pour assurer sa pérennité	[II - 2] Améliorer la performance logistique des ports
	[I - 3] Moderniser les infrastructures pour développer les trafics portuaires	[II - 3] Placer les enjeux environnementaux au centre des actions portuaires
	[I - 4] Accompagner la modernisation des concessions des ports régionaux	

\\ Analyse des principales réalisations de l'année

2023 a été marquée tout à la fois par la construction et l'adoption en session plénière d'octobre de la nouvelle stratégie portuaire régionale, qui porte des enjeux majeurs pour les 10 ans à venir en matière d'évolution des gouvernances, d'investissements verts et de transitions énergétiques, de développement foncier et de positionnement des ports comme des acteurs responsables au cœur des écosystèmes portuaires. En matière de soutien aux investissements, le projet de développement des Energies marines renouvelables (EMR) sur le port de Brest est entré dans sa phase finale avec le lancement du dernier lot de travaux, tandis que le projet du Terminal du Naye de Saint-Malo a engagé le franchissement des étapes réglementaires en matière d'environnement et d'urbanisme et la finalisation de la concertation publique. Le niveau du taux de réalisation des investissements en 2023 s'explique par des décalages de réalisation de certains projets par les concessionnaires portuaires, reportant ainsi le versement des subventions d'investissement sur ces opérations.

→ Développer et valoriser le domaine pour soutenir les activités portuaires

En 2023, outre l'exercice des missions traditionnelles du propriétaire, la Région Bretagne a procédé à une opération de démolition d'ampleur sur le port de Lorient pour libérer du foncier.

→ Assurer l'entretien du patrimoine portuaire pour en garantir la pérennité

A Brest, les études de réparation du poste caboteur, du quai Malbert et du quai 1^{er} ouest ont été engagées. A Saint-Malo, la sécurisation des coffres en Rance a été lancée. A Lorient, l'opération de dragage du port de pêche permettant d'améliorer durablement les cotes d'exploitation a été lancée, tandis qu'à Saint-Brieuc, ce sont les travaux sur les vannes de barrage qui ont été programmés. En 2023, la Région a enfin engagé la réparation de la cale de l'île aux moutons sur l'île de Batz.

→ Moderniser les infrastructures pour développer les trafics portuaires

Plusieurs opérations de modernisation ont été lancées, telles les travaux des bureaux du port Vauban à Saint-Malo, le projet du premier éperon à Brest pour améliorer la desserte de Molène et Ouessant, et la réparation du quai Michel Tonnerre et de l'ex-môle sud-est à Lorient en sont quelques exemples.

→ Accompagner la modernisation des concessions des ports régionaux

En 2023, la Région a confirmé son engagement à soutenir les concessionnaires portuaires dans les projets d'investissement et de développement portuaires dont ils sont les porteurs : la Région a poursuivi son soutien aux syndicats mixtes portuaires, à l'image de l'effort d'investissement pour le port de pêche de Lorient Keroman ou au syndicat mixte du Grand Légué. Elle a également apporté son soutien à la concession de réparation navale de Concarneau ou à la société portuaire de Brest Bretagne pour la réalisation de leur plan pluriannuel d'investissement.

→ Optimiser l'exploitation des ports dans une logique de durabilité économique, sociale et environnementale

Plusieurs projets visant à faire des ports bretons des acteurs exemplaires sur la transition énergétique ont été lancés : le projet INTERREG REDII ou le projet d'implantation d'une station H2 sur le port de Vannes en sont des exemples. La Région a poursuivi en 2023 son incitation à ce que les concessionnaires et exploitants portuaires s'engagent dans des démarches de certification environnementale performantes permettant de développer des modes d'exploitation sobres en eau et électricité ; et facilitant la maîtrise et réduction des déchets et effluents.

L'aménagement de la passe à poissons au port du Légué a été un chantier emblématique cette année en matière d'investissement régional portuaire au service de la biodiversité.

Indicateur N°1 - Moderniser les infrastructures pour développer les trafics portuaires	2021	2022	2023
Tonnage annuel de marchandises total ports régionaux	6,8M€	7M€	6,6M€
Fréquentation (passager-ères ferry hors liaisons vers les îles)	479 126	1 425 464	1 020 867
Tonnage et valeur de l'activité pêche régionale	27 524T 105,7M€	27 067T 111,8M€	26 016T 106,6M€



© Nicolas Job - Hebe Marine

MISSION 6

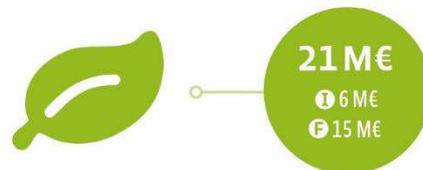
TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET CLIMATIQUE

I. La stratégie régionale

// Les temps forts de l'année 2023

- Mobilisation des acteurs

Chaque année l'organisation de conférences multi-acteurs sur les thématiques Energie, Déchets, Eau, Biodiversité permettent de les sensibiliser et de les mobiliser sur des sujets d'actualité. En 2023, l'assemblée bretonne de l'eau a ainsi validé un plan breton de résilience sur l'eau, la Conférence biodiversité a acté la construction d'une stratégie régionale sur la biodiversité et la Conférence de la Transition de l'énergie a installé en novembre 2023 le Comité régional de l'énergie dont le 1^{er} avis portera sur les zones d'accélération des énergies renouvelables.



- Mise à disposition de la connaissance scientifique

1^{er} forum du Haut conseil breton pour le climat (HCBC) sur « Territoires et adaptation au changement climatique », webinaires du centre de Ressources et d'expertise sur l'eau en Bretagne, installation d'un Conseil scientifique des Réserves Naturelles régionales intérieures, visent à mettre à disposition des acteurs des éléments scientifiques utiles à l'action.

// Chiffres clés

32%

des cours d'eau bretons sont en bon état

47%

des zones humides potentielles sont altérées par les usages et aménagement du territoire

200 m³/an/habitant

l'empreinte eau pour les bretons en 2018, soit une augmentation de 27 m³ par rapport aux données 2011

84%

d'énergie produite en Bretagne issue de ressources renouvelables

19%

de la consommation finale régionale en 2021 est couverte par la production d'énergie sur le territoire

80%

des déchets produits en Bretagne sont issus des activités économiques

696 kg/an/habitant

Quantité de déchets ménagers produite par habitant, stable sur la dernière décennie

21%

des espèces menacées de disparition en Bretagne

0,4%

du territoire sous réglementation forte pour la préservation de la biodiversité

// Les documents stratégiques cadres de la Mission 6

- Eau

Plan breton pour l'eau

Plan breton sur la résilience sur l'eau

Plan de lutte contre les algues vertes

- Biodiversité

Engagement pour la préservation et la valorisation de la biodiversité et des ressources

Schéma Régionale de Cohérence Ecologique intégré au SRADDET

- **Energie et ressources**

Schéma régional de la biomasse	Feuille de route bretonne du déploiement de l'hydrogène renouvelable	Plan solaire régional
Feuille de route Climat/énergie intégrée au SRADDET	Rapport Climat : la Région renforce son engagement pour le Climat	Feuille de route : HEOL Breizh
Plan régional de prévention et de gestion des déchets	Stratégie régionale d'adaptation au changement climatique, Breizh Hin	

// Les actions régionales en faveur du développement durable



Cette roue des Objectifs de développement durable (ODD) propose une vue d'ensemble de la contribution de la Mission 6 - Transition écologique et climatique, aux objectifs de développement durable en partant d'une analyse fine au niveau de chaque action budgétaire des différents programmes de la Mission.

// Les actions phares en faveur du développement durable en 2023

• Le plan de résilience sur l'eau



À la suite de la sécheresse de l'été 2022, la Région a lancé la construction du plan breton de résilience pour l'eau au sein de l'Assemblée bretonne de l'eau (ABE) en octobre 2022. Le plan a ensuite été consolidé et mis en cohérence avec le plan eau national, pour l'ABE du 30 mai 2023. Ce plan a vocation à mobiliser les acteur·trices breton·nes (collectivités, acteur·trices économiques et société civile), pour que chacun·e puisse porter, en fonction de ses moyens et compétences, des actions en faveur de la sobriété en eau et de la résilience de notre territoire face aux impacts du changement climatique.



Dans ce cadre, en session plénière des 29 et 30 juin 2023, la Région a pris des engagements pour la mise en œuvre du Plan breton de résilience pour l'eau au travers :

- de sa politique de l'eau : en portant des actions phares à l'échelle régionale (comme la campagne sur le caractère précieux de la ressource en eau), en animant des groupes de travail au sein de l'ABE pour favoriser l'émergence d'actions locales grâce à des retours d'expérience, en accompagnant les politiques territorialisées de l'eau, et, en refondant ses dispositifs d'aide à l'investissement
- de ses compétences en matière de développement économique (aides agricoles, aides aux entreprises) et d'aménagement du territoire
- d'actions d'économie d'eau sur ses propriétés au sein des lycées, des ports et des canaux.

Sur ce dernier point, la Région a d'ailleurs candidaté et a été retenue au défi sobriété porté par l'association AMORCE et le Ministère de la Transition Ecologique et de la Cohésion des Territoires, qui vise à réduire de 10% ses consommations en eau à l'horizon 2025.

• Transfert de la compétence Natura 2000



En 2023, la Région s'est vu transférer les missions de responsabilité administrative et du suivi de l'animation des 21 sites Natura 2000 exclusivement terrestres, et la gestion financière de l'ensemble des 83 sites terrestres et mixtes. Ces sites sont animés et suivis par 38 structures locales (communes, établissements publics de coopération intercommunale, syndicats, parcs naturels régionaux) qui portent des projets de sensibilisation, restauration et préservation.

Au-delà du financement de l'animation et des actions sur les sites, la Région, sur les 21 sites terrestres, est partie prenante de la gouvernance locale, approuve le document d'objectifs, et suit les actions mises en œuvre pour éviter les activités préjudiciables pour les habitats et les espèces d'intérêt communautaire, et prendre les mesures de conservation tout en tenant compte des activités socio-économiques.

La Région a pu instruire les soutiens FEDER et contreparties nationales pour l'animation annuelle de l'ensemble des sites Natura 2000 en 2023 (38 dossiers). Les premiers Contrats Natura 2000 ont été déposés fin 2023 pour la réalisation de travaux sur les sites (17 dossiers). Ils seront programmés et mis en œuvre en 2024.

• Produire des énergies renouvelables sur notre patrimoine



La Région s'est engagée en 2023 dans un plan ambitieux de développement des énergies renouvelables sur son patrimoine. Dès 2023, la Région a entrepris les travaux suivants :

- 15 lycées équipés en panneaux photovoltaïques
- Installation de chaufferie biomasse dans 2 lycées
- 6 lycées raccordés à des réseaux de chaleur urbain
- Lancement d'une stratégie photovoltaïque régionale portuaire

• Sensibilisation et formation des agent·es de la collectivité aux enjeux de la transition écologique



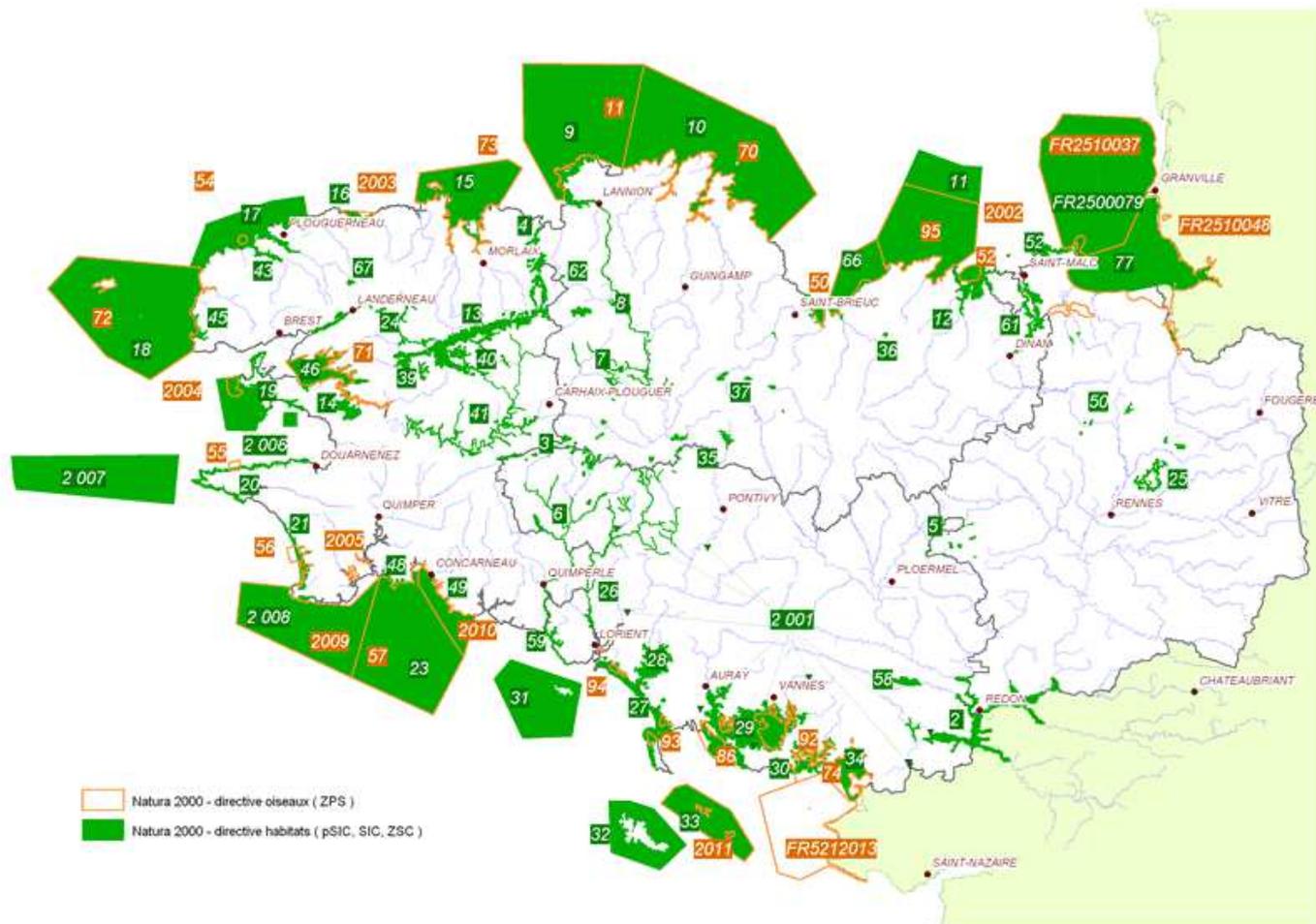
Webinaires sur les enjeux écologiques et fresques du climat ont permis de former plus de 1 000 agent·es de la collectivité aux enjeux des transitions écologiques. Pour ce faire, la Région met à disposition de l'interne

des ressources et l'expertise présente au sein de ses services, via notamment le Service d'accompagnement des transitions écologiques et climatiques (SATEC).

Indicateur N° 1 - [Déploiement des fresques du Climat]	2021	2022	2023	Cible 2025
Nombre d'agent·e ayant réalisé la fresque du Climat (cumul)	/	100	1 059	4 000
Nombre d'agent·es fresqueur·euses	/	15	36	60

// L'approche territoriale de l'action régionale

Contribution de la Région au déploiement des aires protégées : Sites Natura 2000



La Région contribue à la stratégie régionale des aires protégées par le développement et le financement des actions des Réserves naturelles régionales (RNR), des Parcs naturels régionaux (PNR) et des sites Natura 2000. En 2023, elle a repris la gestion des sites Natura 2000 et soutenu la validation du projet de PNR Vallée de la Rance - Côte d'Emeraude transmis aux instances nationales fin 2023. La Région accompagne 3 projets de création de nouvelles réserves naturelles régionales.

// Le Bilan des émissions de gaz à effet de serre

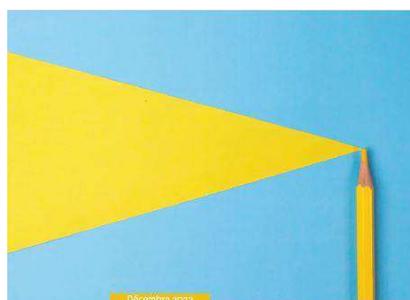
Outil de pilotage et d'évaluation de l'impact carbone de la Région, de l'exercice de ses compétences et de son patrimoine, le Bilan des émissions de gaz à effet de serre (BEGES) permet de définir les chantiers prioritaires à mener en matière de transition bas carbone, en identifiant les principales sources d'émission et les leviers d'action.

En 2020, les équipes régionales ont été formées à la Méthode Bilan Carbone® afin d'internaliser la réalisation des bilans. La collectivité a également choisi d'aller au-delà des exigences réglementaires en mettant à jour ce bilan annuellement et d'en faire la publication tous les 3 ans.

En 2022, une étude de caractérisation des GES de la restauration dans les lycées a été réalisée sur un petit échantillon d'établissements. Ces travaux pourront servir de support à la sensibilisation des équipes dans le choix des menus. En 2023, la Région a piloté sa démarche d'élaboration du BEGES sur la base des données 2021.

// L'éclairage du Conseil économique, social et environnemental régional

Quelle boussole pour les politiques en région ? Le CESER propose d'observer et de mesurer le bien vivre en Bretagne



Décembre 2023
Bien-être
et bien vivre ensemble,
partout en Bretagne



3 propositions
Brigitte LE CORNET et Maryvonne LE PEZENNEC-CHARRIER



En octobre 2021, le Président du Conseil régional a demandé au CESER de travailler sur un nouvel indicateur économique alternatif. Huit mois plus tard, le CESER publiait le 1^{er} volet de sa réponse, dans lequel il fixait les conditions de réussite d'un tel projet. Le Président a alors exprimé le souhait que l'assemblée consultative poursuive son travail, en la laissant juger de la pertinence d'un nouvel indicateur et en définissant librement les contours. C'est chose faite avec ce deuxième volet, dans lequel le CESER propose une démarche sur-mesure, nourrie de nombreux retours d'expériences.

Que veut-on mesurer ? Le CESER propose de se focaliser sur le suivi du « bien-être et du bien vivre ». Pourquoi ? Parce que ces notions renvoient à la fois à l'individu et au collectif, aux ressentis et aux conditions de vie objectivables. Le CESER a tenu à ajouter, à ces deux termes, les adjectifs « ensemble et partout ». Ils marquent sa volonté d'affirmer l'importance d'un bien vivre partagé, du point de vue social et territorial, et de porter son attention sur la diversité des situations individuelles.

Comment le mesurer ? La définition d'indicateurs relève d'une construction sociale et d'un choix de société. Elle doit mobiliser la diversité des expertises scientifiques et citoyennes et donner lieu à un débat démocratique au-delà d'un cercle de technicien·nes. C'est pourquoi le CESER fait dans son étude des propositions précises pour bâtir une démarche

partenariale et participative, dans son pilotage comme dans sa dimension opérationnelle.

Et ensuite ? Le succès de cette démarche dépendra de leur inscription dans le fonctionnement de la collectivité. Le CESER identifie ici deux conditions de réussite.

- Première condition : la permanence dans le temps. Les indicateurs retenus devront être mobilisés sur une période assez longue. Bien sûr, la définition du bien-être et du bien vivre peut évoluer sur un territoire au cours du temps. A titre d'exemple, la précarité alimentaire, la vulnérabilité énergétique, l'accès aux soins, ou la fragilité numérique ont été mis en lumière ces dernières années. Pour anticiper ces évolutions, le CESER propose de fixer un délai régulier de re-questionnement des composantes du bien-être, tous les cinq ans par exemple.
- Deuxième condition : une utilisation régulière par les élu·es. Le CESER propose d'institutionnaliser le recours à ces indicateurs, par une présentation annuelle, à l'occasion du débat régional sur les orientations budgétaires.

Si le Conseil régional décide de se saisir de ces propositions, il pourra bâtir un cadre d'observation cohérent, mobilisable aux différentes étapes d'élaboration des politiques publiques. Outils d'analyse, de pilotage, mais également de dialogue et de démocratie, les indicateurs qui en résulteront permettront d'appréhender de manière transversale la pluralité des conditions nécessaires au bien vivre en Bretagne. Ils pourront devenir des éléments structurants de la prise de décision régionale et contribuer à éclairer autrement les politiques publiques.

Reste qu'une fois cette boussole construite, un cap devra encore être déterminé et suivi. S'il souhaite prolonger ce travail, le Conseil régional pourra alors définir pour chacun de ces indicateurs, des seuils à respecter et des objectifs à atteindre collectivement en région, dans un contexte sociétal réévalué régulièrement.

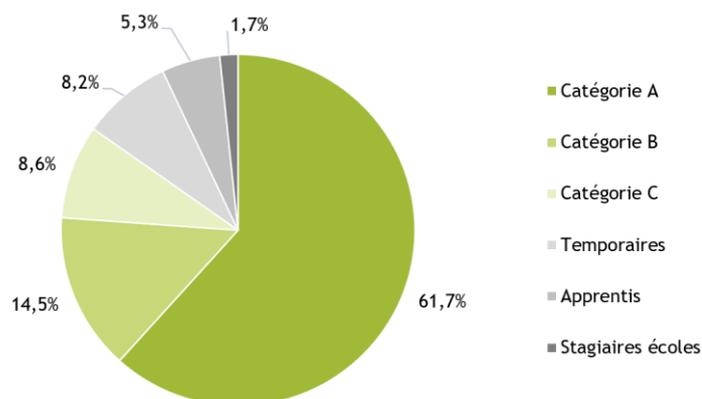
Découvrir le rapport :
<https://ceser.bretagne.bzh/publications/bien-etre-et-bien-vivre-ensemble-partout-en-bretagne/>

II. Leviers d'action et modalités de mise en œuvre

// Moyens humains

Mission 6 - Transitions écologique et climatique		
Équivalent temps plein (ETP) et masse salariale	2023	dont agents territorialisés
Catégorie A	34,3	3,8
Catégorie B	8,0	-
Catégorie C	4,8	-
Temporaires	4,6	-
Apprentis	3,0	-
Stagiaires écoles	0,9	-
Total ETP	55,6	3,8
Total Masse salariale	2 890 644 €	

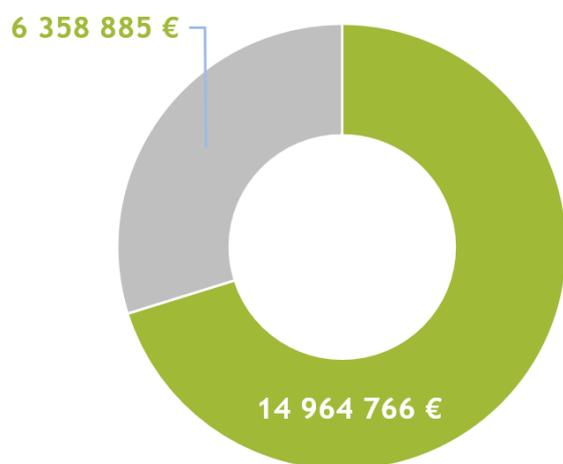
Répartition ETP par catégorie



// Répartition des dépenses

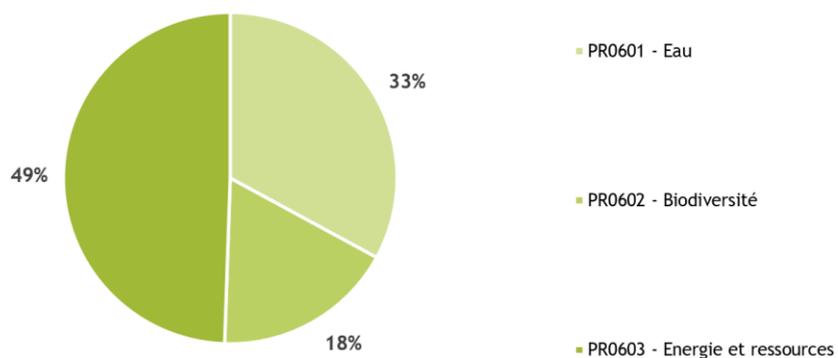
Les dépenses

- Fonctionnement (CP mandatés)
- Investissement (CP mandatés)



Un taux de réalisation de **83 %** en fonctionnement et de **44 %** en investissement

Répartition des dépenses de la Mission 6 par programme [Total des CP mandatés en I et F]



> Dépenses par programme

Mission 6 - Transition écologique et climatique				
	CP votés en 2023	CP mandatés en 2023	Taux de réalisation	
PR0601 - Eau	8 335 000 €	7 026 514 €	84%	
	Fonctionnement	4 590 000 €	3 508 762 €	76%
	Investissement	3 745 000 €	3 517 752 €	94%
PR0602 - Biodiversité	5 115 000 €	3 749 728 €	73%	
	Fonctionnement	4 345 000 €	3 641 244 €	84%
	Investissement	770 000 €	108 484 €	14%
PR0603 - Energie et ressources	19 166 000 €	10 547 409 €	55%	
	Fonctionnement	9 071 000 €	7 814 760 €	86%
	Investissement	10 095 000 €	2 732 649 €	27%
Dépenses totales de la Mission (I et F)	32 616 000 €	21 323 651 €	65%	
Total Fonctionnement	18 006 000 €	14 964 766 €	83%	
Total Investissement	14 610 000 €	6 358 885 €	44%	

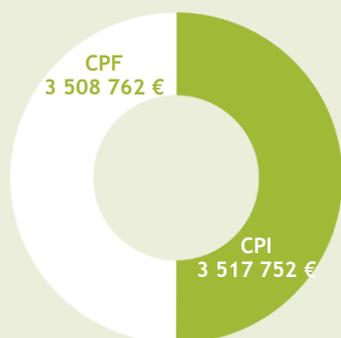
Programme 601

Les Affectations



Un taux d'affectation de 100 % en fonctionnement et de 99,7 % en investissement

Les Dépenses



Un taux de réalisation de 76,4 % en fonctionnement et de 93,9 % en investissement

de travail pour les années à venir. L'activité de l'ABE s'est principalement concentrée autour du déploiement des groupes de travail liés au plan. Ces derniers ont commencé à produire des premiers livrables diffusés en Bretagne ou présentés aux membres et partenaires de l'ABE lors des séances plénières ou de webinaires. Citons notamment : la campagne de communication sur le caractère précieux de la ressource en eau, les partages d'expériences en matière d'économies d'eau dans l'habitat, le lancement d'un appel à initiative en faveur de l'infiltration de l'eau dans les sols.

→ Soutenir les actions en faveur de la reconquête de la qualité de l'eau et de la restauration des milieux aquatiques

Afin de soutenir la reconquête du bon état des masses d'eau et la préservation des milieux aquatiques, la Région a financé : les projets de territoire algues vertes à hauteur de 730 000 €, le fonctionnement des structures porteuses de SAGE et de bassins versants pour plus de 3 M€, des travaux de restauration des cours d'eau à hauteur de 900 000 €, des travaux en faveur de la qualité de l'eau sur des territoires à enjeux (assainissement notamment) à plus de 1,7 M€ et l'acquisition de matériels de désherbage alternatifs pour près de 560 000 €.

Indicateur N° 2 [II-2] - Collectivités engagées dans une démarche de suppression de l'usage des produits phytosanitaires	2021	2022	2023
Nombre de communes en Zéro phyto (cumul)	472	577	653
Nombre de collectivités ayant investi dans du matériel de désherbage alternatif avec le soutien de la Région (par an)	71	93	221

Eau



\\ Objectifs et actions du programme

Objectifs	1 Renforcer l'appropriation des enjeux liés à l'eau par les acteurs bretons	2 Viser le respect de la qualité des Milieux Aquatiques, compatible avec un développement équilibré des territoires	3 S'adapter aux risques liés à l'eau
Actions	[I - 1] Informer et former [I - 2] Organiser les conditions d'une gouvernance efficace [I - 3] Mieux comprendre pour mieux agir	[II - 1] Soutenir l'élaboration et la mise en œuvre des Schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) [II - 2] Soutenir les Projets de Territoires pour l'Eau (PTE) [II - 3] Accompagner les projets territoriaux « Algues vertes »	[III - 1] Permettre aux bretons de disposer d'une eau potable en quantité suffisante

\\ Analyse des principales réalisations de l'année

Suite à la sécheresse de l'été 2022, la Région a lancé la construction du plan breton de résilience pour l'eau au sein de l'Assemblée bretonne de l'eau (ABE). Au cours de l'année 2023, le plan a été consolidé et mis en cohérence avec le plan eau national et l'animation de l'ABE a permis d'engager une importante mobilisation des acteurs bretonnes sur ce sujet. Ainsi, la Région porte pleinement la mission d'animation et de concertation dans le domaine de l'eau, qu'elle s'est vu confier par décret en 2017.

Cette actualité n'écarte pas la nécessité d'œuvrer à l'atteinte du bon état des masses d'eau, objectif assigné par la Directive cadre sur l'eau et le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du bassin Loire - Bretagne (objectif de 61% des masses d'eau superficielles en bon état écologique en 2027). Aussi, la Région a maintenu en 2023 son soutien aux politiques territoriales de l'eau au sein des territoires de Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) et des bassins versants.

Le taux de réalisation de 76,4% en fonctionnement s'explique par le fait que nous n'avons pas eu dans les délais les pièces justificatives attendues pour le versement de soldes de subvention, notamment pour les maîtrises d'ouvrage agricoles associées aux contrats territoriaux des bassins versants.

→ Mobiliser les acteurs pour s'adapter au changement climatique dans le domaine de l'eau

L'année 2023 a été une année importante de structuration pour l'ABE après une première année de lancement en 2022. L'élection de son bureau ainsi que la finalisation du Plan breton de résilience pour l'eau ont permis de poser les bases d'une méthode collective

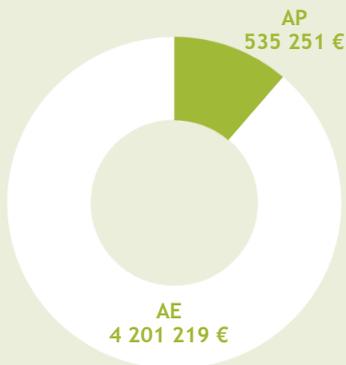


Programme 602

Biodiversité

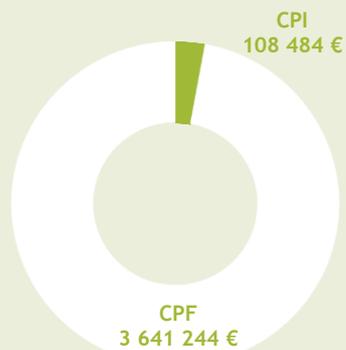
\\ Objectifs et actions du programme

Les Affectations



Un taux d'affectation de 96,2 % en fonctionnement et de 66,1 % en investissement

Les Dépenses



Un taux de réalisation de 83,8 % en fonctionnement et de 14,1 % en investissement

Objectifs	1 Développer la connaissances et la structuration de la gouvernance régionale en matière de biodiversité	2 Développer les politiques territoriales de préservation des espaces, des espèces et des paysages	3 Promouvoir l'éducation à l'environnement et au patrimoine naturel	
Actions	[I - 1] Soutenir les outils régionaux d'observation et d'expertise	[II - 1] Mettre en œuvre la trame verte et bleue régionale	[III - 1] Soutenir l'éducation et la sensibilisation à l'environnement	
	[I - 2] Soutenir les programmes d'inventaires et d'acquisition de connaissances	[II - 2] Accompagner les Réserves Naturelles Régionales (RNR)		
	[I - 3] Structurer la gouvernance et l'action régionale en matière de biodiversité	[II - 3] Accompagner les Parcs Naturels Régionaux (PNR)		
		[II - 4] Développer le maillage régional des espaces naturels		
		[II - 5] Accompagner les sites Natura 2000		
		[II - 6] Intégrer les dimensions paysagères		

\\ Analyse des principales réalisations de l'année

L'année 2023 a permis de poursuivre les soutiens de la Région au développement de la connaissance, à la sensibilisation des publics aux enjeux de la biodiversité et des transitions, à l'accompagnement des territoires (trame verte et bleue) et au développement des parcs naturels régionaux et des réserves naturelles régionales. 2023 a également été l'année de prise de compétence de la Région sur le dispositif *Natura 2000*. La réalisation des investissements reste dépendante des contraintes et délais de mise en œuvre (opérations Conservatoire du littoral, continuités écologiques, Grands sites).

→ Structurer la gouvernance et l'action régionale en matière de biodiversité

Une évaluation de la première période de son action et des travaux avec le Conseil d'administration et les partenaires ont permis de poser les bases d'une nouvelle feuille de route pour l'Agence bretonne de la biodiversité (ABB), à formaliser pour la période 2024-2027.

→ Appui aux projets de territoire en faveur de la biodiversité et des continuités écologiques

L'accompagnement des territoires, avec l'appui de l'ABB, a permis de poursuivre l'émergence et le développement de projets pour une meilleure prise en compte des continuités écologiques et plus globalement des enjeux de biodiversité.

Indicateur N°II-1 - Nombre de démarches TVB soutenues dans les territoires bretons	2021	2022	2023	Cible 2024
Nombre de projets de territoire TVB financés	7	11	8	11
Nombre de projets intégrant des opérations d'investissements (hors cours d'eau)	3	3	2	5

→ Accompagnement et développement du réseau des Réserves naturelles régionales (RNR)

Une revalorisation des soutiens accordés aux gestionnaires des RNR a permis de conforter les actions de gestion de ces aires protégées classées par la Région. Les 3 projets de création de nouvelles RNR ont progressé en 2023, pour une finalisation attendue en 2024.

→ Appui aux parcs et projet de Parcs naturels régionaux (PNR)

Les travaux d'élaboration de la nouvelle charte du PNR d'Armorique ont permis la définition des orientations renouvelées en 2023, tandis que les travaux de renouvellement de la charte du Golfe du Morbihan ont pu être lancés. Les documents du projet de PNR Vallée de la Rance - Côte d'Emeraude ont été finalisés en fin d'année, pour transmission aux instances nationales.

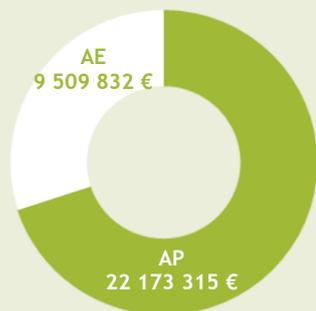
→ Soutenir l'éducation, la sensibilisation à l'environnement et au patrimoine naturel

Au-delà des conventionnements pluriannuels avec les associations régionales, le dispositif *Pass Classes nature* a permis de soutenir des séjours nature dans des centres avec hébergement pour de nombreux·ses jeunes Breton·nes.

Indicateur N°III - Déploiement du <i>pass Classes nature</i>	2021	2022	2023	Cible 2024
Nombre de séjours financés	37	79	69	70
Nombre d'enfants bénéficiaires de ces séjours	1 518	3 451	2 695	2 700

Programme 603

Les Affectations



Un taux d'affectation de 92,7 % en fonctionnement et de 38,7 % en investissement

Les Dépenses



Un taux de réalisation de 86,2 % en fonctionnement et de 27,1 % en investissement

Energie et ressources

Objectifs et actions du programme

Objectifs	1 Réussir la transition énergétique et répondre aux défis climatiques	2 Développer un usage durable des ressources	3 Produire des énergies renouvelables sur notre patrimoine
Actions	[I - 1] Avoir une vision intégrée et transversale des enjeux sur l'énergie, la qualité de l'air et le climat [I - 2] Renforcer l'efficacité énergétique du bâti [I - 3] Développer et optimiser l'usage des énergies renouvelables [I - 4] Accompagner les territoires et les acteurs dans la mise en œuvre de la transition énergétique	[II - 1] Connaître les gisements et leurs usages [II - 2] Organiser la prévention et la gestion des déchets	

Analyse des principales réalisations de l'année

La Région confirme sa volonté d'accélérer la transition énergétique et climatique en s'appuyant sur trois axes : sobriété, autonomie énergétique via le développement des énergies renouvelables et adaptation au changement climatique.

Le calendrier de déploiement des installations photovoltaïque sur les lycées explique le taux d'affectation en investissement. Les inconnues sur la mobilisation potentielle des crédits inscrits au titre des Plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ainsi que les délais de travaux des installations d'énergies renouvelables sur les lycées expliquent le faible niveau de consommation des crédits de paiement en investissement.

→ Réussir la transition énergétique et répondre aux défis climatiques

7 QUALITÉ TERRITOIRE **13** TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET CLIMATIQUE
 La Région a lancé ses travaux de modification des objectifs énergétiques et climatiques du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET). Dans ce cadre, elle a identifié la sobriété énergétique comme un levier essentiel pour atteindre les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre. En 2023, elle s'est attachée à former agent-es et élu-es, à analyser l'ensemble de ses actions sous le prisme de la sobriété et a accompagné les territoires dans l'appropriation de la sobriété (journées d'échanges, expérimentations en lien avec les Plans climat-air-énergie territoriaux (PCAET)).

Elle a renforcé ses investissements dans le Service public de la performance énergétique de l'habitat, en soutenant 41 guichets sur l'ensemble du territoire breton qui permettent à 98% de la population bretonne d'avoir accès au service de conseil Rénov' Habitat Bretagne (130 conseiller-ères - 15 000 conseils personnalisés par an). Elle finance par ailleurs de l'ingénierie à disposition des communes et Établissements public de coopération intercommunale (EPCI) via le financement de 18 postes de conseiller-ères en énergie partagés.

La Région a également poursuivi son engagement dans le développement des filières renouvelables via des soutiens à leur animation (Fibois, Atlansun, SMILE), à l'accompagnement de 4 PCAET dans la planification locale des projets d'EnR, et au soutien à des réseaux tels que Taranis ou Les Générateurs, visant à favoriser l'implication citoyenne dans l'émergence des projets solaires photovoltaïques et éoliens.

Indicateur N°1 [I-3] - Réalisations en matière d'énergies renouvelables électriques	Réalisation 2021	Réalisation 2022	Réalisation 2023	Valeur cible 2030
Puissance éolienne raccordée	1 140	1 214	1 319	3 000
Puissance biogaz raccordée	47	48	54	60
Puissance photovoltaïque raccordée	349	419	576	1 920

Fin 2023, les 62 éoliennes du parc marin de Saint-Brieuc sont installées. La mise en service du parc, d'une puissance totale de 496 MW, devrait produire environ 1 820 Gigawattheures/an, soit la consommation annuelle en électricité de 835 000 habitants, ou l'équivalent de 8% de la consommation électrique totale de la Bretagne.

→ Développer une gestion durable des déchets et des ressources



La Région a accompagné les priorités suivantes pour répondre au défi de la gestion des déchets :

- Sensibilisation des Breton·nes à la prévention des déchets, avec le lancement d'une nouvelle campagne de communication axée sur le réemploi en 2023 ;
- Poursuite de l'accompagnement des acteur·trices dans la mise en œuvre d'actions et d'investissements favorisant le réemploi, le recyclage. Ainsi l'appel à projets « *de la déchèterie classique à un nouvel outil de réemploi et de valorisation* » a permis d'accompagner 2 projets en phase étude et 4 projets en phase travaux ;
- Accompagnement au déploiement de la nouvelle filière de Responsabilité élargie des producteurs (REP) pour les produits et matériaux de construction du secteur du bâtiment ;
- Promotion et facilitation de la transition vers un modèle économique circulaire, à travers la mise à disposition de ressources telles que la plateforme Économie Circulaire, des webinaires et des ateliers ;
- La Région a également poursuivi son engagement dans l'utilisation de matériaux biosourcés, notamment par le biais de la commande publique et la conditionnalité des aides.



MISSION 7 MOBILITÉS

I. La stratégie régionale

// Les temps forts de l'année 2023

La Bretagne a toujours fait du train une priorité pour améliorer son accessibilité et plébiscite de plus en plus ce mode pour les trajets quotidiens. Le TER BreizhGo apparaît en tête de tous les classements nationaux avec la meilleure régularité des trains (96%), la meilleure satisfaction des usagers (95%) et la meilleure croissance de fréquentation (+46% depuis 2019). Ces résultats sont le fruit des investissements consentis depuis de nombreuses années, dans le réseau ferré, dans les matériels ferroviaires et dans les gares. Cette capacité à rechercher les meilleures solutions pour répondre aux besoins de chacun·e n'entravent pas la satisfaction du plus grand nombre. Forte de ce succès, la Région a fait le choix de renouveler sa confiance à SNCF en signant deux nouvelles conventions pour TER et TGV jusqu'à 2033.



Ces conventions confortent la qualité du service, améliorent les ratios économiques et proposent un développement du train à l'échelle de toute la Bretagne. Une croissance de 20% du nombre de trains sera proposée avant 2030. C'est une attente forte des territoires qui répond autant à des enjeux environnementaux que sociaux.

Ces conventions confortent la qualité du service, améliorent les ratios économiques et proposent un développement du train à l'échelle de toute la Bretagne. Une croissance de 20% du nombre de trains sera proposée avant 2030. C'est une attente forte des territoires qui répond autant à des enjeux environnementaux que sociaux.

// Chiffres clés



// Les documents stratégiques cadres de la Mission 7



// Les actions régionales en faveur du développement durable



Cette roue des Objectifs de développement durable (ODD) propose une vue d'ensemble de la contribution de la Mission 7 - Mobilité, aux objectifs de développement durable en partant d'une analyse fine au niveau de chaque action budgétaire des différents programmes de la Mission.

// Les actions phares en faveur du développement durable en 2023

- **Vers un CPER mobilités en faveur des mobilités du quotidien**



Le Contrat de plan Etat-Région (CPER), dans son volet mobilités, a été approuvé en octobre 2023. Au-delà de la poursuite des investissements pour améliorer l'accessibilité à la pointe bretonne, le CPER priorise l'amélioration des déplacements du quotidien vers des modes décarbonés en privilégiant les transports ferroviaires.



© Thomas Crabot

- **Vers une nouvelle forme de coopération entre collectivités avec Bretagne Mobilités**



Les enjeux actuels renvoient à la nécessité de faire « encore plus » ensemble avec une approche globale et coordonnée des mobilités durables, pour que les actions portées par chaque collectivité rencontrent les usages d'aujourd'hui et de demain. Dans le cadre de contrainte financière et d'urgence écologique et sociale, il appartient aux autorités organisatrices de la mobilité de définir de nouvelles coopérations qui formalisent un nouveau pacte de responsabilité, de financement et de solidarités. Cette approche intégrée conduit au projet de création de syndicat mixte Bretagne Mobilités comme nouvelle structure de gouvernance à l'échelle de la Bretagne.

- **Vers des accords inédits pour développer le TER en Bretagne sud**



Les collectivités de Bretagne Sud (de Vannes à Quimper) et la Région souhaitent favoriser la décarbonation des mobilités sur le territoire en désaturant les axes routiers. Un nouveau protocole de coopération engage le développement de l'offre TER à horizon 2025-2026 avec 21 trains BreizhGo supplémentaires chaque jour. Cet effort partagé entre la Région Bretagne et les collectivités s'accompagne d'une commande complémentaire de matériels ferroviaires.

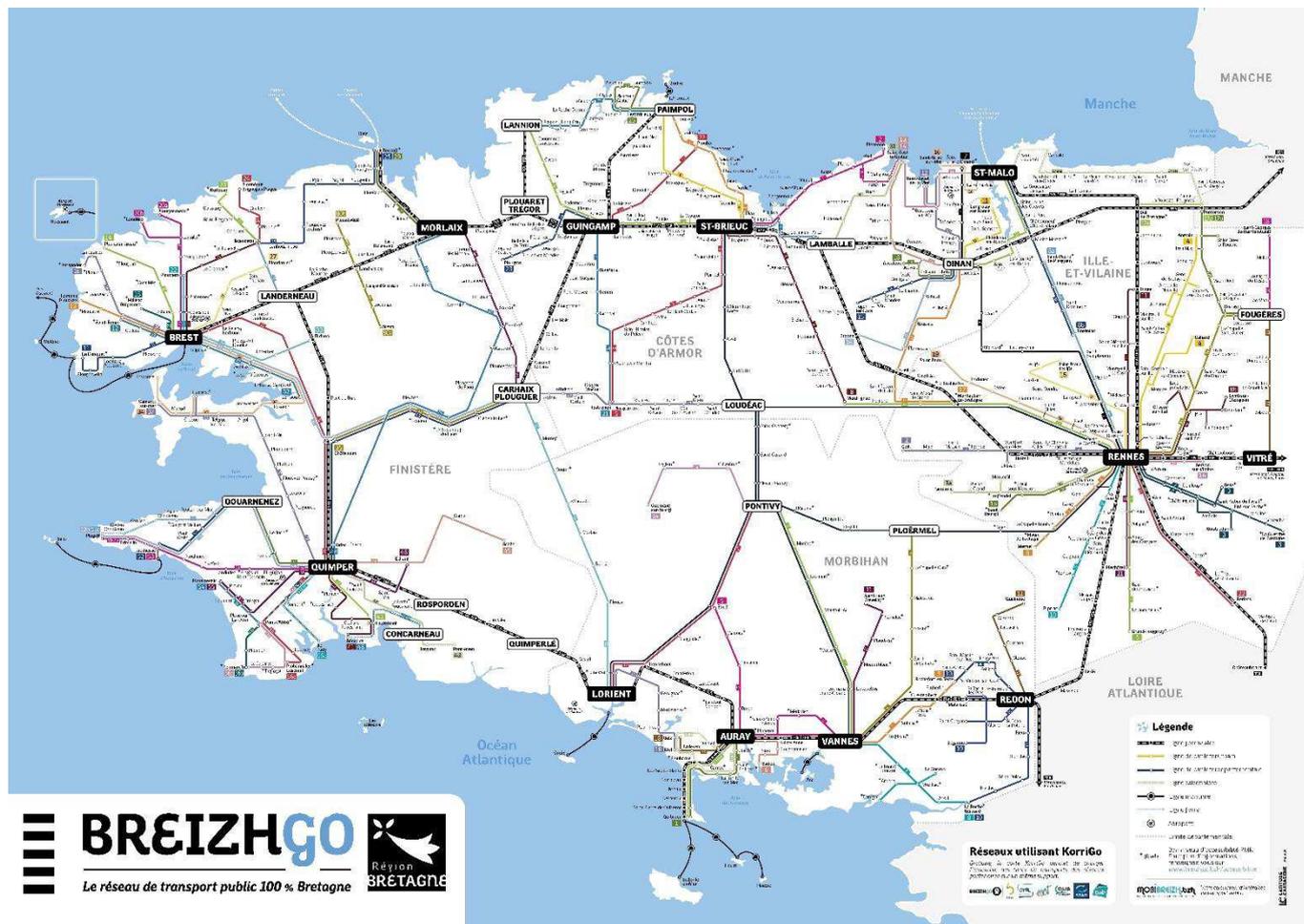
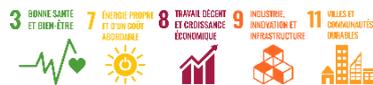
- **Vers des efforts de décarbonation dans les aéroports bretons**



L'aéroport de Rennes Bretagne est accrédité Niveau 3 par le programme Airport Carbon Accreditation, preuve d'une réduction effective des émissions de gaz à effet de serre et d'un engagement de l'aéroport en la matière. L'Airport Carbon Accreditation est un programme de certification mondiale en matière de gestion et de réduction des émissions de CO₂. Indépendant et volontaire, il aide à guider et soutenir la gestion environnementale aéroportuaire par un processus d'amélioration continue.

// L'approche territoriale de l'action régionale

Les infrastructures de transport en Bretagne



// Le Bilan des émissions de gaz à effet de serre

La mission 7 Mobilités comprend deux compétences intégrées dans le périmètre du BEGES : les aéroports et les transports. L'ensemble de leurs émissions s'élève à 105 700 teqCO₂ en 2021 avec une contribution majoritaire des activités des transports.

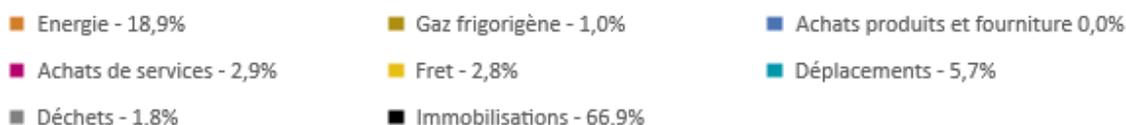
Zoom sur les aéroports

Les émissions de GES générées par la gestion des aéroports s'élèvent à

~ 3 500 teqCO₂ en 2021

ce qui représente 2% du BEGES de la Région

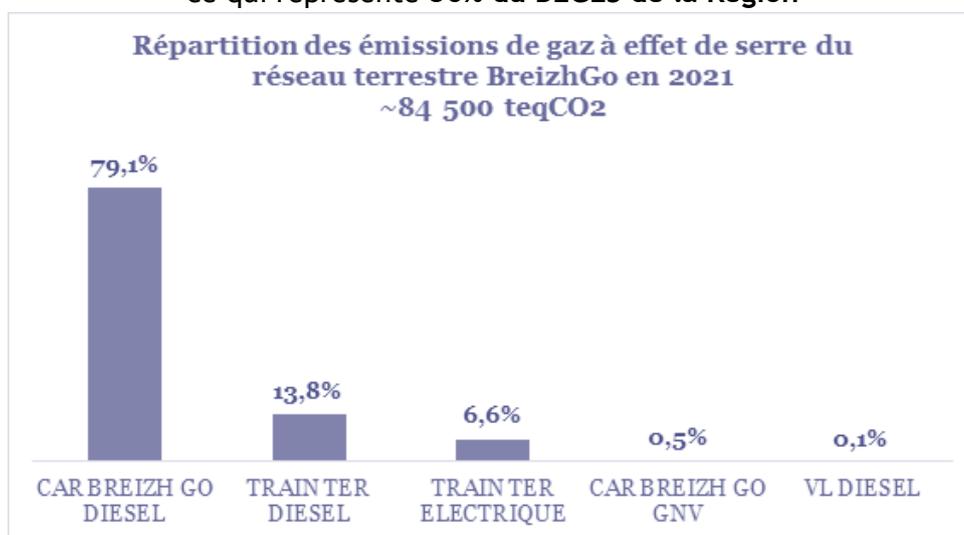
Répartition des émissions de gaz à effet de serre des Aéroports en 2021 ~ 3 500 teqCO₂



Zoom sur les transports BreizhGo

La compétence transport régional de voyageurs correspond aux activités de transport ferroviaire régional, transport interurbain et scolaire par car et de desserte maritime des îles. Cette mission de service publique s'exerce au travers du réseau de transport unifié BreizhGo.

~ 102 200 teqCO₂ émises par les transports BreizhGo en 2021
ce qui représente 56% du BEGES de la Région



En 2021



Un peu plus de **54 millions de km***
parcourus par les TER et les cars
(interurbains et scolaires)



4 millions de voyages commerciaux
en transport interurbain



1 010 cars

roulent sur le réseau des lignes interurbaines



1 137 cars

roulent pour les circuits scolaires

* Les km comprennent à la fois les distances parcourues par le transport des voyageurs et les distances parcourues pour des nécessités d'exploitation appelées « haut le pied »

Les carburants alternatifs comme levier d'atténuation

L'enjeu de diminution des émissions de CO₂ est très orienté vers la conversion des cars aux carburants alternatifs au diesel. L'année 2019 a été marquée par l'arrivée du premier car GNV au sein de la Régie Illévia. En 2021, le parc du Réseau Régional BreizhGo comprend 22 cars GNV. L'ensemble de ces nouveaux cars sont alimentés au BioGNV qui émet 4 fois moins de gaz à effet de serre que les cars diesel. Le déploiement de cette nouvelle motorisation va ainsi permettre de diminuer progressivement les émissions de gaz à effet de serre du transport interurbain et scolaire. Entre 2019 et 2021, le nombre de kilomètres parcourus avec les cars GNV a été multiplié par 21 représentant 2,5% du total.

Quelle desserte aérienne en Bretagne ? Les propositions du CESER



La desserte aérienne dans une Bretagne en transition : quel plan de vol ?



Rapporteur

Michel BELLIER et Jean-Luc PELTIER



Reconfiguration du maillage aéroportuaire,

évolution des pratiques, fragilisation des modèles économiques des aéroports, fin programmée des aides publiques, nécessité de réduire les impacts environnementaux ; la desserte aérienne est confrontée à des défis structurels de plus en plus pressants. Avec cette étude, le CESER a souhaité les passer en revue pour apporter une contribution approfondie à la stratégie aéroportuaire régionale. Il formule les propositions suivantes :

- Communiquer de manière transparente sur les émissions de gaz à effet de serre du secteur, fixer des objectifs ambitieux de réduction, rendre visibles les efforts des acteur-trices du secteur et définir à court terme les types de régulation nécessaires à l'atteinte de ces objectifs.
- Encourager les innovations technologiques pour une décarbonation de l'aérien, en favorisant les interactions entre le secteur aéronautique breton, la filière maritime et la filière de construction et d'assemblage aéronautique ligérienne.
- Favoriser le report modal en soutenant notamment l'amélioration de la connexion ferroviaire entre la Bretagne et les plateformes parisiennes. Créer une instance de concertation

sur la mobilité longue distance afin d'encourager l'intermodalité en facilitant les échanges entre ses acteur-trices, ses usagers et la société civile.

- Optimiser et promouvoir l'accessibilité en transports en commun des plateformes aéroportuaires, afin d'éviter l'usage de la voiture individuelle.
- Inciter à un recours modéré à l'aviation d'affaires à la demande, au regard de ses impacts environnementaux.
- Organiser des débats citoyens sur l'avenir du trafic aérien, notamment sur la nécessité ou non d'une baisse du trafic à court et moyen terme et ses modalités de mise en œuvre, et garantir une place à ces débats dans la gouvernance de la stratégie aéroportuaire régionale.
- Accentuer les efforts de réduction des impacts environnementaux des plateformes aéroportuaires : poursuivre le développement sur ces sites d'énergies renouvelables et d'infrastructures nécessaires à un transport aérien bas-carbone, et définir des critères environnementaux ambitieux dans le cahier des charges des concessions.
- Accompagner les reconfigurations du maillage aéroportuaire et développer des offres de mobilité alternatives dans les territoires concernés.
- Développer une vision cohérente et complémentaire des plateformes aéroportuaires en Bretagne en précisant le rôle de chacun des aéroports. La mise en place de stratégies de coopérations entre aéroports devrait permettre de réduire les risques économiques de chacun d'eux et d'améliorer leur pouvoir de marché. Au regard des 1,1 millions de personnes se déplaçant pour utiliser l'avion à Nantes depuis la Bretagne, le développement vers l'international de l'aéroport de Rennes constitue une perspective qui devra être envisagée en articulation avec l'évolution de l'aéroport de Brest.

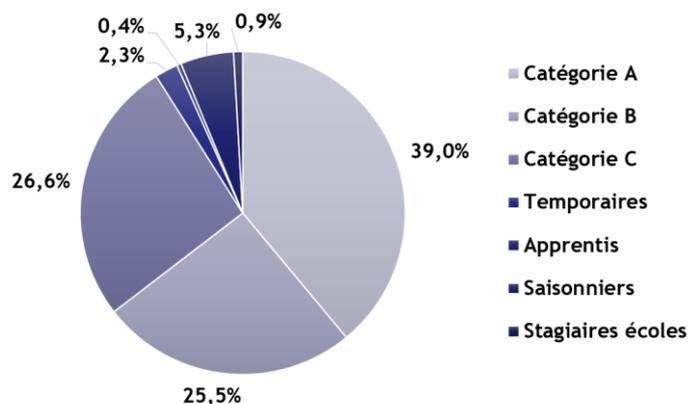
Découvrir le rapport : <https://ceser.bretagne.bzh/publications/la-desserte-aerienne-dans-une-bretagne-en-transition-quel-plan-de-vol/>

II. Leviers d'action et modalités de mise en œuvre

// Moyens humains

Mission 7 - Mobilités		
Équivalent temps plein (ETP) et masse salariale	2023	dont agents territorialisés
Catégorie A	44,8	10,0
Catégorie B	29,3	-
Catégorie C	30,5	26,7
Temporaires	2,6	2,6
Apprentis	0,5	-
Saisonniers	6,1	5,9
Stagiaires écoles	1,0	-
Total ETP	114,9	45,2
Total Masse salariale	6 134 420 €	

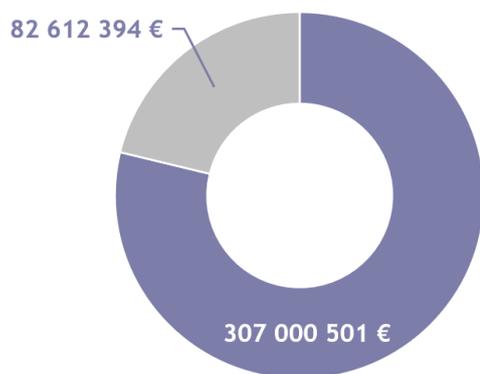
Répartition ETP par catégorie



// Répartition des dépenses

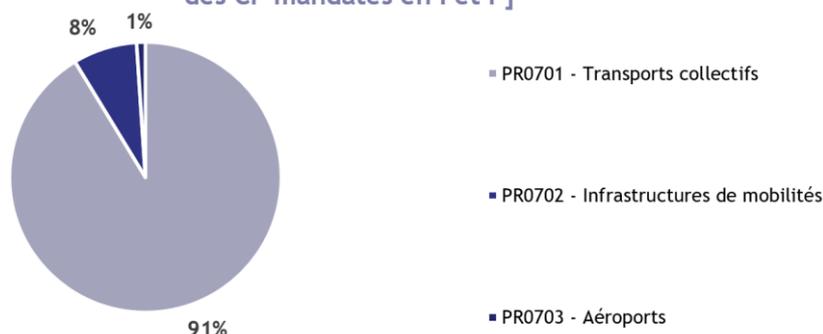
Les dépenses

- Fonctionnement (CP mandatés)
- Investissement (CP mandatés)



Un taux de réalisation de **98 %** en fonctionnement et de **83 %** en investissement

Répartition des dépenses de la Mission 7 par programme [Total des CP mandatés en I et F]

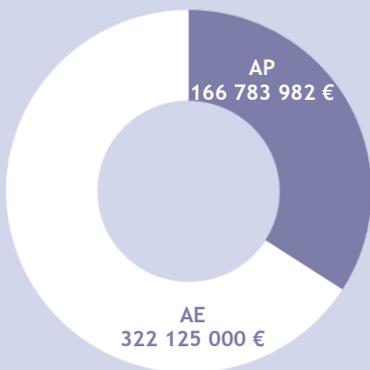


> Dépenses par programme

Mission 7 - Mobilités				
		CP votés en 2023	CP mandatés en 2023	Taux de réalisation
PR0701 - Transports collectifs		361 782 000 €	355 798 538 €	98%
	Fonctionnement	309 213 000 €	303 981 069 €	98%
	Investissement	52 569 000 €	51 817 469 €	99%
PR0702 - Infrastructures de mobilités		42 356 100 €	29 748 580 €	70%
	Fonctionnement	244 100 €	54 155 €	22%
	Investissement	42 112 000 €	29 694 425 €	71%
PR0703 - Aéroports		7 502 200 €	4 065 777 €	54%
	Fonctionnement	3 040 200 €	2 965 277 €	98%
	Investissement	4 462 000 €	1 100 500 €	25%
Dépenses totales de la Mission (I et F)		411 640 300 €	389 612 895 €	95%
Total Fonctionnement		312 497 300 €	307 000 501 €	98%
Total Investissement		99 143 000 €	82 612 394 €	83%

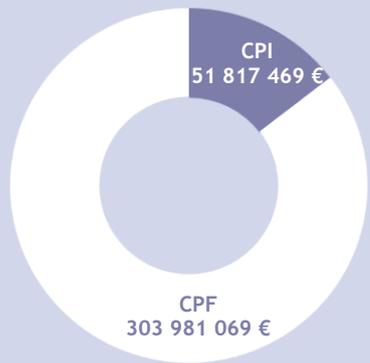
Programme 701

Les Affectations



Un taux d'affectation de 100 % en fonctionnement et de 100 % en investissement

Les Dépenses



Un taux de réalisation de 98,3 % en fonctionnement et de 98,6 % en investissement

Transports collectifs

\\ Objectifs et actions du programme

Objectifs	1 Le réseau BreizhGo : partout, pour tous	2 Prendre en compte toutes les mobilités et s'inscrire dans l'objectif de réduction des gaz à effet de serre
	[I - 1] Le TER BreizhGo, un engagement structurant pour le territoire	[II - 1] Un réseau régional coordonné et cohérent avec les autres offres de mobilités grâce à des outils adaptés
Actions	[I - 2] Mettre en œuvre tous les jours le service public de transport scolaire et interurbain	[II - 2] Favoriser l'émergence de solutions de mobilités plus durables
	[I - 3] Desservir les îles bretonnes	
	[I - 4] Développer des services aux voyageurs modernes, performants et adaptés aux usages	
	[I - 5] Améliorer la lisibilité de l'offre de transport du réseau régional et développer la concertation	

\\ Analyse des principales réalisations de l'année

L'année 2023 aura été marquée par la signature des nouvelles conventions TER et TGV pour les 10 prochaines années.

→ Le TER BreizhGo, un engagement structurant pour le territoire

La fréquentation et les recettes sont dans une très bonne dynamique et la qualité de service au rendez-vous.

Indicateur N° I-1	2021	2022	2023	Cible
Nombre de voyages par jour (estimation)	29 700	42 000	46 700	49 000
Taux de réalisation de l'offre - Trains partis / trains prévus	98,6%	98,9%	98,6%	98,8%

→ La production du service public de transport interurbain et scolaire

L'augmentation du coût de l'énergie a toujours un impact sur nos contrats, mais la fréquentation commerciale repart à la hausse pour atteindre les niveaux de 2019 ce qui est très positif.

Le nombre de scolaires transportés sur le réseau BreizhGo augmente légèrement.

Indicateur N° I-2	21/22	22/23	23/24
Nombre de scolaires transportés sur le réseau BreizhGo	100 386	102 305	102 869 (provisoire)

→ Desservir les îles bretonnes

La responsabilité de la Région sur la desserte des îles se traduit par l'exécution de sept contrats de délégation de service public.

Indicateur N° I-3	2021	2022	2023	Cible
Nombre de voyages /an (passager·ère·s transporté·e·s)	2 842 566	3 067 979	2 970 134	2 834 604

→ Développer des services aux voyageur·euses modernes, performants et adaptés aux usages

L'année 2023 aura vu le déploiement de la billettique légère pour les scolaires sur l'ensemble du réseau Cars BreizhGo. Pas moins de 90 000 scolaires sont dotés de la carte et plus 2 000 cars ont été équipés.

→ Améliorer la connaissance de l'offre de transport BreizhGo et renforcer le dialogue avec les territoires

Un travail conséquent est mené sur le site internet BreizhGo de sorte à le rendre encore plus lisible. La Région a posé les premières pierres du futur Syndicat Mixte « Bretagne Mobilités ».

→ Prendre en compte toutes les mobilités et s'inscrire dans l'objectif commun de transition écologique et énergétique

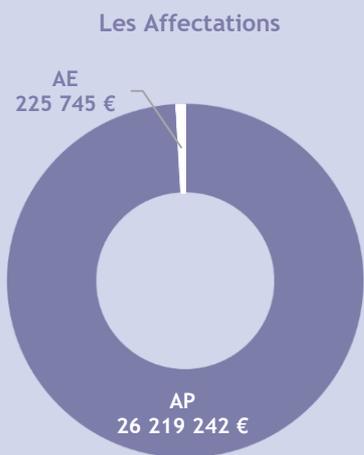
Au moyen de la plate-forme de covoiturage de proximité OuestGo, ou encore du système d'information multimodale régional qui affiche l'ensemble des offres de transport public ou privé, et qui se nomme désormais KorriGo.bzh, la Région Bretagne s'engage pleinement dans le report modal.

Programme 702

Infrastructures de mobilités



\\ Objectifs et actions du programme



Objectifs	1 Améliorer l'accessibilité de la Bretagne en tout point du territoire	2 Faciliter les déplacements de la vie quotidienne	3 Encourager le développement du fret dans une logique durable
Actions	[I - 1] Participer à la modernisation et au développement du réseau ferroviaire structurant	[II - 1] Participer à l'amélioration et à la pérennisation des infrastructures ferroviaires	[III - 1] Favoriser la mise en œuvre d'un plan régional d'actions logistiques
	[I - 2] Accompagner le développement des gares TGV : PEM	[II - 2] Participer à la rénovation des gares et points d'arrêts régionaux	[III - 3] Soutenir les projets d'infrastructure nécessaires au développement du fret
	[I - 3] Participer à la modernisation du réseau routier	[II - 3] Accompagner le développement des principales agglomérations bretonnes	

\\ Analyse des principales réalisations de l'année

L'année 2023 a été marquée par la préparation de l'avenant mobilité du Contrat de plan État-Région (CPER) pour la période 23-27, avec un calendrier qui a fortement glissé, induisant du même coup le report d'une part importante des engagements du programme en 2024.

→ Préparer le développement de l'offre TER sur le réseau ferroviaire breton en adaptant l'infrastructure

De premiers engagements ont été réalisés en fin d'année pour démarrer les études les plus urgentes, en anticipant sur la signature du CPER.

→ Poursuivre les études, la régénération et la modernisation des lignes ferroviaires de desserte fine du territoire

Les études préliminaires relatives au renouvellement des lignes Guingamp-Carhaix et Auray-Quiberon ont été lancées en début d'année tandis que les travaux de renouvellement de l'infrastructure Dinan-Lamballe ont été engagés.

→ Accompagner la réalisation des travaux du PEM de Quimper et poursuivre les études techniques pour les PEM de Brest et Vannes

Les travaux sur le Pôles d'échanges multimodal (PEM) de Quimper se sont accélérés, avec l'achèvement de la passerelle et l'aménagement de la gare routière. Les premiers travaux ont été lancés sur le site de Vannes.

→ Achever le projet de la nouvelle gare maritime de Quiberon

La gare maritime de Quiberon a été inaugurée le 18 octobre 2023.

→ Poursuivre la mise à 2x2 voies de la RN 164 sans retard

Les sections Plémet Est et Rostrenen Centre ont été mises en service cette année. Parallèlement, les travaux ont débuté sur Plémet Ouest et se sont poursuivis sur Plémet Centre, Rostrenen Ouest et Merdrignac Est. La section Merdrignac Est est terminée mais concernée par un contentieux « structure », la mise en service est repoussée à fin 2024.

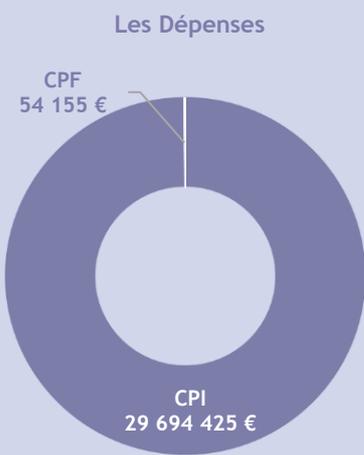
→ Accompagner la réalisation des Schémas Directeurs d'Agglomération de Gestion de Trafic à Rennes et Brest

Une première voie réservée aux transports en commun a été ouverte sur la RN 137 sur l'axe Nantes-Rennes, en approche de Rennes en janvier 2023 pour faciliter la circulation des transports en commun aux heures de pointe. En octobre 2023, cette voie réservée a été ouverte aux covoitureur·euses dans le cadre d'une expérimentation qui doit déterminer les conditions d'une généralisation progressive à l'échelle de la métropole.

→ Construire la stratégie régionale de fret ferroviaire

L'étude stratégique fret ferroviaire s'est poursuivie, les résultats sont attendus en avril 2024. Les travaux de régénération de la ligne fret Auray-Pontivy - Saint-Gérand ont été engagés.

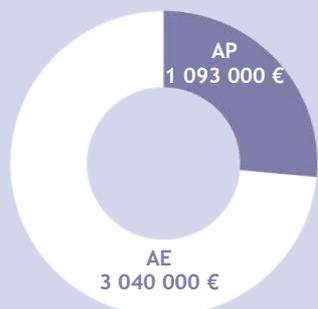
Un taux d'affectation de 71,9 % en fonctionnement et de 85,5 % en investissement



Un taux de réalisation de 22,2 % en fonctionnement et de 70,5 % en investissement

Programme 703

Les Affectations



Un taux d'affectation de 100 % en fonctionnement et de 17,4 % en investissement

Les Dépenses



Un taux de réalisation de 97,5 % en fonctionnement et de 24,7 % en investissement

Aéroports

→ \ \ Objectifs et actions du programme

Objectifs

1 Assurer les missions d'autorité concédante des aéroports de Rennes, Dinard, Brest et Quimper

2 Soutenir le développement des aéroports à vocation régionale en tant que pôles majeurs d'entrée/sortie sur le territoire régional

→ \ \ Analyse des principales réalisations de l'année

Le premier volet de la stratégie aéroportuaire régionale bretonne a été voté en session du 11 octobre 2023. Il définit les 5 grands objectifs stratégiques à atteindre à l'horizon 2040, eux-mêmes déclinés en 28 actions qui seront déployées sur les 4 aéroports dont la Région est propriétaire. En complément, il fixe le niveau d'ambition conféré à chaque plateforme, en particulier les activités à abandonner, consolider ou développer à l'avenir.

La procédure de renouvellement de la DSP des aéroports de Rennes et de Dinard a été différée, afin que le futur contrat de concession intègre les objectifs de cette stratégie, notamment en termes de trafic, de développement du potentiel foncier, de déploiement photovoltaïque et de décarbonation des infrastructures. Un travail conjoint avec l'État sur des coopérations avec l'aéroport de Nantes a également été initié. Par conséquent, le terme du contrat de DSP actuel doit être reporté du 31 décembre 2024 au 31 décembre 2026, nécessitant d'élaborer un avenant de prolongation du contrat actuel. Cette procédure a été lancée en juin 2023 en collaboration avec l'exploitant.

→ Définition du schéma stratégique photovoltaïque



Le marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) technique, juridique et financier pour l'élaboration du schéma stratégique a été officiellement lancé en fin d'année, avec plusieurs mois de retard. Le schéma stratégique sera finalisé au second semestre 2024, permettant dans la foulée de lancer les appels à manifestation d'intérêts, afin de sélectionner les structures chargées de déployer les installations photovoltaïques sur les 4 aéroports.

→ Accompagner financièrement les investissements de maintien en état et de transition écologique des aéroports



La Région Bretagne contribue au financement des investissements des plateformes aéroportuaires selon les modalités fixées par les contrats. À ce titre, la Société d'exploitation des aéroports de Rennes et Dinard (SEARD) a bénéficié d'une subvention de 1,09 M€, notamment pour la réfection de taxiways, de postes de stationnement avions et de chaussées d'accès côté ville, pour des appareils de piste électriques, des gouttières dans les hangars avion ou du « relamping leds ».

L'aéroport de Brest n'a pas sollicité de soutien financier de la Région au programme d'investissements 2023.

→ Initier les travaux sur les parcelles de la base de l'Aviation légère de l'armée de terre (ALAT - aéroport de Rennes) transférées gratuitement de l'Etat à la Région dans le cadre du pacte d'accessibilité de mobilité pour la Bretagne

Le transfert de propriété des 7 parcelles situées aux abords de l'aéroport de Rennes a été formalisé courant 2023 ; il retranscrit les dispositions inscrites dans les conventions préalables, signées par la Région et l'État en 2019. Ces dernières prévoient une liste de travaux à prendre en charge par la Région afin de mettre en autonomie les parcelles qui resteront occupées par les services de l'État (sécurisation du site, redéfinition des modalités d'accès, reconstitution des réseaux). La signature et les travaux consécutifs, ont été différés de quelques mois.

→ Accompagner pour la dernière année la liaison aérienne d'aménagement du territoire entre les aéroports de Quimper et Paris-Orly, conformément au Pacte d'accessibilité et de mobilité pour la Bretagne

Conformément au Pacte d'accessibilité et de mobilité pour la Bretagne, la ligne Quimper-Orly a été desservie par une Obligation de service public (OSP) cofinancée par l'État, la Région Bretagne, le Département du Finistère et les EPCI partenaires afin de garantir cette liaison importante pour l'accessibilité du territoire de Cornouaille. Cette OSP a démarré en novembre 2019 et pris fin en novembre 2023. Au regard de la faible fréquentation de cette liaison (8 719 passager-ères en 2023, faisant apparaître un déficit d'exploitation de 3 604 237 € HT sur le dernier exercice), les conditions d'exploitation ne permettaient pas de renouveler l'OSP pour une nouvelle période.



MISSION 8

ACTIONS EUROPÉENNES ET INTERNATIONALES, FONDS EUROPÉENS

I. Le contexte et la stratégie régionale

// Les temps forts de l'année 2023

- L'international

Concernant l'international, le principal temps fort a été l'organisation, en août 2023, de la 1ère édition du Forum Celta sur Rennes. Matérialisant la nouvelle priorité donnée aux régions et pays celtiques inscrite dans la stratégie internationale votée en décembre de la même année, ce forum a été l'occasion de mettre en place une feuille de route identifiant des actions à mener en commun pour dépasser les conséquences du Brexit.

On peut aussi mentionner le 50^{ème} anniversaire de la Conférence des régions périphériques maritimes (CRPM) à St-Malo qui a montré l'importance de ce réseau à l'aube de la négociation des futurs programmes européens post 2027.

- Les fonds européens

Concernant les **fonds européens**, l'année 2023 présentait de nouveau le double enjeu de clôture des programmes 2014-2020, d'une part, et de dynamique d'engagement des programmes 2021-2027, d'autre part.

Les objectifs ont été tenus. La totalité des enveloppes financières 2014-2020 sont dorénavant engagées, hormis sur quelques dispositifs disposant d'un délai complémentaire (REACT-EU et Leader notamment). Les paiements aux bénéficiaires atteignent près de 80% des enveloppes, positionnant la Bretagne dans une perspective de clôture financière favorable.

En parallèle, la sélection des dossiers est démarrée sur tous les fonds pour la nouvelle période, et les premiers paiements sont effectifs sur le FEDER.



// Chiffres clés

70

Projets cofinancés par les programmes de coopération territoriale européenne en 2023

32

Projets d'associations bretonnes soutenus au titre de la solidarité internationale

12

Projets organisés par la diaspora bretonne à l'étranger

+ 1 milliard d'euros

De fonds européens engagés en Bretagne depuis 2014

815 M€

D'aides européennes versées aux bénéficiaires

47 700

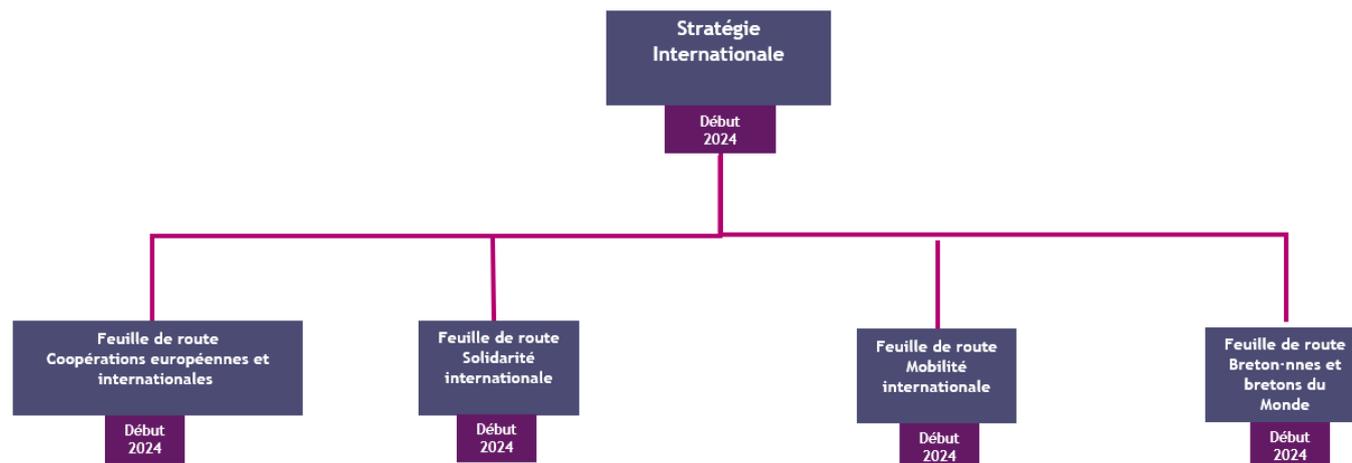
Projets soutenus

641,5 M€

Correspond aux nouvelles enveloppes en gestion pour la période 2021-2027

// Les documents stratégiques cadres de la Mission 8

- Europe et internationale



- Fonds européens



En complément d'information, il existe une stratégie de communication transversale à l'ensemble des programmes européens (disponible ici : [Strategie_de_communication_plurifonds_Bretagne_2021-2027.pdf](#)).

// Les actions phares en faveur du développement durable en 2023

En 2023, la Région a soutenu la fondation Czas Kobiet. Ce projet eu pour objectif d'échanger des pratiques et des outils entre la Bretagne et la Wielkopolska pour améliorer la sensibilisation aux violences sexistes et sexuelles et l'accompagnement des femmes victimes en Pologne. Ce projet permet de concrétiser des échanges solidaires pour la défense des droits des femmes en Pologne, amorcés en 2020 entre la Région Bretagne et la Région Wielkopolska.

Le projet va permettre de transférer la pratique du violentomètre en Wielkopolska et en assurer sa diffusion la plus large possible, d'élaborer une cartographie des lieux d'aide active aux femmes victimes de viols et de violences conjugales en Pologne et de concevoir et mettre en œuvre des modalités d'accompagnement des femmes victimes de violence avec l'appui de structures bretonnes. Le budget global du projet est de 140 000€, et la subvention régionale s'élève à 13 544€.

Égalité entre les sexes : Atteindre l'égalité des sexes et favoriser l'autonomisation des femmes et des filles

En matière de solidarité internationale, la Région Bretagne a soutenu 23 projets portés par les associations bretonnes pour un montant global d'environ 280 000€. Ces projets sont approuvés lors de la tenue des deux comités mixtes annuels. Plusieurs projets portent sur des actions liées à l'eau et l'assainissement, sur le développement économique et agricole, sur la santé, sur les déchets, sur l'éducation et formation professionnel et sur les énergies. L'aide régionale se traduit par une aide à l'investissement mais également par le soutien de projets collectifs de jeunes.

Ces projets s'inscrivent dans plusieurs ODD, détaillés ci-dessous.

Quel que soit le financement européen sollicité, et la période concernée, les projets soutenus doivent prendre en compte trois principes horizontaux portés par l'Union européenne : le développement durable, l'égalité entre les

femmes et les hommes, et l'égalité des chances. Les objectifs de développement durable sont donc tous intégrés dans les projets européens de façon transversale.

Par ailleurs, en soutenant la mise en œuvre d'une grande partie des politiques régionales, les fonds européens apportent une contribution significative à la réalisation des Objectifs de Développement Durable. Citons notamment :



La sécurité alimentaire et l'agriculture durable, soutenues par la mise en œuvre du FEADER ;



L'éducation de qualité, soutenue par le FSE ;



Les énergies propres et d'un coût abordable, les infrastructures résilientes et l'innovation, ou bien encore la lutte contre les changements climatiques, soutenues par le FEDER ;



La vie aquatique marine, soutenue par le FEAMP.



Enfin, de manière transverse, les principes guidant la mise en œuvre des fonds européens, à commencer par celui du partenariat, et l'objectif d'information sur l'action de l'Europe au quotidien, poursuivi par la Région en tant qu'Autorité de gestion, contribuent aussi à soutenir l'ODD n°16 de Paix, justice et institutions efficaces.

// L'approche territoriale de l'action régionale

Le déploiement des financements européens intègre par nature une dimension territoriale forte.

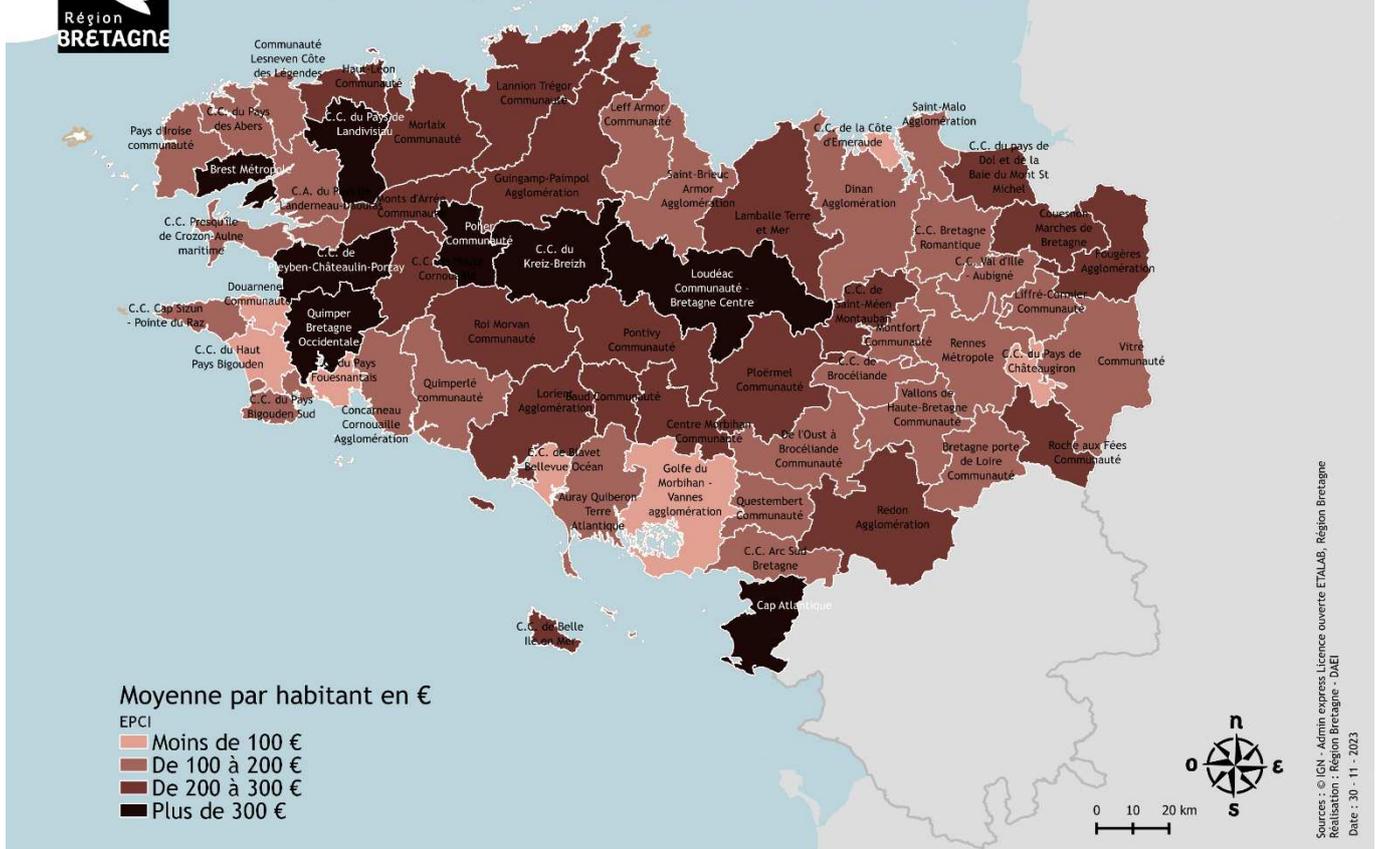
De manière transversale tout d'abord, puisque l'ensemble des fonds européens gérés par la Région ont vocation à irriguer tous les territoires. La Région porte ainsi une attention particulière à ce que chaque porteur de projet puisse accéder aux aides et puisse être accompagné dans les démarches à effectuer, que ce soit en amont ou en aval de l'obtention d'un financement. Ceci passe par la mise à disposition de supports d'information de qualité, mais également par l'assistance apportée au quotidien par l'ensemble des points de contact sur les différents fonds. L'implantation des espaces territoriaux apporte aussi dorénavant une plus grande capacité d'information de premier niveau en proximité, et peut, pour certains dispositifs ou types de bénéficiaire le nécessitant, offrir des espaces d'accompagnement au niveau local pour assister les porteurs de projet dans la constitution et le dépôt de leurs dossiers.

Cette répartition territoriale des aides fait l'objet depuis plusieurs années d'un suivi, permettant de projeter l'attribution des aides par EPCI. Cette cartographie permet de confirmer que, malgré les effets de siège inévitables et tendant à concentrer les fonds sur les territoires plus urbains, l'ensemble du territoire régional bénéficie bien des financements européens. En outre, cette carte ne prend pas en compte certains projets d'envergure régionale, à commencer par le projet BTHD bénéficiant de 148 M€ de FEDER en cumul sur les deux périodes de programmation et qui, par nature, bénéficie aux territoires plus ruraux.



FONDS EUROPÉENS GÉRÉS PAR LA RÉGION BRETAGNE 2014-2020

Moyenne de la programmation par EPCI et habitant en € au 17/11/2023



En complément, les fonds européens intègrent également des dispositifs d'intervention territorialisés spécifiques. C'est le cas notamment pour le FEADER et le FEAMPA, qui portent tous deux la mise en œuvre du *Développement Local par les Acteurs Locaux* (DLAL). La spécificité du DLAL est de permettre à des territoires locaux de bénéficier d'une enveloppe prévisionnelle de fonds européens destinée à financer des projets sur leur territoire, en lien avec leur stratégie de développement. Il revient ainsi au territoire porteur de DLAL d'assurer l'animation et l'accompagnement des porteurs de projets, ainsi que la sélection des projets, en amont de la programmation finale par l'Autorité de gestion.

Déjà déployé pour la période 2014-2020, ce DLAL est de nouveau engagé sur la période de programmation 2021-2027, l'année 2023 ayant permis de démarrer la sélection au niveau local, que ce soit sur le FEADER ou le FEAMPA. Au total, environ 15% des enveloppes de ces deux fonds sera mis en œuvre par ce biais sur la nouvelle période. L'ensemble de la façade maritime sera de nouveau couverte par des dispositifs DLAL pour le FEAMPA ; pour Leader (DLAL FEADER), la couverture de l'ensemble du territoire régional est également confirmée.

// Zoom politique de la ville



La politique de cohésion avait renforcé la priorité au développement urbain sur la période 2014-2020 ; ainsi, pour le FEDER, une enveloppe minimale de 5 % devait être dédiée à cette orientation. En Bretagne, cette dimension urbaine est directement mise en œuvre par le biais des enveloppes territorialisées intervenant sur les territoires de Brest Métropole et Rennes Métropole, pour un volume global de crédits de 29 M€. Ce montant minimum est complété par les enveloppes territoriales dédiées aux pays qui intègrent également les mêmes priorités, notamment d'inclusion par le numérique, de rénovation du parc de logements sociaux, et qui participent donc aussi au développement urbain des territoires concernés par des contrats de ville.

Pour la période 2021-2027, cette part de crédits FEDER dédiée au « développement urbain intégré » est, de la même manière, mise en œuvre par les enveloppes territorialisées des 2 métropoles, pour un montant total de 28 M€. En complément, de nombreux autres projets peuvent contribuer, à travers toute la Bretagne et particulièrement ses agglomérations, à la politique de ville, notamment en matière de rénovation du parc de logement social, de transport urbain ou bien encore d'usages numériques.

Quelles coopérations après le Brexit ?



Les enjeux du Brexit en Bretagne

Point d'étape en 2023



Trois ans après la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne, le CESER dresse une photographie des nouvelles relations, fin 2023, de la Bretagne avec son plus proche voisin.

Il constate ainsi une certaine normalisation des effets du Brexit au sein de l'Union européenne. Le suivi renforcé des premiers mois a été remplacé par le suivi de l'accord de commerce et de coopération, comme pour chaque accord classique de commerce avec un pays tiers. La situation reste cependant bien différente : alors que les accords de commerce créent habituellement une dynamique de rapprochement, la logique à l'œuvre avec le Royaume-Uni est celle d'un éloignement. Nous sommes donc encore dans une phase transitoire de construction de nouvelles formes de relations, avec des impacts incertains pour la Bretagne, d'autant que plusieurs étapes importantes restent à venir. Le CESER appelle ainsi à maintenir un suivi et une préoccupation « Brexit » au sein de l'Union européenne, de l'Etat, ainsi que dans les différents échelons de collectivités territoriales.

Parallèlement à cet éloignement au niveau national, le Brexit a été le déclencheur de nouvelles relations entre collectivités territoriales, en particulier en Bretagne, où le Conseil régional conduit une politique de coopération renouvelée avec le Royaume-Uni et l'Irlande. C'est l'une des illustrations des opportunités ouvertes par le Brexit, que le CESER avait identifiées dès 2016. Le Conseil régional a ainsi conclu des accords bilatéraux avec

les îles anglo-normandes, l'Ecosse et le Pays de Galles, ainsi qu'un accord de coopération tripartite avec le gouvernement de la République d'Irlande et l'Etat français. Il s'agit du premier accord de la Région signé avec un Etat. Ces accords se doublent d'une coopération dans le cadre du Forum cette lancé le 3 août 2023 à Rennes. Le CESER soutient les coopérations qui se déploient dans ce cadre, tout en restant attaché à toutes les coopérations que la Région a pu nouer avec d'autres territoires en Europe et dans le monde.

Par ailleurs, la perte d'un pays puissant de l'arc atlantique européen peut affaiblir le poids et l'attention portée aux territoires et aux enjeux de l'ouest de l'Europe. Afin de lutter contre la périphéricité de l'arc atlantique européen, une réflexion est actuellement portée par la Commission Arc Atlantique de la Conférence des régions périphériques maritimes, à laquelle la Bretagne participe, pour créer une coopération renforcée au sein d'une Macro-région Atlantique. Pour le CESER, un tel outil de coopération interrégionale, reconnu par l'Union européenne, permettrait de favoriser la prise en compte des enjeux spécifiques à la façade atlantique auprès des institutions européennes.

De plus, cet outil permet d'associer des régions qui ne sont pas membres de l'Union européenne, comme le Pays de Galles ou l'Ecosse. Une Macro-région Atlantique intégrant ces régions permettrait de créer un cadre de dialogue et de travail direct, sans passer par les gouvernements nationaux et Bruxelles, comme cela était possible avant le Brexit. Cette structuration pourrait également permettre aux régions européennes et britanniques de porter des messages communs auprès des institutions européennes et britanniques, et ainsi de renforcer leurs voix dans les négociations à venir en 2026 et 2030 au sujet de l'accord de commerce et de coopération. Les CESER de l'Atlantique ont publié en 2023 une étude qui propose des préconisations pour contribuer à la réflexion sur la création d'une telle structure.

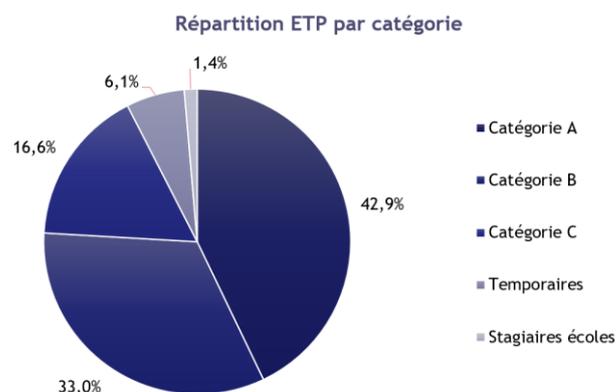
Découvrir le rapport : <https://ceser.bretagne.bzh/publications/les-enjeux-du-brexit-en-bretagne-point-detape-en-2023/>

Découvrir le rapport des CESER de l'Atlantique : <https://ceser.bretagne.bzh/publications/macro-region-atlantique-une-chance-a-saisir/>

II. Leviers d'action et modalités de mise en œuvre

// Moyens humains

Mission 8 - Actions européennes et internationales		
Équivalent temps plein (ETP) et masse salariale	2023	dont agents territorialisés
Catégorie A	28,2	-
Catégorie B	21,7	-
Catégorie C	10,9	-
Temporaires	4,0	-
Stagiaires écoles	0,9	-
Total ETP	65,7	-
Total Masse salariale	3 521 049 €	-

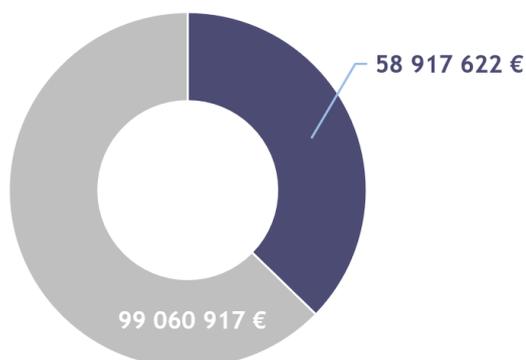


La mise en œuvre de la gestion des fonds européens s'appuie sur une organisation spécifique, faisant intervenir principalement les directions sectorielles, point de contact unique des bénéficiaires et instructrices des dossiers, la Direction des Affaires Européennes et Internationales (DAEI), chargée du pilotage des programmes et de l'accompagnement des services, la Direction de l'Audit (DA) qui assure les missions d'audit interne et externe, la Direction des Affaires Juridiques et de la Commande Publique (DAJCP) en matière de déontologie et de lutte anti-fraude, et plus globalement en soutien à l'expertise juridique nécessaire sur l'instruction de certains dossiers. D'autres directions fonctionnelles, notamment la Direction du Numérique et des Systèmes d'Informations (DNSI) et la Direction de la Communication (DIRCOM), apportent également un soutien important au fonctionnement de l'ensemble du dispositif de mise en œuvre. Cette organisation et l'ensemble des processus ont été validés par les organismes de contrôle au démarrage de la programmation et font l'objet régulièrement de vérifications par les autorités d'audit nationales et communautaires. L'ensemble des ressources humaines affectées aux fonds européens est cofinancé par l'Union européenne à travers les crédits d'assistance technique. Les moyens humains présentés dans le tableau ci-dessous concernent les effectifs de la Direction des Affaires Européennes et Internationales en charge des fonds européens d'une part, et des coopérations européennes et internationales d'autre part.

// Répartition des dépenses

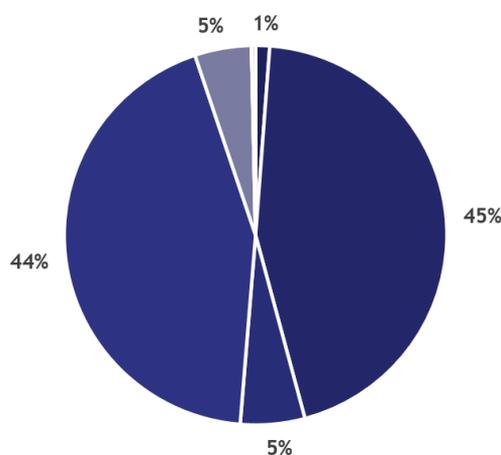
Les dépenses

- Fonctionnement (CP mandatés)
- Investissement (CP mandatés)



Un taux de réalisation de **83 %** en fonctionnement et de **60 %** en investissement

Répartition des dépenses de la Mission 8 par programme [Total des CP mandatés en I et F]



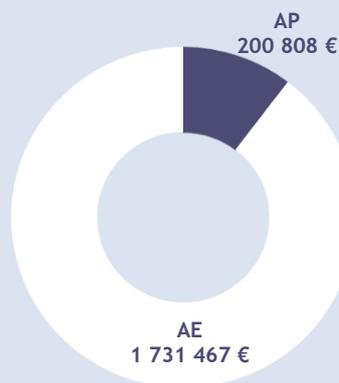
- PR0801 - Actions européennes et internationales
- PR0802 - Programme opérationnel FEDER-FSE 2014-2020
- PR0803 - Programme opérationnel FEDER-FSE 2021-2027
- PR0804 - Programme de développement rural (FEADER) 2014-2022
- PR0806 - Programme FEAMP 2014-2020
- PR0807 - Programme FEAMPA 2021-2027
- PR0808 - Assistance technique

> Dépenses par programme

Mission 8 - Actions européennes et internationales, fonds européens				
		CP votés en 2023	CP mandatés en 2023	Taux de réalisation
PR0801 - Actions européennes et internationales		2 150 000 €	1 874 710 €	87%
	Fonctionnement	1 850 000 €	1 666 072 €	90%
PR0802 - Programme opérationnel FEDER-FSE 2014-2020	Investissement	300 000 €	208 638 €	70%
		141 125 000 €	70 547 204 €	50%
PR0803 - Programme opérationnel FEDER-FSE 2021-2027	Fonctionnement	15 000 000 €	8 724 959 €	58%
	Investissement	126 125 000 €	61 822 246 €	49%
PR0804 - Programme de développement rural (FEADER) 2014-2022		10 000 000 €	8 600 736 €	86%
	Fonctionnement	2 000 000 €	600 736 €	30%
PR0806 - Programme FEAMP 2014-2020	Investissement	8 000 000 €	8 000 000 €	100%
		73 000 000 €	68 842 478 €	94%
PR0807 - Programme FEAMPA 2021-2027	Fonctionnement	48 500 000 €	45 072 753 €	93%
	Investissement	24 500 000 €	23 769 725 €	97%
PR0808 - Assistance technique		7 750 000 €	7 577 053 €	98%
	Fonctionnement	2 400 000 €	2 316 745 €	97%
PR0807 - Programme FEAMPA 2021-2027	Investissement	5 350 000 €	5 260 308 €	98%
		2 294 000 €	0 €	0%
PR0808 - Assistance technique	Fonctionnement	694 000 €	0 €	0%
	Investissement	1 600 000 €	0 €	0%
Dépenses totales de la Mission (I et F)		870 000 €	536 358 €	62%
	Fonctionnement	870 000 €	536 358 €	62%
Total Fonctionnement	Investissement	0 €	0 €	NA
		237 189 000 €	157 978 540 €	67%
		71 314 000 €	58 917 622 €	83%
		165 875 000 €	99 060 917 €	60%

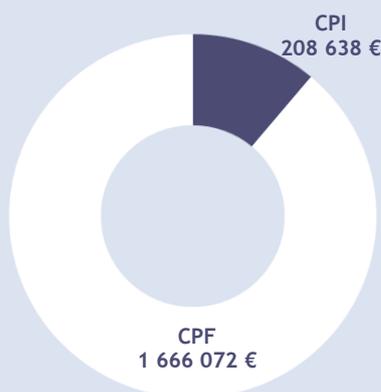
Sur le plan budgétaire, concernant les fonds européens, jusqu'à fin 2021, le suivi financier a été structuré autour de 4 programmes, répondant aux obligations comptables posées par l'instruction relative au traitement budgétaire et comptable des opérations relatives aux fonds européens pour la programmation 2014 à 2020. Ainsi, le programme 802 sert de support budgétaire à l'engagement et au paiement direct et au fil de l'eau des bénéficiaires du Programme FEDER-FSE. Les programmes 804 et 806 permettent l'intégration comptable a posteriori des dépenses engagées par l'Agence des services et des paiements (ASP), organisme de paiement aux bénéficiaires du FEAMP et du FEADER. Enfin, le programme 808 permet à la collectivité d'assurer la mise en œuvre de ses missions propres d'Autorité de gestion, tant dans l'accompagnement des bénéficiaires que de l'animation du partenariat ou bien encore en matière de communication et d'évaluation. Au printemps 2021, l'architecture budgétaire de la Mission a été renforcée par la création de nouveaux programmes financiers permettant l'engagement et le paiement des aides pour la période de programmation 2021-2027 : les programmes budgétaires 803 et 807 servent de support budgétaire à l'engagement et au paiement direct et au fil de l'eau des bénéficiaires des nouveaux Programmes FEDER-FSE+ et FEAMPA ; le programme 805 (non sollicité en 2023 compte-tenu des spécificités du calendrier FEADER) permettra l'intégration comptable a posteriori des dépenses engagées par l'Agence des services et des paiements (ASP), organisme de paiement aux bénéficiaires du FEADER pour la période 2021-2027.

Les Affectations



Un taux d'affectation de 91,6 % en fonctionnement et de 71,7 % en investissement

Les Dépenses



Un taux de réalisation de 90,1 % en fonctionnement et de 69,5 % en investissement

\\ Objectifs et actions du programme

Objectifs	1 Assurer et améliorer la visibilité de la Bretagne auprès des instances communautaires et des réseaux européens et internationaux	2 Renforcer l'attractivité de la Bretagne à travers ses coopérations internationales en privilégiant une approche de diplomatie économique	3 Renforcer le rayonnement de la Bretagne en soutenant et accompagnant des initiatives solidaires
Actions	<ul style="list-style-type: none"> [I - 1] Renforcer la visibilité de la présence de la Bretagne à Bruxelles [I - 2] Renforcer l'efficacité de la participation de la Bretagne aux enjeux européens et internationaux [I - 3] Amplifier la mobilisation des acteurs bretons dans les programmes de coopération territoriale européenne [I - 4] Autres actions européennes et internationales [I - 5] Renforcer la conscience européenne des citoyens et notamment des jeunes 	<ul style="list-style-type: none"> [II - 1] Renforcer les coopérations avec les régions Européennes [II - 2] Renforcer les partenariats avec les régions des pays développés et émergents [II - 3] Passer d'une logique de solidarité à une logique de coopération avec les pays du sud [II - 4] Soutenir l'organisation de la Fête de la Bretagne dans le monde 	<ul style="list-style-type: none"> [III - 1] Soutenir les acteurs bretons de la coopération internationale et de la solidarité [III - 2] Favoriser l'ouverture internationale pour les jeunes breton.nes [III - 3] Renforcer l'efficacité des actions par une meilleure coordination

\\ Analyse des principales réalisations de l'année

2023 a été marquée par l'actualisation de la stratégie internationale (votée à la session de décembre), par le transfert du suivi de la politique en faveur de la mobilité des jeunes à la DAEI en juillet et par les travaux préparatoires d'internalisation de la délégation de Bruxelles au sein du Conseil régional au 1^{er} janvier 2024. La nouvelle stratégie priorise les actions de la Région en matière internationale autour de 5 axes : l'affirmation européenne de la Bretagne, l'ouverture de la jeunesse à l'Europe et au monde, la construction et l'animation de coopérations et de partenariats internationaux, la promotion de la solidarité internationale et le développement d'une politique en faveur des Bretonnes et des Bretons du monde.

→ L'affirmation européenne de la Bretagne

La Maison de la Bretagne Europe a mené à bien le suivi de plusieurs politiques européennes clés (agriculture, pêche, cohésion, environnement). La Région Bretagne a renforcé son rôle au sein de la Conférence des Régions Périphériques Maritimes (CRPM), en prenant sa présidence en novembre 2023 ainsi que la présidence de l'intergroupe pêche. La Région Bretagne poursuit son implication au sein des instances de gouvernance des programmes INTERREG, ainsi que son rôle d'information et d'accompagnement des acteurs, avec des résultats satisfaisants à l'issue des appels à projets.

→ Ouverture de la jeunesse à l'Europe et au Monde

La politique mobilité internationale constitue désormais un des axes de la stratégie internationale. Les dispositifs de soutien à la mobilité collective, individuelle et recherche de partenaire, ainsi que l'animation des réseaux (COREMOB et des développeurs) ont été poursuivis. La Région a aussi soutenu des actions de promotion de l'Europe, notamment auprès des jeunes à travers l'accompagnement d'évènements de type simulation du Parlement européen.

→ Renforcer la coopération avec les régions européennes et internationales

Parallèlement au travail mené sur la nouvelle stratégie internationale, les actions se sont poursuivies avec les différents territoires de coopération. L'accord avec le Pays de Galles a été renouvelé en août 2023. Le développement de la diplomatie celte s'est concrétisé par l'organisation du 1^{er} FORUM CELTE en août 2023, et la signature d'un accord de coopération avec l'Ecosse et l'Irlande, d'une lettre d'intention avec la Galice et la relance des relations avec la Cornouailles. La coopération avec la Wielkopolska a donné lieu notamment au déplacement d'une délégation autour du sujet de l'égalité femmes/hommes et le soutien à la Maison de la Bretagne de Poznan s'est poursuivi.

→ Soutenir la diaspora bretonne à l'étranger

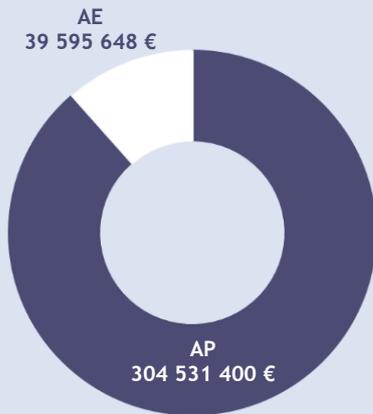
L'année 2023 a vu la mise en place du nouveau dispositif de soutien aux Bretonnes et Bretons du Monde. Son premier volet concerne le soutien financier aux événements liés à la Fête de la Bretagne, à la Samhain/Halloween et à la Chandeleur/Imbolc. La dynamique a été relancée et les projets ont été diversifiés et multipliés par 2. Trois nouvelles associations ont été créés à Sydney, en Australie, en Galice et à Dublin. Un espace dédié aux Bretonnes et Bretons du Monde a été ouvert sur le site Bretagne.bzh et un groupe Facebook a été lancé.

→ **Soutenir les acteur·trices breton·nes intervenant dans le domaine de la solidarité**

L'année 2023 a été marquée par un contexte géopolitique complexe notamment au Sahel, impactant la réalisation de certains projets de solidarité ; le nombre de projets soutenus est donc en légère baisse : 22 en 2023 auxquels s'ajoutent 10 projets jeunes. L'accompagnement de la structuration du Réseau Bretagne Solidarité, s'est également poursuivi.

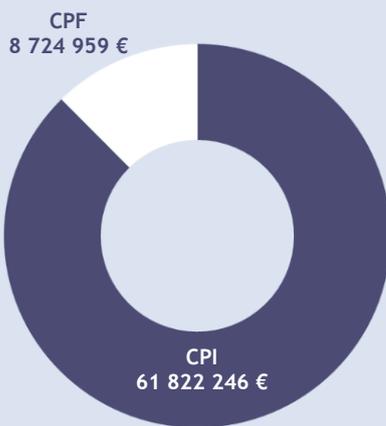
Programme 802

Les Affectation



Un taux d'affectation de **58,2 %** en fonctionnement et de **94,4 %** en investissement

Les Dépenses



Un taux de réalisation de **58,2 %** en fonctionnement et de **49 %** en investissement

Programme opérationnel FEDER-FSE 2014-2020

Objectifs et actions du programme

Objectifs	1 Favoriser le développement de la société numérique en Bretagne (FEDER)	2 Développer la performance économique de la Bretagne par le soutien à la recherche, l'innovation et aux entreprises (FEDER)	3 Soutenir la transition énergétique et écologique de la Bretagne (FEDER)	4 Accompagner la relance et la résilience de la Bretagne (FEDER - REACT-EU)	5 Développer les compétences en lien avec l'économie bretonne et sécuriser les parcours professionnels (FSE)
Actions	[I - 1] Déployer le très haut débit sur l'ensemble du territoire breton	[II - 1] Renforcer la compétitivité de la recherche bretonne dans l'espace européen	[III - 1] Augmenter la production d'énergies renouvelables en Bretagne	[V - 1] - Soutenir la réparation des dommages, la relance et la résilience de la Bretagne suite à la crise engendrée par le Covid-19	[IV - 1] Accroître le taux de réussite à la qualification des demandeurs d'emploi participants, notamment ceux ayant les caractéristiques plus sensibles, en lien avec les besoins de l'économie bretonne
Actions	[I - 2] Augmenter les pratiques numériques de la population bretonne	[II - 2] Accroître l'effort d'innovation des entreprises bretonnes	[III - 2] Réduire l'empreinte carbone du bâti en Bretagne		
Actions		[II - 3] Renforcer le potentiel productif des PME bretonnes	[III - 3] Augmenter le nombre d'utilisateurs des modes de transports durables en Bretagne		

Analyse des principales réalisations de l'année

Le programme 802 porte budgétairement les enveloppes d'engagement (pluriannuelles) et de paiement (annuelles) des aides du Fonds européen de développement régional (FEDER) et du Fonds social européen (FSE) 2014-2020. Depuis 2021, il intègre également les crédits complémentaires obtenus par la Bretagne dans le cadre de la relance suite à la Covid-19 (REACT-EU). Dans un contexte de clôture, l'année 2023 a été marquée, par une très forte dynamique de programmation des projets, notamment sur le volet relance, et de paiements des bénéficiaires.

→ Une programmation clôturée et conforme aux perspectives sur les axes historiques du programme

Au 31.12.2023, la programmation est clôturée sur tous les dispositifs, permettant de programmer 894 projets au titre des enveloppes initiales FEDER et FSE ; l'année 2023 a ainsi permis d'engager les 25 derniers dossiers. Au niveau financier, les redéploiements de crédits réalisés entre objectifs au cours des années antérieures ainsi que le suivi fin des réalisations par projet ont permis d'engager l'intégralité de la maquette financière et de manière relativement homogène. Le taux d'engagement financier global au 31 décembre 2023 s'établit à 101 % ; la légère sur-programmation est volontaire, afin de compenser les sous-réalisations.

→ Un engagement quasi-intégral des projets pour la relance (React EU)

Au cours de l'année, 43 nouveaux projets pour 45 M€ de FEDER ont été programmés. Cette forte dynamique a permis de porter le nombre total de projets retenus à 134 et de doubler le montant des crédits engagés en un an, pour un total de 94.3 M € soit 101.6%. Les crédits se répartissent entre la transition verte (70,7 M€ - 78% - rénovation

énergétique des bâtiments publics et culturels, mobilités douces principalement), la transition numérique (15 M€) et la transition économique (5 M€). Le fléchage très important de crédits sur la transition verte est une particularité bretonne, issue du dialogue partenarial mené lors de l'adoption du volet REACT-EU du programme. Par ailleurs, la Région avait également fait le choix de territorialiser très largement cette enveloppe de relance ; chaque EPCI breton a ainsi eu la possibilité de pré-identifier des projets qui s'inscrivaient dans les priorités retenues. Au total, ce sont plus de 40 EPCI qui voient au moins 1 projet sur leur territoire être financé par REACT-EU.

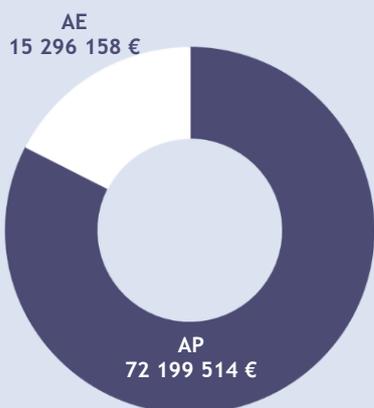
→ L'atteinte des objectifs de réalisation financière (exercice du dégagement d'office)

Compte tenu du rythme soutenu des paiements auprès des bénéficiaires, les seuils de réalisation financière ont, comme les années précédentes, été dépassés. Les appels de fonds réalisés au cours de l'année 2023 ont permis un remboursement complémentaire de quasi 100 M€ de FEDER et de FSE ; le programme se situe ainsi dans une situation favorable pour être clôturé dans les délais attendus, sous réserve de l'achèvement physique de tous les projets et de la bonne réception par la Région de l'ensemble des demandes de paiement et des documents attendus.

Exercice du dégagement d'office	Réalisation annuelle 2021	Réalisation annuelle 2022	Réalisation annuelle 2023	Valeur cible finale cumulée (en M€)
FEDER	36	61	93.5	369.5
FSE	8.8	173 5.6	5.6	62.1

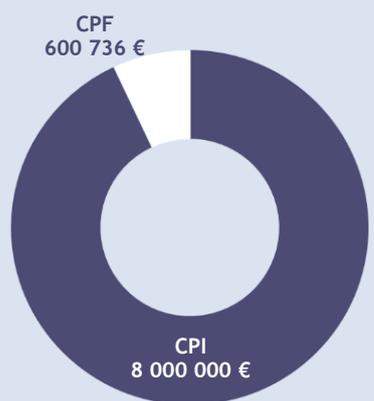
Programme 803

Les Affectations



Un taux d'affectation de 31,9 % en fonctionnement et de 26,4 % en investissement

Les Dépenses



Un taux de réalisation de 30 % en fonctionnement et de 100 % en investissement

soit 28% des crédits, au-delà des moyennes nationales et européennes.

Sur le FEDER, la quasi-totalité des dispositifs font dorénavant l'objet d'engagement de crédits ; la priorité 4 (volet mobilité) a connu un premier appel à projets en 2023, qui donnera lieu à des engagements en 2024. Sur les volets territorialisés, les conventions avec les Métropoles porteuses d'Investissement territorial intégré ont été signées en 2023 ; la sélection locale des projets sur les 4 thématiques retenues (usages numériques, énergies renouvelables, biodiversité, mobilité durable) peut donc débuter.

Sur le FSE+, l'année 2023 a été marquée par l'ouverture de l'engagement de crédits, avec la sélection de l'opération Qualif Emploi, portant les marchés régionaux de formation qualifiante pour la période 2021-2023 ; elle devrait concerner environ 6 500 participants au travers de 102 marchés de formation répartis sur l'ensemble du territoire régional.

→ Un démarrage effectif des paiements au fil de l'eau

L'autre enjeu de l'année 2023 était de pouvoir procéder au paiement des porteurs de projets, dans un calendrier répondant à leurs demandes de remboursement. Cet objectif a été tenu, avec un démarrage au printemps 2023. Ces paiements sont fluides et sont réalisés sans retard de traitement, au fur et à mesure des demandes déposées par les bénéficiaires.

Programme FEDER-FSE+ 2021-2027

Objectifs et actions du programme

Objectifs	1 Développer la performance de la Bretagne par le soutien à la recherche et à l'innovation, aux Entreprises et à la transformation numérique (FEDER)	2 Favoriser l'accès de toute la Bretagne au Très Haut Débit (FEDER)	3 Soutenir la transition énergétique, écologique et climatique de la Bretagne (FEDER)	4 Soutenir la transition vers des mobilités durables (FEDER)	5 Former tout au long de la vie les personnes en recherche d'emploi pour leur permettre la définition d'un projet, l'accès aux connaissances et aux compétences (FSE+)
Actions	<p>[I - 1] Renforcer la compétitivité de la recherche bretonne dans l'espace européen</p> <p>[I - 2] Accroître l'effort d'innovation des entreprises bretonnes</p> <p>[I - 3] Renforcer le potentiel productif de la Bretagne</p> <p>[I - 4] Favoriser l'émergence et la mise en œuvre de stratégies numériques responsables</p>	<p>[II - 1] Déployer le très haut débit sur l'ensemble du territoire breton (projet BTHD)</p>	<p>[III - 1] Augmenter la production et la distribution d'énergies renouvelables en Bretagne</p> <p>[III - 2] Favoriser les mesures en faveur de l'efficacité énergétique</p> <p>[III - 3] Développer les systèmes, réseaux et équipements de stockage énergétiques intelligents</p> <p>[III - 4] Diminuer la vulnérabilité de la Bretagne aux risques climatiques</p> <p>[III - 5] Préserver et reconquérir la biodiversité</p>	<p>[IV - 1] Favoriser la mobilité urbaine durable</p>	<p>[V - 1] Soutenir la formation des personnes en recherche d'emploi</p>

Analyse des principales réalisations de l'année

Le programme 803 porte budgétairement les enveloppes d'engagement (pluriannuelles) et de paiement (annuelles) des aides du Fonds européen de développement régional (FEDER) et du Fonds social européen + (FSE+) 2021-2027. Après seulement 15 mois de mise en œuvre pleine et entière, le taux d'avancement est très satisfaisant à l'issue de l'année 2023. La programmation est d'ores et déjà bien engagée et les paiements aux bénéficiaires ont également démarré.

→ Une programmation dynamique, positionnant la Bretagne au-delà des moyennes nationales et européennes

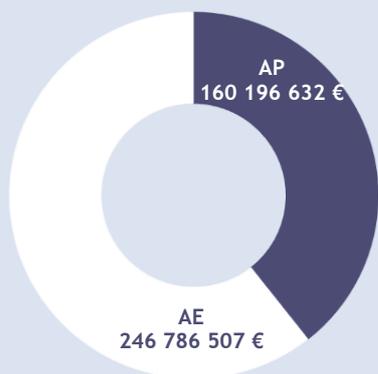
Nombre de dossiers programmés	2022	2023
Priorité 1 - Recherche-Innovation, PME, usages numériques (FEDER)	14	46
Priorité 2 - Bretagne Très Haut Débit (FEDER)	0	1
Priorité 3 - Energie, Climat, Biodiversité (FEDER)	6	73
Priorité 4 - Mobilités durables (FEDER)	0	0
Priorité 5 - Formation (FSE +)	0	1

Au 31 décembre 2023, plus de 106 M€ ont été engagés,

Programme 804

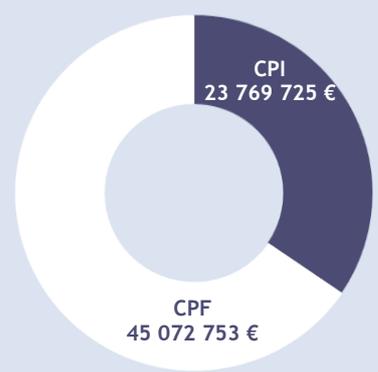
Programme FEADER 2014-2022

Les Affectations



Un taux d'affectation de **97,8 %** en fonctionnement et de **98,9 %** en investissement

Les Dépenses



Un taux de réalisation de **92,9 %** en fonctionnement et de **97 %** en investissement

\\ Objectifs et actions du programme

Objectifs	1 Relever le défi du renouvellement des générations dans le monde agricole breton	2 Moderniser les outils de production agricole, agroalimentaire et forestier, renforcer l'autonomie des filières de production	3 Promouvoir une agronomie et une biodiversité des sols et milieux au service de la performance environnementale des exploitations agricoles bretonnes	4 Développer les territoires ruraux	5 Renforcer la recherche, formation et diffusion
-----------	---	--	--	-------------------------------------	--

\\ Analyse des principales réalisations de l'année

Le programme 804 sert de support à la réintégration comptable des aides du Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) payées par l'Agence des services et de paiement (ASP) pour la période 2014-2022. Les dépenses relatives aux paiements FEADER sont ainsi réintégrées une fois par an en fin d'année, sur la base des attestations de l'agent comptable de l'ASP pour l'année comptable qui court du 16 octobre n-1 au 15 octobre de l'année n. Les AP/AE sont présentées en cumul, sur la base des paiements réintégrés depuis le début de la programmation. Les CPF/CPI correspondent au montant effectivement payé sur l'année comptable. Leur montant doit cependant être voté par anticipation au moment de la décision modificative et a donc dû être estimé dès l'été, sur la base des paiements déjà réalisés et du rythme prévisionnel de paiements par dispositifs sur les mois restants. Ceci explique le léger décalage en réalisation.

→ Optimiser la programmation de la totalité de l'enveloppe FEADER

Doté en 2021 d'une enveloppe complémentaire de 160M€ couvrant la transition vers la nouvelle programmation, le Programme de développement rural a entamé en 2023 sa phase de clôture de la programmation dans les différents secteurs couverts par le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER). Ceci était un impératif car la forte hausse de l'enveloppe financière pour cette phase de transition s'est accompagnée d'un enjeu d'optimisation renforcé.

Ainsi, 36 M€ de FEADER supplémentaires ont pu être engagés sur l'année 2023, au profit de plus de 4 000 nouveaux dossiers. Au total, l'enveloppe de FEADER est dorénavant programmée à hauteur de 98% au 31.12.2023, accompagnant 45 874 dossiers depuis 2014.

Si l'on y intègre l'ensemble des cofinancements publics engagés en complément de l'aide FEADER, c'est un total de près de 945 M€ d'aide publique qui accompagne l'agriculture et le développement rural sur le territoire régional depuis 2014 à travers ce programme.

Fin 2023, hors Leader (programmé à près de 80% fin 2023) et traitement ponctuel de quelques dossiers à la marge sur les autres dispositifs, la programmation est dorénavant clôturée. Concernant Leader, la sélection locale des projets est également terminée et la Région est donc concentrée sur le traitement des derniers dossiers pour programmation définitive.

→ Poursuivre la dynamique de paiements, dans un contexte de transfert des personnels de l'Etat vers les services régionaux

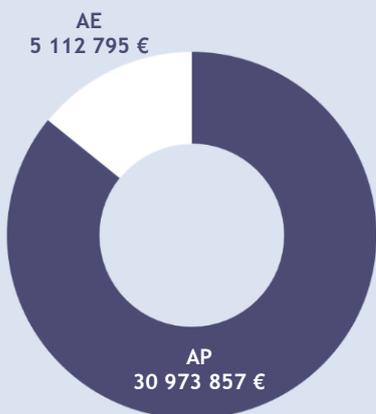
En parallèle de cette optimisation de la programmation, l'année 2023 a permis aussi de poursuivre une forte dynamique de paiements. Constatée depuis le début de la période, cette dynamique faisait toutefois face à un enjeu particulier en 2023, avec le transfert effectif des agents des services de l'Etat vers les services du Conseil régional pour la nouvelle programmation. Pour autant, il était indispensable que cette réorganisation ne perturbe pas la fluidité du traitement des dossiers pour que les porteurs de projet puissent percevoir leurs paiements sans retards.

Cet objectif a été tenu, avec un volume de paiements supplémentaire de 70 M€ versé au cours de l'année 2023, un montant qui est en hausse par rapport à l'année 2022. Au total, le montant des paiements FEADER atteint fin 2023 417,8 M€, soit 78,7% de la maquette, et 81,4% des montants programmés. La Région Bretagne continue ainsi de se positionner dans les premières régions françaises en termes de paiement des aides.

Programme 806

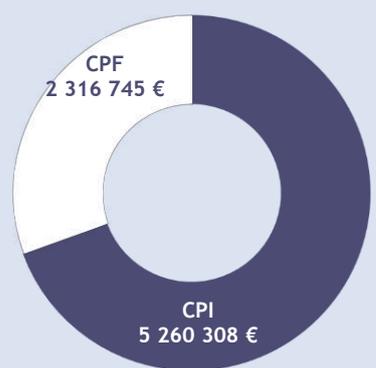
Programme FEAMP 2014-2020

Les Affectations



Un taux d'affectation de 93,8 % en fonctionnement et de 98,5% en investissement

Les Dépenses



Un taux de réalisation de 96,5 % en fonctionnement et de 98,3 % en investissement

Objectifs et actions du programme

Objectifs	1	2	3	4
	Priorité 1 - Promotion d'une pêche durable, innovante et compétitive	Priorité 2 - Encouragement à une aquaculture durable, innovante et compétitive	Priorité 3 - Amélioration de l'emploi et de la cohésion territoriale	Priorité 4 - Encouragement à commercialiser et à transformer les produits de la pêche et de l'aquaculture

Analyse des principales réalisations de l'année

Comme pour le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER), les dépenses du Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP) sur la période 2014-2020 sont réintégrées a posteriori, sur la base d'attestations établies par l'agent comptable de l'Agence de services et de paiements (ASP). Le programme 806 sert ainsi de support à la restitution comptable des mouvements financiers traités par l'ASP sur chaque année comptable pour les crédits de paiement. Les autorisations de paiement et d'engagement sont présentées en cumul depuis le début de la programmation, sur la base des paiements réalisés chaque année.

Pour le FEAMP, l'année comptable de référence pour cette réintégration des dépenses est arrêtée au 30 juin. Les montants votés en décision modificative ont cependant dû être estimés, compte-tenu des délais de transmission des attestations par l'ASP. Ceci explique les décalages constatés entre les prévisions et les montants effectivement réalisés.

→ Clôturer le traitement des demandes de paiement transmises par les bénéficiaires

La programmation du FEAMP au niveau régional est clôturée depuis 2022 ; aucune sélection de nouveaux projets n'a donc eu lieu en 2023 et la programmation finale de la subvention globale se clôture donc à hauteur de 57,2 M€, soit 102,1% de l'enveloppe finale de la subvention globale.

Le FEAMP a ainsi permis d'accompagner au total 805 projets :

- 291 projets aquacoles, principalement pour des investissements productifs ;
- 228 projets soutenant la filière pêche, dont 24% (54) pour la création d'entreprises (jeunes pêcheur·ses), 36% (81) pour le renforcement de l'efficacité énergétique des navires et 21% (48) pour le renforcement de la santé et de la sécurité des pêcheur·ses ;
- 23 projets d'aménagement des ports de pêche, sites de débarquement, halles de criées ;
- 80 projets de commercialisation et transformation, répartis à parts égales entre

ces 2 orientations ;

- 201 projets au titre du Développement local par les acteurs locaux (DLAL), après sélection locale au niveau de chaque territoire porteur et animateur de ce DLAL.

Les travaux se sont concentrés en 2023 sur le traitement des demandes de paiement déposées par les bénéficiaires. L'objectif a été atteint puisque l'intégralité des demandes (sauf exception du type projet non fonctionnel nécessitant un suivi spécifique) a pu être transmise à l'Agence des Services et de Paiement avant la fin de l'année 2023, charge ensuite à l'ASP de procéder aux derniers contrôles et au paiement final.

Programme 807

Les affectations



Un taux d'affectation de 1,2 % en investissement

Programme FEAMPA 2021-2027

\\ Objectifs et actions du programme

	1 Favoriser une pêche durable et la conservation des ressources biologiques	2 Encourager les activités aquacoles durables ainsi que la transformation et la commercialisation des produits de la pêche et de l'aquaculture	3 Economie bleue et Développement durable et intégré des zones côtières (DLAL)
Objectifs			
Actions	[I - 1] Renforcer les activités de pêche durable [I - 2] Améliorer l'efficacité énergétique et réduire les émissions de CO2 [I - 3] Contribuer à la protection et à la restauration des écosystèmes aquatiques	[II - 1] Promouvoir les activités aquacoles durables et économiquement viables [II - 2] Développer des marchés compétitifs pour les produits de la mer et transformer ces produits	

\\ Analyse des principales réalisations de l'année

Le Fonds Européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture (FEAMPA) est mis en œuvre sous responsabilité partagée entre l'Etat, autorité de gestion nationale, et les Régions littorales, organismes intermédiaires. La Région Bretagne est ainsi dotée d'une enveloppe de 54,9M€ pour soutenir les projets régionaux, auxquels s'ajoutent 3,3M€ d'assistance technique. En outre, la Région porte également le dispositif national de soutien à l'innovation pour l'ensemble du territoire, doté d'une enveloppe de 15M€.

Pour la nouvelle programmation du FEAMPA, la Région Bretagne est dorénavant directement en charge du paiement des aides. Ainsi, le programme 807 permet d'engager puis de rembourser les porteurs de projets, au fur et à mesure de leurs demandes.

Les AP et AE, permettant la programmation des opérations, sont pluriannuelles et ont été ouvertes pour l'ensemble de la période. Une enveloppe de crédits de paiement en investissement et fonctionnement avait été provisionnée en 2023, afin de permettre le remboursement des dépenses. Compte-tenu des délais de négociation puis de lancement des dispositifs, la programmation des premiers dossiers a officiellement débuté au printemps 2023 ; les premiers paiements interviendront donc seulement à partir de 2024.

→ Engager le dépôt des dossiers et la programmation sur tous les dispositifs

L'année 2023 avait pour objectif principal de permettre aux porteurs de projets d'accéder à l'ensemble des dispositifs de soutien gérés par la Région. Démarrée au printemps 2023, l'ouverture des appels à projets s'est faite progressivement au cours de l'année, couvrant fin 2023 la quasi-totalité des mesures. La sélection des dossiers a démarré en parallèle, au fur et à mesure des dépôts des demandes d'aides, permettant une programmation de FEAMPA à hauteur de 702 k€ fin 2023, sur la base des dossiers sélectionnés. Cette sélection s'opère à deux niveaux.

Les dossiers relevant des mesures sectorielles sont sélectionnés au niveau régional, dans le cadre de la Commission régionale de sélection pour la Pêche et l'Aquaculture. Fin 2023, ce sont ainsi 19 projets qui ont pu être sélectionnés, sur les dispositifs de modernisation des activités de pêche (3 dossiers), de soutien à l'installation des jeunes pêcheurs (11 dossiers), d'efficacité énergétique des navires (2 dossiers), d'accompagnement à l'installation aquacole (2 dossiers) et de soutien à la commercialisation et à la transformation (1 dossier).

Les dossiers relevant du Développement Local par les Acteurs Locaux, équivalent de Leader pour le FEAMPA, sont quant à eux sélectionnés au niveau local par la Commission Mer et Littoral, installée dans chaque Groupes d'action locale pour la pêche et l'aquaculture (GALPA) ; les 8 territoires retenus, couvrant l'ensemble de la façade maritime bretonne, ont lancé leur processus de sélection courant 2023, avec une vingtaine de projets retenus fin 2023 sur l'ensemble du territoire.

→ Assurer une mise en œuvre administrative et financière de qualité conforme aux exigences communautaires

L'année 2023 a aussi permis de finaliser la structuration du système de gestion et de contrôle des aides, dans le dialogue avec la Direction Générale des Affaires Maritimes pour la Pêche et l'Aquaculture, Autorité de gestion nationale. Il s'inscrit dans la continuité du système déjà en place pour la période 2014-2020, mais a dû être adapté à la nouvelle programmation, notamment sur le plan du système d'informations puisque la Région utilise dorénavant son propre logiciel de gestion, commun à l'ensemble des aides européennes et régionales. L'ensemble du système de gestion a fait l'objet d'un premier audit, à l'initiative de l'Autorité de gestion au cours du dernier trimestre 2023. Cet audit n'a pas révélé de difficulté majeure et permet donc à la Région de confirmer les orientations retenues en termes de process et de fonctionnement.

Programme 808

Assistance technique

Les affectations



Un taux d'affectation de 100 % en fonctionnement

Les Dépenses



Un taux de réalisation de 61,7 % en fonctionnement

Objectifs et actions du programme

Objectifs	1 Assurer une gestion de qualité	2 Soutenir l'information et l'animation sur les fonds européens	3 Evaluer la mise en œuvre des programmes et leur impact
	[I - 1] Répondre aux exigences de réglementation communautaire	[II - 1] Favoriser la connaissance des fonds européens et l'accès aux dispositifs	[III - 1] Soutenir la réalisation des Plans d'évaluation pour chaque programme
Actions	[I - 2] Animer la gouvernance des programmes avec les partenaires	[II - 2] Accompagner les bénéficiaires dans la mise en œuvre de leurs projets	[II - 3] Informer sur les réalisations des programmes et l'action de l'Union européenne sur le territoire

Analyse des principales réalisations de l'année

Cofinancé par les enveloppes financières d'assistance technique de chaque fonds, ce programme porte les actions qui concourent à la bonne mise en œuvre des fonds européens gérés par la Région. La réalisation des dépenses en 2023 est en hausse par rapport à l'année 2022. Le taux de réalisation reste néanmoins en deçà des attendus, principalement du fait du report du lancement de marchés d'accompagnement.

→ Soutenir l'Autorité de gestion dans la mise en œuvre simultanée des programmations 2014-2020, 2021-2027 et de relance

Cette période de cumul des périodes de programmation nécessite traditionnellement une forte structuration des travaux de l'Autorité de gestion, un enjeu renforcé par les crédits complémentaires de la relance. Le bilan des travaux à fin 2023 est positif : le traitement des dossiers 14-20, y compris ceux liés aux crédits relance, permet d'envisager une clôture complète dans les calendriers européens, pour tous les fonds ; la dynamique de programmation des aides de la nouvelle période est dorénavant bien lancée, sur l'ensemble des fonds, et dans des proportions similaires voire supérieures aux autres régions françaises et européennes. Les audits menés par les corps nationaux et européens en 2023 (161 dossiers au total) ont de nouveau abouti à des conclusions positives, et à des corrections financières très faibles, isolées sur quelques dossiers. Les très bons résultats, constatés depuis le début de la programmation, sont confirmés.

→ Favoriser le dialogue avec le partenariat régional

Très mobilisé ces 2 dernières années sur la préparation des nouveaux cadres stratégiques 2021-2027, le partenariat régional a recentré ses activités en 2023 sur l'accélération de la dynamique de nouvelle programmation. Les comités de sélection pour les différents fonds et dispositifs ont ainsi été progressivement réinstallés, au fur et à mesure du lancement des appels à projets. Le Comité de suivi quant à lui a été très régulièrement sollicité pour approuver les critères de sélection des dispositifs, permettant ensuite l'engagement des premières aides.

→ Déployer les actions de communication accompagnant l'accélération de la nouvelle programmation

En 2023, en soutien au lancement de la nouvelle programmation, les actions se sont focalisées sur le volet information. L'actualisation très régulière du site *europe.bzh* a été au cœur des activités de l'année 2023 afin de fournir une information fiable et complète sur l'ensemble des dispositifs de soutien disponibles pour les porteurs de projets. La fréquentation du site est d'ailleurs repartie à la hausse.

Indicateur N°1 [II-1] - Activité du site web des fonds européens en Bretagne	2021	2022	2023
Nombre de visites sur le site	86 880	44 874	50 232
Nombre de pages vues sur le site	188 510	89 899	96 311

Des actions de valorisation ont aussi continué à être menées. La campagne de communication conçue en 2022 autour du lien que l'Europe crée entre les citoyen-nes, a ainsi été diffusée pour la 2^{ème} année, complétée de 2 nouveaux spots, s'appuyant cette fois sur des projets FSE et FEADER. Les résultats sont également en hausse (11 200 000 vues).

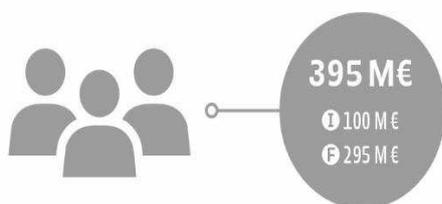
→ Finaliser le plan d'évaluation en support à la clôture des programmes 2014/2020 et piloter le système de suivi de la nouvelle programmation

Cette phase de clôture est marquée par la réalisation des dernières évaluations d'impact sur les différentes priorités d'intervention des fonds, avec un focus en 2023 sur les thématiques de la transition énergétique et du numérique pour le FEDER, et de la formation des demandeurs d'emploi pour le FSE. En parallèle, les outils et système de pilotage et suivi 2021-2027 ont été finalisés, notamment le volet « indicateurs », avec la production d'un guide d'accompagnement.



MISSION 9
RESSOURCES
ET ACCOMPAGNEMENT
DES POLITIQUES PUBLIQUES

Missions fonctionnelles - transversales



Les informations détaillées ci-dessous concernent l'ensemble des activités fonctionnelles et des moyens contribuant à la mise en œuvre des politiques régionales :

- les ressources humaines
- les moyens généraux
- l'informatique et la téléphonie
- la gestion financière, l'évaluation des politiques régionales, et le contrôle de gestion
- les affaires juridiques, la commande publique et la politique d'achat
- l'audit interne et externe
- la transformation de l'administration
- la communication

Par nature ces activités fonctionnelles contribuent à l'ensemble des 16 objectifs de développement durable puisqu'elles appuient et aident à la mise en œuvre des politiques publiques régionales.

// Le Bilan des émissions de gaz à effet de serre

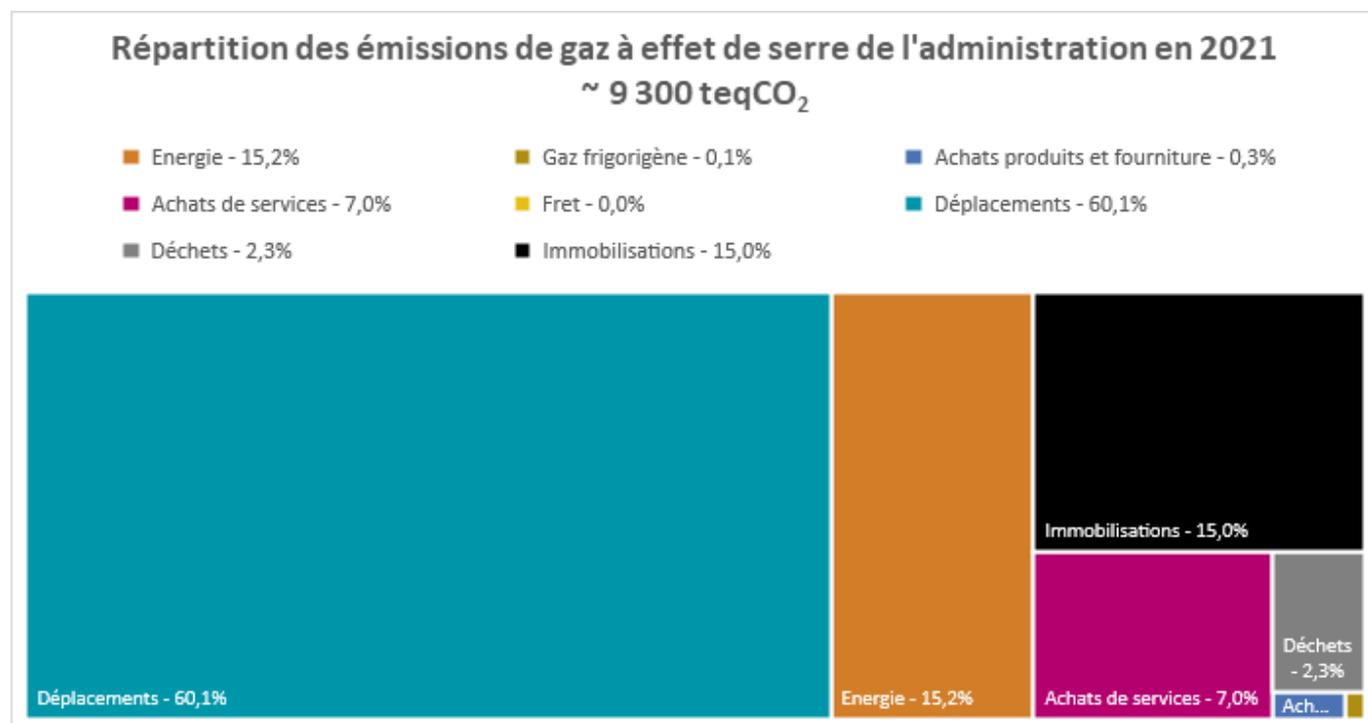
Le présent bilan porte sur les données de l'année 2021.

Zoom sur le fonctionnement interne de la Région

Les émissions de GES liées au fonctionnement interne de la Région s'élèvent à

~9 300 teqCO₂ en 2021

ce qui représente **5% du BEGES de la Région**



Le CESER promeut la participation citoyenne



Développer collectivement la participation citoyenne à la décision publique en Bretagne



Rapporteurs

Catherine LONEUX et Bernard LAURANS



Désireux de développer « la participation citoyenne à la vie de notre démocratie locale », le Président du Conseil régional a demandé au CESER de réaliser un état des lieux, d'identifier les bonnes pratiques et de réfléchir à leur transposabilité à l'échelon régional. Après avoir rencontré de nombreux acteurs engagés dans des démarches participatives, le CESER a livré ses conclusions.

Si les démarches sont très variées dans leurs formes et leurs objectifs, il est un enseignement qui est transposable du local au régional : les conditions de réussite de ces démarches, à commencer par la transparence et la sincérité. Suit un ensemble de « règles du jeu » : expliciter le cadre ; mettre à disposition des informations claires, pluralistes et transparentes ; accepter et expliciter les dissensus ; s'engager à rendre compte ; évaluer puis proposer des pistes d'amélioration pour les initiatives suivantes... Ces règles constituent un garde-fou contre le risque déceptif et contre la participation citoyenne insincère (*democratic washing*).

Le CESER formule plusieurs préconisations à l'attention du Conseil régional :

- adhérer à la charte nationale de la participation du public et construire

collectivement une charte régionale de la participation citoyenne

- valoriser et soutenir les formes et les lieux de la participation citoyenne à tous les échelons
- instaurer un dispositif d'interpellation citoyenne
- développer des démarches participatives *ad hoc* : ne pas créer une nouvelle chambre citoyenne pérenne, et lui préférer la multiplicité de voies d'expression ouvertes à toutes et tous
- expérimenter la co-décision dans le cadre d'un budget participatif régional
- doter la collectivité régionale d'un service de la participation citoyenne.

En complément aux préconisations adressées au Conseil régional, le CESER propose plusieurs évolutions de son propre fonctionnement pour aller plus loin dans la participation citoyenne :

- renforcer et mieux valoriser son rôle de relais des préoccupations citoyennes
- ouvrir une possibilité de saisine citoyenne
- développer l'association ponctuelle de citoyen·nes à ses travaux
- se doter d'une capacité de consultation numérique
- approfondir les coopérations et partenariats engagés avec d'autres instances consultatives, en vue de renforcer la complémentarité au service de la démocratie régionale.

Au terme de ce travail, le CESER réaffirme que la mise en œuvre de démarches participatives peut, dans certaines conditions, améliorer l'action publique. Mais elle ne peut pas être la réponse unique à l'abstention ou à l'éloignement entre décideur·es et citoyen·nes. Ces questions nécessitent une réflexion plus large sur les modes d'engagement et les enjeux de construction de la citoyenneté ; sur les raisons de l'exclusion d'une partie de la population et l'aggravation des inégalités socio-économiques ; sur les enjeux d'éthique et de transparence de l'action publique. Ces défis ne sont pas spécifiques à la Bretagne mais ils doivent être appréhendés de toute urgence, à tous les niveaux.

Découvrir le rapport : <https://ceser.bretagne.bzh/publications/developpe-r-collectivement-la-participation-citoyenne-a-la-decision-publique-en-bretagne/>

// L'évaluation environnementale du budget en 2023

Un 3ème exercice de budgétisation verte, davantage centré sur les investissements

Pour la 3ème année consécutive, la Région a amélioré l'exercice de budgétisation verte. Ainsi, l'analyse du budget primitif 2024 a porté une attention particulière à l'évaluation des projets d'investissement de la collectivité, sous le prisme des enjeux d'atténuation et d'adaptation au changement climatique.

L'évaluation du budget sur le volet adaptation au changement climatique a été menée sur certaines compétences identifiées comme prioritaires au regard des enjeux d'adaptation : ports, immobilier et lycées, canaux, aménagement du territoire, économie, agriculture et forêt, environnement, mer et littoral. Pour le volet atténuation, l'analyse a maintenu son périmètre élargi avec 95,2% de dépenses évaluées. Les flux financiers des contrats et capitalisations, le Fonds d'intervention régional ainsi que les Mouvements financiers divers sont hors périmètre d'évaluation.

Cette troisième année a également été l'occasion d'œuvrer à l'intégration de cet outil dans le cadre de la préparation budgétaire pour une meilleure prise en compte de l'impact des dépenses de la collectivité vis-à-vis du climat.

Concernant les autres axes environnementaux de l'évaluation, ils ont été reportés ultérieurement dans un contexte où l'État a légiféré sur la généralisation de l'exercice de budgétisation verte aux collectivités de plus de 3 500 habitant·es, dans la loi de finances 2024.

Les moyens mis en œuvre

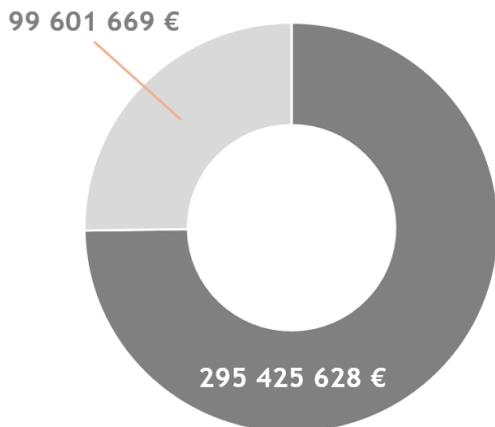
// Dépenses par programme

Mission 9 - Ressources et accompagnements des politiques				
		CP votés en 2023	CP mandatés en 2023	Taux de réalisation
PR0901 - Condition de travail et compétences		8 715 000 €	7 109 880 €	82%
	Fonctionnement	8 583 000 €	7 037 067 €	82%
	Investissement	132 000 €	72 813 €	55%
PR0902 - Rémunération des personnels et indemnités des membres des assemblées		199 972 000 €	195 559 816 €	98%
	Fonctionnement	199 972 000 €	195 559 816 €	98%
	Investissement	0 €	0 €	NA
PR0903 - Equipement des groupes d'élus		20 000 €	8 669 €	43%
	Fonctionnement	0 €	0 €	NA
	Investissement	20 000 €	8 669 €	43%
PR0904 - Fonds d'intervention régional		1 175 000 €	983 500 €	84%
	Fonctionnement	875 000 €	819 900 €	94%
	Investissement	300 000 €	163 600 €	55%
PR0905 - Information et promotion		5 580 900 €	5 504 327 €	99%
	Fonctionnement	5 580 900 €	5 504 327 €	99%
	Investissement	0 €	0 €	NA
PR0906 - Patrimoine et logistique		25 250 000 €	19 401 000 €	77%
	Fonctionnement	9 561 000 €	9 468 550 €	99%
	Investissement	15 689 000 €	9 932 450 €	63%
PR0907 - Système d'information		13 043 000 €	9 330 889 €	72%
	Fonctionnement	7 494 000 €	6 073 584 €	81%
	Investissement	5 549 000 €	3 257 306 €	59%
PR0908 - Ressources et expertises		2 417 000 €	1 992 861 €	82%
	Fonctionnement	2 417 000 €	1 992 861 €	82%
	Investissement	0 €	0 €	NA
PR0909 - Service de la dette		119 900 000 €	115 689 815 €	96%
	Fonctionnement	31 900 000 €	29 527 999 €	93%
	Investissement	88 000 000 €	86 161 816 €	98%
PR0910 - Mouvements financiers divers		38 300 850 €	39 446 541 €	103%
	Fonctionnement	38 150 850 €	39 441 526 €	103%
	Investissement	150 000 €	5 015 €	3%
Dépenses totales de la Mission (I et F)		414 373 750 €	395 027 298 €	95%
Total Fonctionnement		304 533 750 €	295 425 628 €	97%
Total Investissement		109 840 000 €	99 601 669 €	91%

// Répartition des dépenses

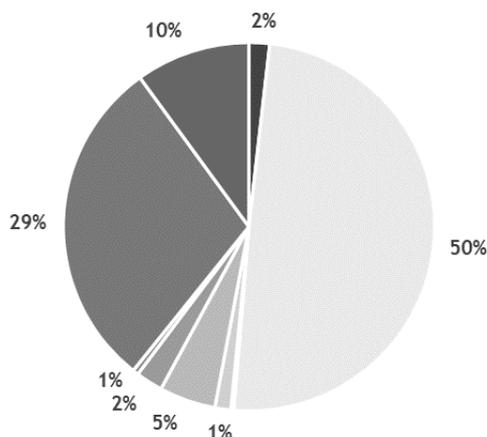
Les dépenses

- Fonctionnement (CP mandatés)
- Investissement (CP mandatés)



Un taux de réalisation de **97 %** en fonctionnement et de **91 %** en investissement

Répartition des dépenses de la Mission 9 par programme [Total des CP mandatés en I et F]



- PR0901 - Condition de travail et compétences
- PR0902 - Rémunération des personnels et indemnités des membres des assemblées
- PR0903 - Equipement des groupes d'élus
- PR0904 - Fonds d'intervention régional
- PR0905 - Information et promotion
- PR0906 - Patrimoine et logistique
- PR0907 - Système d'information
- PR0908 - Ressources et expertises
- PR0909 - Service de la dette
- PR0910 - Mouvements financiers divers

// Moyens humains

• Ressources humaines

Les ressources humaines représentent la part la plus importante de ces moyens et sont budgétées sur deux programmes, le programme 901 (Conditions de travail et compétences) et le programme 902 (Rémunérations des personnels et indemnités des membres des Assemblées).

L'effectif des services au 31 décembre 2023 s'élève à 4 293 agent·es (4 208 en 2022) et 4 203 ETP (4 112 en 2022). Parmi ces agent·es, 84 % sont titulaires, et 16 % non titulaires (contractuels permanents, temporaires).

La part des dépenses de personnel (compte 012) s'élève à 191,7 M€. Par rapport aux dépenses réelles de fonctionnement, cette part représente 17,9 %.

Part des dépenses de personnel	2021	2022	2023
Dans les dépenses de fonctionnement	17,6 %	17,7 %	17,9 %



En 2023 la collectivité a poursuivi sa politique volontariste en matière de télétravail qui demeure un facteur d'attractivité pour certains métiers, ce dispositif favorisant la transition et participant aux mesures relatives à la lutte contre le changement climatique au même titre que le forfait mobilité durable qui permet de favoriser les modes de déplacements doux.



La collectivité a fait évoluer en 2023 son régime indemnitaire afin de valoriser le management opérationnel d'équipes pour les catégories B et C (notamment dans les lycées) ; prendre en considération la situation de ceux et celles dont les revenus sont les moins élevés en revalorisant le

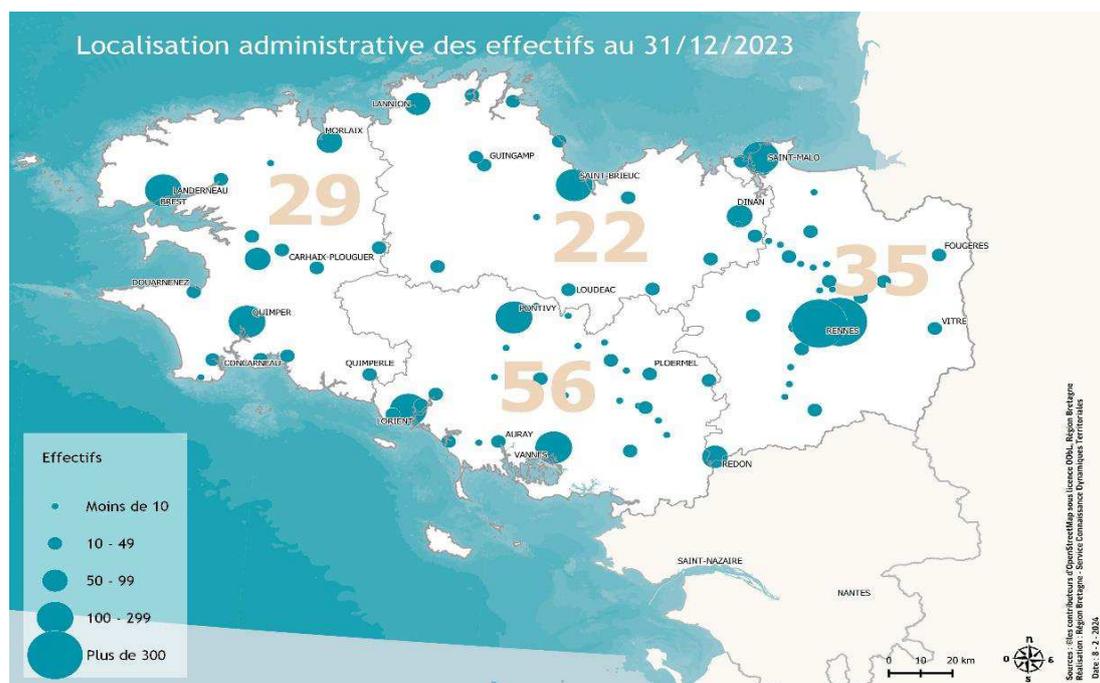
régime indemnitaire des catégories B et C ; maintenir l'attractivité des emplois de la Région tout en maintenant la trajectoire budgétaire de la collectivité.



La collectivité a poursuivi son travail et ses actions en faveur de l'égalité professionnelle avec pour objectifs principaux de développer une culture interne de l'égalité, de développer l'égalité dans la gestion des ressources humaines et le management et de favoriser l'articulation des temps de vie.

Répartition géographique des effectifs de la Région

Les agent-es sont réparti-es pour 48,5 % en Ile-et-Vilaine, 20,5 % dans le Finistère, 16,5 % dans le Morbihan, 14,4% dans les Côtes d'Armor et 0,1% à Paris.



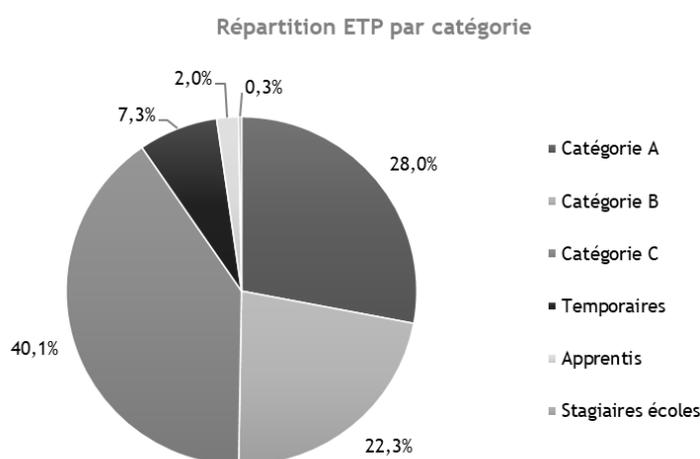
La politique de ressources humaines de la collectivité continue de s'articuler autour des activités suivantes :

- La gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, qui vise à identifier et accompagner les compétences des agent-es de la collectivité ainsi que celles dont la Région a besoin, à travers notamment le Comité Emploi. L'année 2023 a également permis de mettre en place le dispositif d'accompagnement des trajectoires professionnelles pour permettre de valoriser la mobilité inter-catégorielle.
- La gestion des déroulements de carrière et de la paie, qui s'opère en déclinaison des règles statutaires ainsi que des lignes directrices de gestion qui définissent les axes de la politique ressources humaines de la collectivité ainsi que les principales règles d'évolution de carrière et qui ont fait l'objet d'une actualisation en 2023.
- La gestion de l'activité des agent-es qui s'est concentrée en 2023 sur la mise en œuvre du nouveau règlement du temps de travail dans les lycées, les canaux et les services et sur la réalisation d'une évaluation quantitative et qualitative des dispositifs de télétravail au sein de la collectivité à travers une enquête à laquelle 750 agent-es ont répondu.
- L'organisation de la mobilité, du recrutement, des remplacements et des renforts vise à répondre aux besoins identifiés afin de recruter et/ou affecter sur les postes vacants les bonnes compétences. La mobilité interne demeure une priorité mais pour un certain nombre de métiers en tensions, les candidatures étudiées sont souvent externes avec une faible proportion d'agent-es titulaires.
- La formation avec la présentation d'un plan de développement des compétences avec 3 grandes ambitions : accompagner les transformations et gérer au mieux les transitions qui traversent la collectivité, favoriser de bonnes conditions de travail et manager les compétences pour répondre aux besoins évolutifs de la collectivité. Les axes thématiques retenus ont été définis pour prendre en compte les enjeux de transitions écologiques, énergétiques, climatiques ainsi que de Responsabilité sociétal des entreprises (RSE), sur l'ensemble de la programmation, garantir les conditions de santé et de sécurité au travail, assurer la sécurisation financière et juridique, renforcer et développer les compétences techniques et capacités professionnelles, accompagner l'intégration, les évolutions, les transitions

professionnelles, développer les pratiques et les compétences numériques, renforcer une culture partagée de l'égalité, prévenir les discriminations et élaborer, partager et développer des références communes au sein de la collectivité.

- Un dialogue social qui s'est articulée autour de l'installation des nouvelles instances paritaires et l'organisation de 75 réunions et instances pour 66 rapports présentés. Le dialogue social a été particulièrement marqué par les échanges portant sur le protocole d'exercice du droit syndical, les négociations relatives au déroulement de carrière et au régime indemnitaire ainsi que la refonte de l'action sociale.
- La responsabilité sociale de l'employeur a consisté à poursuivre les actions engagées en matière d'égalité professionnelle, ou encore en faveur de l'insertion et du maintien dans l'emploi des travailleur-euses en situation de handicap.
- L'amélioration des conditions de travail et les actions de la médecine préventive et professionnelle se poursuivent, qu'il s'agisse d'assurer le suivi des agent-es régionaux, de réaliser des études de poste, comme de décliner des actions de prévention pour réduire les risques identifiés.

Mission 9 - Ressources et accompagnement des politiques - Ressources humaines	
Équivalent temps plein (ETP) et masse salariale	2023
Catégorie A	33,2
Catégorie B	26,4
Catégorie C	47,6
Temporaires	8,7
Apprentis	2,4
Stagiaires écoles	0,3
Total ETP	118,7
Total Masse salariale	5 997 177 €



• Moyens généraux



L'organisation et les modalités de mise en œuvre des moyens généraux de l'administration permettent d'offrir les réponses aux besoins de fonctionnement de la collectivité, qui n'ont eu de cesse d'évoluer depuis 2007 avec les transferts de compétences successifs.

Le suivi des activités suivantes a été assuré :

- **Les services assurant l'accueil et la sécurité au sein des bâtiments rennais de la Région, la restauration et les manifestations institutionnelles de la collectivité, ainsi que les déplacements des élu-e-s et des agent-e-s** (agence de voyage). Ces services sont essentiellement assurés par des prestataires, hormis le personnel d'accueil, de coordination et de gestion. Au cours de l'année 2023, 7 555 personnes ont été accueillies sur les trois sites rennais (Patton, Beaulieu et Atalante) et 36 710 appels ont été traités.
- **La logistique et la fourniture de biens et services nécessaires au bon fonctionnement de la collectivité**, qui incluent en particulier les moyens de reprographie, le traitement du courrier, ainsi que les achats de fournitures et la mise à disposition de matériels et mobiliers.
Il est à noter en 2023 l'aménagement des équipes du Service de l'agriculture (SAGRI/FEADER) sur les territoires (Vannes, Saint-Brieuc et Quimper), l'aménagement de l'équipe du Groupement de la relation pour l'emploi-formation (GREF) sur le site de Beaulieu et le renouvellement des fauteuils de l'hémicycle. Sur ces activités, les choix opérés s'inscrivent à la fois dans un objectif :
 - de recherche d'économies (réemploi de mobilier et rationalisation du nombre de copieurs au sein de la cellule reprographie) ;

- de limitation de l'impact environnemental (réalisation de mobilier surcyclé, limitation de la consommation de papier impactée par la dématérialisation des travaux de l'imprimerie, de la fonction courrier, du déploiement de l'application Gespage de gestion et d'optimisation des impressions sur les copieurs multifonctions ;
- d'achat à performance sociale en faisant appel à des entreprises d'insertion dans le cadre de l'exécution du marché de routage ou pour tout autre besoin relatifs au reconditionnement de mobilier (rénovation des tables extérieures du parc de Patton par exemple) en lien avec les orientations du Schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables (SPASER).

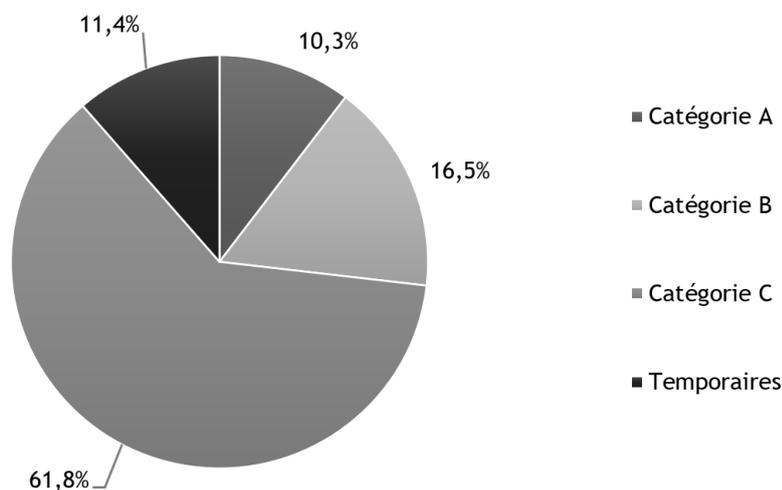
→ **La gestion active du parc roulant.** Cela permet de tenir l'objectif toujours d'actualité de limitation des coûts et de l'impact environnemental en optimisant les modes de déplacement. L'effort important de renouvellement du parc roulant est maintenu avec le verdissement de celui-ci par la poursuite de l'acquisition de véhicules hybrides et électriques dès que possible, ainsi que de scooters et vélos électriques.

Au-delà des moyens généraux et pour ce qui relève plus particulièrement du périmètre de la DIL sur le programme 906 :

L'exploitation et la maintenance des 77 204 m² de bâtiments des services affectés aux activités tertiaires de la collectivité ainsi qu'aux services à vocation technique (voies navigables, services portuaires, équipes mobiles d'assistance technique). Désormais, après l'arrêt du bail des Longs Champs 2 fin janvier 2023, 91% des surfaces gérées sont la propriété de la Région et 9% sont louées ou mises à disposition. Ces opérations sont assurées pour partie en régie par les services, d'autres opérations plus ciblées techniquement sont externalisées. Les interventions sur le bâti s'effectuent dans le cadre de l'éco-référentiel adopté par la Région afin notamment de préserver la santé des usager·ère·s, de réduire les consommations énergétiques et l'impact environnemental. L'année 2023 est essentiellement marquée par la poursuite des opérations en maîtrise d'ouvrage déléguées à la Sembreizh, comme pour le Tribunal de Pontivy, Diwan Vannes, le Château de Kerampuilh, le centre fluvial Confluence de Saint-Perreux et les ombrières à Patton.

Mission 9 - Ressources et accompagnement des politiques - Moyens généraux	
Équivalent temps plein (ETP) et masse salariale	2023
Catégorie A	6,9
Catégorie B	11,0
Catégorie C	41,0
Temporaires	7,6
Total ETP	66,3
Total Masse salariale	3 059 310 €

Répartition ETP par catégorie



• Informatique et téléphonie

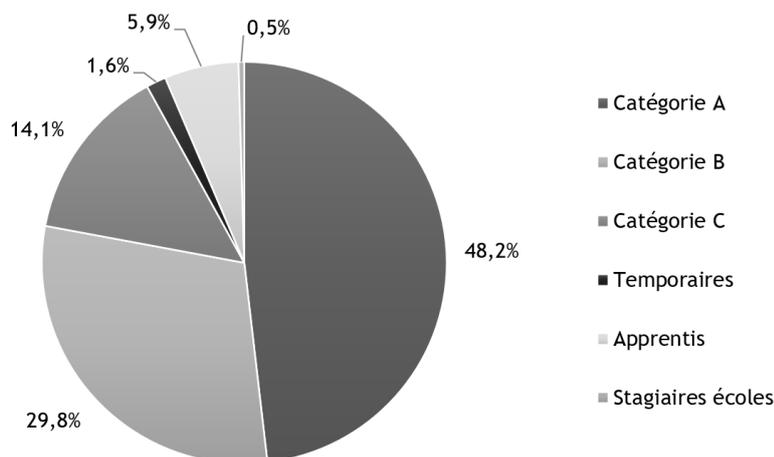
La Région soutient la stratégie régionale et les politiques publiques en garantissant la qualité de services numériques autant pour les usager·ères internes comme externes. Pour cela, elle s'appuie sur des moyens et une organisation visant à adapter en permanence et à maintenir en conditions opérationnelles l'architecture matérielle et logicielle indispensable au fonctionnement des services régionaux, à faire évoluer le système d'information en appui des politiques régionales. Le système d'information attendu doit être performant et efficient, sécurisé et fiable, sobre et souverain.

En 2023, la Direction du numérique et des systèmes d'information (DNSI) a élaboré son projet de direction et a identifié trois facteurs clés de réussite autour de :

- Ses ressources humaines : un projet de direction porteur de sens qui adresse le « travailler ensemble », la qualité de vie au travail, la maîtrise des moyens et des capacités à faire.
- La maîtrise du système d'information : un projet de direction conduisant à la mise en place d'une formalisation des processus qui se concrétisera par une certification, la poursuite des efforts en matière de numérique responsable, la mise en place d'une cartographie des compétences techniques et de certifications techniques pour les agents
- Ses instances de gouvernance : un projet de direction qui est l'occasion de retravailler l'organisation, les différents comités et de l'adapter.

Mission 9 - Ressources et accompagnement des politiques - Systèmes d'informations		
Équivalent temps plein (ETP) et masse salariale	2023	dont agents territorialisés
Catégorie A	48,6	-
Catégorie B	30,0	11,5
Catégorie C	14,2	13,2
Temporaires	1,6	-
Apprentis	6,0	1,1
Stagiaires écoles	0,5	-
Total ETP	100,8	25,8
Total Masse salariale	5 520 458 €	

Répartition ETP par catégorie



• Finance et évaluation

Un projet de direction en cours

Dans le cadre du projet d'administration TRANS BREIZH, la direction des finances et l'évaluation (DFE) construit son projet de direction, avec plusieurs axes de développement qui viennent répondre aux enjeux de transitions auxquels répond la collectivité :

- La montée en puissance du contrôle interne permettant d'assurer la seconde ligne de maîtrise et de garantir un cadre cohérent et sécurisé d'exécution des dépenses et de récupération exhaustive des recettes contractualisées.
- Proposer un front office plus visible pour nos usager·ères internes, un service sans couture pour apporter conseils et accompagnements relatifs à l'exécution budgétaire et à l'optimisation des usages des outils informatiques mis à disposition.
- Renforcer les compétences en matière d'ingénierie financière pour répondre aux enjeux de mobilisation de ressources extérieures.
- Développer le pilotage des politiques publiques, via une structuration adaptée du référentiel de gestion et de son déploiement dans le système d'information financier et décisionnel, afin de rendre compte des indicateurs de réussite et d'efficacité pour toutes les politiques publiques.

Un développement du pilotage des transitions à l'œuvre dans la collectivité

Dans le cadre de ses missions d'évaluation et de pilotage de la performance, la DFE a mené en 2023 trois projets permettant d'apporter des rendus comptes relatifs aux transitions, actuellement en cours de mise en œuvre sur l'ensemble des politiques régionales.

Un rapport d'activités et de développement durable valorisant les actions mobilisées pour répondre aux Objectifs de développement durable (ODD)

Afin de gagner en visibilité en matière d'actions participant aux cibles du développement durable, le RADD 2023 a été profondément remanié.

En effet, il comprend désormais un repérage des actions qui concourent aux Objectifs de développement durable (ODD). Il présente également pour chaque mission une synthèse ciblée des actions relatives aux transitions mises en œuvre par la Région Bretagne.

Une démarche de budgétisation verte : aide à la décision et vecteur de transparence

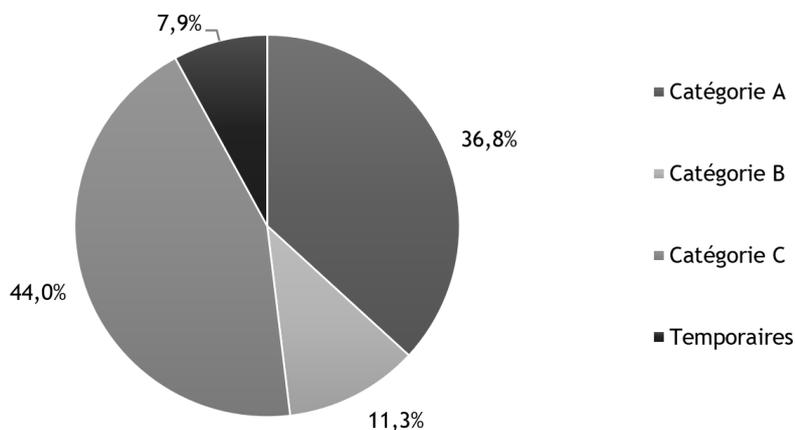
Initiée depuis 2021, la démarche de budgétisation verte se déploie progressivement, par itération à la Région Bretagne.

La DFE pilote le projet en lien avec la Direction de l'Environnement (DE), avec la participation de toutes les directions régionales. En 2023, un nouveau cap du projet a été franchi avec une annexe budget vert rendant compte des impacts des dépenses régionales en termes d'atténuation des émissions carbonées et également sur le volet de l'adaptation des politiques publiques aux dérèglements climatiques.

Une nouvelle phase est enclenchée désormais avec l'évaluation environnementale du Plan pluriannuel d'investissement (PPI) qui permet de faire apparaître les investissements favorables aux transitions. Ces travaux permettent en outre de valoriser plus facilement des projets d'investissements potentiellement éligibles aux prêts de la Banque Européenne d'investissement et de la Banque des territoires, acteurs financiers publics dont les prêts sont de fait conditionnés à l'atteinte de performances avérées des investissements en terme d'impact favorable au climat.

Mission 9 - Ressources et accompagnement des politiques - Finances	
Équivalent temps plein (ETP) et masse salariale	2023
Catégorie A	17,5
Catégorie B	5,4
Catégorie C	20,9
Temporaires	3,8
Total ETP	47,6
Total Masse salariale	2 536 985 €

Répartition ETP par catégorie



• Affaires juridiques, commande publique et politique achat



En juin 2023, le projet de direction de la Direction des affaires juridiques et de la commande publique (DAJCP) a été approuvé en Comité social territorial (CST), ce qui lui a permis de lancer de nombreuses démarches parmi lesquelles :

- La redéfinition des processus décisionnels (Conseil régional et Commission permanente) en lien avec la Direction générale des services (DGS), induisant également de réfléchir à l'environnement informatique associé ;

- La structuration définitive de la fonction achat et la mise en œuvre du 2^{ème} Schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables (SPASER) adopté à la session du Conseil régional en décembre 2022 ;
- Le lancement de l'étude de préfiguration de la création d'une centrale d'achats régionale en lien avec les 4 départements bretons ;
- L'actualisation de l'observatoire des données de l'achat public.

Des prestations juridiques constantes et tout aussi complexes

Le Service juridique et de la commande publique (SJCP) a assumé ses fonctions de conseil et d'assistance juridique, y compris dans le champ de la commande publique en faisant de nouveau face à la complexité des problématiques induites notamment par la création de nouvelles sociétés, syndicat mixte, associations.

2023 a également été l'occasion :

- de poursuivre le déploiement de la suite progicielle MARCO à l'ensemble des directions (expérimentation 2022/2023 - déploiement 2023/2024) ;
- d'assumer, en lien avec la direction des ports, les notifications des dossiers « aides d'Etat » pour Brest et Saint-Malo.

Une politique achat à l'aune du nouveau SPASER



2023 a de nouveau été une année riche et dense pour le service politique achat qui a :

- mis en œuvre du nouveau SPASER 2023-2025 adopté par le Conseil régional le 16 décembre 2022 et lancé les études de préfiguration de la création d'une centrale d'achats régionale en lien avec les 4 départements bretons ;
- actualisé l'Observatoire des données de l'achat public et participé avec le SJCP à parachever le Système d'informations achat (Marco, Silex) ;
- finalisé la nouvelle programmation des achats de la collectivité pour la période 2024-2027 accessible, elle-aussi, sur l'Observatoire précité. A cet égard, les présentations communes des programmations des achats avec les départements et certains EPCI démontrent, chaque année, leur efficacité et sont désormais inscrites dans les agendas des collectivités, des entreprises et des fédérations professionnelles ;
- créé le Comité achats et organisé ses premières réunions, ceci permettant d'amorcer / investir la phase de l'évaluation de besoin.

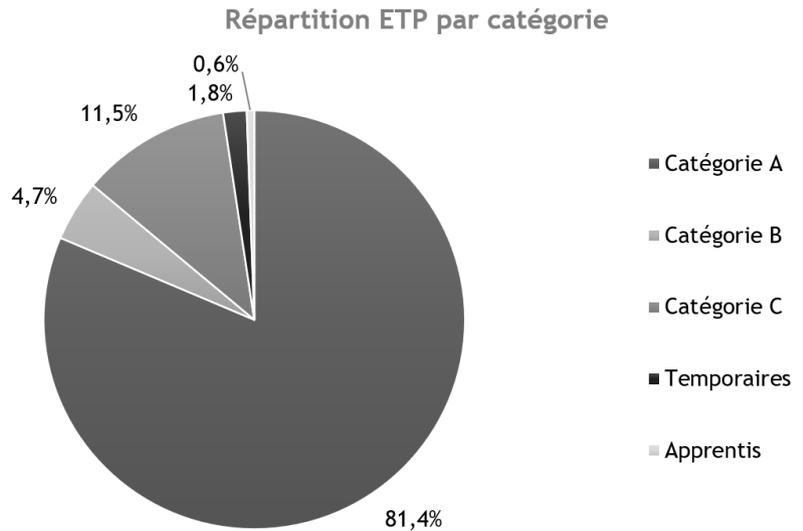
Une vie des assemblées qui se renouvelle

En 2023, le Service des assemblées (SA) a, en lien avec la DGS, réinterrogé les processus décisionnels et ébauché une nouvelle procédure pour les sessions du Conseil régional, expérimenté Teams pour la préparation des sessions et participé à la simplification administrative et la démarche de « legal design » appliquée aux subventions.

Un service des archives (SARC) aux prises avec le stock d'archives

En 2023, le SARC s'est attelé à la réduction du stock d'archives, a organisé à La Ruche une séance cinématographique ayant pour objet de projeter les films ayant fait la promotion de la Région depuis sa création et réalisé des séances de sensibilisation des agent-es à l'archivage numérique.

Mission 9 - Ressources et accompagnement des politiques - Juridique	
Équivalent temps plein (ETP) et masse salariale	2023
Catégorie A	18,9
Catégorie B	1,1
Catégorie C	2,7
Temporaires	0,4
Apprentis	0,1
Total ETP	23,2
Total Masse salariale	1 491 598 €



• Audit interne et externe

Le comité d'audit s'est réuni une fois en 2023 en présence de la Direction des affaires européennes et internationales (DAEI) pour faire le bilan des audits d'opérations FEDER/FSE de la période 2014/2020 et évoquer la nouvelle stratégie de gestion pour la nouvelle période 2021/2027. Le comité d'audit a confirmé la nécessité de poursuivre l'approche par les risques autant sur les fonds européens que sur les fonds régionaux dans l'objectif de simplifier et fluidifier la gestion administrative tout en sécurisant les activités.

Le comité d'audit a validé le plan d'audit comportant des missions d'audit interne et d'audit externe sur les organismes extérieurs (Délégation de services publiques (DSP)-satellites, organismes à risque). L'intervention de la Direction de l'audit (DA) sur ce nouveau domaine répond à la demande de la Direction générale (DG) en 2022 de repositionner la DA sur son cœur de métier. L'année 2023 a été l'occasion de proposer un projet de direction permettant de créer une équipe unique d'auditeurs-trices pluridisciplinaires capable à terme d'intervenir sur l'ensemble des activités de la DA.

Audit interne

En 2023, les missions ont porté sur les thématiques suivantes : Diagnostic des conditions de participation de la Région à la course « Route du rhum-destination Guadeloupe » ; Evaluation et proposition d'évolution du processus de commande des vêtements de travail et des équipements de protection individuelle ; Accompagnement dans l'élaboration des nouvelles cartographies des risques des fonds européens 2021/2027 sur la base d'un catalogue de risques et un outil commun à tous les fonds. Les 2 audits délégations de service public seront clos au premier trimestre 2024.

En fonction de l'objectif et du périmètre des missions, des plans d'actions ont été définis par les directions auditées.

Par ailleurs, a été organisé un séminaire « gestion des risques et contrôle interne » en présence de la DGA Ressources désormais en charge du pilotage des risques et du contrôle interne au sein de l'administration.

Le suivi annuel des recommandations des audits internes et de la Chambre Régionale des Comptes (CRC) des années précédentes démontre une bonne implication dans la mise en œuvre des plans d'actions.

Audit Fonds européens

En matière d'audit d'opération FEDER/FSE, l'Autorité nationale d'Audit pour les Fonds européens (AnAFe "ex CICC") a demandé en 2023 l'audit de 30 dossiers (29 FEDER - 1 FSE) pour un montant total de 124 M€, soit 67 % du montant déclaré à la Commission Européenne.

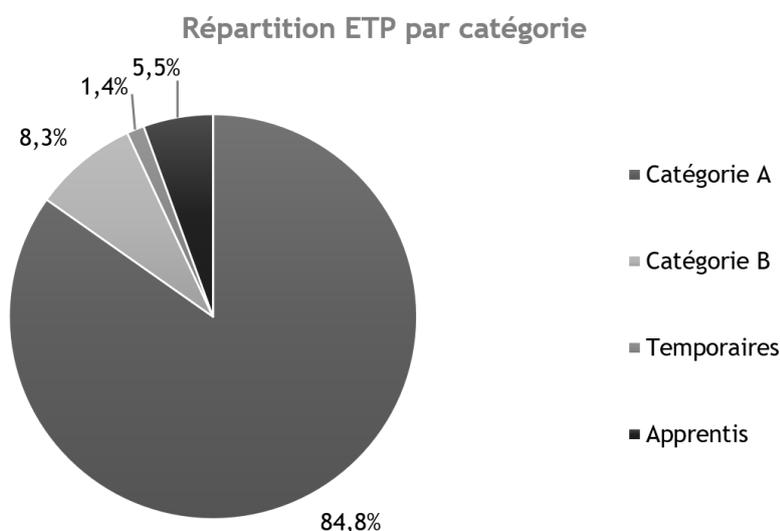
Echantillon FEDER/FSE :

Nombre opérations	Opérations auditées	%	Montant déclaré	Montant audité	% Montant	Dépenses irrégulières	%	RTER
273	30	11%	183 067 837 €	124 201 396 €	67 %	842 556 €	0,67%	1,08%

Le taux d'erreur sur les dépenses totales auditées est 0,67 % pour 8 constats financiers principalement sur l'application des règles des marchés publics pour le FEDER (532 783 €) et un dossier spécifique (310 000 €) pour présentation des dépenses ne respectant pas les règles de la convention.

Ce taux très inférieur aux 2 % admis n'appelle pas, a priori, de la part de Commission Européenne une correction forfaitaire supplémentaire sur le programme opérationnel. Les constats non financiers et recommandations sont essentiellement le non-respect du délai de paiement de 90 jours et la faiblesse des dispositifs de détection de conflit d'intérêt chez les bénéficiaires.

Mission 9 - Ressources et accompagnement des politiques - Audit	
Équivalent temps plein (ETP) et masse salariale	2023
Catégorie A	10,2
Catégorie B	1,0
Temporaires	0,2
Apprentis	0,7
Total ETP	12,1
Total Masse salariale	790 110 €



• Transformation de l'administration

L'année 2023 a été une année particulière pour la Direction de la transformation (DTA) dans la mesure où elle a piloté la démarche « projets de directions » dans le cadre du projet d'administration TransBreizh, tout en réalisant son propre projet de direction. Ces démarches menées de front lui ont permis de poursuivre la structuration de son intervention autour de quatre axes : l'innovation, la transformation, l'organisation, la communication et la documentation.

Sur chacun de ces axes, des projets et démarches d'ampleurs ont été menés et/ou finalisés :

INNOVER

 - Le Ti Lab a poursuivi le pilotage d'une douzaine de projets d'innovation territoriale amorcés, dans le cadre de France Relance (« Aller vers » à St Brieuc, « ExCédé » à Douarnenez, Lab' de la formation à Lorient, Utilo, expérimentations autour de la médiation numérique), dont certains ont été finalisés fin 2023 ou début 2024.

- Il a en parallèle conduit la démarche d'évaluation et de prospective « Lab 2024 » en associant usagers et décideurs, dans la perspective d'une convention Etat-Région à renouveler courant 2024.

- Il a amorcé la démarche « Lab' des Transitions » visant à créer un espace de coopération inter-collectivités et institutions publiques sur les transitions écologiques et sociales.

- En interne, les démarches de design « Canaux 2030 » et « Mobilités actives dans les lycées » ont été finalisées à l'automne 2023, conduisant à une reprise des expérimentations dans les directions concernées.

- Enfin, la DTA accueille depuis mars 2023 la mission de préfiguration d'une Fondation de Bretagne.

TRANSFORMER

- Relation usagers : l'équipe-projet piloté par la DTA a mené à bien les négociations engagées dans le cadre d'un dialogue compétitif pour retenir le duo Orange-Salesforce pour le déploiement d'un CRM (Cont@ct), fruit d'un

travail collaboratif de plus de 3 ans. Le déploiement progressif de la solution aura lieu à partir de juin 2024. En parallèle, un important travail sur l'acculturation des managers aux enjeux de la relation usagers a été mené, à travers une dizaine de « séances managériales », ateliers consacrés à ces enjeux. Enfin, de nombreuses interventions ont été réalisées, que ce soit en appui au pilotage des outils des centres de relation usagers ou en conseil aux directions.

- Numérique : déploiement de la suite M365, en équipe-projet, avec les fonctions communication à l'automne 2023 et les fonctions « collaboratives » prévues à partir du printemps 2024. Un important travail en coopération a été mené avec la DNSI, ainsi qu'une action très volontariste en termes d'accompagnement du changement (comme pour le CRM, le déploiement s'est appuyé sur un réseau d'ambassadeur extrêmement actif).

- Management : après la conception d'un forum des managers largement apprécié en juin 2023 à St Malo, la DTA et la DRH ont copiloté la conception d'une nouvelle stratégie d'appui aux managers, s'appuyant sur des formats et des thématiques diverses, dont le contenu et les orientations ont été validés fin 2023.

- Pratiques de travail et intelligence collectif : depuis mars 2023, les Quatre saisons du collectif mobilisent un réseau de collègues souhaitant se former et pratiquer la facilitation. Des « dépatouillages », proches du co-développement sont organisés chaque mois et des apports plus théoriques ont lieu chaque trimestre (communication impactante, techniques de facilitation).

ORGANISER

- Projets de directions : la DTA a accompagné la réalisation des 2/3 des projets de directions de la Région, en apportant à la fois un cadre méthodologique et en aidant les directions à s'approprier les enjeux prioritaires de la démarche (management, transitions, relation usagers, territorialisation). Elle a assuré en parallèle le pilotage et le suivi de la démarche, avec une concrétisation de la majorité des projets de directions fin 2023 et au premier trimestre 2024.

- Accompagnement de directions : la Direction de l'immobilier (DIL) a été accompagnée à la fois sur son projet de direction mais également dans le cadre d'une mission de management de transition et de remise à plat de process RH et financiers. La Direction générale a également été accompagnée, avec l'appui d'un prestataire, pour une réorganisation des services rendus aux élu-es et du pôle d'assistantes de l'exécutif. Enfin, la DTA accompagne la Direction de l'environnement (DE) depuis mai 2023 sur la création et la définition de l'offre de service du Service d'accompagnement aux transitions écologiques et climatiques (SATEC).

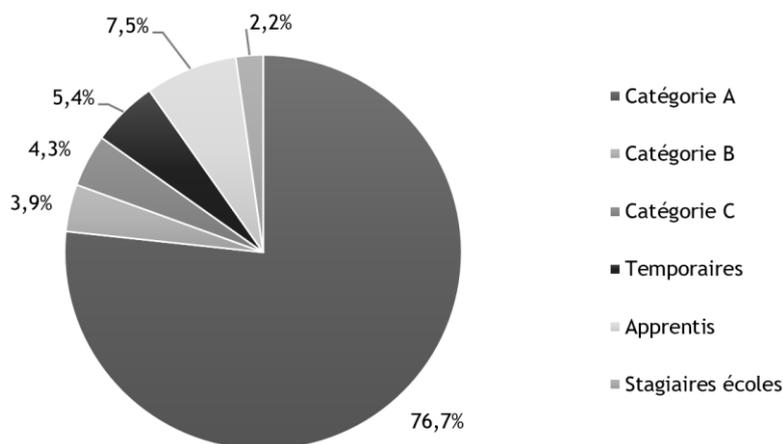
COMMUNIQUER ET DOCUMENTER

- La communication interne a fortement investi les événementiels proposés (Café Patton, vœux du Président, déjeuner sur l'herbe - avec une déclinaison territoriale pour la première fois), forum des managers, accueil des nouveaux arrivants, à la fois pour apporter de l'information sur les enjeux et les transformations clés pour la Région, avec un regard ou un ton décalé, et pour entretenir la cohésion et la convivialité au sein des services régionaux ; en parallèle, le pilotage des différents canaux de communication (Kelenn, Panoramiques) a été poursuivi pour couvrir les projets structurants de la Région.

- Au-delà de son activité « socle » de veille, d'achats et d'abonnements, marquée notamment par un nouveau partenariat avec Ouest France, le Pôle veille et accès à l'information (PVAI) a réalisé une étude des pratiques informationnelles de ses usager-ères, avec des perspectives de repositionnement de son offre à partir de 2024. La Ruche est enfin de plus en plus investie pour des temps collectifs, qu'il s'agisse de conférences, des midis du jeu ou de siestes musicales.

Mission 9 - Ressources et accompagnement des politiques - Transformation	
Équivalent temps plein (ETP) et masse salariale	2023
Catégorie A	17,8
Catégorie B	0,9
Catégorie C	1,0
Temporaires	1,3
Apprentis	1,7
Stagiaires écoles	0,5
Total ETP	23,3
Total Masse salariale	1 332 101 €

Répartition ETP par catégorie



• Communication

L'exercice de la fonction communication intègre depuis plusieurs années des actions de transition. En complément, la Direction de la communication (DIRCOM) a introduit un chantier de son projet de direction consacré à la communication durable et responsable qui intègre à la fois les questions des transitions et de responsabilité sociale. De nouvelles actions seront donc mises en œuvre dans ce cadre, notamment le fait de se doter d'indicateurs d'impact des formats les plus récurrents pour que la priorisation et le choix des actions et projets de communication s'appuient sur l'évaluation des coûts financiers, humains mais aussi environnementaux de ces actions.

Digital

Chaque création de site web à la Région s'appuie sur trois piliers : éco-conception (du besoin métier, en passant par le design des sites, la réalisation et la maintenance), accessibilité (pour inclure au maximum les usager·ères en situation de handicap), Search engine optimization (SEO). Pour chaque site créé, la Région vise à faire simple et sobre, intègre des démarches d'amélioration continue et respecte les dispositions des lois sur : le Référentiel général d'amélioration de l'accessibilité (RGAA) et Réduire l'empreinte environnementale du numérique (REEN).

Objets promotionnels

La Région a revu sa politique d'acquisition d'objets promotionnels en suivant ces 4 objectifs :

- Passer d'une large distribution à une politique raisonnée de diffusion ;
- Disposer d'une offre plus restreinte ;
- Sélection plus fine des objets et encouragement de séries limitées/dédiées ;
- Proposer des objets éthiques et respectueux de l'environnement.

Signalétique événementielle

 Les événements nécessitent de la signalétique éphémère, consommatrice/utilisatrice de produits chimiques. Les points d'action sont :

- Forte limitation de recours aux supports à fort impact environnemental (PVC) avec une préférence aux supports réutilisables et/ou facilement recyclable (à titre d'exemple : carton alvéolaire) ;
- Réemploi de supports par des re-covering réussis ;
- Recyclage des supports usagés dans des circuits dédiés ou en en faisant des objets promotionnels (exemple : réalisation de sacs de voyage avec une ancienne voile du team Région Bretagne-CMB) ou du mobilier (exemple : 50 transats réalisés avec des bâches et banderoles par un artisan associé à un ESAT) ;
- Mise à disposition permanente de kits de signalétique événementielle (voile, banderole) aux ligues bretonnes pour éviter les envois/rapatriements fréquents entre ces ligues et la Région ;
- Mise en place de critères de développement durable dans les cahiers des charges fournisseurs

Stands

 La Région ne produit plus de stands à usage unique mais réemploie ses stands d'événement en événement.

 Par ailleurs des conditions de développement durable sont intégrées dans le cahier des charges :

- éléments facilement manipulables, stockables, transportables, emboîtables, afin de réduire les impacts liés au transport ;
- fournitures « consommables » en quantité limitée et facilement séparables pour favoriser leur recyclage ;
- éléments construits avec des matériaux récupérables, recyclables (verre, aluminium, coton, bois d'origine locale et/ou issu de forêts gérées durablement : FSC, PEFC) ou issus de production contrôlée comme le médium, fabriqué à partir de bois de forêts gérées durablement, de déchets de bois revalorisés ou déchets de scierie ;
- recours à des produits à teneur réduite en substances toxiques : colles sans solvants dangereux, peintures ecolabellisées ;
- réflexion sur l'aménagement des sources lumineuses et utilisation de technologies moins énergivores (éclairages basse tension, LED).

Restauration événementielle

Les cahiers des charges sont renforcés d'année en année et les offres sont analysées sur la base de critères tels que :

- La politique de développement durable et de responsabilité sociale de l'entreprise ;
- Les moyens logistiques développés par le candidat pour répondre aux enjeux environnementaux (transport, réduction des suremballages, proposition de conditionnements réutilisables) ;

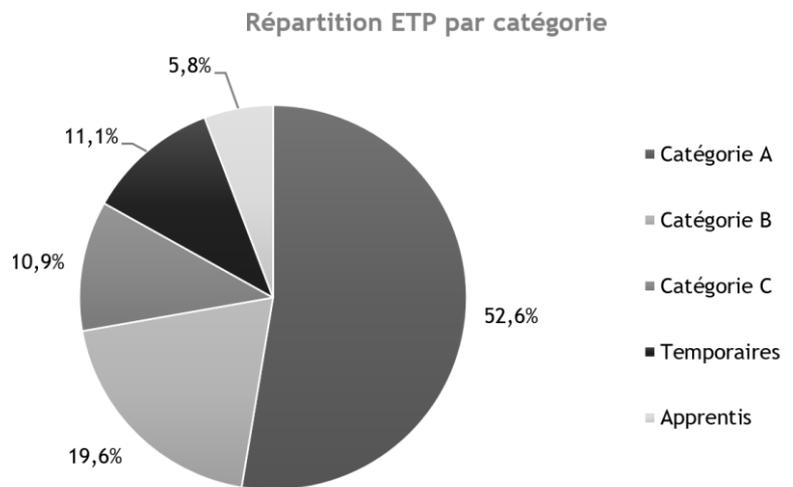
- Le développement des approvisionnements directs de produits (circuits courts) ;
- La traçabilité des produits (faculté du candidat à justifier l'origine des produits et des matières premières utilisées) ;
- La provenance et saisonnalité des produits proposés ;
- La faculté du candidat à proposer des produits porteurs de label de qualité, respectueux de l'environnement, équitables.

Magazine régional B : une attention particulière en matière d'écoconception



C'est pourquoi dès sa conception, la préoccupation environnementale a guidé tous les choix, et notamment celui du papier, afin de réduire sa facture carbone : papier 100% recyclé, grammage limité pour un magazine léger, pas de blanchiment du papier au chlore pour l'impression, encres "blanches" à teneurs réduites en substances pétrolifères permettant le recyclage des fibres papier sans restriction, procédé de reliure avec colle à base d'eau ne perturbant pas le recyclage. Les prestataires qui interviennent pour la conception, l'impression et la diffusion du B ont été sélectionnés, entre autres critères, sur les mesures qu'ils mettent en œuvre pour limiter l'impact de leurs activités. Enfin, la Région a mis en place une démarche de compensation carbone du magazine : 1 ha de plantation d'arbres en lien avec la Direction des canaux de Bretagne (CANAUX) et un versement auprès du fonds Breizh Biodiv, chaque année.

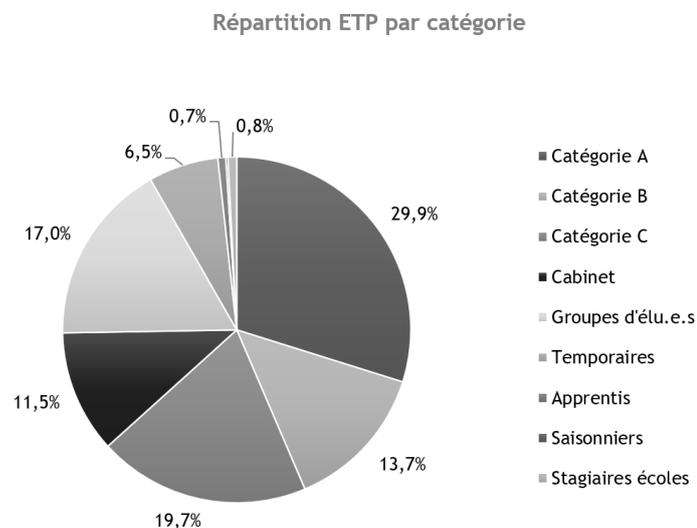
Mission 9 - Ressources et accompagnement des politiques - Communication	
Équivalent temps plein (ETP) et masse salariale	2023
Catégorie A	25,1
Catégorie B	9,4
Catégorie C	5,2
Temporaires	5,3
Apprentis	2,7
Total ETP	47,7
Total Masse salariale	2 541 304 €



• Autres dépenses

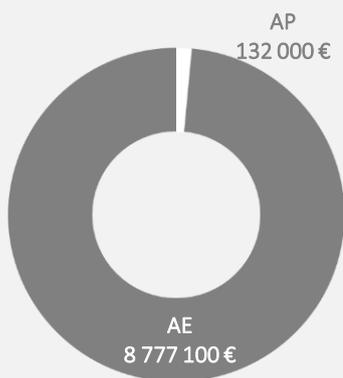
D'autres dépenses concernent les agent-es de la Direction générale, de direction des espaces territorialisés, des groupes d'élu-es, du CESER, et les charges liées aux agent-es extérieur-es à la Collectivité (agent-es mis à disposition, détaché-es de la collectivité, allocations chômage).

Mission 9 - Ressources et accompagnement des politiques - Autres dépenses		
Équivalent temps plein (ETP) et masse salariale	2023	dont agents territorialisés
Catégorie A	27,0	5,4
Catégorie B	12,4	-
Catégorie C	17,8	4,0
Cabinet	10,4	-
Groupes d'élu.e.s	15,4	-
Temporaires	5,9	-
Apprentis	0,7	-
Saisonniers	0,2	-
Stagiaires écoles	0,7	-
Total ETP	90,5	9,4
Total Masse salariale	6 002 945 €	



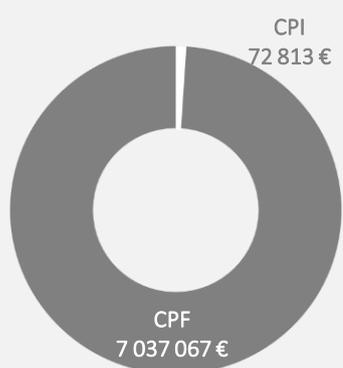
Programme 901

Les Affectations



Un taux d'affectation de 100 % en fonctionnement et de 100 % en investissement

La collectivité a Les Dépenses



Un taux de réalisation de 82 % en fonctionnement et de 55,2 % en investissement

Conditions de travail et compétences

\\ Objectifs et actions du programme

Objectifs	1 Assurer le pilotage et la diffusion des politiques de ressources humaines	2 Satisfaire les besoins en compétence dans le cadre d'une gestion optimisée des effectifs et des carrières	3 Développer les compétences des agents par une politique de formation adaptée aux besoins de la collectivité	4 Optimiser les conditions et l'environnement de travail	5 Assurer le bon fonctionnement des assemblées
-----------	---	---	---	--	--

\\ Analyse des principales réalisations de l'année

La collectivité se compose de plus de 4000 agent-es répartis dans les lycées, les ports, sur les canaux et dans les services administratifs et techniques. Ces agent-es sont accompagnés pour exercer leurs missions et développer leurs compétences. Ainsi, en matière de recrutement et mobilité, de formation, de prévention en matière médicale ou encore d'équipement en vêtements de travail, de nombreuses actions sont conduites afin de leur garantir de bonnes conditions de travail et une action publique efficace.

→ Responsabilité sociale de l'employeur

En matière de responsabilité sociale de l'employeur, la collectivité a poursuivi en 2023 ses travaux d'accompagnement des collectifs dans l'accueil et l'acceptation de la différence à travers des temps de sensibilisation dédiés au handicap et à l'égalité professionnelle.

→ Dialogue social

L'année 2023 a permis l'installation des nouvelles instances issues des élections professionnelles de fin 2022. Le Comité social territorial (CST) et la Formation spécialisée en matière de Santé, Sécurité et Conditions de travail (F3SCT) se sont ainsi régulièrement réunies ainsi que de nombreux groupes de travail issus de celles-ci, tout au long de l'année. Parmi les sujets présentés lors de ces échanges, les moyens des organisations syndicales ont été définies, le régime indemnitaire a fait l'objet de temps de négociations et le sujet de la protection sociale complémentaire a également été initié.

→ Développement du Système d'information des ressources humaines

L'évolution du Système d'information des ressources humaines s'est poursuivie avec la consolidation des actions menées pour permettre aux usager-ères d'être au cœur des outils tout en assurant la fiabilité et robustesse de gestion nécessaires. Le travail de partage et de sensibilisation à l'utilisation des outils s'est poursuivi, notamment à travers des webinaires dédiés. Les travaux d'interfaçage entre les outils se sont poursuivis dans l'optique « dites-le nous en une fois ».

→ Mobilité et recrutement

En matière de recrutement et de mobilité, 1/4 des procédures a permis une mobilité interne dans les services (contre 1/3 en 2022) et un peu plus d'1/3 dans les lycées

(comme en 2022). Un marché de l'emploi en tension et des profils spécifiques recherchés sont les raisons principales qui expliquent ce recours plus important aux recrutements externes mais également au recrutement d'agents contractuels, faute de candidatures statutaires ayant les compétences attendues.

→ Dispositifs d'action sociale et d'hygiène et de sécurité

La collectivité a poursuivi son travail de réflexion autour de sa politique d'action sociale à travers le lancement des travaux autour de la protection sociale complémentaire et à travers le forfait de mobilité durable. Les discussions sur la refonte plus générale de l'action sociale ont été lancées avec pour objectif une mise en œuvre à l'automne 2024.

→ Dispositifs de formation

Au sein de la collectivité, 3 111 agent-e-s ont suivi au moins une journée de formation en 2023 pour un total de 10 798 jours et 6 848 formations. Ces actions de formation, ont été suivies pour 24 % auprès du CNFPT, 9% en interne et 66 % auprès d'autres organismes. Par ailleurs la fin de l'année a permis de présenter aux instances le nouveau plan de développement des compétences.

→ Suivi sanitaire et social des agent-e-s

En 2023, la collectivité a travaillé en lien avec le Centre de gestion du Finistère en conventionnant pour la mise à disposition temporaire d'un médecin dans l'attente du recrutement d'un médecin de prévention et a par ailleurs adapté son organisation en matière de prévention et de santé au travail autour du réseau des infirmiers en santé.

Programme 902

Les Dépenses



Un taux de réalisation de 97,8 % en fonctionnement

Rémunération des personnels et indemnités des membres des assemblées

\\ Objectifs et actions du programme

Objectifs

1 Offrir une rémunération juste et attractive aux agents tout en maîtrisant les évolutions de la masse salariale

2 Assurer la rémunération des collaborateurs de groupe et l'indemnité des membres des assemblées

\\ Analyse des principales réalisations de l'année

La masse salariale a progressé de 5 % entre 2022 et 2023. Parmi les principaux facteurs qui expliquent cette évolution de 9 M€, les mesures d'ordre réglementaire (revalorisation du point d'indice, revalorisation du smic) représentent un peu plus de 5 M€ et l'effet du Glissement vieillesse vechnicité (GVT) et de la Garantie individuelle du pouvoir d'achat (GIPA) plus d'1 M€. Ce sont donc plus des 2/3 de la variation qui sont « subis ». Les autres mesures correspondent à la politique volontariste de la collectivité de poursuite d'attractivité avec l'évolution de son régime indemnitaire (RIFSEEP) pour près d'1,5 M€ et l'évolution des effectifs et les arrivées successives sur les postes créés lors des exercices budgétaires précédents et progressivement pourvus afin d'assurer un service public de qualité à destination des usagers.

→ Maîtrise de la masse salariale

La collectivité a poursuivi en 2023 l'adaptation de ses effectifs aux priorités des différentes politiques publiques. Dès lors que des créations de postes étaient nécessaires, ces dernières ont été validées majoritairement sous réserve de financements externes ou co-financement. Les équipes ont pu être étoffées en matière d'emploi formation, de Bien Manger, de transports, de projets portuaires, d'immobilier et de systèmes d'information. Par ailleurs, et afin de définir un juste niveau de mobilisation des ressources au regard des projets menés, le dispositif réglementaire des contrats de projet a pu être mobilisé en matière de fonds européens, de transition environnementale ou encore d'innovation des politiques publiques pour définir des missions circonscrites à la seule durée du projet et à des financements liés.

→ Adaptation du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)

Le RIFSEEP a fait l'objet en 2023 de nombreuses réunions de négociations avec les organisations syndicales représentatives de la collectivité. Dans un contexte de tension accrue sur le marché du travail pour certains métiers et pour maintenir un bon niveau d'attractivité de la collectivité, il a ainsi été décidé de valoriser plus spécifiquement les métiers du numérique, de mettre en exergue l'expérience professionnelle comme critère de modulation dans certaines situations, de valoriser l'engagement d'agent·es assurant des fonctions d'intérim ou encore d'aligner certains dispositifs à destination des agents contractuels sur ceux des titulaires pour permettre d'assurer l'accueil d'apprenti·es ou encore faciliter le recrutement sur des contrats de projet. Par ailleurs, la collectivité a décidé la mise en place pour 2024 d'une prime exceptionnelle de 310 € bruts par agent pour faire face à l'inflation et à partir de 2025 d'une prime annuelle d'intéressement à la performance collective.

→ Refonte des dispositifs d'action sociale

En matière d'action sociale, plusieurs principes directeurs ont été identifiés et adoptés en 2023 pour renforcer l'offre proposée aux agents de la collectivité afin de proposer une politique équitable, qui accompagne davantage les agent·es aux ressources les moins élevées, une politique universelle, qui permet à chaque agent·e de bénéficier de prestations sur chacun des grands axes accompagnés et une politique souple, s'adaptant aux attentes des agent·es. La politique d'action sociale sera structurée autour de 3 thèmes d'intervention : le soutien aux besoins essentiels (alimentation, transport, santé, logement), la facilitation de l'accès aux loisirs et aide à la conciliation des temps de vie et le maintien de dispositifs liés aux événements professionnels. La mise en œuvre est prévue à partir de septembre 2024.

→ Actualisation de l'indemnité forfaitaire de télétravail

Conformément aux évolutions règlementaires et pour un dispositif qui renforce l'attractivité de la collectivité dans un marché de l'emploi territorial fortement concurrentiel, l'indemnité forfaitaire de télétravail a été revalorisée pour passer d'un plafond annuel à 253,44 €, soit un nombre maximal de 88 jours ouvrant droit à cette indemnité. Un peu plus de 1000 agent·es sont en télétravail chaque mois pour une moyenne de 6 jours maximum par agent.

→ Rémunération des collaborateurs de groupe

Près de 850 000 € ont été consacrés à la rémunération des collaborateurs de groupes d'élus en 2023.

→ Versement des indemnités aux membres des assemblées

En 2023, les indemnités versées aux membres des assemblées ont représenté un montant de 5 787 905 €.

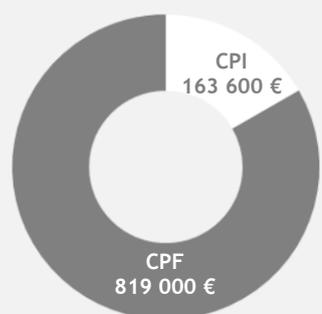
Programme 904

Les Affectations



Un taux d'affectation de 93,8 % en fonctionnement et de 37,8 % en investissement

Les Dépenses



Un taux de réalisation de 93,7 % en fonctionnement et de 54,5 % en investissement

Fonds d'intervention régional

\\ Objectifs et actions du programme

Le fonds d'intervention régional (FIR) permet l'intervention de la Région, à titre exceptionnel, sur des opérations n'entrant pas dans le domaine des autres politiques régionales mais présentant un intérêt marqué ou un caractère d'urgence et n'a pas vocation à venir en complément d'autres financements régionaux. Les bénéficiaires sont, pour la très grande majorité, des associations œuvrant dans les domaines culturel, social ou sportif pour l'animation des territoires et la préservation du lien social.

\\ Les principales réalisations de l'année

Des soutiens sur des thématiques diversifiées sur l'ensemble du territoire breton

Cette année 2023 a été caractérisée par une augmentation notable des accompagnements sur la thématique animation et vie locale. Ainsi, de nouveaux porteurs de projet ont bénéficié du soutien du fonds d'intervention régional du fait de la qualité des actions, de leur rayonnement et des liens et coopérations établis avec les autres acteurs du territoire.

Indicateur N°1 [I à III] - Analyse des soutiens aux projets en fonctionnement	Réalisation 2021	Réalisation 2022	Réalisation 2023
Montant alloué	797 232€	871 563€	821 200 €
Nombre de dossiers	261	368	398
Moyenne/dossier	3 054€	2 368€	2 209 €

Ventilation des aides par domaine d'intervention	Réalisation 2022	Nombre de dossiers	Réalisation 2023	Nombre de dossiers
Animation et vie locale	463 700€	203	476 150 €	228
Sport	118 250€	77	126 550 €	85
Colloques et congrès	78 000€	17	57 000 €	27
Santé - social - égalité - handicap	33 800€	14	43 500 €	19
Enseignement	21 500€	5	13 500 €	5
Coopération et solidarité	63 500€	16	40 500 €	8
Mémoire	22 000€	8	5 500 €	8
Interventions d'urgence	0€	0	7 000 €	1
Dévelop. éco - tourisme	29 800€	9	35 500 €	8
Total	830 550€	349	805 200 €	389



✓ Accompagnement social à la formation - IV



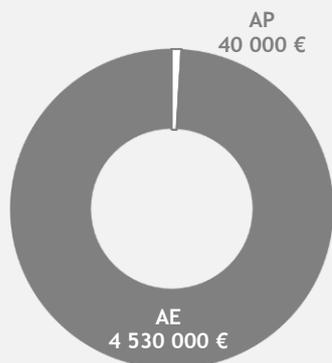
Indicateur N°2 [IV] - Analyse de l'accompagnement social à la formation	Réalisation 2021	Réalisation 2022	Réalisation 2023
Montant alloué	35 282€	41 013€	16 000€
Nombre de dossiers	14	19	9
Moyenne/Dossier	2 520€	2 551€	1 777€

✓ Contribution exceptionnelle à des projets d'investissement

Indicateur N°3 [V] - Analyse des soutiens aux projets en investissement	Réalisation 2021	Réalisation 2022	Réalisation 2023
Montant alloué	266 000€	89 400€	113 400€
Nombre de dossiers	21	19	24
Moyenne/Dossier	12 666€	4 705€	4 708€

Programme 905

Les Affectations



Un taux d'affectation de 100 % en fonctionnement et de 100 % en investissement

Les Dépenses



Un taux de réalisation de 98,6 % en fonctionnement

Information et promotion

\\ Objectifs et actions du programme

Objectifs	1 Informer les citoyen.ne.s sur les politiques régionales	2 Promouvoir l'image et la notoriété de la Région et de la Bretagne	3 Promouvoir la participation et la citoyenneté
Actions	[I - 1] Déployer des supports et outils de communication performants pour l'information des citoyen.ne.s	[II - 1] Assurer une plus grande notoriété via des partenariats privilégiés et des événements rassembleurs	
	[I - 2] Organiser l'information thématique des citoyen.ne.s sur les politiques publiques régionales	[II - 2] Participer à des opérations événementielles pour assurer une plus grande visibilité	
	[I - 3] Optimiser les relations presse et les relations publiques	[II - 3] Promouvoir l'action de la Région en direction des publics identifiés	[II - 4] Promouvoir le rayonnement de la Bretagne

\\ Analyse des principales réalisations de l'année

→ Renforcer la connaissance et la notoriété de l'action régionale auprès des citoyen·nes

Le déploiement des campagnes de notoriété "Avec la Région Bretagne..." s'est poursuivi avec succès. L'étude post-test conduite sur ces campagnes révèle que 84% des personnes interrogées estiment la Région légitime à conduire ces campagnes, que 74% connaissent mieux les compétences de la Région après les avoir vues, avec un taux de saturation très faible de 12%.

En juillet 2023, le premier numéro du magazine B a été distribué dans chaque foyer pour nourrir la proximité entre la Région et les Bretonnes et les Bretons et aborder les grands enjeux pour notre territoire. Une attention particulière est portée en matière d'éco conception. Une étude de lectorat sera conduite lors du numéro d'octobre.

Dans les lycées publics, la Région expérimente depuis la fin de l'année 2023, un nouveau média digital Scroll pour s'adresser aux élèves.

→ Rendre l'action de la Région plus visible sur les territoires

La démarche de communication locale s'est considérablement développée en 2023. Une dizaine de campagnes locales ont ainsi été diffusées dans les territoires. La nouvelle gare maritime de Quiberon, livrée à l'été 2023, permet d'expérimenter la charte signalétique des ports qui va être déployée progressivement sur le patrimoine portuaire de la Région.

→ Des événements à fort impact

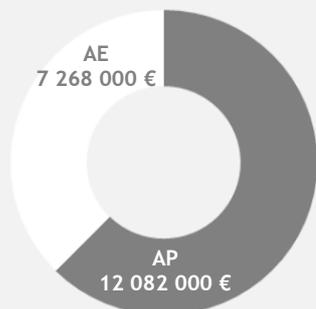
L'année 2023 a été particulièrement riche en événements impactants et à fort rayonnement :

- Les sélections régionales de la 47e Compétition des métiers ont accueilli 19 000 visiteur·euses et près de 750 participant·es au Parc des expositions de Saint-Brieuc ;
- Des représentants politiques du Pays de Galles, d'Écosse, des Cornouailles, d'Irlande, des Asturies, de Galice et de Bretagne se sont réunis le 3 août 2023 à Rennes à l'occasion du premier Forum Celte et ont signé la « Déclaration de Rennes » ;
- Co-organisé par les services de Régions de France et ceux de la Région Bretagne, Région hôte pour la 1ère fois, le congrès des Régions de France a réuni plus de 1 350 participant·es et 7 membres du Gouvernement à Saint-Malo ;
- Fin septembre, le tout nouveau lycée Mona Ozouf a été inauguré. Le 18 octobre 2023, la nouvelle Gare maritime de Quiberon a été inaugurée en présence des maires des îles et de Quiberon ;
- Du 15 au 17 novembre, 300 représentant·es des Régions périphériques maritimes européennes sont venus célébrer les 50 ans de la CRPM au Palais du Grand Large de Saint-Malo.

Programme 906

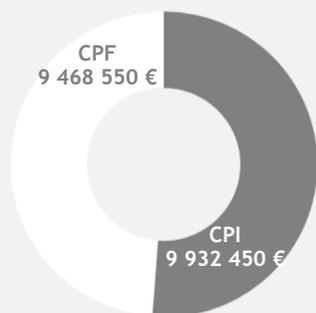
Patrimoine et logistique

Les Affectations



Un taux d'affectation de 100 % en fonctionnement et de 100 % en investissement

Les Dépenses



Un taux de réalisation de 99 % en fonctionnement et de 63,3 % en investissement

Objectifs et actions du programme

Objectifs

- 1 Disposer d'un patrimoine bâti en bon état de fonctionnement et s'inscrivant dans les objectifs de la Breizh Cop
- 2 Apporter les moyens de fonctionnement courant
- 3 Favoriser les déplacements limitant l'impact environnemental
- 4 Assurer la logistique interne nécessaire à la communication et aux relations publiques de la Région

Analyse des principales réalisations de l'année

Le taux de réalisation de 63,3% en investissement s'explique essentiellement par le glissement du paiement de travaux sur l'exercice 2024.

→ Assurer les travaux et la maintenance préventive et curative dans un souci d'exploitation respectueux de l'environnement

L'année 2023 est essentiellement marquée par la poursuite des opérations en maîtrise d'ouvrage déléguées à Sembreizh comme pour le Tribunal de Pontivy, Diwan Vannes, le Château de Kerampuilh, le centre fluvial confluence de Saint-Perreux et les ombrières à Patton). Après l'arrêt en 2022 des baux des sites des Longs Champs et Robiquette, est intervenu début 2023 l'arrêt de celui des Longs Champs 2. Il est ainsi constaté une nette baisse des charges immobilières de près de 57% par rapport à 2021.

→ Fournir des matériels, équipements et mobiliers adaptés aux besoins

12 ORIENTATION DE PRIORISATION RESSOURCES Le coût moyen par élu.e/agent.e des dépenses de fonctionnement courant est en légère baisse par rapport à 2022. En effet, le paiement des commandes 2022 et l'équipement en mobilier et matériel divers pour le site d'Atalante s'est poursuivi (1,19M€). Si on neutralise cette dépense contextuelle, le coût moyen revient à 987€ par élu/agent.

→ Mettre à disposition un parc roulant moins émetteur de CO₂ et organiser les déplacements en transports collectifs

7 SEULEMENT REPOUR L'ANNEE 2023 La Région poursuit le renouvellement de son parc de véhicules par l'achat de véhicules hybrides et électriques, de scooters électriques (5 au titre de 2023) et de vélos (7 achetés et 20 loués pour 2023). En 2023, on constate une augmentation des déplacements avec les véhicules (+14% par rapport à 2021). Quant aux dépenses de transport en commun, elles connaissent une forte progression par rapport à 2022 (+21,7%) ; il en est de même pour les réservations d'hôtels (+55% par rapport à 2022).

→ Optimiser l'utilisation des moyens d'impression et le traitement du courrier

12 ORIENTATION DE PRIORISATION RESSOURCES Outre la dématérialisation des documents administratifs qui se poursuit, à la faveur du renouvellement du marché de location des copieurs du service de la reprographie, il a été rationalisé le nombre de copieurs, en passant de 3 à 2.

Indicateur N°1 - Evolution des charges de fonctionnement du patrimoine géré	2021	2022	2023
Nombre de m2 gérés	72 786	79 004	77 204
Charges de maintenance préventive et curative en €/m2	110	114	112
Charges de fonctionnement des locaux en €/m2	64	54	43
<i>Dont dépenses de fluides</i>	12	14	12
<i>Dont charges immobilières</i>	40	28	17
Indicateur N°2 - Evolution des dépenses de fonctionnement courant	2021	2022	2023
Nombre d'élus et agents hors lycées (données bilan social)	1 528	1 581	1 628
Coût moyen par élu/agent des dépenses de fonctionnement courant (€)	745	2 120	1 719
Indicateur N°3 - Evolution des modes de déplacement	2021	2022	2023
Nombre de véhicules (VL+VU)	419	439	449
Kilométrages réalisés avec les véhicules de service (en millions)	4,79	5,20	5,56
Dépenses (k€) transports en commun (train, avion, bateau, bus)	106	278	355

Programme 907

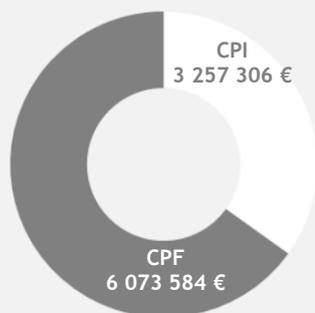
Systèmes d'information

Les Affectations



Un taux d'affectation de 100 % en fonctionnement et de 100 % en investissement

Les Dépenses



Un taux de réalisation de 81 % en fonctionnement et de 58,7 % en investissement

\\ Objectifs et actions du programme

Objectifs	1 Adapter l'architecture matérielle et logicielle nécessaire au fonctionnement des services régionaux	2 Maintenir la qualité de service du système d'information vis-à-vis de ses utilisateurs	3 Faire évoluer le système d'information en appui des politiques régionales
Actions	[I - 1] Acquérir et renouveler les matériels informatiques et téléphoniques [I - 2] Proposer de nouveaux services de qualité répondant au fonctionnement de la Région	[II - 1] Raccorder et interconnecter l'ensemble des sites régionaux dans un système d'information intégré [II - 2] Maintenir et exploiter le système d'information conformément aux attentes des utilisateurs	[III - 1] Organiser l'accompagnement des projets informatiques des services en fonction des priorités régionales

\\ Analyse des principales réalisations de l'année

Les crédits ouverts au budget 2023 totalisent un niveau d'engagement de 13.6 M€ sur les deux sections, investissement et fonctionnement. Ils ont été intégralement mobilisés tant en autorisation de programme (6 M€) qu'en autorisation d'engagement (7.6 M€). Concernant les paiements, le niveau de réalisation faible en investissement est lié notamment à des engagements intervenus en fin d'année qui se traduiront par des paiements sur des exercices ultérieurs.

Les crédits mis à disposition sur ce programme visent à répondre à trois objectifs :

- L'adaptation de l'architecture matérielle et logicielle indispensable au fonctionnement des services régionaux ;
- Le maintien de la qualité de service du système d'information à l'égard des utilisateurs ;
- L'évolution du système d'information en appui des politiques régionales.

Le tableau suivant présente le niveau des engagements selon la nature des dépenses. Les deux principaux postes de dépenses concernent les coûts afférents aux solutions logicielles, redevances annuelles, maintenances évolutives et correctives (2,9 M€), ainsi que les dépenses de prestations de service, recours à des prestataires extérieurs (1,5 M€). Ces deux postes de dépenses totalisent le tiers des affectations de crédits, principalement en fonctionnement.

	Affectations (k€)		Total des affectations		
	AP	AE			
1 Matériels informatiques client	1 841	-	1 841	<div style="width: 14%;"></div>	14%
2 Infrastructure	773	894	1 667	<div style="width: 12%;"></div>	12%
3 Télécommunication	146	746	892	<div style="width: 7%;"></div>	7%
4 Solutions logicielles	672	2 207	2 879	<div style="width: 21%;"></div>	21%
5 PDA	1 265	440	1 705	<div style="width: 13%;"></div>	13%
6 Prestations de service	98	1 403	1 501	<div style="width: 11%;"></div>	11%
7 Consommables, adhésions et abonnements	-	116	116	<div style="width: 1%;"></div>	1%
9 Projets	1 246	1 762	3 007	<div style="width: 22%;"></div>	22%
	6 041	7 567	13 608	<div style="width: 100%;"></div>	100%

La mise en service du portail des aides, les évolutions fonctionnelles et réglementaires notamment dans le cadre de la gestion des fonds européens mobilisent 13 % de la capacité d'engagement (1 705 k€), principalement en investissement. En ce qui concerne le financement des projets, 3 M€ soit presque le quart des engagements, y ont été consacrés en 2023. On citera notamment la mise en place de la solution collaborative Teams (1 137 k€), l'initialisation du projet « Contact » (outil CRM), le développement de la solution de gestion patrimoniale GERONIMMO (604 k€), enfin la finalisation du projet de tarification solidaire en lycées (521 k€).

Programme 908

Les Affectations



Un taux d'affectation de 99,9 % en fonctionnement

Les Dépenses



Un taux de réalisation de 82,5 % en fonctionnement

Ressources et expertises

\\ Objectifs et actions du programme

Objectifs	1 Transformer l'administration et améliorer l'offre de services publics régionaux	5 Développer l'expertise juridique et financière
	2 Mettre en œuvre le plan de transformation numérique	6 Piloter la politique d'achat et mettre en œuvre le schéma des achats économiquement responsables
	3 Mettre à disposition des ressources documentaires	7 Assurer le bon fonctionnement des Assemblées
	4 Diffuser la culture et la pratique du contrôle de gestion et de l'évaluation des politiques publiques	

\\ Analyse des principales réalisations de l'année

→ Transformer l'administration et améliorer l'offre de services publics régionaux

Poursuite, dans le cadre du projet d'administration TransBreizh, des actions menées pour innover et transformer au service de l'organisation et des services publics régionaux : accompagnement des projets de direction et pilotage de la démarche, déploiement de la relation usager·ères, transformation des pratiques de travail (numérique, management, coopération) innovation (Ti Lab).

→ Mettre à disposition des ressources documentaires

La Région dispose d'un service de veille et documentation (le PVAI) à destination des élu.e.s et des agent.e.s. Il réalise et diffuse des informations contextuelles ciblées sur les politiques régionales dans le but d'améliorer la connaissance de l'environnement professionnel, l'anticipation des évolutions et la prise de décision.

→ Piloter la politique d'achat et mettre en œuvre le nouveau Schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables (SPASER)

2023 a vu la mise en œuvre du nouveau SPASER 2023 - 2025 et le lancement des études de préfiguration de la création d'une centrale d'achats régionale en lien avec les 4 départements bretons. Le Service de la politique d'achat (SPA) a également actualisé l'Observation des données de l'achat public. Enfin, un Comité achats a été créé et a organisé ses premières réunions, ceci permettant d'investir la phase de l'évaluation de besoin.

→ Diffuser la culture et la pratique du contrôle et de l'évaluation des politiques publiques

Au-delà d'une activité régulière et dense (production des tableaux de bord mensuel, élaboration du rapport d'activités et de développement durable, production du livret sur les organismes extérieurs, production du rapport région actionnaire), de nouvelles études ont été engagées afin de développer le pilotage des politiques publiques et le renforcement des process de contrôle interne (revue des programmes, évaluation environnementale du budget primitif et du plan pluriannuel d'investissement, simplification des modes de gestion des dispositifs, fiabilisation du reporting territorialisé des aides, etc.).

→ Développer l'expertise juridique et financière

L'agence FitchRatings attribue chaque année depuis 2013 une note à la Région et à ses programmes d'émissions obligataires et de titres négociables de créances à court terme (Neu CP). L'objectif de la notation financière est d'informer les investisseurs sur la capacité de la Région à honorer ses engagements.

Par ailleurs, la Région est amenée à solliciter des prestations de conseil juridique et d'expertise financière. Ces prestations sont sollicitées notamment pour l'actualisation de la documentation des programmes d'émissions obligataires, pour la gestion et l'analyse de la dette ou pour des études juridiques.

Dans le cadre de sa politique de soutien aux entreprises, la Région peut également être amenée à réaliser des prises de participation dans des sociétés commerciales. Elle sollicite des analyses financières et juridiques auprès d'experts indépendants pour chaque prise de participation et conformément aux dispositions réglementaires.

→ Assurer le bon fonctionnement des Assemblées

En 2023, le Service des assemblées (SA) a, en lien avec la DGS, réinterrogé les processus décisionnels et ébauché une nouvelle procédure pour les sessions du Conseil régional, expérimenté Teams pour la préparation des sessions et participé à la simplification administrative et la démarche de « legal design » appliquée aux subventions.

Programme 909

Crédits de paiement



Un taux de réalisation de 92,6 % en fonctionnement et de 97,9 % en investissement

Service de la dette

\\ Objectifs et actions du programme

Objectifs	1 Honorer les engagements contractés auprès des établissements financiers dans les meilleures conditions	2 Obtenir les meilleures conditions financières pour les nouveaux emprunts souscrits et pour l'encours existant	3 Sécuriser l'encours	4 Optimiser la trésorerie
Actions	[I - 1] Prévoir les crédits nécessaires au remboursement du capital des emprunts et au paiement des intérêts de la dette [I - 2] Assurer dans les délais le règlement des échéances	[II - 1] Evaluer le besoin de financement de la région et mobiliser la ressource [II - 2] Optimiser les conditions financières des contrats de l'encours	[III - 1] Préserver l'indépendance financière lors des choix de financement [III - 2] Limiter le risque de taux	[IV - 1] Limiter le coût de la gestion de la trésorerie [IV - 2] Optimiser la mobilisation des crédits de trésorerie

\\ Analyse des principales réalisations de l'année

L'année 2023 a été marquée par une dégradation importante des conditions d'emprunt sur les marchés financiers avec la confirmation de la remontée des indices débutée en 2022 et une augmentation des marges de financement.

L'Euribor 3 mois est ainsi passé de -0.57% début 2022 à 2,132% début 2023 pour atteindre 3,9% fin 2023. Les marges bancaires ont quant à elles progressé de 0.15% en moyenne sur l'année en passant de 0.65% à 0,80%.

→ Honorer les engagements contractés

Sur l'autorisation de 314,867 M€ votée par la Région pour 2023 afin d'équilibrer le budget, le programme d'emprunt 2023 s'est élevé à 120 M€. La Région a réalisé 7 emprunts obligataires, soit directement à taux variable (5 émissions), soit variabilisé par opération de swaps pour deux d'entre eux. La marge moyenne obtenue après swap sur EUR 3M s'élève à 31.5 bps tous frais inclus pour une durée de près de 5 ans in fine (équivalent à 10 ans amortissable).

Indicateur N°1 - Marge moyenne consolidée sur l'année	2021	2022	2023	Cible
Marge moyenne obtenue sur les nouveaux contrats mobilisés en comparaison à celles constatées pour les autres collectivités	0.27%	0.21%	0.32%	0.80%

→ Sécuriser l'encours

En septembre 2023, la Région a contractualisé une enveloppe de 112 M€ avec la Banque des Territoires pour le financement de rames TER. Les conditions obtenues sont particulièrement intéressantes avec une période de mobilisation de 5 ans et une indexation à taux livret A + 0,40% équivalente fin 2023 à environ EUR 3M + 0,40%.

Dans une stratégie de réorientation de l'encours à taux variable, la Région a par ailleurs réalisé 5 opérations de swaps à taux variable dont 2 sur des nouvelles émissions 2023. Un swap a été effectué avec ARKEA et les 4 autres avec Société Générale.

Indicateur N°2 - Limiter le risque de taux	2021	2022	2023	Cible
Part taux fixe	73%	72%	62%	[33%-66%]
Part taux variable	27%	28%	38%	[33%-66%]

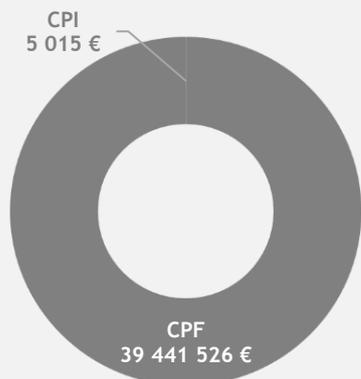
→ Optimiser la trésorerie

Le retour en territoire positif des taux d'intérêt a conduit la Région à se rapprocher le plus possible d'une gestion en trésorerie zéro. La Région a donc cessé d'émettre des NEU CP au-delà de ses besoins et n'a réalisé que 2 émissions en 2023 de 45 M€ chacune sur des durées de 18 et 72 jours à des taux de 3,17% et 3,51% générant 384 910 € de frais financiers. Elle a par ailleurs mobilisé une partie de ses lignes de trésorerie sur 3 mois (de la mi-mars à la mi-juin) pour un montant moyen de 28,6 M€ et un coût de 308 k€. Pour finir, sur les 200 M€ de lignes disponibles chaque année, 90 M€ ont été signés en janvier dont 60 M€ avec BPGO et 30 M€ avec Société Générale et 110 M€ ont été souscrits en juillet avec la Société Générale.

Programme 910

Mouvements financiers divers

Les Dépenses



Un taux de réalisation de 103,4 % en fonctionnement et de 3,3 % en investissement

\\ Objectifs et actions du programme

Objectifs	1 Permettre l'exécution de crédits divers non ventilables	2 Donner une image sincère et fidèle des variations du patrimoine de la collectivité	3 Appliquer l'instruction comptable réglementaire M71 et le règlement budgétaire et financier de la Région et rendre compte de leur exécution
Actions	[I - 1] Enregistrer les dépenses non ventilables	[II - 1] Ajuster les valeurs inscrites au bilan en fonction de la valeur réelle des biens et des créances	
	[I - 2] Enregistrer les versements aux départements bretons dans le cadre de la mise en œuvre des transferts de compétences loi NOTRE	[II - 2] Enregistrer les mouvements comptables relatifs au patrimoine de la Région	

\\ Analyse des principales réalisations de l'année

Le programme 910 est dédié aux mouvements comptables et techniques. Les crédits d'investissement sont dédiés principalement aux annulations de titres sur exercices passés. Cette situation ne s'est que très peu présentée en 2023.

→ Permettre l'exécution des crédits divers non ventilables

Ces dépenses sont constituées notamment de diminution de recettes (restitutions de taxes locales et prélèvements sur fonds de péréquation, annulations de titres sur exercices passés), de frais bancaires ou de charges exceptionnelles. Les crédits sont aussi dédiés au versement d'intérêts moratoires lorsque la Région dépasse le délai légal de paiement des factures.

Indicateur N° 1 - [Délai de mandatement des factures en jours]	2021	2022	2023	Cible
Délai entre la réception de la facture et son mandatement	15,6	19,6	21,4	20
Nombre de factures payées	21 412	22 675	24 807	

→ Enregistrer les versements aux départements bretons dans le cadre de la mise en œuvre des transferts de compétences loi NOTRe

Depuis 2017, la Région verse aux Départements du Morbihan et d'Ille-et-Vilaine une dotation visant à compenser les transferts de charges et de ressources induits par l'application de la loi NOTRe. Ce montant atteint globalement 24,5M€ tous les ans (montant fixe).

→ Ajuster les valeurs inscrites au bilan en fonction de la valeur réelle des biens et des créances

Certaines créances de la Région ne peuvent être recouvrées. Des pertes doivent être constatées par le mandatement de dépenses pour « créances éteintes » ou « admissions en non-valeur ». Lorsqu'elle identifie un risque significatif de non recouvrement d'une créance, la Région constitue une provision. Lorsque la perte sur créance est constatée, la provision est reprise neutralisant ainsi les conséquences du risque lorsqu'il advient.

Indicateur N° 2 - [Impact net des pertes sur créance - en k€]	2021	2022	2023	Cible
Montant des pertes sur créances	1 509,30	5 602,26	1 164,28	
Montant des reprises de provisions	1 317,00	5 538,40	985,61	
Impact net	192,30	63,86	178,66	
% impact net / montant perte	12,74%	1,13%	15,29%	15% max

→ Enregistrer les mouvements comptables relatifs au patrimoine de la Région

Pratiquée depuis 2005, la tenue de l'inventaire comptable et l'amortissement des immobilisations permettent à la Région de mieux valoriser son patrimoine et d'anticiper financièrement les besoins de renouvellement de ses équipements.

Indicateur N° 3 - [Principales écritures comptables patrimoniales en M€]	2021	2022	2023	Cible
Travaux en cours intégrés au patrimoine définitif	99,94	76,13	82,87	
Dotations aux amortissements	338,47	347,35	371,52	

→ Mettre en œuvre les facultés réglementaires en matière de dépenses imprévues

L'instruction budgétaire permet à la Région de voter des enveloppes pour faire face à des dépenses imprévues. Ainsi, 10M€ ont été inscrits en AP et AE au budget primitif. En 2023, la Région a mobilisé 7 150 000,00€ de ces crédits pour faire face essentiellement aux travaux urgents dans les lycées, conséquences des dégâts occasionnés par la tempête Ciaran.

GUIDES DE LECTURE

I. La stratégie régionale

// Les temps forts de l'année 2023

- Jeunesse, égalité des droits et vie associative

Le 7 avril 2023, la Région Bretagne a adopté le plan de refus de la misère et de lutte contre l'habitat précaire. Ce plan à prendre sa part d'engagement par son champ de responsabilité sur sa mobilisation sur ses en confortant leur compte des enjeux

Actualités phares de la mission sur l'année 2023 concernant les grands projets et actions de l'année



Poids budgétaires de la mission

- Aménagement

L'actualité 2023 a été marquée par la nouvelle contractualisation régionale Bien Vivre partout en Bretagne 2023-2027 et des objectifs clairement affichés sur les volets transitions, habitat et sobriété foncière.

Cette année a également été l'occasion du lancement de la modification n° 1 du Schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire (SRADDET) dans plusieurs domaines : logistique ; stratégie aéroportuaire régionale ; prévention et gestion des déchets ; objectifs énergétiques et climatiques ; gestion du trait de côte ; lutte contre l'artificialisation des sols.

Enfin en 2023, la Région Bretagne s'est engagée pour apporter des réponses sur la crise sociale du logement et de l'habitat.

// Chiffres clés

108 M€

d'enveloppe Bien Vivre partout en Bretagne avec des dotations basées sur un indice de péréquation

23 000

logements neufs ou à mettre sur le marché pour couvrir les besoins de la Région Bretagne

+ 40 %

d'évolution des prix de l'immobilier en Bretagne sur les 5 dernières années

17 925 hectares

de consommation foncière entre 2011-2021 (soit la 3ème Région de métropole la plus artificialisée) ; une dynamique prise en compte dans la territorialisation des objectifs de réduction de la consommation foncière

80 000

associations actives en Bretagne

650 000

bénévoles sur l'ensemble du territoire

104 M€ de soutien financier et 200 000 heures de bénévolat

Chiffres clés présentant le contexte de la mission

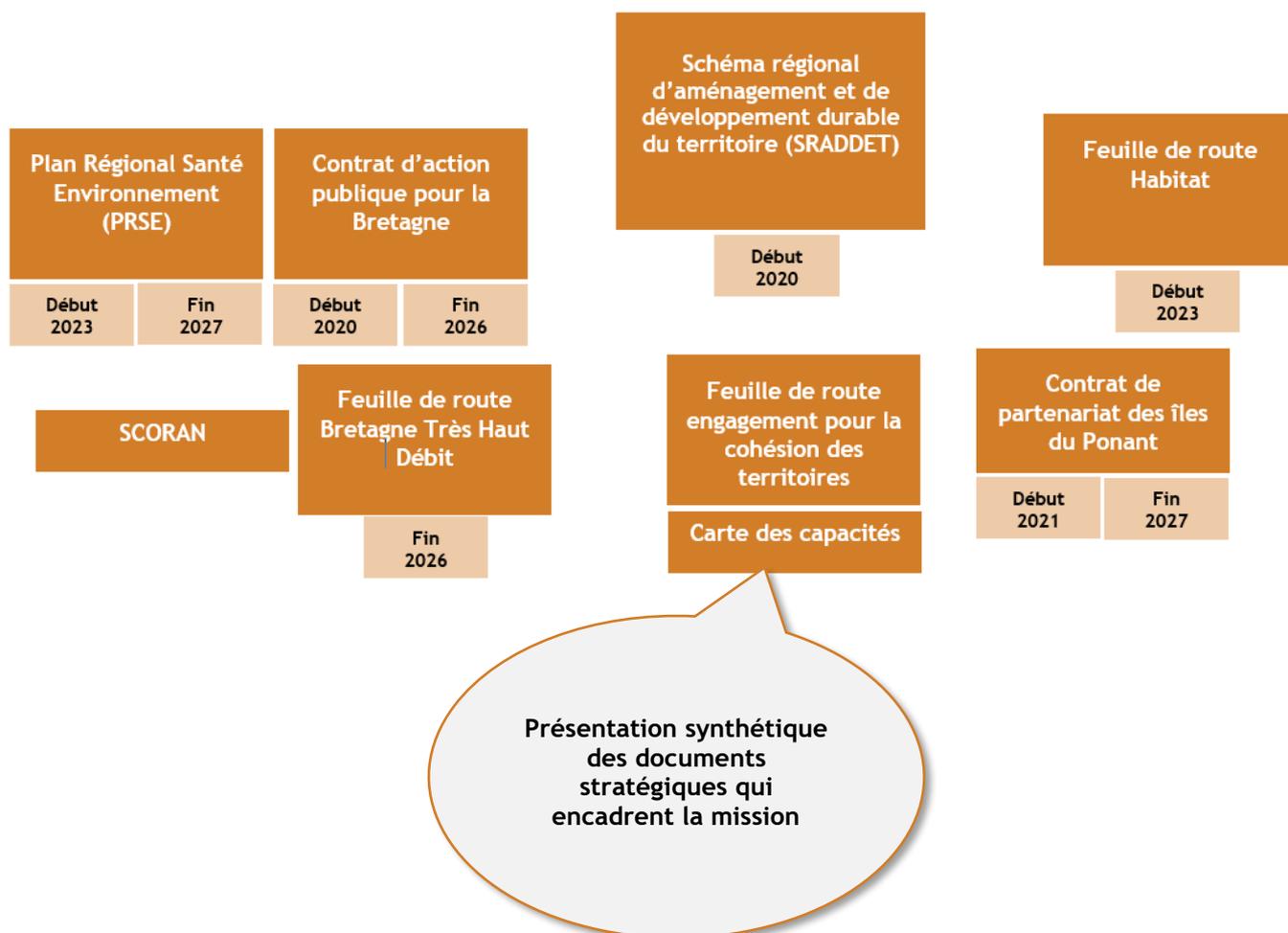
8 000 bénévoles formés via le dispositif Fonds pour le développement de la vie associative (FDVA 1)

// Les documents stratégiques cadres de la Mission 4

- Jeunesse, égalité des droits et vie associative



- Aménagement et cohésion territoriale



// Les actions régionales en faveur du développement durable



Cette roue des Objectifs de développement durable (ODD) propose une vue d'ensemble de la contribution de la Mission 4 - Cohésion territoriale et sociale, aux objectifs de développement durable en partant d'une analyse fine au niveau de chaque action budgétaire des différents programmes de la Mission.

// Les actions phares en faveur du développement durable en 2023



© Charles Crie

Présentation d'actions phares en faveur du développement durable en 2023

Jeunesse, égalité des droits et vie associative

- Accompagner les intercommunalités à l'intégration de l'égalité femmes-hommes dans leurs politiques



Dans le cadre de la démarche Collectiv'égalité, 8 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) ont bénéficié depuis 2021 d'un accompagnement pour intégrer l'égalité femmes hommes dans leurs compétences. Une boîte à outils a été élaborée à l'issue et finalisée en 2023, afin de sensibiliser les intercommunalités à intégrer des objectifs de réduction de ces inégalités dans leurs politiques, de leur fournir contacts et ressources, de mutualiser les expériences et de faire réseau.

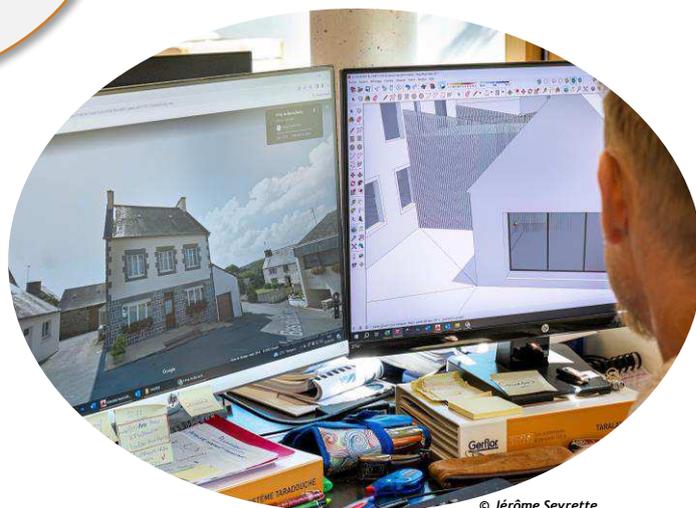
- Mobilis



Picto Objectif de développement durable qui identifie l'action au regard du développement durable

Jeunes femmes, la seconde édition de la journée régionale des jeunes en service civique sur le thème de la justice à Rennes par des jeunes en service civique sur

Aménagement et cohésion territoriale



© Jérôme Sevrette

- Bien Vivre partout en Bretagne



Le Conseil régional a approuvé en décembre 2020 son « engagement pour la cohésion des territoires », inscrit dans le prolongement de la Breizh COP, autour des valeurs de proximité, de sobriété et de solidarité

Ainsi, des conventions *Bien vivre partout en Bretagne 2023-2025*, bâties entre la Région et chacun des EPCI, apporteront à ces derniers la visibilité nécessaire à leur action. Chaque convention intercommunale se verra dotée

d'une enveloppe prévisionnelle. Ces moyens seront mis au service des objectifs partagés entre la Région et le territoire. *Bien vivre partout en Bretagne*, porte un niveau d'ambition à la hauteur des défis qui nous attendent. Sobriété foncière, sobriété énergétique, sobriété en matière de mobilisation des ressources naturelles et en particulier l'eau ; autant d'enjeux qui seront intégrés dans le dialogue avec les territoires pour le soutien à leurs projets, en tant que leviers d'atténuation, mais également d'adaptation au changement climatique. Ce dialogue accompagnera ainsi la trajectoire du Zéro Artificialisation Nette (ZAN) en Bretagne.

- **Modification n° 1 du SRADET**



Au terme de plusieurs mois de construction collective à travers la démarche de la Breizh COP, le SRADET a été adopté par le Conseil Régional en décembre 2020 et approuvé par arrêté préfectoral le 16 mars 2021. Depuis son adoption, des évolutions législatives et réglementaires, et notamment la loi portant lutte contre le dérèglement climatique et le renforcement de la résilience face à ses effets (dite loi Climat et résilience) d'août 2021, imposent une modification du schéma dans plusieurs domaines dont la prévention et la gestion des déchets, les objectifs énergétiques et climatiques ou la lutte contre l'artificialisation des sols par exemple. Sur ce dernier point, la loi implique de définir une trajectoire vers le ZAN, et il revient également au SRADET d'appliquer ces trajectoires de réduction de manière différenciée en fonction des territoires.

Pour la territorialisation de ces objectifs de réduction de la consommation foncière, la Région a réparti l'enveloppe territorialisée selon 4 principes :

- La prise en compte des efforts déjà consentis par les territoires
- Une définition d'une armature régionale permettant le rééquilibrage territorial
- La prise en compte des capacités d'accueil des territoires
- La prise en compte du potentiel mobilisable dans les espaces déjà consommés

- **Répondre à la crise du logement**



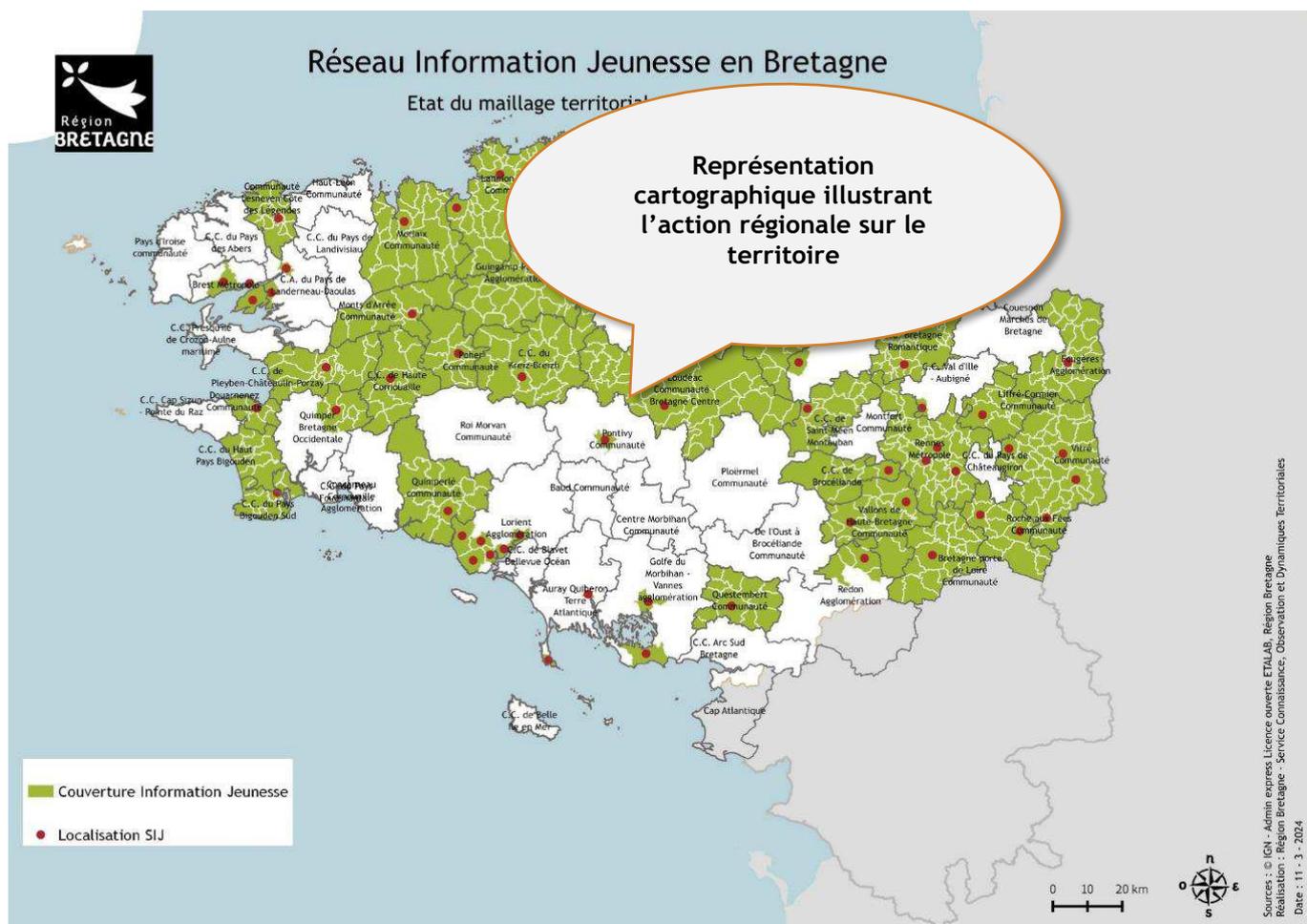
La tension actuelle sur le logement conduit de nombreux ménages à devoir renoncer à habiter près de leur lieu de travail, ce qui génère une forte croissance des besoins en mobilité ou à devoir habiter dans des logements moins onéreux et, souvent, peu qualitatifs. Cette situation, qui frappe donc en tout premier lieu les populations les plus modestes ou les plus fragiles (jeunes, travailleurs précaires, familles monoparentales) représente aujourd'hui l'une des plus grandes difficultés pour la société bretonne, à la fois du point de vue social (aggravation de la pauvreté, sentiment d'exclusion, ressentiment de la population envers les nouveaux arrivants) et économique. Dans ces conditions, la question pour le Conseil régional n'est plus de répondre à une difficulté conjoncturelle rencontrée par la population mais bien de participer à une réponse collective sur le logement et l'habitat.

Pour ce faire, la Région souhaite déployer une politique du logement et de l'habitat votée en session de décembre 2023 et déclinée sur 4 axes dont un sur la mobilisation du foncier pour concilier le développement de l'offre de logements et la sobriété foncière. A ce titre, une étude de préfiguration d'une foncière régionale sera lancée en 2024.

// L'approche territoriale de l'action régionale

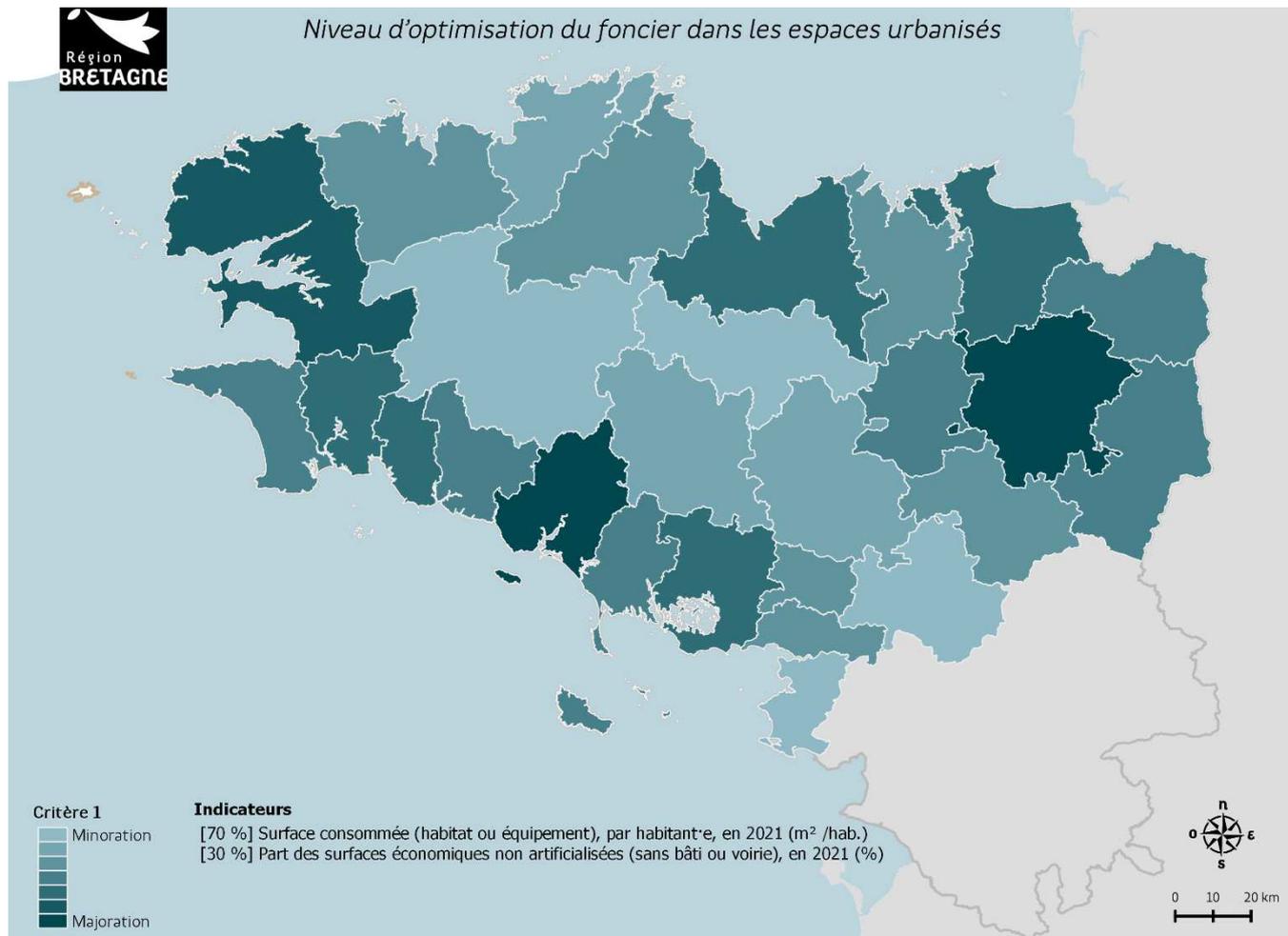
- Maillage territorial de l'information jeunesse à l'issue de 2023

La Région a pleinement pris en main en 2023 la délégation de compétences qui lui a été confiée par l'Etat en matière d'information jeunesse (IJ). Elle a notamment pour objectif de renforcer le déploiement territorial des acteurs de l'IJ à l'échelle régionale.



- Foncier

Dans le cadre du ZAN, la répartition des surfaces artificialisables en fonction des ressources et spécificités du territoire (eau, espaces naturels, surfaces agricoles, tension du marché, résidences secondaires) a été critérisée et territorialisée. La Région Bretagne a notamment pris en compte la sobriété foncière du territoire concerné (Scot) sur les dix dernières années passées, en lien avec le choix du SRADDET breton de garantir le rééquilibrage territorial des efforts de sobriété foncière et l'équité pour les territoires ayant déjà amorcé le changement du mode d'aménagement. Il est ainsi fait le choix de maximiser le critère 4 pour accompagner les territoires qui ont d'ores et déjà fourni des efforts en matière de densification et de réduction de la consommation des terres naturelles, agricoles ou forestières. Les scores des différents critères par Scot sont schématisés sur la carte ci-dessous. La réalisation a ainsi croisé les 8 critères pris en compte pour arriver à un scoring définissant le nombre d'hectares disponibles par territoires sur 2021-2031 .



// Zoom sur les quartiers prioritaires



La Bretagne recense 85 900 habitant·es localisé·es en géographie prioritaire de la politique dans 32 quartiers prioritaires répartis dans 15 communes et 12 EPCI¹.

Contribuer à l'amélioration du cadre de vie et d'habitat des quartiers politique de la ville demeure un enjeu. C'est pourquoi, dans le cadre du **renouvellement urbain des quartiers**, la Région est signataire des conventions de renouvellement urbain avec un engagement renforcé sur les opérations du Nouveau programme national du renouvellement urbain (NPNRU) via les contrats métropolitains de Rennes (5M€) et de Brest (3M€). A ce titre a été soutenu en 2023, à hauteur de 1,25 M€, la construction de l'école Toni Morrison, projet de haute qualité environnementale, dans le Quartier de Maurepas à Rennes.

On peut noter également, le soutien apporté, au titre du contrat Métropolitain de Rennes, à la création de la Maison des Femmes, à hauteur de 300 k€.

Par ailleurs, la Région mobilise ses politiques de droit commun à différents titres. Ainsi, en 2023, a été soutenu pour un montant de 150 000 €, dans le cadre de *Bien vivre partout en Bretagne 2022*, la construction de 65 logements sociaux sur la Zone d'aménagement concerté (ZAC) Lorette, contribuant ainsi à la reconstitution hors site des logements démolis sur les quartiers politique de la ville.

Des aides européennes au titre du FEDER ont également pu être apportées en 2023 sur des projets situés en quartiers prioritaires. Il en est ainsi par exemple du soutien de 26 638 € à Concarneau Cornouaille agglomération pour la création d'un Fab Lab dans le quartier de Kerandon à Concarneau.

¹ La géographie des quartiers prioritaires de la politique de la ville a été redéfinie depuis par l'Etat. Ainsi, la Bretagne compte depuis le 1^{er} janvier 2024 31 quartiers dits prioritaires.

Conformément à la feuille de route « Engagement pour la cohésion des territoires » approuvée en décembre 2020, elle a souhaité étendre son intervention aux 32 quartiers politique de la ville via l'appel à projet **Quartiers en Transitions** initié en 2021. Il vise à aménager les quartiers en :

- Favorisant la prise en compte des transitions climatiques, écologiques, énergétique, numérique et solidaire
- Mobilisant l'expertise citoyenne
- Accompagnant les projets locaux au service des habitant·es dans un enjeu de proximité et de co-construction avec les usager·ères et les acteur·trices locaux·ales des quartiers.

Cet appel à projets a permis, en 2023, de retenir 13 projets, pour un montant prévisionnel de soutien de 1,78 M€ (10 subventions votée par la Commission permanente courant 2023 pour un montant de 1,5 M€, les autres décisions intervenant au terme de l'instruction des dossiers). Parmi-eux, la création d'un centre de santé dans le quartier de Kerihouais à Hennebont par l'association Stetho'Scop, qui a bénéficié d'une aide de 300 000 € complétée par un soutien de 219 701 € au titre de *Bien vivre partout en Bretagne*.

L'appel à projets a été reconduit, en juillet 2023, pour une durée d'un an. Quatre premières opérations ont été retenues :

- Réhabilitation de 130 logements sociaux situés Bois du Château à Lorient par Morbihan Habitat
- Réhabilitation de 36 logements, Place de la Cité à Saint-Brieuc par Terre d'Armor Habitat
- Création d'un espace mobile éducatif et écologique « L'Atelier des Transitions » à Villejean - Square de Guyenne par l'association Lamas Production
- Réhabilitation de 332 logements sociaux situés sur le quartier Alsace Poitou à Saint-Malo et des abords de la résidence par Emeraude Habitation

La Région a poursuivi son partenariat avec **RésO Villes**, centre de ressources politique de la ville pour la Bretagne et les Pays de la Loire, qui assure 3 missions principales :

- Contribuer à l'animation technique des réseaux d'acteur·trices en proximité, particulièrement le réseau des équipes projet de la politique ville ;
- Faciliter la montée en compétences des acteur·trices concourant, par l'exercice de leurs missions, à l'égalité des territoires dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville ;
- Capitaliser et diffuser des connaissances, des enseignements issus d'expérimentations.

Le bilan 2023 de l'association montre une mobilisation importante des acteur·trices de la politique de la ville Bretons.

Favoriser le bien-être et la santé mentale des jeunes : les propositions du CESER



Proposition de rédaction du CESER concernant des avis ou études en lien avec la mission

Il faut toute une région pour favoriser le bien-être des jeunes en Bretagne. Promouvoir la santé mentale avec elles et avec eux.



Édité par Fabienne COLAS et Mireille MASSOT

CESER
Conseil économique, social et environnemental régional



Les jeunes ont été les plus touchés par les conséquences psychiques de la pandémie de Covid-19. Alors que

les crises globales se succèdent, les trois quarts des jeunes en France pensent que « le futur est effrayant ». En s'appuyant sur de nombreuses recherches et auditions, le CESER appelle les acteurs publics et la société à se mobiliser pour promouvoir la santé mentale des jeunes en relevant quatre défis.

- Un défi culturel : changer de regard sur la santé mentale pour qu'elle ne soit plus perçue comme une notion anxiogène et stigmatisante. D'après la définition de l'OMS, la santé mentale est « un état de bien-être dans lequel une personne peut se réaliser, surmonter les tensions normales de la vie, accomplir un travail productif et contribuer à la vie de sa communauté ». Selon cette approche globale et positive, la santé mentale ne se réduit pas à la maladie mentale, elle renvoie d'abord au bien-être individuel et collectif. Elle est l'affaire de toutes.
- Un défi scientifique : mieux connaître et suivre la santé mentale des jeunes. Les données régionales restent partielles, éclatées et insuffisamment actualisées. La commande publique en ce domaine semble inconstante, voire défaillante. Le suivi n'en est que plus difficile et la réactivité de l'action publique plus improbable, ce qui ne laisse pas d'étonner dans une région où le suicide est la 2^e cause de décès chez les 15-24 ans. Une meilleure connaissance et un suivi plus régulier de la santé mentale représentent un défi scientifique majeur et urgent à relever. La Bretagne dispose de toute l'expertise scientifique nécessaire pour y arriver.

Un défi de santé publique : promouvoir la santé mentale des jeunes en agissant sur l'ensemble des facteurs individuels, sociaux et environnementaux qui l'influencent. La jeunesse est une période d'évolutions et parfois de bouleversements physiques, psychiques, identitaires et sociaux. Dans ce processus, la santé mentale peut être consolidée ou fragilisée, parfois durablement. La jeunesse représente donc un enjeu majeur pour la construction du capital santé des jeunes et des adultes qu'ils-elles deviendront. Or, les travaux scientifiques montrent que depuis le début de la pandémie, la santé mentale des jeunes a été fortement éprouvée, notamment celle des adolescentes et des jeunes femmes. Et la crise de l'offre de soins, aiguë en psychiatrie, est encore plus criante en pédopsychiatrie. Résoudre cette crise est urgent et relève d'abord de la responsabilité de l'Etat. Néanmoins, ce contexte exige aussi d'agir de manière complémentaire et non substitutive, pour développer la promotion de la santé mentale dans tous les territoires. Aucun maillon de la chaîne promotion-prévention-soin-rétablissement ne doit être négligé, ni aucun des facteurs influençant le bien-être des jeunes. C'est encore plus nécessaire pour réduire, le plus en amont possible et dès le plus jeune âge, les inégalités de santé.

- Un défi politique et sociétal : faire de la santé mentale des jeunes une grande priorité régionale, en y associant les jeunes. Toutes les politiques publiques peuvent être interrogées et (re)pensées au prisme du bien-être des jeunes. Le Conseil régional, chef de file des politiques de jeunesse et compétent pour concourir au développement sanitaire et à la promotion de la santé en région, peut jouer un rôle d'entraînement en ce domaine.

Le CESER y contribue à sa mesure, avec ce rapport qui a fait l'objet de nombreuses présentations, dont un forum public organisé durant les Semaines d'information sur la santé mentale et qui a réuni plus de 180 acteurs de différents horizons, dont des membres du Conseil régional des jeunes, lycéennes et apprenties et des étudiants.

Découvrir le rapport : <https://ceser.bretagne.bzh/publications/il-faut-toute-une-region-pour-favoriser-le-bien-etre-des-jeunes-en-bretagne/>

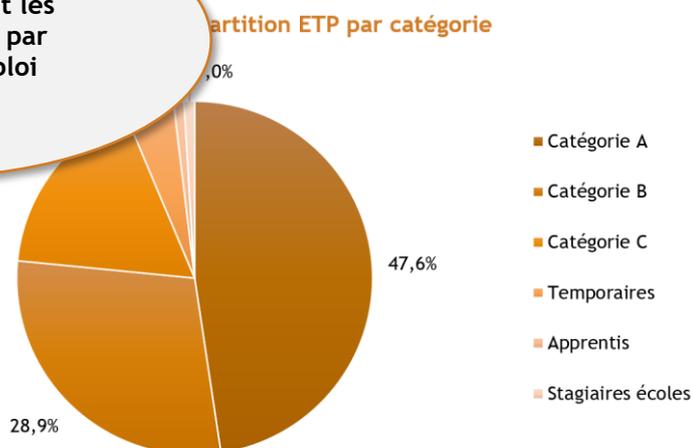
II. Leviers d'action et modalités de mise en œuvre

// Moyens humains

Mission 4 - Cohésion sociale et territoriale

Équivalent temps plein (ETP) et masse salariale	2023	2022
Catégorie A	31,2	14,6
Catégorie B	18,9	-
Catégorie C	11,2	4,7
Temporaires	2,9	0,8
Apprentis	0,6	-
Stagiaires écoles	0,6	-
Total ETP	65,5	20,2
Total Masse salariale	3 480 465 €	

Tableau détaillant les moyens humains par catégorie d'emploi



// Répartition des dépenses

Les dépenses

- Fonctionnement (CP mandatés)
- Investissement (CP mandatés)

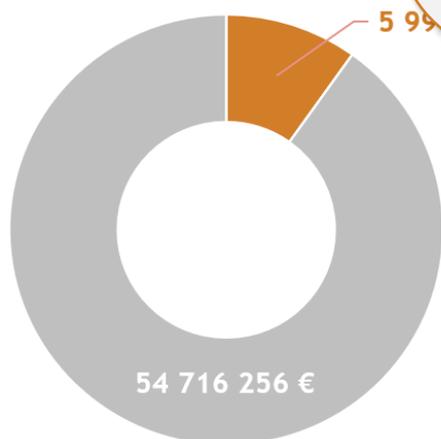
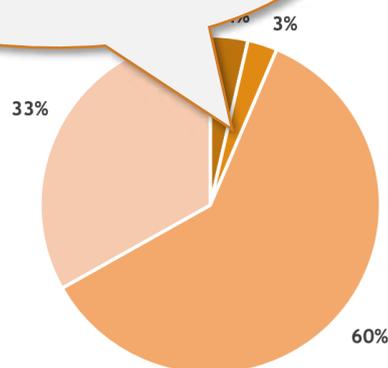


Illustration permettant d'avoir une vision globale du budget de la Mission

Répartition de la Mission 4 par programme [Total mandatés en I et F]



- PR0401 - Jeunesse, égalité des droits et vie associative
- PR0402 - Dynamiques territoriales et santé
- PR0403 - Contractualisation avec les territoires
- PR0404 - Aménagement numérique du territoire

Un taux de réalisation de **86 %** en fonctionnement et de **99 %** en investissement

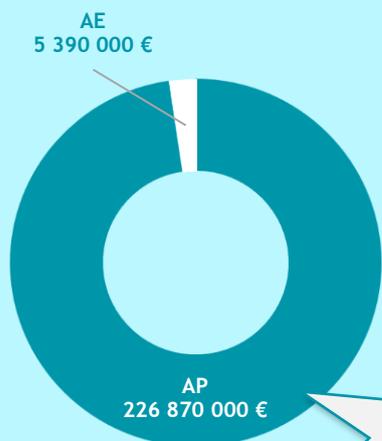
> Dépenses par

Tableau détaillant les dépenses de l'année et le taux de réalisation des CP votés par programme

		territoriale et sociale		
		CP votés en 2023	CP mandatés en 2023	Taux de réalisation
PR0401 - Jeunes		2 394 975 €	2 167 455 €	91%
	Fonctionnement	2 194 975 €	1 967 455 €	90%
	Investissement	200 000 €	200 000 €	100%
PR0402 - Dynamiques territoriales		2 230 500 €	1 715 927 €	77%
	Fonctionnement	1 900 500 €	1 710 936 €	90%
	Investissement	330 000 €	4 991 €	2%
PR0403 - Contractualisation avec les territoires		36 928 921 €	36 685 427 €	99%
	Fonctionnement	995 582 €	965 396 €	97%
	Investissement	35 933 338 €	35 720 031 €	99%
PR0404 - Aménagement numérique du territoire		20 828 679 €	20 138 396 €	97%
	Fonctionnement	1 907 018 €	1 347 161 €	71%
	Investissement	18 921 662 €	18 791 235 €	99%
Dépenses totales de la Mission (I et F)		62 383 075 €	60 707 205 €	97%
Total Fonctionnement		6 998 075 €	5 990 949 €	86%
Total Investissement		55 385 000 €	54 716 256 €	99%

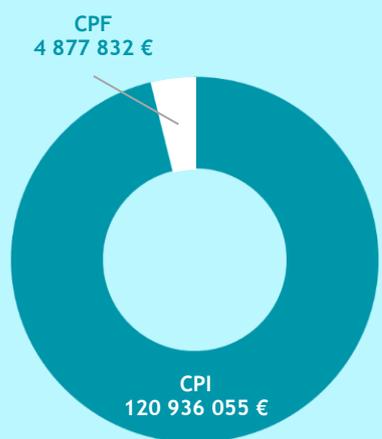
Programme 102

Les Affectations



Un taux d'affectation de 100 % en fonctionnement et de 100 % en investissement

Les Dépenses



Un taux de réalisation de 86,3 % en fonctionnement et de 80,6 % en investissement

Patrimoine bâti des lycées publics

Objectifs et actions du programme

Objectifs	1 Offrir aux usagers un environnement de qualité par la construction ou la restauration globale de lycées	2 Veiller à la conformité du bâti et améliorer sa performance	3 Adapter les locaux à l'évolution des besoins	4 Assurer la continuité du service public et mener une stratégie patrimoniale
	[I - 1] Construire de nouveaux lycées	[II - 1] Assurer la mise en conformité des sites en matière de...	[III - 1] Adapter les locaux aux besoins (Axe 4)	[IV - 1] Assurer le maintien des sites (Axe 8)
Actions	[I - 2] Restructurer les sites nécessitant une intervention d'ampleur (Axe 1)			[IV - 2] Assurer la continuité du service public et conduire la stratégie immobilière

Arbre des objectifs décrivant les objectifs et actions du programme

Analyse des principales réalisations de l'année

Ventilation et affectation des dépenses en fonctionnement et en investissement

Le dernier plan d'action qui découle du Schéma directeur est en 2016. En sus de répondre aux obligations du plan, assurer les conditions d'accueil des usagers, tant les travaux de 2023 a également été marquée par des travaux causés par la tempête CIARAN.

→ Offrir aux usagers un environnement de qualité par la construction ou la restructuration globale de lycées

L'année 2023 a vu la livraison et l'ouverture du lycée Mona Ozouf à Ploërmel (56). 26% des crédits ont été dédiés à des restructurations de grande ampleur, dont la restructuration des ateliers du lycée Freyssinet à St Briec (22) et la rénovation des ateliers technologique au lycée Tristan Corbière de Morlaix (29), livrée en 2023.

→ Veiller à la conformité du bâti et améliorer sa performance

En sus des travaux réalisés dans le cadre de projets d'envergure, plus de 7 M€ ont été consacrés à la mise en conformité des sites et à leur accessibilité. De même, plus de 13% des crédits ont été dédiés à l'amélioration de la performance énergétique, dont des projets de rénovation énergétique de l'internat au lycée Du... et aux réseaux de chaleur urbains et le plan d'investissement.

Picto Objectif de développement durable qui identifie l'action au regard du développement durable

→ Adapter les locaux à l'évolution des besoins

25% des crédits ont été consacrés à cet objectif. On peut notamment citer la construction de l'internat mutualisé au lycée Colbert à Lorient (56). Au lycée Bertrand d'Argentré de Vitré, la rénovation et l'extension de la restauration scolaire ont fortement amélioré le confort des usagers et des agents.

→ Assurer la continuité du service public et mener une stratégie patrimoniale

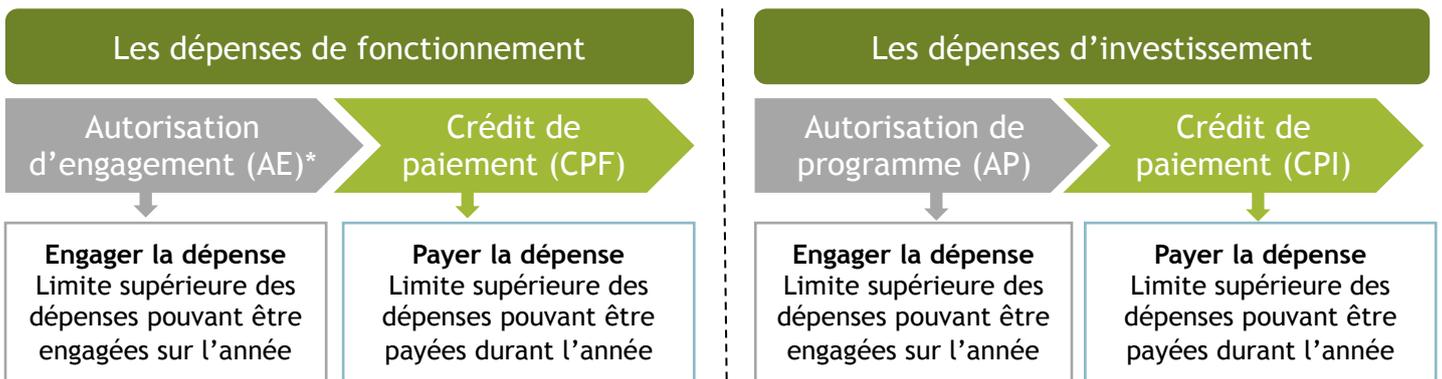
Cet objectif a pris d'autant plus de sens en 2023 que les dégâts causés par la tempête CIARAN ont été considérables, induisant une mobilisation de 19.7 M€, dont une part importante pour lycée Lesven à Brest (29) particulièrement touché.

Indicateur N° 1 [II-1] - Mise en sûreté	2021	2022	2023	Valeur cible 2023
Nombre de lycées équipés d'un système de sécurité incendie		55	75	89
Nombre de lycées sécurisés d'un système de sécurité incendie		35	39	39
Indicateur N° 2 [II-2] - Maintenance des lycées	2022	2023	Valeur cible 2023	
Puissance photovoltaïque installée en kWc	713	870	1000	713
Nombre cumulés d'audits énergétiques réalisés	23	48	70	70
Nombre cumulés de sites raccordés au réseau de chaleur urbain	15	19	22	14

Fléchage des indicateurs sur l'arbre des objectifs présenté plus haut : l'indicateur analysé s'inscrit dans l'action 1 de l'objectif 2

NOTIONS BUDGETAIRES

La Région distingue deux grandes sections de dépenses qui relèvent d'un même processus d'autorisation budgétaire puis de paiement mais de catégories distinctes répondant à la norme comptable :

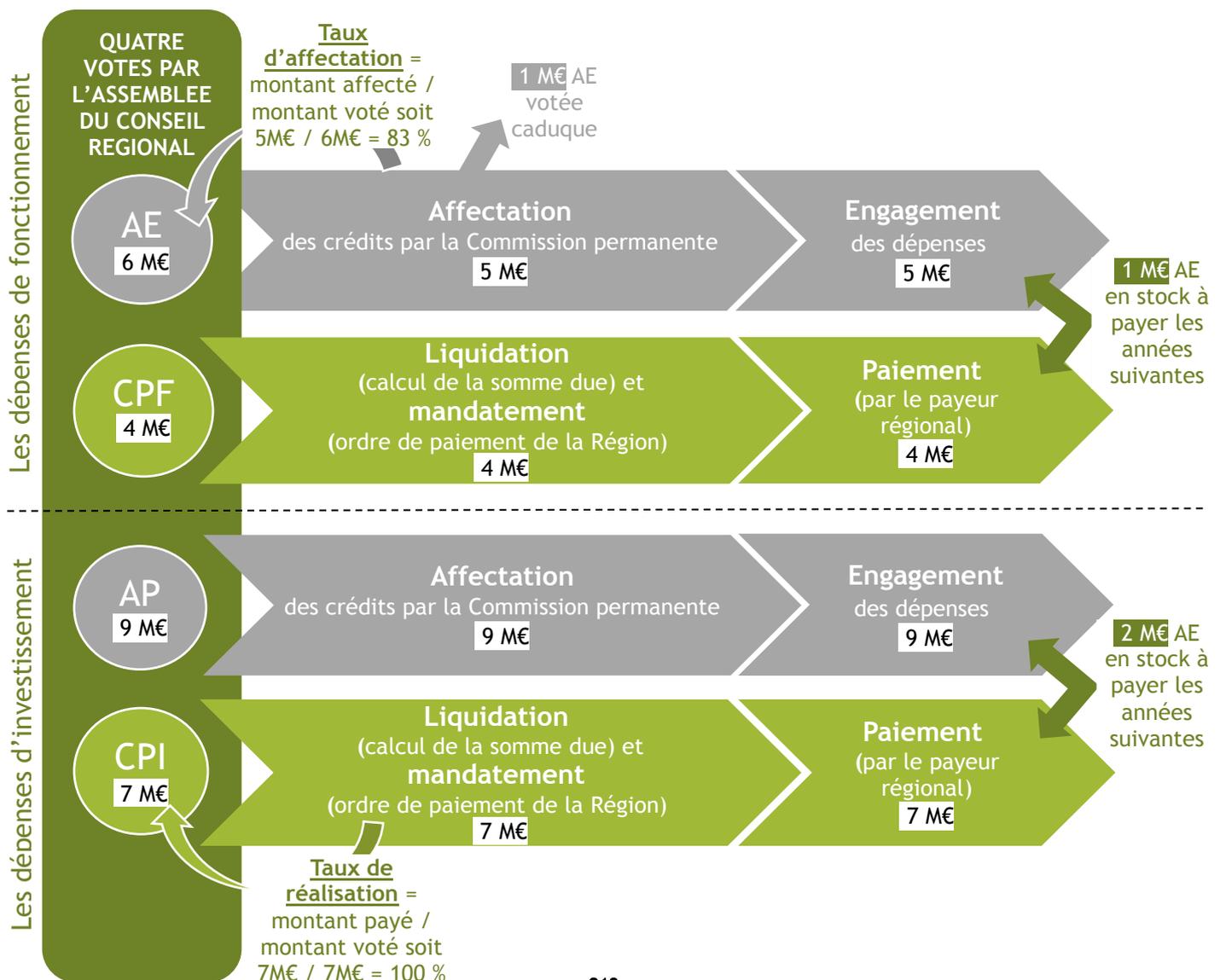


* Les dépenses de personnel et les dettes sont exclues du champ des AE.

La gestion pluriannuelle des dépenses

Si l'annualité budgétaire s'impose aux collectivités (le fait de voter un budget et de le dépenser dans l'année), le recours aux AP, AE et CP constitue un aménagement de ce principe qui permet d'**échelonner la réalisation de certaines dépenses sur plusieurs exercices**. Les AP et AE sont ouvertes pour un ou plusieurs exercices budgétaires. A l'inverse, les CP sont annuels mais leur consommation peut s'échelonner sur plusieurs exercices budgétaires, dans la limite des autorisations d'engagement initiales.

Exemple de déroulement du processus d'autorisation budgétaire et de réalisation des paiements



**DANEVELL
OBEREREZH
HA DIORREN PADUS
2023**

**FIN-CONTE
DE FEZERIES E DE
PARCHOMANCE
SU LE LONG DU TEMPS
2023**



RÉGION BRETAGNE
RANNVRO BREIZH
REJION BERTÈGN

283 avenue du Général Patton – CS 21101 – 35 711 Rennes cedex 7
Tél. : 02 99 27 10 10 | [X twitter.com/regionbretagne](https://twitter.com/regionbretagne) | [f facebook.com/regionbretagne.bzh](https://facebook.com/regionbretagne.bzh) | [@ region.bretagne](https://www.bretagne.bzh)
www.bretagne.bzh